HAL
archives-ouvertes.fr

Les acteurs et le développement local : outils et représentations. Cas des territoires ruraux au Maghreb

Karima Boudedja

To cite this version:

Karima Boudedja. Les acteurs et le développement local : outils et représentations. Cas des territoires ruraux au Maghreb. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013. Français. NNT : 2013MON30018 . tel-00979692

HAL Id: tel-00979692

https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00979692

Submitted on 16 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER III -
Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

ÉCOLE DOCTORALE n° 60 « Territoires, Temps, Sociétés et Développement »

UFRIII « Siences Humaines et Sciences de l'Environnement »

Doctorat en Géographie et Aménagement de l'Espace

Thèse

Présentée et soutenue publiquement par

Karima BOUDEDJA

Les acteurs et le développement local : outils et représentations. Cas des territoires ruraux au Maghreb.

Sous la direction de
Zeineddine Khelfaoui

MEMBRES DU JURY :

Mme Tahani Abdelhakim, Enseignant-Chercheur, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, Co-directeur.
Mme Catherine Bernie-Boissard, Professeur, Université de Nîmes, Rapporteur.
M. Zeineddine Khelfaoui, Maître de Conférences, HDR, Université Montpellier III, Directeur.
M. Francesco Ricci, Professeur, Université Montpellier III Paul Valery.
Mme Mélanie Requier-Desjardins, Enseignant-Chercheur, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.
M. Sofiane Tahi, Maître de Conférences, Université de Picardie Jules vernes, Rapporteur.

JUILLET 2013

Cette thèse a été réalisée grâce à l'appui de :

Laboratoire d'Accueil Méditerranéen en Economie et Sciences Sociales (LAMES)

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
3191, route de mende 34090 Montpellier
Tel : 33(0)467046000
http://www.iamm.fr/

UMR 5281 Acteurs ressources et territoires dans le développement (ART-DEV)

Site Saint-Charles
Rue Henri Serre 34090 Montpellier
Tel : 33(0)411757107
Mail : artdev@univ-montp3.fr
http://recherche.univ-montp3.fr/artdev

Titre de la thèse : Les acteurs et le développement local : outils et représentations.
Cas des territoires ruraux au Maghreb

Résumé en français

Les stratégies de développement agricole et rural destinées aux territoires longtemps marginalisés, dans les trois pays du Maghreb central (Algérie, Maroc et Tunisie), ont, peu à peu, connues une convergence notamment durant l'adoption des plans d'ajustement structurel. Ces trois pays ont alors opté, sous l'influence des organisations internationales et de la politique européenne de développement rural, pour les approches participatives puis pour l'approche territoriale. Les acteurs publics de développement local sont ainsi appelés à adopter de nouvelles approches et de nouveaux modes d'intervention dont la principale conséquence attendue est l'émergence de nouveaux acteurs civils. La construction collective de territoire devrait alors être possible.

A travers le cas des acteurs de développement en charge de l'insertion économique des jeunes, cette recherche s'est attelée à démontrer que l'approche territoriale, adoptée dans ces territoires marginalisés, fait face aux représentations divergentes entre les acteurs de développement qu'ils soient publics ou civils et les jeunes, qui au-delà des conflits de génération, traduisent des ancrages territoriaux et des pratiques influencés par les représentations territoriales. Ce qui explique qu'actuellement, malgré une attention particulière, ces territoires, longtemps marginalisés, ne font pas l'objet de véritables projets de construction collective de territoire. Cette thèse met l'accent notamment sur ces représentations, leurs origines, leurs influences et les possibilités de leurs changements.

Titre en anglais: Actors and local development: tools and representations. Case of rural areas in the Maghreb.

Résumé en anglais

Strategies for agricultural and rural development designed for the too long excluded territories in the three central Maghreb countries (Algeria, Morocco and Tunisia), have gradually converged specialy during the adption of the structural adjustment programmes. These three countries have then opted, under the influence of international organizations and the European rural development policy, for the participatory approaches and later on for the territorial approach.

Public actors of local development are expected to adopt new approaches and new methods of intervention, whose main expected result, is the emergence of new civil actors. In such a case, a collective construction of territories should be possible.

In the light of the case of development actors responsible of the economic integration of young people, this research has sought to prove that the territorial approach adopted in these marginalized areas, faces the divergent representations of public and private development actors and the young people which, beyond generational conflicts, reflect territorial anchors and practices influenced by territorial representations. That explains why, currently, despite particular attention, these too long excluded territories are not subject to real collective construction territory projects. This thesis focuses particularly on these representations, their origins, influences and possibilities of changes.

Mots-clés en français

1- Acteurs de développement
2- Représentations territoriales
3- Développement local
4- Rural
5 Insertion des jeunes
6- Territoires marginalisés
7- Approche territoriales
8- Maghreb

Mots-clés en Anglais

1- Development actors
2- Territorial Représentations
3- Local development
4- Rural
5- Integration of young people
6- Excluded Areas
7- Territorial Approach
8- Maghreb

A Farid qui n'a pas eu l'occasion de connaître la sagesse de la vieillesse
(1973-1993)
A Mani qui n'a pas eu l'occasion de connaître l'insouciance de la jeunesse
(1929-2012)

Remerciements

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à Monsieur Zeineddine Khelfaoui pour avoir dirigé ce travail et pour ses recomandations, ses conseils et son appui tout le long de la réalisation de ce travail.

Je souhaite présenter mes plus vifs remerciements à Tahani Abdelhakim qui a toujours suivi mes travaux depuis mes études de master et qui a continué à me gratifer de ses conseils et ses encouragements pour ce travail de thèse qui doit beaucoup à son expérience dans le domaine des approches de développement rural. Je lui exprime également ma gratitude pour ses efforts pour débloquer les situations difficiles lors du travail de terrain notamment au Maroc.

Mes remerciements vont également à Mme Catherine Bernie-Boissard et Monsieur Sofiane Tahi qui ont accepté d'examiner ce travail et dont être les rapporteurs et à Mme Mélanie Requier-Desjardins et Monsieur Francesco Ricci pour avoir accepté de faire partie du jury.

La réalisation de ce travail n'aurait pas été possible sans l'appui du laboratoire (LAMES) de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier et sa responsable Mme Martine Padilla pour son soutien pédagogique, finanicer et logistique. Sur le plan pédagogique, les conseils précieux de Omar Bessaoud, Pierre Campagne et Mélanie Ruquier du Jardin dont les travaux sur les thématiques de développement rural au Maghreb et leurs conseils ont permis d'améliorer la qualité de ce travail. J'ai bénéficié également de l'appui précieux du personnel de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier dont le sérieux et l'efficacité m'ont toujours impressionnée, depuis mes études de Master. Je tiens à remercier particulièrement Virginie Avignon, Olivia Roskam, Laure Morata, Isabelle Ferier, Laure Guigou, Fred Balmefrezol, les informaticiens : Mapie Bessières, Yves Pournin, et Marie-Noelle pradeilles et les bibliothécaires : Cécile Adamolle, Rafaèle Sarrade et Dominique Poulailleau. J'exprime ma profonde reconnaissance à tous.

Ma reconnaissance va également à l'UMR 5281 Art-Dev et sa directrice madame Geneviève Cortès qui a également contribué grâce à son appui sur tous les plans à la réalisation de ce travail et à ma participation à différentes manifestations scientifiques dont certaines ont abouti à des publications d'articles. Des membres de l'UMR ont également apporté leurs conseils lors des présentations des différentes phases de ce travail. J'adresse ma gratitude particulièrement à pascal Chevalier. Je n'oublie pas Christiane Lagarde et Lala Razafimahefa pour leur disponibilité chaque fois que je les sollicite pour des raisons administratives.

La méthodologie que j'ai adoptée est basée sur trois études de cas dans chacun des pays du Maghreb : Maroc, Algérie Tunisie. Je n'aurai jamais pu réaliser le travail de terrain sans le soutien de personnes sur place. Samira Hadraoui, Abdeslam Elfaouizi et Amal Zeroual de la direction provinciale de l'agriculture de Marrakech au Maroc, Abdellah Bensaad et Mondji Sghaier de l'IRA de Medenine et Mokhtar Bensalem, Ines Toumi, Nabil Ayadi, Abdennacer, Anouar, Hamza, Nourredine ainsi que l'ensemble du personnel de la station de l'IRA de Tataouine en Tunisie, Zoubir Sahli enseignant-chercheur à l'Université de Blida et Mokrane Birech vulgarisateur agricole à Yakourene, Mohand Messaoudene de l'INRF, Nora Medjdoub et Chahra Belaissaoui du ministère de l'agriculture et du développement rural en Algérie.

Je ne manque pas de remercier toutes celles et tous ceux qui ont accepté de répondre à mes questions ou de fournir des informations que ce soit les responsables ou cadres dans les organisations approchées à toutes les échelles, dans les trois pays, ou bien les jeunes d'Asni, de Tataouine ou de Yakourene.

J'ai partagé ces années de thèse avec d'autres doctorants avec qui les échanges et aussi les encouragements ont été très bénéfiques et m'ont permis de baigner dans une atmosphère de la recherche en permanence. Je cite en particulier : Imen Souissi, Valter Hoxha, Roza chenoune à l'IAMM et Sabrina Marchandise, Alessandra Scroccaro et Karim Kadir de l'UMR Art-Dev.

Tout le long de mes années d'étude à Montpellier, j'ai lié des amitiés, dont certaines seront certainenement durables et qui se sont avérées précieuses pour maintenir le bon cap dans mes études. Je remercie, Rym kellou, Ouassila Lamani, Imene Kellou, Rachid Harbouze, Lamia Sahi, Rym Aït Oumeziane, Sanaa Moussalim, Paula De Oliviera et bien d'autres.

Ma reconnaissance et ma gratitude vont également à tous les membres de ma famille, mon père, ma mère, mes frères et sœurs, mes beaux frères et ma belle sœur et mes neuveux et nièces, mes oncles et tantes ainsi que mes cousins et cousines qui n'ont pas ménagés leurs encouragements et leur soutien tout le long de la réalisation de cette thèse.

Sommaire

Introduction 9

1) Problématique et hypothèses 14
2) Méthodologie 18
2.1) Une recherche qui s'inscrit dans les méthodes qualitatives 18
2.2) Méthodes adoptées 18
3) Les éléments d'analyse 32
3.1) La trajectoire des territoires des études de cas 32
3.2) La représentation des jeunes et des acteurs de développement 32
4) Les limites de cette recherche 32

Première partie : Acquisition par le Maghreb du pack « développement rural » : de la nécessité de l'invention du mode d'emploi. 38

Introduction 38
Chapitre 1 : Evolution des approches de développement rural au Maghreb : les inspirations théoriques et leur mise en pratique. 39
1.1) Différentes approches de la notion de développement : du développement pour la croissance au développement pour l'homme et la nature. 39
1.2) Les adaptations des théories et des approches de développement venues d'ailleurs aux contextes Maghrébins. 40
1.3) Territoire, acteurs de développement et représentations : des concepts transférés de de France vers le Maghreb. 49
1.4) Les représentations sociales et territoriales appliquées au territoire et aux acteurs de développement rural 68
Conclusion 75
Chapitre 2 : Les Facteurs locaux qui influencent les approches actuelles de développement rural au Maghreb 76
2.1) Les représentations de la ruralité : facteur déterminant des approches de développement rural adoptées au Maghreb 76
2.2) Les facteurs « pragmatiques » déterminant le découpage territorial rural 93
Conclusion 122
Chapitre 3 : De la centralisation globale à la centralisation localisée 124
3.1) Les stratégies de développement rural : des enjeux communs pour les territoires ruraux longtemps marginalisés au Maghreb 124
Conclusion 139
Conclusion de la première partie : 140

Deuxième partie : Les zones rurales difficiles au Maghreb, de la marginalisation aux tentatives de rattrapage : Cas de l'insertion économique des jeunes 142

Introduction : 142
Chapitre 1 : Les nouvelles attributions des acteurs et du territoire dans les territoires ruraux maghrébins. 143
1.1) Les acteurs et les stratégies de développement local dans les territoires ruraux au Maghreb. 143
1.2) Les zones rurales au Maghreb des espaces en mutation : l'insertion économique des jeunes face à la baisse constante des ressources. 158
Conclusion 180
Chapitre 2) Trajectoires, représentations et pratiques dans trois territoires ruraux maghrébins marginalisés. Cas de l'insertion économique des jeunes. 182
2.1) La vallée d'Asni au Maroc: un territoire ou foisonnent des « organisations civiles » et de petits projets de « développement local » 182

2.2.) Yakourene en Algérie, un territoire forestier : l'absence évidente d'un projet de développement local et pour l'insertion économique des jeunes. 194
2.3) Tataouine en Tunisie : Un territoire de nomades sédentarisés où les jeunes sont poussés à l'émigration 260
Conclusion 330
Chapitre 3 : La construction collective de territoire face à des représentations et des rapports au territoire divergents entre catégories sociales. 332
Introduction 332
3.1) Le changement institutionnel et l'initiative locale 333
3.2) L'ancrage territorial des acteurs de développement 338
3.3) L'insertion socioéconomique des jeunes 343
Conclusion 351
Conclusion deuxième partie 352
Conclusion générale 357
Bibliographie 365
Liste des tableaux 381
Glossaire 382
Annexes ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Table des matières 384

Karima BOUDEDJA

Les acteurs et le développement local : outils et représentations. Cas des territoires ruraux au Maghreb.

Introduction

Les zones rurales au Maghreb central : Maroc, Algérie, Tunisie ne sont pas homogènes et même si globalement des inégalités existent entre le milieu urbain et le milieu rural, les difficultés de développement rencontrées dans certaines zones rurales dites « difficiles » sont assez remarquables. Il s'agit en général de zones montagneuses, steppiques ou sahariennes. Les difficultés concernent les différents volets du développement que ce soit le volet économique, social, infrastructurel, ou environnemental.

Après avoir été marginalisées, pendant les temps qui ont suivi les indépendances respectives des trois pays[1], en raison de la concentration des actions sur les territoires ruraux « utiles » : zones présentant des potentialités agricoles, ces zones ont connu des dispositions spécifiques, notamment, à partir des années 90, à travers la mise en œuvre de projets de développement local. Ces derniers sont les résultats de nouvelles stratégies de développement nationales et/ou les résultats de coopération avec les organisations internationales. En effet, à ce moment, les territoires ruraux en difficulté ont connu des mutations qui ont été accompagnées de recompositions résultats de l'adaptation des populations à un environnement, de plus en plus difficile, et aux nouvelles stratégies de développement. Les mutations les plus importantes sont d'ordre démographique et social : une population jeune importante, le bouleversement des mécanismes de gestion collective des ressources et de la vie sociale, le bouleversement des hiérarchies sociales etc. mais, elles sont également économiques : le recul de l'activité agricole, la diversification de l'activité, le recul des possibilités de migration source de revenus indispensable pour ces territoires et environnementales : la dégradation des ressources communes, la sécheresse, l'érosion etc. Tandis que les recompositions concernent la mise en place des conditions nécessaires pour conduire à la décentralisation et aux transferts des compétences vers les organisations locales et l'autonomisation des populations. Il s'agit d'introduire de nouveaux modes d'intervention et de gouvernance dans le cadre de stratégies de développement local.

Si la quasi-totalité des territoires ruraux difficiles connaissent ces mutations, les changements organisationnels et institutionnels préconisés rencontrent des fortunes différentes en fonction du degré de complexité de certains éléments. En effet, parfois ces territoires subissent des complications dont l'origine est liée, selon le cas, à leur histoire, leur identité ou leur environnement naturel particulièrement spécifiques. Ce sont ces territoires-là qui constitueront l'objet de notre recherche, car nous estimons que, dans ce cas, malgré les spécificités constatées, l'approche adoptée est toujours la même, largement inspirée des organisations internationales. En effet, après avoir essayé plusieurs types d'approches qui ont d'abord visé le développement agricole puis le rattrapage des inégalités, les zones rurales dites difficiles sont, aujourd'hui, considérées comme étant le terrain idéal pour l'instauration de l'approche territoriale. Ceci s'explique par le fait que le concept de territoire renvoie systématiquement à l'identité territoriale. Il est communément admis que la préservation d'éléments identitaires spécifiques telles que la langue, les valeurs familiales, les organisations traditionnelles etc. font de ces espaces des territoires, négligeant, de ce fait, le fait que ce sont justement ces éléments qui expliquent, en partie, la marginalisation et même les difficultés de la part des populations de ces territoires à intégrer d'autres modes d'organisations plus souples et plus adaptés au monde extérieur constitué notamment par les acteurs de développement.

[1] 1956 pour le Maroc et la Tunisie et 1962 pour l'Algérie.

Les mutations subies par les territoires ruraux difficiles et nous ajouterons complexes, au Maghreb, ont pour principale conséquence, pour les jeunes, le blocage du schéma de reproduction socioéconomique qui était fondé sur l'activité agricole, la solidarité familiale et la migration[2] (Figure n° 1). De ce fait, de plus en plus diplômés, les jeunes, se retrouvent avec peu de perspectives s'ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas quitter ces territoires. Même si l'emploi salarié connaît un accroissement conséquent dans ces zones du fait de l'augmentation relative des services (éducation, santé, communication etc.), le chômage est particulièrement important et la création de son propre emploi reste l'alternative la plus probable pour les jeunes.

Figure 1: Schéma socioéconomique durant la colonisation et les deux premières décennies après l'indépendance dans les territoires ruraux difficiles.

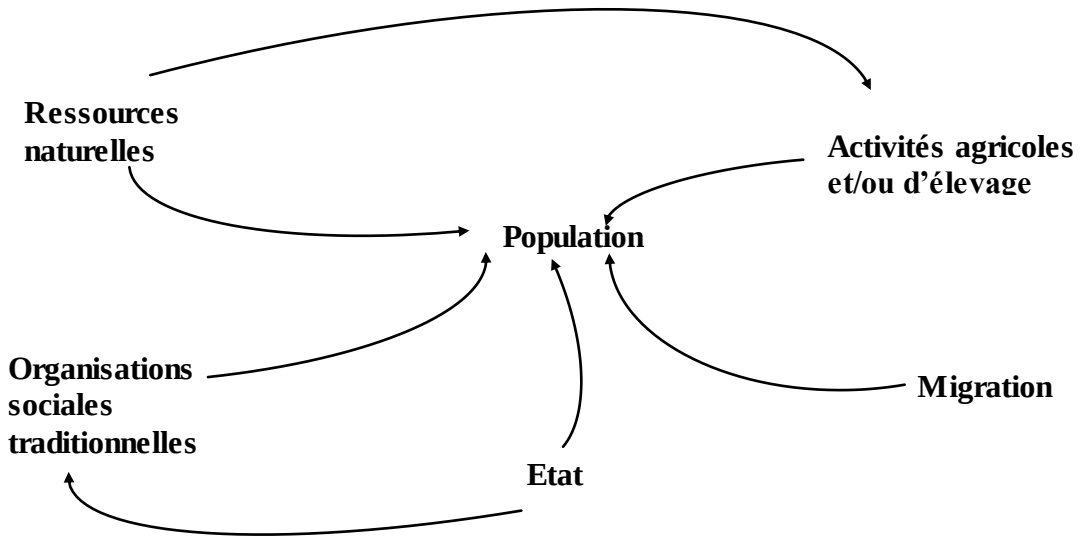

Présence de lien entre deux éléments

De plus, ils sont soumis à des pressions externes via les médias et n'ont comme seuls exemples de réussite que deux catégories sociales : les émigrés et ceux qui pratiquent des activités informelles voire illégales. Ils se retrouvent coincés entre trois choix : quitter le territoire, exercer une activité informelle ou exercer des activités illégales (par exemple contrebande dans les zones frontalières, exploitation illégale des ressources naturelles etc.) (Figure n° 2).

[2] C'est la notion d'héritage refusé de Patrick Champagne (2002), mais nous dirons plutôt l'héritage entravé car même si les jeunes et ils sont nombreux souhaitent reproduire le schéma, ils n'y parviennent pas en raison de la complexité des situations.

Figure 2: Schéma socioéconomique actuel dans les territoires ruraux difficiles

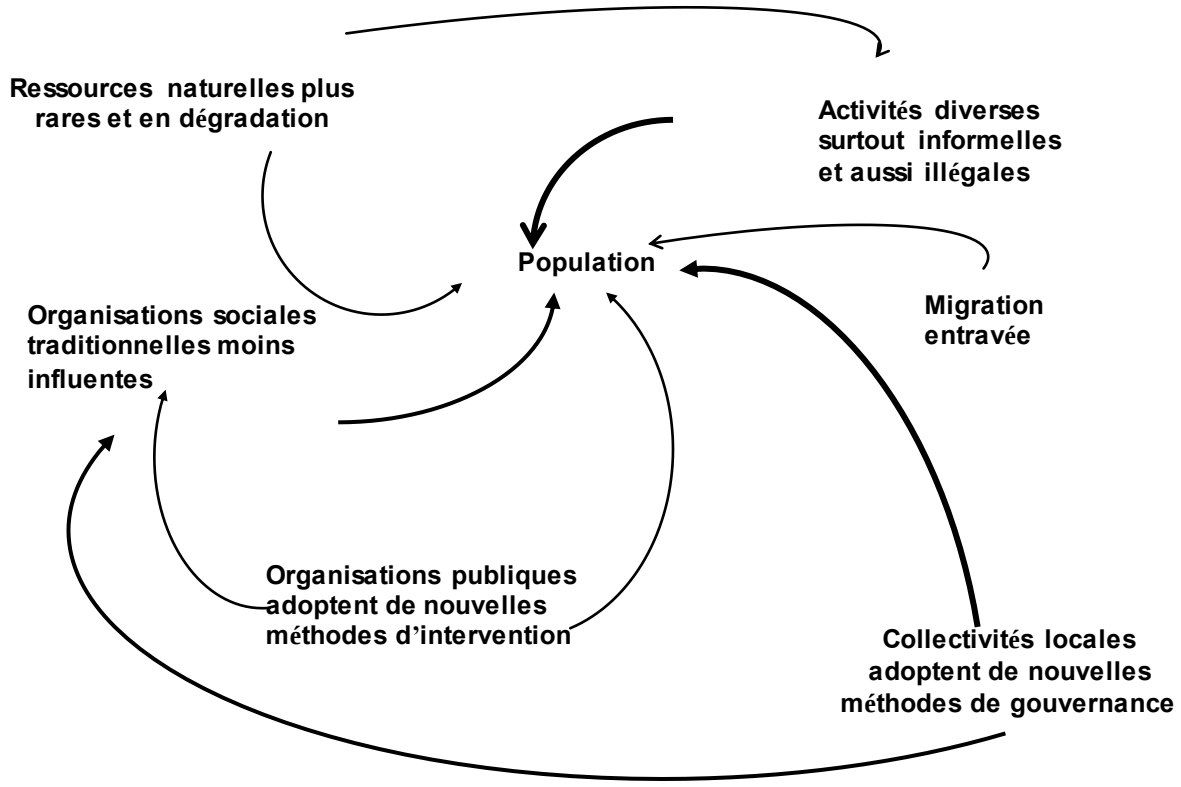

Le climat organisationnel connaît une diversification ou doit-on plutôt parler de complication encore une fois. En effet, ces territoires qui avaient pour particularité d'avoir été domptés par des populations sur lesquels, le moins que l'on puisse dire, est qu'elles ont développé des mécanismes ingénieux pour survivre dans des conditions difficiles et qui ont, grâce aux ressources naturelles et à une organisation sociale pertinente, survécu à de multiples agressions externes, dont les conflits tribaux, le colonialisme et la marginalisation après l'indépendance des trois pays, se retrouvent aujourd'hui confrontés à plusieurs éléments nouveaux et/ou qui semblent insurmontables :

- La dégradation des ressources et leur rareté.
- L'intervention des organisations publiques dans la gestion des ressources, ce qui est vécu comme une interférence ou comme une entrave par la population.
- Leur sollicitation, pour leur « participation » au processus de développement, par les organisations publiques et les collectivités locales.
- Une population jeune importante et de moins en moins absorbée par le schéma de reproduction socio-économique ce qui crée de véritables tensions sociales.
- L'intrusion des organisations publiques et des collectivités locales pour régulariser les activités informelles qui, pour certaines, ont toujours existé et qui sont considérées comme des moyens de survie par les populations notamment les jeunes et dont la régularisation conduit à une perte considérable de revenus.

Pourtant, c'est dans ce contexte que nous pouvons qualifier de deux mondes parallèles, entre les populations rurales d'une part et les différents acteurs de développement d'autre part, qu'est sensé se créer une dynamique de construction collective du territoire. Les stratégies de développement mises en œuvre dans ce type de zones rurales dans les trois pays du Maghreb sont orientées vers cette démarche[3] qui fait de la participation des populations à la construction de leur territoire, une priorité.

Les acteurs en place sont appelés à s'adapter à cette nouvelle situation. Seulement, les facteurs de complexité que nous avons abordés précédemment ne sont pas toujours pris en compte, pourtant ils viennent en amont de représentations ancrées qui rendent tout changement difficile à se mettre en place. Les représentations du territoire, des institutions, des différents acteurs, des potentialités et contraintes de développement doivent converger pour aboutir à des pratiques favorisant la construction collective du territoire.

Si nous avons mis l'accent sur les divergences éventuelles entre les organisations de développement et les populations dans ces territoires complexes, il nous semble qu'au sein de ces populations, les jeunes représentent une catégorie dont les représentations doivent être particulièrement prises en compte, dans la mesure où, elle se retrouve dans un contexte où c'est surtout, elle, qui fait face à ce qui est interprété comme une ingérence des organisations publiques dans ses « affaires » et à la difficulté de se faire une place dans la hiérarchie sociale établie. Cela suppose des représentations spécifiques de cette catégorie qui sont forcément différentes de celles des organisations externes et de celles des autres catégories de la population. En effet, tous ces bouleversements influencent les jeunes et les conduisent à adopter des représentations qui sont radicalement différentes de celles de leurs aînés et surtout de celles des acteurs de développement. Suivre le schéma déjà tracé par les ainés n'est plus possible. Le territoire n'offre plus les mêmes opportunités (terre, climat, solidarité etc.) et les stratégies de survie adoptées par les ainés ne sont pas aussi simples à mettre en œuvre non plus (migration, exode rural, activité informel). La représentation des jeunes d'eux-mêmes n'est pas la même non plus. Les jeunes n'acceptent plus d'exercer des métiers dits dégradants comme par exemple ceux de bergers et parfois même d'agriculteur. Cependant, les jeunes, chez qui la déperdition scolaire est importante, sont souvent diplômés de la formation professionnelle. Seulement, ces formations les destinent à des métiers qu'ils ne pourront pas exercer dans le milieu rural. Ils sont donc, « poussés » à quitter leur territoire d'origine.

Les organisations d'appui qui les ciblent, particulièrement, sont pourtant légions. Deux types de programmes existent, dans les trois pays. Ceux qui visent à l'insertion économique des jeunes à travers l'emploi temporaire et ceux qui encouragent les jeunes à créer leurs micro-entreprises. Cependant, ces organisations appliquent des stratégies et des démarches qui aboutissent à des résultats mitigés. Les jeunes, dans les territoires ruraux au Maghreb, ne font pas l'objet d'une recherche de modèles d'insertion économique spécifiques qui tiennent compte des contextes complexes. Il n'existe pas une réelle réflexion à de nouveaux modes de construction de l'identité territoriale et d'inscription au territoire ni de la part des organisations sociales traditionnelles, qui au demeurant ne sont plus les seules détentrices de l'influence sur les jeunes, ni de la part des gestionnaires publics locaux qui ne semblent pas mesurer l'intérêt pratique, ni de disposer des compétences nécessaires pour territorialiser leurs approches. La difficulté n'est pas de ramener ces jeunes à une tradition identitaire sociale et professionnelle locale existante, mais bien de les amener à en construire une. L'objectif est de les englober dans un projet de construction collective du territoire en tenant compte de leurs

[3] Stratégie du renouveau rural en Algérie, le pilier II du plan Maroc vert au Maroc et la stratégie de développement intégré en Tunisie.

besoins spécifiques en tant que jeunes de leur génération, mais qui paradoxalement, se référent, souvent, à un système de valeurs, de normes et de représentations qui sont parfois plus conservatrices que celles de leurs ainés.
Les territoires ruraux qui sont aujourd'hui dans des situations difficiles au Maghreb sont, souvent, imprégnés de forts éléments identitaires qui assurent la cohésion sociale. Il s'agit notamment d'éléments : linguistiques, religieux, rituels, organisationnels etc. L'identification au territoire par ces jeunes est liée à ces éléments identitaires, mais cela ne suffit pas pour qualifier et préjuger de leur ancrage territorial. Pour cela il faut s'intéresser également à leurs représentations de leur appartenance à ces territoires mais surtout aux possibilités qui leur sont offertes pour leur appropriation de ces territoires notamment sur le plan économique. Ces aspects d'identification, d'appartenance et d'appropriation du territoire concernent également les acteurs de développement notamment les acteurs locaux. En effet, les représentations de ces trois aspects de l'ancrage territorial déterminent les pratiques des populations, en l'occurrence les jeunes et celles des acteurs de développement.

Les territoires ruraux difficiles et marginalisés ont, tout de même, fait l'objet de stratégies et d'approches de développement qui se sont succédé depuis l'indépendance des trois pays du Maghreb. Force est de constater aujourd'hui que les résultats sont en dessous des espérances. Des diagnostics sont établis, à chaque fois, pour déterminer les lacunes qui expliqueraient le maintien de ces territoires dans des états de sous-développement par rapport au reste du pays. Les éléments identifiés sont souvent d'ordres naturels : dégradation des ressources, sécheresse, incendies etc., organisationnels : gouvernance non adaptée, adoption timide de la décentralisation, approches de développement proposées déficitaires, économiques : faiblesse de l'investissement, recul de l'activité agricole, faiblesse de la diversification des activités, démographiques : fort taux démographique, baisse de la migration etc. De ce fait, nous avons fait le constat que pour l'instauration de l'approche territoriale, de nouveaux éléments se sont greffés à ces éléments classiques de diagnostic, il s'agit de l'aspect social. Dans ce cadre, les projets de développement locaux qui adoptent l'approche territoriale, qu'ils soient le fait de projets de coopération avec des organisations internationales ou le fait de stratégies nationales, partent tous du même diagnostic de la faiblesse de la prise en compte des spécificités territoriales : les organisations locales, les ressources spécifiques, les éléments identitaires etc. Seulement force est de constater que ces diagnostics n'abordent pas les représentations sociales des différentes catégories sociales identifiés dans les territoires. C'est tout juste si des focus groups permettent de recueillir leurs besoins pour les transformer en activités. Les représentations sociales notamment territoriales, leurs origines, leurs influences et les possibilités de leur changement ne sont pas évoquées. Il s'agit pour nous, à travers ces études de cas, d'orienter la réflexion dans cette direction, car nous pensons que dans des territoires aussi marqués par l'identité locale ancestrale et par les tentatives de mise en place de nouvelles stratégies de développement par le biais d'acteurs, qu'ils soient internes ou externes, des divergences des représentations, qui peuvent faire obstacle au développement de ces territoires, sont inévitables.

1) Problématique et hypothèses

Tous ces aspects abordés dans l'introduction nous ont permis de positionner nos questionnements de recherche (Figure n° 3) qui partent du postulat qu'en amont les représentations sont différenciées entre les diverses catégories sociales notamment entre les jeunes et les représentants des organisations sociales traditionnelles et entre les populations et les organisations externes ce qui aboutit en aval à un impact de ces représentations sur les pratiques de ces différents protagonistes qui interviennent ou peuvent potentiellement intervenir dans l'insertion économique et l'inscription territoriale des jeunes. Notre question de recherche est alors : quel impact de représentations différenciées des acteurs sur la construction collective du territoire, dans un contexte complexe d'émergence de nouveaux acteurs, de nouveaux modes d'intervention et de nouvelles demandes socio-économiques des populations, surtout les jeunes, dans les territoires ruraux au Maghreb? Cette question peut être scindée en trois questions secondaires qui sont autant d'éléments constitutifs de la question globale :

1- Quelles sont les conséquences des stratégies de développement rural sur l'adoption par les jeunes, des territoires ruraux marginalisés, des schémas de reproduction socioéconomiques et sur le rapport au territoire des acteurs de développement local.

2- Quel est le degré d'influence des croyances, idéologies et pratiques héritées et actuelles sur les représentations des différents acteurs de développement des territoires ruraux difficiles et complexes ?

3- Quelle est la place des représentations dans le changement institutionnel et la décentralisation des décisions, pour la construction collective de territoire, dans les territoires ruraux ?

Cette recherche a pour objet d'appréhender les représentations sociales collectives et leur influence sur les outils mobilisés par les acteurs de développement local face aux pratiques des jeunes « poussés » à créer leur propre activité dans les territoires ruraux difficiles et complexes au Maghreb. Les particularités de ces territoires sont une dimension importante dans notre recherche. Les représentations qui prévalent et qui expliquent souvent une inscription au territoire, encore présente chez les populations, et chez leurs organisations traditionnelles, encore fonctionnelles, et qu'on ne retrouve pas chez les acteurs de développement publics qui prennent une dimension, de plus en plus, importante en raison du rôle prééminent qu'ils doivent jouer dans l'intermédiation, est le point focal de notre travail de recherche. D'un autre côté, si l'ancrage territorial ne fait pas de doute pour les populations, les jeunes sont plus facilement attirés par les sirènes qui les poussent vers le départ sans le moindre remord. Leurs représentations de ce type de territoire et leur inscription en berne nous pousse à nous interroger sur l'avenir de ces territoires. Peuvent-ils encore avoir une fonction économique ou finiront-ils par connaître le sort de certains territoires ruraux européens dont la fonction résidentielle et paysagère est plus importante que leur fonction économique ?

La question de la construction collective du territoire est posée. Des représentations convergentes sont certes indispensables mais sont-elles suffisantes ? Ces territoires ne sont-ils pas déjà des territoires rentiers malgré leur ressources et leur passé de territoires d'activités économiques soutenues par des organisations sociales efficaces ou bien ont-ils atteint leurs limites du fait des différentes complexités survenues ?

Notre intérêt va porter plus précisément sur ces jeunes qui ont fait le choix ou bien celui-ci leur a été imposé de rester sur ces territoires. Les schémas socioéconomiques existants dans ces territoires n'étant plus reproductibles, pour plusieurs raisons, ils sont donc appelés à s'insérer dans de nouvelles formes de dynamiques économiques. De ce fait, ils se retrouvent à créer des activités surtout dans le secteur informel ou bien à chercher le soutien des organisations d'appui pour réaliser des projets de création de micro-entreprises. Notre intérêt va également porter sur ces acteurs de développement. Les nouvelles recompositions connues par les territoires qui nous intéressent concernent essentiellement l'émergence de nouveaux acteurs et/ou de nouvelles missions de développement et de nouveaux modes de gouvernance et d'intervention. Le rôle dans l'intermédiation exercé par ces acteurs devient primordial, que ce soit à travers des projets de développement intégrés et portés par des organisations locales ou des organisations externes ou bien par des organisations dont la mission permanente s'inscrit dans le développement et qui sont appelées à introduire de nouveaux modes de gouvernance et d'intervention. Le développement local semble être une nouvelle préoccupation de ces acteurs.

L'objet de notre recherche sera focalisé sur ces différents acteurs de développement dans les territoires ruraux et sur les jeunes ruraux. Tous ces changements survenus ont-ils eu une influence sur leurs représentations du territoire et qu'en est-il de l'inscription au territoire de part et d'autre ?

Face à ces questionnements nous proposons les hypothèses suivantes que nous souhaitons valider par notre recherche :

1) Les initiatives des populations rurales basées sur l'exploitation des ressources locales, dans les territoires longtemps marginalisés sont, aujourd'hui, le résultat de la résignation des jeunes vis-à-vis des diverses tentatives échouées de rattrapage des inégalités et même des approches territoriales appliquées actuellement.

Jamais, depuis les indépendances respectives des trois pays du Maghreb étudiés, les territoires ruraux dits difficiles n'ont fait l'objet d'une aussi grande attention. Pourtant, jamais le sentiment de marginalisation n'a été aussi fort chez les jeunes, dans ces territoires bâtis sur des identités fortes et des systèmes de survie imbriqués dans les ressources naturelles, ce qui fait de l'ancrage territorial une évidence. Seulement, chez cette catégorie, souvent la plus importante en nombre et qui est appelée à construire l'avenir du territoire, des changements importants sont survenus dans leur rapport au territoire et cela s'explique, en grande partie, par la diversité de leurs trajectoires professionnelles et le rapport, de plus en plus, complexe avec le territoire et ses ressources. La raison essentielle est qu'il ne leur est plus possible de reproduire le même schéma socioéconomique sur lequel ont été fondés ces territoires. Notre hypothèse est basée sur l'idée que dans les trois pays, des territoires ruraux ont été marginalisés et qu'ils ont eu, de ce fait, malgré des politiques de rattrapages des inégalités et aussi des politiques globales de développement différentes, des trajectoires proches sur le plan socioéconomique et que les réactions des populations notamment celles des jeunes sont quasi identiques sur le plan des trajectoires professionnelles et des rapports aux territoires.

2) Les représentations du territoire de la part des acteurs de développement sont le résultat de croyances et idéologies héritées et pratiques actuelles uniformisées qui déterminent le rapport au territoire.

Les représentations sociales sont en amont et en aval de toute action. Ceci est plus vrai dans des territoires encore imprégnés des aspects identitaires et où le rapport au territoire est encore le résultat d'héritages ancestraux. Seulement, si ces considérations sont encore prises en compte par les populations dans les zones rurales, elles sont de plus en plus écartées par les organisations de développement externes même si elles ne sont pas étrangères et aussi par les jeunes qui se construisent, aujourd'hui, leurs représentations suite à des influences locales, mais aussi à des influences nationales voire internationales. Pourtant les changements souhaités sur le plan méthodologique, organisationnel et relationnel entre les différentes organisations et les populations n'aboutissent pas en raison, justement, des difficultés à faire converger les représentations.

3) Les acteurs publics et les groupes sociaux dominants sont engagés dans un processus de maintien des positionnements classiques dans le système existant et non pas dans un processus de changement institutionnel.

Les changements sont effectivement en cours dans les territoires ruraux, mais ils ne sont pas dus aux stratégies de développement engagées. Ce ne sont pas les institutions qui sont visées par le processus de changement, même si théoriquement c'est ce qui est prôné, l'objectif est de garder les mêmes niveaux hiérarchiques dans ces territoires. C'est pour cela que même les organisations représentatives des populations sont suscitées, remaniées voire manipulées pour répondre à l'objectif réel de maintien des institutions qui garantissent les mêmes places aux différents acteurs, sauf que, dans ce jeu de pouvoir, les exclus créent leur propre sphère d'action de sorte que, dans un même territoire, il existe deux sphères d'action et deux projets l'un officiel mobilisant des acteurs, des moyens et des ressources et l'autre officieux qui mobilise des acteurs, des moyens et des ressources également.

Figure 3 : Schéma du cadre conceptuel et cadre d'analyse de la thèse

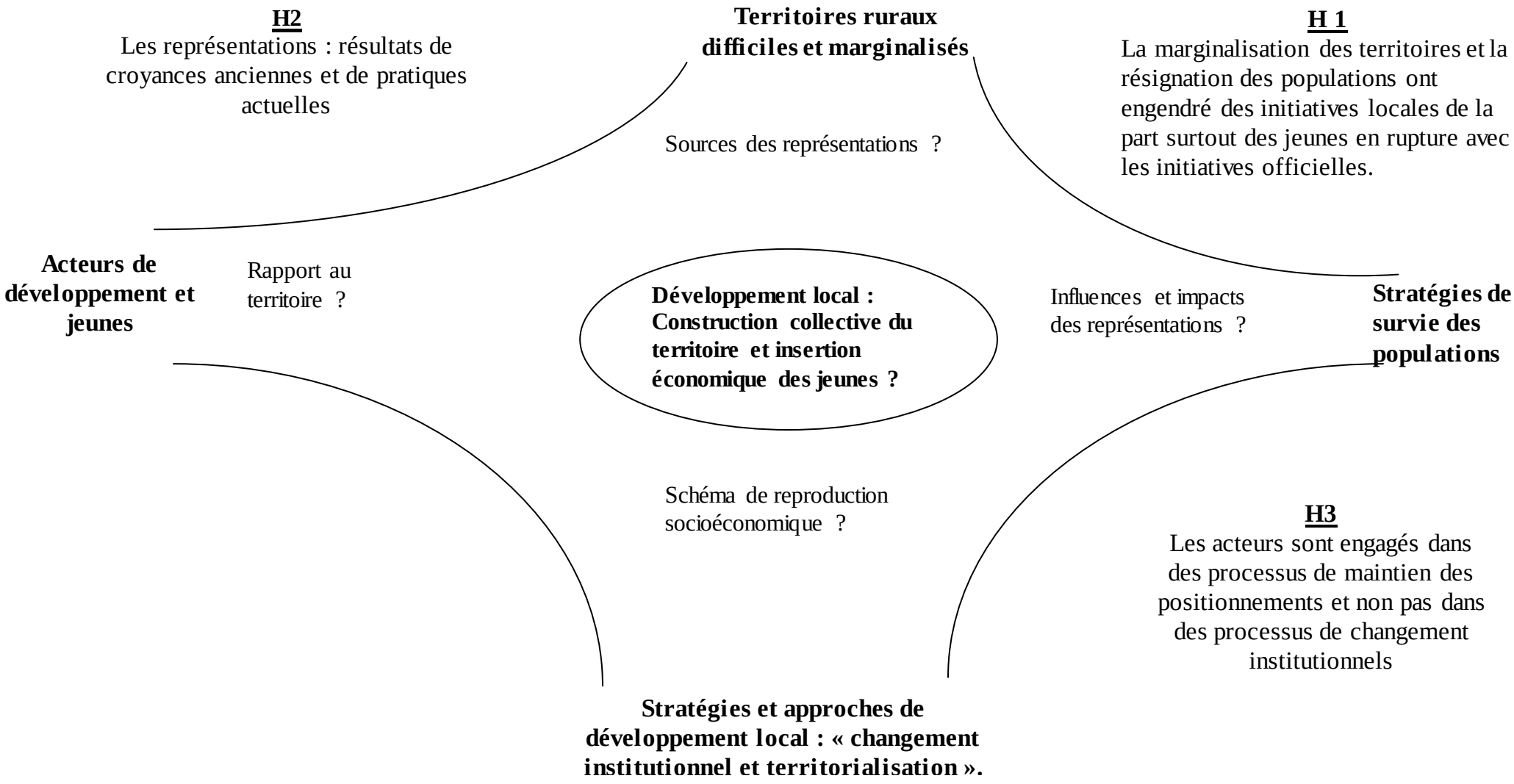

2) Méthodologie

2.1) Une recherche qui s'inscrit dans les méthodes qualitatives

Nous inscrivons notre recherche essentiellement dans la géographie sociale, mais pas seulement, elle s'inscrit également dans l'Economie du développement, la sociologie rurale et même l'anthropologie. Le sujet de recherche : les représentations et le rapport au territoire et le contexte : les territoires ruraux dit difficiles et marginalisés au Maghreb nous a quasiment imposé d'adopter les méthodes de recherche qualitatives. En effet, nous recherchons essentiellement à comprendre des processus qui conduisent à des représentations et des rapports de la part d'acteurs divers dans le milieu rural maghrébin. Les relations entre ces différents acteurs, notamment entre une catégorie spécifique, en l'occurrence les jeunes et les acteurs de développement, rendent le travail plus complexe. Effectivement, « En plus de vérifier s'il y a des relations entre les variables, le chercheur qualitatif veut savoir comment et pourquoi ces relations existent » (Eisenhardt, 1989, Mintzberg, 1979) cités par (Gagnon Y.C, 2012). Seulement, selon Huberrman M et Miles M (2003) quand il s'agit de relations humaines, l'utilisation d'approches de recherche réalistes à visée compréhensive est complexe, mais ces mêmes auteurs pensent que ce n'est pas impossible.

L'approche compréhensive en opposition à l'approche explicative vise, selon H. Desmet et al (2012)[4], à rechercher le sens des phénomènes et non l'explication car celle-ci en cacherait le sens. Selon ces auteurs cette approche se base sur « l'attitude phénoménologique qui s'efforce d'expliciter le sens que le monde objectif des réalités a pour les hommes dans leur expérience. Il cherche donc à appréhender les phénomènes de conscience vécus qui sont, chaque fois, des constructions humaines. L'approche compréhensive consiste, dès lors, en des constructions (objectives) de constructions (subjectives) faites par les acteurs ». La représentation sociale selon D.Jodelet (1989) étant une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social, l'approche compréhensive est donc pertinente car nous avons à faire à des acteurs et nous souhaitons comprendre leurs représentations et leurs pratiques pour comprendre leur attitude par rapport à la construction collective du territoire. Au fait, nous partons des effets pour aller vers les causes. Notre approche est compréhensive, mais c'est aussi une approche inductive dont l'objectif est selon M. Huberman et al (2003) de rendre compte des événements et non de se limiter à décrire leur déroulement.

2.2) Méthodes adoptées

Que ce soit pour Yin Robert. K (2003, 2009) ou pour J. Hamel (1997) la nécessité de varier les méthodes de collecte des données a été bien signalée. Elle s'inscrit, selon J. Hamel dans le but de croiser les angles d'étude et d'analyse. La variété des méthodes est dite « triangulation ». L'objectif est de varier les sources en vue de recouper et d'éclaircir les données.

Dans notre cas, nous avons effectivement varié les sources, non seulement, en ce qui concerne l'échelle (commune/ secteur, daïra/délégation, Wilaya/Gouvernorat), mais aussi, en ce qui concerne la catégorie d'acteurs de développement intervenant dans l'insertion économique des jeunes (publics, civils et collectivités locales) et les jeunes. Les outils également ont été

[4] J.P. Pourtois, H. Desmet et W. Lahaye, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, Université de Mons-Hainaut. http://www.renforse.net/mardif/Methodo/Methodologie_M2r.pdf

diversifiés : l'observation, les documents de recherches ou administratifs, les entretiens semi-structurés, les focus groups et les questionnaires. Les données collectées sont aussi bien qualitatives que quantitatives. Nous procéderons à l'analyse des deux catégories de données.

2.2.1) Une observation multiscalaire

Nous avons choisi de procéder à une observation multiscalaire : chacun des trois pays du Maghreb central, un niveau intermédiaire de prise de décision puis l'étude du cas d'un territoire local dans chacun des trois pays. De même que nous avons travaillé sur les trajectoires de développement des trois territoires choisis, après avoir étudié les typologies des territoires ruraux des trois pays. Le territoire local est donc notre troisième axe d'observation dirigée vers les acteurs de développement (organisations publiques, organisations civiles, collectivités locales, organisations internationales etc.) et leur public cible, en l'occurrence les jeunes, dont les stratégies et pratiques d'adaptation aux conditions socio-économiques et aux recompositions des territoires sont observées. Nous nous sommes intéressés, aussi bien, aux jeunes constituant le public cible des dispositifs d'insertion économique, qu'aux jeunes n'ayant pas bénéficié de l'appui des différentes organisations publiques et civiles, mais qui ont créé leurs propres activités que ce soit de manière formelle ou informelle.

Au premier niveau, c'est-à-dire le niveau national, les stratégies de développement rural depuis les années 1990 et l'introduction de nouveaux modes de gouvernance et de modes d'intervention (le développement local) ont fait l'objet de notre intérêt notamment, les changements institutionnels préconisés et mise en œuvre, la place accordée aux acteurs civils et à l'autonomisation et la libre initiative. De même que nous avons, grâce à l'apport théorique, analysé les approches du rural et de la ruralité dans les pays du Maghreb et la dimension accordée à la notion de territoire et d'acteur de développement.

Le deuxième niveau est représenté par les niveaux intermédiaires des territoires d'étude : wilaya en Algérie, Région au Maroc et Gouvernorat en Tunisie. Ce sont là des niveaux de décision importants pour les territoires de nos études de cas, dans la mesure où, les acteurs de développement les plus importants sont souvent concentrés à ce niveau. De même que les commissions chargées d'étudier les dossiers de demande d'appui par les jeunes sont également concentrés à ce niveau. De plus, les données statistiques sont plus disponibles à cette échelle, considérée comme l'échelle de planification et de gestion des projets et des dispositifs mis en œuvre.

Au troisième niveau, nous avons les territoires des études de cas, nous analyserons les outils utilisés dans le cadre de ces stratégies, dites de développement local, dans des zones rurales que nous avons identifiées grâce à des critères liés à des mutations et des recompositions territoriales vécues ces deux dernières décennies, que ce soit des dispositifs publics ou des projets de coopération. L'analyse se fera à travers la mobilisation des théories multidisciplinaires en géographie sociale (Guy. Di Méo, Hervé. Gumuchian, Claude.Raffestin etc.) et de sociologie (Denise Jodelet, Pierre Mannoni, Pierre Bourdieu etc.) pour ce qui est des aspects de territoires, de représentations et de recomposition territoriales et d'économie du développement (Douglass. C. North, Amartya Sen, Bernard Pecqueur etc.) pour les aspects d'acteurs de développement et d'équité et de proximité.

2.2.2) La méthode de l'étude de cas

L'approche compréhensive s'appuie souvent sur les études de cas. En ce qui nous concerne, nous avons réalisé trois études de cas : une par territoire dans chacun des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Cette méthode nous semble tout à fait pertinente dans la mesure où elle permet selon Y.C Gagnon (2005) de donner l'accès à une compréhension profonde des phénomènes, des processus qui les composent et des acteurs qui en sont les parties prenantes. Cela est confirmé par A.G Woodside (2003), pour qui l'étude de cas comme méthode de recherche est appropriée pour la description, l'explication, la prédiction et le contrôle de processus inhérents à divers phénomènes, que ces derniers soient individuels, de groupe ou d'une organisation.

L'étude de cas nous semble pertinente, également, car notre objectif est la compréhension de processus et non la généralisation des résultats. L. Bardin (1996) cité par Y.C Gagnon (2005), abordant l'étude de cas, assure que « Le design d'étude met alors l'accent sur l'optimisation de la compréhension d'un phénomène plutôt que sur la généralisation des résultats ». De plus, le contexte ayant comme nous le verrons (D. Jodelet, 1989, P. Mannoni 2008), une influence certaine sur les représentations et les pratiques, la généralisation serait de toute façon impossible. En effet, Jacques Hamel (1997) confirme que l'objectif de « l'étude de cas consiste donc à rapporter un événement à son contexte et à le considérer sous cet aspect pour voir comment il s'y manifeste et s'y développe. En d'autres mots, il s'agit, par son moyen, de saisir comment un contexte donne acte à l'événement que l'on veut aborder ».

Robert. K. Yin pense que l'étude de cas peut être utilisée pour trois types de recherche : exploratoire, descriptive ou explicative. Une étude de cas exploratoire (qu'elle soit fondée sur un seul cas ou des cas multiples) est destinée à définir les questions et les hypothèses d'une étude ultérieure (pas nécessairement une étude de cas) ou à la détermination de la faisabilité des procédures de recherche à adopter. Une étude de cas descriptive consiste en une description complète d'un phénomène dans son contexte. Une étude explicative consiste en la présentation des données portant sur la relation cause-effet expliquant comment les événements se sont produits. Nous nous situons dans le troisième type, c'est-à-dire, que nous avons réalisé des études de cas explicatives notre objectif est d'expliquer les causes de l'absence d'une action collective de construction de territoire dans des territoires ruraux maghrébins en nous basant sur les représentations des acteurs de développement impliqués dans l'insertion économique des jeunes et de ces jeunes, ainsi que les relations entre les acteurs et entre les acteurs et les jeunes. Nous expliquerons, également, la part du contexte rural maghrébin dans les résultats mitigés obtenus par des projets, basés sur des approches dites participatives et de proximité, proposées surtout par des organisations internationales.

L'Etude de cas peut également selon R.K Yin (2009) être une méthode, aussi bien, qualitative que quantitative de recherche. De même que les données recueillies peuvent être, aussi bien, qualitatives que quantitatives. Dans notre cas, nous avons adopté des outils de recueil de données classées dans les méthodes qualitatives tels que l'observation, les entretiens semi-directs et les focus groups et des outils qualitatifs tels que le questionnaire (Figure n°4). Par contre nos données sont surtout qualitatives. Nous y reviendrons plus loin.

Figure 4: Schéma des étapes de déroulement des études de cas

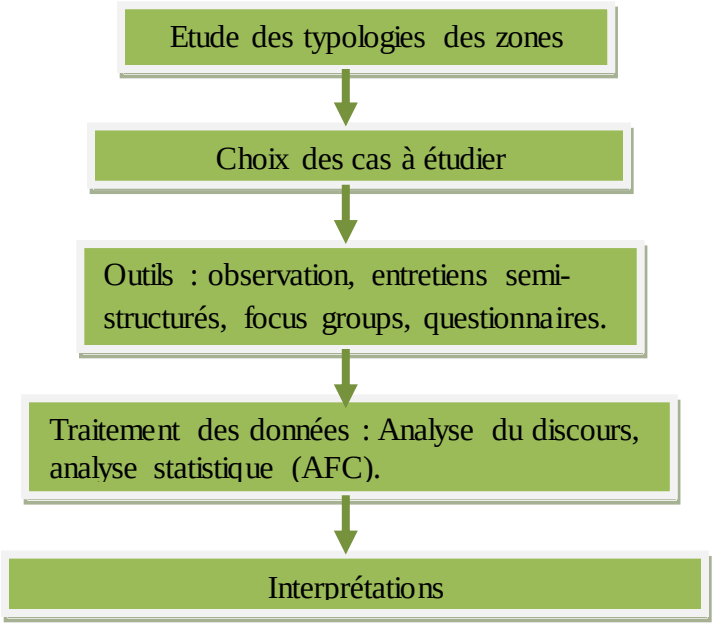

2.2.3) Appui sur les typologies

Nous avons choisi nos trois territoires d'étude sans procéder à notre propre typologie des territoires ruraux, mais en nous appuyant sur des typologies existantes et cela pour les raisons suivantes :

- Nous nous proposons d'analyser les typologies établies par les organisations publiques en charge d'élaborer les stratégies de développement. Ces typologies sont celles qui déterminent les approches de développement adoptées concrètement par ces organisations.

- Notre choix des territoires des études de cas, dans les trois pays, est basé sur des critères sociaux, économiques et environnementaux, mais aussi, sur des critères liés à l'histoire et l'identité de ces territoires qui auraient été de toute façon difficiles à quantifier par le biais d'indicateurs.

- Il nous aurait été difficile, également, de réaliser des typologies des zones rurales des trois pays du Maghreb, du fait que la disponibilité de données homogènes est quasiment impossible. D'autant plus que les données qui nous intéressent doivent être agrégées par zones rurales ce qui n'est pas toujours le cas comme, par exemple, pour le chômage.

2.2.4) Le travail de terrain dans les trois territoires

L'analyse des différentes typologies nous a permis de procéder au choix de nos terrains d'investigation. Nous n'avons pas privilégié des territoires qui sont en extrême difficulté économique, ce qui a guidé notre choix a été, surtout, la possibilité de qualifier l'espace en question de territoire eu égard à son identité confirmée et au sentiment d'appartenance exprimé par ses populations. Les critères qui ont ainsi guidé notre choix sont les suivants:

- Une dimension identitaire bien présente et visible (langue, culture, histoire).
- des ressources naturelles spécifiques (montagnes, espace forestier, parcours steppiques) et qui présentaient un caractère déterminant du schéma de reproduction socioéconomique.
- Un taux élevé des jeunes de moins de 30 ans.
- Une tradition de migration et d'exode rural.
- Des institutions traditionnelles préservées.
- Des territoires marginalisés par les politiques de développement rural avant les plans d'ajustement structurels.
- Des territoires objets de projets de développement local au cours de ces dix dernières années.

Selon ces critères que nous avons fixés et les moyens dont nous disposons pour la réalisation du travail de terrain, nous avons identifié trois territoires à observer. Il s'agit de la vallée d'Asni située dans la province d'Al-Haouz dans le haut Atlas au Maroc, du massif forestier de Béni Ghobri (Yakourene) situé à la wilaya de Tizi-Ouzou en Algérie et du territoire constitué par les délégations de Tataouine Nord et de Tataouine Sud au gouvernorat de Tataouine en Tunisie.

Après avoir présenté les outils d'investigation et les conditions de déroulement du travail de terrain, nous présenterons de façon générale les trois territoires. Ces derniers feront l'objet d'une présentation plus détaillée lorsque nous aborderons les trois études de cas.

Le travail de terrain s'est déroulé dans des conditions différentes dans les trois territoires. Au Maroc, nous n'avons pas pu accéder au terrain d'enquête : la vallée d'Asni, malgré notre présence à Marrakech, capitale de la région Marrakech-Tensift-El-Haouz, durant la période de (Février et Mars 2010)[5]. Ceci nous a poussés à exploiter, uniquement, les entretiens auprès des acteurs de développement que nous avons rencontrés à Marrakech ou à la province d'El-Haouz et la documentation abondante disponible sur la réalisation d'un projet de développement local financé par le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA). En Tunisie, nous avons bénéficié de l'appui de l'Institut des Régions Arides pour mener à bien les enquêtes auprès des jeunes et les entretiens auprès des acteurs de développement, malgré le déroulement de notre travail durant la période prérévolutionnaire (Novembre et Décembre 2010). Pour ce qui est du massif forestier de Béni Ghobri (Yakourene), nous avons bénéficié de toutes les facilités nécessaires et la rencontre avec les différents interlocuteurs n'a posé aucun problème, même si nous les avons approchés à titre individuel et cela durant la période de Mai à Juillet 2010 et d'Avril 2011, des compléments d'enquêtes ayant été nécessaires.

2.2.4.1) Les outils qualitatifs et quantitatifs

Plusieurs types d'outils ont été adoptés pour la collecte de données et l'investigation sur le terrain et cela selon le principe de la triangulation qui conditionne la fiabilité des données pour la méthodologie de l'étude de cas. Nous avons donc, réalisé des enquêtes par questionnaire avec les jeunes, des entretiens semi-direct avec les représentants des différentes organisations (publiques, collectivités locales, civiles). De plus, l'observation a été un outil à part entière dans notre travail.

[5] La raison est que de le ministère de l'intérieur marocain ne nous as pas délivré une autorisation spéciale qui nous a été réclamée une fois sur place par la province d'El Haouz, même si nous disposions d'une autorisation du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime.

- **Les enquêtes auprès des jeunes**

Notre principale source d'information sont les enquêtes par questionnaire réalisés avec 60 individus à Yakourene et 56 à Tataouine, répartis sur la tranche d'âge de 20 à 39 ans : la génération actuelle de jeunes actifs porteurs de projets, quel que soit leur genre, qui ont créé leur activité ou qui est en cours de création que ce soit avec l'appui d'une organisation d'insertion économique ou l'appui de leurs familles et que ce soit dans le cadre légal ou dans le cadre informel. L'échantillon a été déterminé selon les critères suivants :

- Habiter sur le territoire;
- Être âgé entre 20 et 39 ans;
- Être porteur d'un projet, réalisé ou non, de création d'une activité économique;
- Être demandeur de l'appui quel qu'en soit la nature : financier, suivi, accompagnement, formation, local etc. de la part des organisations de développement

Ainsi, deux catégories de jeunes sont approchées :

- Ceux qui ont eu accès à un appui, notamment financier
- Ceux qui n'ont pas bénéficié d'un appui quelconque des organisations impliquées dans l'insertion économique des jeunes.

- **L'échantillonnage**

Nous avons opté pour un échantillonnage des jeunes par quota. En effet, il est difficile de procéder à un échantillonnage aléatoire. L'objectif est de reproduire dans l'échantillon la distribution selon deux critères d'abord selon le genre (hommes-femmes) puis selon l'obtention ou pas d'un financement d'une organisation d'appui qu'elle soit publique ou associative. Nous aurons donc dans l'échantillon : les jeunes qui ont bénéficié de financement, les jeunes qui n'ont pas bénéficié de financement, les jeunes femmes qui ont bénéficié ou non de financement. Dans les deux territoires ou se sont déroulées les enquêtes, nous avons suivi le même procédé pour constituer l'échantillon et nous avons gardé, évidemment, les mêmes distributions selon le genre et l'obtention ou non de financement. Au niveau du massif forestier de Béni Ghobri, dont la principale commune est Yakourene, les jeunes que nous avons interrogés sont répartis dans les différents douars de Yakourene et nous avons bénéficié de l'appui de la population et des organisations locales qu'elles soient civiles (Djemaa) ou publiques (notamment le conseiller agricole) pour constituer notre échantillon. Le conseiller agricole est le seul représentant d'une administration technique au niveau de la commune.

Tandis qu'à Tataouine Nord et Tataouine Sud, pour ce qui est des bénéficiaires de crédits, nous avons eu recours aux différentes organisations d'appui qui nous ont fourni des listes de jeunes ayant obtenus des crédits, à partir desquelles nous avons constitué notre premier quota. Alors que pour les non bénéficiaires de financement, nous avons ciblé les jeunes commerçants de l'informel et d'autres jeunes que nous avons approché à travers les omdas ou les présidents des groupements de développement agricole. Concernant les jeunes filles, nous avons procédé de la même manière.

La représentativité de l'échantillon : La représentativité de l'échantillon, n'est pas recherchée par rapport à l'ensemble des jeunes porteurs de projet, ce qui est impossible à chiffrer. Les jeunes hommes et femmes qui nous intéressent sont ceux qui ont une idée de projet qu'ils souhaitent concrétiser, mais qui ne disposent pas de financement pour cela. Ils s'adressent aux organisations d'appui publiques ou civiles pour bénéficier d'un financement ou bien ils ne le font pas car ils ne remplissent pas les conditions ou bien ils sont découragés par les conditions exigées pour des raisons personnelles (manque de confiance en soit, peur du crédit, méfiance culturelle du taux d'intérêt). Nous avons donc choisi de constituer des quotas pour différentes situations, sans rechercher la représentativité et cela pour couvrir l'ensemble des types de jeunes qui sont porteurs de projets.

- **Les focus groups :**

En plus des entretiens individuels, nous avons regroupé des jeunes, pour des focus groups à Yakourene et Tataouine, en fonction de l'activité exercée : les éleveurs, les apiculteurs, les vendeurs de poterie, les extracteurs de pierre et les travailleurs au sud du pays, pour Yakourene, alors que pour Tataouine il s'agit des jeunes femmes bénéficiaires d'un appui pour la création d'un atelier de travaux artisanales, de jeunes hommes exerçant des activités commerciales informelles et de jeunes hommes qui n'ont pas pu bénéficier du soutien des organisations d'appui à la création d'activités économiques.

- **Les entretiens semi-structurés auprès des acteurs :**

Les acteurs abordés sont ceux qui interviennent, de quelque manière que ce soit, ou qui sont sensés intervenir, dans la mise en œuvre des dispositifs d'appui à la création d'activité, dans le milieu rural, que leurs programmes soient destinés exclusivement aux jeunes ou pas, qu'ils soient publics, civils ou collectivités locales.

Nous avons préparé des guides d'entretien pour les différentes catégories d'acteurs : les acteurs publics, les acteurs privés, les acteurs civils, les acteurs exogènes et les collectivités locales.

Du point de vue quantitatif 40 entretiens ont été réalisés dans les 03 territoires, auprès de représentants des acteurs de développement, dont 18 à Tataouine et 14 à Yakourene et 08 à Asni. (Annexe n° 1: Listes des représentants des organisations de développement rencontrés dans les trois territoires).

2.2.4.2) Présentation générale des territoires d'étude et déroulement du travail

- **<u>Au niveau de la vallée d'Asni au Maroc</u>**

Nous avons ciblé la vallée d'Asni (Figure n° 5) notamment le cercle d'Asni qui est rattaché à la province d'Al Haouz. La vallée d'Asni est située dans le Haut Atlas : haute vallée 1200 m d'altitude et moyenne vallée entre 800 et 1000 m d'altitude. La migration y est surtout de type interne et l'agriculture, le tourisme rural et l'artisanat sont les principales activités sources de revenus.

La population du cercle d'Asni totalise 55697 habitants, selon le dernier recensement de 2004 dont 70% de jeunes de moins de 35 ans.

Figure 5: La première zone d'étude : la vallée d'Asni

Région de Marrakech-Tensift-El Haouz

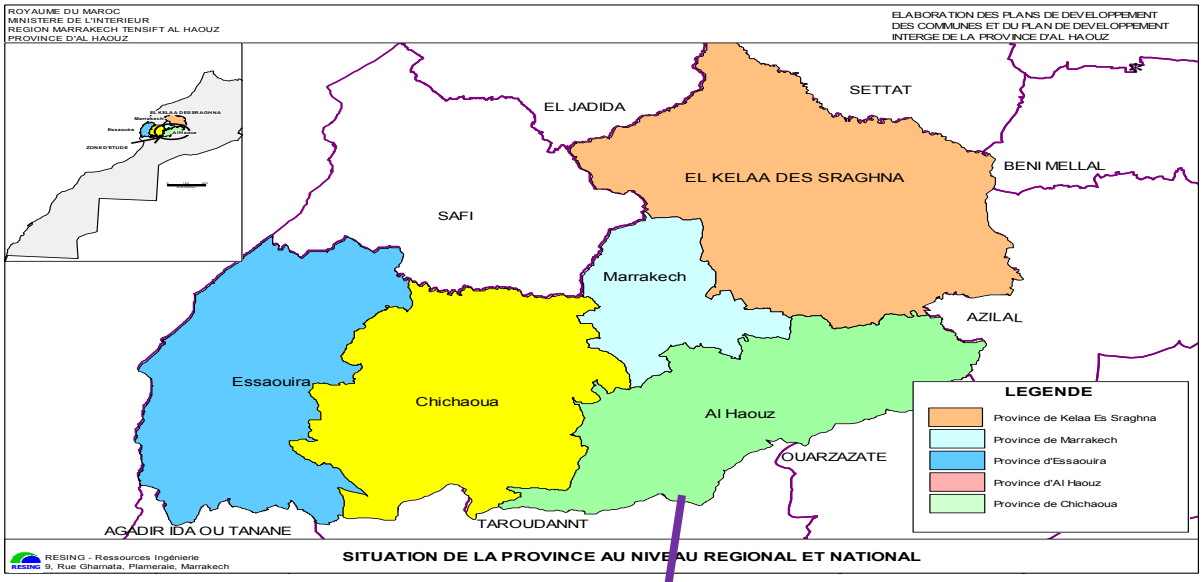

La vallée d'Asni

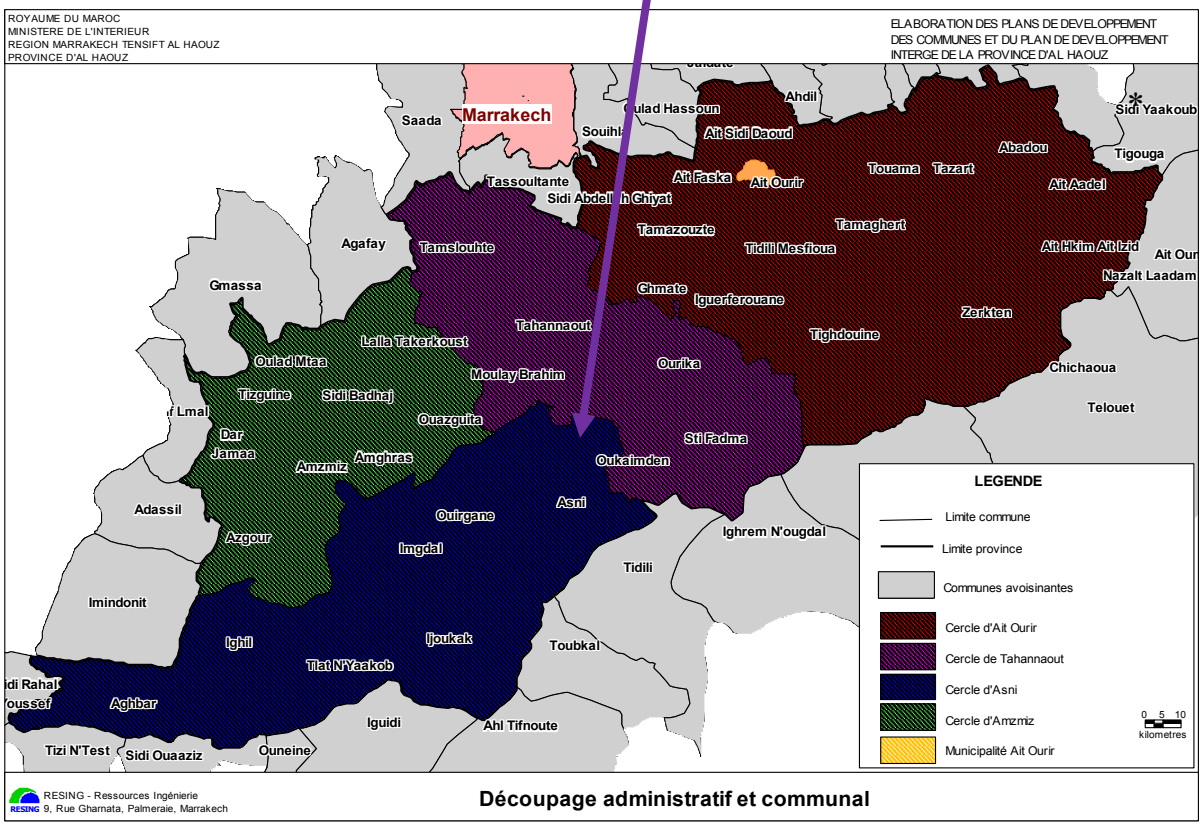

Source : Direction de l'Agriculture Marrakech, Maroc, 2010

Le travail de terrain a commencé en Février 2010. Après un recueil de données et des entretiens réalisés notamment auprès de représentants de la direction provinciale de l'agriculture de Marrakech et de l'agence de développement social (ADS), nous avons passé plusieurs entretiens avec le chef de l'unité de coordination du projet (UCP) financé par le FIDA : projet de développement rural des zones montagneuses dans la province d'Al-Haouz (PDRZM) et des cadres intervenant dans le projet, notamment des sociologues et des responsables techniques (Figure n° 6). Cependant, nous n'avons pas pu approcher les jeunes, de la vallée d'Asni. Notre approche du cas marocain par rapport au cas algérien et au cas tunisien sera différente. Il s'agira, dans ce cas, de nous appuyer sur l'analyse des stratégies globales et de leur application par les acteurs locaux au niveau du territoire rural de la vallée d'Asni.

Figure 6: Schéma global de l'intervention des acteurs dans l'insertion économique des jeunes: vallée d'Asni

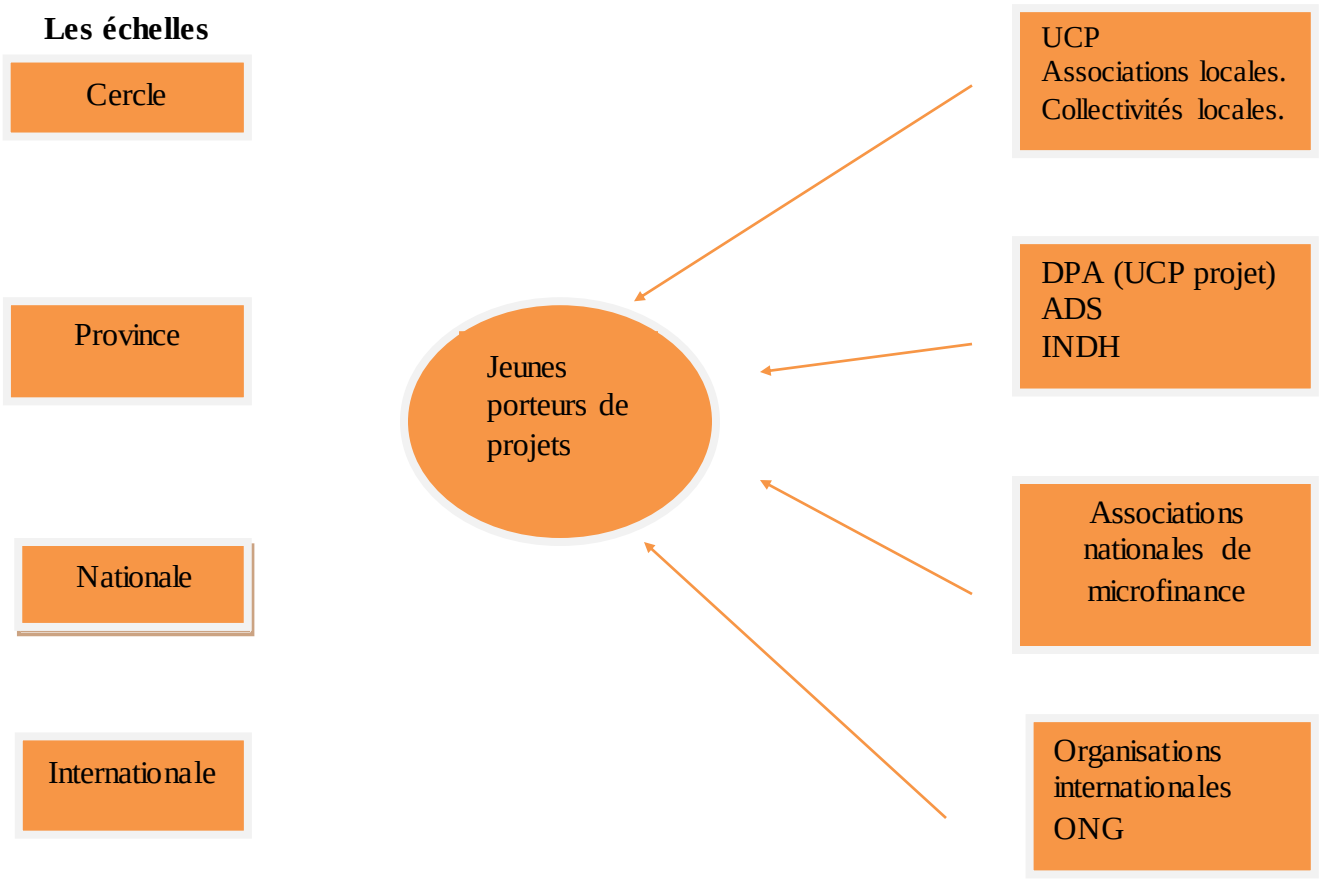

Source : réalisé par nous-mêmes

- **Au niveau du massif forestier de Béni Ghobri (Yakourene) :**

Nous avons réalisé notre étude de cas de l'Algérie au niveau du massif forestier de Béni Ghobri, dit aussi, massif forestier de Yakourene (Figure n° 7). Nous avons choisi de focaliser sur la commune de Yakourene en raison de l'importance de sa surface forestière : plus de 50% de sa superficie. Yakourene compte 12203 habitants dont 52 % ont moins de 30 ans, au dernier recensement de 2008.

Figure 7: la deuxième zone d'étude: le massif forestier de Béni Ghobri (Yakourene)

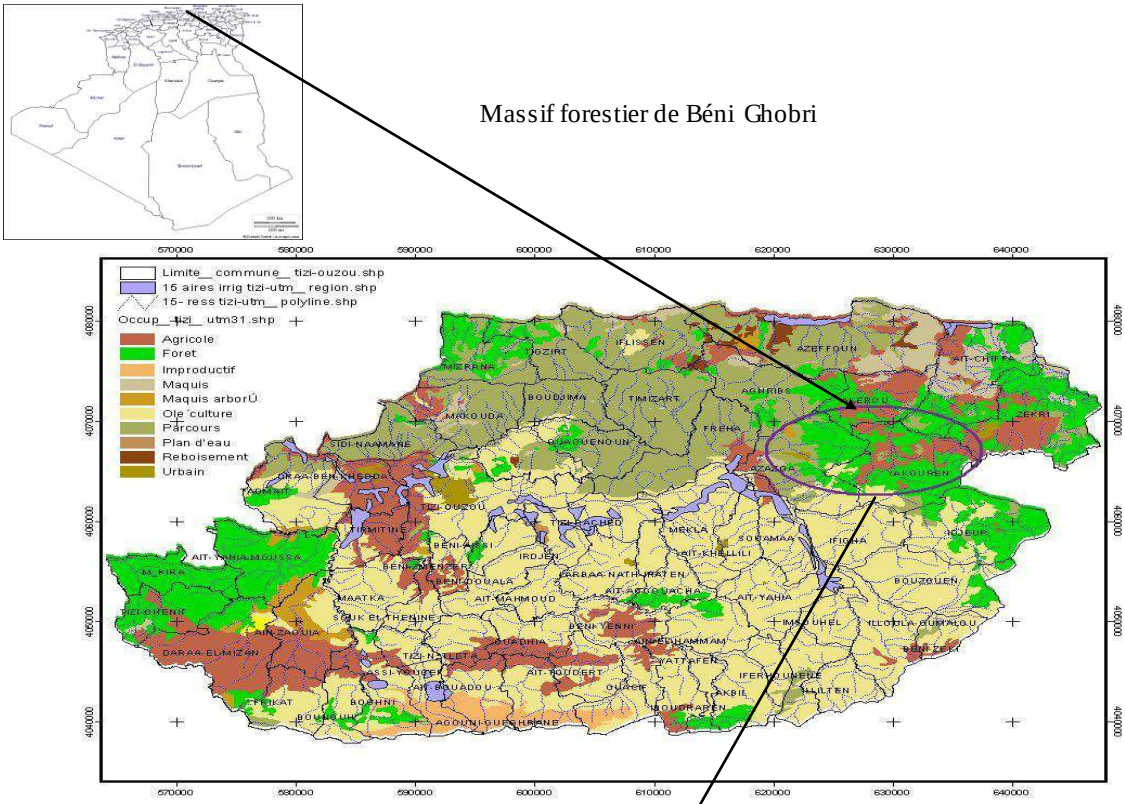

Source : Direction Génarale des forêts, 2012

Commune de Yakourene

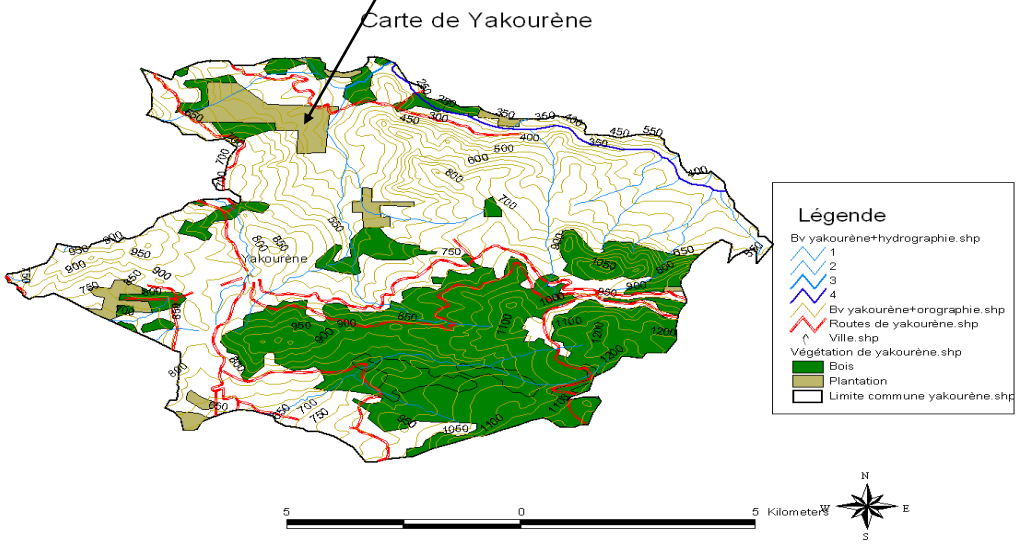

Le travail dans cette commune s'est déroulé au cours des mois de Mai à Juillet 2010 complété au mois d'Avril 2011, sans aucune difficulté en ce qui concerne l'accès à la zone d'étude, aux différents acteurs de développement et aux jeunes créateurs d'activités et de micro entreprises. Le seul problème se pose au niveau de la faiblesse de la capitalisation de l'information au niveau local (administrations et collectivités locales) il a été nécessaire de recourir aux administrations centrales (Daïra, wilaya, services agricoles, conservation des forêts, direction de la planification de wilaya etc.) pour le recueil d'informations nécessaires à la détermination de la trajectoire de développement de la commune.

Dans le cas de ce territoire nous avons procédé avec une méthodologie Bottom-up dans notre recherche, puisque nous avons commencé au niveau local et avec les acteurs locaux pour ensuite remonter vers les acteurs des paliers supérieurs de la hiérarchie territoriale. Cela nous a permis d'identifier, au niveau local, les acteurs les plus décentralisés et qui ont une intervention réelle sur le développement local du territoire notamment le volet insertion économique des jeunes par l'entrepreneuriat.

Nous nous sommes, là aussi, intéressés aux projets de développement local sensés concrétiser la stratégie de développement dans les zones rurales à savoir les projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI) qui, normalement, doivent mobiliser les différents acteurs de différentes catégories (publics, civils et collectivités locales), mais aussi, aux interventions sectorielles des organisations publiques, ainsi qu'aux interventions des collectivités locales et des organisations civiles.

La première phase a, quand même, consisté en le recueil d'informations sur le massif forestier de Yakourene et la principale commune de ce massif, à savoir, la commune de Yakourene. Les données démographiques sont disponibles grâce au dernier RGPH de 2008, mais, les données économiques sont pratiquement dispersées au niveau des différents secteurs (agriculture, tourisme, commerce etc.). De même que pour les données concernant les infrastructures. La direction de la planification au niveau wilaya nous a fourni des données, mais, celles-ci ne sont pas exhaustives et, souvent, en contradiction avec les données sectorielles. Des contradictions existent également entre les données fournies à l'échelle locale par les organisations et les collectivités locales et celles recueillies au niveau de la wilaya ou au niveau national (ministères).

La deuxième phase a consisté en la réalisation des enquêtes et des focus groups, ainsi que les entretiens, selon la démarche que nous avons expliquée précédemment (Figure n° 8).

Figure 8: Schéma global de l'intervention des acteurs dans l'insertion économique des jeunes à Yakourene

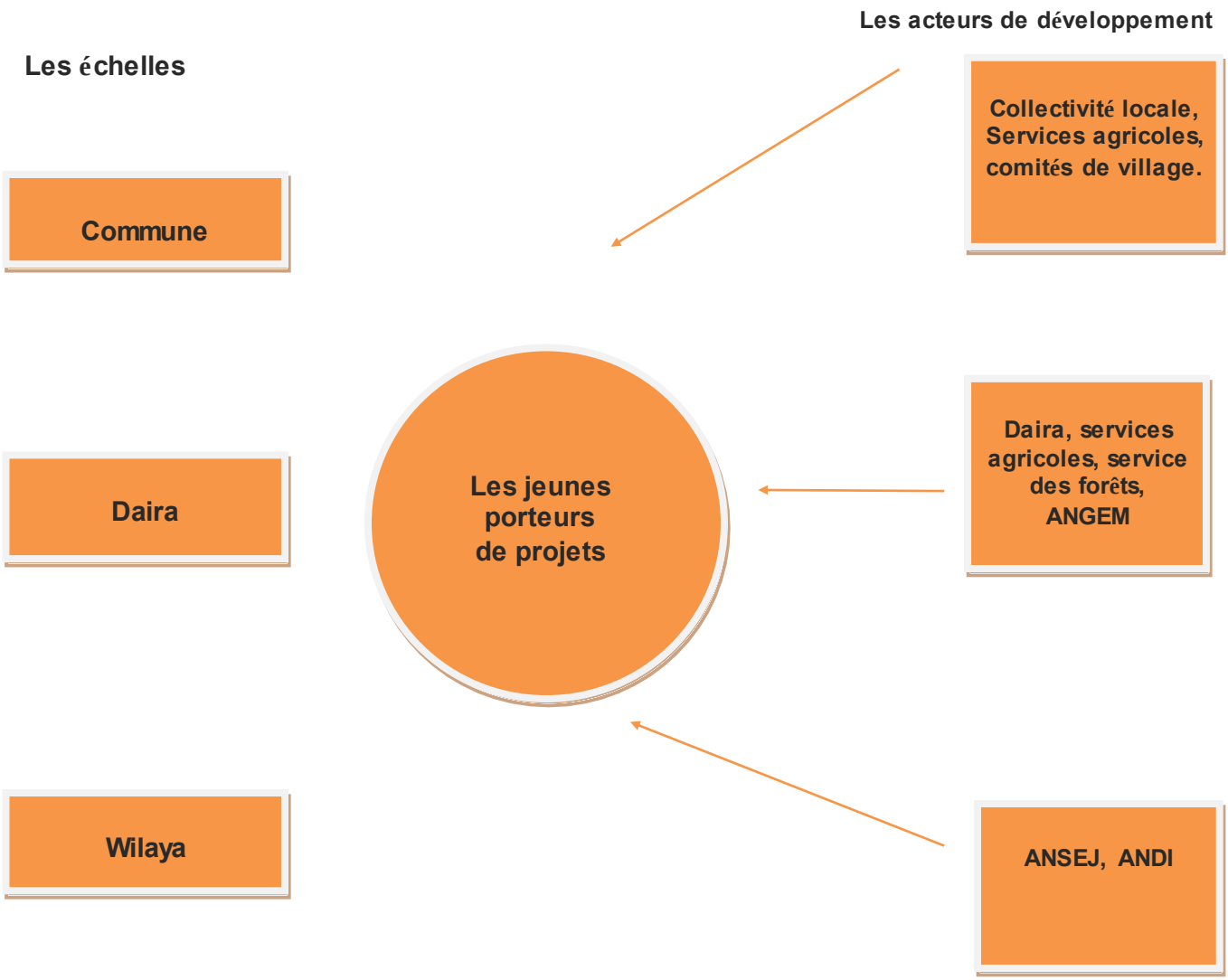

- **En Tunisie : Délégation de Tataouine Nord et délégation de Tataouine Sud au gouvernorat de Tataouine**

Les deux délégations de Tataouine (Figure n° 9) comptent 88000 habitants dont, la population de moins de 30 ans représente 62%. La principale activité économique est l'agriculture notamment l'élevage, mais la sécheresse et la dégradation des parcours limitent largement sa portée sur l'insertion économique des jeunes.

Figure 9: Troisième zone d'étude: délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud

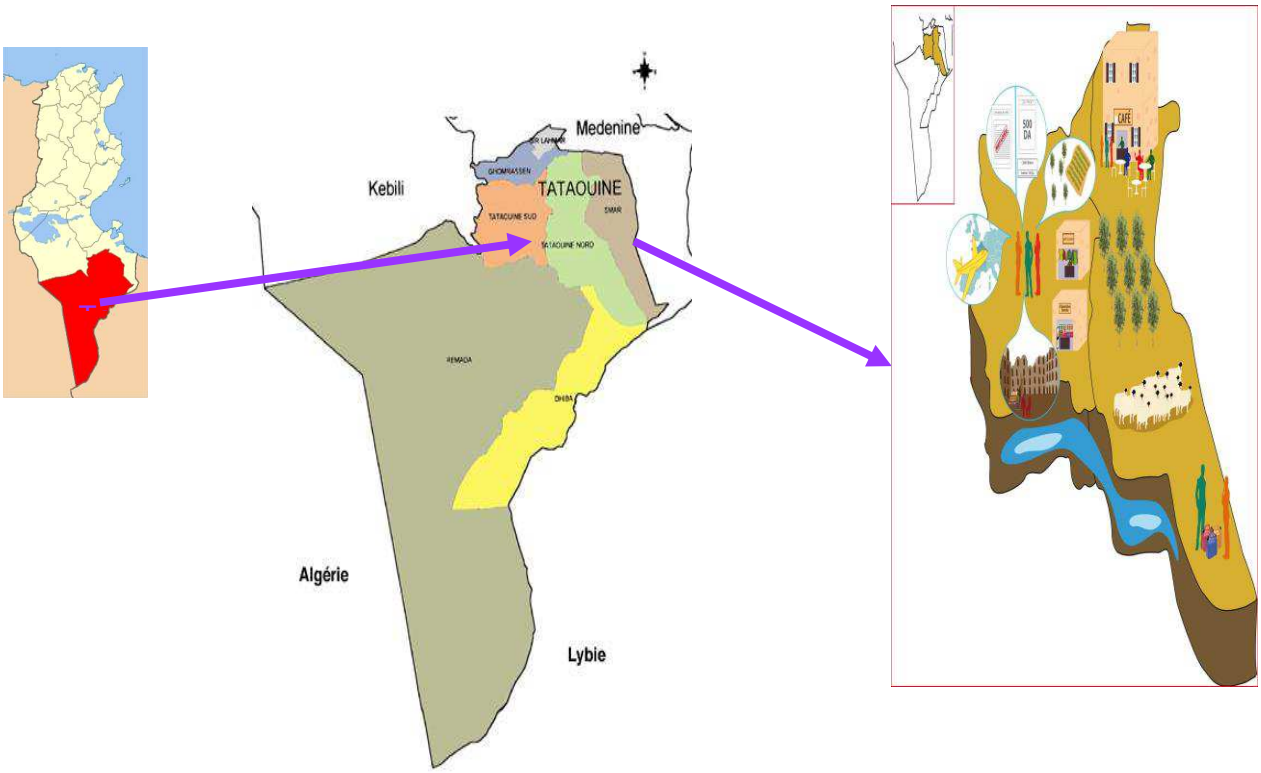

Tataouine

Délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud

Le travail s'est déroulé dans le cadre d'une convention signée entre l'Institut des régions arides de Médenine (IRA) qui dispose d'une station à Tataouine et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM). Nous avons bénéficié de l'appui de la station de l'IRA à Tataouine notamment pour l'accès dans les zones d'étude et aux organisations d'appui. Nous avons également bénéficié de l'appui logistique notamment les moyens de transport.

Le travail s'est déroulé en trois phases : une première phase ou nous avons pris connaissance de la documentation de recherche ou administrative disponible sur le territoire et les différentes stratégies et actions de développement le concernant. Il s'agit essentiellement de la production scientifique de l'IRA, de l'INRAT et de rapports du Commissariat Régional de Développement Agricole (CRDA). Nous avons également consulté des travaux universitaires (thèses, mémoires etc.). Ce travail avait déjà commencé avant notre déplacement à Tataouine, du fait de l'existence d'une documentation assez riche à la bibliothèque de l'IAMM qui concerne les travaux des chercheurs de l'IRA, en collaboration ou non avec les chercheurs de l'IAMM, sur les régions arides tunisiennes dont fait partie Tataouine. La deuxième partie du travail a consisté en l'élaboration d'un planning des entretiens à réaliser avec les différents acteurs de développement. Il s'agit d'entretiens semi directs avec les différents responsables ou cadres des organisations de développement.

La troisième phase a consisté en la réalisation des enquêtes avec les jeunes porteurs de projets.

Nous avons également établi la liste des organisations publiques et civiles qui interviennent dans le développement local, dans le milieu rural, et qui intègrent les jeunes avec ou sans des programmes spécifiques. Nous les avons divisées en trois catégories : les organisations publiques, les organisations civiles et les collectivités locales (autorités locales). Il s'agit pour les organisations publiques du CRDA, de l'Office de Développement du Sud (ODS), de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS), de l'Office National de l'Artisant (ONA), et de l'Agence de Promition de l'Investissement Agricole (APIA) et de la cellule du Programme de Développement Agropastoral et Promotion des Initiatives Locales du Sud-Est (PRODESUD), pour les organisations civiles de l'UTAP, de l'association de développement de Tataouine, de l'association de développement de Tataouine Nord, de l'association de développement de Tataouine sud, et des groupements de développement agricole (GDA), pour ce qui est de l'administration locale, il s'agit des délégués et des omdas (Figure n° 10). Pour ce qui est des acteurs agissants localement (GDA et Omda), nous sommes intervenus dans deux localités : Maztouria à Tataouine sud et El Galaa à Tataouine nord. Alors que nous avons élargi notre intervention à l'ensemble des deux délégations pour toucher les bénéficiaires et les porteurs de projets qui concernent les organisations de développement dont l'intervention est à l'échelle de la délégation ou du gouvernorat.

Figure 10: Schéma global des acteurs intervenant dans l'insertion économique des jeunes : Tataouine

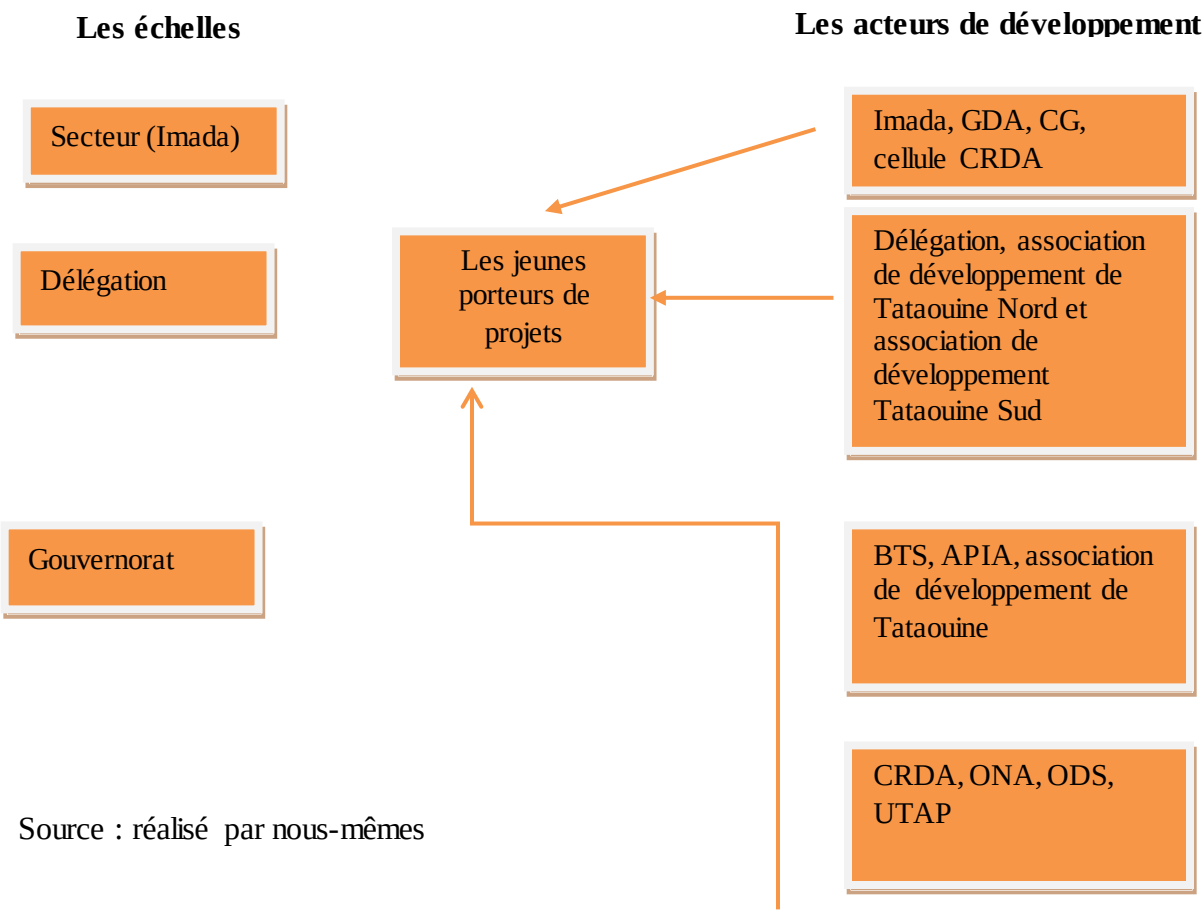

Source : réalisé par nous-mêmes

3) Les éléments d'analyse

3.1) La trajectoire des territoires des études de cas

L'analyse a porté sur les trajectoires de développement des territoires par le biais d'indicateurs et d'aspects cités ci-dessous qui feront l'objet des résultats d'enquêtes et d'entretiens qui ont concerné les acteurs de développement et les jeunes. (Tableau n° 1)

Les trajectoires de développement ont été réalisées en mobilisant des indicateurs sur les 10 aux 20 dernières années.

3.2) La représentation des jeunes et des acteurs de développement

Nous avons voulu dégager les croyances et les représentations des jeunes concernant les acteurs de développement et le territoire :

Pour ce qui est des acteurs de développement les aspects suivants ont été questionnés:

- L'appui proposé par les organisations de développement des différentes catégories ;
- Les méthodes d'intervention des organisations d'appui : participation des jeunes;
- L'émergence de nouveaux acteurs civils

Pour ce qui est du territoire, il s'agit des aspects suivants :

- Les spécificités du territoire c'est-à-dire ce qui selon eux distingue leur territoire par rapport aux autres territoires du pays ;
- Les mutations connues par le territoire au cours des 20 dernières années ;
- Leur ancrage territorial et de leur activités ;
- Leur perception sur la trajectoire de développement du territoire.
- L'existence d'un projet de construction collective du territoire ;

Les acteurs de développement sont également concernés par la représentation du territoire en fonction de ces mêmes aspects.

Par contre c'est leur représentation des jeunes de Yakourene que nous avons voulu comprendre notamment :

- Leur réactivité par rapport aux dispositifs d'insertion économique
- Leur degré d'initiative et d'innovation
- Leur dynamisme ou absence de dynamisme
- Leur rapport au territoire

4) Les limites de cette recherche

L'accès à l'information est la principale limite de ce travail. Afin de réaliser les trajectoires, nous avons eu des difficultés pour rassembler des données homogènes pour les trois territoires et nous n'avons, parfois, pas pu collecter des données au niveau de territoire qui nous intéresse (délégation, cercle, commune).

Par ailleurs, notre approche théorique est essentiellement bâti sur les travaux de chercheurs francophones occidentaux et cela s'explique par le fait que les concepts que nous avons traités dans notre corpus théorique (rural, ruralité, territoire, développement local, représentations) sont à l'origine définis dans les pays francophones voire surtout en France. Ce sont ces définitions qui sont adoptées dans les trois pays du Maghreb. Nous n'avons pas pu aborder les adaptations de ces concepts au contexte maghrébin. Les travaux des chercheurs locaux abordent rarement ces concepts dans le cadre d'une réflexion sur le sens. En général cela va de soi et l'usage de ces concepts ne semble pas poser de questionnements. Les administrations maghrébines de leurs côtés notamment les organisations de statistiques et les ministères de l'agriculture adoptent souvent des définitions en usage en France.

Le tableau n° 1 présente une récapitulation de la méthodologie adoptée dans le cadre de ce travail de thèse.

Tableau 1: Méthodologie adoptée

Cadre d'analyse	Mutations sociales et économiques et changements institutionnels au niveau des territoires ruraux au Maghreb	Représentations et rapport au territoire des acteurs de développement et des jeunes	Impact au niveau local des stratégies et outils d'insertion économique des jeunes face aux représentations sociales
Objectifs	- Mettre en relief les trajectoires des territoires et identifier des territoires difficiles, complexes et marginalisés dont la portée est socio-économique. - Représentation administrative et académique du territoire, du rural et de la ruralité au Maghreb	Description et analyse des représentations et des rapports aux territoires ruraux des protagonistes de l'insertion économique (proximité, participation, implication, inscription dans le territoire, immersion, ancrage territorial)	-Déterminer le degré d'intégration des dispositifs d'insertion économique des jeunes dans les stratégies de développement local. - Identifier tous les types d'acteurs locaux qu'ils soient publics, associatifs ou privés intervenant dans le domaine et leur évolution en fonction des changements survenus dans les territoires ruraux. -Déterminer l'impact des représentations sociales sur le processus de développement local.
Méthodes	Examen de l'évolution des typologies au gré des stratégies de développement rural dans les trois pays du Maghreb.	Diagnostic des représentations et des rapports aux territoires des différents acteurs de l'insertion économique et des jeunes porteurs de projet et détermination du lien entre le type de rapport et l'impact de ces acteurs et des micro-entreprises sur le processus de développement local d'un territoire rural dans chacun des trois pays.	- Diagnostic et comparaison des dispositifs d'insertion économique par le biais de l'entrepreneuriat dans des territoires ruraux et leur intégration dans les stratégies de développement local. - Ce travail sera fait à l'échelle de chaque pays et à l'échelle des territoires identifiés dans chacun des pays. (Etude de cas)
Outils	Documentations administratives, universitaires et de recherche sur le sujet.	- Entretiens auprès des responsables des différentes organisations intervenant dans l'insertion économique des jeunes dans les territoires ruraux identifiés. - Enquête par questionnaire auprès des jeunes porteurs de projet. - Focus groups	- Recueil de tous types de données sur les stratégies, approches, dispositifs, acteurs concernant le domaine abordé. - Collecte de données - Entretiens - Enquêtes - Focus groups

Tableau 1 (suite) Méthodologie adoptée

Quelques indicateurs repères	Dynamique démographique Dynamique des activités agricoles Evolution du foncier agricole Dynamique des activités non agricoles (diversification, croissance) Evolution de la pauvreté Evolution du chômage notamment des jeunes Evolution de l'exode rural Evolution de la migration notamment des jeunes.	**Pour les acteurs de développement** - L'origine des responsables - Représentations des territoires ruraux - Prise en compte des institutions notamment informelles - Modes de gouvernance - Les réseaux de partenaires - Les liens entre acteurs et avec les jeunes porteurs de projet. - Perception et participation dans les projets de développement territorial - Participation aux actions collectives - Perception de la circulation de l'information. **Pour les jeunes porteurs de projet** - Représentation par rapport aux acteurs - Représentation par rapport au territoire comme espace de vie et de travail (potentialités, limites, ressources etc.) - Représentation des actions de développement territorial - Circulation de l'information - Réseaux mobilisés - Partenaires locaux - Motivations pour l'entrepreneuriat - Participation dans les actions de développement territorial - Participation dans des actions collectives.	- Evolution des stratégies en matière d'approches (proximité, prise en compte du territoire, actions collectives etc.) - Prise en compte de l'entrepreneuriat informel - Participation des organisations civiles - Rôle des collectivités locales - Rôle des organisations publiques - Réglementation et aspects juridiques - Résultats obtenus par les programmes mis en œuvre.

Structure de la thèse :

Nous avons structuré ce document en deux parties de trois chapitre chacune. Ces deux parties que nous voulons complémentaires pour comprendre notre raisonnement consistent d'abord, pour la première partie, à expliquer le chemin parcouru en matière de développement rural et les différentes étapes, dans chacun des trois pays, pour arriver au même point qui est l'approche de développement local et territoriale. Nous aborderons par la suite l'origine et la genèse de cette approche que nous situons en Europe plus exactement en France, car c'est là que nous situons les principales inspirations aussi bien théoriques que pratiques des responsables du développement au Maghreb. C'est ainsi que nous déterminerons les origines conceptuelles et institutionnelles et que nous aborderons les interprétations qui en découlent au Maghreb aussi bien dans le milieu administratif que dans le milieu universitaire.

D'abord, dans un premier chapitre nous aborderons les concepts et les principes qui tournent autour de la notion de développement rural, depuis les indépendances respectives des trois pays, en focalisant sur celles en cours, ces dernières années, depuis l'avènement de ce qui est appelé le développement local. Nous aborderons surtout le fait que les approches en cours au Maghreb sont inspirées voire copiées de celles apparues et mises en place en Europe dans le cadre de la politique européenne de développement rural. La France est le pays qui a le plus inspiré ces politiques.

Dans un deuxième chapitre, nous nous sommes étalés sur la question des facteurs locaux qui déterminent et/ou influencent les stratégies mises en place et qui influencent donc les stratégies importées. Les représentations de concepts tels que le rural, la ruralité et le territoire, dans les trois pays du Maghreb, sont analysés dans ce chapitre.

Dans le troisième chapitre, nous verrons que les approches de développement local appliquées par les acteurs locaux reproduisent les travers du centralisme appliqué à l'échelle nationale. Le désengagement de l'Etat a conduit à des situations différentes, dans chacun des trois pays du Maghreb, mais les résultats pour les publics cibles des politiques économiques locales sont similaires.

La deuxième partie est une illustration de notre raisonnement dans trois territoires ruraux situés au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Les études de cas que nous avons réalisées dans ces trois territoires, visent à montrer le peu d'efficacité de l'adaptation des approches de développement local, appliquées actuellement dans ces territoires, malgré des adaptations quelque peu différentes. Nous ferons le lien entre ces résultats mitigés et les représentations locales et les pratiques héritées, aussi bien par les acteurs locaux dits de développement que par les jeunes de ces territoires.

Dans le premier chapitre nous présenterons les différents types d'acteurs qui existent dans le paysage du développement au Maghreb. A quelques différences près, nous avons le même type d'acteurs dans les trois pays et quasiment les mêmes conditions d'émergence des acteurs civils. Seulement, leurs conditions d'action sont quelque peu différentes.

Dans le deuxième chapitre, nous introduirons trois études de cas, une par pays et à travers ces études de cas qui concernent des territoires difficiles et longtemps marginalisés, nous aborderons les trajectoires de ces territoires, sous le prisme des différentes stratégies et approches de développement engagées dans ces pays, à travers le temps, nous focaliserons surtout sur les politiques d'insertion économiques des jeunes qui se sont imposées comme

solution au chômage des jeunes récurent dans le milieu rural maghrébin. Nous aborderons également dans ce chapitre les représentations et les pratiques des acteurs de développement actuels et des jeunes. Ces représentations concerneront, aussi bien, le territoire que les acteurs entre eux.

Dans le dernier chapitre, nous ferons une analyse des résultats obtenus par ces différentes approches et stratégies de développement rural local notamment les politiques d'insertion économique et le degré d'influence des différentes représentations. Cette analyse va porter sur la possibilité d'une construction collective de territoire dans ces conditions.

Première partie : Acquisition par le Maghreb du pack « développement rural » : de la nécessité de l'invention du mode d'emploi.

Introduction

Le développement rural n'existait pas en tant qu'entité abstraite à part, pendant très longtemps, dans les pays du Maghreb. Il s'agissait simplement de développement national, même si chacun des trois pays a choisi une voie différente pour son développement global. La prise de conscience de la difficulté de la tâche était évidente. Mise à part l'Algérie qui avec ses hydrocarbures a plongé directement dans une stratégie axé sur le développement industriel, les deux autres pays, n'ont pas adopté ce chemin, du moins pas essentiellement. Toutefois, l'agriculture reste pour les trois pays un secteur à enjeux très importants, ne serai ce que pour la réduction de la facture alimentaire. De ce fait, nous avons jugé utile de nous intéresser au développement comme notion globale et nationale avant de focaliser sur les raisons qui l'ont dirigé vers le local. Sur le plan disciplinaire, du moment que ce sont des pays « en développement », c'est l'économie du développement qui s'est intéressée aux types de stratégies qui y ont été appliquées, mais, par effet boomerang, c'est dans ces théories que ces pays ont puisé pour choisir leurs politiques de développement.

Avant d'aborder les approches de développement les plus marquantes dans le domaine de l'économie du développement, dans les trois pays du Maghreb, nous nous devons de faire le point sur la notion de développement elle-même et la conception que s'en font les chercheurs de différentes disciplines, mais aussi les organisations, notamment internationales, qui sont en charge du développement. Par ailleurs, en fonction de sa délimitation dans l'espace (pays, territoire), dans le temps ou dans les secteurs, le développement est dit local, territorial, durable ou intégré. De même que les approches adoptées élargissent sa qualification à des disciplines précises, c'est ainsi que le développement peut être économique, social, culturel et même plus englobant et on parle alors, simplement, de développement humain. En fonction de tout cela les définitions que nous avons pu trouver sont un panorama de ces représentations variées de la notion de développement. Seulement, notre intérêt porte surtout sur le développement rural au niveau local et plus précisément dans les territoires ruraux. A ce niveau, les acteurs sont des éléments indispensables du développement, en raison de la proximité des actions et de la prise de conscience de l'importance de la décentralisation de la décision et donc du renforcement du pouvoir des acteurs locaux.

L'acteur concept multidisciplinaire nous renvoie vers les représentations sociales. En effet, l'action est le résultat de représentations. C'est pour cela que nous avons développé dans la première partie les concepts de territoire et de ruralité, tels qu'ils sont définis par les différentes disciplines et par les différentes organisations de développement en Europe, puis, nous avons abordé le cas Maghrébin. Les inspirations sont, en effet, puisées du nord et le rural est de plus en plus décrit par le biais du prisme d'une construction conceptuelle étrangère à l'histoire locale. Il en découle des typologies des zones rurales qui aspirent à un idéal hors de portée. Ces typologies sont le reflet des différentes stratégies de développement adoptées et le résultat de représentations situées à l'échelle nationale et structurelle. Donc dans cette première partie, nous évoluerons dans la sphère de l'approche scientifique des concepts et de l'approche opérationnelle dans les organisations internationales et les pays européens qui ont influencés les pays du Maghreb. De ce fait, nous nous intéresseront aux origines des concepts et à leur portée empirique sur les pays du Maghreb.

Chapitre 1. Evolution des approches de développement rural au Maghreb : les inspirations théoriques et leur mise en pratique.

1.1) Différentes approches de la notion de développement : du développement pour la croissance au développement pour l'homme et la nature.

Traditionnellement, on désigne par le terme développement, avec François Perroux, l'ensemble des changements structurels qui accompagnent la croissance : la transformation des structures démographiques, économiques et sociales (Maric. M, 2001). La conception économique voit le développement comme un processus de production. Selon G. Rist, par exemple, le développement est constitué d'un ensemble de pratiques, parfois contradictoires en apparence, qui, pour assurer la reproduction sociale oblige à transformer et à détruire de façon généralisée le milieu naturel et les rapports sociaux, en vue d'une production croissante de marchandises, biens et services, destinés, à travers l'échange, à la demande solvable. Alors qu'une perception plus récente défendue par les organisations internationales dont le PNUD, énonce qu'il est nécessaire de « lier éthique et développement » (Assidon.E, 2002), d'où l'importance de l'amélioration des conditions de vie des Hommes. C'est ainsi que le PNUD dans ses rapports mondiaux sur le développement humain donne cette définition : « Le principal objectif du développement humain est d'élargir la gamme des choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder aux revenus et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé et à un environnement propre ne présentant pas de danger. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et de jouir des libertés humaines, économiques et politiques ». Donc, le développement ne doit pas avoir pour objectif, seulement, la production mais aussi améliorer les conditions de vie des Hommes. C'est-à-dire de leurs conditions matérielles. Une autre vision voit dans le développement plus qu'un processus de production ou de satisfaction des besoins matériels mais surtout un processus de développement culturel qui va au-delà de la satisfaction des besoins non matériels, comme le développement des connaissances, des valeurs et des aptitudes qui permettent l'épanouissement des individus et de leurs capacités créatrices.

Par rapport au lieu, le territoire ou le local sont des réceptacles du développement privilégié, notamment depuis la « propagation » de la mondialisation qui a, paradoxalement, produit un repli sur soi des politiques et des stratégies de développement.

Quant à la conception locale du développement, elle est lié au territoire avec tout ce que ce concept a soulevé de complexité par rapport à la diversité de sa perception par les différents acteurs locaux et par les experts et chercheurs des différentes organisations et de différentes disciplines. Le développement local souffre des mêmes difficultés à être cerné que le développement à l'échelle nationale, il est, aussi bien, perçu comme étant économique, social, humain etc. La seule caractéristique qui le différencie est qu'il nécessite un travail de proximité inter-acteurs. C'est ainsi qu'il est défini par Bernard Pecqueur comme étant « une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent » (Pecqueur. B, 2000).

Enfin le développement est déterminé par le temps et cela par le biais du développement « durable » qui est défini comme étant " un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs "[6].

La notion de développement est donc triturée par les acteurs de différents domaines et le résultat en est qu'elle renvoie à des représentations spécifiques selon le domaine dans lequel on se situe. Mais, toujours est-il que les multiples approches de développement existantes, qu'elles soient purement « économiques » ou « développementalistes », ont toutes pour objectif un idéal ou l'homme arrive à couvrir ses besoins. La différence entre ces approches se situe dans l'identification de ces besoins et du processus pour permettre leur couverture.

Nous ne souhaitons pas aborder l'ensemble des théories et approches de développement existantes, mais essentiellement celles qui ont influencé les approches adoptées pour permettre aux pays dit « sous-développés » de surmonter leur situation de blocage qu'elle qu'en soient les raisons, spécialement les trois pays du Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie.

1.2) Les adaptations des théories et des approches de développement venues d'ailleurs aux contextes Maghrébins.

« L'Economie du développement comme sa grande sœur l'économie politique a cru qu'elle pouvait changer la situation de ces pays à l'aide de modèles rationnels centrés sur des hypothèses et des concepts réducteurs ». (Zaoual. H, 2005).

En effet, les objectifs recherchés par les pays sous-développés, souvent colonisés, après leurs indépendances résident surtout dans la construction d'Etats forts qui puissent les conduire au développement. C'est pour cela qu'en général, les systèmes économiques choisis visaient à contrôler les systèmes financiers pour augmenter les revenus de l'Etat. Fry, 1988 cité par Joumady. O, (1999) l'explique « Les théories économiques qui ont influencé l'action des décideurs (Etats et organismes internationaux) dans les années postérieures à l'indépendance des pays en développement, insistaient sur l'importance du rôle de l'Etat dans le processus de croissance économique : le secteur privé, considéré comme embryonnaire, et le marché qui était supposé n'avoir des objectifs qu'à court terme, ne pouvaient, seuls, permettre le développement, à long terme, de ces pays. Il fallait à l'Etat des moyens financiers appropriés pour qu'il puisse jouer son rôle. A cet effet, de nombreuses politiques restrictives ont été mises en place : ainsi, le système bancaire était encouragé contrairement au marché boursier, car les réserves obligatoires et la détention de bons du trésor pouvaient facilement être imposées aux banques ; de plus, les taux d'intérêt étaient plafonnés, ce qui jugulait la concurrence entre public et privé dans la recherche de financements, enfin, les taux de change étaient administrés et les flux de capitaux contrôlés, ce qui permettait à l'Etat de profiter d'une rente. Pour pallier les déficiences supposées du marché, l'Etat avait la responsabilité de définir une politique industrielle et de financer les secteurs jugés prioritaires ou stratégiques, comme l'exportation, l'immobilier, l'agriculture. Ces politiques sélectives de crédit nécessitaient une segmentation et un contrôle du système financier. Ces nombreuses mesures visaient à augmenter le flux de ressources domestiques pour le secteur public, sans fortes taxes, inflation ou taux d'intérêt ». (Joumady. O, 1999). Ce sont ce type de politiques de développement qui ont été adoptées par les pays du Maghreb. Ceux-ci ont été influencés surtout par des économistes français dont le plus important fut Perroux : « Une des particularités des politiques maghrébines de développement et d'aménagement, et notamment

[6] Rapport Brundtland, sommet de la terre de Rio, 1992.

celles de l'Algérie et du Maroc, fut la forte influence de l'économiste français François Perroux, pionnier du développement à renommée internationale pour son modèle du développement à partir de pôles de croissance sectoriels et du développement centrifuge (1950)». Koop. K et al (2010) Cependant, ce n'est pas seulement ce modèle qui a influencé les approches de développement de ces pays. Après une période de recherche de la meilleure approche en appliquant quelques-unes : industrialisation, amélioration des forces productives, couverture des besoins essentiels etc., ce qui s'est soldé par des échecs et de forts endettements qui ont provoqué des problèmes d'ordre économiques, sociaux et politiques, les trois pays ont dû se soumettre aux organisations internationales, notamment, le FMI, mais aussi le FIDA, le PNUD, la FAO etc. et, de là, appliquer des approches de développement plus libérales (néolibérales) pour ajuster les équilibres macroéconomiques, mais aussi, plus centrés sur l'homme (expansion des libertés) pour ajuster les équilibres sociaux (inégalités, pauvreté etc.). De sorte qu'aujourd'hui, il est difficile de cerner les approches appliquées et leurs objectifs.

Nous nous sommes tout de même risqués, dans ce qui suit, d'identifier les approches de développement mises en œuvre, dans les pays du Maghreb, et leurs fondements théoriques.

1.2.1) Le développement : maîtrise des modes de production et des forces productives.

C'est là, la conception marxiste du développement fondée sur l'idée que le mode de production est constitué à la base de forces productives et de rapports de production. Ces derniers connaissent à travers l'histoire une évolution qui aboutit, forcément, à une entrée en contradiction entre les forces productives et les rapports de production. Celle-ci aboutit à une révolution sociale qui vise à établir une société sans classes. Cette conception n'a toutefois pas pu être mise en œuvre tel quel et les stratégies qui en font référence ont dû faire des adaptations importantes qui n'ont quand même pas empêché cette approche d'être rattrapée par la réalité et de céder à l'approche libérale qui a réussi à dominer le monde depuis la fin des années 1980. En effet, mise en œuvre par une forme pourtant modérée (le socialisme) cette conception a donné lieu aux nationalisations et aux économies planifiées qui ont connu et connaissent encore une remise en cause.

Ce qui est intéressant, tout de même, dans cette approche c'est sa vision du sous-développement qui serait le produit du développement, plus exactement de l'extension du capitalisme à l'échelle mondiale. De même que pour les défenseurs de cette théorie, la pauvreté est le résultat de ce mode de développement basé sur le capitalisme. Selon G. Azoulay (2002), les défenseurs de ce courant dans sa version néo-marxiste dont Bettelheim, 1961 ne parlent pas de pays sous-développés mais plutôt de « pays dominés, exploités, à économie déformée ».

L'Algérie et la Tunisie ont clairement choisi cette voie par le biais des nationalisations pour l'Algérie et ce, jusqu'aux années 1980, et la Tunisie, par le biais de la collectivisation dans les premières années de l'indépendance durant les années 1960, avant d'être fortement remise en cause.

Cependant, dès les années 1970, l'Algérie après la nationalisation des hydrocarbures, s'est engagée dans une démarche basée sur l'industrie lourde, alors que la Tunisie et même le Maroc, à la même période, ont choisi l'industrie de l'import-substitution.

1.2.2) Le développement processus d'industrialisation

L'industrialisation est, dans le cadre de cette approche, « la clé » du développement. Seulement, les marchés sont considérés comme imparfaits et le rôle de l'Etat doit être important dans la mobilisation et l'allocation des ressources. L'agriculture n'a pas sa place comme secteur de croissance, mais plutôt, comme source de main d'œuvre pour l'industrie en raison des surplus générés (A. Lewis, 1954) ou pour absorber les biens d'équipement de l'industrie comme dans le cadre de « l'industrie industrialisante » (P.C. Mahalanobis, F. Perroux, G.D. De Bernis). Les productions peuvent être destinées à se substituer aux importations, comme dans le cas des « industries industrialisantes », ou destinées à se substituer aux exportations traditionnelles par des exportations non traditionnelles, comme dans le cas du Brésil et de la substitution de l'exportation du café par l'industrie des équipements et d'exportation du soja. Ce qui a fait gagner au Brésil sa position de pays émergent.

L'industrialisation, dans sa version d'industrie industrialisante a été appliquée en Algérie, comme il est de notoriété. Les résultats n'ont pas été aussi probants qu'on l'espérait dans la mesure où l'Algérie a misé sur l'industrie lourde avec ce qu'on appelait : les usines « clé en main ».

1.2.3) Le développement processus d'amélioration des forces productives

La Tunisie et le Maroc se sont également engagés dans la voie de l'industrialisation, mais le choix de ces deux pays s'est porté plutôt sur le modèle de l'import-substitution : développement des industries de transformation en direction du marché intérieur c'est-à-dire que le développement est, dans ce cas, considéré comme un processus d'amélioration des forces productives.

Dans cette approche, le développement passe par les forces productives locales plus précisément agricoles et industrielles. Le développement est dit autocentré. Les activités déployées sont destinées au marché local et sont constituées essentiellement par les productions vivrières, les productions de biens manufacturés et de l'industrie de biens d'équipements. Des mesures protectionnistes sont préconisées pour les économies amorçant leur développement et cela sous l'argument de l'apprentissage technologique et le développement de l'emploi. Cette thèse a été largement défendue par Friedrich List.

1.2.4) Le développement processus de modernisation : l'approche libérale

Pour les porteurs de l'approche libérale, le sous-développement est une étape normale du développement et il est dû aux insuffisances de l'Etat (G. Azoulay, 2002).

En plus des initiateurs de l'approche libérale (les classiques) : A. Smith, J.S Mill, David Ricardo, se sont surtout les économistes de la théorie néolibérale tels que M. Friedman, F. Hayek qui en sont les inspirateurs. L'approche libérale est basée sur la croissance et les facteurs de développement (capital et travail). Même si, en ce moment, une crise financière pousse les Etats à prendre des mesures pour éviter un effondrement économique, théoriquement les économies libérales qui sont les modèles et le but ultime du processus de modernisation réduisent le rôle de l'Etat à la création d'un climat favorable à l'activité économique des agents (entreprises, ménages, individus). Ce schéma est considéré comme applicable à tous les pays aspirant au développement et il n'existerait pas de spécificités pour

les pays sous-développés. Par ailleurs, pour mesurer le niveau de développement, la croissance des richesses est le seul moyen reconnu. Le PNB étant l'indicateur de prédilection. Cependant, face à ces théories et approches se voulant applicables pour tout espace et tout temps, est apparue la vision « développementaliste » qui prend en compte les divers spécificités telles que les inégalités, les asymétries, le manque d'homogénéité des facteurs de production et des produits (Assidon. E, 2002) qui expliqueraient que des pays n'arrivent pas à atteindre le degré de développement des pays industrialisés occidentaux. C'est ce qu'on appelle l'Economie du développement. La logique keynésienne joue un rôle important dans cette évolution de la pensée. Cette approche reconnaît l'importance des structures et des relations de pouvoir dans les sociétés sous développées (Azoulay. G, 2002).

Pourtant, dans son livre intitulé « l'économie du XXème siècle », Perroux (1961), déjà, distingue la croissance du développement. La croissance est définie comme étant « l'augmentation soutenue d'un indicateur de dimension ; pour la nation : le produit global brut ou net en termes réels » et le développement comme étant « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître durablement, son produit réel global ». La croissance du PNB ne signifie nullement le développement, explique Perroux, pour qui, les changements structurels indispensables doivent se traduire par des améliorations des conditions d'existence des populations. D'où l'apparition de l'indicateur de développement humain (IDH) qui a adjoint au PNB, l'évaluation de l'espérance de vie et du niveau d'éducation.Dans les pays en développement, cette approche connaît tout de même à la fin du siècle dernier et début du nouveau siècle un regain dû, d'abord à l'effondrement du bloc socialiste, mais aussi, à la crise de la dette connue par de nombreux pays dont les trois pays du Maghreb qui nous intéressent (Algérie, Maroc, Tunisie) ce qui les a obligés à accepter les plans d'ajustement structurel qui leur ont été imposés par le Fonds Monétaire International. De ce fait, en plus de la libéralisation de l'Economie, dans ces pays, pour réaliser les équilibres macro-économiques, progressivement, on assiste à une homogénéisation du marché mondial unique notamment à travers l'OMC, sur la base des avantages comparatifs de Ricardo.

1.2.5) Le développement processus de couverture des besoins essentiels et d'expansion des libertés.

Les besoins essentiels ou fondamentaux sont regroupés, selon E. Assidon (2002), en deux catégories : le minimum de biens pour assurer la reproduction physiologique (alimentation, logement, habillement, petit nécessaire ménager) et les services de base (santé, eau potable, assainissement, transport, éducation). La défaillance en matière de couverture de ces besoins est plus répandue dans les pays sous-développés, pour qui on parle de blocage de croissance et non de retard de développement. Ce blocage de croissance s'expliquerait par des distorsions du marché et de la redistribution inégalitaire des richesses et des revenus.

Cette conception du développement est complétée par celle préconisée par Amartya Sen, prix Nobel d'Economie en 1998. Pour cet économiste indien, le développement a comme fondement la liberté et la justice et non le revenu qui est plutôt considéré comme une conséquence de l'activité économique. Le plus important est la qualité de la vie et de la liberté des individus. L'expansion des libertés chez Sen, selon M. Maric (2001), constitue à la fois la fin première et le moyen principal du développement. Ainsi, la liberté a, à la fois, un « rôle constitutif » et un « rôle instrumental » dans le développement. La liberté est, pour Sen, un ensemble de capabilités pour l'accès à différents biens et pas seulement le revenu, donc, la pauvreté est un manque de libertés réelles.

Selon G. Azoulay (2002) et E. Assidon (2002), ce sont les organisations internationales (Banque Mondiale, OCDE, FIDA, FAO, BIT etc.) qui seront porteuses de stratégies ayant comme base ces principes de couverture des besoins fondamentaux et de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Par contre, il n'y a aucune stratégie nationale fondée sur cette philosophie qui a été mise en œuvre. G. Azoulay (2002), souligne que les politiques proposées dans ce cadre vont comporter trois aspects essentiels : les politiques d'emploi, des politiques de redistribution et une politique de satisfaction des besoins fondamentaux. Ces politiques partent du postulat qu'une redistribution des revenus par l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs les plus pauvres (éducation, santé, alimentation) provoque une augmentation de la productivité du travail qui pourra soutenir la croissance, même si le taux d'épargne est plus faible. De même que pour l'approche de développement, défendue par Sen, qui est centrée sur les catégories sociales les plus défavorisées et qui n'ont pas les capabilités nécessaires à l'expansion de leur libertés, elle ne se retrouve dans les pays sous-développés que sous forme de mesures dans les stratégies de développement rural qui visent l'implication des populations défavorisées pour les sortir de la pauvreté et des inégalités qui font leur quotidiens en améliorant leur auto habilitation.

Par contre, les organisations internationales ont également introduit, dans leurs stratégies d'appui aux pays sous-développés, cette approche de développement. En effet, les projets financés par ces organisations, notamment la banque mondiale, ont introduit des approches qui s'apparentent à l'idée d'expansion des libertés et du renforcement des capabilités. Il en est ainsi de la participation des bénéficiaires à l'élaboration des projets et à leur mise en œuvre. De même que « l'empowerment » que la banque mondiale[7] définit comme étant « le processus d'augmentation de la capacité des individus ou d'un groupe à faire des choix et à transformer ces choix en actions, ainsi que l'augmentation de leur capacité à accéder aux ressources y compris à acquérir un pouvoir décisionnel » est assimilé au renforcement des capabilités.

Toutefois, ces approches développementalistes, défendues par les organisations internationales, ne remettent pas en cause le libéralisme. Elles vont, seulement, dans le sens de l'intégration de correctifs qui remettent en cause ses fondements, jugés trop abstraits, pour tenir compte des réalités constatées et des conséquences du fonctionnement aveugle des économies, basées sur la course vers la croissance, qui n'a pas donné les résultats escomptés, dans la majorité des pays dit « sous-développés », et qui a engendré, aujourd'hui, des conséquences néfastes sur les économies des pays dit « développés » dues à une application extrême des préceptes du capitalisme. C'est ainsi que la théorie des capabilités d'Amartya Sen que nous avons abordée, précédemment, va dans ce même sens. Pour lui, le rôle de l'Etat est important dans le développement. Tout en se situant dans le courant néo-classique, Sen, selon M. Maric (2001), n'est pas un opposant au marché (il en défend même la « nécessité vitale » non du point de vue des revenus ou des biens, mais de la liberté elle-même), il n'en considère pas moins, dans « la nécessité de créer un équilibre entre le rôle du gouvernement et le fonctionnement des marchés », l'importance du rôle du l'Etat. Celui-ci doit donc nécessairement intervenir pour promouvoir le bien-être social car « notre liberté d'action est nécessairement déterminée et contrainte par les possibilités sociales, politiques et économiques qui s'offrent à nous ». C'est pourquoi libertés individuelles et libertés publiques sont intimement liées et « hautement complémentaires ».

[7] Site de la banque mondiale : http://www.go.worldbank.org/VEN7OUW280

C'est pour cela que la notion d'équité a fait son entrée dans les théories économiques et les approches de développement. L'Etat doit mettre en œuvre une économie publique qui garantit cette équité non seulement par l'affectation des revenus de façon optimale dans le sens de « la meilleure possible » mais aussi éviter à tous de se retrouver dans la misère, rien ne justifiant cela, même pas la « nécessaire » inégalité de la répartition des revenus pour la croissance (G. Azoulay, 2002). D'où le rôle de l'Etat dans la garantie des libertés dans tous les domaines et l'accès aux ressources et aux besoins essentiels pour toutes les personnes d'une société donnée. La liberté d'entreprendre est l'une de ces libertés que devrait garantir l'Etat et l'accès de manière équitable aux ressources est également un rôle de l'Etat.

Paradoxalement cette approche a démarré en même temps que les plans d'ajustement structurels dans les trois pays du Maghreb, à travers des microprojets de développement dans les régions marginalisées. Dans les trois pays, la liberté d'entreprendre est encouragée dans les territoires jusque-là marginalisés par le biais d'organisations publiques, comme en Algérie, ou des associations « indépendantes », nettement dirigés par l'Etat comme en Tunisie, notamment, avant la révolution de Décembre 2010, et plus ou moins libres au Maroc, puisqu'elles sont souvent financées, en partie, par des deniers publics et, en partie, par des organisations internationales, qu'elles soient onusiennes ou non gouvernementales.

1.2.6) Le local et le territorial pour un meilleur développement ?

1.2.6.1) Le développement local simple changement d'échelle ?

Le développement local n'est pas un simple changement d'échelle. Il s'agit au contraire d'une réaction à la prise de conscience de la complexité de la réalité. Ce qui a poussé selon Frédéric Landy, 2002 tout un courant des sciences sociales à proclamer la nécessité de la micro-échelle par rapport à la macro-échelle. Aller vers le local est donc une exigence de l'époque et non une simple mode ou une méthode parmi d'autre. Cette complexité qui est constaté suite à l'avènement « du tandem mondialisation-mouvement identitaires » (Landy. F, 2002) s'est imposée, aussi bien, aux chercheurs des sciences humaines qu'aux politiques et aménageurs.

Dans le milieu rural maghrébin, le raisonnement du développement à l'échelle locale a introduit de nouveaux acteurs, il s'agit d'acteurs publics à qui la décentralisation a octroyé de nouvelles missions, mais aussi d'acteurs civils, parfois des ONG étrangères, qui introduisent de nouvelles méthodes dans la perspective de rendre la population autonome. Le développement local cherche donc, lorsque cela est nécessaire, à provoquer le changement institutionnel. Le plus souvent, ce sont les organisations traditionnelles locales dont l'existence est très ancienne et dont les missions sont plus structurantes de la communauté et n'interviennent pas ou peu dans le développement économique, si ce n'est parfois dans la gestion collective des ressources, qui sont appelées à adopter de nouvelles missions et à se transformer en organisations porteuses de projets de développement local.

Pour les chercheurs, le travail à l'échelle du local pose alors le problème de la généralisation. Celle-ci n'est pas possible puisque chaque cas est spécifique, mais comme le précise F. Landy, 2002, chaque cas mérite alors d'être étudié rien que parce qu'il existe justement et qu'il n'est pas reproductible.

L. Tourjansky-Cabart (1996) propose trois définitions du développement local, de la plus ancienne à la plus récente :

« Le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une micro-région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique. » (J.L Guigou, 1983).
« Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies » (X. Greffe, 1984).
« Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent » (B. Pecqueur, 1989).

Nous constatons que, progressivement, le développement local qui était perçu, surtout, en tant que développement économique (J.L. Guigou) a, peu à peu, adopté une dimension sociale, voire par la suite, culturelle et environnementale et c'est là que le territoire a commencé à prendre plus de dimension. En effet, la définition du local pose les mêmes problèmes que la définition du territoire. Ceci peut se comprendre dans la mesure où l'échelle du local et la perception du territoire sont le résultat de représentations qui peuvent être différentes d'une catégorie sociale à une autre. Nous traiterons cette question plus loin dans ce document.

1.2.6.2) Des spécificités maghrébines pour le développement local

En France, par exemple, le développement local est perçu comme de « l'interventionnisme économique local ». Il est assimilé aux différentes politiques publiques : les politiques urbaines, l'aménagement du territoire, la décentralisation, les politiques industrielles, voire les politiques sociales. L'aide aux entreprises est le point central des politiques de développement local en France, que la décentralisation a consacré en octroyant plus de prérogatives aux collectivités locales que ce soit les communes, les départements ou les régions.

Au Maghreb, dans les trois pays que nous avons étudié : Maroc, Algérie, Tunisie, le développement local a été introduit suite aux plans d'ajustement structurel. Ce sont les zones rurales, notamment celles qui sont marginalisées qui sont le plus concernées par cette approche locale voire territoriale[8]. La décentralisation et le changement institutionnel qu'elle implique sont les démarches adoptées pour concrétiser le processus de développement local.

Seulement, si au Maroc cela a permis l'implication d'organisations civiles locales et d'ONG internationales, en Algérie et en Tunisie se sont les organisations publiques qui ont été renforcées. Toutefois, cela n'a pas empêché qu'en matière de développement économique local, les stratégies adoptées par les organisations officielles, même civiles, restent parfois en marge des stratégies adoptées par les populations. Les jeunes surtout, qui n'arrivent pas à intégrer le système classique officiel, s'engagent dans les voies parallèles de l'informel. Dans le milieu rural, ces activités pratiquées dans l'informel sont souvent les sources de revenus de nombreux ménages. Ces activités permettent de valoriser les ressources locales grâce aux relations sociales et à l'expérience, souvent transmise par les générations précédentes. De ce fait le diagnostic local, qui souvent ne tient pas compte de cette dimension, est faussé et les solutions proposées inadaptées. Là où l'innovation et la réussite sont indéniable, les diagnostiqueurs voient une dégradation des ressources et un refus de se conformer aux règles du marché.

[8] Approche territoriale dans les pays du Maghreb que nous détaillerons plus loin.

Au Maghreb rural c'est surtout ce type d'économie qui existe au niveau local et qui permet la survie des populations. Alors que la préoccupation des Etats c'est d'intégrer ce type d'initiatives dans le système économique qui n'arrive pas à engendrer cette même dynamique. Souvent, soit les organisations publiques ne proposent rien soit elles proposent des procédés complètement déconnectés de la réalité et qui ne sont pas efficaces car rejetés par la population ou bien ne fonctionnent pas dans les localités visées et qui se traduisent par des échecs et l'aggravation de la situation de ceux qui se sont engagés dans ces procédés.
Pourtant, la décentralisation à laquelle se sont conformés les trois pays signifie selon Louizi Khalid que : « l'action publique se veut transversale dans la mesure où elle associe plusieurs acteurs dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre le chômage. Plusieurs objectifs sont visés : la justice sociale, l'équité, l'emploi et le développement économique et local » (Louizi. K, 1998).

Louizi Khalid (1998) explique qu'un projet de développement local qui vise l'insertion économique notamment des jeunes, devrait tenir compte de l'ajustement des attentes quant à la manière dont chaque acteur participe au projet, mais aussi, quant à la manière dont se fait la répartition des fruits du projet. Si non, celui-ci échoue. Louizi ajoute que le projet d'insertion s'inscrit dans une logique de développement socio-économique qui prend des allures d'une réalisation coopérative. Il met en liaison différents acteurs qui se trouvent réciproquement impliqués. Il met les paramètres techniques au service des paramètres sociaux. La conception du développement n'est pas unidimensionnelle. En effet, le projet de développement comprend selon Louizi Khalid trois aspects liés :

- l'aspect technique qui intègre en son sein le projet de la réalisation matérielle valorisant la rationalisation et l'optimisation. Il est d'inspiration technocratique et techno-économique ;
- l'aspect social d'implication et de valorisation des acteurs. Il met en avant la dimension participative tant sur le plan de la conception que sur le plan de la réalisation, les acteurs étant eux-mêmes les destinataires.
- L'aspect économique des effets attendus en matière de bien-être des bénéficiaires. Dans ce sens, la valeur ajoutée par le projet se présente sous forme d'avantages, d'innovation et d'élévation du niveau de vie qui sont la contrepartie de l'investissement.

Les projets développés dans les localités rurales au Maghreb sont loin de tenir compte de ces trois dimensions, bien au contraire. Les actions, et non le projet de développement, qui visent l'insertion économique sont dispersées et leur apport consiste en l'octroi de crédit ou de subventions pour développer des activités à titre individuel souvent sans la moindre étude de l'impact que ce soit sur le niveau de vie des populations ou sur l'environnement. Alors que le secteur informel, de son côté, se base sur le relationnel et sur la valorisation des ressources locales et même des valeurs locales. Ce qui fait dire à Hassan Zaoual (2005) « Les univers dits informels des sociétés et des économies en question expriment d'autres cosmogonies qui imprègnent fortement les pratiques économiques locales. Ce qui les rend rebelles aux catégories générales du traitement prodigué par les docteurs en développement. Ces derniers, malgré les constats empiriques qui démontrent, en grandeur nature, l'inertie du formel transposé mécaniquement et la vitalité de l'informel issu du dedans des milieux considérés, continuent de se représenter la nature de « l'informel » avec les concepts de la science formelle » (Zaoual. H, 2005).

Ceci renvoie à la notion de représentation et à ses corolaires les croyances et les idéologies locales. Selon Hassan Zaoual « L'observation des faits du développement apprend qu'en dernière instance les échecs pratiques des projets du développement renvoient à des conflits de sens entre les développeurs et les acteurs ». (Zaoual. H, 2005). Le sens donné au territoire détermine non seulement l'échelle du local mais aussi les procédés adoptés pour créer une dynamique économique par le biais de l'exploitation des ressources locales. Ces aspects sont rarement pris en compte, aussi bien, par les chercheurs que par les développeurs pourtant ça aurait pu permettre de se mettre en phase avec les populations locales.

Du fait de l'entremêlement de dimensions culturelles, religieuses et coutumières, les procédés économiques développés par les organisations officielles qu'elles soient publiques ou civiles et qui prêtent à l'entrepreneuriat classique, sans tenir compte des croyances et des représentations déjà en place, explique les résultats mitigés malgré des approches de développement dites locales et territoriales. Ces procédés sont associés à des modes de gouvernance tout aussi éloignés des réalités locales.

Le tableau n° 2 permet une récapitulation des approches de développement adoptées par les pays du Maghreb après leurs indépendances respectives jusqu'à nos jours.

Tableau 2: Approches de développement adoptées dans les trois pays du Maghreb en général

Période	Pays	Approches théoriques de développement	Approches empiriques et quelques conséquences
Années 1960-1970	Algérie	- Industrie industrialisante : approche énoncée notamment par P.C. Mahalanobis , F.Perroux et G.D. De Bernis, inspirée selon H. Zaoual du constructivisme au sens de Hayek : tout est maitrisable.	Industrie industrialisante ; formule des usines clés en main (hydrocarbures, chimie lourde, sidérurgie, métallurgie etc.), l'agriculture et les industries légères ont été sacrifiées. Modèle maintenu jusqu'au milieu des années 1980.
	Maroc	Le concept d'industrie naissante de F.List théoricien du protectionnisme. Le développement vise l'amélioration des forces productives locales.	Le choix de ces pays s'est porté sur le modèle de l'import-substitution : développement des industries de transformation en direction du marché intérieur. Après son indépendance, la Tunisie est passée par une courte période, de collectivisation complètement remise en cause par la suite.
	Tunisie		
Années 1980	Algérie	Intégration du social dans le développement	Fin des années 80, début de l'intégration mitigée de l'économie de marché
	Maroc	Intégration du social dans le développement	Intégration de la notion de participation dans les projets de développement notamment rural
	Tunisie	Intégration du social dans le développement	Projets régionaux de développement intégré
Années 1990	Algérie	« Adoption » de l'approche néo-libérale à travers le FMI	Ajustement structurel (processus de Washington). Déstructuration et/ou privatisation des entreprises publiques.
	Maroc	« Adoption » de l'approche néo-libérale à travers le FMI	Ajustement structurel : priorité à une économie d'exportation, économie de l'offre. Mais rigidité de l'économie formelle et conséquences socio-économiques négatives du PAS sur les populations des deux pays.
	Tunisie	« Adoption » de l'approche néo-libérale à travers le FMI	
Années 2000	Algérie	Intégration des notions de pauvreté, d'inégalité, d'empowerment, dans les approches de développement. L'approche de développement local.	Foisonnement de l'économie informelle, création de dispositifs d'insertion économique, politique de développement rural basée sur la lutte contre l'exclusion des populations rurales défavorisées.
	Maroc	Intégration des notions de pauvreté, d'inégalité, d'empowerment dans les approches de développement (A. Sen) L'approche de développement local.	Emergence du tiers secteur. Décentralisation, économie centrée sur l'agriculture et le tourisme
	Tunisie	Intégration des notions de pauvreté, d'inégalité, d'empowerment dans les approches de développement. L'approche de développement local.	Le programme 26-26, microcrédit à travers la BTS et les associations de développement

1.3) Territoire, acteurs de développement et représentations : des concepts transférés de de France vers le Maghreb.

1.3.1) Le territoire : un concept passe partout ?

Nous n'avons pas introduit ce concept dans notre travail de thèse parce que nous effectuons une thèse en géographie. Il s'agit bel et bien d'un concept qui est adopté par les politico-administrateurs dans les trois pays du Maghreb avec souvent des définitions dans des documents traçant les stratégies de développement rural[9]. Seulement, c'est un concept défini et adopté ailleurs qui a été « importé » par les pays maghrébins avec le fort appui des organisations internationales et des experts internationaux qui se sont souvent « fait la main » en tant qu'experts du développement rural dans les pays occidentaux avant de mettre leur expertise au service des pays maghrébins. A cela s'ajoute la référence aux expériences occidentales même lorsque les experts sont nationaux. Il nous a semblé approprié de nous intéresser à ce concept pour déterminer par la suite la pertinence de son adoption par les administrations nationales et par conséquent par les administrations locales. Comment ce concept s'est-il retrouvé dans les documents de stratégies de développement rural des trois pays maghrébins ? Question à laquelle nous répondrons dans le chapitre 1 de la deuxième partie.

Pourquoi est-on passé d'espace à zone et de zone à territoire. Les espaces ruraux maghrébins répondent-ils aux critères qui définissent le territoire ? Alors posons-nous simplement la question : qu'est-ce qu'un territoire ? Cette question sera suivie par deux questions qui en découlent : qu'est-ce que le territoire rural et donc qu'est-ce que la ruralité ?

Mais d'abord, intéressons-nous au concept de territoire, son apparition surtout en France, puisqu'il semblerait que c'est surtout un concept franco-français, et son adoption par les administrations et les collectivités locales et les questionnements qui l'entourent, aujourd'hui. Nous nous intéresserons également à sa contextualisation. Au fait, qu'est ce qui constitue un territoire et existe-il différents types de territoires ? Quelles sont les interactions entre la recherche et le monde opérationnel concernant ce concept d'abord en France, puis au Maghreb?

1.3.1.1) Le territoire : un concept avantageux et adaptable.

Le territoire est défini à travers ses occupants. Cela sous-entend, ceux pour qui le territoire est une composante identitaire. D'ailleurs, la notion d'identité territoriale existe et renvoie à l'appartenance à un lieu donné. Cette approche du territoire rappelle que ce concept était au départ employé pour définir l'espace d'un animal. Le territoire a atteint, aujourd'hui, un niveau beaucoup plus abstrait, aussi bien, chez les auteurs des différentes disciplines que chez les experts opératoires qui définissent les stratégies de développement notamment au niveau des zones rurales.

Le territoire n'est pas défini et étudié pour rien. C'est comme si à travers ce concept on essayait de valoriser les espaces quels qu'ils soient. On les étudie ou on élabore des projets de développement parce que ce sont des espaces qui en valent la peine car ils sont porteurs de l'identité d'un groupe social qui se l'est approprié. Si non quel serait l'objectif de s'y intéresser? C'est comme si parfois la question était de savoir pourquoi des humains ont-ils choisi de vivre dans certains territoires ? Les réponses sont alors différentes selon le niveau de développement du territoire et parfois selon la discipline à laquelle appartient l'auteur qui

[9] Chapitre 3 du présent document.

aborde la question. Pour un économiste, les ressources et le mode d'organisation des entrepreneurs tels que les SPL montrent que la dimension territoriale complexe aboutie à l'émergence de caractéristiques qui permettent la compétitivité économique de ce type de territoire. D'autre part, lorsque l'espace en question semble présenter toutes les caractéristiques du sous-développement, dans ce cas, ce sont l'identité et les représentations qui vont en faire un territoire et donc il ne s'agit plus de compétitivité, mais, plutôt de mettre en avant des aspects plus abstraits et socioculturels tels que l'histoire du territoire, le savoir-faire traditionnel, voire la langue etc. C'est-à-dire l'aspect identitaire. En effet, l'identité territoriale « peut être amplifiée par des contrastes marqués avec les populations voisines, tels que la langue ou la religion, ou même éventuellement par des contrastes économiques » (Guermond. Y, 2008).

Au fait, c'est comme si la notion de territoire a pour vocation d'être « le sauveur » pas seulement des espaces en mal de population, de développement et de compétitivité, mais c'est aussi le « sauveur » d'une discipline : la géographie en mal de concepts et d'explications phénoménologiques après avoir abandonné l'approche purement matérielle. C'est aussi le « sauveur » des acteurs de développement en mal d'approches en zones difficiles et des administrateurs en mal de justification de leurs dépenses dans des zones quasi désertes et qui restent répulsives malgré tous les efforts consentis. Seulement, si en occident plus exactement en France, le territoire est un concept « aubaine » pour s'intéresser et décrire des territoires non compétitifs, au Maghreb, il semblerait que ce soit, au contraire, un concept « alibi » pour la marginalisation des territoires les plus en difficulté.

1.3.1.2) Pourquoi l'adoption du concept Territoire par les différentes disciplines ? Qu'en est-il au Maghreb ?

Alexandre Moine (2006) explique qu'en France, l'une des raisons pour lesquelles le territoire est au cœur des préoccupations en géographie et même dans d'autres disciplines, économie et sociologie, notamment, c'est que durant les années 1960-1970, c'était le tout Etat, c'est l'échelon national qui servait de base pour l'aménagement[10]. Le territoire comme espace de projet et de dynamique institutionnelle date des débuts des années 1990 avec la loi « Voynet ». Durant les années 1980 qui ont vu arriver la décentralisation, il était encore question d'aménagement du territoire par l'Etat. Il s'agit donc, là, d'un processus politico-administratif propre à la France. D'ailleurs, l'usage du terme territoire dans le sens politico-administratif a débuté au XVII ème siècle déjà. Ce processus est suivi par les chercheurs de différentes disciplines qui mettent en avant ce concept pour succéder à l'espace en introduisant d'autres concepts pour le définir et surtout pour justifier sa succession au concept d'espace et cela en introduisant la dimension humaine à travers les acteurs, l'identité, les conflits, la mobilité etc. (H.Gumuchian 1991, G.Di Méo, 1998, P. Mélé, 2004, H. Velascot-Graciet, 2009). L'analyse du territoire est devenue une analyse des systèmes d'acteurs et de leur appropriation et exploitation de l'espace ce qui en fait un territoire. Au fait, il a tellement fallu s'adapter aux diversités des espaces existants et aux contextes que la notion de territoire est souvent accompagnée d'un adjectif : territoire réticulaire, territoire vécu, territoire fonctionnel, territoire politique etc. ; ou est associé à un autre concept : identité territoriale, mobilité territoriale, gouvernance territoriale, développement territorial etc.

[10] Le caractère interventionniste de la puissance publique se retrouve dans les opérations et le fonctionnement de l'aménagement du territoire en France. A partir de la création en 1950 d'un "Comité de l'aménagement du territoire" puis de la DATAR en 1963, les gouvernants successifs ont tenté de remodeler, rééquilibrer, ou moderniser l'hexagone, en associant l'action publique et l'initiative privée. HYPERGEO http://www.hypergeo.eu/spip.php?article337

Alexandre Moine affirme que le fait que le territoire soit un concept flou et vague est un fait exprès qui arrange tout le monde car selon cet auteur «Cela peut être utile car il n'y a rien à gagner à survaloriser certains territoires, notamment les collectivités territoriales, à qui l'ont demande avant toute chose de bien gérer les affaires dont elles ont la charge dans l'espace qui correspond à leurs prérogatives » (Moine. A, 2006). L'analyse d'Alexandre Moine s'étend du champ administrativo-politique au champ disciplinaire. Il explique que le concept de territoire a envahi la discipline de la géographie car « Ce positionnement montre un glissement de l'observation du résultat d'un certain nombre de phénomènes vers la compréhension des mécanismes qui induisent ces phénomènes, et surtout un glissement vers la compréhension du rôle des acteurs, dans le temps, mais également à différents niveaux d'échelles ». Il s'avère que les géographes français font face à des difficultés à comprendre et définir le territoire et même à le différencier de l'espace dont il est à la fois différent et successeur. C'est pour cela que lorsque nous voyons la facilité avec laquelle ce concept est galvaudé dans les documents et les discours dans les pays du Maghreb, nous nous demandons si ce n'est pas simplement de l'imitation.

Nous ne pourrons tout de même pas échapper à la définition du territoire et nous avons choisi de reprendre les définitions des précurseurs, dans le domaine, telle que Maryvonne Le Berre, qui d'ailleurs l'emprunte à l'administration en s'inspirant de l'approche qu'elle adopte de l'aménagement du territoire qui relie celui-ci à l'action de tout groupe social : « […] Tout groupe social (au sens le plus large qui soit, y compris un groupe économique ou politique) a comme objectif général d'assurer sa reproduction au cours des temps. Pour ce faire, il s'approprie et façonne une portion plus ou moins étendue de la surface terrestre. Ainsi, le territoire serait peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. Tout groupe aménage et gère cette étendue de terre qui possède alors une unité de fonctionnement, celle que le groupe lui assigne. Le résultat est la production d'un territoire doté dans le temps d'une certaine stabilité » (Le Berre. M, 1992). Le territoire est donc défini par rapport à son appropriation pour sa reproduction par un groupe social. Guy Di méo (1998) reprend à son compte l'appropriation pour aborder le territoire et introduit la notion de représentation : «[…] le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (Di Méo. G, 1998). Ce sont ces trois éléments que nous retiendrons pour notre approche du territoire y compris dans notre grille d'analyse des territoires d'étude : l'appropriation, la reproduction sociale et la représentation.

Dans les trois pays du Maghreb qui nous intéressent « le territoire » est un concept politico-administratif et est en quelque sorte l'aboutissement du processus qui a commencé en France comme nous l'avons relaté plus haut. Le sort réservé à ce concept par les administrateurs et par les chercheurs est presque identique dans les trois pays. Par contre, l'intensité de son adoption est différente en fonction des organisations internationales et des experts auxquels il est fait appel que ce soit pour tracer une stratégie globale de développement ou bien pour des projets régionaux ou locaux. Il en est de même pour les chercheurs locaux qui adoptent ce concept, souvent de façon opérationnelle, en se référant pour les aspects théoriques, lorsqu'ils sont abordés[11], aux travaux des chercheurs français.

[11] Les travaux des chercheurs maghrébins sur des territoires abordent souvent des problématiques empiriques qui ne s'encombrent pas de réflexions théoriques fondamentales.

L'introduction du concept de territoire en géographie en France est donc récente, ce qui explique son introduction, encore plus tardive, dans les travaux des géographes maghrébins. Pour la Tunisie par exemple, selon Verdeil. E (2010) le manquement des géographes tunisiens à l'adoption de l'approche territoriale a engendré des lacunes en matière de connaissance de l'influence de dimensions telles que les conflits sur l'eau entre les zones internes et les zones littorales et aussi l'influence de la dimension tribale en Tunisie dans les zones intérieures visiblement plus importante qu'on peut le croire. Toutefois, ce « retard » d'adoption de la notion de territoire chez les géographes tunisiens n'empêche pas l'adoption de l'approche territoriale par les administrations[12].

Au Maroc, la dimension territoriale est bien présente dans les écrits des géographes (M. Beriane et J.F Troin 2002, M. Kerbout et A. Hajouj, 2009, A. Bellaoui, 2009, E. Hassani, 2009 etc.). Seulement leurs travaux abordent souvent les aspects de recomposition territoriale en raison de la dimension importance accordée à cet aspect par les politiques. Les travaux portent plus sur l'analyse des recompositions territoriales, à travers la régionalisation et la décentralisation, et les facteurs qui les déterminent ainsi que les conséquences qui en découlent sur les acteurs et les modes de gouvernance, que sur les aspects d'adaptation de l'approche territoriale : l'appropriation, l'appartenance, l'identité territoriale et les représentations.

En Algérie, c'est le même constat, il semblerait même que les travaux des géographes qui abondent dans une approche territoriale soient surtout des géographes français (Marc Côte est une référence dans le domaine). Pourtant, il y aurait de la part des administrateurs une prise de conscience de la nécessité d'introduire ces éléments (territoire, développement local, gouvernance) dans la formation et la recherche universitaire. Le fossé entre les programmes de formation et de recherche et les approches et stratégies adoptées par les pouvoirs publics étant de plus en plus grand. Cela est dû à l'absence d'un mécanisme qui permettrait de créer un système de sorte que l'université puisse bâtir une expertise sur la base des réalités du terrain et l'administration puisse s'approvisionner en cadres et en matière de cadre conceptuel de la part de l'université.

L'existence d'espaces à forte identité territoriale, comme par exemple la Kabylie en Algérie, le haut atlas au Maroc et le sud en Tunisie avec même une langue minoritaire (le berbère) dans les trois régions citées et d'espaces longtemps soumis au système du nomadisme comme les Steppes algériennes et marocaine et le Sud tunisien, rend pourtant le concept de territoire pertinent pour les géographes comme objet d'étude au Maghreb, que ce soit du point de vue identitaire, de l'appartenance ou de l'appropriation. La migration importante dans ces zones pose, d'ailleurs, avec acuité la problématique de l'appropriation pour certains de ces territoires pourtant à identité territoriale incontestable.

1.3.1.3) L'approche territoriale prônée par les agroéconomistes pour le milieu rural

Quand le concept de territoire est traité par les économistes ou par les agroéconomistes, c'est en termes de proximité, d'encastrement social, d'acteurs, de dynamique territoriale et de ressources voire de capital à l'exemple de Bernard Pecqueur et Claude Courlet. Leurs travaux, s'inspirant des travaux de Giacomo Beccattini sur les districts industriels, sont axés sur l'agglomération et la proximité (Cluster, Districts industriels, SPL, SYAL etc.). C'est à partir

[12] Toutefois de façon localisée et dans le contexte de projets financés par des organisations internationales. Nous n'avons pas retrouvé ce terme dans les documents officiels de stratégies de développement rural comme c'est le cas en Algérie et au Maroc.

de là que le territoire prend une dimension importante dans le processus de développement spécialement le développement local. Ainsi, selon B. Pecqueur et J.B Zimmermann « Il y aurait un « moment territoire » dans la régulation globale du système économique (production et consommation) permettant de gérer la fin d'un monde industrialiste indifférent au contexte géographico-culturel, et d'ouvrir sur des interrogations à propos des régulations possibles de la configuration productive mondiale au travail d'aujourd'hui. C'est la notion de proximité géographique qui guidera le raisonnement » (Pecqueur. B et J.B. Zimmermann, 2004).

« L'économie territoriale considère que le territoire est à la fois extérieur, hérité par les acteurs, et interne, produit par ces interactions d'acteurs institués. Le territoire est toujours concret, à la fois spécifique et générique, stable et en transformation, local et extra-local, agissant sur les acteurs et agi par eux » (Crevoisier. O, 2010). Ainsi, l'approche territoriale est censée s'opposer à l'approche de dématérialisation et déterritorialisation (Prager J.C et al., 2009) et a conduit à l'introduction de l'espace et du temps (Guigou J.L, 1995) ce qui peut se traduire en un seul concept : le territoire . C'est une façon d'expliquer l'efficacité et/ou la pertinence de résister à la mobilité du capital et du travail qui devient de plus en plus la norme. Il faut dans ce cas s'attacher au territoire qui reste immobile quelles que soient les conditions socio-économiques. En effet, selon Bernard Pecqueur (2006), si l'on ne tient compte que du temps sans analyser l'effet de l'espace, ce n'est pas suffisant. « En redécouvrant l'historicité et en la combinant avec les phénomènes cognitifs dans les choix stratégiques des agents économiques, la science économique admet bien un fondement culturel à la production et l'échange. Cependant, cette découverte ne rapproche pas pour autant l'économie de la géographie. En effet, la genèse de la spécificité culturelle qui marque les individus n'est pas explicitée, et donc le processus d'émergence reste obscur ». C'est de là qu'est né ce qu'on appelle l'économie territoriale. Cependant, Pecqueur lui-même considère que « La découverte de l'Economie territoriale restait encore assez largement à faire » (Pecqueur. B, 2006). Il explique que « Le passage du système productif national au territoire comme entité de raisonnement sur les stratégies de développement constitue une nouveauté majeure dans la perception des systèmes d'organisation de l'économie, et implique d'expliciter succinctement les caractéristiques de la fabrique de territoires à la base du modèle émergent. En premier lieu, le territoire n'est pas seulement un espace donné postulé et prédécoupé sur lequel se déroulent des dynamiques spécifiques sous l'égide des autorités locales […] il est aussi et peut être surtout le résultat d'un processus de construction et de délimitation par les acteurs. Un tel processus est éminemment géographique. Pecqueur parle même de « modèle de la production territorialisée ».

Olivier Crevoisier (2010) également abonde dans le sens de l'Economie territoriale lorsqu'il aborde l'approche territoriale qui introduit l'espace et le temps dans l'analyse économique de la dynamique territoriale. Pour lui, les territoires présentent des offres concurrentielles d'avantages génériques. On est alors confronté à une concurrence classique (mais féroce) de territoires sur un « marché des sites ». Les territoires visent alors à valoriser des avantages triviaux (gratuité du foncier, niveau général des salaires bas, exemptions de taxes, etc.). Cependant, l'exacerbation de ce type de concurrence ajoutée aux phénomènes d'innovation territorialisée par différents types de clusters ou par les villes […] implique l'élaboration d'une offre spécifique de site beaucoup plus spécifique et visant à échapper aux effets pervers de la concurrence des sites (Pecqueur. B, 2006).

La relation entre l'espace et l'économie est mise en exergue, selon B. Pecqueur, par l'innovation. Celle-ci « est un construit social reposant sur des processus et des interrelations sociales et territoriales qui interviennent à tous les niveaux ». De là, il serait possible pour un territoire de faire preuve de spécificité et de se distinguer par rapport aux autres territoires par des produits non reproductibles ailleurs, ce qui fait du territoire une véritable ressource. Ceci signifie, selon Pecqueur, qu'aujourd'hui, à l'ère de la globalisation, il ne s'agit plus de se différentier, mais de se spécifier. De là au lieu de parler d'avantage comparatif qui se réfère à des coups de production avantageux, on parle « d'avantage différenciatif » qui se réfère à des produits spécifiques et de qualité. La notion de « territoire-système » succède à celle de « région-système » et de « espace-système » ; le glissement est sémantique, mais il est surtout l'expression d'un changement radical dans la nature des problématiques auxquelles chacun de ces concepts réfère en même temps qu'il révèle aussi une relative plasticité de l'approche systémique elle-même. (Pecqueur. B et al., 2010).

La naissance de l'approche territoriale est attribuée à l'analyse des districts industriels, comme nous l'avons vu, bien loin des espaces ruraux. Pourtant, aujourd'hui, l'approche territoriale a tendance à se généraliser pour, aussi bien, l'analyse scientifique du milieu rural que pour la mise en place de stratégies de développement. Ceci est observé aussi bien en Europe avec le pilier 2 de la PAC depuis 1999, que dans les pays du sud comme le Maghreb où nous verrons que cette « mode » est arrivée un peu plus tard. Bernard Pecqueur (2006) écrit ainsi « Le fait territorial, insoupçonné en période fordiste, apparaît, aujourd'hui, sous de multiples formes, en fonction des contextes productifs où il se manifeste. On en trouve, en effet, des émergences tant dans les économies industrielles que dans celles du sud et tant dans les villes que dans le milieu rural » et ajoute quelques années plus tard «[…] Quoi qu'il en soit, l'apparition des dynamiques territoriales a permis d'enrichir les analyses de l'innovation (clusters et les valleys), de l'adaptation à la globalisation, des reconversions industrielles et des mutations d'espaces ruraux ou encore a contribué à redynamiser beaucoup de modèles de développement au sud. » (Pecqueur. B et al., 2010).

Les agroéconomistes, comme Philippe Perrier-Cornet par exemple, se le sont approprié avec, comme particularité, que le territoire est, toujours, situé par rapport à l'activité agricole ou, à défaut, par rapport au devenir des agriculteurs. Ceci s'explique, dans ce cas, par le fait que selon Philippe Perrier-Cornet (2005), en matière de développement rural en France « Du côté des stratégies économiques de développement territorial, les opérateurs et acteurs locaux du développement ont, jusqu'à maintenant, privilégié l'offre des territoires et le développement endogène comme levier pour le développement rural. Cela va en partie de pair avec la conception agricole du développement rural, l'agriculture étant un secteur économique particulièrement adapté à ce type de stratégie. Les filières d'appellation d'origine des produits agroalimentaires, qui reposent sur la valorisation de ressources spécifiques territoriales en sont un exemple emblématique. Par extension, elles inspirent des stratégies de développement territorial multisectorielles, comme celle de « panier de biens » dans laquelle on attend que l'offre de différents secteurs et produits locaux bénéficie conjointement des effets de réputation construits par les uns et les autres. En creux de ce centrage sur l'offre de spécificité des territoires, les politiques de développement local ont un peu activé, en France, les autres leviers possibles de développement économique. » (Perrier-Cornet. P, 2005).

Toujours, selon Philippe Perrier-Cornet (2005), la politique de développement rural française met l'accent sur la notion de territorialité depuis 1999. Celle-ci s'est exprimée par deux dispositifs : Leader +, et au niveau national, le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), que l'on a intégré au pilier 2 de la PAC en mobilisant pour son co-financement plusieurs mesures du Règlement de Développement Rural (RDR). Perrier-cornet estime que les CTE ont bien

rempli un rôle dans l'intégration de l'environnement dans les préoccupations des agriculteurs, mais pas de la dimension territoriale. Par contre et en s'appuyant sur Shorthall, 2004, il estime que les projets Leader ont été un bon révélateur d'une conception du développement territorial. Un développement endogène fondé sur l'offre des territoires et cela en promouvant le partenariat et en produisant du capital social. Globalement, Perrier-Cornet estime que la politique de développement rural française se destine à l'agriculture et aux agriculteurs en priorité. Ce qui est en contradiction avec la tendance actuelle du milieu rural français qui se dirige de plus en plus vers la fonction résidentielle.

L'adaptation de l'approche territoriale au milieu rural en France est donc plus destinée aux territoires qui possèdent ce que Pecqueur appelle un «avantage différenciatif» et s'est concrétisée par l'appellation d'origine contrôlée, par exemple. Par contre pour les territoires en difficulté, c'est plutôt les projets Leader qui sont sollicités pour une approche territoriale qui mobilise les différents acteurs et qui s'appuie sur l'appropriation du territoire par les acteurs. Ce sont alors des territoires de projet.

Si en Géographie le concept semble un peu délaissé, par la discipline au Maghreb, les économistes, plus exactement, les agroéconomistes semblent s'être approprié ce concept en raison de leur intéressement aux stratégies de développement rural. Les agroéconomistes qui sont les vraies ruralistes au Maghreb, sont également intégrés en tant qu'experts et sollicités pour effectuer des études et des expertises dans le cadre de projets de développement. C'est le cas surtout des chercheurs qui sont domiciliés au niveau des organisations de recherche, telles que l'INRA existant dans les trois pays ou d'instituts régionaux s'intéressant aux problématiques territoriales spécifiques telles que l'IRA de Médenine en Tunisie qui focalise sur les problématiques du Sud tunisien et le HCDS en Algérie qui focalise sur les problématiques de la steppe en Algérie. C'est le cas également de chercheurs universitaires tels que Najib Akesbi et Mohamed Mahdi au Maroc, Zoubir Sahli, et Slimane Bedrani en Algérie et Mohamed Elloumi[13] et Ali Abaab[14] en Tunisie.

Par ailleurs, des travaux d'universitaires Français qui optent pour les territoires maghrébins comme territoire d'études analysent l'approche territoriale (Pierre Campagne et Bernard Pecqueur[15]). C'est le cas surtout de chercheurs français d'origine maghrébine ou maghrébins affiliés à des centres universitaires ou organismes de recherche en France (Nadir Boumaza, Omar Bessaoud etc.) ou de doctorants maghrébins qui effectuent leurs études en France et qui choisissent comme terrain d'étude des zones rurales au Maghreb.

Le centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) joue dans ce domaine un rôle considérable dans la mesure où les chercheurs de cette institution notamment ceux de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM) optent naturellement pour les territoires méditerranéens comme terrains d'étude mais associent également les agroéconomistes maghrébins dans les publications collectives du CIHEAM[16] et dans les projets de développement local expertisés par le CIHEAM[17].

---

[13] Elloumi M, 2012, Développement territorial et ressources patrimoniales : Le Sud-Est tunisien comme exemple.

[14] Abaab Ali et al, 2006, dynamique des populations, disponibilités des terres et adaptation des régimes fonciers. Etudes régionales tunisiennes. CICRED

[15] Dans le cadre du programme de recherche entre l'UMR PACTE de Grenoble et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier sur les processus de territorialisations Méditerranéen et qui a impliqué des chercheurs Maghrébins.

[16] Options méditerranéennes

[17] Réseau RAFAC : Réseau Agricultures Familiales Comparées, projet de Beni khedach etc.

Sur le plan administratif, selon K. Koop et al (2010), depuis le milieu des années 2000, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a développé des actions de coopération avec les pays du Maghreb, d'abord au Maroc, puis en Tunisie, et enfin en Algérie, pour accompagner une profonde mutation des politiques publiques, reposant sur l'affirmation du « territoire de projet » comme espace et mode pertinent du développement. Toutefois, la DATAR n'est pas la seule organisation à intervenir dans la mise en action de cette démarche, notamment pour le milieu rural. Les organisations internationales telles que le FIDA, FAO, PNUD et d'autres organisations non gouvernementales internationales adoptent au Maghreb une approche territoriale et participative.

1.3.1.4) L'approche territoriale adaptée aux zones rurales marginalisées ?

L'adaptation au changement institutionnel résultat de la décentralisation et paradoxalement de la mondialisation, a donc amené les décideurs en France à valoriser tout ce qui peut l'être dans les territoires. Cela se justifie également par la tendance au repeuplement des territoires ruraux. Ce nouveau dynamisme des espaces ruraux concerne, selon une étude de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité (DIACT)[18], aussi bien, les espaces périphériques aux métropoles que les zones rurales les plus isolées. Les fonctionnalités des territoires ont subi des mutations en grande partie dues au lourd déclin de la population agricole qui a été divisée par cinq entre 1965 et 2004 (CIHEAM, 2008). Ceci a conduit à l'apparition de nouveaux acteurs (les néo-ruraux) dont les préoccupations sont plus environnementales qu'économiques. C'est pour cela que dans le milieu rural, le concept de territoire a une dimension très importante et les agents présents sur place (collectivités locales, administrations, services techniques et associations) ont été élevés au niveau d'acteurs de développement porteurs de projets, qui souvent sont engagés dans une réflexion et une mise en œuvre de projets de développement du territoire. Cette stratégie est illustrée par la politique structurelle de développement rural à l'échelle européenne. Les projets LEADER sont destinés aux territoires difficiles et l'approche territoriale fait partie des huit principes de la « philosophie » LEADER (Measson. L, 2004), les autres étant l'approche ascendante, le groupe local, l'intégration multisectorielle, l'innovation, la mise en réseau, la coopération transnationale, la gestion décentralisée du financement. Ces principes doivent être pris en compte par les GAL (Groupe d'Action Local) constitués par les acteurs locaux qui sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de développement local. Ils sont responsables depuis LEADER + de la gestion financière de ces projets.

Dans ces territoires dits difficiles, la fonction résidentielle et le tourisme rural ont donné une autre dimension au territoire rural et cela à travers l'émergence de nouveaux acteurs et la revalorisation de certaines ressources et certaines dimensions. Le territoire rural ne se caractérise pas forcément par l'agriculture comme avant, mais, possède forcément des caractéristiques spécifiques qui peuvent être valorisées[19].

Donc selon que le territoire soit économiuement compétitif ou pas, les concepts qui servent à le décrire et à décrire ses « potentialités » sont différents. Pour les territoires en difficultés, on parle souvent d'approche intégrée, de développement social, de développement territorial etc. F. Moulaert et J. Nussbaumer (2008), résument la situation de ces territoires « […] certaines des localités désintégrées socio-économiquement ont un fort potentiel local de culture, de

[18] CIHEAM, Mediterra, 2008

[19] Il s'agit de la même approche adoptée en Europe des 27, mais aussi au Québec et cette approche des territoires difficiles a été étendue aux territoires marginalisés maghrébins.

construction de relations sociales, de tourisme et d'activité artisanale. Et même si les activités dans ces champs sont en elles-mêmes insuffisantes pour résoudre les problèmes sévères du chômage, elles doivent être mobilisées et incluses dans une approche de développement territorial intégré où le potentiel local devrait jouer un rôle majeur ; et où la mobilisation des ressources locales et « extra » locales, soutenue par un modèle de prise de décision enraciné dans la communauté, est un facteur clé du développement local basé sur l'innovation sociale » (Moulaert. F et al., 2008). Quelles qu'elles soient ces ressources doivent être portées collectivement. « Il faut bien, en effet, des valeurs, des choses, un je ne sais quoi de partageable pour que s'accomplisse la territorialité. » (Sénécal. G, 1992).

C'est dans ces territoires que l'identité territoriale prend de l'importance. Celle-ci « peut être amplifiée par des contrastes marqués avec les populations voisines, tels que la langue ou la religion, ou même éventuellement par des contrastes économiques » (Guermond. Y, 2008) et que les ressources sont à faire émerger dans le cadre d'un projet pour la construction d'un territoire. Romain Lajarge et Emmanuel Roux parlent de cercle vertueux « Le projet, parce qu'il concentre les ambitions de mise en valeur de quelque chose, s'impose vite comme territorial parce que ce « quelque chose », approprié, prend tout son sens en étant « quelque part ». Le territoire devient alors un « réceptacle » pratique pour condenser les volontés exprimées dans le projet, pour inscrire ce projet dans une certaine permanence et s'afficher face à d'autres. Le territoire émerge, appuyé sur quelques ressources mobilisées ou seulement prétextées. Et pour que ce territoire puisse exister et perdurer, la quête de nouvelles ressources apparaît obligatoire. Commence alors un nouveau cycle de projet etc. » (Lajarge. R et al., 2007).

En Tunisie, comme en Algérie et au Maroc, ce sont les administrateurs des services agricoles voire forestiers qui ont introduit la dimension territoriale et c'est surtout un concept manipulé par les administrateurs des espaces ruraux notamment au niveau central en raison, comme nous l'avons signalé, de l'influence d'experts étrangers, notamment français. Donc, si le concept de territoire s'est imposé en France en tant que concept scientifique après avoir entamé « une carrière » dans l'administration, au Maghreb ce sont des universitaires qui exercent en tant qu'experts dans les organisations nationales étrangères (DATAR) et internationales (FIDA, FAO, PNUD) qui l'introduisent.

L'approche territoriale dans les zones rurales est préconisée dans les trois pays surtout pour les zones marginalisées exactement comme en France[20].

1.3.1.5) Pourtant tout espace n'est pas territoire

Beaucoup d'auteurs parlent de la fin des territoires, depuis que cette idée a été abordée pour la première fois par Bertrand Badie (1995). Sans aller jusque-là, nous pensons comme Julien Aldhuy que « Le chercheur doit se souvenir que tout ne saurait faire territoire, que l'identification d'un territoire n'est pas une obligation car celui-ci n'est qu'une possibilité parmi le champ du possible de la dimension spatiale de la société. On ne saurait la réduire entière à ce seul concept » (Aldhuy. J, 2008). Nous pensons notamment à ces zones dont la dimension identitaire est absente et dont la représentation chez la population même est marquée par le caractère provisoire et l'absence d'ancrage y est démesurée. Quitter le territoire devient le seul projet commun des habitants : villages socialistes créés en Algérie

[20] Nous avons détaillé cet aspect dans le chapitre 3 de cette première partie de la thèse.

durant les années 1970 dans le cadre de la révolution agraire[21], zonage étatique (pôle de conversion, puis pole d'industrialisation) créés en France pour les zones en déclin industriel dans le cadre européen[22]. Ces deux expériences ont été un échec en raison du caractère artificiel des éléments d'articulation socio-économiques qui peuvent conduire à la création de dynamiques socio-spatiales (l'identification, l'appartenance et l'appropriation).

En effet, comme le souligne Julien Aldhuy (2008) « Le territoire se construit à partir de l'espace vécu sur une logique complémentaire d'identification (je suis de là/nous sommes de là), d'appartenance (c'est chez moi/Chez nous) et d'appropriation (c'est à moi/à nous). [….] Si l'on peut penser que l'on identifiera toujours des dynamiques socio-spatiales que l'espace vécu permettra d'interpréter, on se rend compte que ces dynamiques n'appellent pas systématiquement des logiques d'identification, d'appartenance et d'appropriation. Lors de ces trois étapes, l'hypothèse de « l'existence » d'un territoire peut être infirmée, et il conviendrait certainement de conserver l'utilisation du concept uniquement pour les deux dernières étapes, ou, très classiquement pour la dernière seulement » (Aldhuy. J, 2008). Les conditions de l'accomplissement du territoire sont telles qu'il n'est pas étonnant que tout espace ne soit pas territoire et que les influences externes de toutes sortes produisent des mutations socio-économiques qui peuvent faire en sorte qu'un espace qui répond aux critères de la territorialité les perde ou qu'un espace qui n'y répondait pas les acquiert. L'espace ne devient pas forcément territoire et le territoire ne reste pas territoire définitivement.

Dans le monde rural, au Maghreb, contrairement à ce qu'on pourrait penser les tentatives de modernisation de la population par le biais des systèmes éducatifs, des organisations politiques et de l'accès aux médias nationaux et internationaux ont introduit de nouvelles valeurs souvent contradictoires chez les populations des mêmes territoires. La déstructuration familiale en est le résultat le plus visible. Dans les zones marginalisées, cela a donné lieu à une hiérarchisation de la société et à des élites. La situation est exacerbée par l'intégration de cette élite dans la centralisation de la prise de décision ce qui ne permet pas à des ressources ou à des valeurs spécifiques sensées être valorisées dans le cadre d'un projet de territoire de se concrétiser. C'est comme si, bien que tous les éléments nécessaires à la naissance de territoires (identification, appartenance, appropriation) étaient réunis leur articulation reste, pour le moment, impossible. Le cas algérien est intéressant dans la mesure où après l'indépendance, l'option socialiste choisie s'est appuyée sur l'aménagement du territoire pour créer un territoire national ou règne l'égalité. Pour le milieu rural, les 1000 villages socialistes ont été l'option choisie. Cependant, cette démarche, au-delà de son caractère dirigiste et déstructurant des familles rurales concernées, n'a pas touché les zones les plus marginalisées telles que les zones montagneuses et steppiques. Au fait, les différentes politiques adoptées, jusque-là, dans les pays du Maghreb ont parfois conduit à la transformation de certains territoires en espaces sans âme de sorte, qu'aujourd'hui, il est difficile de s'appuyer sur les ressources locales notamment organisationnelles ou sur les valeurs (hétéroclites) pour la construction de nouveaux territoires.

---

[21] L'échec des villages socialiste est dû à la construction artificielle d'un territoire sans assise identitaire, cela s'expliquerai par le fait que l'Etat a tenté de briser la structure familiale et les réseaux traditionnels (Safar-Zitoun, 1976) cité par Redjimi Mounir. (2001). Logique économique et spatiales des réseaux sociaux locaux face aux stratégies étatiques: le cas de la 'aïla en Algérie *Networks and communication studies,* vol. 15, n. 12, p. 155-163.

[22] A l'exemple du pôle de conversion qui englobe Le Creusot, Montceau-les-mines et Chalon-sur-Saône institué en territoire par l'Etat et qui s'est avéré inapproprié en raison selon Anne-France Taiclet, 2007, « […] d'une part dans la très médiocre appropriation du dispositif par les acteurs, d'autre part dans la faible « territorialité » des actions décidées.

Pourtant, si les territoires nationaux ont été créés par le système colonial français, les territoires locaux ont souvent une existence ancienne et ses occupants ont un enracinement et une histoire souvent jalonnée de combats pour la survie puisque le Maghreb a, de tout temps, connu des invasions.

1.3.2) Les acteurs de développement territorial : de la théorie au cas pratique du Maghreb rural

Le rattachement des acteurs au territoire est une spécificité qui marque les travaux des géographes, notamment dans le cadre de la géographie sociale et de certains économistes[23] et agroéconomistes. D'où la notion d'acteurs territorialisés, qui fait des acteurs une dimension centrale du développement aussi importante que le territoire.

Avant d'aborder ce lien entre les acteurs et le territoire et son développement, nous nous sommes intéressés aux acteurs en tant qu'élément d'un environnement économique et social et à leurs attitudes et comportements. Nous avons examiné, dans ce cadre, le cas spécifique du Maghreb rural, notamment le cas de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. C'est ainsi que les acteurs, selon les éclairages des diverses disciplines, font face aux institutions (économie institutionnaliste), ont besoin de capabilités et de liberté (nouveau modèle économique d'A. Sen) font face aux systèmes sociaux (constructivisme de pierre Bourdieu), sont capables de réflexivité (Structuration de Anthony Giddens) et d'interaction (sociologie en général).

En plus de ces aspects expliqués par des théories classiques structurées. Les acteurs de développement territorial sont appelés pratiquement à évoluer dans un cadre ou émergent de nouvelles valeurs qu'ils doivent intégrer, comme par exemple, la gouvernance, la décentralisation, la participation, la proximité, les réseaux etc.

Les questions traitées à propos des acteurs de développement sont donc au nombre de quatre[24] :

- Quels sont les influences subies par les acteurs et quelles sont leurs réactions réflexives et pratiques?
- Quelle est la place de l'acteur par rapport au territoire et au développement territorial ?
- Quels sont les acteurs que font émerger les stratégies de développement territorial au Maghreb ?
- Comment se comportent les acteurs de développement vis-à-vis des valeurs nouvelles intégrées dans les stratégies de développement territorial rural?

1.3.2.1) Les institutions et les capabilités des acteurs: de nouvelles préoccupations pour le développement ou de simples réflexions des économistes du développement?

Nous ne reviendrons pas sur le débat entre les économistes néoclassiques et les adeptes de la rationalité limité chez l'homme (J.G March et H. A Simon). L'importance des organisations a bien été démontrée et la primauté du marché pour équilibrer les transactions remise en cause par la théorie de l'agence (M.C Jensen et W.H Meckling), la théorie des transactions (R.Coase, O.Williamson), la théorie de la firme (S.J Grossman et O. Hart) en somme les

[23] Comme par exemple Bernard Pecqueur ou Hassan Zaoual.
[24] Le chapitre 1 de la deuxième partie est consacré aux acteurs de développement rural au Maghreb et complètera les réponses à ces questions.

différentes théories des sciences des organisations et des institutions. Ces théories trouvent une application même dans le milieu rural des pays en développement ou l'intervention des organisations de différents secteurs tentent de créer une dynamique économique tout en luttant contre la pauvreté et le chômage. Il s'agit de l'Economie solidaire qui s'exprime à travers des ONG ou des organisations qui accordent des crédits à des taux très bonifiés (microcrédit).

Nous nous sommes intéressés, plutôt, aux théories de l'Economie du développement qui tiennent compte des spécificités des pays en développement et de l'importance de la prise en compte des acteurs, que ce soit de manière individuelle ou collective, dans les aspects économiques du développement. C'est le cas de la relation entre les acteurs et les institutions analysée par Douglas North. Pour cet économiste, qui a obtenu le prix Nobel d'Economie en 1993, les institutions[25] sont un moyen de réduire l'incertitude. Seulement, elles n'existent pas forcément pour améliorer les relations transactionnelles entre les acteurs, notamment dans les pays en développement, au contraire, elles sont souvent socialement inefficaces et ont été créées par une catégorie d'acteurs pour sauvegarder ses intérêts. Pour D.C. North, le changement pour le développement commence par le changement des institutions. Seulement, le fait que, dans une société donnée, les acteurs dépendent de leurs croyances actuelles, donc, des institutions existantes qui comme nous l'avons vu servent souvent une catégorie précise d'acteurs, il est difficile de changer de croyances pour changer les institutions et provoquer le changement qui va dans le sens du développement.

Un schéma de dépendance institutionnel se met en place puisque la perception des agents dépend en partie des croyances actuelles cristallisées dans les institutions existantes. En retour, cette perception va être à l'origine de la construction de nouvelles croyances qui pourront conduire à modifier les institutions existantes et la place accordée aux différents acteurs. Pour D.C. North, « C'est la structure institutionnelle mise en place qui détermine quels sont les acteurs stratégiques et la manière dont ils peuvent effectuer leurs choix (…) les règles de décision choisies par la société joueront un rôle critique en déterminant quels sont les choix qui comptent et la manière dont ils comptent » (North D.C, 2005). Donc, selon Douglass. C. North, les acteurs, qui sont, pour lui, aussi bien les organisations que les individus, sont prisonniers de leurs croyances et idéologies que l'ensemble des acteurs ne peux pas ignorer, en raison du poids de la société qui en fait sienne, et qui ne permet pas d'écart, même si les institutions en question sont inefficaces pour assurer le bien global de la société. Alors que, le changement nécessite de nouvelles représentations qui, pour être possibles, doivent transcender les croyances et les idéologies actuelles, donc les institutions mises en place par la société.

Si pour Douglass North l'inertie des acteurs, est due à l'inertie des institutions, ce qui conduit à l'absence de changement économique, pour Amartya Sen, cette économiste qui a influencé les approches de développement proposées aux pays en développement par les organisations internationales, comme nous l'avons vu précédemment, la qualité de la vie et la liberté des individus sont déterminants. L'expansion des libertés chez A. Sen, selon Michel Maric, constitue à la fois la fin première et le moyen principal du développement. Ainsi, la liberté a, à la fois, un « rôle constitutif » et un «rôle instrumental» dans le développement.

[25] Les institutions se composent d'une structure politique qui désigne la façon dont nous développons et agrégeons les choix politiques, d'une structure des droits de propriété qui définit les incitations économiques formelles, d'une structure sociale – les normes et les conventions – qui définit les incitations informelles dans l'économie » D.C North, 2005.

La liberté est, pour Amartya Sen, un ensemble de capabilités qui permettrait l'accès à différents biens et pas seulement le revenu. Cela dans l'objectif, selon P. Ansay, 2010 de faire des acteurs des agissants et non des destinataires passifs. Seulement, pour que les acteurs agissent, Amartya Sen, dans son ouvrage « un nouveau modèle économique » paru en 2000, explique que la démocratie est indispensable. La liberté d'exprimer sa désapprobation et de sanctionner les dirigeants par le biais des élections et aussi de proposer des solutions et de prendre des initiatives, dépends d'une démocratie réelle. Celle-ci permet une organisation sociale adaptée à la diversité des acteurs et leur synergie. « Le choix de l'organisation sociale doit être fait en fonction de sa capacité à promouvoir les « capabilités » humaines […]. Le fait d'accroître les « capabilités » humaines doit jouer un rôle essentiel dans la promotion de la liberté individuelle » (Sen. A, 2000). Amartya Sen, analyse surtout les acteurs publics et leur rôle dans la distribution des ressources. Celle-ci serait plus équitable avec la possibilité offerte aux citoyens de s'exprimer et d'exprimer leurs besoins. Sans toutes ces libertés et capabilités, il est donc impossible de lutter contre la pauvreté et le sous-développement. A contrario, il est possible d'améliorer la situation des populations des pays en développement en leur fournissant véritablement les moyens de peser sur les décisions et de jouir de leurs libertés. Nous notons souvent l'absence dans les pays en développement, de ce que Pierre Ansay, appelle un cercle vertueux « instauré par le jeu démocratique, entre les libertés négatives dans leur capacité de critiquer le pouvoir et les institutions publiques qui organisent la vie en société et qui mettront en place une gamme de libertés instrumentales afin d'accroître la capabilité des individus » (Ansay. P, 2010).

Donc, entre les institutions qui, selon Douglass. C. North, régissent la société et qui sont souvent instrumentalisées par une catégorie d'acteurs pour servir ses intérêts, et le déficit en liberté et en capabilités, qui selon Amartya Sen ne peuvent exister que dans un système démocratique, de quelle marge de manœuvre peuvent jouir les acteurs qu'ils soient publics, privés ou civils dans les sociétés en développement ?

1.3.2.2) L'influence des systèmes sociaux sur les acteurs entre structuralisme et structuration.

Douglass North et Amartya Sen, tout en étant des économistes notoires ont intégré dans leurs travaux et leurs théorisations du développement des éléments liés aux systèmes sociaux, notamment les croyances partagés, les idéologies (les institutions) et les inégalités. Notre objet est de situer les acteurs de développement par rapport à l'influence des systèmes sociaux et des formes de pouvoir, il est indispensable d'examiner l'apport des sociologues dans ce domaine. Nous nous sommes intéressés aux travaux de deux d'entre eux, connus pour leur pragmatisme. Il s'agit d'Anthony Giddens et pierre Bourdieu qui ont, à travers leurs théories (constructivisme et structuralisme pour P. Bourdieu et Structuration pour A. Giddens) abordé l'importance de la société dans la réalisation des actions par les acteurs.

Pour Pierre Bourdieu, il existe dans le monde social lui-même, et pas seulement dans les systèmes symboliques, langage, mythe, etc., des structures objectives, indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter et de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Ce qu'il appelle le structuralisme et il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce qu'il appelle des champs et des groupes, notamment de ce qu'on nomme d'ordinaire les classes sociales et qu'il appelle le constructivisme[26]. Les acteurs sont, de ce fait, pour

[26] Pierre Bourdieu, 1980, Le sens pratique, Ed Minuit.

Bourdieu, soumis à la pression des groupes sociaux auxquels ils ne peuvent pas se soustraire facilement ce qu'il appelle l'habitus. Pour lui « l'action n'est pas une réponse dont la clé serait tout entière dans le stimulus déclencheur et elle a pour principe un système de dispositions, ce que j'appelle habitus, qui est le produit de toute l'expérience biographique » (Bourdieu. P, 1980).

Pour A. Giddens, par contre, même s'il ne remet pas en cause cette domination du collectif sur l'individu, il existe chez les agents ou les acteurs deux formes de conscience : la conscience pratique qui leur permet de reproduire ce qu'ils font habituellement surtout sous l'influence et le contrôle de leur environnement et la conscience discursive qui leur permet de juger ce qu'il font voire de le remettre en cause c'est la réflexivité des individus. Cette dernière constitue selon H. Gumuchian et al (2003) un des supports principaux du changement, c'est-à-dire de la déstabilisation relative de la structure sociale. Si les acteurs décident de reproduire leurs actions même s'ils les jugent inefficaces, comme par exemple agir dans le cadre d'institutions inefficaces, c'est qu'ils le veulent, car ils sont capables de les juger. Ce qui se rapproche de la théorie institutionnaliste de Douglass North. Cependant les acteurs peuvent, selon A. Gidddens, commettre des actions qui ont des conséquences non voulues « La durée de la vie de tous les jours se traduit par un flot d'actions intentionnelles qui ont cependant des conséquences non intentionnelles ». (Giddens A, 2005). De même que le fait de décrire des actions correctement ne signifie pas que l'acteur est capable de les faire. A.Giddens citant Paul Willis affirme que « L'action ne renvoie pas aux intentions de ceux ou celles qui font des choses mais à leur capacité de les faire ».

Ces limites de l'acteur sont accentuées selon Michel Crozier et Erhard Friedberg par le système existant dans toute organisation, dans lequel se situe l'acteur. Ce dernier est continuellement en position de négociation de « sa marge de liberté » dans le système. De ce fait, M. Crozier et E. Friedberg affirment que « La connaissance du système de relations et d'actions dont les propriétés induisent les objectifs des acteurs, permet de réaliser des changements » (Crozier. M et al., 1981).

Que ce soit pour P. Bourdieu, A. Giddens ou M. Crozier et E. Friedberg, l'agent est considéré comme un agissant donc un acteur et son interaction avec la société (A. Giddens), les groupes sociaux (P. Bourdieu) ou avec l'organisation (M. Crozier et E. Friedberg) limite sa liberté d'action et le met dans une position de négociation permanente pour se faire une place. Toutefois, si pour P. Bourdieu il est difficile de ne pas se soumettre au collectif (groupes sociaux, système de relations), pour A. Giddens, l'acteur est responsable du moment qu'il peut juger ses actes.

1.3.2.3) Le lien entre les acteurs et le territoire

Dans le domaine de la géographie sociale, discipline où nous inscrivons notre travail de recherche doctorale, le territoire est associé aux acteurs. G. Di Méo l'explique. Pour lui, « La territorialité (comme le territoire) n'existe que par référence aux acteurs sociaux et à leur action » (Di Méo. G, 1998). Il précise même que « Le territoire, en tant qu'espace de l'action, espace tissé d'un entrelacs de transactions, de stratégies, d'intentionnalités, de débats, d'interactions innombrables est bien, essentiellement, une affaire d'acteurs **».**

« Sur le plan théorique, en effet, l'approche territoriale doit aller plus loin. L'approche par les acteurs, sur laquelle se recentre actuellement la géographie, suppose que l'on peut dissocier d'un côté le contexte, et de l'autre les acteurs, ces derniers étant supposés autonomes par

rapport au contexte, dotés d'une certaine rationalité, forment chacun une entité cohérente. Une véritable posture méso-économique suppose de relativiser les effets « descendant » des structures sur les comportements individuels, mais aussi de ne pas tomber dans l'excès inverse, à savoir l'idée que la société peut se comprendre de manière suffisante à partir des comportements individuels étant ontologiquement séparés du contexte doté par conséquent d'une cohérence propre. En cela, l'approche par les institutions est à notre avis souvent mal comprise et mal interprétée. Le concept fondamental n'est pas l'acteur, mais bien *la relation* que l'on appelle cette dernière institution, proximité, convention ou…territoire. De ce point de vue, les acteurs ne sont plus autonomes, suffisants, dotés d'une rationalité indépendante du contexte, ce sont des acteurs institués » (Crevoisier. O, 2010).

Si les visions disciplinaires (Economie, sociologie) que nous avons développées précédemment nous ont permis de focaliser sur l'interaction entre les acteurs et leur environnement social qu'il soit organisationnel, institutionnel ou systémique, la géographie apporte un regard spécifique puisque ce n'est pas la relation des acteurs entre eux et leur comportement dans la société et ses formes organisationnelles qui font l'objet d'observation et de recherche mais plutôt la relation des acteurs avec le territoire. Cet intérêt pour cette interaction permet, tout de même, selon, Gumuchian et al, de réparer un oubli de la part des géographes d'une dimension importante du développement territorial : les acteurs. Dans un ouvrage[27] qui leur est consacré, les auteurs affirment que « Ce sont les acteurs qui constituent les vecteurs premiers des idéologies socio-spatiales. L'une des modalités de réflexion rendant possible la compréhension de la distribution et de la dynamique des formes spatiales réside dans la prise en compte des acteurs, via leurs comportements et leurs pratiques, via leurs discours produits et les valeurs qu'ils mobilisent ». (Gumuchian. H et al., 2003). Cependant, si les sociologues et les économistes étudient le comportement et les attitudes des individus et des groupes par rapport à une société, une organisation ou un système et traitent les aménagements sociaux qui permettent de réguler les interactions au sein de ces ensembles, les géographes situent l'acteur par rapport au territoire et parlent ainsi de territorialités et de territorialisation, concept dérivés du territoire, pour souligner son influence sur ces mêmes comportements et attitudes.

Selon H. Gumuchian et al, ce n'est que dans les années 70 que l'Homme a pris une dimension importante en géographie, mais ce n'est pas encore le concept d'acteur qui a été introduit mais plutôt une diversité de concepts. « Une terminologie faisant référence au collectif et non à l'individuel : le groupe social, le groupe socio-géographique, la catégorie sociale, la couche sociale, voire la classe sociale ». Aujourd'hui, largement utilisé par les géographes, le terme d'acteur semble aller de soi : l'exigence de définition précise et de réflexions critiques n'apparaît guère centrale. Ne paraissent mériter l'appellation d'acteurs que les groupes « visibles », immédiatement reconnaissables et présents sur tous les types de territoires[28].

Après avoir fait son apparition en géographie, la notion d'acteur a évolué, tout naturellement, vers la notion d'acteur territorialisé. Celui-ci est défini par Gumuchian et al comme étant : « tout homme ou toute femme qui participe de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales ». Nous sommes donc en plein dans le domaine du développement territorial. « Ces acteurs contribuent à la constitution de territoires, et ce, quels que soient les niveaux d'implications et/ou leur place dans les systèmes de décision. Cette participation peut indifféremment s'opérer dans le cadre de la défense d'intérêts particuliers et/ou collectifs. Ce positionnement invite à opérer un « renversement du regard » quant à la manière de procéder

[27] Gumuchian. H et al, 2003, les acteurs ces oubliés du territoire, Ed Anthropos.
[28] *ibid*

dans cet exercice de lecture des processus de construction des territoires : il s'agit d'identifier puis d'analyser les logiques et stratégies d'acteurs. Cette approche permet d'appréhender plus finement ce qui se passe lors de la mise en œuvre de projets de territoire ». Nous sommes tentés de dire que le rattachement du mot acteur à celui de territoire vise à donner un éclairage plus humain à l'évolution d'un territoire donné.

Et c'est là que les visions avec les sociologues se rejoignent. En effet, l'acteur territorialisé se retrouve en interaction avec les systèmes et groupes sociaux. « L'acteur territorialisé opère au sein de systèmes d'action concrets qui sont évolutifs et perméables les uns aux autres, qui permettent de construire la décision et de transformer collectivement des objets spatiaux ». Le caractère négocié des positions des acteurs et des relations entre eux est également évoqué par Gumuchian et al « L'acteur territorialisé négocie continuellement sa place par des jeux de pouvoir : ceux-ci provoquent des interactions efficientes car situées spatialement et temporellement » (Gumuchian. H et al., 2003)

La figure n°11 récapitule la place des acteurs dans les différentes disciplines.

Figure 11: les acteurs comme élément central de la problématique du développement territorial

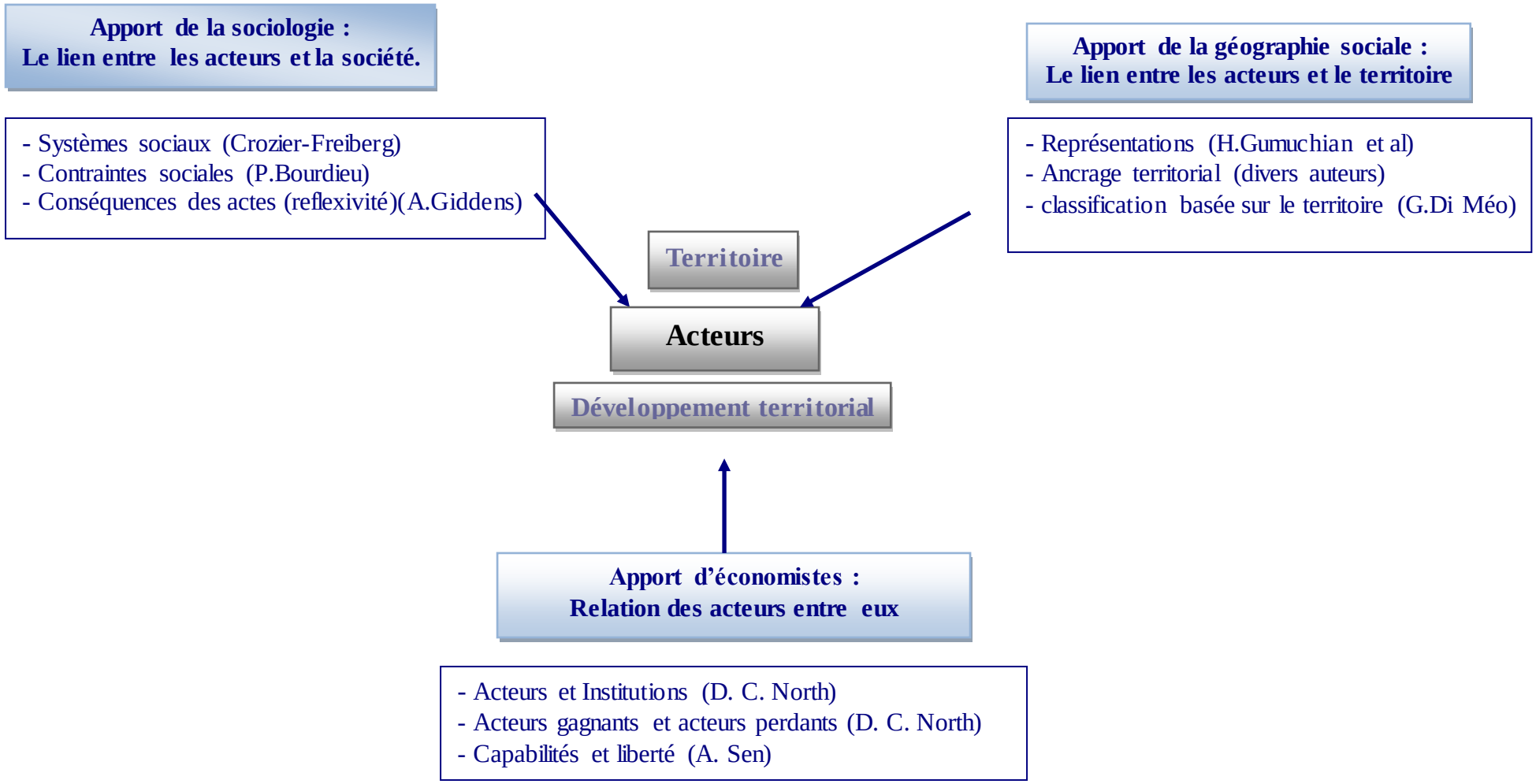

Source : réalisé par nous-mêmes

1.3.2.4) Les acteurs et les valeurs nouvelles : la gouvernance, la décentralisation, la proximité, la participation, les réseaux, etc.

A partir du moment où le développement est devenu local, voire territorial, le partage du pouvoir entre les acteurs locaux est devenu central. Pour cela, de nouvelles valeurs ont fait leur apparition véhiculées par les organisations internationales et introduites progressivement dans les pays en développement. Ainsi, dans un registre qui renverrait au « mode de faire du développement », H.Gumuchian et al (2003) affirment que les acteurs investissent des valeurs telles que la participation, la médiation, la gouvernance, la concertation, la coopération et la co-construction. A cela nous ajoutons les réseaux, la décentralisation, la déconcentration et la proximité. De ces valeurs ou modes d'intervention, certains sont plutôt revendiqués et mobilisés par les acteurs publics telles que la médiation, la décentralisation, la déconcentration, la proximité et la coopération et d'autres sont plus revendiqués et exploités par les acteurs civils tels que la gouvernance, la participation, la co-production et les réseaux. Seulement, les situations sont différentes d'une région du monde à une autre et, dans un même pays, d'un territoire à un autre.

Si en Europe de l'Ouest, par exemple, grâce aux projets LEADER, ces valeurs, notamment, la participation, la coopération et la co-production de territoire, sont appropriés et permettent aux acteurs de se positionner dans des projets de développement territorial, au Maghreb, leur évocation est souvent le résultat de directives d'organisations internationales ou de bailleurs de fonds. De ce fait, leur introduction par les acteurs dans les discours et les documents de projet est un moyen pour « profiter » de ressources qui sont mises à disposition par des bailleurs de fonds. C'est le cas par exemple au Maroc ou de petites associations locales, souvent à l'échelle du douar[29], maitrisent les rouages des organisations et d'ONG internationales. Seulement, cela se fait dans un esprit de « saisir des opportunités de financement » et non de coopération réelle avec les acteurs publics et internationaux. Ce que P. Ansay, (2010), qualifie de "chercher sa place", surtout dans un contexte où une régulation minimale par des règles est nécessaire, et la question du "comment" construire la "coordination" entre les acteurs devient essentielle, la simple régulation par le marché ou par l'Etat ayant montré toutes ses limites.

Globalement, au Maghreb, les valeurs « rurales » au sein des populations sont des valeurs classiques, même si elles ne sont plus aussi déterminantes. Il s'agit de : la famille, la solidarité, le travail, la dignité, le respect, une relation étroite avec la nature, alors que les valeurs et autres motivation des administrateurs (organisations publiques et collectivités locales) sont d'un autre ordre: la stabilité, la gestion des affaires courantes, la distribution des transferts de sorte à maintenir la stabilité sociale. Même si, parfois, peuvent se retrouver dans ces organisations des valeurs individuelles proches de celles des populations, mais, les responsables sont souvent les plus éloignés de ces valeurs. Les nouvelles valeurs introduites sont adaptées aux contextes locaux. Une certaine efficacité est recherchée, mais c'est celle qui conduit au maintien du système et non celle qui doit assurer l'égalité et permettre de bien servir la population. C'est de l'ordre des croyances et des idéologies, des représentations sociales en général.

[29] Ce que nous avons pu observer au niveau du cercle d'Asni dans le Haut Atlas ou des associations de douar ont participé dans le cadre d'un projet FIDA à l'élaboration de PDD : projets de développement du Douar et à leur exécution. Les présidents d'associations dans ces zones ont intégré dans leurs discours des valeurs telles que la participation, l'insertion des femmes au développement et la valorisation des produits, malgré leur niveau scolaire souvent faible.

1.4) Les représentations sociales et territoriales appliquées au territoire et aux acteurs de développement rural

1.4.1) Qu'est-ce que la représentation sociale et territoriale ?

La théorie des représentations sociales a émergé en tant que science du sens commun, tentant de confronter cette attitude plutôt péjorative à l'égard des théories populaires (Moscovici, 1984 ; Farr, 1987) cités par Van Bavel.R et al (2002). J.C Abric (1999) propose de vouer une valeur heuristique à l'étude des représentations sociales, « indispensables dans la compréhension de la dynamique sociale ». Ce même auteur clarifie sa vision de la représentation sociale, pour lui : « Une représentation sociale est un ensemble organisé d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances à propos d'un objet donné. Socialement produite, elle est fortement marquée par des valeurs correspondant au système socio-idéologique et à l'histoire du groupe qui la véhicule pour lequel elle constitue un élément essentiel de sa vision du monde. « Ensemble organisé », toute représentation a donc deux composantes : un contenu et une structure. » (Abric. J.C, 2003).

Une représentation sociale possède un noyau central : théorie du noyau central de S. Moscovici, 1961 et des schèmes périphériques ou système périphérique (J.C Abric et C. Flament, 1994 et C. Flament, 1989) cités par (Mannoni. P, 2010).

Selon P. Moliner (2005) le noyau central est le résultat d'éléments qui sont les opinions, les croyances, les informations etc. Ce noyau central a deux fonctions. Une fonction génératrice : détermine les représentations périphériques et une fonction organisatrice : détermine la nature des liens qui unissent entre eux les éléments de la représentation (Moliner. P, 2005).
Le caractère collectif de la représentation sociale est signalé également par D, Jodelet, 1989, pour elle « La notion de représentation sociale peut se décrire comme étant une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet. D, 1989). Elle précise ce qui est représenté : « Représenter ou se représenter correspond à un acte de pensée par lequel un sujet se rapporte à un objet. Celui-ci peut être aussi bien une personne, une chose, un événement matériel, psychique ou social, un phénomène naturel, une idée, une théorie, etc. ».

Évidemment, c'est les sociologues et même les psychologues qui se sont intéressés aux représentations sociales, dans un premier temps. Seulement, dès 1977, Antoine S. Bailly constate qu'en géographie : « l'explication des perceptions des attitudes et des comportements des individus a été négligée ». La différence entre la perception et la représentation a été expliquée, c'est ainsi que la perception est décrite comme étant la fonction par laquelle l'esprit se représente les objets en leur présence. Alors que la représentation est le terme qui permet d'évoquer les objets même si ceux-ci ne sont pas directement perceptibles. (Bailly. A et al., 1992). Toutefois, comme le précise Jean Pierre Paulet, le géographe à la différence du psychologue, n'a pas à étudier l'origine physiologique du comportement humain. Cependant, des notions élémentaires doivent être assimilées afin de mieux opposer perception de l'espace et représentation. Dans le premier cas, il ne s'agit pas uniquement du rôle des récepteurs comme les yeux, les oreilles ou le nez car cette perception est déjà un processus perceptif à un schéma stimuli-interprétation-action, il faut bien entendu tenir compte des structures de l'appareil sensoriel de l'homme. Par exemple, l'effet de contraste explique les déformations dans l'observation des formes. Ainsi, la vue d'un segment de droite placé face à l'axe frontal est perçu plus grand. (J. P. Paulet, 2002).

Plus tard, les chercheurs de la géographie, après « une longue période d'ignorance » (Bonardi. C et al, 2001) ont commencé à introduire les représentations sociales dans leurs cadres d'analyse et cela car la perception spatiale et territoriale ne suffit pas selon eux à expliquer la complexité des attitudes et des comportement des acteurs : « En tant que science sociale, sensible au postulat selon lequel les actions individuelles et collectives sont motivées par un certain rapport au monde et à l'environnement des sujets correspondants, la géographie peut légitimement chercher à identifier les représentations spatiales ou territoriales des individus et des sociétés qu'elle étudie (Frémont, 1975 ; Debarbieux, 1998). Elle peut aussi s'intéresser aux conditions sociales et politiques de production et d'échange, d'adoption et de contestation de ces représentations (Mitchell, 1999) »[30] (Debarbieux. B, 2004).

Dans le courant de la géographie sociale ou nous nous inscrivons et qui vient suite au courant de la géographie de la perception américaine, l'introduction de la notion de représentation s'est réalisé selon B. Debarbieux (2004), dans les années 1970. Ce courant s'est notamment axé sur « L'étude des phénomènes de différenciation et de domination sociale, soulignent les particularités des espaces de vie et des espaces vécus de diverses classes et catégories sociales ». Rappelons que c'est également la géographie sociale qui a introduit les acteurs en tant qu'objet d'étude en géographie et par conséquent leurs représentations. Abordant les représentations territoriales, en l'occurrence, il s'agit de territoires urbains**,** (Dormois. R, 2007), souligne que **«** Les membres des coalitions d'acteurs qui sont à l'origine des démarches de planification urbaine construisent et diffusent des représentations territoriales pour prévenir les oppositions quant au choix des modalités locales de planification urbaine et pour mobiliser d'autres acteurs afin d'accéder à une capacité d'action élargie **»**.

La définition de la représentation admise au sein de la discipline géographique a été formulée par J-P. Guerin en 1989 et rapportée par Hervé Gumuchian en 1991: « Une représentation est une création sociale et/ou individuelle d'un schéma pertinent du réel spatial » (Gumuchian. H, 1991). Cet auteur souligne, également, la dualité des représentations. Elles ont un aspect informatif et un aspect opératoire. Elles constituent un filtre local des informations sociales pour les acteurs d'un territoire donné. Elles sont aussi à l'origine des attitudes et des actions et comportements spécifiques. La représentation spatiale a donc été le cœur de l'introduction des représentations sociales en géographie. L'espace devient un lieu et plus tard on parlera de territoire car ses habitants ou des chercheurs lui donnent un sens. Ce sens se base selon Antoine Bailly sur les sentiments d'appartenance à des airs correspondant à la fois à des pratiques et à des aspirations. Toutes les relations des hommes aux lieux sont alors codifiées par des signes qui leurs donnent un sens. C'est ainsi que « Le territoire résulte des systèmes de représentations » (Raffestin. C, 1986) ce qu'affirment également B. Pecqueur et J.B. Zimmermann « Le territoire est un résultat des pratiques et des représentations des agents » (Pecqueur. B et al., 2004). Alors que H. Gumuchian, 1991 établi le lien entre les représentations et le développement local. Pour lui « le développement local ne se décrète pas, il naît progressivement de cette dialectique entre représentations et pratiques spatiales ». Pierre Mannoni propose de considérer représentations et idéologie sous l'angle de la similitude de nature, les différences n'étant que de la partie du tout et de l'élément à la structure d'ensemble à laquelle il appartient » Pour lui, une idéologie est constituée « […] d'un système (réseau) de représentations en interconnexion. Les différentes représentations qui constituent cet ensemble sont réunies par une trame commune et ordonnées entre elles par les divers motifs (principaux ou secondaires) qui sont porteurs du sens » (Mannoni. P, 2010).

[30] Bernard Debarbieux : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article141

C'est là que se rejoignent la théorie des représentations sociales et la théorie économique institutionnelle qui s'est appuyée notamment, le prix Nobel Douglass North, sur les idéologies pour expliquer certains comportements économiques irrationnels et qui expliqueraient la rationalité limité de l'Homme. Pour notre part, nous avons adopté ces deux approches disciplinaires en scrutant leur interprétation des agents et de l'influence de leurs représentations sur les actions de développement du territoire (Tableau n° 3).

Tableau 3: Parallèle entre les concepts théoriques mobilisés en géographie sociale et en économie institutionnelle northienne

Géographie sociale	Économie institutionnelle
Représentations	**Croyances et idéologies**
Territorialité	**Institutions**
Acteurs	**Acteurs**
Construction collective du territoire	**Développement économique**

En effet, aussi bien en géographie sociale que dans l'approche northienne, les représentations (C. Raffestin 1986, H. Gumuchian 1991, G. Di Méo 2008) ou les croyances qui engendrent des idéologies chez North sont à l'origine des actions des acteurs. Pour D.C. North également la représentation des agents dépend en partie des croyances actuelles cristallisées dans les institutions existantes. En retour, cette représentation va être à l'origine de la construction de nouvelles croyances qui pourront conduire à modifier les institutions existantes et la place accordée aux différents acteurs. Pour D.C. North, « C'est la structure institutionnelle mise en place qui détermine quels sont les acteurs stratégiques et la manière dont ils peuvent effectuer leurs choix […] les règles de décision choisies par la société joueront un rôle critique en déterminant quels sont les choix qui comptent et la manière dont ils comptent » (D.C. North, 2005).

Dans notre cas, il s'agit de nous intéresser à la représentation du territoire par des acteurs de développement et une catégorie sociale précise : les jeunes d'une génération qui ont créé leur propre activité ou qui cherchent à la créer, et à leurs représentations les uns des autres. Nous avons donc eu besoin, aussi bien, de l'approche des représentations sociales par la géographie sociale que de l'approche northienne des institutions et des organisations.

1.4.2) Comment se construisent les représentations sociales ?

Moscovici qui est le père fondateur de la théorie des représentations sociales, en 1961, décrit les processus qui permettent de comprendre comment s'élabore une représentation sociale. Ces processus sont au nombre de deux principaux : l'objectivation, comportant trois phases (construction sélective, schématisation structurante, naturalisation), qui met en forme les notions abstraites constituant l'activité mentale et matérialisant les idées en leur fournissant un « contour » (image ou figure). Le second processus est l'ancrage. Il assure l'enracinement social de la représentation, avec les valeurs cognitives particulières qu'elle revêt dans le groupe des références. L'ancrage opère en amont de la représentation sociale en renvoyant à des univers de sens et de savoir. En aval, l'ancrage confère une valeur fonctionnelle au contenu représentationnel, le rendant ainsi disponible pour son usage dans le groupe. On devine à partir de là l'importance instrumentale de ces connaissances de sens commun qui permettent à tous les membres d'un groupe de « parler le même langage », c'est-à-dire de

« recourir au même capital cognitif (et lexicographique) favorisant les échanges entre les acteurs sociaux et régulant leurs rapports ». (Mannoni. P, 2010).
Dans nos études de cas deux éléments sont saillants : Une catégorie sociale précise, en l'occurrence les jeunes, et le caractère rural des territoires. Nous devons nous intéresser aux représentations sociales d'une catégorie bien définie. En effet, selon C. Bonardi et N .Roussiau, les représentations sociales sont différentes entre les catégories de personnes et cela a été prouvé par les travaux de Hewstone, Jaspars et Lalljee (1982). Seulement, les représentations ont, de toute façon, un caractère collectif en raison de leur ancrage dans la société par le biais de la mémoire collective. Les territoires ruraux notamment au Maghreb ont gardé des héritages véhiculés par la mémoire collective. Du fait que « L'insertion d'une représentation sociale au sein d'une idéologie, dans l'histoire du groupe et dans le système social lui-même, procurerait trois occasions de rapprochement avec la mémoire » (Bonardi. C et al, 2001), nous avons abordé les représentations sociales sous l'angle de l'héritage social et de sa transmission entre générations, car « Côté système social, la « mémoire des institutions » agirait de façon à ce que les représentations se trouvent en harmonie avec la structure, ses valeurs et les comportements qu'elle prescrit ou favorise. » (Bonardi. C et al, 2001). Tout ce qui est mémorisé n'influence pas les représentations. C'est le contenu collectif filtré par les institutions et qui détermine « une culture et des systèmes représentationnels conditionnés pour produire du souvenir. L'histoire du groupe s'appréhende alors dans ses rapports au système social ». (Bonardi. C et al, 2001).

Globalement la mémoire collective est déterminante pour le contexte. Selon J.C. Abric, 1989 « les sujets n'abordent pas une situation de manière neutre et unique. Les éléments du contexte […] véhiculent une représentation de la situation, une signification. Et c'est cette représentation de la situation qui détermine le niveau d'implication du sujet, sa motivation et l'amène à mobiliser plus ou moins et de manière différente ses capacités cognitives » cité par (Mannoni. P, 2010).

Dans le milieu rural maghrébin, par exemple, si les populations ont encore des valeurs de solidarité, de famille, de dignité etc., les organisations de l'Etat (administrations et collectivités locales) ont des valeurs motivées par le modèle politique empirique, souvent éloigné du modèle théorique qui prône participation et l'autonomisation des populations de sorte qu'ils ne peuvent pas se rapprocher des représentations de la population, même s'ils y sont issus.

Les représentations se construisent donc collectivement en suivant un processus en deux étapes : l'objectivation et l'ancrage. Elles sont déterminées par la mémoire collective et le contexte et elles sont différentes selon les catégories sociales et, selon certains auteurs, les classes.

1.4.3) Qu'est ce qui est représenté et par qui ?

Dans le cadre du développement local dans le monde rural, deux aspects sont intéressants à traiter les porteurs de représentations et l'objet de leurs représentations.

Dans le monde rural, plus précisément dans le rural maghrébin, les représentations intéressantes sont celles de la population, bien sûr, mais la population elle-même est divisée en plusieurs catégories : les jeunes, les femmes, les différentes générations, les notables etc. En parallèle, il est intéressant d'observer les représentations des acteurs locaux notamment celles des organisations publiques, des collectivités locales, des ONG et des associations, qui

sont en général issus du même système social que la population, mais qui appartiennent à des catégories relativement proches. Le degré de division de ces acteurs en catégories aux représentations différentes, informe sur le niveau de participation de la population dans la gouvernance territoriale et de l'influence des héritages représentationnels. Van Bavel et al (2002) parlent de système et de monde vécu « Si l'on désire faire progresser la recherche sur les représentations de l'économie, il peut s'avérer bénéfique de prendre en considération la portée interprétative qu'offre le cadre conceptuel basé sur cette dichotomie entre système et le monde vécu. Ne reposant pas sur une opposition entre science et sens commun, il confère le statut de représentation au savoir économique expert. Il permet ainsi d'aborder des problématiques sociales et économiques diverses en les situant sur l'arrière-fond d'une image révélatrice de la société contemporaine » (Van Bavel. R et al., 2002). Ces auteurs ont utilisé cette dichotomie pour montrer la différence de représentation de l'Economie par les scientifiques en l'occurrence des experts en Economie (le système) et des universitaires non experts en Economie et des non universitaires issus de différents milieux (le monde vécu). Tandis que les experts se réfèrent à la théorie économique pour expliquer les phénomènes économiques tels que l'inflation et le chômage, la population se réfère à ses valeurs et surtout son vécu. Ce parallèle, se retrouve dans l'étude des représentations dans le monde rural. Tandis que les populations pensent travail, logement, nourriture, etc. (les besoins essentiels), les organisations publiques pensent fourniture, et non accès, aux routes, à la santé, à l'éducation, et même préservation des ressources. Chacune des deux entités se représente le développement, le territoire et le rôle des acteurs de développement différemment.

La représentation du territoire par les différents acteurs en présence est l'objet sur lequel nous souhaitons focaliser. En abordant les représentations de territoires urbains (Dormois. R, 2007) note que « Ces représentations territoriales ont plusieurs objets articulés entre eux au sein de récits explicatifs des modalités locales de planification urbaine ». Ces représentations territoriales portent, selon cet auteur, d'abord sur l'histoire du développement urbain de la ville (acteurs économiques ou acteurs publics locaux), une identité de la ville et de l'agglomération et une troisième représentation a trait aux caractéristiques socio-économiques et les valeurs de la société locale. Autant d'aspects qui sont valables pour l'observation du milieu rural.

Le territoire est représenté à travers son rôle dans la vie voire la survie de la population, il est représenté aussi selon les acteurs qui y activent et leurs modalités d'action. Celles-ci dépendent de leur hiérarchisation qui détermine leur rôle (porteurs de projet, simple relais politiques locaux, obstacles à l'initiative locale, etc.).

1.4.4) Qu'est ce qui influence les représentations et provoque leur changement?

Dans les territoires ruraux maghrébins et les éléments sur lesquels nous avons focalisé nos observations notamment les représentations sociales et les pratiques qui en découlent par une catégorie spécifique : les jeunes et par les acteurs de développement, les transformations des représentations sont une condition sine qua non pour le développement territorial puisque celui-ci reste un objectif. L'analyse de l'évolution de ces représentations et les raisons de leurs transformations restent donc importantes pour déterminer les pratiques qui en découlent et qui sont soit des obstacles pour le développement (souvent de la part des acteurs publics) soit des stratégies de survie (souvent de la part de la population notamment les jeunes).

La théorie du noyau central nous apprend que la représentation sociale est constituée d'un noyau central et de schèmes périphériques (Figure n° 12). Les transformations et changements atteignent facilement les schèmes périphériques. Le noyau central difficilement transformable peut être concerné sous certaines conditions. Selon P. Mannoni, 2010 citant C. Flament, 1989, ces transformations radicales surviennent notamment « […] sous la pression d'événements importants qu'il s'agisse de crises socioculturelles, de mutations idéologiques ou d'accidents conjoncturels (famine, épidémie, guerre). Une représentation est organisée à partir d'éléments à forte valeur pour la personne ou le groupe, par conséquent centraux dans sa vision de l'objet, et d'éléments moins importants, dits périphériques qui servent en quelque sorte d'interface pour le cœur de la représentation et la réalité quotidienne. Le changement passe aussi plus aisément par l'évolution des éléments périphériques, toujours plus fragiles, instables et conditionnels que le noyau, l'ensemble ne se modifiait de manière significative que lorsqu'un nombre suffisant d'éléments a muté ou s'est dilué et que le noyau lui-même s'est désagrégé ».

Figure 12: Transformation des représentations

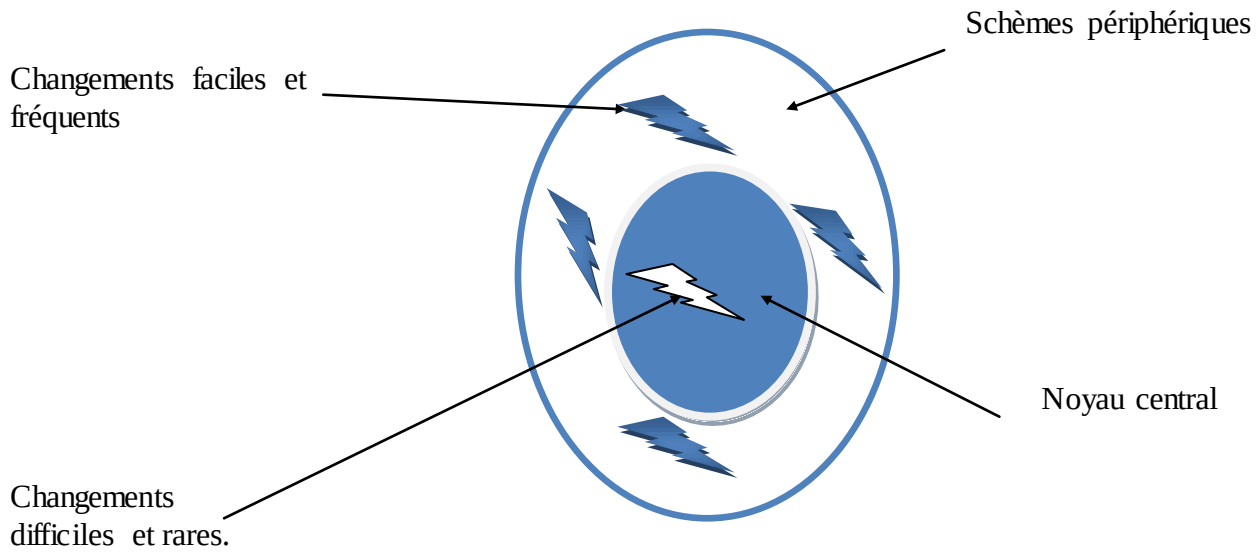

Une représentation par C. Flament, 1989

L'importance des pratiques dans l'émergence et la transformation des représentations a été signalée par C. Flament «Une représentation peut être modifiée sous l'action d'une pratique sociale. Mais l'inverse aussi est vrai et les pratiques sociales peuvent se ressentir du changement qui affecte certaines représentations sociales ou de l'apparition de nouvelles ».
Pareira de Sà (2004), pousse le raisonnement plus loin en suggérant que la représentation sociale ne peut pas être dissociée de la pratique sociale et toute pensée transformée en discours interpersonnel n'engendre pas forcément de la représentation sociale. La représentation sociale doit forcément se traduire en pratiques sociales, si non, il s'agirait juste de « discours produits exclusivement en raison de stimuli et/ou d'états psychologiques momentanés » (Sà. P.C, 1994).

Dans le contexte étudié, il n'est pas possible de faire fi de l'influence de l'idéologie politique et aussi religieuse sur les représentations sociales. D'autant plus qu'il est reconnu que ces dernières sont déterminantes dans la réorganisation de celles-ci. Pierre Mannoni (2010) suggère que « Au niveau collectif, l'idéologie politique (ou religieuse) […], réorganise, elle aussi, les données du réel, posées et comprises et d'emblée à travers le système interprétatif des représentations qui constituent l'idéologie en question ».

Finalement, ce qui est important dans les représentations sociales c'est qu'elles engendrent des pratiques sociales, sans lesquelles elles ne seraient pas qualifiées comme telles. Nous savons que les pratiques sociales changent, donc, les représentations changent forcément. Ces dernières, tout en étant réparties sous formes de noyau central et de schèmes périphériques sont faites de croyances et d'idéologies qui changent selon un processus complexe. D. C. North en propose un qui est assez explicite dans le domaine des croyances qui touchent au changement économique. En effet, les représentations sociales sont entre autre des croyances. De la même façon que les représentations doivent changer et se rapprocher entre les acteurs pour qu'un processus de développement soit engagé dans un territoire, pour D. C. North, également le changement pour le développement commence par le changement de croyances partagées. Ces changements de croyances conduiront vers un changement des institutions.

Douglass North[31] propose une séquence en 5 étapes pour expliquer comment devrait se passer le changement d'institutions. Pour une modification des institutions, par le biais de la modification des croyances partagées, Douglass. C. North propose avec C. Mantzavinos et Shariq une séquence en cinq étapes : « « réalité »> croyances> institutions> politiques spécifiques > résultats > « réalité » modifiée ». D. Chabeau et al, (2005) soulignent les difficultés de l'opérationnalité d'une telle séquence. Celle-ci nous permet de comprendre la difficulté dans les sociétés en développement de passer d'une réalité à une autre, ce qui entraine forcément un changement des institutions et aussi des rôles attribués aux différents acteurs. Cela revient à dire que la construction collective de territoire nécessite un changement des représentations pour permettre l'émergence de nouveaux acteurs.

Si pour les institutions, une intervention par le biais de stratégies peut modifier la teneur des représentations, pour le territoire, les choses sont tout autre et en ce qui concerne les territoires ruraux maghrébins, il est évident que des transformations politico-socio-économiques et même naturelles ont eu une influence considérable.

[31] C. Mantzavinos , D.C North et S. Shariq, 2004, cités par D. Chabeau. et al

Conclusion

Les représentations sont influencées par les pratiques et inversement. Nous avons dans ce premier chapitre posé les différents éléments qui peuvent influencer les trajectoires des territoires ruraux maghrébins. Sans doute les différentes approches de développement nationales adoptées qui ont été inspirées des sphères occidentales diverses : universitaires, politiques publiques nationales (France), politiques de développement de zones spécifiques dans des entités nationales ou transnationales (Europe), organisationnelles (FMI, Banque mondiale, FAO, FIDA, PNUD etc.) etc., pendant plusieurs décennies après les indépendances respectives de ces pays, ont influencés aussi bien les représentations que les pratiques au niveau des zones rurales. Au gré de ces différentes politiques, un pays comme l'Algérie, par exemple, est passé du tout industriel, après l'indépendance, politique qui a marginalisé les territoires ruraux, à une approche dite locale et territoriale et qui cible clairement les zones difficiles. Le Maroc et la Tunisie ont également abouti au même point, même si le départ n'était pas le même : approches plus libérales. C'est ainsi que le territoire fait son entrée dans ces pays dans les bagages des experts de différentes organisations internationales, au début du 21ème siècle et se retrouve dans les documents de stratégies dites de développement rural. Ce cheminement simple contraste d'abord avec la place surdimensionnée qu'occupe ce concept, en France par exemple, dans les différentes disciplines des sciences sociales, avec une place quasi hégémonique pour la géographie sociale, ainsi qu'avec son appropriation progressive par les acteurs locaux dans les territoires ruraux des pays européens dans le cadre de la politique de développement rural adoptée par ces pays. La rencontre entre ces deux mondes est bien incarnée par le concept d'acteurs territorialisés né en géographie sociale.

Dans les chapitres suivants nous verrons comment ont été adaptés ces différents concepts et ces différentes stratégies de développement et nous mettrons en exergue les facteurs qui ont fait que la complexité des concepts, tels que ceux de territoire, d'acteur et de développement, a vite rattrapé les développeurs et que les représentations sont effectivement influencées par ces différentes stratégies mises en place, mais, elles sont aussi le résultat de croyances et d'idéologies héritées qui ne sont pas forcément en phase avec ces stratégies et peuvent expliquer les deux mondes parallèles dans lesquels évoluent les administrateurs et les populations.

Chapitre 2 : Les Facteurs locaux qui influencent les approches actuelles de développement rural au Maghreb

2.1) Les représentations de la ruralité : facteur déterminant des approches de développement rural adoptées au Maghreb

2.1.1) Rural et ruralité : L'origine des concepts, leurs définitions.

Pour des raisons évidentes de linguistique, mais aussi pour des raisons historiques et même épistémologiques d'absence de travaux de chercheurs maghrébins dans le domaine, nous devons chercher l'origine des concepts de rural et de la ruralité dans les travaux de géographes ou d'auteurs d'autres disciplines, français. Nous avons, toutefois, dans les travaux du, probablement, premier géographe maghrébin : Ibn khaldûn, considéré, surtout comme sociologue, mais fortement adopté par les géographes comme l'un des précurseurs de la discipline[32], des éléments qui peuvent nous éclairer sur l'origine, le plus loin possible, de la conception du rural et de la ruralité dans les territoires maghrébins. En effet, ibn khaldûn s'est beaucoup intéressé à la dialectique ville/campagne, plus exactement la dialectique société rurale et société urbaine, à son époque déjà : XIV ème siècle, et il en a fait état dans son célèbre ouvrage la *Moukadima*.

Ibn Khaldûn distingue deux types de civilisation dans une même société : « société rurale et société urbaine fonctionnent, selon Ibn Khaldûn, comme un système où l'une ne peut vivre sans l'autre » (Cherradi. A, 2006). Il analyse l'ampleur des différences entre *umrân al-badawî* ou civilisation rurale et *umrân al-hadharî* ou civilisation urbaine, à cette époque dans le monde musulman, dont le Maghreb. Selon Ibn Khaldûn les ruraux sont plus courageux et plus enclins au bien que les citadins. La civilisation urbaine est la fin de la civilisation. Ibn khaldûn met en avant également l'esprit de corps indispensable, selon lui, pour permettre à des communautés de vivre à la campagne. Toutefois, il prône que la civilisation de la campagne est inférieure à celle des villes et cela se justifie, selon lui, par le fait que les ruraux n'ont pour seule activité que l'agriculture. Par contre, on n'y rencontre pas des artisans tels que les menuisiers, les tailleurs et les forgerons qui pourraient leur fournir les objets nécessaires à leur subsistance, que ce soit pour l'agriculture ou pour autre chose. Pour Ibn khaldûn les habitants des campagnes sont soumis aux habitants des villes. Donc, l'infériorité du rural par rapport au citadin vient du rapport de dépendance pour l'exercice de toute activité. Ibn khaldûn évoque aussi le fait que le rural est à l'origine de l'urbain, mais ces deux entités coexistent et sont dépendantes l'une de l'autre. Une interprétation proche de celle de l'économiste Friedrich List qui a divisé l'histoire économique en étapes : état sauvage, état pastoral, état agricole, état agricole-manufacturier, état agricole-manufacturier-commercial. Cette approche du rural est toujours de mise dans les pays du Maghreb, du moins dans les sphères administratives, médiatiques et sociales. Le rural est toujours considéré comme étant inférieur à l'urbain. Le développement dans les zones rurales est mesuré selon des critères d'urbanisation (infrastructures, densité de la population, le logement collectif, la dominance du secteur tertiaire dans l'emploi etc.). Cette représentation du rural peut se justifier du fait que la masse démographique des populations rurales est encore importante et que cela implique des besoins essentiels d'habitat, de mobilité, d'infrastructure et surtout d'emploi, encore très importants. La dimension agricole, quant à elle, a évolué différemment d'une zone rurale à l'autre, gardant toutefois une importance liée, plus, à une représentation de son rôle économique qu'à son véritable rôle.

[32] HyperGéo : http://www.hypergeo.eu/spip.php?article466

Le constat est que justement par rapport au cas français d'où sont inspirées les approches de développement actuelles du monde rural (approche territoriale) la situation est différente. Puisqu'en France, les auteurs ont commencé à parler de la fin du rural tel qu'Henri Mendras dans les années 1950 déjà[33]. Selon Bernard Kayser, « A notre époque, la vielle problématique des rapports ville-campagne n'a évidemment plus cours. Il ne s'agit plus de mesurer les échanges, ni les flux et les moyens de domination urbaine, mais d'étudier avec quelles spécificités le monde rural s'insère dans un système intégré ». (Kayser. B et al, 1994).

Même le terme rural défini dans la discipline géographique par « qui relève de la campagne » (Chapuis. R, 2005), qui en situe l'apparition au 14 ème siècle et le début de son emploi au 19ème est devenu suspicieux, son sens n'est plus aussi profond et porteur d'une représentation objective et cohérente d'une réalité sociale. Selon Robert Chapuis (2005), Henri Mendras (1981) dans l'Encyclopédie Universalis, jette le doute sur sa pertinence « Le terme rural est couramment utilisé, bien qu'il n'ait aucun sens technique précis, sauf celui, purement conventionnel des statisticiens : en France est considérée comme rurale toute commune qui compte moins de 2000 habitants agglomérés »[34].

L'évolution de la place de ce concept dans les sciences humaines renseigne sur son déclin. La remise en cause a été assez brutale, que ce soit par les sociologues ou par les géographes. Il a fallu s'adapter à la baisse des actifs agricoles, à l'homogénéisation des emplois, à la baisse de la population rurale et à une forte mobilité. Puis il a fallu également s'adapter à l'apparition de nouvelles problématiques telles que l'apparition d'un nouveau genre de population rurale : les néo ruraux, souvent d'anciens citadins, une certaine dynamique des acteurs locaux, de nouvelles entités territoriales tels que les pays, la question environnemental : paysages « naturels », les nouvelles fonctions de l'agriculture, etc. Il est question de la « renaissance rurale » (Kayser. B, 1990).

Au Maghreb, ce revirement n'a pas eu lieu ou bien n'est pas aussi radical. Cela s'explique d'abord par le fait que le monde rural n'a pas évolué de la même façon qu'en occident et notamment en France et aussi par le fait que l'étude des territoires ruraux est une préoccupation des agronomes plus qu'elle n'est celle de géographes ou de sociologues. Nous retrouvons très peu d'écrits de ces derniers et encore moins, une analyse de l'évolution de ces disciplines sur le sujet. Ceci banni la possibilité de retracer l'évolution du concept de rural ou même de ruralité dans ces pays. Seulement, est ce que l'opportunité de ce débat chez les représentants de ces disciplines au Maghreb est justifiée, dans la mesure où, même en France et probablement dans tous les pays du monde, la définition de l'espace rural quel qu'en soit l'échelle, en l'occurrence, comme en France, il s'agit surtout de l'échelle communale, reste subjective. Toutefois, encore une fois comme en France, trois critères se retrouvent toujours dans les tentatives maghrébines de caractériser le rural : la densité de la population et des infrastructures, le paysage par le biais du taux de « naturalité » et surtout la place des activités agricoles.

---

[33] En 1959 H Mendras affirme : « pas de solution de continuité entre la métropole, la grande ville, la petite ville, le bourg et le village », donc pas d'espace spécifiquement rural … Dans ces conditions on peut se demander si la notion d'espace rural a encore un sens. Oui, à condition d'en donner une définition soit qualitative, soit quantitative mais relative. Robert Chapuis site HyperGéo http://www.hypergeo.eu/spip.php?article481#

[34] Définition actuelle de la commune rurale par l'INSEE : sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu. (http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm). Ce critère défini est différent évidemment d'un pays à l'autre surtout en fonction de la population (50 000 au japon et 200 en Scandinavie)

2.1.2) Rural et ruralité des concepts très contextualisés : Evolution en France et impact sur l'évolution au Maghreb.

En France, certains auteurs parlent de « déruralisation » des sociétés rurales (Y. Jean et al., 2009). Selon ces auteurs, « le processus de déruralisation des sociétés rurales est lié à deux phénomènes concomitants : le développement de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers-paysans d'une part, et l'industrialisation de l'agriculture d'autre part, qui ont tué la notion de communautarisme rural. On peut dire que ces deux phénomènes ont concouru à désacraliser cette ruralité héritée de la révolution française. Avec la déruralisation, le paysan est devenu un agriculteur, puis un entrepreneur ». Ces changements sont qualifiés de « crise » par Kayser. B (1994) qui a provoqué une décroissance dans le milieu rural et qui sous influence de la mondialisation économique, technologique et culturelle ne pourra que s'aggraver.

L'évolution du rural a influencé son approche par les différentes disciplines des sciences humaines. Le rural français a perdu sa dimension agricole et sa dimension paysanne ce qui a conduit selon P. Alphandéry et J.P Billaud (2009) à l'apparition de nouveaux concepts qui sont le local au lieu de « société » et « communauté » et le concept de « sociétés rurales » au lieu de « collectivités rurales ». Ces auteurs décrivent la recherche qui s'intéresse au rural en révélant les nouveaux centres d'intérêt notamment l'espace « […] cette génération de chercheurs, en posant la question du rapport entre une organisation sociale et son territoire, a réintroduit, dans l'analyse des faits sociaux ruraux, une variable spatiale peu présente dans la phase précédente, plus préoccupée de structures ». Ces chercheurs ont introduit la notion d'espace qui a évolué vers la notion de territoire et des rapports au territoire : appartenance, appropriation et représentations. Le rural est étudié par le paradigme nouveau de local mais aussi par les différents modes d'appropriation de l'espace qui selon (P. Alphandéry et al., 2004) aboutit à la production de territoire. Toutefois, Bertrand Hervieu (2008) souligne qu'en ce qui concerne la France rurale, « Nous n'avons pas affaire à une renaissance des campagnes comme cela avait été annoncé par Bernard Kayser » et ajoute que « Cela veut dire que la France doit faire son deuil de ces sociétés rurales traditionnelles pour construire un projet tout aussi intéressant et enthousiasmant». Pour cet auteur c'est la place de l'agriculture qui est déterminante dans des territoires devenus essentiellement résidentiels.

Il semblerait donc que le rural a connu des mutations socio-économiques qui n'ont toutefois pas abouti à la disparition complète de ses spécificités. Celles-ci de la paysannerie avec toutes les valeurs qui l'accompagnent et de l'activité agricole comme principales spécificités et qui symbolisent une certaine inertie, se sont transformées en un ensemble de dynamismes. Ces derniers sont diversifiés car les ruraux, leurs activités et leurs modes d'appropriation le sont également. Ces diversités se traduisent par des actions collectives qui visent une construction collective du territoire avec une multitude d'usages possible et pas seulement l'usage agricole. Comme le souligne Mormont M (2009), il est nécessaire de dépasser le risque de faire de l'espace rural « une réalité transhistoriques possédant des attributs invariables et ajoute que « Considérer les campagnes, dans leur diversité, comme des territorialités -espaces de territorialisation et de déterritorialisation- permet de dépasser ce risque si on met l'accent sur les usages et les représentations, sur les pratiques et les savoirs qui organisent un espace physique pour en faire un territoire ».

Les recherches dans les sciences humaines, les administrations avec les projets de développement rural et de création de pays, semblent donc, avoir dépassé cette perception uniforme du rural en France. Aujourd'hui, l'intérêt est focalisé sur les acteurs divers, leurs

pratiques et leurs représentations dans des territoires à chaque fois spécifiques et il est largement admis que tous ces éléments sont en mouvement perpétuel. selon Alphandéry et Billaud : « Il faut plus que jamais multiplier les études de terrain pour restituer la diversité des configurations locales et analyser les formes de recomposition sociales et territoriales qui émergent. C'est ce qui reconstruit la ruralité » (Alphandéry. P et al., 2009).

Donc en France on passe des paysans et de l'agricole aux sociétés rurales et à des dimensions diverses : environnementales, résidentielles, récréatives. Au Maghreb, l'agricole est encore dominant dans les représentations alors qu'en réalité les dimensions résidentielles et environnementales sont parfois dominantes. Des territoires dont l'agriculture est minoritaire dans le PIB ont pour seul encadrement les services agricoles et pour seul projet de développement des micro-activités agricoles au détriment des activités diverses développées par les populations dans l'informel. De sorte que ces projets sont de véritables saupoudrages[35].

Le peuplement encore important des territoires ruraux n'empêche pas leur changement de vocation, bien au contraire. L'agriculture est difficilement praticable en raison de la rareté des ressources ou bien en raison, comme c'est le cas de l'élevage dans les steppes algériennes et tunisiennes, de leurs dégradations. Des systèmes de production possibles, il y a une trentaine d'années, ne le sont plus en raison de la question démographique ou environnementale. D'autre part, si la cohérence sociale est maintenue en raison de l'absence, comme en France, du brassage entre citadins néo-ruraux et ruraux d'origine, d'autres types de distinctions entre catégories sociales émergent dont la plus importante est d'ordre intergénérationnelle, mais peut être aussi d'ordre politique telles que les différences de visions entre les représentants de l'Etat et la majorité de la population des territoires ruraux sur les projets à développer.

L'industrialisation durant les années 1950-1970 dans le monde occidental dont la France explique l'exode rural que ce pays a connu. Cette industrialisation en France, durant les 30 glorieuses, a touché le monde rural maghrébin puisque, à cette période-là, la migration vers la France était banalisée.

Si en France, la création d'entités territoriales cohérentes est servi par différents acteurs, souvent d'origine externe, mais qui se sont appropriés les territoires ruraux et qui tentent de converger vers la construction de territoires en adhérant à un processus de territorialisation commun, dans les zones rurales maghrébines, des acteurs d'origine communes regardent souvent vers des directions différentes et provoquent peu à peu des processus de déterritorialisation qui maintiennent les territoires dans des situations pour le moins intolérables pour l'ensemble des acteurs. De plus si en France on est passé de la dominance de l'activité agricole à la dominance des activités tertiaires et donc de l'économie des ressources à l'économie des savoirs, au Maghreb dans les zones rurales, on continue à vouloir réanimer ou maintenir l'activité agricole, coûte que coûte, dans les territoires ruraux et l'économie informelle, qui consiste souvent en une exploitation anarchique des ressources, a explosé.

[35] C'est souvent le cas des projets développés par les ONG internationales ou les organisations internationales telles que le FIDA et la FAO.

2.1.3) Rural et ruralité des constructions sociales : rural et ruralité représentés.

Aussi bien que le concept de territoire, le rural et la ruralité sont des réalités sociales soumises à la subjectivité et à des représentations différentes, selon les sites. Il s'agit de constructions sociales contextualisées. Selon Dionne et Jean « […] cette ruralité plurielle, repérable dans l'espace, est également une réalité idéelle qui s'exprime par une symbolique essentiellement représentative et discursive » (Dionne. S et Jean. B, 2009). Les auteurs ajoutent que « La ruralité est donc une construction sociale et il s'agit alors de comprendre comment cette réalité est produite socialement ».

Cette approche constructiviste est défendue également par Michel Blanc qui, lui, considère qu'il existe trois approches du rural : une approche dite spatiale qui aborde l'espace rural comme un ensemble doté d'attributs et pour lequel il peut exister une compétition pour son usage. L'approche territoriale qui considère l'espace comme un ensemble d'entités présentant une forte structuration interne et la troisième approche dite « constructiviste » s'intéresse aux représentations et à leur construction sociale. Michel Blanc considère que « C'est en fonction de leurs représentations du rural que les acteurs transforment les espaces qu'ils considèrent comme ruraux » (Blanc M, 1997).

S'intéresser aux représentations du rural et de la ruralité au Maghreb n'est pas chose facile dans la mesure où ce sujet est très peu traité. Si Ibn Khaldûn a été un peu un précurseur dans le domaine, il n'existe pratiquement plus d'écrits sur le sujet du rural en tant que tel qui pourrait nous renseigner sur l'évolution de la question avant les colonisations respectives des trois pays par la France. Les écrits existants et dont les auteurs s'intéressent aux Maghrébins en général, mais plus souvent aux citadins sont écrits par des occidentaux et sont souvent péjoratifs et biaisés par l'aspect religieux. Par contre, il est « […] quasiment impossible de retrouver des écrits de Maghrébins et leur vision sur leur propre monde rural » (Valensi. L, 1969). Par la suite, durant la période coloniale, les représentations ont été étudiées par des sociologues français notamment Pierre Bourdieu pour l'Algérie. Ce dernier a poursuivi le travail même après l'indépendance du pays. P. Bourdieu a rapporté, par exemple, la vision péjorative des ruraux sur leur mode de vie et sur leur travail d'agriculteurs. Cette vision est illustrée surtout dans le cas de l'Algérie par des citations de fils d'agriculteurs qui dénigrent leur travail d'agriculteurs et qui se plaignent du fait qu'ils soient obligés de préserver la terre et de ce fait de se sentir prisonnier du rural. Le témoignage d'un jeune de 33 ans en kabylie est ainsi fort significatif « […] que disparaissent ces misérables lopins (*thih'uzrathin*, mot péjoratif évoquant des lambeaux d'un ensemble ruiné) qui nous clouent ici et que chacun reprenne sa liberté. Sans ce *malk* maudit, chacun pourra voler de ses propres ailes et aller gagner sa vie autrement. Le salaire mensuel (chahriya) il n'y a que cela de sûr ! Nos pères nous ont gâché notre existence en nous laissant cet héritage ». (Bourdieu. P et al., 1964)

Aujourd'hui, l'intéressement par les chercheurs maghrébins aux représentations dans le milieu rural n'est toujours pas d'actualité parce que le monde rural est, le plus souvent, comme nous l'avons signalé précédemment, étudié par les agronomes qui n'accordent évidemment pas la priorité aux aspects sociologiques. La représentation du rural n'est pas une préoccupation. C'est tout juste si les aspects démographiques sont évoqués pour s'appuyer sur le peuplement encore important du monde rural et les difficultés à la migration et à l'exode rural pour justifier l'entrée agricole adoptée. L'aspect économique reste prédominant et il est abordé par l'entrée agricole.

Les représentations scientifiques du rural et de la ruralité sont donc biaisées par un prisme disciplinaire celui des agroéconomistes. Alors que les représentations d'ordre politiques relayées par les administrations notamment les administrations agricoles sont, elles aussi, influencées par une vision de missionnaires chargés du développement agricole, même si ces dernières années, la préoccupation est sensée englober toutes les dimensions de la ruralité et non pas seulement l'agriculture. Il reste que les territoires ruraux sont approchés et classés par rapport à leur apport économique dans le domaine agricole, ce qui transparaît dans les différentes typologies des territoires ruraux, dans les trois pays, que nous présenterons dans ce travail.

Quelles sont les représentations contemporaines de la ruralité au Maghreb ? Quelle est la nature du discours existant ?

Ce qui est observé, étudié et exploité par les différents observateurs scientifiques (agronomes notamment) et politiques (administrations agricoles notamment), ce sont les territoires, leur potentiel, leurs ressources et non les ruraux, leurs représentations et leurs pratiques. Si en Europe occidentale les ruraux, eux-mêmes, ne se représentent plus le rural comme étant traditionnel, paysan et véhiculant des valeurs d'entraide et de solidarité, au Maghreb, les représentations contemporaines dans le monde rural sont beaucoup plus complexes car le poids des valeurs culturelles et religieuses connaît actuellement une résurgence encouragée, aussi bien, par les situations politiques de ces pays que par les conditions de vie de plus en plus difficiles. Toutefois, les représentations ne sont pas celles du passé ou les valeurs paysannes de: solidarité, honneur, identité, entraide, travail de la terre, dignité, organisation locale, gestion commune des ressources etc., sont de mises, même si elles sont toujours plus fortes que dans les villes. Les représentations par les différentes catégories sociales des territoires ruraux et de leurs ressources ne suivent pas une logique économique axée sur l'agriculture, non pas, comme en occident, en raison de la diminution drastique des actifs agricoles, mais plutôt en raison de la diminution des ressources due à l'augmentation démographique ou à la dégradation des ressources qui rendent l'activité agricole difficile à pratiquer ou dont les revenus ne suffisent pas à faire vivre les ménages ruraux qui pratiquent l'agriculture. De ce fait, l'agriculture n'est pas, le plus souvent, l'activité dominante dans les zones rurales, mais sa représentation n'est pas pour autant péjorative. Même si ce n'est pas, forcément, l'activité préférée des jeunes dans le milieu rural, il reste que ceux qui souhaitent la pratiquer sont souvent empêchés par divers obstacles notamment la rareté des ressources et l'importance de l'investissement à consentir. Les représentations sont marquées par l'état déficitaire et dégradé des ressources naturelles qui ne permettent plus aux ruraux de vivre décemment et qui en plus font face, le plus souvent, à des disparités par rapport aux citadins. La représentation dominante est que le rural connaît des disparités socio-économiques et une insuffisance des ressources.

Au Maghreb, les communautés rurales sont encore existantes, le « tout urbain » n'est pas un projet social d'actualité. La société reste globalement traditionnelle et attachée aux valeurs rurales, l'une des preuves est l'attachement à l'habitat individuel, qui d'ailleurs pose des problèmes de disponibilité de la terre pour la construction tel qu'en Kabylie. Par contre, les sociétés rurales au Maghreb n'ont pas glissé, non plus, vers les préoccupations environnementales. Elles en sont encore à l'exploitation des ressources avec comme priorité leur survie ceci peut créer des tensions avec les administrations qui elles, sous la pression d'organisations internationales ont introduit les questions environnementales dans leurs programmes, sans toutefois, en mesurer les conséquences sur les populations.

Cependant, même les administrations ont pour objectif de lutter contre les disparités entre le rural et l'urbain, notamment à travers la fourniture des infrastructures et des services nécessaires et non l'urbanisation et la modernisation du rural. Les zones rurales au Maghreb ne se sont pas industrialisées comme c'est le cas en Amérique du nord, par exemple, ou même en Europe. Au Maghreb le rural n'est pas étudié sociologiquement pour sa signification ou pour le caractériser, mais plutôt, pour résoudre les problèmes socio-économiques accentué dans le monde rural par rapport au monde urbain. Son étude vise aussi au maintien de la population rurale pour éviter le surpeuplement des villes par l'exode rural. Cette vision n'a pas changé depuis les indépendances respectives de ces pays.

Cependant, la vision environnementale du développement de ces zones commence à s'imposer et parfois devient centrale vu l'état de dégradation naturelle de certaines régions. Cette vision est défendue par des associations et parfois même par des services publics tels que les services forestiers, où de nombreux ingénieurs ne voient pas la valeur économique des forêts mais leur valeur intrinsèque. Cette vision moderne de la forêt est due à l'enseignement reçu par les forestiers, enseignement axé sur la préservation de la forêt, sans la moindre allusion à la symbiose qui devrait exister entre la nature et ses habitants.

Les représentations sociales, ont certes évolué mais la marge entre les représentations des générations qui ont vécu le colonialisme et pour qui la terre autant que les valeurs et traditions sont sacrées et celle post indépendante qui a vécu la modernisation et l'Etat providence et celle d'aujourd'hui qui a vécu l'ajustement structurel et le retour en force de l'identité religieuse, tout cela a provoqué une complication des représentations. Aujourd'hui, le monde rural n'est plus replié sur lui-même, au contraire les influences sont diverses et peuvent encore être plus accentuées que dans certaines zones urbaines du faite de la migration et de l'exode qui créent des influences de cette mobilité sur les autochtones et sur le territoire. Sans négliger l'influence des médias nationaux mais aussi et surtout internationaux et selon le cas, c'est les médias occidentaux comme en Kabylie en Algérie ou orientaux comme nous avons pu l'observer à Tataouine en Tunisie.

Toutefois, l'image du rural est encore associée à l'agriculture, d'ailleurs en Algérie, comme en Tunisie l'agriculteur est toujours nommé « le fellah » qui veut dire agriculteur mais qui veut dire aussi paysan.

Les définitions officielles du rural dans les trois pays du Maghreb qui nous intéressent (Algérie, Maroc, Tunisie) émanent d'institutions différentes d'un pays à l'autre. C'est ainsi qu'en Tunisie et au Maroc les critères sont ceux adoptés par le ministère de l'intérieur du fait que le découpage communal tiens compte de la nature urbaine ou rural d'une zone donnée. Par contre pour l'Algérie, il n'existe pas de définition par les pouvoirs publics mais plutôt par le biais de l'Office National des Statistiques (ONS). Nous les exposons et analysons en tant qu'outil pour comprendre les représentations du rural par les administrations.

2.1.4) Les approches officielles du rural : reflet des représentations administratives

2.1.4.1) La définition du rural en Algérie : la désignation officieuse et vague d'entités rurales par l'ONS.

En Algérie, les entités issues du découpage administratif et juridiquement reconnues : Wilaya, Daira et Commune ne sont pas officiellement classées en zones rurales et zones urbaines. Lorsqu'il s'agit de déterminer les différentes strates, l'Office National des Statistiques (ONS)

procède à une classification par agglomérations. L'objectif est, après chaque recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), d'évaluer l'évolution de territoires (agglomérations et zones éparses) vers la strate urbaine[36]. L'ONS défend la thèse de travailler sur la base de l'agglomération comme unité statistique d'analyse : «Par ailleurs, si les communes constituent la base administrative de l'organisation territoriale, elles n'en constituent pas la base historique sur la totalité du territoire national, ce qui est expliqué par les fréquents redécoupages. C'est une des raisons pour lesquelles les statisticiens se sont de plus en plus attachés à décrire le phénomène urbain à partir des "agglomérations", qu'ils ont tenté de définir le plus rigoureusement possible bien qu'elles n'aient pas de statut juridique au sens de l'organisation territoriale des pouvoirs locaux en Algérie » (Office National des Statistiques, 2011). Seulement dans ce cas, il s'agit surtout d'une analyse fortement orientée vers les agglomérations urbaines, même si l'ONS reconnaît que cela reviendrai à négliger les zones rurales qui connaissent également une évolution importante d'un recensement à l'autre.

Des agglomérations semi- rurales sont bien identifiées, selon des critères précis, mais les zones entièrement rurales sont déterminées par défaut et sont dénommées : zones éparses. Ceci est précisé dans la définition par l'ONS de l'agglomération : « Une fois toutes les agglomérations délimitées, le reste de la commune constitue le territoire épars ou Zone Éparse (ZE) ». De faite, l'ONS reconnaît les difficultés à définir les notions de rural et d'urbain. Cependant, le choix qui a été fait est de se baser sur des critères quantitatifs (Seuil minimum d'habitants) et qualitatifs (activités économiques et caractéristiques urbaines etc.). Ainsi, des critères ont bien été fixés par l'ONS pour caractériser les agglomérations urbaines et les agglomérations semi-rurales. Ces critères ont évolué au gré des recensements de la population de 1977, 1987, 1998 et 2008. Les populations rurales seraient réparties, selon l'ONS, dans les zones éparses, de moins en moins d'ailleurs, mais aussi dans les agglomérations semi-rurales. Suite au recensement de 2008, une autre entité a été rajoutée il s'agit du « rural aggloméré » auquel se rajoutent les zones éparses.

Les critères retenus pour le recensement de 1998[37] et reprises en 2008 permettent de définir les agglomérations urbaines, classées en quatre strates : strate de l'Urbain Supérieur, strate de l'Urbain, strate Suburbaine et strate Semi-Urbaine qui est différente de l'agglomération semi-rurale puisqu'il est énoncé dans le document que les services offerts par les agglomérations appartenant à cette strate, notamment l'éducation et la santé doivent fournir les unités rurales proches : agglomérations semi rurales et rurales. Ce sont ces mêmes critères qui ont été repris au cours du recensement de 2008. Toutefois, a été rajoutée une nouvelle unité : la Métropole urbaine qui est définie comme suit : « Une Agglomération urbaine dont la population totalise au moins 300 000 habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales » (Office National des Statistiques, 2011).

Les critères pour une agglomération urbaine adoptés pour l'analyse des données du recensement de 1998 sont les suivants :

- Un seuil minimum d'habitants fixé à 5000. Ce seuil est fixé selon l'ONS parce que « […] une réalité proprement urbaine peut difficilement apparaître en Algérie au-dessous de ce chiffre. » (Office National des Statistiques, 2000), tout en reconnaissant dans le même paragraphe que des travaux plus approfondis d'investigation pourraient prouver le contraire !

[36] Un document intitulé « l'armature urbaine » est publié à chaque recensement. Le document est paru en 2000 pour ce qui est du recensement de 1998 et en 2011 pour ce qui est du recensement de 2008.
[37] ONS, 2000, Armature urbaine, recensement général de la population et de l'habitat 1998. Collections statistiques n°97.

- L'activité économique : c'est l'activité agricole qui sert de repère. Pour l'ONS celle-ci doit concerner moins de 25% du total de la population occupée. Seulement, il semblerait que de plus en plus de personnes vivent dans les agglomérations, notamment celles qui sont classées semi-urbaines, et exercent l'activité agricole dans des zones rurales à proximité (Guillermo. Y, 1999).
- La présence d'organisations publiques précises : des services publics (hôpitaux ou polycliniques, établissements d'enseignement et des tribunaux), des centres de loisirs (cinéma, théâtre etc.) et aussi de raccordements aux différents réseaux (AEP, Assainissement et électricité).

Suite au recensement de 2008, sans annuler les critères cités précédemment, la définition de l'agglomération apportée par l'ONS est la suivante: l'agglomération est un groupe de 100 constructions et plus distantes les unes des autres de moins de 200 mètres. Une commune peut comporter une ou plusieurs agglomérations. L'agglomération où se trouve le siège de l'APC est appelée Agglomération Chef-Lieu (ACL). Les autres agglomérations de la même commune sont appelées Agglomération Secondaire (AS).

Le rural est donc tout ce qui n'est pas urbain. C'est clairement assumé par l'ONS qui, voulant mettre en exergue l'existence d'unités semi-rurales appelées « agglomérations semi-rurales, aborde la question comme suit « Le territoire rural tel qu'il résulte de la délimitation des unités urbaines demeure hétérogène. Entre le milieu foncièrement rural et le milieu urbain se trouve des zones intermédiaires dont la population ne vit pas en majorité de l'agriculture, travaille en partie dans une unité urbaine voisine et occupe des logements qui se distinguent plus ou moins de ceux des ruraux ». Les critères pour déterminer les agglomérations semi-rurales sont : un seuil minimum de 3000 habitants, le nombre d'occupés est de 500 dont au moins 50%, d'entre eux, exercent des activités non agricoles, le raccordement obligatoire aux trois réseaux (AEP, électricité, assainissement). Selon le recensement de 1998, 20% de la population rurale vit dans ces zones et pratique l'activité agricole à 50%, mais, mis à part le nombre de la population, nous n'avons pas plus d'informations sur ces zones intermédiaires. Le reste de la population rurale vit dans ce qui est appelé le rural aggloméré et les zones éparses. En 2008, les habitants des zones éparses ne représentent que 41,9 % de la population rurale. Ceux des unités semi-rurales et unités rurales sont passés à respectivement 24,5 % et 33,6%[38].

Selon les résultats du recensement de 1998, il existait 478 agglomérations semi-rurales. Celles-ci sont passées à 649 et les agglomérations dites « rurale agglomérée » sont au nombre de 3063 en 2008. Toutefois, à partir des résultats du recensement de 1998, l'ONS a classé les wilayas selon leur taux de ruralité. Il s'avère que 29 wilayas[39] sur 48 avaient un taux de ruralité supérieur à la moyenne nationale (41,7%). Parmi les wilayas à prédominance rurale, se trouve la wilaya d'Adrar, de Bouira, de Mostaganem et de Tizi-Ouzou[40] avec les taux respectifs de 75,90%, 71,09%, 64,99% et 64,55%. Les wilayas qui présentent de faibles taux de ruralité sont Alger, Tindouf, Oran, Ghardaïa, et Constantine avec respectivement 9,33%, 7,73%, 12,21%, 8,03% et 12,87%. De même que selon l'ONS le taux de ruralité a perdu 11 points entre 1987 et 1998. Les données n'ont pas beaucoup changé en 2008 en ce qui concerne les wilayas à prédominance rurale et le taux de ruralité qui sont en baisse. Ainsi, il s'agit toujours des wilayas d'Adrar, Mostaganem, Bouira et Tizi-Ouzou avec respectivement

[38] L'évolution de la population rurale est traitée dans le chapitre 1 de la deuxième partie.
[39] Equivalente du département en France
[40] La wilaya où se trouve le massif forestier de Béni Ghobri, où se situe la commune de Yakourene qui nous a servi d'étude de cas pour cette thèse.

63,51%, 61,89%, 58,95%, 54,94%. Vingt-six wilayas ont un taux supérieur à la moyenne nationale qui a également baissé pour atteindre 34,06%. La figure n° 13 montre que le taux d'urbanisation a augmenté et donc le taux de ruralité a baissé dans pratiquement toutes les wilayas du pays entre 1987 et 2008.

L'ONS a bien procédé en 2000 à un travail de classement des communes pour identifier celles qui sont rurales de celles qui sont urbaines, toutefois, sans grande conviction, puisqu'il est bien expliqué dans le document, qui rend compte de cette classification, que ce travail a été réalisé suite à des demandes extérieures (chercheurs universitaires, administrateurs). L'ONS prenant surtout comme unité l'agglomération et non la commune[41]. Ce travail a révélé, selon l'ONS qu'il existe 948 communes rurales sur les 1541 que compte l'Algérie. Sont considérées comme rurales, toutes communes ne possédant pas d'agglomérations urbaines, mais qui renferment des agglomérations semi-rurales et de la population éparse. Après le recensement de 2008, le même travail réalisé par l'ONS et publié en 2011 permet de noter une diminution du nombre des communes rurales. Ce chiffre est passé à 778 communes déclarées entièrement rurales. Toutefois en 2008 a été instaurée une classification qui tiens compte du taux d'urbanisation et qui a permis d'identifier les communes à prédominance rurale et qui sont définies comme étant les communes dont la part de population vivant dans les zones urbaines est inférieure à 45%. 78 communes sont dans cette situation.

Les critères de l'ONS pour identifier les communes rurales sont pour le moins vagues et ont un caractère très général :

- Un taux d'urbanisation < à 50%
- Une densité humaine < à la moyenne de la densité de la région ou elle se trouve (Nord, Haut plateaux, Sud).

En 2008, a été introduite par l'ONS la dénomination de « territoire épars » qui est, toutefois, assimilée à celle de zone éparse. Aucune explication n'est fournie sur ce qui est entendu par « territoire ». Seulement, cette notion est visiblement associée exclusivement au monde rural.

[41] Lors d'un entretien que nous avons réalisé avec lui, l'un des responsables de l'ONS, nous a affirmé que pour l'ONS, la classification des agglomérations est la seule véritablement fiable.

Figure 13: Evolution du taux d'urbanisation au cours des trois dernières décennies

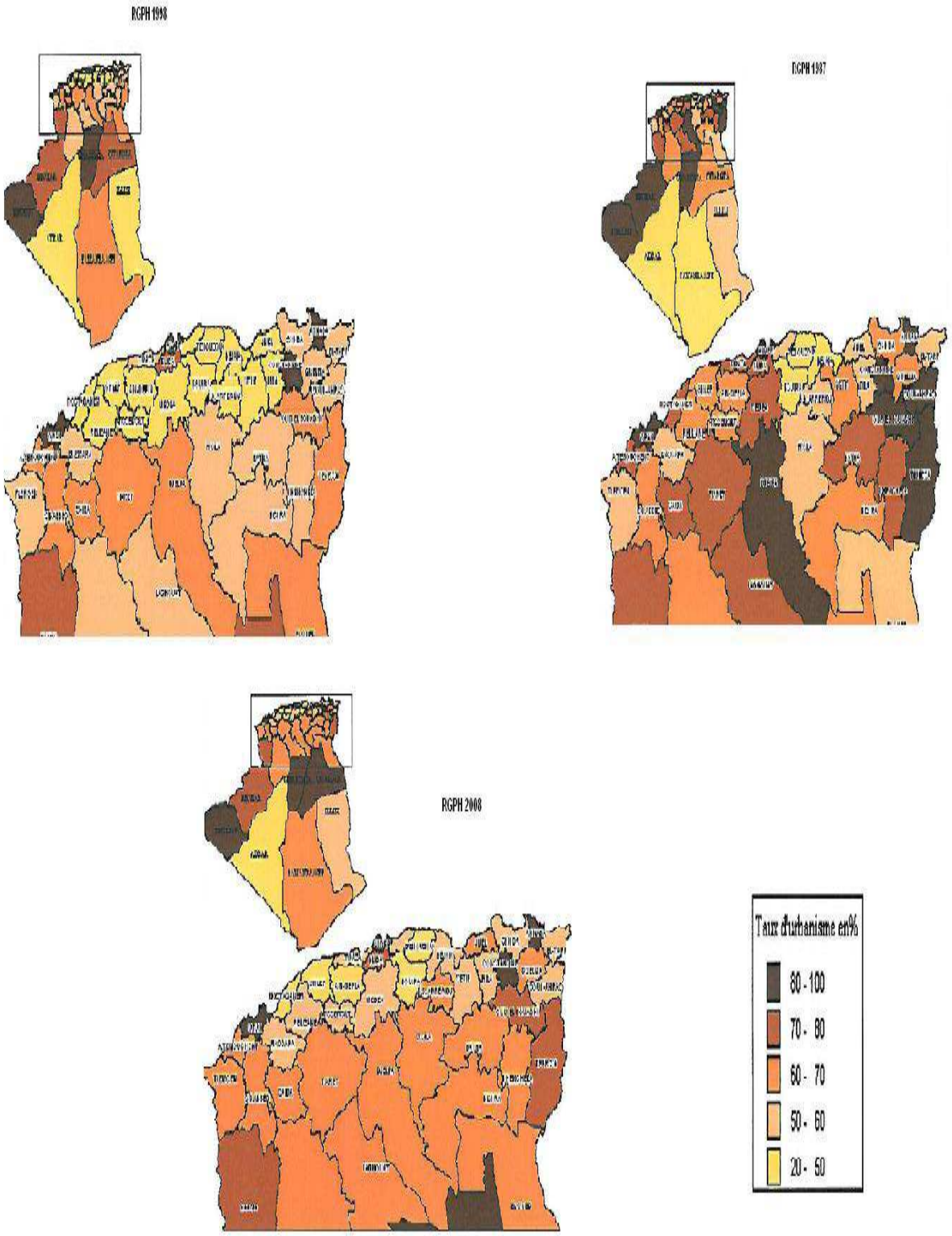

Source : office national des statistiques, Armature urbaine, Algérie, 2011.

Le moins que l'on puisse dire c'est que le rural reste vaguement défini. En effet, tout en priorisant les agglomérations urbaines, une volonté de répondre aux usagers des statistiques a poussé l'ONS à réaliser, sans grande conviction, un travail de classification et d'analyse par communes, de sorte que, si parfois le rural est assimilé dans les commentaires aux zones éparses, il est par la suite défini entre les agglomérations semi-rurales d'au moins 3000 habitants et de moins de 50% de la population qui exerce une activité agricole et la commune rurale définie par un taux d'urbanisation inférieur à 50% et une densité humaine inférieur à la moyenne de la densité de la région ou elle se trouve et surtout n'ayant pas d'agglomération urbaine. Aucune de ces entités n'a une existence juridique officielle, ni la commune rurale, ni l'agglomération semi-rurale, ni le rural aggloméré, ni les zones éparses. De ce fait, si les approches de développement sectorielles telle que celle du secteur de l'Agriculture semblent avoir opté pour une perception nouvelle du monde rural : ce n'est plus perçu comme un tout homogène souffrant d'un retard de développement, les critères officiels suggérés par l'ONS pour sa délimitation semblent focaliser sur les aspects signalant ses insuffisances par rapport aux villes faisant de celles-ci un idéal à atteindre, et de ce fait, de la vie dans les zones rurales une option inférieure.

Enfin, les travaux de chercheurs que nous avons consultés, souvent ceux d'agronomes, considèrent l'espace rural comme une donnée. Les sujets traités sont relatifs à l'analyse des politiques agricoles et depuis une dizaine d'année de la politique de développement rural. Même si ces chercheurs reconnaissent la diminution de l'impact de l'activité agricole dans le milieu rural, cela reste leur entrée pour étudier les mutations et les évolutions ainsi que les trajectoires des espaces ruraux. Cette lacune conceptuelle pourrait, à notre avis être comblée par les travaux des géographes.

2.1.4.2) L'approche du rural en Tunisie : tout ce qui n'est pas communal est rural

En Tunisie, la situation est inverse, par rapport à l'Algérie, c'est le découpage administratif qui sert de base pour le classement des données selon les strates « urbaine » et « rural » par l'Institut National des Statistiques (INS). Ce classement s'effectue par l'administration au niveau du secteur, la plus petite unité administrative[42]. Les secteurs sont dits ruraux ou urbains[43]. Seulement c'est la commune qui sert de référence pour l'analyse de données statistiques. L'Institut National des Statistiques tunisien, procède à une dispersion des données selon le milieu communal et non communal (Annexe n° 2 : Evolution du découpage administratif en territoire communal et non communal en Tunisie). Il est clair alors que les localités qui accèdent au statut communal sont urbaines et celles qui n'y accèdent pas sont rurales. C'est ainsi que la commune est définie par l'institut tunisien des statistiques comme suit : « C'est une partie ou territoire bien délimitée érigée en tant que telle, par un décret qui la soumet à la loi municipale et est formée d'un ou plusieurs secteurs urbains.»[44] et le milieu non communal est quant à lui « L'ensemble des secteurs hors des périmètres communaux », il concerne là « la population vivant dans des agglomérations non érigées en communes et la population éparse vivant à l'état isolé ». Du fait que le statut urbain est accordé seulement aux communes et les communes étant créées par un acte administratif que Jean- Marie Miossec décrit comme suit : « La promotion urbaine où la création de communes ex nihilo était

[42] Le décret du 21 juin 1956 et la loi n° 71 du 27 mars 1969 représentent le cadre légal portant création du découpage administratif du territoire de la république. Il y est inscrit que le territoire tunisien est découpé en gouvernorats, chaque gouvernorat est découpé en délégations, chaque délégation est découpée en secteurs.

[43] C'est le cas, par exemple, pour le gouvernorat de Tataouine qui compte 44 secteurs ruraux et 20 secteurs urbains.

[44] Selon l'INS, au 31 décembre 2009, il y a 264 communes.

particulièrement forte dans les sahels bizertin du cap Bon de Sousse-Monastir-Mahdia et en Tunisie médiane Tell et Haut Tell central steppes et hautes steppes et méridionale » (Miossec J.M, 1985), cela crée, selon M. A. Masri, un décalage entre la classification administrative et les catégories résultant des dynamiques de développement économique et démographique. En effet, normalement, le seuil de 2000 habitants a été choisi pour faire bénéficier un lieu du statut de commune. Dans la réalité, aucun critère de densité ou de taille de population ne semble être un seuil pour ériger une agglomération en commune et donc lui accorder un statut urbain. Il n'existe pas de critères objectifs ce qui fait que, selon M.A. Masri, des agglomérations de 7000 habitants n'ont pas été considérées comme urbaines et de petits centres de 700 habitants étaient considérés comme des zones communales. Même le critère de l'activité agricole n'est pas utilisé pour identifier les zones rurales, quoi qu'en Tunisie comme en Algérie, on retrouve souvent de l'activité agricole à proximité des villes.

Selon les données du dernier recensement effectué en Tunisie, les taux de ruralité les plus élevés sont ceux des gouvernorats du Nord et du Nord-Ouest du pays : Bizerte, Beja, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Zaghouan et Mahdia (Figure n° 14).

En somme, en Tunisie, également les zones rurales sont définies comme étant le négatif des communes urbaines ou des villes, mais la différence avec l'Algérie est que là, c'est une décision administrative subjective qui donne le statut de zone urbaine ou zone rurale. Il n'existe pas de critères objectifs.

Dans le milieu universitaire, ce sont les agroéconomistes, là encore, qui abordent les questions du rural et de son développement mais cela n'empêche pas que la question de la définition de l'espace rural a été traitée par de nombreux chercheurs : Ali Abaab, Mohamed Elloumi et Chokri Mezghani. Ceux-là posent le problème de l'absence de la caractérisation du rural : « du point de vue conceptuel, l'espace rural reste mal défini en Tunisie. Il représente tout l'espace situé en dehors du territoire d'une agglomération de plus de 2000 habitants ayant un statut communal. Ce dernier est attribué sur décision politique de l'Etat, qui crée et délimite le périmètre communal par un décret, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. Ainsi, certains périmètres communaux, du fait de leur non-actualisation, continuent d'ignorer des secteurs entiers de villes qui se sont développées à la périphérie du périmètre communal » (Abaab. A et al., 2000). Mais, c'est surtout Amor Belhedi, un géographe qui a abordé cette incohérence dans le découpage administratif tunisien[45].

[45] Amor Belhedi, 1992, l'organisation de l'espace en Tunisie : production et reproduction de l'espace

Figure 14: Taux de ruralité en Tunisie selon le recensement de 2004

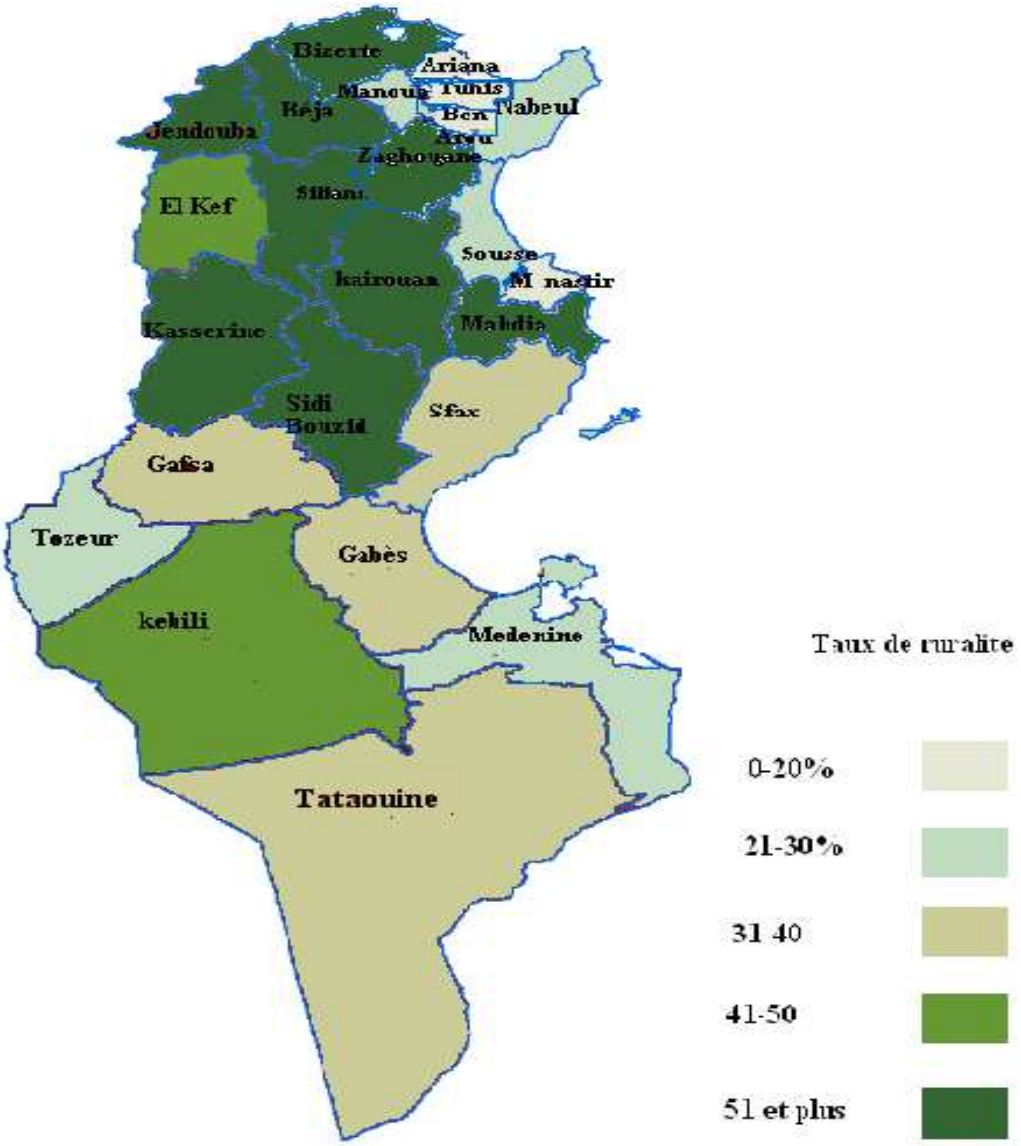

2.1.4.3) L'approche du rural au Maroc : apparition timide d'une définition administrative fonctionnelle

Le découpage des communes en deux catégories distinctes, rurales et urbaines est officiel et fait l'objet d'un dahir[46] sur suggestion du ministère de l'intérieur. Le premier en date est celui de 1958 et le dernier en date est celui de 2009[47], promulgué à l'occasion des élections communales qui ont engendré une révision de la charte communale. Le nouveau découpage a été réalisé suivant une démarche qui se veut participative et qui implique les élus et les acteurs locaux. Seulement, nous n'avons trouvé aucune trace des critères qui expliquent le classement des communes en communes urbaines ou communes rurales.

[46] Dahir : décret royal au Maroc

[47] Decret n° 2-09-320 du 11 juin 2009 modifiant et complétant le décret n° 2-08-520 fixant la liste des cercles, des caîdats et des communes urbaines et rurales du royaume ainsi que le nombre de conseillers à élire dans chaque commune.

Ce nouveau découpage a été rendu nécessaire pour : « adapter le cadre territorial à l'évolution des indicateurs démographiques, spatiaux, sociaux et économiques »[48]. Il est clairement mentionné par le ministère de l'intérieur marocain que l'objectif est de renforcer la démocratie locale et la proximité. Il a abouti à 1503 communes dont 1282 sont rurales. Seulement, par rapport à l'ancien découpage le nombre de communes rurales a diminué. Il était de 1298. L'accès de 16 communes rurales au statut de communes urbaines est considéré comme une évolution positive de celles-ci.

La recomposition des territoires dans laquelle s'est engagé le Maroc ne concerne pas seulement le niveau communal. Un découpage régional a eu lieu en 1997. L'objectif reste celui de la promotion des territoires et de la multiplication des efforts de décentralisation pour le développement d'une démocratie locale pour la participation des acteurs locaux dans le développement des territoires. En plus des aspects de proximité et d'assouplissement démographique, l'objectif est de tenir compte de la fonctionnalité de ces territoires notamment communaux et cela est observé à travers la dénomination des nouvelles communes dont certaines mettent en avant leur caractère touristique ce qui est selon Boujrouf. S et al (2008) une volonté des pouvoirs publics d'intégrer les territoires locaux dans la mondialisation, la concurrence, et la compétitivité, en vue d'attirer plus de touristes, de capitaux et d'entrepreneurs.

Donc, la démarche au Maroc est la même que celle de la Tunisie. Les territoires ruraux sont désignés par un acte politico-administratif et les données statistiques suivent cet état de fait. Il n'existe pas de critères de définition du rural. Seulement, la détermination des communes rurales adopte, de plus en plus, une démarche fonctionnelle et vise, du moins théoriquement, à promouvoir les territorialités. Toutefois, contrairement au cas algérien où le ministère de l'agriculture et du développement rural a adopté la commune comme unité pour l'élaboration d'une typologie des territoires ruraux, le ministère de l'agriculture marocain a élaboré un Atlas où le territoire national a été divisé en unités de plusieurs échelles, mais qui ont, tout de même, comme base statistique la commune rurale. A partir de là des territoires d'action ont été identifiés et définis. Il s'agit des Unités Territoriales de l'Agriculture (UTA)[49] et des petites régions agricoles. Il est précisé dans l'Atlas de l'agriculture que le découpage en Unités Territoriales de l'Agriculture a été le fruit d'un consensus d'experts, d'agronomes, de géographes et de chercheurs de différentes disciplines dans le cadre d'un groupe de travail du Conseil Général du Développement Agricole (CGDA) (Juin, Juillet 2000) (Figure n° 15). L'activité agricole, sa nature (traditionnelle, moderne) ou ses performances (marchande ou de subsistance) sont les critères essentiels de ce découpage. Plus concrètement, il est précisé dans l'Atlas que « Les critères du découpage en UTA tiennent compte principalement du relief, des données pluviométriques, de la profondeur des sols, des aptitudes agro-pastorales et du degré d'intensification de l'agriculture, notamment de l'irrigation. Les critères tiennent compte également de facteurs sociaux et techniques et de données de l'économie agricole ». Ceci montre que les UTA sont le résultat d'une approche purement agricole, délimités pour asseoir une politique nationale de développement agricole qui s'adapte aux potentialités agricoles territoriales. L'UTA est défini comme suit : « C'est un espace géographique présentant des potentialités, des systèmes d'utilisation de potentialités, fruit d'un développement historique et d'une adaptation progressive ». Afin de justifier la notion de « territoire » qui figure dans la

[48] Gouvernement du royaume du Maroc, Portail du Maroc http://www.maroc.ma/PortailInst/Fr/Actualites/L+%C3%A9laboration+du+projet+d+ad%C3%A9quation+du+d%C3%A9coupage+communal+se+fait+sur+la+base+d+un+diagnostic+de+la.htm

[49] Les limites administratives des UTA sont celles des communes, mais c'est un ensemble de communes qui constitue une UTA.

dénomination de ces unités, une carte des tribus a été positionnée sur des entités géographiques connues. L'identité humaine est alors calquée sur l'identité physique et géographique des espaces qui sont déterminés, essentiellement, par leurs caractéristiques agricoles.

Par contre, l'autre entité mise en avant par l'Atlas de l'agriculture marocaine est la « petite région agricole». Ce « concept » a été identifié dans le cadre de la stratégie 2020 de développement rural, donc avant le plan Maroc vert. La définition qui est donnée de la « petite région agricole » montre clairement qu'elle est inspiré de la notion de « pays » en France « On définit cette échelle comme un espace de mise en cohérence territoriale intégrant une ville centre, des communes rurales et le maillage des petits "bourgs ruraux". La petite région se présente comme un "bassin de vie", un bassin de services, mais aussi, le plus souvent, comme un espace d'appartenance auquel se réfèrent ses habitants. La petite région est importante dans les approches de développement parce qu'elle constitue le niveau préférentiel d'un projet de territoire ». La petite région est donc un territoire d'identité et d'appartenance mais aussi et surtout un territoire d'action. Toutefois, tout en précisant que « la petite région » ne constitue pas un échelon de l'administration, il est mentionné dans l'Atlas que « dans la majorité des cas, la petite région rurale pourrait correspondre à l'échelon du « cercle ».

Au fait, malgré l'existence théorique de définitions fonctionnelles d'entités rurales déterminées dans un cadre sectoriel (l'agriculture), ces définitions dont les critères ne sont pas clairement identifiés, si ce n'est qu'elles correspondent aux cercles et qu'elles démarrent forcément d'une petite ville, sont très centrées sur le développement agricole. L'objectif est que cette échelle puisse concrétiser les stratégies et programmes « C'est, en effet, à ce niveau que l'on peut réinsérer l'agriculture dans son tissu économique primaire, dans son réseau de relations avec les services de la ville, les structures de commercialisation, l'agro-industrie » (Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2009a). Toutefois, contrairement à ce qui s'est passé en France ou ce genre d'entités appelées à être des territoires de projets de développement ont été appropriés par les acteurs locaux qui ont créé des organisations et des institutions locales de gestion telles que les conseils de développement et le contrat de pays, les UTA et les PRA au Maroc sont encore, depuis, 2009 et le lancement du plan Maroc vert des entités théoriques sans aucune fonctionnalité réelle.

Figure 15: La répartition croisée des Régions et des UTA

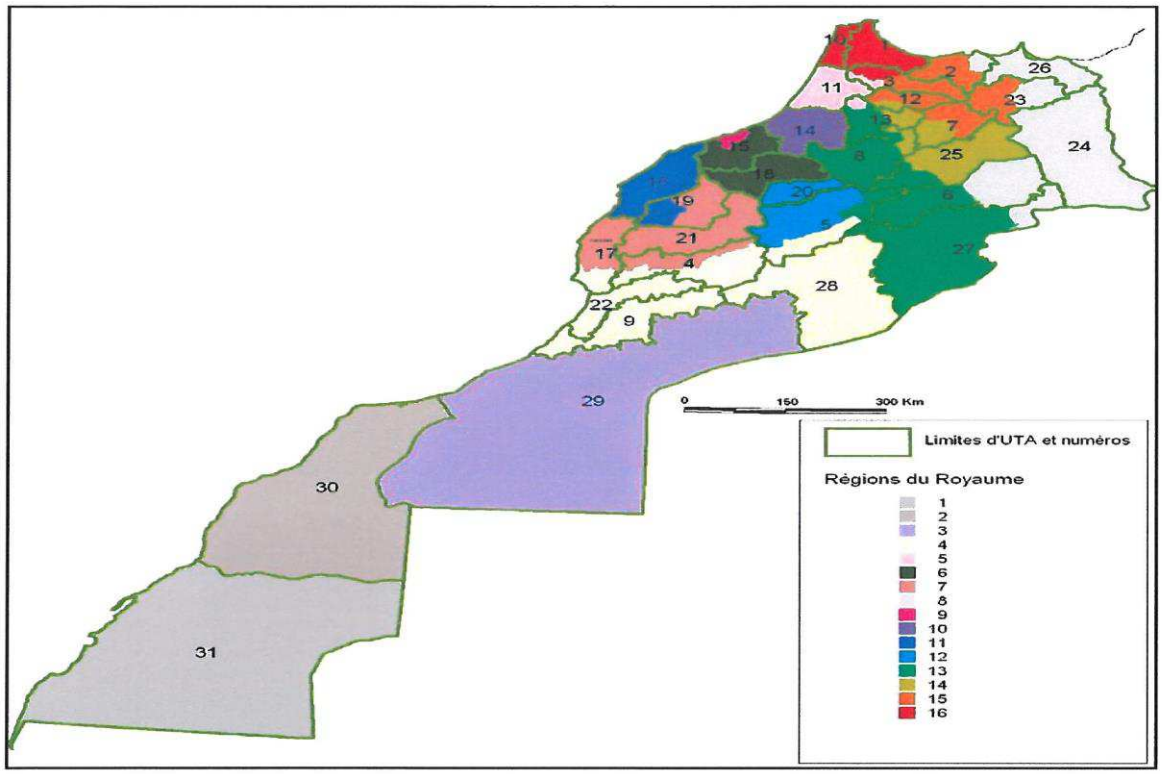

1	Oued Eddahab-Lagouira	5	Gharb-Cherarda-Beni Hssen	9	Grand Casablanca	13	Meknès-Tafilalelt
2	Lâayoune-Boujdour	6	Chaouia-Ouardigha	10	Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	14	Fès- Boulemane
3	Guelmim- Essmara	7	Marrakech-Tensift-El Haouz	11	Doukkala-Abda	15	Taza-Al Hoceima-Taounate
4	Souss-Massa-Draa	8	L'Oriental	12	Tadla-Azilal	16	Tanger-Tétouan

Unités Territoriales Agricoles (UTA) :

1 – Rif occidental 2 – Rif central et oriental 3 – Rif Sud : Basses montagnes avant – rifaines 4 – Haut Atlas occidental (ou de Marrakech) 5 – Haut Atlas central (ou d'Azilal) 6 – Haut Atlas oriental 7 – Moyen Atlas oriental 8– Moyen Atlas occidental et Haut Plateau Central 9 – Anti Atlas du Nord-Ouest 10 – Tangérois et Habt 11 – Gharb	12 – Collines du Prérif 13 – saïs, Cherarda et rebord nord du Moyen Atlas 14 – Zaër – Zemmour 15 – Chaouïa 16 – Doukkala – Abda 17 – chiadma, Haha, Ida ou Tanane 18 – Plateau de khouribga 19 – Rehamina – Jbilet 20 – Tadla 21 – Haouz et Srarhna 22 – Souss et Plaine de Tiznit	23 – Plaines steppiques de la basse Moulouya intérieure 24 – hauts plateaux et bordure montagneuse de Jerada 25 – Plaines steppiques de Haute et Moyenne Moulouya 26 – Plaines et montagnes du NE méditerranéen 27 – Présahara oriental du Guir et Tafilalt 28 – Présahara du Dra 29 – Présahara et Sahara sud-anti atlasique 30 – Sahara de Laayoune – Boujdour 31 – Sahara de Oued Dahab

Source : Atlas de l'agriculture marocaine, 2009.
http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/atlaspartie1.pdf

Conclusion

Les définitions du rural dans les trois pays du Maghreb partent du postulat que tout ce qui n'est pas urbain est rural. Il n'existe pas de définition du rural en soit selon des critères précis dans les trois pays. C'est particulièrement vrai en Tunisie ou n'accède au statut de commune que l'espace jugé répondant aux critères de l'urbanisation. Les communes sont toutes urbaines. Les zones qui ne répondent pas, selon l'administration, aux critères d'urbanisation sont rurales et n'accèdent pas au statut de commune.

En Algérie, la situation est différente, il n'existe pas de découpage administratif officiel des communes entre rurales et urbaines, mais l'Office National des Statistiques qui a procédé à ce type de classification, l'a établie suite à la demande de chercheurs universitaires et de quelques administrations telle que le ministère de l'agriculture et du développement rural. Celui-ci a réalisé, en 2004, dans le cadre de la mise en place de la stratégie de développement rural, une typologie des communes rurales. Toutefois, pour l'ONS, la véritable classification de l'espace, se base sur les agglomérations et non sur les communes. En réalité, l'ONS procède, comme en Tunisie, à la détermination des espaces urbains plus exactement les agglomérations urbaines en se basant sur des critères préétablis, des agglomérations semi-rurales sont même définies, les zones rurales sont, de ce fait, déterminées par élimination et sont constituées soit par les zones éparses soit par les communes entièrement rurales, selon le découpage qu'on observe.

Pour ce qui est du Maroc, les communes sont clairement et officiellement classées en deux catégories : urbaines et rurales et les données statistiques, notamment sur les ménages, sont agrégées par type de commune (rurale ou urbaine) c'est donc la commune qui est considérée comme unité statistique. La liste des communes urbaines et rurales est fixée par décret portant sur le découpage communal. Là encore le ministère de l'agriculture a procédé à son propre découpage du territoire dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies de développement agricole et rural. Les entités qui découlent de ce découpage sont centrées sur l'activité agricole, mais, les auteurs de ce découpage, l'ont clairement inscrit dans une démarche de décentralisation et de participation des acteurs locaux. Seulement, tout en définissant ces entités par des critères physiques, économiques et sociaux, la volonté de les confondre avec les entités administratives et l'absence d'organisations et d'institutions qui assurent leur fonctionnement en tant que territoires de projet limite leur existence réelle.

2.2) Les facteurs « pragmatiques » déterminant le découpage territorial rural

Le découpage territorial dans les trois pays du Maghreb est soumis aux mêmes facteurs et, de ce fait, les résultats sont quasi-similaires. Dans les trois cas, le renforcement de l'identité nationale, unique, est l'objectif. En effet, dès après leurs indépendances respectives, les trois pays se sont lancés dans des actions d'aménagement du territoire : les premiers découpages ont eu lieu en 1956 en Tunisie, en 1958 au Maroc et en 1963 pour l'Algérie. Ceux-ci ont connu, par la suite, des réaménagements et des ajustements qui permettent, surtout au Maroc et en Tunisie, de faire passer des zones rurales en communes en Tunisie et en communes urbaines au Maroc ou bien de créer de nouvelles entités macro-régionales comme de nouvelles wilayas en 1985 en Algérie ou carrément de nouvelles entités comme les régions en 1976 au Maroc.

Les facteurs qui ont influencé ces découpages sont de plusieurs natures. Si l'héritage colonial, français en l'occurrence, est présent, d'autres facteurs d'ordre social, politique et économique viennent également contribuer aux différents découpages et réformes que ces trois pays ont connus au cours de leur courte histoire de pays indépendants.

2.2.1) L'héritage précolonial et colonial

Avant les colonisations respectives des trois pays, le découpage territorial ou, plus exactement, la répartition de la population sur le territoire et sa gestion dépendaient de l'appropriation des territoires par les tribus. Les quelques villes existantes étaient soumises à la dominance turc en Algérie et en Tunisie et au féodalisme local au Maroc. Les zones rurales étaient surtout soumises à l'imposition avec plus ou moins de discipline de la part des différentes tribus. Il y a celles qui se soumettaient au pouvoir central : Turc pour l'Algérie et la Tunisie et alaouite pour le Maroc et celles qui ne se soumettaient pas. Ce découpage avait une signification particulière au Maroc, dans la mesure où, le territoire se divisait clairement en deux catégories, selon les tribus. Celles qui se soumettaient au Makhzen et celles qui ne s'y soumettaient pas. Tarik Zaïr (2007) parle de « Bled Makhzen » et de « Bled Siba ». Entre ces deux territoires, les frontières n'étaient pas immuables. Ce qui signifie selon Tarik Zair qu'il n'existait pas de découpage territorial « moderne ». Le découpage territorial avec des frontières fixes a été instauré par l'administration du protectorat colonial pour des objectifs militaires. Ce qui a tout de même constitué la base du découpage régional, après l'indépendance du Maroc, pour les autorités marocaines.

En Tunisie un découpage précolonial semble avoir existé et appliqué à l'ensemble du territoire tunisien. Celui-ci est basé sur les entités tribales et devait répondre, là aussi, à l'impératif de la collecte des impôts. Durant cette période, le pays était divisé en 70 *caïdats*. L'échelle la plus décentralisée était la *macheikha*. Le caïd et le Cheïkh sont chargés de s'occuper de la collecte des impôts et d'établir le lien entre la population et le pouvoir local[50]. L'administration coloniale a reproduit les mêmes entités territoriales issues des tribus : les caïdats, notamment dans les zones où il y a absence de colons. Tandis qu'elle a créé une nouvelle institution : le contrôle civil qui était surtout chargé d'administrer les zones strictement coloniales notamment au nord. L'administration était beaucoup plus d'ordre militaire au sud. Le même sort a été réservé au niveau le plus décentralisé. Les communes sont réservées aux zones coloniales et les macheikhat aux zones où vivent les autochtones. Après l'indépendance, c'est l'héritage colonial qui est adopté plus que l'héritage précolonial. Les caïdats ont été supprimés pour laisser place aux délégations et les contrôles civils ont été rebaptisés pour devenir des gouvernorats.

En Algérie, la situation n'était guère différente. L'administration coloniale a gardé le découpage hérité de l'administration turc qui avait divisé le territoire en trois *Beylick* (Belhedi. A, 2004). Ces trois Beylick deviendront des départements (Alger, Oran et Constantine), alors que le reste du pays était organisé sous forme tribale comme au Maroc et en Tunisie. Les régents turcs se préoccupaient uniquement des prélèvements fiscaux et s'adaptaient à la nature mobile des tribus qui leurs étaient assujetties. Ils ne se préoccupaient pas des territoires. L'administration française va subdiviser ces départements en sous-préfectures. Après le déclenchement de la guerre d'indépendance, de nouveaux départements ont été créés en 1955. L'objectif était, selon (Cabot. J, 1983) de mettre fin à la prédominance administrative des villes telliennes sur l'arrière-pays.

[50] Belhedi Amor, 2004, le découpage administratif en Tunisie

Au final, à l'indépendance, l'Algérie était divisée en 15 départements. C'est à partir de là que le découpage territorial de l'Algérie indépendante a été réalisé.

2.2.2) Les facteurs politiques : le contrôle du territoire national

Au Maroc, les facteurs politiques ont pris une grande importance après l'indépendance du pays et les remaniements qui touchent à la recomposition du territoiren n'ont pas cessé au point où, aujourd'hui, l'organisation administrative est particulièrement complexe[51]. Au découpage hérité du protectorat français : région, territoire, cercle, circonscription et annexe, se sont rajoutées d'autres entités territoriales : préfecture ou province et commune, et des échelons déconcentrés : wilaya, préfecture ou province, cercle, caïdat. Après l'indépendance, les motivations du découpage territorial sont foncièrement politiques. Le découpage actuel consacre les choix politiques centralisateurs de l'Etat marocain. Il procède d'une conception sécuritaire tendant au contrôle du territoire et des institutions locales décentralisées. Certaines entités : le cheikh et le Moqadem, par exemple, ont un rôle très ambigu au niveau local notamment dans le milieu rural. Au fait, leur principale mission est le renseignement de proximité sur tous les aspects qui concernent la vie de la population dont ils doivent prévenir toute volonté de revendications ou de révolte. Taghbaloute Aziz (1994) décrit le rôle des Moqadem, qui sont des agents d'exécution à l'échelle du douar, selon une note du ministère de l'intérieur établie avec le ministère des finances, de la manière suivante: « Ils (les moqadems) ndlr sont censés renseigner le cheikh ou le caïd sur tous les aspects de l'activité du douar ayant une incidence administrative, économique et même politique ». (Taghbaloute. A, 1994)

Selon T. Zaïr, si au départ la différence entre les communes rurales et les communes urbaines a été prises en compte, dès les années 1970, l'unicité a repris le dessus. Pourtant les inégalités entre ces deux entités n'ont pas cessé de se creuser.

La régionalisation est également influencée par des facteurs politiques due en premier lieu à la question du Sahara occidental et à la volonté du Maroc de régler la question de ce territoire dont le front Polisario revendique l'indépendance par une autonomie.

En Tunisie également des facteurs politiques ont déterminé le découpage administratif après l'indépendance du pays. Selon A. Belhedi, 2004, l'objectif était de couper l'individu de la tribu et, de ce fait, faire disparaître la tribu avec le temps. Les tribus pouvant constituer un contre-pouvoir pour l'Etat. A ce moment-là, l'échelon local n'était pas d'actualité et, jusqu'à aujourd'hui, les entités administratives locales qui s'occupent de la gestion (délégations, omda) sont représentatives de l'Etat central. Les communes qui sont gérées par des assemblées élues n'ont pas de véritable pouvoir de décision[52].

En Algérie également, le découpage territorial notamment celui de 1975 qui a vu l'instauration de 31 wilayas devait selon A. Bendjelid (2004) se baser sur des facteurs géographiques et économiques objectifs. Seulement, une fois le travail de découpage réalisé par des spécialistes (Direction Générale du Plan, le Commissariat National au Recensement de la Population et l'Institut de Géographie de l'Université d'Alger), le résultat final a été décidé par les instances politiques. C'est pour cette raison que des petites agglomérations se

[51] Zair Tarik, 2007, la gestion décentralisée du développement économique au Maroc éditions l'Harmattan
[52] Ceci était vrai à l'époque du président Zine El abidine Ben Ali. Des réformes sont en cours, actuellement, après la révolution, qui a vu la destitution de Ben Ali. .

retrouvent propulsées au rang de wilaya, uniquement, selon Bendjelid, 2004, en raison du prestige que cela peut apporter à ces localités d'origine d'hommes politiques influents.

2.2.3) Les facteurs sociaux : territoires identitaires

Au Maroc, la tribu reste l'élément fondamental de la détermination d'une entité territoriale de base qu'est la commune. Ceci serait, selon T. Zair, à l'encontre de la volonté de faire de la collectivité communale un groupement économique ayant des impératifs de développement. Les dimensions, géographiques et économiques n'ont pas primé au moment du découpage territorial. Ceci remet en cause la viabilité économiques des entités créées, notamment dans le milieu rural et privilégie l'exode rural.

Contrairement au Maroc, en Tunisie, après l'indépendance la tribu, donc, les facteurs identitaires, ne devaient plus constituer l'élément de base de la constitution des entités territoriales bien au contraire « il s'agissait de couper court à l'assise tribale de l'ancien découpage administratif et à l'organisation territoriale ». (Belhedi. A, 2004)

En Algérie Jean-Claude Brûlé (2004) a proposé une carte des espaces de référence identitaire ou espaces vécus, il s'avère que les populations identifient des espaces dits de « strate 3 » par l'auteur et qui correspondent aux « pays ». Seulement, le découpage officiel a moins tenu compte des facteurs identitaires, même si, au niveau communal il est possible de trouver des communes qui se confondent avec le territoire des tribus locales.

2.2.4) Les facteurs économiques : des inégalités accentuées par le découpage territorial

Au Maroc, du fait que, malgré une identification officielle des communes rurales et des communes urbaines, les spécificités du monde rural ne sont pas prises en compte depuis le découpage de 1976, celui de 2002 et celui de 2009, alors qu'elles ont été prises en compte en 1960, les disparités entre le monde rural et les villes se sont accentuées de plus en plus. « L'uniformité juridique des collectivités locales occulte mal la diversité sociologique, géographique et économique » (Zaïr. T, 2007). Le besoin en encadrement de proximité et de mesures de lutte contre la pauvreté, plus accrue, dans les zones rurales n'est pas pris en compte.

En Tunisie la commune est une entité urbaine. Il n'existe pas de communes rurales. Comme détaillé précédemment, le statut de commune est accordé par décision administrative. Cependant, les zones rurales sont rarement pourvues de communes. Certains gouvernorats, par exemple, n'en possèdent presque pas notamment les gouvernorats du sud. L'échelon de la commune a été institué en 1956, cette année-là, 75 communes ont été instituées. Le nombre a très vite augmenté pour passer à 112 en 1959. Aujourd'hui, on compte 264 communes en Tunisie. Les communes ont été créées dans un but d'atténuation des disparités entre régions. Seulement, leurs prérogatives et les moyens dont elles disposent limitent leur contribution à la modernisation de la Tunisie.

Après l'indépendance, l'Algérie a gardé dans un premier temps le découpage réalisé par l'administration coloniale, mais s'est résolue par la suite à apporter des modifications à ce découpage pour, entre autre, la régionalisation de l'Economie, notamment la répartition territoriale de l'industrie qui a été un facteur déterminant. La politique industrielle était, à ce moment-là, un choix économique primordial. L'un des objectifs du découpage de 1975 a été de faire émerger de nouvelles villes et de les faire évoluer en leur fournissant les

infrastructures nécessaires. L'objectif était de faire bénéficier des populations, qui ont souffert des affres de la colonisation et qui étaient déshéritées, du développement et de l'accès aux différents services modernes. Seulement, force est de constater que les campagnes ont toujours eu un temps de retard par rapport aux villes et que des villes créées à partir de rien, telles que Oum El Bouaghi[53], créées pour des raisons politiques, n'ont jamais pu vraiment accéder au statut de wilaya et même de ville.

La colonisation française n'a pas vraiment homogénéisé le découpage territorial aux trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie). La situation du Maroc se distingue du fait que le protectorat français n'a pas changé le découpage déjà existant, mais celui-ci a connu des changements dus à la volonté affichée par le royaume du Maroc de régler la question du Sahara occidental en attribuant une autonomie spéciale à ce territoire. La régionalisation est l'une des étapes vers cet objectif. Par contre l'Algérie et la Tunisie qui ont hérité du découpage colonial ont gardé pratiquement le même type d'entités, surtout pour l'Algérie, et ont procédé progressivement à un maillage de plus en plus fin motivé en premier lieu par des facteurs politiques. Au fait pour les trois pays, le contrôle de l'Etat central sur le reste du territoire est le principal facteur qui a motivé ces découpages.

La représentation du rural en tant que résidus de l'urbain a été illustrée par ces découpages territoriaux dans les trois pays.

2.3) Les typologies des territoires ruraux au Maghreb

Aurait-il été nécessaire ou utile de faire notre propre typologie des zones rurales de chacun des trois pays du Maghreb que nous étudions? Est-ce qu'une typologie basée sur les statistiques est intéressante à faire alors que ce que nous traitons ce sont les représentations territoriales ?

Le recours aux typologies pour le choix d'un territoire d'étude n'est pas systématique. Il est possible de choisir un type de territoire pour constituer notre étude de cas. Cette manière de faire est une pratique courante dans le monde de la recherche. C'est le cas, par exemple, de (Kayser. B et al, 1994) pour qui : « […] Le recours systématique à une typologie n'est pas indispensable. Il suffirait de préciser lorsque c'était le cas, que dans l'analyse générale telle analyse particulière tirait ses arguments de tel type d'espace. (Exemple espaces périurbains assimilable à la grande banlieue et l'espace rural de quasi-exclusivité touristique, en montagne ou littoral.) ». Notre choix a été de travailler sur des études de cas car, justement, il ne nous aurait pas été possible de réaliser des typologies des représentations dans les trois pays. En quelque sorte des typologies des territoires vécus. Quant aux typologies basées sur les statistiques, celles-ci ont été réalisées dans les trois pays par différentes organisations administratives ou universitaires ou de recherche. Seulement, ces typologies sont souvent centrées sur la dimension économique notamment l'activité agricole. Il n'existe donc pas de typologies des territoires ruraux centrées sur les représentations des différentes catégories sociales et sur les différents acteurs. Pourtant, celles-ci sont aujourd'hui pertinentes du fait de la diversité de ces représentations. C'est ce qu'affirment Dionne et al (2009) : « L'exercice dialectique annoncé, et toujours à faire selon nous, s'arrête encore à la juxtaposition de deux réflexions distinctes : les appréciations statistiques permettant de saisir les visages nombreux et singuliers de la ruralité contemporaine d'un côté, l'évolution des représentations de ces mêmes réalités idéelles de l'autre […]. Si la construction d'une typologie actualisée des

[53] La wilaya d'Oum El Bouaghi a été créée à partir d'une petite commune du Constantinois et a été propulsée chef-lieu de wilaya.

ruralités doit répondre à un besoin de connaissance de la diversité de la réalité rurale, cet exercice doit aussi intégrer la caractérisation des grands types de représentations qui la définissent, sur la base des discours qui structurent le champ de ces représentations, à savoir le discours social, le discours politique et le discours savant »

Il est clair que ce type de typologie dans les trois pays du Maghreb objet de notre thèse n'est pas réalisable dans le cadre d'un travail de thèse. Cela demande un travail de terrain au plus près des populations dans les différents territoires. Notre démarche a donc été d'examiner les typologies existantes pour les trois pays et de noter les approches des territoires ruraux selon la source de ces typologies. Nous avons pu accéder au moins à deux types de typologies : celles qui sont administratives et donc « politiques » et celles qui sont universitaires et donc « savantes ». Nous avons même pu trouver une typologie de l'espace vécu de l'Algérie, mais, elle concerne l'ensemble du territoire national et pas seulement les territoires ruraux.

Les typologies permettent, en tout cas, de montrer la diversité des territoires ruraux dans les trois pays et les similitudes économiques et sociologiques dans leurs territoires ruraux. En effet, progressivement les aspects sociologiques ont été introduits dans la description du Maghreb par les chercheurs, qu'ils soient occidentaux ou autochtones (les premiers travaux disponibles se concentraient sur les aspects physiques), et quel que soit leur discipline : économie, géographie, agronomie, etc. Globalement, les espaces sont définis, aujourd'hui, à travers des critères pluridisciplinaires, physiques, bien sûr, mais aussi sociologiques, économiques, historiques et culturels. Par contre, les travaux sont souvent limités à une seule région géographique : hauts plateaux, zones arides, zones de montagneuses, plaines etc. ou à des zones ayant des spécificités socio-économiques : zones difficiles, zones défavorisées, zones intermédiaires, zones périurbaines, etc. Rares sont les travaux qui dressent une classification ou typologie de l'ensemble des zones rurales du pays et encore moins à l'échelle du Maghreb.

Nous nous sommes appuyés parfois sur des travaux parcellaires (une seule zone géographique ou une vision disciplinaire), mais aussi sur les rares travaux qui traitent de l'ensemble des zones rurales par pays avec, toutefois, des éclairages qui penchent vers les disciplines des chercheurs/auteurs de ces travaux : les géographes J.F Troin et M. Berriane (2002) et les agro-économistes Firdawsy. L et Lomri A (2000) pour le Maroc, les agro-économistes Abaab. B, Elloumi. M et Mezghani. C (2000) pour la Tunisie, les agronomes et statisticiens, Ministère de l'agriculture et du développement rural (2004) et Office National des Statistiques (1998) et (2008) pour l'Algérie.

Comme nous le constatons, ce sont surtout des agro-économistes qui ont réalisé des typologies des zones rurales de leurs pays. De ce fait, même si les dimensions socio-culturelles sont abordées, ces typologies sont surtout centrées sur l'activité agricole. Elles sont donc certainement biaisées. Ce que confirme Florence Pintus dans le Méditerra (2008) à l'échelle méditerranéenne donc y compris les pays du Maghreb « De façon générale, les typologies des agricultures méditerranéennes lorsqu'elles sont disponibles ne suffisent pas à décrire l'évolution des zones rurales dans toutes leurs composantes, ni à comprendre les réalités territoriales qui s'y jouent. Il faut aller plus loin »

Seule exception, peut-être, la typologie réalisée par le ministère de l'agriculture et du développement rural, en Algérie, qui s'est appuyée sur des indicateurs très variées dont l'ensemble doit rendre compte du degré de développement durable des communes rurales.

2.3.1) En Algérie, des typologies des zones rurales aux typologies des territoires ruraux : l'influence des approches de développement rural.

Avant d'aborder les typologies des zones rurales, nous nous sommes intéressés à celle réalisée par Jean-Claude Brûlé de l'ensemble du territoire et qui visait à élaborer une typologie des espaces vécus. Cette typologie est la seule, à notre connaissance, qui est basée sur les représentations. La méthodologie choisie et qui consiste à interroger différents interlocuteurs, essentiellement des agents administrateurs, mais aussi des membres de la population sur leur représentation géographique de leur espace vécu est inédite et unique et a abouti à la réalisation de cartes des espaces vécus (Figures n° 16 et n° 17) Source : (Brûlé J-C, 2004)

Figure 17: Les espaces de référence identitaire dans l'Algérie du Nord

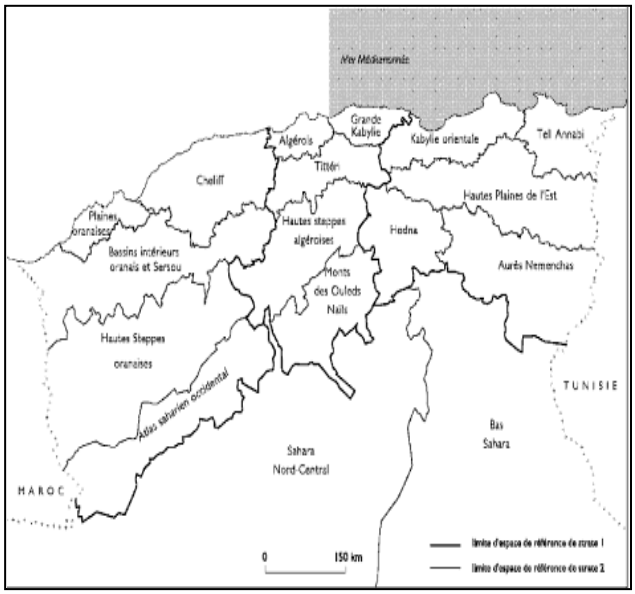

Figure 16: Les espaces de référence identitaire dans l'Algérie Saharienne

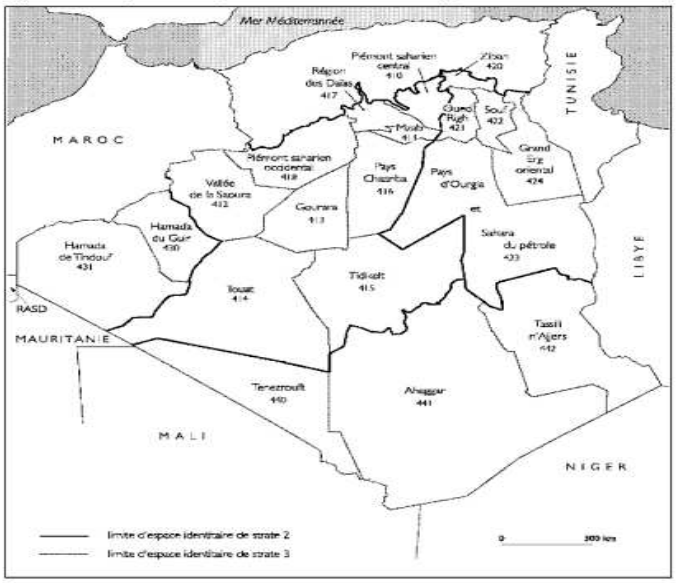

Toutefois, les critères de choix de ces espaces ne nous renseignent pas sur les représentations de ces territoires par les différentes catégories sociales. Les espaces vécus identifiés sont le résultat d'une désignation par les acteurs de différentes catégories qui n'ont pas forcément les mêmes représentations, justement, mais cette différence ne transparaît pas dans les résultats exposés. Par ailleurs, cette typologie ne tient pas compte de la dimension rural/urbain qui nous intéresse.

Pour ce qui est des espaces ruraux, c'est suite au recensement de 1998 que l'espace rural est devenu un objet d'analyse, à part, et des typologies de différents types sont apparues. L'office national des statistiques a introduit les agglomérations semi-rurales et a procédé à l'identification des communes rurales[54]. Des chercheurs agroéconomistes se sont emparés de ces résultats pour établir une typologie analytique des zones rurales en fonction de leur degré de ruralité. Il s'agit de la typologie établie par trois chercheurs : Slimane Bedrani, Riad Bensouiah et Abdel Madjid Djenane dans le cadre du Réseau Agricultures familiales comparées (RAFAC) (Bedrani S et al., 2000) et celle qui se veut opérationnelle du ministère de l'agriculture et du développement rural en 2004, suite à la promulgation de la première stratégie de développement rural, en Algérie, en 2002. Les objectifs de ces classifications sont

[54] Nous avons abordé la démarche de l'ONS suite au RGPH de 1998 dans ce qui précède.

différents. Pour les chercheurs agroéconomistes, il s'agissait à travers le degré de ruralité des espaces ruraux de démontrer l'existence de disparités entre les zones rurales et les zones urbaines et de les expliquer. Pour le ministère de l'agriculture et du développement rural, l'objectif est de permettre d'estimer, à partir d'indices préalablement établis, le niveau de développement des communes rurales et de mettre en exergue leurs insuffisances et leurs potentialités, notamment économiques, pour la proposition de stratégies de développement local adaptées par le biais des projets de proximité de développement rural (PPDR) devenus par la suite projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI).

Le ministère de l'agriculture et du développement rural a procédé, par la suite, à une typologie des territoires plus récente et plus centrée sur les potentialités agricoles et qui est revenu vers le découpage des zones rurales en territoires géographiquement homogènes. Seulement, celle-ci est présentée dans les documents de travail sans explication sur les indicateurs de classification choisis. Nous l'aborderons, tout de même, suite aux deux typologies que nous avons décrites précédemment. Ces deux dernières se caractérisent par le fait, qu'en plus de leur description détaillée, qu'elles ont été réalisées successivement. De plus c'est entre la réalisation de ces deux typologies qu'a été intégrée l'approche territoriale dans le cadre de la stratégie de développement rural de 2002.

2.3.1.1) Une typologie analytique : le « degré de ruralité » comme indicateur de classification.

Pour démontrer que des disparités existent même au sein des espaces ruraux entre eux, les trois chercheurs : Slimane Bedrani, Riad Bensouiah et Abdel Madjid Djenane[55] ont procédé à une classification des zones rurales selon le degré de ruralité. C'est la détermination de ce dernier qui montre la simplicité avec laquelle a été mené le raisonnement par rapport à la typologie réalisée par le ministère de l'agriculture et du développement rural et aussi son éloignement de l'approche territoriale et de la territorialité qui aurait pu différencier les territoires. Cependant, cette typologie réalisée par des agroéconomistes, aborde des aspects de développement intégré tels que l'accès à l'éducation et à la santé et aussi des aspects économiques tels que l'emploi et l'investissement dans les espaces ruraux.

« Le degré de ruralité » qui est déterminé en fonction du pourcentage de la population éparse dans 48 wilayas du pays[56] a permis pour ces chercheurs de classer les espaces ruraux ainsi déterminés en trois catégories : les espaces à degré de ruralité profonde (plus de 25% de population éparse dans la population totale), les espaces à degré de ruralité moyenne (plus de 10% à 25% de population éparse dans la population totale) et les espaces à degré de ruralité faible (10% ou moins de population éparse dans la population totale). La carte qui suit montre que le découpage des espaces suit le découpage des wilayas (Figure n° 18).

[55] Bedrani Slimane, Bensouiah Riad, Madjid D.A. (2000). Algérie. In: *Agricultures familiales et développement rural en Méditerrannée.*. KARTHALA et CIHEAM
p. 69-125.

[56] Ces chercheurs ont validé la démarche de l'ONS qui comme nous l'avons vu précédemment a confondu en 1998 les zones rurales avec les zones d'habitat épars dites « zones éparses ».

Figure 18: Typologie des wilayas en fonction du degré de ruralité

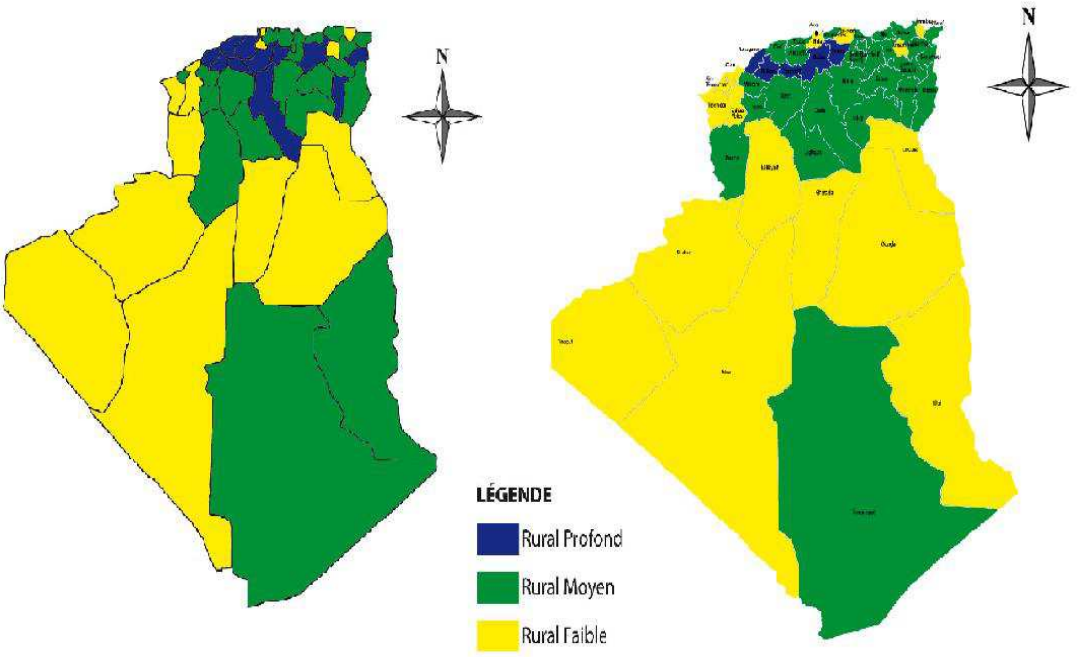

Source : S. Bedrani et al, 2000, Agriculture familiales et développement rural en Méditerranée.

Source : élaboré par nous-mêmes avec les données du RGPH, 2008, ONS

Cette typologie dont la caractéristique essentielle est de s'être conformée au découpage administratif par wilaya permet surtout de suivre l'évolution des wilayas selon ces trois strates en fonction des dates des RGPH réalisés en Algérie (1966, 1977, 1987 et 1998). La simplicité de l'indicateur choisi pour la classification et la réalisation de la typologie rend ceci parfaitement réalisable. C'est ainsi que de 1966 à 1998, la densité des zones de ruralité profonde a connu l'accroissement le plus faible que celle des zones de ruralité moyenne et faible. Ceci s'expliquerai par l'exode rural, selon S. Bedrani et al.

Cette typologie a permis d'identifier les disparités entre ces différentes strates et de montrer que les zones du rural profond sont désavantagées en ce qui concerne l'éducation, la santé, le logement, l'électrification etc. Cette typologie renseigne, surtout, sur deux éléments essentiels qui concernent l'approche de la ruralité adopté par ces auteurs : d'abord la vision globale, en l'occurrence par wilaya, qui efface des disparités souvent importantes entre wilayas, en fonction de leurs situations dans les différentes zones géographiques homogènes (zones montagneuses, zones steppiques etc.) et l'inadéquation de ce critère du fait de la nature géographique de l'Algérie dans la mesure où les zones dites éparses sont naturellement plus faibles dans les wilayas du sud tel qu'on le voit sur la carte, où il est difficile pour des habitants isolés de survivre. De plus, selon plusieurs auteurs, tels que (Côte. M, 1996) et (Naît Djoudi. O, 1999) la répartition de la population algérienne sur le territoire présente des incohérences, notamment le surpeuplement de certaines montagnes comme les montagnes de Kabylie, par exemple, alors que des plaines plus riches en ressources sont beaucoup moins peuplées. La simplicité de cet indicateur montre que le rural, à cette période, était abordé en tant qu'espace en retard de développement infrastructurel ce qui expliquerait son abandon par les populations par le biais de l'exode rural et que la non couverture de l'espace rural par la

politique d'industrialisation en serait l'une des explications majeures. Cette typologie ne fait aucunement cas des territorialités et des spécificités locales.

La deuxième typologie réalisée après 2002 par le ministère de l'agriculture et du développement rural et qui exploite également les données du recensement de 1998, diffère de celle de 2000 par le fait que, se conformant à l'approche territoriale prônée par la stratégie de développement rural, le local est poussé au plus fin possible. La typologie est une typologie des communes rurales et les indicateurs sont multiples.

2.3.1.2) Une typologie opérationnelle : des indices multiples et une échelle communale comme préalable à la mise en place d'une approche de développement locale et intégrée

Cette typologie résulte d'une étude réalisée, en 2004, par des experts, où, là encore, on retrouve des agroéconomistes algériens avec l'appui du PNUD, pour le ministère de l'agriculture et du développement rural. L'étude intitulée : typologie des communes rurales, a été réalisée plus spécialement pour le ministère délégué au développement rural et intervient comme outil de base dans la réflexion sur la problématique de développement dans le monde rural, elle a été insérée comme document d'appui dans la présentation de la stratégie de développement rural durable.

Avant d'aborder les résultats de cette étude et la typologie établie, les auteurs de l'étude dressent un constat général sur les zones rurales en Algérie en s'appuyant sur : « Les différentes études qui se sont penchées, le plus souvent indirectement, sur la question du développement rural ». Celles-ci confirment, selon les auteurs : « la prégnance chronique de la pauvreté, la faiblesse des indicateurs du développement humain, l'abaissement du niveau de vie des populations rurales et la dégradation de l'environnement, nonobstant les investissements consentis pour la protection de l'ensemble du milieu agricole et rural. Les indicateurs révèlent les difficultés d'accès aux soins dans les zones rurales et une malnutrition plus élevée qu'en milieu urbain et ils mettent également en évidence les taux de chômage élevés et la détérioration du cadre de vie de ces populations rurales ». Cependant, les auteurs reconnaissent que : «la connaissance actualisée du monde rural, reste toutefois insuffisante. Les résultats des mutations qu'il a subies tant au plan économique qu'au plan social ne sont pas encore totalement ni tout à fait connus » (Ministère délégué chargé du développement rural, 2004a).

La prise en compte de la dimension rurale des espaces agricoles, en Algérie, est récente. Depuis l'indépendance, le développement agricole et plus exactement l'amélioration de la productivité de certaines filières agricoles (céréales, maraichage) ou d'élevage (production laitière, production de viande et d'œufs) a toujours eu la priorité et cela dans l'objectif de réduire la facture alimentaire qui n'a eu de cesse d'augmenter. Le courant agrarien est donc celui qui dominait parmi les planificateurs et le développement agricole concentrait les financements dirigés vers le monde rural.

Ce n'est qu'à partir de 2002 qu'une stratégie de développement rural qui se voulait intégrée «développement harmonieux entre des espaces agricoles et des territoires ruraux »[57] a vu le jour avec comme particularité la prise en compte des zones rurales les plus défavorisées, d'où la nécessité de disposer d'une typologie communale des zones rurales et qui fait suite à la conférence sur la pauvreté qui a également classé toutes les communes du pays selon le critère

[57] Ministère de l'agriculture et du développement rural, 2004, Présentation de la stratégie de développement rural durable. La typologie des communes rurales.

de pauvreté. Cette typologie des communes rurales est dite « socio-économique » et se base sur des indicateurs visant à couvrir tous les aspects sociaux (Indice de développement santé, indice de développement éducation, indice de participation des femmes) et les aspects économiques (Indice de développement de l'agriculture, indice de développement économique hors agriculture) et environnementaux (Indice de développement environnement). Cette typologie se veut donc plus exhaustive que la typologie précédente.

Au plan méthodologique, la typologie des communes rurales s'est fondée, selon les auteurs de cette étude, sur une approche complémentaire et dynamique basée sur des indicateurs dits «déterminants» et sur les écarts et niveaux de développement de l'ensemble des communes rurales permettant ainsi une meilleure différenciation et une meilleure classification des espaces ruraux. Pour réaliser ce travail, unique en son genre, c'est la seule typologie des communes rurales réalisée en Algérie, jusqu'à aujourd'hui, des données ont été recueillies de divers organismes dont, bien sûr, l'ONS, les secteurs de l'agriculture et du développement rural, de la santé, de l'intérieur et des collectivités locales, de l'industrie et de l'habitat. Par contre, les données émanant des communes ont été jugées, par les experts qui ont réalisé ce travail, non fiables et non cohérentes et donc non exploitables.

Les 948 communes identifiées comme étant rurales par l'ONS, après le recensement de 1998, ont toutes été prises en compte pour la réalisation de la typologie.

Pour la détermination des indicateurs, il a fallu d'abord fixer les domaines considérés comme indispensables pour le développement rural durable. Il s'agit du développement de l'agriculture y compris l'élevage, du développement d'activités autres que l'agriculture, la préservation et la promotion de l'environnement, la santé et l'éducation et enfin la participation des femmes dans le monde rural. Après avoir déterminé les indicateurs, chacun d'entre eux est évalué par des indices (entre 0 et 1) et certains indicateurs ont été pondérés par domaine. Pour faire ressortir les plus importants. C'est ainsi que 6 indices ont été identifiés. L'indice de développement de l'Agriculture (IDA) ; l'indice de développement économique hors agriculture (IDE) ; l'indice de développement de la santé (IDS); l'indice de développement de l'éducation (IDEd); l'indice de développement lié à l'environnement (IDEnv) et enfin l'indice de participation des femmes (IPF). A partir de ces indices de base d'autres indices ont pu être calculés. Il s'agit de : l'indice de développement rural (IDR) qui regroupe l'indice de l'Agriculture et l'indice économique soit la moyenne arithmétique des deux indices ; l'indice de développement humain (IDH) qui regroupe les indices liés à la santé, à l'éducation et à l'environnement et enfin l'indice de développement rural soutenable (IDS) qui comprend en plus de l'DR et l'IDH, l'indice de la participation des femmes. La classification des communes a été réalisée par la méthode statistique des k-means et de ce fait, chaque classe, a été encore divisée en 3 sous-groupes. A force de vouloir tenir compte du maximum d'aspects socio-économiques à travers la multiplication des indices et des indicateurs, alors que les données ne sont pas forcément disponibles pour toutes les communes, la fiabilité des résultats obtenus reste discutable.

Toutefois, nous présentons dans ce qui suit les résultats obtenus par ce travail. L'indice de développement rural soutenable a permis de classer les communes en 5 classes, des plus défavorisées aux moins défavorisées : niveau de développement très faible (5,27%), faible (22,05%), moyen (39,14%), plus ou moins bon (30,7%%) et bon (2,85%). La méthode des k-mean a permis, selon les indices utilisés pour évaluer le développement rural, de constater que les communes rurales enregistrent des retards dans tous les domaines par rapport aux communes urbaines, mis à part l'éducation. Il est noté que l'agriculture enregistre les indices

les plus faibles et l'explication donnée est que les programmes de développement sont surtout destinés aux communes urbaines. L'objectif est d'urbaniser les communes rurales, l'agriculture étant, selon les auteurs, considérée comme une « tare » d'où sa négligence par les autorités adoptant par la même occasion la posture « agrarienne » par rapport aux territoires ruraux.

Par zones géographiques, il s'avère que pour les critères ayant un lien avec le développement économique des communes (migration et développement agricole et rural), ce sont les zones des Hauts Plateaux et les zones Nord centre qui présentent les résultats les plus faibles. Tandis que celles du Sud sont celles qui présentent les meilleurs résultats. En effet, les communes qui présentent un niveau de développement rural faible, sont également, celles qui sont répulsives sur le plan migratoire. Pour ce qui est du statut migratoire, parmi les 76 communes les plus défavorisées, 18 communes sont situées dans les zones Nord Centre et 17 sont situées dans les haut-plateaux centre.

Le niveau de développement rural des communes étudiées est estimé comme étant en moyenne faible. Il est apprécié par les indices liés à l'agriculture et aux activités économiques hors agriculture. Selon les résultats obtenus par l'étude, la répartition des communes, selon leur niveau de développement rural et la zone de planification, révèle que parmi les 76 communes de niveau 1 « les plus défavorisées », 46,1% se situent en zone Nord Centre et 21 % dans les Hauts Plateaux Centre. Quant aux communes de niveau 4 et 5 respectivement « plus ou moins bon » et « bon », elles se situent dans leur majorité dans le Sud du pays. Dans les 76 communes présentant le niveau de développement très faible, il s'avère que c'est le niveau de développement agricole qui provoque cette faiblesse. Les communes à développement faible sont au nombre de (483), celles à développement moyen (294), plus ou moins bon (71), bon (24). Pour le développement agricole, les communes rurales ou le développement agricole est très faible sont largement majoritaires (706), celles qui présentent un développement faible sont au nombre de (147), celles ou le développement agricole est moyen sont au nombre de (33) et celles ou le développement agricole est acceptable sont au nombre de (49) et celles ou le développement agricole est bon sont au nombre de (13).

Contrairement à l'indice de développement agricole (IDA), l'indice de développement économique hors agriculture (IDE) est, selon les auteurs, plus satisfaisant : les indices des cinq classes de communes sont appréciables et cela s'expliquerai par les politiques engagées, jusqu'à maintenant, pour le développement des communes rurales et qui ne tiennent pas compte du caractère rural de ces communes ce qui veut dire, en l'occurrence, pour les auteurs de cette étude réalisée pour le compte du ministère de l'agriculture et du développement rural : une insuffisance des efforts pour le développement agricole. Alors que cet indice exprime justement l'ouverture de ces communes vers d'autres activités que l'Agriculture. La majorité de ces communes soit 585 présentent un niveau de développement entre moyen à bon, 314 ont un niveau de développement économique faible et pour 49 d'entre elles, il est très faible.

En ce qui concerne la typologie des communes rurales selon l'indice de développement humain (IDH), qui regroupe les indices de la santé (IDS), de l'éducation (IDEd) et de l'environnement (IDEnv), le niveau enregistré, comparé aux indices évoqués précédemment et sans pour autant atteindre la moyenne, est relativement bon, selon cette étude. Le classement des communes par ordre croissant et leur regroupement en cinq groupes, allant du niveau « le plus faible » au niveau « bon », indique que seules 28 % enregistrent des niveaux

faibles dans ce domaine. Contrairement au niveau de développement rural, le niveau de développement humain le plus faible se retrouve dans les communes du grand sud alors que les communes présentant un niveau de développement jugé « bon » sont situées pour la majorité dans le nord du pays.

Pour ce qui est de la participation de la femme indicateur utilisé par les auteurs de l'étude pour évaluer l'équité sociale et la valorisation des ressources humaines des communes, les résultats montrent que pour plus de 50% des communes rurales, la femme continue d'être confinée aux travaux domestiques et tâches ménagères et n'est pas associée au développement. Seule 8,76 % des communes rurales, avec un indice de 0.647, affichent des niveaux relativement satisfaisants en matière de participation des femmes au processus de développement. C'est au niveau des zones des hauts plateaux centre que l'indice de la participation des femmes est le plus faible.

Ce travail de typologie réalisé par le ministère de l'agriculture et du développement rural, ne fait pas vraiment état des mutations aussi bien économiques que sociales que subit le monde rural. C'est d'ailleurs clairement mentionné dans le document « La connaissance actualisée du monde rural reste toutefois insuffisante. Les résultats des mutations qu'il a subies tant au plan économique qu'au plan social ne sont pas encore totalement ni tout à fait connus ». Toutefois, cette typologie, qui a visé les communes et a essayé de toucher différents domaines auxquels s'est intéressée la stratégie de développement rural, s'est transformée en un grand cafouillage et en plusieurs « typologies » par indicateur qui n'ont pas grand sens quand il s'agit d'adapter les politiques de développement. La cohérence des actions à mettre en œuvre serait difficile à obtenir en raison de l'apparition dans les résultats de plusieurs critères contradictoire dans une commune. Ainsi les communes du Nord centre auraient un bon indicateur de développement humain, mais un indicateur de développement rural plutôt faible et les communes du sud sont dans un état contraire. Ce qui signifierait que le développement rural, n'améliore pas forcément le développement humain et ce qui signifie, également, que l'approche du développement est sectorielle dans la mesure où le développement rural est séparé du développement humain et se défini à travers les indicateurs économiques liés au développement agricole et au développement d'activités hors agriculture. Ceci est en contradiction avec la volonté du ministère de l'agriculture et du développement rural, à partir de 2004, d'introduire l'approche territoriale en matière de développement rural.

2.3.1.3) L'existence d'une typologie des territoires ruraux dans le cadre de la politique de renouveau rural une adaptation théorique ou une évolution pragmatique?

Cette typologie (Tableau n° 4) qui accompagne la politique de renouveau rural lancée en 2008, se veut rassembleuse de l'ensemble des territoires ruraux, que ce soit les plus défavorisés et qui présentent des contraintes socio-économiques, voire politiques, que les plus avantagés, comme ceux qui possèdent des potentialités agricoles à améliorer. Cette typologie est revenue à une approche par espaces géographiques homogènes moins localisée puisque les territoires sont identifiés selon leur appartenance aux différentes catégories géographiques (mont, piémonts, zones agro-pastorales etc.) et non administratives (wilaya ou commune).

Cette typologie reste d'ordre général et n'est pas basée sur des indicateurs mesurables, mais plutôt, sur une répartition des espaces différenciés sur le plan géographique et sur le plan de la densité. Toutefois, l'agriculture reste au centre des préoccupations dans cette typologie du ministère de l'agriculture et du développement rural, mais elle est mise en avant uniquement pour identifier les espaces à haut potentiel et les espaces agricoles périurbains qui sont, en

même temps, à haut potentiel agricole. Cette typologie rappelle celle que nous verrons plus loin pour le Maroc et qui a été élaborée dans le cadre du plan Maroc vert ce qui montre bien qu'une certaine adaptation aux nouvelles approches territoriales a touché les pays du Maghreb.

Tableau 4: Une typologie des territoires ruraux

Typologie des territoires	Caractéristiques	Exemples types
Les territoires ruraux dévitalisés	Zones d'insécurité, certains espaces steppiques, pastoraux, oasis fortement dégradées, très faible densité humaine.	Le mont des Aoufs, les oasis traditionnelles du Oued Righ, du Touat Gourrara, de la Saoura, les zones pastorales d'El bayadh et Naama …etc.
Les territoires ruraux profonds	Zones de montagne, zones forestières et certaines zones agro-pastorales; zones frontalières ; oasis enclavées, habitats éparses; petites localités.	Les piémonts et montagnes : de l'Ouarsenis, Du Dahra , Du Titteri , Aurés Nememcha , Djurdjura, Jijel, Boukhil, les zones agro-pastorales de Saida , de Sidi-BelAbbes, les zones frontalières de Bordj badji mokhtar, de Tindouf, SoukAhras…
Les territoires agricoles potentiellement compétitifs	Espaces agricoles à fortes potentialités.	Les plaines et vallées intérieures, les dayas dans les zones steppiques, les zones de mise en valeur (El Ghrous), l périmètres irrigués…
Les territoires agricoles contigus aux espaces urbains.	Espaces péri-urbains à proximité des agglomérations urbaines	Les territoires contigus à Alger, Blida, Annaba, Oran, Constantine, Sétif, Tlemcen…

Source : Ministère de l'agriculture et du développement rural, Algérie, 2009

Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de renouveau rural qui a succédé à la stratégie de développement rural, la typologie par commune est celle qui est opérationnalisée pour classer les territoires à l'échelle locale. Ce qui nous laisse penser que cette typologie par les territoires est juste théorique.

2.3.2) Au Maroc : des typologies agrariennes aux typologies territoriales.

Parmi les typologies existantes nous en avons retenues trois qui nous semblent intéressantes à analyser. De la même façon que pour le cas algérien, il n'existe pas de typologie basée sur les représentations avec un travail exhaustif d'investigation. La première typologie que nous aborderons a été réalisée, comme pour le cas algérien, en 2000, par des agroéconomistes dans le cadre du réseau RAFAC (Réseau Agricultures familiales comparées) [58] et publié dans un ouvrage sur les agricultures familiales en Méditerranée. Les zones rurales ont été abordées en fonction des 7 régions économiques, l'agriculture était alors au cœur de ce travail de typologie. Puis, nous aborderons une typologie plus globale des différentes régions de l'ensemble du territoire marocain qui ont fait l'objet d'un découpage en fonction de l'appartenance territoriale au cœur de la classification des espaces. Il s'agit de la typologie de l'ensemble du territoire marocain réalisée par Mohamed Berriane et Jean-François Troin en

[58] Les travaux du réseau RAFAC avaient dans un premier temps pour objet l'agriculture familiale puis ont évolué progressivement vers les problématiques plus globales de développement rural

2002. Le Maroc a été découpé en 20 régions (officiellement, il en existe 16). Nous avons bien entendu focalisé sur les territoires ruraux. La troisième typologie a été réalisée avec l'approche agrarienne pour le ministère de l'agriculture dans le cadre du plan Maroc vert en 2009. C'est la plus récente dont nous avons pris connaissance et son intérêt est qu'elle combine entre l'approche agrarienne et l'approche territoriale.

2.3.2.1) Une typologie agrarienne classique

Le découpage de 1971, réalisé par l'administration marocaine, comme nous l'avons vu précédemment, a défini 7 régions économiques (Sud, Centre, Tensift, Nord-Ouest, Centre-Nord, Oriental et Centre-Sud). Ces régions sont restées telles quelles, jusqu'à 1997, ou un nouveau découpage a fait du Maroc un pays à 16 régions. Le travail du réseau RAFAC, pourtant publié en 2000, s'est toutefois basé sur le découpage de 1971 ou les zones rurales sont représentées comme les arrières pays des pôles urbains de (Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknes, Oujda et Rabat). Le travail réalisé dans le cadre du Réseau RAFAC, dont le secrétariat technique est assuré par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier a vu les auteurs (Ferdawcy. L et al., 2000) produire une typologie qui concerne surtout les espaces agricoles du monde rural. En effet, c'est dans les 7 régions économiques marocaines que les espaces ruraux sont analysés avec la mise en exergue de la nature et aussi du mode de mise en œuvre des actions de développement. Cette typologie divise les espaces de la façon suivante : l'irrigué, le *bour* (zones d'agriculture pluviale), les parcours, les forêts, les montagnes et les zones pré sahariennes et sahariennes. Nous le voyons, cette typologie des espaces ruraux s'appuie sur les programmes de développement agricole et les zones rurales sont traitées, malgré l'affirmation du contraire par les coordinateurs des travaux du réseau, comme étant des zones de production agricole et non des espaces de vie ou se développe une pluriactivité et présentant des spécificités territoriales. Les éléments physiques restent prédominants dans la classification des zones, même si les systèmes de production agricole sont déterminants également. C'est ainsi qu'au découpage selon le relief (montagnes, plaines, hauts plateaux, désert, forêt etc.) se rajoute le découpage selon le système de production agricole et d'élevage entre zones irriguées et zones *bour* ou à agriculture en sec et les parcours sont distingués pour ce qui est de l'élevage.

Les zones irriguées se retrouvent dans les zones du Centre, de Tensift et du Nord-Ouest ou se sont développés, aussi bien, la grande hydraulique que la petite et moyenne hydraulique (Figure n° 19). Tandis que les zones *bour* ou à agriculture en sec sont des zones qui sont, selon les auteurs de cette typologie, des zones qui présentent des potentialités en matière de SAU, du nombre d'exploitations, de populations qui y vivent, de types de sols et de la pluviométrie en partie favorable. Pour ce qui est des parcours, où est pratiquée l'activité d'élevage, leur répartition dans des régions correspondant à des entités géographiques, bioclimatiques, pastorales et socio-économiques distinctes est indéniable. Cela va de la région saharienne aux hauts plateaux de l'oriental en passant par les montagnes atlasiques (Moyen atlas et Haut-Atlas). Quant aux zones forestières, leur répartition serait liée aux montagnes. Selon les auteurs de cette typologie, les principales régions forestières sont au centre-nord avec 32% des forêts et le nord-ouest avec 26%. Dans l'ensemble 7,8 % du territoire national est couvert de forêts comportant une diversité d'espèces autochtones, notamment l'arganier, le thuya, le cèdre et le chêne liège. Dans les zones pré désertiques et désertiques l'agriculture est également encouragée, mais celle-ci ne peut être qu'irriguée.

Figure 19: Répartition de la part de la superficie irriguée dans la SAU par régions au Maroc

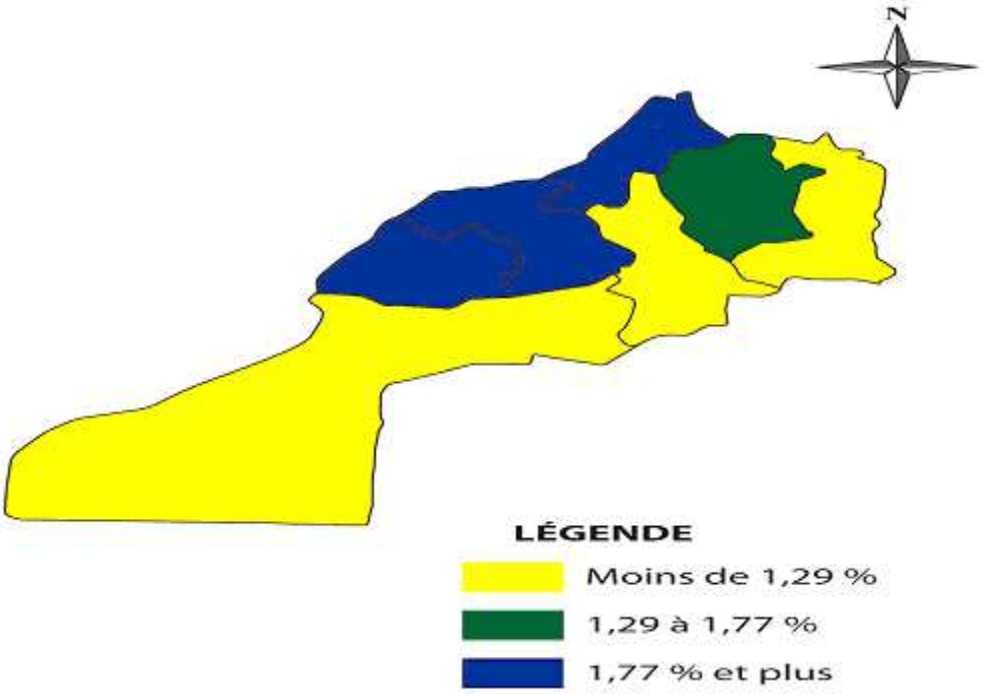

Source : RAFAC, Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée, 2000

2.3.2.2) Une typologie du territoire marocain centrée sur les spécificités socio-économiques et l'appartenance territoriale

Alors que le RAFAC a procédé à une analyse de 7 grandes régions du Maroc, le travail de J.F Troin et M. Berriane se base sur une division en 20 régions. Celle-ci se veut tenant compte des aspects naturels, mais surtout, des aspects sociaux et des spécificités territoriales.

Cette typologie publié dans l'ouvrage de Mohamed Berriane et Jean-François Troin intitulé « Maroc, régions, pays, territoires », est intéressante, dans la mesure où ils se situent, dès le départ, dans une analyse territoriale basée sur l'appartenance d'un groupe donné à un espace et non, seulement, sur une analyse de l'espace physique homogène (relief et climat). Les auteurs expliquent cela. Pour eux, « Aujourd'hui, la notion de territoire s'impose partout chez les aménageurs et décideurs tout comme chez les chercheurs en sciences humaines. Basé sur l'appartenance de groupes humains à un espace qui est à la fois social et culturel, un domaine de vie et d'aménagement, une zone d'influence politique, le territoire est une zone beaucoup plus complexe mais aussi plus petit et plus personnalisé que la région traditionnelle » (Troin. J.F et al., 2002). Les premiers géographes du début du siècle qui se sont essayés à la description du Maroc se sont surtout intéressés aux différents contrastes du relief et du climat Marocain. Les premiers travaux sont de G.Hardy et J.Célérier cités par jean François Troin

(2002). Ceux-là ont classé les régions marocaines selon leur situation géographique et des critères naturels sans aucune prise en compte d'aspects sociologiques ou historiques liés à l'occupation des espaces[59]. M. Berriane et J.F. Troin expliquent que « [….] se sont les grands contrastes physiques qui dictent la définition et la délimitation des régions. Cette prégnance des éléments physiques va perdurer assez longtemps et les ensembles « naturels » constitueront pendant des décennies le critère essentiel de régionalisation ».

Les auteurs précisent qu'après l'indépendance du Maroc plusieurs travaux, aussi bien, administratifs, qu'universitaires se sont attelés à proposer un découpage du Maroc en régions[60]. Ils en ont recensés sept principaux. Ces travaux introduisent, peu à peu, la notion de « régions économiques », notamment la spécialisation agricole et de « mode de vie ». Le travail de thèse de D. Noin datant de 1970, a attiré notre attention puisque ses objectifs sont de présenter les populations des campagnes du Maroc et pour cela, le Maroc a été subdivisé en 12 régions et 24 subdivisions. Selon M. Berriane et J.F Troin, cette typologie reste encore assez superficielle concernant les spécificités socio-économiques. De même que les découpages après l'indépendance ont continué à différencier le Maroc du Nord et de l'Ouest « Maroc utile » et le Maroc du Sud et de l'Est « Maroc périphérique »[61]. De toute façon, ces découpages régionaux sont passés de dénominations basées sur les ensembles naturels, notamment avant l'indépendance à des appellations mêlant le cadre naturel, l'influence des villes et les ensembles tribaux.

Les vingt régions proposées par M. Berriane et J.F Troin sont les suivantes : Coridor urbain du littoral atlasique, espaces satellites de Casablanca, arrière-pays de Rabat, Gharb et pays du Loukkos, Région de Fès-Meknes, plateau des phosphates de Tadla, Annexe sud-atlantique : les abda, pays pré-rifains, Moyen Atlas, Espace régional de Marrakech, Chiadma et Haha, Péninsule tingitane, Rif oriental, Région Souss-Massa et prolongements, Rif central et occidental, Haut Atlas, Seuil oriental, Espaces steppiques de l'Est, Revers de l'Atlas et portes du désert et Provinces sahariennes[62]. Selon les auteurs, ce découpage en 20 régions a permis de disposer d'ensembles spatiaux cohérents et se différencie du dernier découpage administratif du Maroc qui date de 1997 et qui a identifié 16 régions. Ce découpage en 20 régions est basé sur trois formes complémentaires de fonctionnements spatiaux : les régions, les pays et les territoires c'est là que se trouve la différence entre le découpage administratif et le découpage de l'ouvrage. Dans ce cas les territoires sont désignés comme étant « des espaces souvent en devenir que leur habitants vont remodeler et façonner ».

Du fait que ce sont les zones rurales qui nous intéressent et non les villes, nous avons focalisé dans chacune des 20 régions (Figure n° 20), sur les zones rurales et mis en exergue leurs spécificités.

[59] Ce travail a donné la classification suivante : la région du Nord comprenant le Rif et les rivages de la Méditerranée, le bassin du Sebdou, la maseta marocaine ou Maroc central, les chaines de l'Atlas, le Maroc oriental et le Maroc saharien.
[60] J.F Couleau en 1957 (44 régions), enquête à objectifs multiples en 1962 (9 régions),
[61] Nous avons traité cette question du découpage administratif du Maroc dans un point précédent de ce chapitre.
[62] Nous rappelons le contentieux sur ses provinces avec le front indépendantiste du Polisario.

Figure 20: Découpage du Maroc en 20 régions selon Jean François Troin

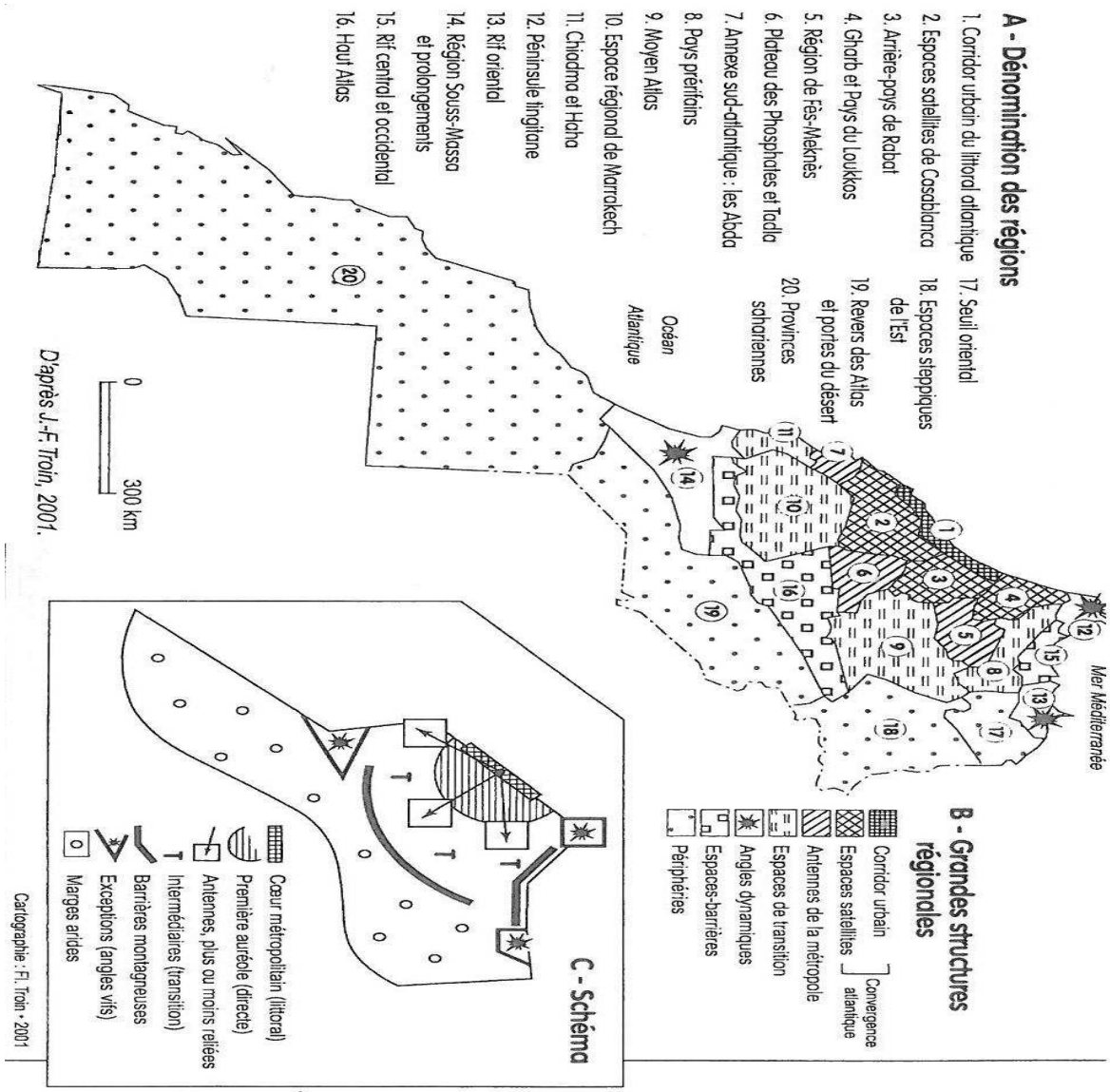

Source : Jean-François Troin, 2002, Maroc. Régions, pays, territoires.

La première zone est celle du coridor urbain du littoral atlasique, espaces satellites de Casablanca, arrière-pays de Rabat, Gharb et pays du Loukkos. Cet ensemble de quatre régions est complexe, peuplé, organisé, urbanisé et économiquement dynamique. Il s'agit selon les auteurs de la partie vitale du pays qui longe le littoral atlantique. Si le coridor urbain du littoral ne nous intéresse pas pour le travail d'analyse des zones rurales que nous faisons, cette région représente, toutefois, un pôle vers lequel converge le surplus de la main d'œuvre rurale. Par contre les zones satellitaires de Casablanca (Chaouia et Doukkala) sont des zones agricoles et rurales. Pour ce qui est de la plaine de la Chaouia. Celle-ci est divisée en plusieurs zones dominées par la culture céréalière. Cependant, cette plaine dominée par l'agriculture a tendance selon les auteurs à s'industrialiser «Elle accueille des implantations industrielles qui y trouvent à la fois de l'espace et un coût du foncier abordable ».

Doukkala est la deuxième zone satellitaire de Casablanca qui est considérée par les auteurs comme étant rurale. De même que pour la zone Chaouia, Doukkala est divisée en plusieurs zones et elle est dominée par l'agriculture irriguée, notamment le maraîchage. Seulement,

malgré ses potentialités agricoles, les Doukkala sont une zone d'immigration vers le reste du Maroc. Toutefois, les deux régions présentent des disparités intra-régionales qui ont tendance à s'aggraver, d'une part entre le littoral et l'intérieur et d'autre part entre zones centrales et le reste du territoire.

La troisième zone est l'arrière-pays de Rabat, la capitale administrative du Maroc, ce qui la place parmi les zones les plus urbanisées. Par contre, son arrière-pays présente une diversité des activités avec l'élevage comme activité principale. Dans cette zone également existe des petites villes très polarisées par Rabat.

Tandis que le Gharb et le pays du Loukkos, quatrième région, est constitué de vastes régions de grandes hydrauliques et de périmètres irrigués.

La cinquième région identifiée par les auteurs est la région de Fès-Meknès. Dans cette région, existent des zones agricoles et rurales tel que le plateau de Sais qui s'étend sur les deux sous régions. Les principales activités sont l'élevage, la céréaliculture, l'arboriculture, les vignobles. Cependant, ce plateau s'urbanise, de plus en plus, par la création de petites villes autour de Fès et Meknès. Ces terres agricoles de l'arrière-pays de Fès et Meknès sont souvent la propriété de citadins de ces villes. En plus de ce plateau les zones périurbaines de Fès sont également des zones d'élevage et d'agriculture telles que Taza, Ain Allah et Ras El Ma, les pays de chraga-lemta et le pays Hayaina. Il en est de même pour Meknès, dont l'arrière-pays est également constitué de zones agricoles, notamment les céréales et la vigne, toutes deux introduites par les colons, de plus en plus, concurrencées par les cultures maraichères, l'arboriculture et les cultures fourragères, ainsi que le développement de l'élevage bovin laitier. De même que pour Fès, parmi les petites villes autour de Meknès, existent trois centres ruraux : Hadj Kadour, Sebt Jahjouh et Ain Orma. Meknès possède aussi un massif montagneux le Zerhoun (900 m) ou se pratique une agriculture traditionnelle (arboriculture : olivier, figuier et vignoble, blé et sorgho sous les arbres).

Plus au sud, se trouve Tadla, située entre le plateau de phosphate et le moyen atlas. C'est une zone rurale particulière, puisqu'il s'agit d'une zone steppique qui a été transformée en périmètre irrigué. Le premier du Maroc et du Maghreb. La céréaliculture occupe une très grande place à laquelle s'ajoute, dans le Tadla du centre (Beni mellal et Beni moussa), le coton, les agrumes et la betterave à sucre. Seulement, sur le plan écologique, la transformation de la steppe en zone agricole a engendré des phénomènes irréversibles tels que la diminution des nappes, la pollution de l'eau potable au nitrate et la salinisation des terres. Par ailleurs, la réussite technique de l'agriculture dans cette plaine a attiré des populations, ce qui a engendré des bidonvilles et de fortes spéculations sur la terre. C'est une zone attractive et en même temps pourvoyeuse pour la migration. Beaucoup de jeunes de Tadla émigrent vers l'Italie et pratiquent des activités informelles de commerce entre l'Italie et le Maroc. Cependant, le Tadla présente un piedmont qui est moins dynamique économiquement.

Plus au sud encore sur la côte atlasique, se trouve le pays des Abda avec comme ville principale Safi connue pour son port de pêche, mais dont l'arrière-pays est une zone rurale ou se pratique la céréaliculture.

La Huitième zone de ce découpage est la zone dénommée par les auteurs les pays Pré Rifains. Il s'agit d'une zone considérée comme étant essentiellement rurale. Sous l'appellation de Pays Pré Rifains on retrouve deux villes traditionnelles : Taza et Ouezzane et un ensemble de petites unités appelés par les auteurs des « chefs-lieux très locaux ». Cette zone est densément

peuplée, 100 hab/km2 et a gardé comme activité principale, l'agriculture, malgré les limites de productivité de celle-ci. La forte densité de la population a poussé à la culture des collines. En 1994, le taux de population rurale est de 79% et la croissance démographique continue à augmenter. Le prérif est une région surtout à vocation arboricole. Seulement, les propriétés terriennes ont tendance à s'émietter du fait de la pression démographique et les auteurs précisent que, de plus en plus, l'agriculture n'assure ni l'autosuffisance ni le maintien des jeunes dans le pays. Ce qui fait des pays prérifains le siège d'importants mouvements migratoires. En effet, la région présente très peu de ressources par rapport à ses régions voisines telles que le Gharb et le Sais, ce qui fait que ces régions constituent des centres d'attraction pour les habitants du pays prérifains.

La neuvième région est le moyen atlas qui se divise en plusieurs éléments (le moyen atlas central : noyau majeur, des marges composées d'une partie du plateau central marocain, le plateau Zaïan, et d'un secteur sud-ouest que l'on peut appeler « pays d'El Ksiba », le moyen Atlas oriental et la Haute Moulouya). Le moyen atlas est une zone importante économiquement au Maroc en raison des ressources minières et de ses atouts touristiques. Cependant, pendant longtemps le moyen atlas a été une région dominée par le semi-nomadisme qui a fait place, aujourd'hui, à l'agriculture et à l'élevage sédentaire. Les différentes zones du moyen atlas connaissent des évolutions différentes. Certaines connaissent une dynamique due à des facteurs internes, d'autres à des facteurs externes, d'autres connaissent une déprise rurale. Parmi les expériences de développement endogène dans le moyen atlas, il existe des cas de diversification de l'activité telle que l'exploitation de carrières de sable, le commerce, l'introduction de la petite et moyenne hydraulique et l'introduction de nouvelles spéculations telle que l'arboriculture. Alors que pour le développement exogène, se sont souvent des programmes d'introduction de spéculations telle que le tabac ou des aménagements hydro-agricoles. Mais ces programmes ont souvent eu un succès mitigé. Le moyen Atlas est considéré par les auteurs comme un « espace de réserve », offrant de riches possibilités de développement pour l'avenir.

La dixième région est l'espace régional de Marrakech. Cette dernière ville reste, selon les auteurs, assez rurale et a une influence sur les zones rurales l'entourant. Seulement, son rayonnement interne limité qui ne s'étend que sur la région du Haouz contraste avec son rayonnement international. Le découpage officiel insère Marrakech dans une région qui va des contreforts du haut Atlas à l'Oum Rbia et du Tadla aux portes d'Essaouira. Traversée par l'oued Tensift. Donc, selon les auteurs, le Haouz est la zone rurale proprement dite de la région de Marrakech. C'est le véritable « Territoire » de Marrakech. Il s'agit d'une plaine et de piémont ou « dir » ou s'étalent les seguias descendues de la montagne avec une différence entre l'Est plus desservi que l'Ouest. Les agglomérations les plus importantes du Haouz sont Amizmiz et Aït Ourir. La ville de Marrakech représente le débouché aux produits agricoles et artisanaux d'El Haouz et une attraction pour le surplus de main d'œuvre[63].

Dans la même région, Chiadma et Haha sont considérés par les auteurs comme des « pays » dans le sens français du terme, mais dont les ressources ne sont pas considérables. La mise en valeur agricole n'est pas performante car les sols ne sont pas très fertiles et les reliefs contraignants.

[63] C'est dans cette région que se situe la vallée d'Asni qui est notre zone d'étude de cas au Maroc.

Les trois régions suivantes, la péninsule Tingitane ou péninsule de Tanger, bordière de l'Atlantique, le Rif oriental (ou région de Nador), en bordure de la Méditerranée, la région du Souss-Massa et ses prolongements qui constitue une grande région d'Agadir et qui converge vers l'Océan Atlantique, sont considérées parmi les plus dynamiques au Maroc. La péninsule Tangitane est essentiellement urbaine avec ces deux principaux pôles, Tanger et Tétouan. C'est une région essentiellement commerciale et touristique et constitue une attraction pour la région du Rif voisine. Le fahs est sa principale région rurale, c'est l'arrière-pays de Tanger ou se pratique la céréaliculture. Alors que l'arrière-pays de Tetouan est également rural avec Beni Hassan et Chefchaouen. Le Rif oriental ou région de Nador, est l'une des régions les plus dynamiques du Maroc. C'est une région très peuplée. Avec des densités pouvant atteindre 300 à 400 hab/km2. Cette région a comme principale source de revenus l'émigration, la contrebande, le commerce et les auteurs ajoutent, sans l'affirmer, le trafic de drogues. L'agriculture est le secteur qui souffre le plus des difficultés pour se développer. Les efforts de l'Etat sont orientés vers l'industrie. Cette région est, plutôt, urbaine même s'il y a une vingtaine d'années, elle était essentiellement rurale, le taux d'urbanisation était de 9,1% en 1971, et puise ses ressources de développement dans ses initiatives endogènes, présence d'un esprit entreprenant, et profite de sa proximité de l'Europe pour la contrebande et l'émigration.

S'il y a une région rurale en plein dynamisme, au Maroc, ça serait selon les auteurs, la région du Souss-Massa et ses prolongements. Cette région connaît, selon eux un dynamisme endogène. Dans cette plaine, encadrée de vastes piémonts montagneux et menacée d'aridité, vivent les Soussi connus pour leur attachement à la terre. Ce sont des paysans sédentaires, vivant en habitat groupé et se sont des polycultivateurs. En plus de la migration interne et internationale qui est une source de revenus importante, en raison de l'attachement des habitants du sous à leur région d'origine, la modernisation de l'agriculture grâce à la mobilisation des eaux superficielles par l'édification de trois barrages, constitue une source de revenus considérable. La densité de la population est de plus de 100 hab/ km2 surtout dans les zones rurales autour d'Agadir. La culture sous serre est la principale activité agricole ce qui engendre une grande demande en eau. A celle-ci, s'ajoute le tourisme international notamment à Agadir et la pêche.

Pour M. Berriane et J.F. Troin, deux zones sont considérées comme des zones barrières au Maroc, il s'agit du Haut Atlas et du Rif central et occidental. Cette dernière ne présente pas les conditions climatiques qui permettraient le développement d'une agriculture performante, mais les agriculteurs se sont spécialisés dans la culture du kif ce qui a permis un véritable essor de la région. Les zones pratiquant cette culture (Rhomana et Sanhaja) sont passées de répulsives à attractives. Le secteur oriental du Rif (Bokkoya, Pays du Rhis et du Nekor) est le Rif de l'émigration internationale car la nature y est rude et la population nombreuse. Pour ce qui est du Rif occidental, c'est le Rif du Kif, cette culture s'étend de plus en plus et limite, de ce fait, le développement d'autres activités tel que le tourisme. Plusieurs programmes étatiques visant à réduire la culture de stupéfiants et l'émigration ont été initiés, certains ont obtenus des résultats encourageants d'autres ont échoués.

La 16 ème région est le Haut atlas, l'ensemble montagneux le plus élevé du Maroc qui abrite le point culminant du Maghreb (4165 m au jbel Toubkal). Le Haut Atlas est peuplé de populations berbérophones à la vie difficile. Il est noté une évolution de l'agriculture notamment le maraichage, la pomme de terre, l'arboriculture. Mais c'est l'élevage de chèvres et de moutons qui constitue la principale source de revenus. Cependant, si les activités artisanales reculent, le tourisme se développe de plus en plus, notamment le tourisme de

masse, surtout en raison de la proximité de la région de Marrakech. Le Haut Atlas ne présente pas de réel phénomène urbain et cela en raison de la proximité de villes telles que Marrakech, Agadir et Taroudant.

Les auteurs ont déterminé un ensemble qu'ils ont appelé « les périphéries » qui sont les territoires se trouvant tout au long de la frontière avec l'Algérie du nord au sud. Le premier territoire de cet ensemble est le Seuil Oriental au Nord. Cette zone serait caractérisée par l'insuffisance des ressources. L'agriculture ne présente des performances appréciables que dans la plaine de Triffa. Alors que Béni Snassen est une montagne ou se pratique une agriculture traditionnelle et ou les hommes émigrent vers les villes voisines de Berkane et Oujda. Ces dernières sont les principales villes de cette région et connaissent un dynamisme dû au commerce de gros et les unités agro-industrielles pour Berkane et à une offre de services abondante grâce à son appareil administratif et de fonctions libérales pour Oujda. Tandis que l'activité touristique souffre de la fermeture de la frontière avec l'Algérie. Ce qui limite, également, les échanges commerciaux assez dynamiques avant la fermeture de la frontière, même si la contrebande continue de constituer une source de revenus importante.

Les espaces steppiques de l'Est constituent un vaste territoire sans accès à la mer. C'est un territoire dont la principale caractéristique est l'aridité et qui souffre de la remontée du désert. Cette région regroupe un ensemble de reliefs, à l'ouest, les plaines de la Moulouya, à l'Est, les Hauts Plateaux et au Sud, les chaînons terminaux du Haut Atlas oriental. Les Hauts plateaux sont le pays du mouton. L'activité pastorale est dominante parfois unique. Cependant, il ya une diminution des parcours en raison des conditions climatiques ce qui a engendré une diminution des petits éleveurs et la concentration des troupeaux entre les mains de gros éleveurs. A l'Est se trouve la moyenne Moulouya qui est orientée vers Guercif, un territoire dédié à l'agriculture intensive grâce à un captage des eaux par les motopompes. Les Oliviers sont associés à des cultures telles que les céréales. Les auteurs comparent, de ce fait, cette zone à une « oasis ». Par ailleurs, des Ksours abritent des semi-nomades en voie de sédentarisation. Cette région est qualifiée par les auteurs « d'angle mort ». Autre région périphérique « Revers des Atlas et portes du désert » et les provinces sahariennes se sont des zones arides et peu peuplées sauf présence de quelques oasis telle que la plaine de Tafilalt qui représente la palmeraie la plus vaste du Maroc. Mais la région connaît des mutations. L'agriculture n'est plus la ressource principale. L'extraction minière et l'artisanat se développent de plus en plus. De même que les ressources issues de l'émigration qu'elle soit interne vers les villes (Casablanca, Marrakech, Meknès, Fès, Oujda) ou internationale. De même que cette zone connaît une dynamique locale par l'apparition d'acteurs locaux issus de l'émigration, de la fonction publique ou de l'élite traditionnelle. Ils prennent des initiatives pour remédier aux problèmes de la zone telle que la sécheresse. Les auteurs identifient également le tourisme comme une nouvelle donne, notamment à Ouarzazate grâce à la présence de paysages variés, de massifs dunaires, un arrière-plan montagneux.

Les provinces sahariennes sont encore moins peuplées et souffrent d'un criant manque d'eau. Cette région dont la ville principale est Laayoune partage ses ressources entre la pêche et l'exportation des produits de la pêche et le tourisme.

Que ce soit pour les géographes M. Berriane et J.F. Troin ou pour les agro-économistes, Ferdawsy et Omari, l'activité agricole qu'elle soit en irrigué ou en bour, moderne ou traditionnelle, à vocation commerciale ou de subsistance constitue l'une des références principales pour déterminer la trajectoire des territoires ruraux. Sa disparition, sa régression, son développement grâce à l'irrigation, sa concurrence par d'autres activités, sa

modernisation, son adaptation au marché est signalée selon le cas. Autre point important des mutations connues par les zones rurales et qui est relevé par les deux typologies c'est la pluriactivité et la diversification des activités. Par ailleurs, le travail de M. Berriane et J.F. Troin (2002) a identifié des zones ou le rythme du développement semble connaître une lenteur structurelle (espaces steppiques de l'Est) et d'autres zones ou les acteurs locaux ont pu faire preuve d'initiatives pour insuffler un réel dynamisme à leur territoire (région de Souss-Massa).

A ces travaux universitaires se rajoute une troisième typologie à visées administratives, nous la présentons dans ce qui suit.

2.3.2.3) Une typologie territoriale à visées opérationnelles

Du faite de l'introduction de l'approche territoriale, déjà, dans la stratégie 20-20[64], l'Atlas de l'agriculture marocaine, sur lequel s'appuie l'actuel politique agricole : le plan Maroc vert, divise le territoire marocain en unités territoriales agricoles et ne focalise pas seulement sur l'activité agricole et sa nature (traditionnelle, moderne) ou ses performances (marchande ou de subsistance). En effet, dans cet atlas, la spécificité territoriale et l'échelle locale sont des critères importants de classification des zones rurales et pas seulement l'activité agricole.

Cette typologie a été abordée précédemment car c'est à partir de là que nous avons pu aborder la représentation du rural et de la ruralité par l'administration actuelle chargée du développement rural. Alors que dans le point suivant, l'objectif est d'analyser la typologie qui a découlé de cette représentation.

Le territoire rural est d'abord découpé en grands ensembles agro écologiques qui, selon cet Atlas, sont placés à une échelle appropriée pour : « […] raisonner en termes d'orientations stratégiques à l'échelle nationale. C'est à cette échelle que l'on met en évidence les grandes problématiques de la production et de la ruralité. C'est à ce niveau que l'on définit les grandes priorités. […]. C'est, en effet, à ce niveau que l'on peut réinsérer l'agriculture dans son tissu économique primaire, dans son réseau de relations avec les services de la ville, les structures de commercialisation, l'agro-industrie. C'est, aussi, à ce niveau, suffisamment proche des acteurs, que l'on peut faire émerger des réflexions communes sur le devenir du territoire, sur la prise en compte concomitante de la production agricole, des activités rurales non agricoles, de la gestion des ressources naturelles ». Neuf ensembles agro écologiques sont identifiés et à cette échelle, c'est le relief (Montagnes, plaines, plateaux, régions présahariennes, sahariennes) et le climat (aridité, humidité, pluviométrie) qui sont les principaux critères et cela pour déterminer les potentialités ou les contraintes de l'activité agricole. Jusque-là les spécificités territoriales restent donc géographiques uniquement.

L'échelle suivante est l'échelle de « l'unité territoriale agricole » décrite par les auteurs de l'Atlas comme étant « Un espace géographique présentant des potentialités, des systèmes d'utilisation de potentialités, fruit d'un développement historique et d'une adaptation progressive » (Figure n° 21). C'est à cette échelle qu'ont été introduits les aspects sociaux qui doivent représenter les spécificités territoriales. C'est ainsi qu'une « […] correction des limites obtenues a été faite à partir de la distribution des groupes humains (carte des tribus) et des cartes d'utilisation des sols disponibles ». Seulement, les critères de découpage cités par les auteurs nous renvoient principalement vers les critères géographiques habituels : le relief

[64] Aspect que nous avons traité précédemment

et les données pluviométriques et aux critères liés à la production agricole : la profondeur des sols, des aptitudes agro-pastorales et le degré d'intensification de l'agriculture, notamment de l'irrigation. Les critères sociaux ne sont pas clairement définis.

Pourtant, selon les auteurs de l'Atlas, « Le découpage en Unités Territoriales de l'Agriculture a été fait sur la base d'un consensus d'experts, d'agronomes, de géographes et de chercheurs de différentes disciplines dans le cadre d'un groupe de travail du CGDA (juin juillet 2000) ».

Figure 21: La répartition des unités territoriales de l'agriculture dans les zones agro-écologiques

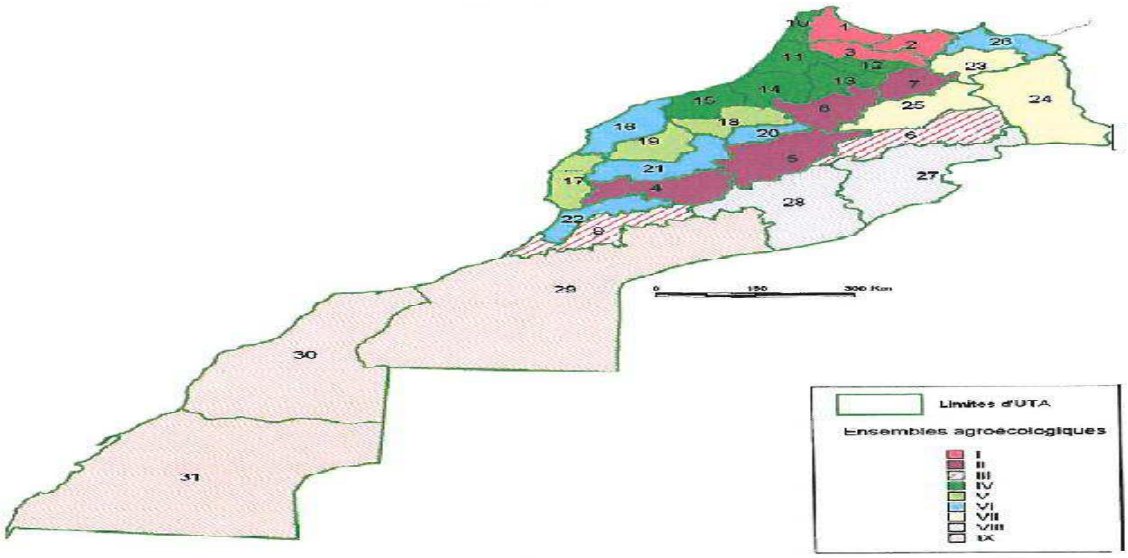

Ensembles agro écologiques	Unités Territoriales de l'Agriculture (UTA)
1- Montagnes rifaines	1. Rif occidental. 2- Rif central et oriental 3. Rif Sud (Basses montagnes avant-rifaines).
2- Montagnes atlasiques subhumides à semi-arides	4. Haut-Atlas occidental (ou de Marrakech). 5. Haut Atlas central (ou d'Azilal) 7. Moyen Atlas Oriental 8. Moyen Atlas occidental et haut Plateaux central.
3- Montagnes arides	6. Haut Atlas Oriental 9. Anti Atlas du Nord-Ouest.
4- Plaines atlantiques subhumides à semi-arides	10. Tangérois et habt 11. Gharb 12. Colline du Périf 13. Sais Cherarda et rebord nord du Moyen Atlas 14. Zaër-Zemmour 15. Chaouïa
5- Plateaux atlantiques semi-arides à arides	17. Chiadma, Haha, Ida ou Tanane 18. Plateau de khouribga 19. Rehamna- Jbilet
6- Plaines semi-arides à large développement de l'irrigation	16. Doukkala Abda 20. Tadla 21. Haouz et Srarhna 22. Souss et plaine de Tiznit 26. Plaines et montagnes du NE méditerranéen
7- Steppes de l'oriental à dominante pastorale	23. Plaines steppiques de la Basse Moulouya intérieure 24. Hauts plateaux et bordure montagneuse de Jerada 25. Plaines steppiques de Haute et Moyenne Moulouya
8- Pré Sahara oriental	27. Pré Sahara oriental du Guir e tafilalt 28. Pré Sahara du Dra
9- Pré Sahara et Sahara	29. Pré Sahara et Sahara sud-anti atlasique 30. Sahara de Layoune-Boujdour 31. Sahara de Oued Dahab.

Source : Atlas de l'agriculture marocaine, 2009.
http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/atlaspartie1.pdf

Ces UTA au nombre de 29, rejoignent quelque peu le découpage de Jean-François Troin et Mohamed Berriane et notre identification des zones rurales à partir de ce découpage. Cependant, dans le travail de ces auteurs les aspects sociaux et les spécificités territoriales sont plus clairement évoquées.

Enfin, la troisième échelle est celle des "petites régions agricoles". Cette échelle est décrite par les auteurs de l'Atlas comme étant une échelle d'action. C'est à partir de cette échelle qu'il est question de la relation des acteurs avec leur territoire. Cette échelle, qui peut être qualifiée de territoriale, a été identifiée pour la stratégie 2020 du développement agricole et rural. Le parallèle avec l'approche territoriale française est alors assumé. Ces territoires sont définis comme étant des « bassins de vie » concept introduit dans les entités statistiques françaises en 2003[65] mais surtout, comme des « espaces d'appartenance » ce qui introduit la définition du territoire et la territorialité vécu par les populations. Cette échelle est même définie comme étant un « territoire de projet ». Toutefois, les auteurs reconnaissent que cette échelle d'action n'existe pas encore au Maroc (en 2009) et prédit que l'échelle administrative du cercle correspondrait tout à fait à ces « petites régions ».

Notre examen des actions préconisées dans le cadre du plan Maroc vert nous laisse penser que cette échelle, telle qu'elle est définie, reste de l'ordre du théorique. Il n'existe pas de mécanismes destinés à créer une dynamique à cette échelle avec comme objectif un projet de construction territoriale.

2.3.3) En Tunisie : Une typologie par délégation selon le degré de développement économique.

Contrairement au cas algérien et marocain ou l'approche des espaces ruraux a progressivement connu, à l'échelle nationale, une évolution vers l'approche territoriale, en Tunisie, cette approche se limite aux territoires où des projets financés par des organisations internationales l'ont introduite, comme au sud tunisien par exemple, ou les espaces des projets sont découpés en territoires[66]. C'est dans ce cadre que nous retrouvons les principes de l'approche territoriale qui, comme nous l'avons vu précédemment, intègre les spécificités territoriales, l'autonomie et la participation des populations et vise aussi la construction territoriale et donc l'existence de territorialités communes aux différents acteurs qui devraient permettre l'existence d'un projet commun de territoire.

De toute façon la seule typologie existante à notre connaissance est celle réalisée dans le cadre du réseau RAFAC par les chercheurs tunisiens agroéconomistes (Abaab. A et al., 2000).

L'intérêt de cette typologie est que les délégations rurales ont été classées en trois catégories. La Tunisie compte 254 délégations dont 66 délégations urbaines et 188 délégations rurales. La typologie réalisée dans ce travail s'est basée sur quatre indicateurs : le taux de population rurale de la délégation, c'est-à-dire la part de la population de la délégation résidant en milieu non communal; le taux d'emploi rural agricole, c'est-à-dire le pourcentage des actifs ruraux employés dans l'agriculture; la dispersion, c'est-à-dire la part de la population rurale résidant à une distance supérieure à 2 kilomètres d'une école primaire; le niveau d'équipement pour l'eau potable, c'est-à-dire le pourcentage de ménages ruraux disposant d'eau à domicile quelle que soit la source de cette eau (réseau officiel, équipement personnel ou autre).

[65] Définition du bassin de vie par l'INSEE : « le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi ». www.insee.fr
[66] Nous aborderons ces découpages dans la deuxième partie de cette thèse.

L'analyse des quatre variables a permis aux auteurs de déterminer trois classes qui représentent des niveaux de ruralité plus ou moins accentuées : classe 1 : ruralité faible, classe 2 : ruralité intermédiaire ; classe 3 : ruralité profonde (Figure n° 22).
Cette démarche est proche de celle adoptée par les chercheurs algériens du RAFAC. La dispersion de la population et l'emploi agricole ont été priorisés dans la détermination du degré de ruralité.

Figure 22: Typologie des gouvernorats en fonction du degré de ruralité

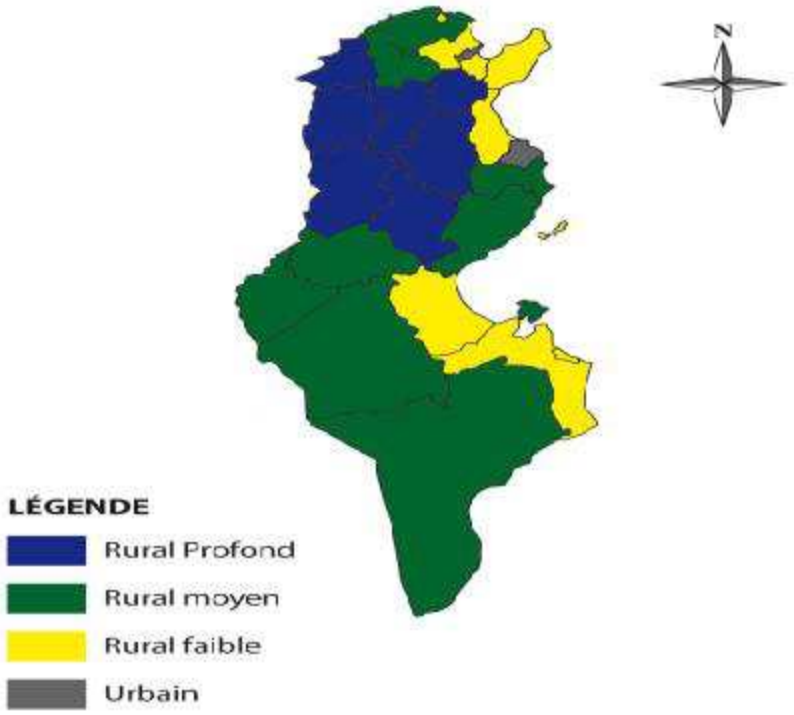

Source : Abaab A, Elloumi M, et al. (2000). Tunisie.
Agricultures familiales et développement en Méditerranée.

Les auteurs ont procédé à l'analyse de l'ensemble des variables disponibles à l'intérieur de ces classes. Ils ont, de ce fait, constaté que l'espace rural des gouvernorats n'est pas homogène. Dans un même gouvernorat, il peut y avoir des degrés de ruralité différents.
Concernant l'activité agricole et contrairement à ce à quoi on peut s'attendre, c'est le rural intermédiaire qui présente le taux d'emploi rural agricole le plus élevé, l'agriculture y constituant l'activité principale, alors que pour le rural faible, les trois types d'activités (primaire, secondaire et tertiaire) sont d'égale importance. Les activités autres que l'agriculture et les services étant les plus importantes pour le rural profond.

La principale différence entre les trois types de zones rurales est surtout le niveau d'équipement. Toujours est-il que, les délégations classées dans la catégorie « rural intermédiaire » sont les plus nombreuses. Celles qui sont classées comme « rural faible » sont les moins importantes. La première catégorie, celle du rural profond, se réparti sur l'ensemble du territoire mais avec une concentration particulière dans certaines régions qui présentent parfois un espace continu.
La zone caractéristique du rural profond en Tunisie est la région Nord-Ouest, il s'agit d'une région montagneuse et forestière. La densité de population est assez forte et la population

active agricole également. Il est noté, cependant, l'importance de la pluriactivité qui confirme la faiblesse des revenus liés à l'agriculture. Cette région fait l'objet de plusieurs projets de développement rural.

La deuxième zone considérée comme profondément rurale est la région des hautes steppes. Cette région a les trois composantes : agricole, forestière et alfatière. Elle constitue le prolongement des montagnes du nord-ouest, avec un milieu rural à dominante agricole et des conditions de vie relativement difficiles. Toutefois, toutes les agglomérations de cette zone ne sont pas considérées comme étant des zones de rural profond, certaines sont plutôt classées dans le rural intermédiaire.

Les basses steppes et l'arrière-pays de Sfax. Ces zones sont restées à dominante agricole sans que l'agriculture connaisse un développement aussi important que dans d'autres zones, notamment en raison de la faiblesse du potentiel naturel. Le développement de l'arboriculture et notamment de l'olivier, qui reste en grande partie la propriété des citadins, n'a pas été en mesure de créer une dynamique autocentrée. Plusieurs projets de développement rural spécifiques à ces zones cherchent à diversifier le potentiel naturel, par la mobilisation de l'eau et surtout par la lutte contre l'érosion hydrique. La polarisation par Sfax a fait que, même les riches plaines de Sidi Bouzid dont l'intensification par l'irrigation a relativement réussi, n'a pas connu un processus de diversification de son tissu économique et a conservé son caractère de rural profond.

La jeffara qui s'étire de la frontière libyenne au littoral de Gabès, cette plaine côtière était, jusqu'à une date récente, largement dominée par les parcours steppiques. La privatisation des terres collectives a donné lieu à un développement accéléré des plantations oléicoles et à une exploitation des maigres ressources hydrauliques souterraines pour la mise en place d'une agriculture irriguée (oasis littorales et périmètres irrigués avec des puits de surface privés). Un début de diversification des activités économiques (industrie chimique, tourisme) concerne essentiellement les zones urbaines de la frange littorale (Gabès, Medenine, Jerba-Zarzis).

Les auteurs concluent que le rural profond qui se caractérise, en Tunisie, par la prédominance de l'activité agricole dans un environnement peu favorable, ce qui pousse à la diversification des sources de revenus, se traduit, malgré les efforts de l'Etat, par un niveau d'équipement des logements plus faible et des conditions d'habitat plus médiocres. Cela explique alors un taux d'émigration interne qui, quoique faible, reste positif. Présentant des ressources naturelles faibles, cette zone de rural profond se caractérise ainsi par sa fragilité. Le nord-ouest connaît des phénomènes assez graves d'érosion hydrique. Les autres zones connaissent aussi ce type d'érosion auquel il faut rajouter l'érosion éolienne, aggravée par endroit par la surexploitation des ressources.

A l'opposé le rural faible est constitué des espaces ruraux des communes périurbaines des grandes agglomérations. Trois ensembles se distinguent toutefois : la ceinture de Tunis, le Sahel de Sousse et la région minière et le jérid :

La ceinture de Tunis et le cap Bon : il s'agit des périmètres périurbains sous influence directe de Tunis. Cela correspond à la région qui connaît le développement le plus important et le plus diversifié du pays. L'agriculture est très diversifiée et intensive dans cette région. Les conditions de vie sont des meilleures et l'activité industrielle est très diversifiée avec l'industrie manufacturière et l'activité touristique. Les activités de services et d'administration sont également importantes.

Le Sahel de Sousse : un peu à l'image de Tunis, mais pour des raisons historiques différentes, la région du Sahel de Sousse possède aussi une zone assez large sous son influence directe. Présentant un type d'habitat avec de gros bourgs ruraux, son économie a connu une diversification assez ancienne basée sur une industrie manufacturière, notamment le textile, et plus récemment sur le tourisme. Certaines délégations, qui font partie de cet espace, sont considérées comme totalement urbaines, malgré la présence d'un espace rural et agricole assez important (cas des délégations du gouvernorat de Monastir). Cette région présente des conditions d'habitat assez bonnes, un niveau d'équipement relativement élevé. Ces conditions font que l'ensemble de la zone connaît une dynamique de développement assez soutenue et auto-entretenue.

Le Jérid et la zone minière : la zone minière se caractérise par l'importance de l'emploi dans l'industrie extractive et la transformation de minerai de phosphate. Le développement de cette activité relativement ancienne s'est fait, dans une certaine mesure, au détriment de l'agriculture. La crise actuelle que connaît cette industrie rejaillit sur l'ensemble de la région et remet l'agriculture sur le devant de la scène. Toutefois, la faiblesse des ressources naturelles, notamment des ressources en eau, fait que le développement de l'agriculture ne peut constituer l'unique alternative pour le développement de cette zone. La région du Jerid, au contraire, a fondé son développement sur l'activité agricole et, notamment, sur la production de dattes. L'habitat lié à l'oasis est de type aggloméré. Mais certaines oasis, notamment celles de Tozeur et de Gafsa, ont une tradition urbaine et offrent toutes les commodités d'une ville.

Les iles de Kerkéna, Jerba et Zarzis. La situation particulière des iles (Kerkéna et Jerba) et de la presqu'ile de Zarzis vient de leur insularité avec un espace rural et agricole assez réduit. Le développement de l'activité touristique et l'émigration d'une frange importante de la population, qui est restée attachée à son milieu d'origine, donne un caractère particulier au paysage de ces régions avec une urbanisation du rural assez caractéristique.

Enfin ont été inclues, dans cette catégorie de rural, les délégations attachées aux chefs-lieux des grandes villes et qui présentent un espace à ruralité faible. Il s'agit de l'espace rural périurbain qui n'est pas encore absorbé par les communes urbaines et qui continue à être considéré comme milieu rural. Toutefois, il présente des conditions d'habitat assez bonnes et l'emploi y est dominé par des activités autres que l'agriculture. Cette dernière bénéficie par ailleurs de la proximité des centres urbains et d'une demande forte de produits frais.

Ont également été classés dans cette catégorie deux délégations du grand sud, à Médenine, dont la population est entièrement agglomérée dans des oasis, mais qui présentent un taux de ruralité fort puisque les centres urbains en question ne disposent pas encore du statut de commune, ce qui est déterminant en Tunisie dans la classification rural/urbain.

En résumé, les auteurs pensent que la classe de ruralité faible est peu homogène. Chaque catégorie de délégations possède ses propres caractéristiques. Toutefois, l'aspect périurbain domine l'ensemble de la classe, d'où parfois une forte densité de 201 hab/ km2 ou à Sfax sud (densité de 105 hab/ km2). Dans d'autres cas de figures, ce sont des bourgs ruraux qui ont évolué vers des centres urbains avec une économie diversifiée par des activités touristiques ou par une industrie diffuse en milieu rural comme dans le Sahel de Sousse.

Entre les deux, il y a une troisième catégorie appelé « rural intermédiaire ». Cette catégorie se caractérise par l'importance de l'activité agricole, puisque c'est à ce niveau que, selon les

auteurs, l'on relève les taux d'emploi rural agricole les plus élevés. Les délégations de cette catégorie se localisent dans les grandes plaines céréalières du nord de la Tunisie ou dans les zones qui bénéficient d'un développement important de l'irrigation. Il s'agit donc de zones agricoles au vrai sens du terme.

Les grandes plaines céréalières du nord : il s'agit des plaines de Mateurs-Béjà, Zaghouan-siliana, jendouba-Bou Salem et du kef qui présentent une agriculture relativement diversifiée et intensive. Les chefs-lieux de délégations ou de gouvernorats constituent des bourgs ruraux dont l'économie se diversifie lentement, notamment à travers les services et certaines industries agroalimentaires. Le potentiel de développement de ces zones est assez important du fait du développement du secteur agricole et de la diversification des activités industrielles. La gestion des ressources naturelles pose relativement peu de problèmes sauf dans certaines zones où des problèmes d'érosion hydrique sont à signaler.

Le kairouannais : quoique faisant partie de la zone de basse steppe, la plaine de kairouan a connu un développement assez important grâce à l'irrigation. Cela s'est traduit par une amélioration des conditions de vie et de l'infrastructure. L'exploitation des ressources naturelles, et notamment des ressources en eau, rencontre des problèmes de surexploitation et de salinisation dans les plaines ; sur les flancs de collines des problèmes d'érosion sont à signaler.

Le Nefzaoua et El Hamma : le Nefzaoua est une zone oasienne de formation relativement récente et qui connaît une extension assez importante. L'économie reste encore dominée par l'activité agricole, avec le développement récent du tourisme saharien. Au niveau des ressources naturelles, l'agriculture oasienne est confrontée, dans son ensemble, au problème de gestion durable des ressources naturelles et notamment de l'eau d'irrigation. Les ressources renouvelables étant réduites, le développement des oasis se fait en puisant dans des nappes fossiles dont la durée de vie ne peut être indéfinie. Par ailleurs, dans certaines zones, l'arbitrage entre les différents usages (industrie, tourisme, urbanisation et agriculture) devient de plus en plus problématique. L'autre problème de ces régions, en dehors de la gestion des ressources en eau et des ressources pastorales, est la préservation du couvert végétal, seule garantie contre l'accélération des processus de désertification.

Le Dahar-El Ouara et Remada dans le grand sud. Cette zone quoique peu homogène se caractérise par la faiblesse de son potentiel agricole et de ses ressources en eau. Il s'agit de zones steppiques et montagneuses pré désertiques, où la densité de population est très faible. Le peuplement se concentre dans quelques villages de crêtes avec une agriculture à Jessour (Douiret, chenini, Ghermassa…) ou dans les principaux centres administratifs (Remada, Dhiba, Matmata). Le reste de l'espace est utilisé essentiellement comme parcours pour l'élevage pastoral (El Ouara et Dahar)[67].

Le rural intermédiaire regroupe donc principalement les délégations où domine l'activité agricole qui, par son caractère intensif, constitue la base du développement de l'économie locale. La densité de la population est aussi très variable ici, mais reste dans des limites acceptables. Seules quelques délégations proches de Tunis présentent des densités élevées (Sidi Thabet avec 125 hab/km2). A l'autre extrémité, les délégations du sud présentent les densités les plus faibles (4 hab/km2 pour Matmata).

[67] Les deux délégations de Tataouine nord et Tataouine Sud qui constituent notre étude de cas en Tunisie englobent une partie de cette zone.

Conclusion

Le rural et la ruralité dans les trois pays du Maghreb restent encore des concepts flous. L'approche administrative est souvent rigide et simple. Accéder au statut urbain est une évolution du territoire qui lui permet d'aspirer à plus d'attention des autorités puisque la couverture infrastructurelle y dépend. Ainsi que ce soit au Maroc ou en Tunisie les communes sont bien distinguées entre celles qui sont rurales et celles qui sont urbaines. En Tunisie, le statut de commune se confond avec celui d'urbain. En Algérie également même si ce n'est pas un découpage officiel, les communes rurales sont définies par la densité et par « le taux d'urbanisation ».

Du fait que l'intérêt au rural est l'apanage des administrations agricoles et des organisations de recherche agricoles ou bien d'universitaires agronomes voire agroéconomistes, la dimension agricole reste la clé fondamentale de l'approche du rural. Pourtant, il est clair que c'est, seulement, dans les zones à haut potentiel agricole que l'agriculture peut être un levier de développement. Il s'agit d'une activité secondaire, dans la majorité des cas et les raisons de la déstructuration et des mutations survenues sont d'ordres sociodémographiques voire politiques et ne s'expliquent pas seulement par la déprise agricole et par la dégradation de la place économique de l'agriculture dans les espaces ruraux.

Les typologies que nous avons étudiées (Tableau n° 5) pour les trois pays montrent l'évolution des approches de développement rural qui peu à peu ont glissé vers le territorial et le local au Maroc et en Algérie et sont toujours centrées sur l'agricole en Tunisie. Seulement, cette évolution théorique de typologies géographiques et fonctionnelles centrées sur l'activité agricole vers des typologies qui se veulent territoriales et qui tiennent compte des spécificités locales semble superficielle dans la mesure où les dimensions sociales et, qui définissent les territorialités et de ce fait qui participent à la définition des trajectoires territoriales, sont très peu développées : l'évolution des institutions et des organisations locales, les stratégies de survie, la gestion collective des ressources, l'impact des politiques de développement etc. Ce sont des aspects qui font appel aux représentations des différentes catégories sociales et peuvent renseigner autant, si ce n'est mieux, que les statistiques sur le devenir des territoires.

Au fait, pour cela un travail approfondi de terrain est nécessaire et pas seulement l'appui sur les statistiques (pas toujours disponibles à l'échelle territoriale d'ailleurs). Toutefois, les typologies que nous avons analysées nous permettent de constater que les zones rurales ont connu et connaissent le même type de mutations dans les trois pays.

- la diversification de l'activité notamment dans le rural profond et le rural faible,
- la modernisation de l'agriculture grâce à l'irrigation et l'adaptation au marché,
- la rareté des ressources notamment l'eau et la terre

Et d'autres aspects qui sont superficiellement abordés telles que la migration et les disparités en matière d'infrastructures et de développement entre les zones.

Même si ces typologies n'ont pas été les seules déterminantes dans le choix des zones étudiées, elles nous ont permis de situer les trois territoires dans les représentations des différents auteurs. Les typologies des administrations agricoles sont les plus intéressantes dans la mesure où ce positionnement est sensé déterminer les stratégies et approches de développement rural. C'est ainsi que dans le cas de l'Algérie, le massif forestier de Béni Ghobri et, sa principale commune Yakourene, est positionné dans une zone de rural moyen

par Bedrani et al en 2000, mais plutôt dans le rural profond par les typologies du ministère de l'agriculture et du développement rural de 2004 et de 2008. Tandis qu'au Maroc la vallée d'Asni se retrouve dans la région de Marrakech, selon Ferdawcy et Omari comme une zone Bour et d'élevage en 2000, alors que pour Jean-François Troin et Mohamed Berriane, la vallée d'Asni comme le reste du Haut Atlas occidental est une zone berbérophone d'élevage, à haut potentiel de développement touristique. En Tunisie, Tataouine est clairement identifié dans le rural intermédiaire en raison de la faiblesse de ses ressources en eau et donc de son potentiel agricole, ainsi que des conditions climatiques et édaphiques difficiles.

Tableau 5: position et caractérisation des territoires d'étude selon les différentes typologies

Territoires	**Position du territoire dans les différentes typologies**			
Massif forestier de Béni Ghobri, Commune de Yakourene Algérie	**Années**	**2000**	**2004**	**2008**
	Auteurs de la Typologie	S. Bedrani, R. Bensouiah et A. Djenane	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Ministère de l'agriculture et du développement rural
	Positionnement et caractérisation du territoire étudié	Yakourene est située à la wilaya de Tizi-Ouzou qui est classée selon le degré de ruralité dans le rural moyen. Commune complètement rurale selon les données de l'ONS du RGPH de 1998 sur lequel se sont basés les auteurs.	Yakourene commune rurale équilibrée (ni répulsive, ni attractive). L'IDR : indicateur de développement rural est assez faible est de 0,164 et l'IDH : indicateur de développement humain : IDH est moyen est de 0,469	Territoires ruraux profonds : zones forestières et montagneuses.
Vallée d'Asni, cercle d'Asni Maroc	**Années**	**2000**	**2002**	**2009**
	Auteurs de la Typologie	L. Ferdawcy et A.Lomri	J-F Troin et M. Berriane	Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, Atlas de l'agriculture marocaine
	Positionnement et caractérisation du territoire étudié	Terres Bour et d'élevage.	Région berbérophone à élevage et de développement touristique.	Haut Atlas occidental ou de Marrakech. Montagnes atlasiques subhumides à semi-arides.
Délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud, Tataouine Tunisie	**Années**	**2000**		
	Auteurs de la Typologie	Abaab. A, Elloumi. A, Mezghani. C		
	Positionnement et caractérisation du territoire étudié	Délégations du grand sud. Territoire à faiblesse du potentiel agricole et en ressources en eau. Parcours en dégradation.		

Chapitre 3 : De la centralisation globale à la centralisation localisée

3.1) Les stratégies de développement rural : des enjeux communs pour les territoires ruraux longtemps marginalisés au Maghreb

Les stratégies de développement rural des trois pays seront analysées chronologiquement et selon leurs résultats sur les dimensions qui concernent les possibilités d'emploi pour les jeunes, les institutions qui interviennent dans la mise en œuvre pratique de ces stratégies et leur territorialisation : introduction de l'approche territoriale. C'est-à-dire leur prise en compte des spécificités locales. Il est vrai que pour ce dernier aspect, il s'agit d'une dimension introduite récemment, mais il s'agira de déterminer les éléments qui vont dans le sens d'une centralisation de la prise de décision et de l'uniformité des mécanismes mis en place.

Les zones rurales marginalisées ont été sujettes à des stratégies diverses dans les trois pays. Seulement nous pensons qu'elles ont suivi, à quelques différences près, le même chemin. Il y a eu d'abord, lors des indépendances respectives des trois pays, une marginalisation ou, tout au moins, une négligence des spécificités des zones rurales, ceci a conduit, par la suite, les trois pays à tracer des stratégies de rattrapage des disparités entre le milieu rural et le milieu urbain, sans véritable succès. La troisième étape se caractérise par une « perte » des commandes de la part des trois pays, suite à l'application des plans d'ajustement structurel. En effet, ces derniers ont été accompagnés par l'influence des organisations internationales sur les approches de développement rural. C'est à ce moment-là qu'ont été introduites l'autonomisation et la participation de la population, ainsi que la territorialisation et la décentralisation.

3.1.1) D'abord la marginalisation

Après leurs indépendances respectives, les trois pays du Maghreb ont attribué aux zones rurales le rôle essentiel de la production agricole et de la couverture des besoins alimentaires, au nom de la sécurité alimentaire. Si les stratégies globales sont différentes, au plan intérieur, une constante se retrouve dans les trois pays. Le traitement réservé aux différentes zones est tributaire de leurs capacités productives dans le domaine agricole. Ceci est surtout vrai pour le Maroc et la Tunisie. Ce qui a créé des territoires qui s'appuient sur d'autres sources de revenus, en plus de l'agriculture et/ou de l'élevage de subsistance, à savoir la migration interne et externe et la pluriactivité. Ce « faut départ » a créé ce qui est toujours appelé actuellement « les zones marginalisées ». Les facteurs de marginalisation sont différents d'un pays à l'autre et d'une zone à l'autre, mais, ces derniers se sont traduits par le même type de conséquences socio-économiques.

Cette marginalisation, est particulièrement accentuée au Maroc. Des quatre dimensions du Maroc : méditerranéenne, saharienne, atlantique et montagnarde, c'est la dimension atlantique qui compte le plus (Naciri. M, 1997). M. Naciri précise que du temps du protectorat français, « le Maroc marginal et inutile », est représenté par les zones montagneuses et les marges sahariennes avec leurs oasis. La création de la notion de « Maroc utile » par le protectorat français divise, jusqu'à aujourd'hui, le Maroc en deux grandes entités aussi bien géographiquement, qu'économiquement et socialement. Le Maroc utile est constitué par la côte atlantique sur près de 150 km, le « corridor urbain moyen atlantique » où est concentré la majorité de la population et des richesses. Tandis que les zones rurales intérieurs, surtout

celles qui sont situées sur la périphérie Est, sont encore dominées par l'agriculture traditionnelle et voient leur population diminuer suite à l'exode rural et à la migration externe. Ce sont ces zones-là qui sont désignées par la notion de « Maroc non utile ». Cette marginalisation s'est également traduite par l'insuffisance des infrastructures[68].

Les raisons de la marginalisation sont d'ordre historique, politique et économique. L'exclusion de la modernisation, notamment des zones montagneuses, s'explique par un passé conflictuel envers les autorités centrales (le Makhzen). C'est le cas du haut Atlas ou se situe la zone d'Asni qui constitue notre zone d'étude. Cette marginalisation s'explique, également, par le fait que les efforts de développement rural notamment les efforts d'aménagement se sont concentrés sur les zones de plaines et surtout la politique d'irrigation conseillée par la banque mondiale (Gebrati. F, 2004). De même que la question de la marginalisation de la population berbère, pour cause de dissidence envers le pouvoir central, a été émise comme hypothèse pour expliquer cette marginalisation (F. Gebrati, 2004, T. Zair, 2007, etc.). Hypothèse remise en cause par d'autres auteurs tels que (Bouachik. A et al., 2010). La marginalisation serait donc dû, d'abord, par défaut, puisqu'il fallait concentrer les efforts de développement sur les zones irrigables qui ont nécessité des moyens matériels et financiers considérables et justifiée également par les particularités historico-politiques de certaines zones rurales notamment les zones montagneuses dissidentes. (Haut Atlas, Zones montagneuses rifaines etc.). En somme les régions berbérophones.

Les zones marginalisées ont fait l'objet de mesures d'aménagement très sectorielles (Gebrati. F, 2004) : routes stratégiques, pistes d'exploitation forestière et aménagement des bassins versants. Seulement, les programmes existants se contentaient d'apporter une assistance pour permettre la subsistance des ruraux ou bien une réparation des dégâts naturels ou des aléas climatiques tels que la sécheresse et les crues. Il n'existait pas de véritables programmes de développement économique. Ceci a accentué l'exode rural, atténué toutefois, selon (Akesbi. N, 2001) par l'attachement à la terre par les ruraux. Cette politique étatique était basée selon Naciri, 2002 cité par (Troin J.F et al., 2002) sur « le privilège de la production au détriment de la reproduction sociale ». Cette situation a engendré des inégalités, longtemps ignorées, jusqu'aux années 1980, où le Maroc s'est engagé dans des politiques dont l'objectif principal est le rattrapage de ces inégalités.

En ce qui concerne la Tunisie, c'est sans doute le choix d'accorder la priorité à la petite industrie manufacturière et au tourisme qui a provoqué la marginalisation des territoires ruraux de certaines zones du pays. Pourtant, dans un premier temps, l'agriculture a été considérée comme un choix stratégique pour le développement. Celle-ci a bénéficié d'un statut de secteur important pour le développement du pays et même de levier pour le reste de l'économie. L'agriculture devait fournir la matière première et permettre l'accumulation de capital. Les régions nord-ouest et centre-nord, considérées comme les plus pauvres du pays, étaient intégrées de plein pied dans cette stratégie. Cependant, (Romagny. B et al., 2006) évoquent deux périodes de 1957 à 1962 ou le développement rural a, effectivement, fait l'objet de plusieurs mesures dont la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural et la sédentarisation des agro-pasteurs et la seconde période allant de 1962 à 1969 ou le développement rural « a été relégué au second plan ». C'est la période dite collectiviste ou la priorité a été accordée à l'industrie.

[68] Ces zones ont été décrites plus en détail, précédemment, lorsque nous avons abordé les typologies des zones rurales au Maroc.

Seulement, au bout d'une décennie, il y a eu un revirement ce que Elloumi. M (1997) appelle l'intégration de l'économie tunisienne dans la division internationale du travail (DIT). L'agriculture et les zones rurales ont alors été sérieusement marginalisées. Leurs rôles se bornant à nourrir les villes et les objectifs en matière d'emploi et de revenus n'étaient pas d'actualité. L'industrie manufacturière est devenue la voie choisie pour le développement. Pourtant, c'est à ce moment-là, dans les années 1970, plus précisément en 1973, que la Tunisie s'est engagée dans un programme de développement agricole et rural (PDAR) qui a donné lieu par la suite, au milieu des années 1980, au programme régional de développement rural (PRD) qui part d'un diagnostic des problèmes de développement par région.

Toutefois, c'est à ce moment-là, également, que le désinvestissement dans le secteur agricole a provoqué l'enfoncement dans le sous-développement des zones rurales les plus défavorisées : le nord-ouest et le centre-ouest. Le sud avait été marginalisé dès le départ, après l'indépendance. En effet, cette zone du pays n'a pas été réellement intégrée dans les politiques de développement agricole**.** Cette situation a conduit, bien évidemment, à l'exode rural, à l'émigration vers l'Europe et à la faiblesse des résultats du secteur agricole. Alors que les PDAR ont montré les distorsions entre régions et la nécessité de cibler les régions défavorisées. « La question régionale n'a été sérieusement prise en considération que très récemment et de véritables programmes se trouvent ainsi mis en place dès le début des années 1970. Cette action régionale a évolué, globalement dans le sens de la structuration croissante jusqu'à créer de véritables programmes régionaux de développement ou des offices de développement » (Belhedi. A, 1996). Il est donc clair qu'en ce qui concerne la Tunisie, les aspects identitaires et historiques ne font pas partie des éléments qui ont conduit, peu à peu, à la création de zones marginalisées. Ce sont les choix des voies de développement qui ont été déterminants dans ce domaine.

La première décennie a vu la mise en place de coopératives et donc une approche basée, dans le milieu rural, sur les unités de production plus que sur le territoire. Du moment que la Tunisie avait choisi, à l'époque, de s'insérer dans la vision planificatrice du bloc socialiste. A partir des années 1970 les coopératives ont été remises en cause et la Tunisie a changé de bord pour devenir plus libérale. C'est là qu'ont été mises en place les PDR censés avoir une approche régionale. Seulement, le caractère uniformisé des méthodes d'intervention ne nous permet pas de parler de territorialisation.

Pour ce qui est de l'Algérie, dès l'indépendance en 1962, le monde rural, considéré comme le fer de lance de la révolution pour l'indépendance, a été clairement visé par des mesures pour faire profiter les paysans des « bienfaits » de l'indépendance. La première mesure prise a été la récupération des terres spoliées par les colons pour leur exploitation par les paysans algériens. Seulement, la marginalisation des zones difficiles (montagneuses, steppiques, oasiennes) est de faite inévitable dans la mesure où les terres spoliées par les colons sont les terres les plus fertiles et les mieux situées. Elles représentent 2,7 millions d'ha alors que les terres de statut privé représentaient plus de 4 millions d'ha.

De toute façon, l'agriculture est le secteur sur lequel s'appuie le régime socialiste postindépendance pour améliorer les conditions de vie des paysans dans le monde rural. L'industrie étant l'option choisie par l'Etat algérien indépendant pour développer le pays, l'agriculture avait pour objectif d'améliorer les conditions de vie des ruraux, mais aussi, de se moderniser pour utiliser les moyens produits par l'industrie algérienne. Dans un premier temps, l'autogestion, option choisie dès l'indépendance, et qui a concerné les terres récupérées des colons, a transformé les paysans en salariés et des cadres ont été désignés pour

l'administration des domaines autogérés. Seulement, suite aux résultats médiocres obtenus par cette option de gestion, il a été décidé d'impliquer davantage les paysans ce qui a donné lieu à la révolution agraire. Cette dernière a concerné 1,96 millions d'ha, essentiellement des terres nationalisées et qui appartenaient à des algériens[69]. L'idée défendue était que la terre doit revenir à ceux qui la travaillent. Seulement, la révolution agraire (1972-1981) a également échoué à réaliser les objectifs qui lui ont été assignés.

De toute façon, que ce soit pour l'autogestion ou pour la révolution agraire, les zones rurales à potentiel agricole limité et qui, de ce fait, n'ont pas fait l'objet de spoliation de la part des colons mais plutôt de déracinement[70], n'étaient pas concernées. C'est le cas des zones montagneuses et forestières[71] qui comptent plutôt des exploitations privées à potentiel limité ainsi que des zones steppiques et des zones sahariennes[72]. Cependant, contrairement aux zones montagneuses, les zones steppiques ont tout de même été touchées par la révolution agraire à travers la création de coopératives d'élevage pastoral de la révolution. Cela n'empêche pas ces zones de voir progressivement leur principale activité agricole : l'élevage extensif, vivre des difficultés liées à la dégradation des parcours steppiques et à la sécheresse. Ceci a engendré une surexploitation des parcours. L'élevage extensif ne couvre plus les besoins de plus en plus croissants de la population. Les zones steppique sont celles où le taux démographique est le plus dynamique. La réponse de l'Etat a été centrée par la création d'emplois administratifs, ce qui, selon S. Bedrani et al (2000), n'est pas très sain.

Toujours est-il que, la révolution agraire était sensée lutter contre les disparités régionales. C'est donc au début des années 1970 que le rattrapage des inégalités a été une préoccupation en Algérie. De même qu'au Maroc avec les projets de développement intégré (PDI) et les projets de développement agricole et rural en Tunisie (PDAR).

3.1.2.) Le rattrapage des inégalités

Selon T. Zair (2007), au début des années 1970, déjà, on a pris conscience, au Maroc, de l'importance des inégalités régionales, de leur ampleur et des risques qui en dérivaient pour l'avenir. Au cours de la décennie 1970 ont été définies des projets de développement intégré (PDI) dont la mise en œuvre n'a commencé, selon Marghi Moha (1997) que durant la décennie 1980. Ces projets mise en œuvre par les institutions publiques visaient les zones défavorisées, notamment les zones montagneuses, spécialement celles ou l'agriculture non irriguée (bour favorables) est possible. Seulement, ces projets qui devaient mettre fin à l'approche sectorielle, n'ont pas rempli ce rôle et ont reproduit les mêmes erreurs. Par ailleurs, les zones les plus marginalisées telles que celles des montagnes rifaines et du Haut Atlas ont continué à être marginalisées. De plus, le caractère strictement technique d'amélioration de la production a primé dans ces projets. L'implication des populations rurales, même celles des agriculteurs, s'est limitée à leur encadrement technique et financier par les organisations publiques.

Ces projets n'ont pas créé une dynamique de développement dans les zones défavorisées et ne recherchaient pas à provoquer un bouleversement dans le monde rural. Le développement

[69] Sur la base du principe de primauté du droit d'usage sur le droit de propriété.
[70] Pierre Bourdieu, et Abdelmalek Sayad, 1964, le déracinement : la crise de l'agriculture en Algérie, expliquent les conséquences négatives sur le travail agricole du regroupement par l'armée française des populations paysannes dans des centres.
[71] Le massif forestier de Béni Ghobri, zone de notre étude de cas, fait partie de ces zones marginalisées.
[72] Trois types de zones considérées comme zones sensibles. Rapport CNES, 1999

agricole restait prioritaire, même si l'approche se voulait intégrée et commençait à introduire des éléments tels que la coordination entre secteurs et la protection de l'environnement. Toutefois, les populations sont toujours perçues comme des réceptacles, ou même pire, comme de la main d'œuvre au service du développement agricole. Leurs besoins, aspirations, opinions, savoir-faire ne rentraient pas en ligne de compte. Les représentants des organisations publiques de développement prenaient les décisions à leur place. Le développement de l'exploitation, en améliorant les conditions techniques, devait améliorer automatiquement les conditions de vie des ruraux. Les aspects de pluriactivité, voire de diversification de l'activité, étaient également ignorés. Les trajectoires de développement des territoires et les trajectoires professionnelles et sociales des ruraux ne constituaient pas une préoccupation.

Ces aspects ont conduit évidemment à l'échec de ces projets qui, selon Marghi Moha, auraient été plus efficaces s'ils avaient intégré les agriculteurs dans la prise de décision et aussi si des programmes de formation pour les agriculteurs étaient programmés. De plus la coordination entre secteurs n'a pas été au rendez-vous et la motivation du personnel encore moins. Zair. T (2007) confirme cet état de fait. Il proclame qu'en dépit des efforts des pouvoirs centraux, les résultats des PDI sont en deçà des aspirations et le fossé n'a cessé de se creuser entre les différentes régions du pays qui a peu à peu « basculé » vers sa façade atlantique.

De même qu'au Maroc, la Tunisie a emprunté, de 1986 à 1992, la voie des projets de développement rural intégré. Ceux-ci visent, clairement en priorité, les zones défavorisées où se concentre une forte population pauvre. L'investissement agricole a repris, de même que les efforts sur le rattrapage des inégalités en matière d'infrastructures (pistes, adduction d'eau, etc.). Cependant, ce programme visait à rattraper les retards de développement des zones rurales par l'intermédiaire d'actions intégrées visant le développement de ces zones et pas seulement du secteur agricole et cela avec comme objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales déshéritées
- L'accroissement de leur production et de leurs revenus
- La consolidation de leurs emplois

La nouveauté de ce programme a été l'engagement d'enquêtes socio-économiques pour recenser les besoins des populations rurales. De même que pour les PARD, les PDRI n'ont pas réussi à rattraper les inégalités entre régions, bien au contraire. Pourtant le commissariat général au développement régional (CGDR) créé en 1981 a été chargé d'évaluer les PDAR et de mettre en œuvre les PDRI pour le Nord-Ouest, le centre-Ouest et le sud. « C'est à cette période et pour la première fois que le problème régional se trouve pris en compte par un plan (VI° Plan 1982-86), un chapitre a été consacré au problème régional en préconisant l'élaboration de schémas régionaux d'aménagement et de privilégier les zones les plus déshéritées » (Belhedi. A, 1996).

Selon M. Elloumi (1997), l'évaluation des PDRI a démontré que si une dynamique d'intégration des agriculteurs au marché a bien été créée, celle-ci s'est faite dans la dépendance et non dans une situation de maitrise des échanges. Si la réussite a fait défaut aux agriculteurs, il en est de même des régions défavorisées. En effet, les PDRI se sont éloignés des objectifs de rééquilibrage entre les régions et à l'intérieur des régions. Ceci est dû essentiellement au fait que l'attribution des fonds n'a pas respecté le déséquilibre entre les régions.

Seulement cette stratégie a dû s'arrêter en raison de la crise économique que la Tunisie a connue, dans les années 1980, et qui l'a poussée à s'adresser au FMI pour remettre son économie sur les rails. C'est le programme d'ajustement structurel, dont la mesure phare en ce qui concerne l'agriculture a été de diminuer l'investissement étatique en matière de développement agricole et d'encourager le financement de l'agriculture par des capitaux privés et internationaux en accordant des avantages fiscaux. C'est ainsi que la deuxième génération de PDRI avait deux principales caractéristiques : le désengagement de l'État et la participation de la population « imposée » par les bailleurs de fonds et qui est devenu un véritable dogme.

Une analyse approfondie de Belhedi Amor (1996), qui a pris en compte des indicateurs socio-économiques[73] pour étudier l'évolution du développement des différentes régions en Tunisie afin d'estimer le niveau de développement des régions et des gouvernorats en Tunisie, montre que la Tunisie a une structuration spatiale centrée, concentrique et basée sur le littoral. Ces données montrent que le Nord-Ouest est la région la plus défavorisée en matière de développement et que les régions du sud notamment le Sud-Est est considérée comme étant intermédiaire par rapport à la région la plus développée, la région de Tunis. C'est le cas notamment de notre région d'étude : Tataouine (Tableau n° 6).

Tableau 6: Score des gouvernorats sur le facteur développement socio-économique 1975-1994

Gouvernorat	1975	1984	1989	1994
Tunis	7,568	5,69	4,975	0,05
Ariana*	7,568	2,576	1,611	4,65
Ben Arous*	7,568	4,238	3,974	6,24
Nabeul	1,365	1,321	1,285	1,46
Zaghouan	-1,077	-2,375	-2,743	-3,59
Bizerte	1,132	0,305	-0,496	-0,35
Bèja	-1,446	-1,727	-2,034	-3,06
Jendouba	-2,44	-3,091	-2,587	-3,83
Kef	-1,41	-1,471	-1,781	-2,14
Siliana	-2,964	-2,925	-3,072	-4,28
Kairouan	-2,193	-2,792	-3,352	-4,98
Kasserine	-2,256	-2,916	-3,184	-5,58
Sidi Bouzid	-2,68	-3,225	-3,188	-5,32
Sousse	3,133	3,133	2,452	-3,80
Monastir	2,81	3,004	3,691	3,43
Mahdia	-0,483	-1,168	-1,082	-1,74
Sfax	1,912	1,733	1,596	2,18
Gafsa	0,473	0,469	0,369	0,07
Tozeur*	0,473	-1,518	0,197	1,27
Kebili*	0,467	1,674	1,581	1,17
Gabès	0,467	0,527	1,983	1,36
Medenine	-0,968	-0,212	0,315	0,64
Tataouine*	-0,968	-1,252	-0,45	0,60

Source Belhedi, A. 1996. * gouvernorats crées après 1975 comme kébili, Tozeur, Tataouine, Ariana et Ben Arous

[73] Indicateurs : l'adduction d'eau potable, l'électrification, la dépense par personne et par an (DPA), la part des logements rudimentaires ou de la population pauvre, le taux de chômage, l'accès aux TIC

A partir des données exposées dans ce tableau Belhedi Amor a conclu que les régions en Tunisie sont réparties sur cinq catégories : les espaces centraux, c'est-à-dire la capitale et quelques villes du sahel comme Sousse ou Sfax et une ville du sud Gabès qui peuvent être considérées comme les zones les plus développées. Les espaces de consolidation, des espaces urbains, qui ont connu un développement remarquable par rapport aux premières années de l'indépendance et cela soit par le développement du tourisme (Hammamet, Nabeul, Jerba etc.) soit de l'industrie (Gabès, Bizerte) soit de par leur rôle de centres administratifs (Mahdia, gafsa, Kairouan, Tataouine etc.). La configuration nodale de l'intérieur qui connaît un léger développement dû soit à une intervention ponctuelle de l'Etat par le biais de projets industriels (Béja, kasserine..) ou de périmètres irrigués (Béjà, Bousalem, Sidi Bouzid etc.) : ce que Belhedi Amor appelle l'émergence de petits îlots dans un désert de pauvreté et de désolation. Les espaces d'épaulement : ce sont les zones proches des zones centrales. La périphérie, c'est les zones qui ont les scores les plus bas. Ce que A. Belhedi appelle le croissant ouvrant sur l'Est qui commence au Nord-Est englobant la zone Sejnane, près de Bizerte, tout le Nord-Ouest, le Centre-Ouest, le Sud-Ouest en s'avançant en direction de Tataouine-Bengardane au Sud-Est du pays (Figure n° 23).

Figure 23: Niveau de développement socio-économique en Tunisie

Source Belhedi Amor, 1999

Toujours est-il que, selon cette étude de Belhedi Amor, l'ensemble des gouvernorats a connu une évolution positive, toutefois, atténuée par la persistance des disparités entre les régions. C'est ainsi que mise à part une montée régulière des régions du sud, les régions avancées (littoral) restent les plus avancées et les régions défavorisées (Nord-Ouest, Centre-Nord) restent en retard. Même si l'écart est passé de 12 point en 1975 à 10 point en 1994.

En Algérie, c'est donc à travers la révolution agraire commencée en 1971 que les inégalités devaient être effacées. Son objectif était justement de rattraper les inégalités que l'autogestion n'a pas permis de réduire entre les villes et les campagnes. Selon un rapport du (Conseil National Economique et Social (1999), à travers ces mutations, sera réalisée une des aspirations, de mieux être, du monde rural qui «dix ans environ après l'indépendance, alors qu'une partie au moins de la population urbaine commence à profiter du progrès, la paysannerie reste à l'écart et souffre d'une misère physique et physiologique intense, de malnutrition, de démoralisation collective ». Les rédacteurs du rapport ajoutent que « dans ce cadre, l'action de la révolution agraire sera décisive sur la transformation des structures sociales, notamment les rapports sociaux, étant donné qu'elle est l'antithèse du capitalisme agraire colonial oppresseur et exploiteur ». En effet, le reproche essentiel fait à l'autogestion qui a précédé la révolution agraire est que les paysans n'avaient pas accès aux moyens de production. C'est pour cela que les principales dispositions de l'ordonnance n°71-73 du 8 novembre 1971 portant révolution agraire visent la distribution de terres du secteur privé aux paysans sans terres. Il s'agissait de terres communales, domaniales et terres *habous* ainsi que de terres de propriétaires privés absentéistes.

Toutefois, non seulement les zones sensibles touchées par la révolution agraire, telles que les zones steppiques, n'ont pas connues une amélioration des conditions de vie des populations, mais en plus, les zones montagneuses, par exemple, n'ont pas été concernées par ces mesures. Dans les deux cas, auxquels on peut ajouter les zones sahariennes, les efforts en matière de désenclavement (accès à l'école, aux soins etc.) ont été considérables[74] (Sahli, 2001, Bedrani, 2001). Cependant, en ce qui concerne l'investissement économique et la lutte contre le chômage, les efforts consentis ont été limités et souvent axés sur le secteur agricole notamment les travaux de préservation des ressources naturelles telles que la mise en défens des parcours dans les steppes ou les travaux de DRS dans les zones montagneuses. La création d'emploi se limite à des emplois administratifs qui excluent, de ce fait, les non diplômés.

Donc, en Algérie, également, les zones à faible potentiel agricole, comme les zones montagneuses ou celles qui font face à des transformations naturelles et sociales avec des conséquences sur la reproduction du système de production agricole tel que c'est le cas de l'élevage extensif dans les zones steppiques, ont été celles qui ont le plus souffert de la marginalisation en raison de l'absence de l'implication des populations dans les plans et les projets de développement et de l'inadaptation des visions globales proposées (autogestion, révolution agraire). Zoubir Sahli (2001) résume le bilan de ces actions « Il y a certes eu des actions dites de « rénovation rurale » et « d'aménagement », mais il y a eu très peu de tentatives sérieuses pour impliquer les populations ». (Sahli. Z, 2001)

Ces zones, notamment les zones montagneuses, ont été la cible de ce qu'on a appelé les projets de développement local participatifs dans les années 1990 qui étaient en général financés par des organisations internationales (FAO, FIDA, FNUAP, PNUD, union

[74] L'Etat intervenait et intervient toujours à travers les plans de développement communaux (PCD) et les programmes spéciaux de wilaya (PS)

européenne etc.) et cela, suite au plan d'ajustement structurel. C'est alors que les notions d'autonomisation et de participation ont fait leur apparition en Algérie.

En somme dans les trois pays, le rattrapage des inégalités s'est traduit par la concentration des efforts de développement agricole dans les zones considérées comme marginalisées. Seulement, les actions se limitaient à l'aménagement infrastructurel et à des tentatives de moderniser la production agricole dans ces zones. Les approches d'intervention sont restées centralisées et favorisent la dépendance des populations. Les tentatives de rattrapage des inégalités n'ont donc pas porté leurs fruits dans les zones rurales. La crise économique que les trois pays ont connue, par la suite, n'a pas contribué à améliorer les choses.

3.1.3) L'autonomisation et la participation

Durant les années 1990, la prise de conscience de l'état de la persistance du sous-développement, dans les zones marginales au Maroc, notamment les zones montagneuses, s'est fait d'abord par des acteurs privés qui ont commencé à prendre des initiatives. Il s'agit selon M. Naciri (1997) d'émigrés attachés à leur région d'origine ou d'organisations traditionnelles qui s'occupaient de mettre en œuvre de petits projets concernant l'adduction d'eau. En parallèle, des actions et programmes engagés par des ONG ou des organisations internationales en incluant les institutions publiques et les organisations locales civiles se mettaient en place. En effet, sous l'influence d'organisations internationales, le Maroc s'est engagé dans de nouvelles formes d'intervention dans le milieu rural. Les diagnostics réalisés, souvent avec l'appui de ces organisations, ont fait part de la persistance des inégalités entre le milieu rural et le milieu urbain. C'est ainsi que les chiffres de l'indice numérique de pauvreté dans le milieu rural en 2000 sont de 22%, alors qu'ils sont de 7,9% dans le milieu urbain[75]. Il en est de même du chômage notamment chez les jeunes. Face à ces diagnostics défavorables et suite aux recommandations des organisations internationales, notamment dans le cadre du plan d'ajustement structurel, de nouveaux modes de gouvernance et de nouvelles méthodes d'intervention associées à de nouveaux outils ont été introduits. Dès la fin des années 1990, le développement rural prend, de plus en plus, d'importance dans les différentes stratégies du secteur agricole (Stratégie 2020). Il ne s'agit plus, seulement, d'améliorer les performances du secteur agricole, mais aussi de tenir compte des conditions de vie des populations, même dans les zones ou l'agriculture est en déclin, voire n'est pratiquée que pour des raisons de subsistance. La diversification de l'activité économique dans ces zones est devenue une solution préconisée et encouragée pour la création d'activités plus rentables que l'agriculture et pour occuper les jeunes, que l'activité agricole ne permet plus d'absorber ou qui ne souhaitent pas s'engager dans cette voie. L'exode rural et la migration qui ont toujours joué le rôle de soupape connaissent une stagnation.

Aït kadi. M (2003) exprime cela dans une communication[76] « A cet égard, je vous précise que cette stratégie peut effectivement promouvoir un développement rural conçu et mis en œuvre avec le monde rural et non pas, comme cela a été le cas, jusqu'à aujourd'hui, conçu par l'administration pour le monde rural » (Aït Kadi. M., 2003). Ceci se traduit, selon Aït Kadi,

[75] Source www.worldbank.org , Fiche-région sur la pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Septembre 2008

[76] **Aït Kadi M. (2003)**. Stratégies 2020 du développement rural au Maroc. Séminaire International Méditerranéen du CIHEAM sur les Nouvelles Stratégies pour un Développement Rural Durable dans les Pays Méditerranéens, 2000/04/10-12, Marrakech (Maroc).

secrétaire général du ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes de l'époque, par l'implication du monde rural dans les plans d'action.

Les paradigmes sur lesquels s'appuie la nouvelle stratégie de développement rural sont évoqués par Ait kadi il s'agit de : l'intégration et l'approche holistique, la territorialisation et la décentralisation, la participation et la responsabilisation, le partenariat, la négociation et la contractualisation, remettant ainsi en cause les stratégies et les méthodes adoptées jusque là.

L'autonomisation et la participation de la population prennent donc, une dimension importante, du moins dans le discours. Il s'agit alors de la participation, voire de l'autonomisation de la population. Ces interventions se font à travers des projets de développement tel que le projet de développement des zones rurales défavorisées (PDZRD). L'objectif est de susciter des initiatives locales. Cet objectif a été clairement exprimé dans le projet de développement rural des zones montagneuses d'Al Haouz au Maroc dont la zone du projet est Asni-amizmiz, qui englobe notre zone d'étude, il s'agit de « renforcer les capacités d'auto-développement des populations locales en vue d'une augmentation et une diversification des sources de revenus, avec le souci d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles » (DPA, 2010). Ces aspects se sont traduits par le renforcement des organisations locales qu'elles soient traditionnelles (les djemaa) ou nouvellement créées pour représenter une frange de la société ou pour traiter un aspect du développement : l'alphabétisation, le micro-crédit, la protection de l'environnement, etc. Les facilités accordées à ses organisations pour travailler avec des ONG internationales leur permettent d'avoir une certaine autonomie dans la recherche de financement et dans le développement de projets qui traitent des problématiques locales. Seulement, beaucoup d'entre elles se mobilisent essentiellement pour engranger des fonds sans avoir forcément les compétences pour porter des projets et répondre réellement aux problématiques de développement local. Par ailleurs, des problèmes de représentativités se posent souvent dans la mesure où ces associations sont, de plus en plus, polluées par les partis politiques qui se livrent une lutte de pouvoir dans les villages.

Abordant la stratégie de développement rural au Maroc, Badjeddi M, a ce jugement non conciliant : « Le Maroc a introduit la stratégie participative de développement rural au niveau de quelques projets de terrain en nombre très limité et sans toutefois constituer une référence à méditer à l'échelle régionale voire locale ». (Badjeddi. M, 2007)

Si au Maroc, l'introduction de l'autonomisation et de la participation de la population a abouti au foisonnement d'associations et d'ONG, en Tunisie, cette question est restée délicate et a été résolue par la création de ce qu'on a appelé les associations de développement, présentes, dans un premier temps, à l'échelle des gouvernorats, puis généralisées à l'échelle des délégations. Par ailleurs, les groupements de développement agricole et des associations spécialisées, notamment en irrigation devaient représenter localement les agriculteurs. Ceux-ci sont en plus « représentés », en général, à l'échelle du gouvernorat par l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP). Toutes ces organisations sont sous la coupe des administrations qui délèguent des cadres pour les faire fonctionner. Le caractère civil de ces organisations est très discutable voire impossible à envisager. De son côté, l'Etat a provoqué une réorganisation des institutions chargées du développement régional en 1994. Le CGDR a été chargé de s'occuper uniquement du littoral, en plus de ses attributions de développement général. Trois offices ont été créés pour les zones dites marginalisées : l'office de développement du sud (ODS), l'office de développement du centre-Ouest (ODCO) et l'office

de développement du Nord-Ouest (ODNO). Au même moment, des conseils locaux de développement ont été créés.

Du point de vue des programmes, les PDRI ont été reconduits pour une deuxième génération et la nouveauté, puisque l'accent reste sur les infrastructures et les équipements (Elloumi M., 2006), se situe au niveau de l'introduction de la participation par le biais des organisations citées précédemment et la promotion de la femme rurale. Le caractère uniforme des projets est sauvegardé, les spécificités des territoires et ses ressources, ne rentrent pas encore en ligne de compte. Ces programmes ont été menés dans une conjoncture difficile dans la mesure où la Tunisie appliquait le plan d'ajustement structurel dicté par le FMI et devait conduire une politique de désengagement de l'Etat. Suite à l'application de ces projets (PDRI de seconde génération), l'amélioration des conditions de vie notamment la diminution de la pauvreté dans le milieu rural et l'amélioration des conditions d'éducation et d'infrastructures est indéniable. Le milieu rural reste tout de même en retard en ce qui concerne le chômage. Le taux de chômage est passé de 14,8% en 1989 à 18,1% en 1999. S'ajoute à cela, la surexploitation des ressources notamment les ressources hydriques et le sol.

Seulement, l'apport le plus important de ces projets, se situe selon Elloumi. M (2006) dans la densification du tissu institutionnel qui, comme nous l'avons signalé précédemment, s'est enrichi d'organisations qui ne sont, en général, que des prolongements de l'administration. L'absence d'une réelle représentativité et le climat de suspicion envers l'émergence de réelles organisations civiles représentatives ne permet pas à ces organisations de provoquer le réel changement attendu. Quant à la dimension locale et surtout territoriale, mis à part dans le cadre de projets de développement en partenariat avec des organisations internationales ou des ONGs, ces deux dimensions sont, à ce moment-là, de l'ordre du théorique en Tunisie.

En Algérie, cette période d'autonomie et de participation n'a pas été intégrée dans une vision globale de développement rural. Il s'agissait d'opérations ponctuelles qui touchaient des zones dites défavorisées. La situation difficile dans laquelle se trouvait le pays, suite à la crise politico-économique de l'époque l'a conduit à accepter des propositions de projets de développement local, souvent proposés clés en main, par les organisations internationales. Les zones ciblées sont les zones montagneuses, steppiques et sahariennes qui connaissent un retard de développement flagrant. La participation, l'autonomie, mais aussi le genre et l'empowerment sont des notions introduites par les approches appliquées dans le cadre de ces projets. Les unités de projet créées et dont les cadres issus du secteur agricole sont formés pour les diriger, sont souvent déconnectés des autres activités et autres services du secteur agricole. De ce fait, dès la fin du projet, il ne reste plus aucun acquis sur le plan méthodologique et le retour vers les anciennes façons de faire est automatique. C'est souvent le cas pour les méthodes participatives. Ce que Zoubir Sahli (2001) résume « Les approches quelque peu participatives que la nouvelle démarche voulait généraliser, dans le cadre de projets nouveaux (lancés à partir des années 1990), sont en effet le plus souvent mises en œuvre par les techniciens et/ou les administrateurs des projets et cela souvent comme une formalité professionnelle et non comme un engagement vis-à-vis des communautés locales ».

Les années 1990 ont été celles des plans d'ajustement structurel au Maghreb. Dans les zones rurales défavorisées, cela s'est traduit par l'intervention des organisations internationales par le biais de projets de développement qui visaient clairement la participation et l'autonomie des populations, mais qui lors de la concrétisation se sont heurtés aux filtrages imposés par plusieurs décennies de décision centralisée entre les mains des administrations aussi bien centrales que locales.

3.1.4) Le local et le territoire : nouvelles échelles de planification et d'action

Selon Koop Kirsten et al (2010) « Après une phase où étaient préconisées planification centralisée et industrialisation (Maroc, Algérie, Tunisie), vint celle du « développement local ». Nous assistons actuellement au transfert du modèle français de « développement territorial » vers ses anciennes colonies » (Koop. K et al., 2010).

C'est la stratégie 2020 qui a lancé, au Maroc, la décentralisation dans le secteur du développement rural. Aï Kadi, dans sa communication, évoque la territorialisation et la décentralisation comme les nouveaux paradigmes qui déterminent les espaces et les échelles de mise en œuvre des plans d'action. Ainsi, il est intéressant de se pencher sur la définition de la territorialisation par ce responsable administratif de haut niveau et donc, ce qui pourrait être pris pour la définition officielle de cette notion : « La territorialisation signifie que la programmation doit se faire sur des bases locales, non seulement celles de la région, mais aussi celles des petites zones rurales, des communes, des villages, des douars qui ont chacun des caractéristiques et des problèmes spécifiques. C'est à ces niveaux de territorialisation que l'on doit identifier les vocations dominantes en fonction desquelles on pourra agir et définir le développement ». Pour ce qui est de l'échelle de programmation, dans un contexte de mise en place de la régionalisation, Aït Kadi, situe le processus de développement rural, au niveau communal voire à des échelles plus basses. Il reprend même le principe de subsidiarité, sans doute inspiré de la stratégie de développement rural de l'union européenne. Ce dernier est expliqué comme suit « Les villages ou les douars, doivent ainsi avoir un pouvoir de décision pour les affaires qui les concernent directement, les communes interviennent pour des décisions qui sortent du cadre villageois, et ainsi de suite jusqu'à la région » (Aït Kadi M., 2003). Seulement, dans les faits, selon Badjeddi. M (2007) la décentralisation s'est surtout traduite par la diminution du taux d'encadrement local des producteurs et la faiblesse des investissements de l'Etat. Il explique cela par le fait que le transfert de quelques fonctions de développement rural vers des niveaux provinciaux ou vers des organisations de producteurs n'était pas accompagné d'un transfert des compétences nécessaires à l'accomplissement des fonctions décentralisées à l'échelle vraiment locale.

Les paradigmes de la stratégie 2020 ont été revus par le pilier II du plan Maroc vert qui a été adopté en Avril 2008. Dans ce plan, l'approche sectorielle agricole est assumée. Son objectif est d'apporter un appui aux petites et moyennes exploitations dans les différentes zones défavorisées du pays. Ceci permettrait de toucher, selon ses concepteurs 500 à 600 000 exploitations dans les zones défavorisées, clairement identifiées comme étant (Les montagnes, oasis, plaines et plateaux du semi-aride), qui rassemblent la grande majorité des exploitations du pays, et les plus pauvres d'entre elles[77]. La stratégie préconisée prends comme unité de base l'exploitation, il n'est plus question de plans de développement communautaires. Les plans d'action sont basés sur l'octroi de microcrédits à ses exploitants par le biais d'ONG de microcrédit, en vue de maintenir l'activité agricole, car selon la conception du plan Maroc vert, ces exploitants n'exercent l'activité agricole que pour leur subsistance et l'agriculture a pour ces familles « un rôle très important d'attache sociale en milieu rural »[78]. Ces microcrédits devraient, selon cette stratégie, limiter l'exode rural.

[77] Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, Pilier II du plan Maroc vert. De la stratégie à l'action. Pour un développement solidaire et durable de la petite agriculture prenant en compte les spécificités des montagnes et des oasis, Maroc, 2009.
[78] *ibid*

Pour ce qui est de la territorialisation et de la décentralisation, il n'est plus question des niveaux locaux pour la prise de décision. La région est devenu selon les concepteurs du projet « le niveau incontournable de la décentralisation et déconcentration et celui pertinent pour un travail de planification tenant mieux compte de la diversité des situations ». Il n'est plus question de subsidiarité. Toutefois, les projets centrés sur le développement agricole, alors que dans la stratégie 2020, il était, plus, question de développement rural local, seront mis en œuvre dans ce qui est désigné par les unités territoriales agricoles (UTA)[79] de chaque région, décrite dans l'atlas de l'agriculture marocaine[80]. C'est à ce niveau que sont créés les institutions déconcentrées de l'administration agricole (Direction provinciale de l'agriculture et/ou office régional de la mise en valeur). Toutefois, des « petites régions rurales » sont évoquées dans le document de l'Atlas de l'agriculture marocaine pour constituer une échelle d'action. Ces petites régions qui correspondraient dans le découpage administratif aux *cercles,* sont clairement assimilées aux « pays » français, comme nous l'avons abordé précédemment.

Dans les zones montagneuses et steppiques, l'approche préconisée est, donc, celle de la valorisation du terroir pour ce qu'elle a eu comme bons résultats dans le cadre de la stratégie 2020. La gestion des ressources naturelles collectives et la mobilisation responsable de la population en seraient le justificatif. Seulement, ces affirmations restent théoriques dans la mesure où l'approche sectorielle agricole semble être la véritable option choisie et la reprise en main par les institutions publiques des questions de développement rural semble être ce qui est préconisé dans le plan Maroc vert. Ce dernier est jugé sévèrement par N. Akesbi (2011) qui affirme que « Quand on lit les documents de présentation du PMV, on est frappé par la vision productiviste qui s'en dégage, l'objectif systématique de maximisation de la production prenant souvent le pas sur toute autre considération ». (Akesbi. N, 2011). Ainsi, l'expérience de l'autonomisation de la population pour un développement rural local qui implique la base et qui vise une construction collective du territoire a été « testée » dans le cadre de projets tel que celui d'El Haouz, mais, ne semble pas être en phase de généralisation, bien au contraire. Le local comme échelle de planification semble être remis en cause. Lorsque le territoire est évoqué, il s'agit plus du territoire agricole. C'est ainsi qu'il est précisé dans le document explicatif du pilier II du plan Maroc vert qui concerne les zones défavorisées que l'approche territoriale « encourage l'identification des acteurs à leurs territoire et permet de soutenir un processus de construction du territoire agricole, avec des conséquences importantes pour tout le développement rural des petites régions concernées » (Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, 2009b). Toutefois, il semblerait qu'il y a eu émergence, dans les territoires ruraux, « d'associations locales qui ont une perception nouvelle des ressources territoriales, de l'existence d'un processus de mobilisation des ressources et de leur valorisation pour la construction du territoire » (Campagne. P, 2012).

Concernant la Tunisie, M. Elloumi (2006) montre son scepticisme envers la territorialité et la territorialisation qui semble-t-il conduit à une fragmentation de l'espace et développe l'idée que c'est difficile de cerner la territorialité à savoir la relation identitaire et historique entre le territoire et la population. Cette conclusion fait référence au projet de développement du Sud-Est tunisien qui a vu les concepteurs du projet refaire vivre la dimension tribale pour créer des unités socio-territoriales. Cette approche par les UST, « […] s'est progressivement généralisée à tous les projets de développement agricole et rural et de gestion des ressources naturelles ». (Elloumi. M, 2009a). Les tribus représentées par les groupements de développement agricole (GDA) ont vu leur rôle prendre de l'importance. Au fait, ce sont les

[79] Se référer au point 2.3.2.3

[80] Atlas de l'agriculture marocaine, 2009, Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime.

GDA, qui comptent en leur sein, le plus souvent, des représentants de l'administration et qui ne sont souvent qu'un prolongement de celle-ci, qui sont sollicités pour représenter la population et non les notables des tribus en question dont l'organisation et l'influence se sont, peu à peu, dissipées. Chaque GDA se voit confié la lourde tâche d'être porteur d'un projet de développement qui consiste, le plus souvent, à veiller à l'exécution des instructions des chefs de projet. Nous étudierons le cas de GDAs à Tataouine, notre zone d'étude en Tunisie, dans la deuxième partie de cette thèse.

De toute façon, M. Elloumi attribue l'introduction de l'approche territoriale dans les territoires marginalisés aux projets de développement portés par des organisations internationales. C'est le cas notamment du Sud-Est tunisien à travers le Programme de Développement Agropastoral et Promotion des Initiatives Locales du Sud-Est (PRODESUD) financé par le FIDA. Ce type de projets sont préconisés pour faire face à une grave crise systémique qui touche tous les aspects de l'économie régionale, mais aussi les questions sociales et celles liées à la gestion des ressources naturelles : « Face à cette crise, des tentatives d'un développement basé sur les territoires ont vu le jour depuis quelques années. Ces tentatives rentrent dans le cadre d'une politique de décentralisation et d'encouragement de l'initiative locale qui s'insère à son tour dans la politique d'ajustement structurel et de libéralisation économique et donc de retrait ou de redéploiement des modes d'intervention de l'État. Ces stratégies s'appliquent aux territoires qui ont des contraintes d'insertion dans la mondialisation du fait de leurs difficultés à être compétitifs dans un monde globalisé avec des productions de plus en plus standardisées » (Elloumi. M, 2012).

Le nouveau programme de PDRI (2009-2014) est revenu à une vision plus centralisée et administrative. Les objectifs globaux ont été identifiés à l'échelle nationale et concernent 90 délégations. En effet, l'échelle d'intervention n'est pas le territoire qui a une signification socio-économique, mais, plutôt la délégation qui est une entité administrative et la décentralisation consiste en une concertation avec les associations et l'implication des conseils régionaux de développement. Ces PDRI étaient à la phase d'élaboration au moment du déclenchement de la révolution qui a vu la chute de l'ancien système politique en Tunisie.

Par ailleurs, M. Elloumi et al (2012) dans (Campagne. P, 2012) s'interrogent sur la possibilité de l'émergence de territoires en Tunisie, alors que « Les processus d'émergence nécessitent, d'une part la mise en œuvre de nouvelles formes de gouvernance permettant aux acteurs locaux une certaine autonomie sur leur territoire et, d'autre part, la présence dans les territoires en question d'acteurs engagés, dynamiques, porteurs d'un projet pour leur territoire et qui disposent des capacités requises de mobilisation de partenariats efficaces dans un cadre institutionnel propice de déconcentration/décentralisation ». Ces auteurs suggèrent qu' « Il est certain que le chemin est entamé mais qu'un processus progressif à long terme est utile pour voir réellement émerger un véritable développement territorial notamment dans les zones à fortes contraintes socioéconomiques et environnementales ».

En Algérie, à partir de 2000, il y a eu élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement de l'agriculture qui avait pour objectif de provoquer un bouleversement du monde agricole et rural : le Plan National du Développement Agricole (PNDA). Au bout de deux ans, il a été constaté que les mesures prises et qui consistaient en gros en un ensemble d'instruments d'incitation à l'investissement et à la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles comme la reconversion des espaces céréaliers improductifs en espaces arboricoles, sont inadéquates dans les zones dites défavorisées ou le retard de développement se traduit par l'enclavement mais surtout ou l'absence d'une dynamique économique, que

l'agriculture devenue un secteur secondaire en raison de l'insuffisance ou la dégradation des ressources, enfonce les populations dans la pauvreté. Le plan national de développement agricole est alors devenu le plan national de développement agricole et rural (PNDAR) considéré comme le « prolongement naturel du PNDA ». Le ciblage des zones marginalisées est clairement exprimé dans le document se rapportant à la stratégie nationale de développement rural durable qui aborde en détail le PNDAR , où il est expliqué qu'il s'agit de « la rupture avec l'immobilisme qui a caractérisé les zones rurales à faible potentiel en offrant des alternatives pour le développement de leurs économies et de leurs activités à travers la reconversion et l'adaptation des systèmes de production, le reboisement utile et économique, les aménagements des zones de montagne et des parcours steppiques ». C'est donc à partir de là que les zones marginalisées ont commencé à être intégrées dans le cadre de programmes locaux de développement.

D'abord, de 2002 à 2007, les programmes de proximité de développement rural (PPDR) ont été instaurés. Il s'agit de programmes de développement des zones les plus démunies ou est appliquée une démarche participative et de proximité pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement collectifs et individuels. Les acteurs locaux devaient travailler en coordination pour le développement d'un territoire donné, sous l'égide du secteur agricole. Les objectifs principaux des PPDR sont clairement orientés vers la prise en charge des difficultés connues par les zones rurales appelées zones rurales « défavorisées ». Ces objectifs sont ainsi énoncés : « Le PPDR a pour objectifs la revitalisation des zones rurales et en particulier les plus défavorisées d'entre-elles par la consolidation des activités économiques des communautés rurales concernées, la promotion de nouvelles activités, ainsi que la promotion de la gestion durable des ressources naturelles ». (Ministère délégué chargé du développement rural, 2004b). Toutefois, la décentralisation des décisions consiste surtout en l'instauration d'un comité technique au niveau wilaya qui étudie et valide les PPDR élaborés au niveau local par une action concertée entre les services administratifs (agricoles ou forestiers) et la population. A partir de 2007, la politique de renouveau rural a instauré une deuxième génération de projets, il s'agit des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) ou des projets de proximité de lutte contre la désertification (PPLCD). Ces derniers ont été intégrés à la politique de renouveau rural à partir de 2010. La nouveauté a été l'appui sur l'approche territoriale, en désignant la commune comme entité de base du développement et en impliquant plus concrètement les collectivités locales et cela en mettant à la disposition du président de l'Assemblée populaire communale (APC) une ligne budgétaire destinée au financement des actions des PPDRI. Les zones « ou les conditions de production sont difficiles pour les agriculteurs » sont désignées comme territoire de projet : Montagnes, Steppe, Sahara.

L'embellie financière qui a suivi la hausse des prix des hydrocarbures a donc conduit les services de l'Etat à reprendre en main les actions de développement dans les zones rurales et à diminuer de l'action des organisations internationales.

Selon S. Bedrani et al (2012) dans (Campagne P, 2012) des difficultés existent pour l'émergence de territoires en Algérie. Ces difficultés sont liées « […] au faible degré de décentralisation, à la faiblesse des ressources propres mises à la disposition des assemblées élues et des associations de la société civile mais aussi au fait que les acteurs locaux (en particulier économiques) sont convaincus que la construction des territoires relève davantage de l'Etat que d'eux-mêmes ».

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons voulu démontrer que les approches de développement rural ont été adaptées avec beaucoup de similitudes dans les zones rurales les plus difficiles et complexes et qui ne présentent pas d'intérêt économique, notamment agricole, dans les trois pays du Maghreb étudiés (Tableau n°7). En effet, si les zones rurales difficiles situées dans les trois pays en zones montagneuses, steppiques ou sahariennes ont connu une période de marginalisation à l'indépendance des trois pays, il y a eu dès les années 1970, une prise de conscience des inégalités que connaissaient ces zones. Les programmes pour y remédier se sont appuyés, dans les trois cas, sur des actions qui visent l'amélioration de la production agricole, mais aussi, sur l'aménagement infrastructurel. Ces programmes ont connu leur apogée durant les années 1980 avec les projets de développement rural intégré, notamment, au Maroc et en Tunisie. En Algérie, la révolution agraire était sensée transformer les paysans pauvres en agriculteurs modernes conformément au principe d'équité entre les citoyens algériens d'après l'indépendance.

Dans les années 1990, le constat de l'échec de ces programmes et de la pauvreté qui sévit dans ces zones a conduit ces pays à accepter, comme mesure d'accompagnement des plans d'ajustement structurel (PAS), l'adoption par le biais de projets de développement des zones défavorisées, financés par les organisations internationales et des ONG, des approches dites participatives et d'autonomisation de la population.

Par la suite, à la fin des années 2000, l'atténuation de la crise économico-politique en Algérie et la fin de l'application des PAS en Tunisie et au Maroc n'ont pas empêché, ces pays, d'adopter pour ces zones, l'approche territoriale appliquée, surtout en Europe notamment en France, dans les zones rurales difficiles. Seulement, les différentes adaptations, dans les trois pays, montrent que cette dernière, également, reste surtout confinée dans les zones de projets ou interviennent les organisations internationales et/ou connaît une application pour le moins mitigée. Si la lecture des documents produits par les institutions notamment les ministères de l'agriculture en charge du développement rural regorgent de concepts liés à l'environnement de cette approche : territoire, territorialité, territorialisation etc., notamment au Maroc (Atlas de l'agriculture pilier II du plan Maroc vert) et en Algérie (stratégie nationale de développement rural) et dans les discours des différents responsables au niveau central, au niveau local, ces termes se dissipent et ne sont pas du tout présents dans les discours et, encore moins, dans les actions.

Tableau 7: Différentes phases traversées par les zones rurales défavorisées en Algérie, Maroc et Tunisie

Périodes	**1950/1960/1970**	**1970/1980**	**1990/2000**	**2000/2010**
Phases	Marginalisation	Rattrapage des inégalités	Participation Autonomisation Décentralisation	Localisation Territorialisation
Pays	M A T	M A T	M A T	M A T
Outils	Aménagement/ Infrastructures	PDI RA PDR	PDRI - PDRI	PDC PPDRI PDRI
Stratégies/ Programmes	Pas de programmes de développement économique	Programmes de développement agricole Marginalisation des zones montagneuses au Maroc (montagnes rifaines et Haut Atlas)	Intervention des organisations internationales par le biais de projets de développement rural dans les zones difficiles. Plans d'ajustement structurels	- Maroc : stratégie 20/20 Pilier II du plan Maroc vert. - Algérie : Stratégies de travail de développement rural. Puis Renouveau rural -Tunisie : Nouvelle génération de PDRI

M : Maroc, A : Algérie, T : Tunisie
PDI : Projet de développement intégré ; RA : Révolution agraire ; PDR : projet de développement rural ; PDRI : Projet de développement rural intégré ; PDC : plan communal de développement ; PPDRI : projet de proximité de développement rural ; PDRI : Projet de développement intégré

Conclusion de la première partie :

Les pays du Maghreb n'ont jamais été qualifiés de pays développés. C'est donc, tout naturellement que les stratégies et approches de développement se sont succédées et que le Maghreb, par sa proximité de l'Europe, par son passé de territoire colonisé et par sa capacité d'absorption de toutes les influences de toutes sortes : culturelles et économiques, s'est trouvé être le théâtre d'expérimentations en matière de développement socio-économique qui malheureusement n'ont pas abouties. En effet, depuis l'indépendance des trois pays du Maghreb central : Algérie, Maroc et Tunisie, les théories économiques et les stratégies qui en découlent ont été tentées pour enfin conduire ces territoires et leurs populations au développement : le protectionnisme, la focalisation sur les forces productives, le tout industriel, l'économie du développement, le libéralisme économique (à travers les plans d'ajustement structurel), la lutte contre les inégalités etc. Aujourd'hui, l'échec de toutes ses approches est admis, mais c'est peut être la première fois, dans l'histoire du Maghreb, que ces nations ont leur destin entre leurs mains.

Dans le domaine du développement rural qui nous intéresse, particulièrement dans ce travail de thèse, toutes ces stratégies de développement ont bien sûr eu leurs conséquences sur les territoires ruraux. Si les territoires productifs ont connu un destin simple qui consiste en des efforts d'amélioration des conditions de production agricole, notamment au Maroc et en Tunisie, les zones dites difficiles, c'est-à-dire la majorité de ces territoires (zones montagneuses, steppiques, sahariennes) ont posé des difficultés aux trois pays et en posent encore aujourd'hui.

Dans cette première partie du travail, nous avons abordé spécifiquement les stratégies adoptées envers ces zones, mais, nous avons divisé le travail de sorte à expliquer d'abord les concepts et leurs représentations dans ces trois pays que ce soit dans le milieu administratif ou dans le milieu universitaire. Seulement, lorsqu'il a fallu situer ce travail de thèse dans une discipline et s'approprier les concepts, déjà, nous avons été confrontés à la connotation très « contextualisée» de ces concepts. En effet que ce soit le concept de territoire, d'acteur, de ruralité et de rural et encore, plus, le concept de développement, leurs définitions sont souvent liées aux origines et/ou aux contextes de recherche des auteurs de ces définitions. Le plus souvent, parmi ces concepts, notamment le concept de rural, il y' en a qui sont intimement liés au contexte français. D'autre part, le terme « flou » revient, chaque fois, que l'un de ces concepts est abordé. Toutefois, le concept de représentations sociales a son origine dans la discipline de sociologie et a été clairement adopté par les géographes et nous l'avons mobilisé surtout en raison de son association par ces derniers à l'espace et au territoire. Ce dernier est sans doute le concept le plus emblématique d'une discipline : la géographie sociale et sans doute le plus « flou » et le plus « contextualisé ». Nous avons dû nous y intéresser car non seulement c'est un concept qui a traversé la Méditerranée en tant que tel, mais son destin est intéressant lorsqu'il est associé à une approche de développement dite : l'approche territoriale qui semble être, aujourd'hui, adoptée par les trois pays que ce soit à l'échelle nationale dans les zones rurales difficiles comme au Maroc et en Algérie ou à l'échelle de zones spécifiques, dans le cadre de projets de coopération, comme en Tunisie.

Toutefois, si le territoire est un concept flou, c'est sans doute un concept importé et c'est normal de se référer à ses origines européennes voire française en l'occurrence, mais, il s'est avéré que le rural et la ruralité ne sont pas simples à aborder également. Pourtant au quatorzième siècle déjà Ibn Khaldun a traité la question en termes de civilisation rurale et civilisation urbaine. Toutefois, aujourd'hui, il est très difficile de trouver une réflexion conceptuelle sur cette question au Maghreb et le caractère péjoratif du monde rural auquel on ne reconnaît que les valeurs de solidarité et d'entraide, indispensable, selon Ibn Khaldun pour survivre dans des conditions difficiles sont toujours d'actualité. Sur le plan administratif où on retrouve les définitions officielles, celles-ci sont soit subjectives comme en Tunisie et au Maroc ou les communes sont urbaines ou rurales selon une décision administrative, soit officieuse comme en Algérie, où il n'y a que l'Institut des statistiques qui effectue cette dichotomie du territoire.

Les typologies qui en découlent, souvent le fait des administrations agricoles, sont très axées sur la production agricole ou sur le niveau de développement infrastructurel. Les aspects de représentations et de perception par les ruraux de leurs territoires ne sont pas pris en compte. Il en est de même des stratégies et approches appliquées dans ces territoires.

Pourtant, un parallèle est à établir entre ces éléments de représentations et d'approches sur les trajectoires de ces territoires. La marginalisation dont ont fait l'objet certains territoires expliquent, sans doute en bonne partie, leur caractère répulsif actuel.

Deuxième partie

Les zones rurales difficiles au Maghreb, de la marginalisation aux tentatives de rattrapage : Cas de l'insertion économique des jeunes

Introduction :

Le changement majeur que devait produire les approches participatives puis territoriales de développement local dans les zones rurales, c'est l'autonomisation des acteurs et leur participation à la prise de décision. Le changement institutionnel est donc devenu indispensable pour remplacer le tout Etat. La diversité des acteurs a fait l'objet de classifications par divers auteurs en théorie et pour le cas pratique du Maghreb. Nous retrouvons effectivement l'apparition d'acteurs dits « civils » dont le processus d'émergence est intéressant à dresser. Certes, aujourd'hui, leur existence est devenue remarquable, mais qu'en est-il de leur autonomie voire de leur indépendance. Méritent-ils le qualificatif de « civil » tout simplement ?

Nous avons focalisé sur les acteurs de l'insertion économique des jeunes. Leurs approches. Comment se sont-ils adaptés, l'ont-ils seulement fait ?, à l'approche territoriale de proximité ? Ces acteurs agissent dans des territoires qui connaissent des mutations et des recompositions permanentes et de toutes sortes, surtout en ce début de siècle, dont il est difficile d'augurer de l'issue.

Nous avons tenté de retracer les trajectoires des zones rurales au Maghreb avec comme indicateurs : la démographie, la migration, les disparités rural/urbain, la diversification de l'activité, la place de l'agriculture.

Pour aborder les représentations et les pratiques, l'échelle locale est inévitable. Les territoires délimités et choisis l'ont été du faite de leur réponse à plusieurs critères dont le plus important est la marginalisation de ces territoires et l'inefficacité des politiques adoptées et l'introduction récente de l'approche territoriale, avec en parallèle, des initiatives de la part des jeunes pour valoriser les ressources locales et pour un ancrage désiré au territoire.

Les territoires, les acteurs de développement, les jeunes porteurs de projets face aux représentations, nous aborderons dans le dernier chapitre les résultats de l'interaction entre tous ces éléments résultats de plusieurs décennies de stratégies inefficaces de développement rural.

Chapitre 1 Les nouvelles attributions des acteurs et du territoire dans les territoires ruraux maghrébins.

1.1) Les acteurs et les stratégies de développement local dans les territoires ruraux au Maghreb.

1.1.1) Les acteurs de développement local : leurs références théoriques et inspirations empiriques occidentales face aux réalités maghrébines

Les acteurs de développement local au Maghreb sont appelés, aujourd'hui, à répondre à deux impératifs dans le monde rural. D'abord le changement institutionnel, qui les touche en premier lieu, et la valorisation des ressources locales pour une construction collective de territoire. Si on se réfère aux définitions du développement local que nous avons abordées dans la première partie, les relations entre les acteurs doivent être renforcées surtout celles qui ne sont pas marchandes. Ils doivent, également, intégrer de nouvelles préoccupations et/ou valeurs que nous avons abordées précédemment également : la gouvernance, la décentralisation, la proximité, la participation etc.

En effet, les acteurs sont donc au centre du développement territorial. Ce sont leurs « idées » et leurs représentations du territoire qui sont concrétisées. La complexité vient de la diversité des acteurs, mais elle vient aussi de la diversité des rôles des différents acteurs. Un acteur peut intervenir dans différents domaines et avoir plusieurs légitimités. Ce que H.Gumuchian et al (2003) appellent « acteurs à plusieurs casquettes ». Chaque acteur a un rôle lié à sa fonction officielle à ses convictions et idéologies et en tant qu'habitant et citoyen, mais aussi un rôle social, en tant que membre d'une famille. Ainsi les acteurs d'un territoire donné, sont dits territorialisés, multi casquettes, multiples, appartenant à une catégorie, ont des représentations différentes du territoire, etc. Leurs actions sont également complexes et parfois même contradictoires.

Les acteurs d'un territoire donné ne jouent donc pas un seul rôle et n'agissent pas à partir d'une seule organisation. Cependant, H. Gumuchian et al (2003) proposent une classification du type d'action qui nous semble assez globale. Les actions, pour le développement d'un territoire, sont selon ces auteurs soit de type structure (organisation en général publique), de type procédure (en général fonds ou organisation internationale ou ministère), ou de type projet (ONG, association, etc.). En reprenant cette classification et en l'adaptant aux pays du Maghreb, notamment les territoires ruraux, nous retrouvons les trois types, avec toutefois, une quasi dominance du type structure qui se substitue, souvent, aux deux autres types de manière officieuse.

Pour le premier type d'action, le type structure, les acteurs qui le symbolisent sont les administrations locales déconcentrées. Elles ne sont pas, le plus souvent, déconcentrées jusqu'au niveau de la plus petite unité administrative : la commune ou le secteur (sauf pour le conseiller agricole) mais interviennent à travers des agents qui se déplacent sur le terrain et qui font du suivi des travaux liés à leurs missions. Le secteur agricole et parfois forestier, comme c'est le cas en Algérie, à qui est dévolue la mission du développement rural se retrouve à gérer des projets de développement intégré avec le financement national étatique ou de bailleurs de fond. Dans ce dernier cas, l'action de type structure se retrouve imbriquée

avec l'action de type procédure et les lourdeurs des deux types d'actions sont souvent associées. Ce type d'actions est observé dans les trois pays : Algérie, Maroc et Tunisie[81].

Dans le cas du type procédure, ce sont souvent des projets financés par des institutions internationales d'aide au développement. Cette approche « définit un projet et ses composantes et le projette sur un territoire. Elle implique nécessairement la création d'une structure de gestion du projet, qui associe, selon des modalités variables, des administrations et des acteurs du privé et de la société civile. L'objectif de ces projets est de réaliser les actions correspondant aux financements disponibles, et non de construire une gouvernance territoriale. Le plus souvent, la structure de gestion disparaît avec la fermeture du projet : « par exemple, les unités de gestion des projets de la banque mondiale ou du FIDA dans les pays du Maghreb cessent leurs fonctions quand les financements des prêts sont épuisés » (Lasarev.G, 2009).

Quant au troisième type d'action le type projet, nous le retrouvons de manière quasi systématique dans les zones rurales difficiles au Maroc : exemple des vallées du haut Atlas ou des petites associations sont soutenues par des ONG internationales pour réaliser des projets de développement souvent à l'échelle Douar. Dans ce cas, les acteurs sont des porteurs de projets, bailleurs de fonds, partenaires de projets etc. En Algérie, ce type d'action est plutôt l'œuvre d'associations nationales telles que l'association Touiza ou ANFEDR (association nationale des femmes et développement rural). Ces associations sont financées par plusieurs bailleurs de fonds qui imposent leurs procédures. De toute façon, dans les trois cas, le rôle le plus ambigu reste celui des élus locaux qui sont souvent associés dans le cas des actions de type structure et procédure, mais qui peuvent être délibérément marginalisés dans le cas des projets menés par des associations et financés par des bailleurs étrangers. En tout cas, ils sont rarement les porteurs de projets de développement de leur territoire.

Le développement territorial est devenu un objectif clairement exprimé par les différentes stratégies de développement rural des trois pays du Maghreb. Les acteurs ont connu, dans ce domaine, une diversité sans précédent. Seulement, leur impact et leur intensité d'action sont différents d'un pays à l'autre même si l'Etat, via ses organisations relais, reste, souvent, le premier décideur même à l'échelle locale.

1.1.2) Classification et catégorisation des acteurs

Selon Gumuchian et al, une lecture classique des rapports entre acteurs et territoires inviterait à distinguer différents groupes d'acteurs définis par leurs rôles et statuts. Le tout associé à des configurations territoriales particulières. Ainsi, pourrait être proposée, de façon communément admise, une catégorisation du type : acteurs institutionnels, acteurs politiques, acteurs socio-économiques, porteurs de projets, associations, groupements professionnels, etc. Parmi les nombreux auteurs qui ont proposé des catégorisations nous en distinguons deux. La première est celle du géographe G. Di Méo (1991) qui se base sur la position géographique des acteurs, il propose la classification suivante: les acteurs endogènes issus du territoire dans lequel ils vivent et agissent, les acteurs exogènes qui l'investissent de l'extérieur et les acteurs transitionnels qui illustrent des situations intermédiaires : enfants du territoire installés à l'extérieur mais y conservant des attaches, des intérêts économiques et stratégiques, habitants très mobiles l'intégrant dans leurs réseaux d'habitation et de vie, résidants secondaires, etc. La

[81] Nous avons observé deux cas de ce type d'action dans nos zones d'étude : à Asni au Maroc et à Tataouine en Tunisie. Ces deux territoires ont fait l'objet de projets de coopération entre les gouvernements et le Fonds international du développement agricole (FIDA).

deuxième est celle d'économistes, spécialistes du développement, (Campagne Pierre et al., 2009) qui se base sur la position politico-administrative des acteurs : les acteurs publics, les acteurs civils et les acteurs privés. Cette dernière catégorisation a été reprise par plusieurs auteurs notamment pour classer les acteurs du développement dans le milieu rural. Ces trois catégories représentent : l'Etat, la population et le secteur privé. Seulement, la diversité des acteurs au sein même de ces catégories, rend, selon H. Gumuchian et al (2003) cette catégorisation moins opérante. Ceci s'expliquerai par le fait que « Aujourd'hui la compréhension des constructions territoriales nécessite, de penser que l'Etat n'est plus unique, que l'entreprise avec « un grand E » n'est plus unique, que la collectivité territoriale n'est plus seulement le vieux couple […] de la commune et du département » (Gumuchian. H et al., 2003).

Un acteur, quel que soit sa catégorie, ne recherche pas uniquement les intérêts collectifs de cette catégorie, ni les intérêts de l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une construction collective du territoire. La recherche de son intérêt propre est fréquente. Les réactions des acteurs sont plurielles. C'est donc en terme de pluralité, comme invite à le faire Bernard Lahire cité par H. Gumuchian et al, que l'acteur doit être considéré : pluralité dans ses états d'être, pluralité dans le temps, dans l'espace et selon les contextes toujours mouvants. Ceci est illustré par les acteurs privés par exemple qui selon Jean Coussy cité par (Gabas JJ, 2003) « se voient jouer le rôle d'exécuter les décisions publiques prises en fonction d'objectifs collectifs », avec comme expression le développement de financements joints publics/privés. Dans ce cas, pour les acteurs privés le contexte fait que la recherche de l'intérêt personnel converge avec la recherche de l'intérêt collectif.

Pour ce qui est du milieu rural dans les trois pays du Maghreb, les deux classifications des acteurs, celle de Di Méo et celle de Campagne et Pecqueur, nous semblent opportunes et complémentaires. En effet, si l'on adopte la classification de Di Méo (acteurs endogènes, acteurs exogènes et acteurs transitionnels), cela permet, par exemple, d'analyser le comportement des migrants[82] en tant qu'acteurs transitionnels. Pour le Maroc ceci est affirmé par M. Nadif « Les transferts des migrants ont eu aussi des effets bénéfiques sur le milieu rural, dans la mesure où ils ont permis aux petits exploitants d'avoir des moyens financiers pour combler les déficits surtout en période de Sécheresse ou lorsque la récolte est insuffisante. » (Nadif. M, 2005). Les transferts de fonds des migrants permettent également de faire vivre des familles entières et d'améliorer les conditions de vie en permettant l'accès à l'eau, et parfois même, à l'éducation. Il arrive, également, que les migrants financent la création d'activités économiques pour les jeunes. De même que la catégorie des acteurs intermédiaires est représentée par les non-résidents qui sont originaires de territoires ruraux, mais qui vivent dans des villes. Il n'est pas rare de voir cette catégorie de personnes investir dans le territoire que ce soit dans l'activité agricole ou dans d'autres activités qui peuvent participer à la dynamique locale. Cet attachement au territoire d'origine est illustré aussi par la construction d'une résidence secondaire par les non-résidents qui investissent dans l'immobilier dans des zones parfois déshéritées, uniquement, par attachement au territoire d'origine. Ceci est observé, par exemple en Algérie, plus exactement, en Kabylie et dans le M'zab.

[82] Selon la banque mondiale les trois pays du Maghreb en 2006 faisaient partie des 10 premiers pays bénéficiant d'envoi de fonds (en pourcentage de PIB) : Maroc (9,5%), Tunisie (5,0%), Algérie (2,2%). http://go.worldbank.org/J0OU826O70

Les acteurs endogènes sont, de plus en plus, diversifiés avec l'apparition d'acteurs civils (associations locales, groupements de producteurs etc.), mais pas seulement. La création de nouvelles organisations publiques ou la déconcentration de celles qui existent déjà participe également à cet état de fait. Pour ce qui est des acteurs exogènes, ils sont représentés par les acteurs internationaux, tels que les ONG ou les organisations de développement, qui financent des projets et apportent leur appui technique dans les zones rurales (FAO, FIDA, Banque Mondiale, PNUD etc.).

La deuxième classification (celle de Campagne et Pecqueur) a le mérite de mettre plus en avant les acteurs civils qui sont une nouvelle donne au Maghreb.

De toute façon, quel que soit la classification, des changements notoires sont en cours en ce qui concerne les acteurs de développement dans les zones rurales au Maghreb. Les actions de développement qui impliquent les acteurs civils ne sont pas rares. Les processus de développement impliquent différents types d'acteurs. P. Campagne et al émettent cette réflexion qu'ils jugent valable, aussi bien, au Nord qu'au Sud de la Méditerranée « Ces processus concernent, en effet, les trois types d'acteurs locaux qui sont partie prenante du processus de développement à savoir, le secteur public, le secteur privé et les associations » (Campagne P et al., 2009).

Toutefois, les acteurs catégorisés n'adoptent pas, forcément, un comportement et des attitudes liés à leur appartenance à une catégorie donnée, ils peuvent agir selon leurs intérêts individuels. Seulement, ce n'est pas aussi une règle générale. C'est intéressant de constater que des jeunes ruraux peuvent agir dans un cadre collectif et pour la construction du territoire, alors que des acteurs publics peuvent agir pour des intérêts individuels. Les aspects intéressants à observer, pour chaque catégorie, ce sont les efforts fournis, avec parfois des conséquences non voulues, pour le maintien de la vie dans le territoire : une vie culturelle, une vie sportive, une vie économique (exploitation /dégradation des ressources, transferts des migrants, création d'activités économiques et de revenus, innovation/abandon d'activités traditionnelles, importance du secteur informel) et une vie sociale (extension du territoire construction/ réduction de l'espace d'activité, rapport aux organisations locales, vie associative) etc.

1.1.3) Les acteurs face aux projets de territoire

1.1.3.1) Les acteurs publics et les collectivités locales face à la décentralisation : la multitude des interprétations.

S'ils sont sous influence de systèmes sociaux et d'institutions et s'ils adoptent de nouvelles valeurs, les acteurs ont chacun sa propre stratégie dans le cadre d'un projet de construction de territoire. « La logique qui est alors privilégiée est celle de la régulation, de la confrontation de stratégies divergentes, de trajectoires multiples et de négociations croisées » (Gumuchian. H et al., 2003). Ce qui est qualifié de stratégies territoriales, selon ces auteurs, ce sont « les actes pratiques et les actes langagiers qui engendrent des attitudes et des comportements, des positionnements stratégiques, des identités territoriales et des ancrages territoriaux ». Le changement peut alors venir du degré de convergence des stratégies. Celles-ci ne sont pas toujours transparentes et ne sont pas clairement exprimées, mais elles ont toujours comme objectif le maintien ou la recherche d'une place dans l'échiquier mouvant des acteurs de développement du territoire. La difficulté est alors dans le maintien des institutions et règles existantes tout en cherchant le changement, devenu indispensable, car exigé par des acteurs

externes. Seulement, les acteurs les plus influents développent alors des stratégies qui peuvent être contradictoires avec leurs discours en vue de garder le statut quo tout en prônant le nécessaire changement. Ce que H. Gumuchian et al expriment comme ceci « En matière de stratégie territoriale, les acteurs composent selon leurs valeurs et avec leurs connaissances ; ils en font de même avec les règles qui leurs sont données. Il s'avère donc toujours très délicat d'espérer lire leurs comportements « au premier degré » (Gumuchian. H et al., 2003). Pourtant la construction d'un territoire nécessite de l'action commune donc un rapprochement des objectifs des différents acteurs et aussi et surtout des stratégies territoriales communes.

Et s'il n'y a pas de projet commun de construction du territoire, ce qui est souvent le cas au Maghreb rural, quelles sont les possibilités pour que ça soit le cas si la majorité des acteurs ne se conçoivent pas dans une autre configuration que celle existante ?

En tout cas, qu'il y ait un projet commun ou pas les acteurs ont souvent une stratégie basée sur leur ancrage territorial ainsi que leur propre représentation du territoire et de sa trajectoire. L'ancrage territorial est défini comme étant « la participation par les acteurs de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales » (Gumuchian. H et al., 2003). L'ancrage territorial influence la représentation du territoire par les acteurs. Le modèle de Douglass. C. North, par exemple, nous apprend que pour n'importe quel individu, le monde, et donc son territoire, est le résultat de sa confrontation avec son environnement physique, socioculturel et linguistique. Seulement, pour North, les représentations finissent par se cristalliser dans des représentations communes. Alors que Gumuchian et al, 2003 considèrent que c'est une utopie dangereuse de penser que les représentations peuvent être consensuelles.
Qu'elles soient communes ou différenciées, selon D.C. North, le changement économique est impossible sans de nouvelles représentations du monde. En effet, du fait de la rationalité limitée, les individus ont des modèles de représentation « fréquemment erronés » D.C. North (1990) cité par Chabeau et al (2005).

Dans le contexte rural maghrébin, l'émergence de nouveaux acteurs, notamment civils, rend les comportements, les actions et même les stratégies des organisations publiques et des collectivités locales plus complexes. Depuis le début des années 90, les unités rurales au Maghreb : communes rurales en Algérie et au Maroc et délégation rurales en Tunisie, se voient, de ce fait, confrontées à des nouvelles situations, après le passage des plans d'ajustements structurels et « l'ouverture démocratique ». Les stratégies territoriales, inspirés de celles appliquées dans les territoires ruraux européens, doivent répondre aux objectifs de développement territorial avec la participation des différents acteurs qui peuvent exprimer leurs besoins et leurs opinions et participer ainsi à la prise de décision concernant le territoire. Ces stratégies sont tracées par les ministères de l'agriculture des trois pays qui procèdent d'abord à la classification des zones rurales et puis à une classification des exploitations agricoles avec une prise en compte des groupements de producteurs et même des associations locales de développement créées, le plus souvent, sur initiative des agents locaux de développement[83]. Cette adaptation des acteurs locaux aux politiques publiques est expliquée par H. Gumuchian et al, pour qui « L'évolution des politiques publiques correspond à une évolution des cadres et référents de l'action sur et pour la constitution de territoires de projets. Et dans une recomposition, les acteurs se positionnent afin de participer à la mise en œuvre de projets, afin de bénéficier de programmes, c'est-à-dire de ressources permettant d'engager ou

[83] Questions abordée au chapitre 3 de la première partie.

plus prosaïquement d'accompagner des processus de développement » (Gumuchian. H et al., 2003).

Les pratiques des acteurs publics et des collectivités locales renseignent sur la volonté des Etats d'instaurer ou pas les conditions favorables à un travail collectif de construction de territoire. Dans le cas des territoires ruraux des pays du Maghreb, les acteurs en présence développent des comportements complexes dont les objectifs officiels sont d'instaurer des méthodes de travail participatives, mais dont les objectifs réels sont au mieux de diminuer l'assistanat, en poussant les acteurs civils vers des acteurs exogènes et au pire d'exercer le contrôle sur ces organisations civiles pour maintenir les anciennes pratiques centralisées.

1.1.3.2) Les acteurs dit civils et indépendants: l'autonomisation en question

Après les programmes d'ajustements structurels exécutés par les trois pays du Maghreb pendant les périodes respectives de (1986-1992) pour la Tunisie, de (1989-1990 et consolidation 1992-1994) pour le Maroc, et de (1994-1998) pour l'Algérie, les trois pays se sont engagés dans un processus de décentralisations des institutions et des décisions. Seulement, les voies suivies et les résultats obtenus sont très hétérogènes et la décentralisation ne signifie pas la même chose d'un pays à l'autre. La décentralisation a véritablement commencé dans les trois pays depuis une quinzaine d'années suite à des pressions des institutions internationales. Seulement, elle a pris des tournures différentes. Au point ou, aujourd'hui, si on parle de décentralisation au Maroc on parle plus de déconcentration en Tunisie et en Algérie. En effet, même pour le Maroc ou le processus est le plus avancé, M. Badjeddi note qu' « Il apparait qu'il est totalement erroné de penser qu'il suffit d'adopter une loi de la décentralisation pour que celle-ci s'applique d'une manière immédiate et cohérente, sans se poser le problème du rythme souhaitable de la décentralisation. Il faudrait à ce propos souligner que le Maroc a opté pour un rythme démesuré (tantôt rapide et tantôt lent) qui freine définitivement le processus de décentralisation général et plus particulièrement la décentralisation du développement rural.» (Badjeddi. M, 2007)

Cependant, s'il y a un aspect qui a vraiment marqué le processus de décentralisation c'est la volonté de faire émerger des organisations civiles pour la participation des populations rurales aux programmes de développement ce qui a incontestablement transformé le réseau d'acteurs influençant le processus de développement des territoires ruraux. Selon (Campagne pierre, 2007), dans tous le Maghreb, il y a émergence de nouvelles organisations civiles et une territorialisation des activités des nouvelles organisations. Ceci est surtout valable pour les associations de développement local. L'émergence des nouveaux acteurs est expliquée par Bessaoud. O (2008), pour ce qui est de l'Algérie, comme étant la traduction d'un mouvement de recomposition des rapports sociaux et de restructuration des relations existantes entre la société rurale et la société globale. O. Bessaoud aborde notamment l'apparition d'un mouvement associatif, de coopératives ou de groupes de développement rural. Le processus de création de ces différentes organisations renseigne, toutefois, sur leurs visions stratégiques et le pouvoir d'action dont elles peuvent user. Les associations représentant les agriculteurs et éleveurs, par exemple, ont été redynamisées suite à la promulgation de la loi n° 90-31 du 04 décembre 1990 qui a ouvert le champ démocratique en Algérie et leur émergence a été favorisée par la relance des chambres d'agriculture. Il n'en demeure pas moins que la représentativité de ses associations reste discutable, pour beaucoup d'agriculteurs et d'éleveurs, qui les considèrent comme des relais de l'Etat ce qui est valable également pour les chambres d'agriculture. Seulement, il ne faut pas négliger l'apport de ces associations qui ont le mérite d'exister et dont certaines tentent de jouer un rôle de porte-parole des agriculteurs ou des éleveurs vis-à-vis des organisations publiques. De même que le manque de représentativité, souvent dénoncé par ces mêmes agriculteurs et éleveurs,

s'explique en partie, par le manque d'implication de ces derniers dans ces organisations. Il en est de même des associations représentant les populations d'un territoire donné dans le cadre des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI). Ces associations souvent créées suite au conseil voire à l'injonction de l'administration se retrouvent à exécuter les instructions des responsables des projets qui sont les décideurs quant à l'octroi des fonds. Ceci ne favorise pas l'initiative et surtout la contradiction de la part des représentants des populations. Le problème se pose pour les organisations publiques porteuses des projets qui ont également des difficultés à considérer les représentants des populations rurales comme partie prenante des décisions et des choix à faire. Les organisations et associations rurales sont de plus en plus nombreuses, aujourd'hui, dans le monde rural en Algérie, mais, leur nombre ne reflète pas leur poids en matière de développement local.

Le même phénomène d'émergence de nouvelles organisations et institutions est observé en Tunisie. Cette nouvelle donne qui touche tous les territoires ruraux s'explique selon M. Elloumi par « [...] la modification des approches de développement et du mode d'intervention des pouvoirs publics ». Ce qui s'est traduit, selon lui, par « de nouvelles formes de gouvernance du développement local » (Elloumi. M, 2007). Ces organisations et institutions sont associées, selon M. Elloumi, à la prise de décision. Ces organisations évoquées par M. Elloumi sont plus centrées sur le développement rural durable à savoir la gestion des ressources naturelles collectives (forêts, eau, parcours ou aménagements de CES) et des entités à caractère économique, telles que les coopératives de service ou encore les groupes interprofessionnels au niveau des filières. L'analyse de l'impact de ces institutions et organisations montre, selon M. Elloumi, que leur efficacité est différente d'un territoire à l'autre et d'une filière à l'autre et que leur apport peut parfois faire la différence en matière de développement d'un territoire donné. M. Elloumi cite l'exemple de la production laitière qui s'est développée dans des zones ou la production de fourrage n'est pas suffisante, mais ou l'organisation des producteurs est particulièrement dynamique. De même que, l'accès aux ressources naturelles telle que l'eau et l'intégration au marché est facilitée par la présence d'une organisation de bénéficiaires. En plus de ces organisations civiles qui, visiblement, peuvent, selon le cas, jouer un rôle déterminant dans le développement d'un territoire donné, il existe des organisations dont le rôle est dédié à l'insertion des populations rurales dans l'activité économique et cela à travers des programmes publics[84]. Ces associations sont, toutefois, subventionnées par l'Etat et sont, de ce fait, de véritables relais de ce dernier.

Le Maroc ne déroge pas au foisonnement de nouvelles organisations et institutions dans le milieu rural qu'elles se traduisent par l'émergence de nouveaux organismes publics ou par de nouvelles organisations civiles. J.F. Troin (2002) donne l'exemple de la région de Souss-Massa qui connaît une dynamique locale par l'apparition d'acteurs issus de l'émigration, de la fonction publique ou de l'élite traditionnelle. Ils prennent des initiatives pour remédier aux problèmes de la zone telle que la sécheresse. Le caractère territorial de ces organisations, notamment pour les organisations civiles, est signalé par P.Campagne (2007) qui cite Mahdi, (2005) et qui explique que les nombreuses associations qui se sont créées au Maroc, ces dernières années, prennent en charge les douars et qu'elles se fédèrent pour faire jouer les économies d'échelle pour un certain nombre d'activités. En ce qui concerne l'insertion par l'activité économique, de nombreuses associations sont impliquées dans les programmes d'octroi de microcrédit au Maroc. Les plus influentes sont des associations nationales telles que « Amana » ou « Zakoura » qui ont, toutefois, des représentations dans les zones rurales les plus pauvres au Maroc.

[84] Exemple de l'octroi de microcrédit par le biais d'associations de développement chapotées par la banque tunisienne de solidarité (BTS) que nous détaillerons plus loin.

L'émergence des acteurs locaux est une réalité au Maghreb. Leur champ d'intervention est varié, selon P. Campagne (2007), les activités prises en charge ont un caractère multisectoriel qui montre que les préoccupations sont nombreuses et qu'elles nécessitent une intervention coordonnée. Campagne note également que les acteurs locaux, notamment, prennent de plus en plus, en charge les préoccupations par eux même, ce qui pose, selon lui, le problème du rapport à l'Etat et surtout, selon nous, aux collectivités locales et donc de la construction collective de territoire.

1.1.4) L'insertion économique des jeunes au Maghreb : acteurs et approches

1.1.4.1) Les acteurs qui interviennent dans l'insertion économique des jeunes ruraux

- **En Algérie des organisations structurelles gérées par l'Etat :**

En Algérie l'insertion économique des jeunes se fait à travers des organisations publiques. L'appui à la création d'entreprise, que ce soit dans le milieu urbain ou le milieu rural, est structuré autour de trois organisations essentielles (l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC). Ces dernières sont en quelque sorte des agences de développement assimilées à des organisations de microfinance. Théoriquement, elles sont complémentaires et permettent de tenir compte des différentes catégories de populations défavorisées : jeunes à travers l'Agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), femmes à travers l'Agence nationale du gestion du microcrédit (ANGEM), qui même si elle n'est pas spécialisée dans l'octroi de microcrédit aux femmes, propose des prêts et des procédures sensées être adaptés à la situation des femmes, notamment dans le milieu rural, et chômeurs de plus de 35 ans à travers la caisse nationale de l'assurance chômage (CNAC). Notre public cible : les jeunes entre 20 et 39 ans est sensé avoir recours à ces organisations.

En abordant la microfinance au Maghreb Boyé. S et al (2006) identifient comme raison de la stagnation de la microfinance en Algérie, un contrôle fort de l'Etat peu propice aux initiatives « informelles » des ONG.

a) **<u>Les dispositifs publics de microfinance</u>**

Ces dispositifs qui sont dirigés vers les personnes non bancables, sont équivalents par leurs public cibles, leurs objectifs et parfois les montants octroyés et les activités financées à des organisations de microfinance (terme non utilisé officiellement en Algérie).

- **L'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)** : devenue opérationnelle depuis le deuxième semestre 1997, le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes constitue une des solutions préconisées au traitement de la question du chômage des jeunes diplômés ou non, durant la phase de transition vers l'économie de marché. Ce dispositif s'est fixé deux objectifs principaux :

  - Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs âgés de 18 à 35 ans.
  - Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Les procédures et conditions ont progressivement connu des modifications dont la plus importante a été le renoncement à la demande de garantie au prêt (mesure prise en 2007) pour bénéficier du crédit, un apport personnel qui dépend du montant de prêt accordé (qui peut être de moins de 100 000 DA[85] et atteindre jusqu'à 10 millions de DA) est exigé. Les banques publiques se prononcent sur le financement des micro-entreprises et participent, pour une part, au financement en cas d'acceptation, la troisième part sera financée par l'ANSEJ.

- **L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) :** cette agence a été créée suite à l'échec de l'Agence de développement social (ADS). Sa spécificité est que les sommes octroyées ne dépassent pas 400 000 DA et l'apport personnel n'est pas toujours exigé. Par ailleurs, ce dispositif finance les activités exercées par les femmes à domicile et, contrairement aux deux autres dispositifs, finance la matière première. Seulement, l'ANGEM a, comme les deux autres dispositifs, comme partenaire des banques publiques et ses bénéficiaires font face, de ce fait, aux mêmes difficultés.

- **La Caisse nationale de l'assurance chômage (CNAC) :** cette structure créée en 1994, spécialement pour amortir les conséquences du licenciement massif des travailleurs suite aux mesures du plan d'ajustement structurel, a commencé en 1998 un programme de soutien des chômeurs promoteurs d'activités et âgés entre 35 et 50 ans. Un comité de sélection et de validation, dans lequel siègent les représentants des banques et des chambres professionnelles et qui a pour rôle d'évaluer et valider les projets de création d'activités au regard de leur viabilité économique, sélectionne les dossiers à financer.

b) Le cas spécifique des dispositifs de développement rural

Malgré la baisse progressive de son taux de population par rapport au milieu urbain, le milieu rural, en Algérie, est occupé par 11,6 millions d'habitants[86]. Les dispositifs de développement proposés visent à renforcer le tissu économique et social de ces populations pour ne pas les exclure de la dynamique de développement globale. Nous rappelons que c'est à partir de l'an 2000 qu'un plan national de développement agricole qui vise à créer une dynamique de développement de l'agriculture a été mis en œuvre. Seulement, le constat a été établi qu'il existe des ménages ruraux qui n'arrivent pas à intégrer les programmes mis en œuvre dans le cadre du plan national de développement agricole (PNDA) en raison des difficultés qu'ils rencontrent à remplir les conditions d'éligibilité et à intégrer le circuit de commercialisation. De ce fait, à partir de 2002, le ministère de l'agriculture et du développement rural a initié un programme de développement spécifiquement pour les zones rurales défavorisées. Ces populations représentent 4 à 5 millions de personnes[87], utilisent les ressources naturelles et ne possèdent souvent pas leurs propres exploitations. Ils occupent, en général, des espaces difficiles et fragiles situés dans les zones montagneuses, steppiques ou sahariennes.

Le dispositif de développement rural proposé, dans ce cas-là, tente d'intégrer les populations de ces zones dans une dynamique de développement communautaire intégrée qui vise à les accompagner et à développer des activités économiques à travers la mise en œuvre de projets de proximité de développement rural (PPDR) qui ont évolué en PPDRI (projet de proximité de développement intégré) à partir de 2008. Un fonds est alloué au développement rural. Il doit jouer le rôle de levier en vue d'améliorer les conditions de ces populations et de contribuer à rendre les autres dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM etc.) plus efficaces au niveau des zones isolées.

---

[85] 1 euro fait environ 100 Dinars (entre 140 et 150 dans le marché parrallèle).
[86] ONS, 2008, Armature urbaine
[87] Stratégie de développement rural, Ministère délégué chargé du développement rural, Algérie, 2004

c) Les dispositifs de la société civile

- **Le mouvement associatif**

Le mouvement associatif a connu une réelle dynamique à partir de 1991, date à laquelle a été promulguée une loi qui autorise le multipartisme et la libéralisation du mouvement associatif. Il s'agit de la loi N° 90-31 du 4 décembre 1990. Cette loi est jugée restrictive. Les collectivités locales se voient octroyer le droit de surveiller les activités des associations. En 2002 on recensait 66231 associations au niveau national et 890 au niveau local. Ces associations sont de deux sortes, celles qui gravitent autour du pouvoir et bénéficient de larges subventions étatiques et celles qui sont indépendantes et doivent agir sous surveillance et sans bénéficier d'aucune aide étatique ce qui limite largement leurs moyens (Delhoum C et al., 2002). Toujours est-il que, selon A Ferrah, le mouvement associatif embrasse des domaines aussi diversifiés que la protection de l'environnement et des consommateurs, les activités à caractère social (lutte contre la précarité), les activités éducatives (Éducation et alphabétisation en milieu rural, jeunesse), le monde professionnel agricole (Corporations, syndicats, chambres d'agriculture), le développement durable, la promotion des activités culturelles et religieuses et les droits de l'Homme (Protection des droits de la personne humaine, de l'enfant, de la femme et des handicapés) (Ferrah. A, 2003).

Dans le domaine de la lutte contre la précarité et la pauvreté on dénombre 1183 associations. Cependant, il existerait en Algérie, seulement une quinzaine d'ONG de taille notable, opérant dans l'économie sociale et le développement (CGAP, 2006). Les associations à caractère social luttent contre la pauvreté à travers des mesures ponctuelles telles que l'aide matérielle, médicale, soutien psychologique etc. En ce qui concerne les associations de développement, il n'a y a que l'association Touiza qui a adopté l'insertion économique par le biais du microcrédit comme outil de lutte contre la pauvreté. Ceci a été possible, jusque-là, grâce à la loi sur la monnaie et le crédit 03-11 dans son article 77. Il reste cependant, que l'expérience de la société civile en matière de microfinance en Algérie reste du domaine de l'anecdotique si nous la comparons à ce qui se passe au Maroc et même en Tunisie ou les caractéristiques socioculturelles sont proches de celles de la société algérienne.

- En Tunisie le recours aux associations dites « indépendantes » :

La microfinance, plus exactement le microcrédit, a été choisi également en Tunisie pour l'insertion économique des jeunes et des personnes défavorisées en général. Deux types d'actions se côtoient, l'action associative qui a été la première à s'implanter et l'action gouvernementale qui a, sans doute, visé à contrôler un créneau aussi sensible que la lutte contre la pauvreté. La démarche adoptée a permis de faire de l'assistanat sous couvert de l'encouragement de l'entrepreneuriat.

a) L'action associative :

Le microcrédit a été introduit en Tunisie, dans les années 1990, par le biais de l'association ENDA inter-arabe[88] et l'association pour la promotion de l'emploi et du logement (APPEL) (Laroussi. H, 2009).

[88] Membre de l'ONG ENDA Tiers-Monde (Environmental and development action) basée au Sénégal

ENDA inter-arabe qui est l'association emblématique du micro-crédit en Tunisie a commencé son activité en 1995 et depuis, elle a acquis une renommée internationale en participant à la création du réseau SANABEL dans les pays arabes et en faisant partie de ENDA tiers monde et Planet-finance. Cette association qui octroi des micro-crédits, avec un taux d'intérêt de 25%, fourni un accompagnement de proximité pour les bénéficiaires. Toutefois, ces derniers sont constitués à 89% de femmes. Ces dernières sont jugées plus crédibles pour le remboursement et pour la gestion de l'endettement. De plus, les crédits octroyés n'attirent pas les jeunes, surtout les jeunes hommes. En effet, même les femmes qui bénéficient des crédits d'ENDA, sont des femmes entre 30 et 50 ans. Cette association a réussi à avoir un taux de recouvrement des crédits de presque 100%. Cela serait dû à la relation de confiance entre les clients et l'association, mais surtout à sa principale valeur ajoutée, qui est l'accompagnement et le suivi. Toutefois, il est clair que ce n'est pas une solution prisée par les jeunes. D'une part en raison de la faiblesse des montants des prêts accordés : entre 150 et 5000 DT soit entre 75 et 2500 €, d'autre part, en raison d'une sélection qui favorise les femmes.

b) L'action publique :

Suite à l'introduction du micro-crédit par les associations, le gouvernement tunisien s'est emparé de cette méthode pour encourager l'entrepreneuriat dans les zones défavorisées et aussi pour la lutte contre le chômage des jeunes. Dans un contexte de l'émergence de la société civile, les autorités tunisiennes de l'époque ont trouvé une parade pour, aussi bien maîtriser le processus de distribution et de recouvrement des crédits que de donner l'image d'un gouvernement qui encourage la participation de la société civile dans le développement local. La Tunisie, comme les deux autres pays du Maghreb, devait faire face à la crise économique et aux conséquences du plan d'ajustement structurel sur l'emploi. La Banque tunisienne de solidarité (BTS) et les associations de développement ont alors été créées. Ces dernières touchent les petites gens des zones défavorisées qui procèdent comme l'association ENDA en octroyant uniquement des petits prêts ne dépassant pas les 5000 DT (2500 €)[89]. Toutefois, le faible taux d'intérêt de ces associations (5%) et le recours à des jeunes employés dans le cadre du dispositif 2121 d'emploi des jeunes, ne permettent pas à ces associations de jouer un véritable rôle dans le développement, mais plutôt celui d'agences de crédit. Les agents employés par les associations se contentent d'octroyer les prêts et de veiller aux remboursements, puisqu'ils ne reçoivent aucune formation spécialisée. Pour les même raisons que pour l'association ENDA, là également, ce sont les femmes qui ont surtout recours à ces associations. Elles sont 60% à en bénéficier.

La BTS fourni les budgets nécessaires à ces associations et procède à leur évaluation en fonction de leur taux de remboursement. D'autre part, la BTS fourni de son côté des crédits et des micro-crédits. Dans ce cas-là, les crédits peuvent atteindre la somme de 80000 DT soit 40000 €. Dans ce cas-là, les conditions d'éligibilité permettent, rarement, aux jeunes des zones rurales d'accéder à ces crédits, surtout pour développer des activités agricoles.

- Au Maroc : la microfinance et les associations et organisations internationales pour remplacer l'Etat.

Au Maroc, également, c'est une association qui a introduit l'activité du micro-crédit. Il s'agit de l'association catolic relief service (CRS) une ONG internationale. Progressivement, le micro-crédit a, là également, remplacé les transferts sociaux de l'Etat et a pris une grande

[89] Nous avons eu l'occasion de vérifier à Tataouine que ce seuil de 5000 DT est rarement atteint et que la majorité des crédits octroyés censés être économiques sont utilisés pour des motifs sociaux.

ampleur au Maroc. En effet, contrairement à l'Algérie et à la Tunisie, le Maroc a choisi la voie unique des ONGs et des associations nationales et locales[90] pour la lutte contre la pauvreté et le chômage dans les zones défavorisées par le biais de la microfinance. On compte, aujourd'hui, 13 associations nationales dites « Associations de microfinance » (AMC). A ces associations, s'ajoutent les ONG internationales qui accordent des crédits dans le cadre de projets de développement.

Dans le milieu rural, les organisations internationales telles que le PNUD, la FAO et le FIDA accordent des financements de projets où est incluse la dimension microfinance. Par ailleurs, le microcrédit a été introduit dans le pilier II du plan Maroc vert pour financer les « micros exploitations » au nombre de 600 000 et qui occupent 5% de la SAU irriguée et 8,5% de la SAU. Les rédacteurs du pilier II du plan Maroc vert orientent donc ces exploitations vers le micro-crédit « Ces exploitations peuvent être intéressées par les formules de *micro crédit* qui se sont beaucoup développées au Maroc ces dernières années » car « les ressources agricoles des exploitations concernées ne représentent qu'un appoint de subsistance ». Le secteur agricole ne propose donc pas de financement spécifique à ces exploitations. Tandis que les petites et moyennes exploitations au nombre de 750 000, et qui représentent 70% de la SAU, sont orientées vers la société de financement du développement agricole (SFDA) créé par le crédit agricole.

Autres acteurs publics : l'Initiative National du Développement Humain (INDH) et l'Agence de Développement Social (ADS) qui coordonnent l'intervention de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté.

Le tableau n° 8 suivant synthétise les différents acteurs qui interviennent dans les territoires ruraux pour l'insertion économique des jeunes :

Tableau 8 : Les différents acteurs intervenant dans l'insertion économique des jeunes

Pays	Acteurs publics	Acteurs civils	Acteurs internationaux
Algérie	ANSEJ ANGEM CNAC Secteur agricole	-	- FIDA - PNUD - FAO - Etc.
Maroc	INDH ADS Secteur agricole	Associations de microfinance	- FIDA - PNUD - FAO - Etc.
Tunisie	BTS Secteur agricole : APIA	- Associations de développement - Enda-Arabe	- FIDA - PNUD - FAO - Etc.

[90] Celles-ci couvraient 40% de la population susceptible d'être concernée par la microfinance en 2006.

1.1.4.2) Les approches adoptées

Les différents acteurs que nous avons identifiés, et qui interviennent dans l'insertion économique des jeunes, adoptent deux types de démarches sur le plan institutionnel : le type structure et le type projet, mais dans tous les cas, les jeunes sont considérés comme une catégorie à part qui fait l'objet de mesures spécifiques. Dans le cadre des projets de développement agricole, par exemple, il existe des procédures qui leur sont adaptées ou bien des structures spécifiques dont les programmes sont dirigés uniquement vers les jeunes. Dans les deux cas, les organisations ou l'équipe du projet peuvent jouer un rôle d'intermédiaire entre les jeunes et les bailleurs de fonds (organisations publiques, banques ou organisations internationales). Dans le premier cas, il s'agit simplement de l'intermédiation de type classique adopté par les organisations envers les PME dans le cadre d'une stratégie de développement local. Dans le deuxième cas, la démarche est plutôt assimilée aux principes adoptés par les organisations de microfinance.

Normalement, pour les zones rurales, notamment les zones rurales difficiles et qui ont été marginalisées, pendant les premières périodes après l'indépendance dans les trois pays, c'est l'approche territoriale avec ses variantes et ses adaptations, que nous avons abordées dans la première partie, qui est appliquée. Le territoire, ses acteurs locaux, ses ressources doivent être intégrées dans une combinaison qui devrait faire aboutir au développement du territoire. Nous devrions retrouver cette approche lorsque nous examinerons les organisations ou les institutions chargées de l'insertion économique des jeunes. De ce fait, plus que la démarche structurelle, c'est la démarche par projet qui devrait émerger. L'approche projet qui devrait englober l'ensemble du territoire préalablement défini et approprié par tous les acteurs.

De par le monde, l'appui à la création d'entreprise par les organisations publiques ou civiles pour le développement local se fait par le biais de l'intermédiation. Celle-ci prend souvent la forme de l'interventionnisme étatique par le biais de programmes et d'organisations publiques pour le développement local. L'objectif est d'apporter un appui à la création et au fonctionnement de petites et moyennes entreprises en vue de relancer ou de lancer la dynamique économique d'un territoire, mais aussi, et surtout de trouver une solution locale à un taux de chômage élevé par le biais de la création d'entreprises. Théoriquement, l'intermédiation locale permet une multitude de types d'intervention. Souvent par le biais d'organisations locales crées suite aux politiques de décentralisation. Les collectivités locales et/ou des organisations publiques voire associatives apportent alors différents types d'appui dont J. Réal et al (2002) donnent un aperçu global. Cet appui peut ainsi être dirigé vers l'accroissement des ressources des PME par le biais de mesures de soutien à la recherche développement et à l'innovation, au financement, à l'accès au marché ou même fournir des conditions d'accueil tel que les pépinières d'entreprises, incubateurs etc. L'appui peut également être dirigé vers l'amélioration des capacités organisationnelles : aide à l'embauche de spécialistes, formation du personnel, conseils etc. Enfin, il existe un type d'appui qui vise à faciliter les relations entre les entreprises et leur milieu notamment les institutions qui constituent leur environnement telles que les banques, les institutions de recherches, les services etc. Pour ce qui est du milieu rural, même dans les zones qui connaissent la déprise agricole, les organisations d'appui, souvent plus déconcentrées que décentralisées[91], adoptent des postures d'intermédiaires, mais au minima, à savoir, l'aide à l'accès au financement ou aux différentes exonérations. L'amélioration des capacités est souvent limitée à la formation

[91] C'est le cas en Algérie pour l'Agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et la caisse nationale de l'assurance chômage (CNAC), ou bien les agences de développement au Maroc qui sont à l'échelle régionale ou les agences tunisiennes telles que l'Agence de développement du sud (ADS).

sur la gestion technique et financière des entreprises. Cet appui est souvent dirigé vers les créateurs d'entreprises et est décidé à des échelles régionales voire nationales, mais jamais, à l'échelle locale. Le deuxième type d'intervention par les organisations intermédiaires est celui qui s'apparente ou qui est carrément de la microfinance par le biais des différents acteurs que nous avons abordés dans le point précédent.

Au Maroc, l'intervention des associations nationales ou locales marocaines (El-Amana, Zakoura, fondation crédit agricole etc.), d'ONG (exemple Planetfinance) ou d'organisations internationales (exemple FIDA), dans le milieu rural, se fait dans le cadre de projets de développement intégrés dont le public cible est souvent constitué de femmes et de jeunes qui se voient proposer de créer des activités agricoles ou autres (artisanat, services, petit commerce) avec en plus l'accompagnement qui est censé être une valeur ajoutée de la microfinance. Toutefois, la participation des jeunes est mitigée, selon Isabelle Guerin « La faible implication des jeunes et des femmes dans la gestion des budgets et des exploitations familiales - mise en évidence par nos observations - semble avoir des conséquences sur la participation ». (Guerin. I et al, 2011). De plus il est connu que l'offre de la microfinance est souvent inadaptée au développement de l'activité agricole car les organisations de microfinance hésitent à accorder des crédits aux petits agriculteurs dont l'activité est jugée précaire.

En Tunisie, l'intervention des associations de développement tunisiennes est souvent structurelle, mais elle peut également se dérouler dans le cadre d'un projet de développement comme c'est le cas du projet PRODESUD au sud tunisien. En ce qui concerne les associations de développement, leur intervention se limite à octroyer les crédits et à suivre le recouvrement. L'accompagnement est inexistant.

En Algérie, l'approche est clairement structurelle de la part des différentes organisations publiques (ANSEJ, ANGEM et CNAC).

La différence entre l'intermédiation envers les PME et la microfinance est que la première est motivée par la création d'une dynamique locale de développement, dans un territoire donné, souvent en difficulté économique, donc, avec un taux de chômage important et la deuxième est plutôt adoptée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et bien sûr le chômage. Tandis que les premières mesures sont adressées aux territoires souvent urbains et potentiellement compétitifs, les seconds sont destinés aux territoires urbains en difficulté et aux territoires ruraux non compétitifs et que les services agricoles publics ont du mal à intégrer dans leurs politiques. Dans les trois pays du Maghreb et dans les deux cas, même si elles se déclinent à l'échelle locale, ces démarches font l'objet d'une réflexion nationale. Le public cible est défini à cette échelle. Ce sont les PME existantes ou en création, dans le premier cas, et les individus sans revenu ou dont le revenu est instable et irrégulier[92] (Algérie), défavorisés[93] (Tunisie), économiquement faibles[94] (Maroc) -la sémantique a son importance- dans le second cas. Il est question de stratégies de mise à niveau ou d'appui envers les PME, dans le cas de l'intermédiation, alors que la microfinance est le plus souvent intégrée dans des stratégies de lutte contre la pauvreté. La loi N° 18-97 relative au micro-crédit stipule que les associations du micro-crédit au Maroc doivent être compatibles avec le cadre des programmes nationaux d'insertion économique et sociale des personnes économiquement faibles, alors qu'en

[92] Décret présidentiel n° 04-13 Dhou El Kaada 1424 correspondant au 22 janvier 2004 relatif au dispositif du microcrédit.
[93] Le microcrédit cible officiellement les quartiers défavorisés et les zones rurales.
[94] Dahir N° 1-99-16 du 18 chaoual 1419 portant promulgation de la loi N° 18-97 relative au micro-crédit

Algérie, le micro-crédit a été introduit durant la période de transition ou de passage à l'économie libérale pour atténuer ses effets sur les populations démunies. C'est clairement identifié comme une mesure de lutte contre la pauvreté qui s'est répandue, à l'époque, en raison de la crise économique que le pays a connue. Après quelques années où l'agence de développement social (ADS) a tenté d'instaurer le micro-crédit, sans trop de succès, aujourd'hui, en plus de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) héritière de l'ADS, l'ANSEJ et la CNAC adoptent des démarches qui peuvent être assimilées à celles de la microfinance, même si les montants de crédit accordés peuvent atteindre des sommets très éloignés du micro-crédit[95]. Par contre, l'accompagnement et le suivi prévus sont proches de ceux accordés par les institutions de microfinance à travers le monde. Le microcrédit a évolué, par la suite, pour devenir un moyen de lutte contre le chômage qui touche essentiellement les jeunes. En Tunisie la microfinance s'adresse également aux plus démunis puisque la BTS et les associations de développement sont les héritières du fonds national de solidarité qui cible ce type de population. Cependant, l'ONG ENDA enter-arabe se distingue par l'accompagnement apporté aux bénéficiaires. Celui-ci est quasiment absent de la part des associations de développement et de la BTS.

Le secteur agricole également connaît cette dualité entre des stratégies destinées vers les exploitations bancables et qui s'adressent pour le financement aux banques ou bénéficient de fonds de développement agricole (FNRDA : fonds national de régulation et de développement agricole en Algérie, SFDA : société de financement du développement agricole au Maroc) ou de financement mixte (fonds et banques). Les jeunes ne sont pas exclus de ces dispositifs, bien au contraire, ils bénéficient en plus de mesures particulières comme celles de l'APIA en Tunisie ou celles de l'ANSEJ en Algérie. Ces deux organisations qui existent à l'échelle nationale jouent aussi bien un rôle d'intermédiation et d'accompagnement auprès des jeunes qu'un rôle de financeur puisqu'elles peuvent financer, souvent de façon mixte avec les banques des projets, seulement agricoles, pour l'APIA et agricole ou autre pour l'ANSEJ. Dans la majorité des cas, si ce n'est dans tous les cas, ce sont les jeunes qui veulent se lancer dans des nouveaux projets agricoles qui s'adressent à ces organisations. Seulement, la rareté des ressources notamment foncières explique les résultats souvent mitigés, dans le domaine agricole, de ces dispositifs dédiés à l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes. Ces structures sont donc localisées soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle régionale. Il n'existe pas de structures locales qui jouent ce rôle d'intermédiation avec les bailleurs de fonds. L'homogénéité est dans ce domaine respectée dans les trois pays.

Pour ce qui est de l'intervention de la microfinance plus exactement du micro-crédit dans le domaine agricole, ce sont les toutes petites exploitations, voire celles dont l'agriculture est un emploi temporaire ou secondaire dans le ménage qui sont encouragées à recourir au microcrédit. C'est le cas au Maroc dans le cadre du pilier II du plan Maroc vert. C'est le cas également en Tunisie à travers les associations de développement qui acceptent de financer des tout petits projets agricoles pour les jeunes et aussi pour les femmes[96]. Alors que pour l'Algérie, cette dimension est surtout présente dans les programmes du secteur agricole à travers les PPDRI qui financent des petits projets individuels dans le milieu rural. Il reste que ce type d'intervention est surtout adopté dans le cadre de projets dit de « développement » avec des organisations internationales étrangères ou des ONG internationales où ce qui est dénommé composante « jeunes et femmes » est souvent intégrée. Le plus souvent, les

[95] 500 000 DA pour l'ANSEJ et 400 000 DA pour la CNAC

[96] Nous avons pu nous rendre compte à Tataouine que ces derniers sont souvent des crédits sociaux et que les projets ne sont jamais mis en œuvre et pour cause les montants accordés sont dérisoires.

résultats obtenus sont mitigés et n'empêchent pas l'exode des jeunes ni n'aboutit à leur sorti du chômage.

Le constat, que nous aurons à confirmer par le biais de nos études de cas, est donc que les différentes organisations dans les trois pays, lorsqu'elles sont publiques sont encore engagées dans des démarches sectorielles et lorsqu'elles sont civiles sont engagées dans des démarches par projet mais de portée limitée et très peu intégrées dans une démarche collective et territoriale. En effet, le changement est-il possible par des acteurs qui sont prisonniers de l'environnement et des systèmes sociaux particulièrement influents dans les zones rurales au Maghreb ? Quelle possibilité offertes à des jeunes de se libérer de ces contraintes sociales et constituer des acteurs territorialisés porteurs de changement ?

1.2) Les zones rurales au Maghreb des espaces en mutation : l'insertion économique des jeunes face à la baisse constante des ressources.

Il est clair que l'analyse de la situation socio-économique des zones rurales des trois pays ne saurait faire l'objet de généralisations et d'extrapolations à partir de chiffres nationaux. Toutefois, les zones rurales dans les trois pays ont parcouru, comme nous l'avons vu précédemment, des chemins proches sinon similaires et qui se sont concrétisé d'abord des méthodes up-down, pour finir par expérimenter des méthodes Bottom-up (Approches participatives, autonomie, approche territoriale etc.). Ceci s'explique par des situations de départ, très proches, après les indépendances respectives, et des diagnostics tout aussi proches qui s'expliquent, en grande partie, par les influences similaires du monde développé. Ces approches ont été surtout mobilisées dans les zones du rural dit profond, marginalisé voire difficile. De ce fait, les conséquences de ces politiques, également, ne sont pas très différentes. Les dimensions socioculturelles étant quasi identiques, les mutations socio-économiques connues par ces zones sont également quasi identiques. L'une des caractéristiques essentielles de ces zones est la démographie, toujours dynamique et par conséquent, une pénurie de ressources qui ont engendré les mêmes comportements sociaux et les mêmes propositions de solution de rattrapage des disparités constatées. Aussi, aujourd'hui, les zones rurales des trois pays du Maghreb peuvent être caractérisées par les éléments socio-économiques suivants :

- La transition démographique ;
- La baisse de la migration internationale, mais le renforcement de la migration interne notamment vers les villes limitrophes des zones rurales ;
- Le déclin de l'agriculture pour différentes raisons : la baisse des ressources et/ou la baisse des revenus ;
- L'intensification de l'agriculture dans certaines zones grâce à l'irrigation et son adaptation au marché ;
- Le développement de la pluriactivité et la diversification de l'activité ;
- La persistance de disparités entre les zones rurales et les zones urbaines ;
- L'expansion de l'urbanisation des zones rurales.

Tous ces éléments font de l'insertion économique des jeunes qui font face à ces situations difficiles, avec de moins en moins de possibilités de quitter ces territoires, un enjeu, si ce n'est l'enjeu le plus important pour ces zones. Alors les questions qui se posent sont : quel est l'état des lieux de ces zones aujourd'hui ? Quelles sont les mutations qu'elles ont subies et qu'elles continuent de subir? Quelles sont les conséquences sur l'insertion économique des jeunes ?

1.2.1) Mutations démographiques : des populations encore jeunes et plus qualifiées

Dans les trois pays du Maghreb étudiés, il est incontestable que le taux de la population rurale par rapport à la population totale est en baisse. Si durant les années 1960 et 1970, la croissance annuelle était importante, dans les trois pays, la régression a commencé en Algérie à la fin des années 1980 avec un rythme de 0,41% en moyenne. Alors qu'au Maroc, le taux de croissance annuelle est passé de 0,7% entre 1982 et 1994 à 0,6% entre 1994 et 2004. La situation est encore plus marquée en Tunisie ou le taux d'accroissement annuel est passé de 0,86 entre 1966 et 1975 à 0,17% par an entre 1994 et 2004. Globalement, il semblerait que 40 % de la population des trois pays vivrait, aujourd'hui, dans les zones rurales (CIHEAM, 2008). Seulement, si on se fie aux résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat en Algérie, par exemple, il semblerait que c'est 66% de la population du pays qui vit dans les villes dont la majorité est concentrée sur le littoral. Cette donnée s'expliquerait par un mouvement conjoncturel d'exode dû à la situation sécuritaire qui s'est dégradée entre 1994 et 2004[97]. Seulement, si l'on observe l'évolution de la population rurale cela semble logique puisque de 68,6% en 1966, la population rurale est passée à 60% en 1977, 50,33% en 1987 pour devenir minoritaire en 1998 avec 41,7 % et pour atteindre 34% en 2008. Au fait, la population rurale, en Algérie, est de 11,6 millions d'habitants, selon le RGPH de 2008 dont 4,86 millions d'habitants dans les zones éparses, le reste vivant dans 649 agglomérations (semi-rurales) ou dans le rural aggloméré.

En Tunisie, le taux de population rurale est passé de 47,2 % en 1984 à 39 % en 1994, pour atteindre 35% en 2004[98]. La population rurale est en nombre de 3,48 millions.

Le dernier recensement au Maroc a eu lieu en 2004 et donne un taux de la population rurale de 45% soit 13,40 millions de ruraux. Au premier recensement de 1962, la population rurale représentait 70,82% et en 1982, elle représentait 53,57% pour devenir minoritaire à partir de la décennie 1990, seulement, après le recensement de 1994 où elle représentait 48,68%.

La situation est donc, aujourd'hui, assez proche entre l'Algérie et la Tunisie. En effet, si l'Algérie et le Maroc partent, à peu près, au même niveau dans la décennie 60, la Tunisie a toujours eu un taux de population rurale moindre mais l'Algérie et la Tunisie ont, aujourd'hui, quasiment le même taux de ruralité. Puis, si le Maroc reste, aujourd'hui, un pays avec presque la moitié de sa population qui est rurale, l'Algérie a fait un grand bond vers la strate urbaine et la Tunisie connaît une croissance très faible dans le milieu non communal assimilé au rural. (Figure n° 24).

---

[97] Selon l'ONS : Entre 1987 et 1998, en plus des facteurs économiques et sociaux liés à la disponibilité de l'emploi et à l'accès aux services de base qui favorisaient l'exode rural, le facteur sécuritaire est venu bouleverser les tendances habituelles. En effet, sous l'effet de l'insécurité et de la peur, la population rurale avait dans certaines régions, quitté les campagnes et s'était réfugiée dans les agglomérations. Ainsi, durant cette période la population vivant en zone éparse a enregistré une baisse de plus de 1,3 million d'habitants.

[98] Il s'agit de la population non communale recensée au RGPH de 2004 qui est confondue comme nous l'avons expliqué précédemment à la population rurale.

Figure 24: Répartition des populations selon le milieu Urbain/Rural au Maghreb

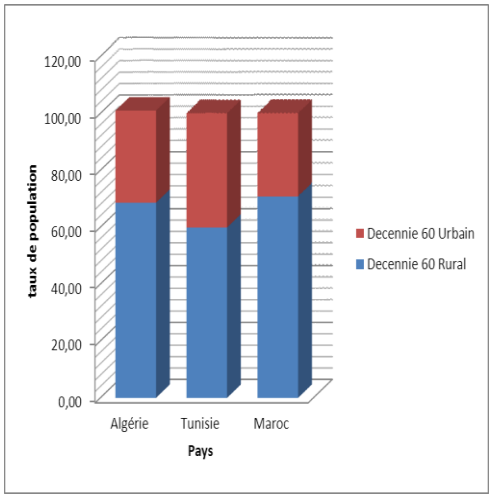

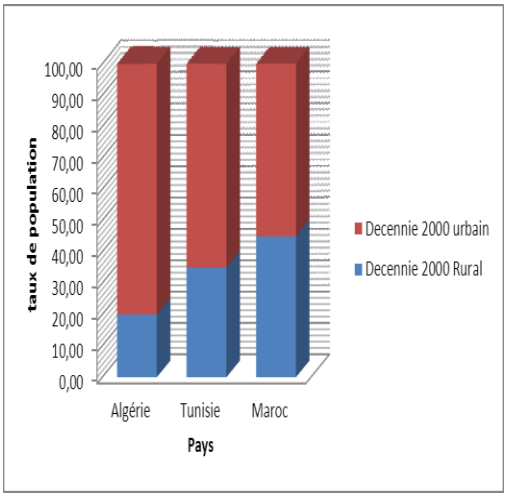

Ces chiffres (Figure n° 25) renseignent sur l'urbanisation de ces trois pays, mais aussi, sur la baisse du taux d'accroissement naturel dans leurs milieux ruraux et surtout sur le dynamisme des flux migratoires.

Figure 25: Evolution du taux de la population rurale dans les trois pays depuis les indépendances respectives

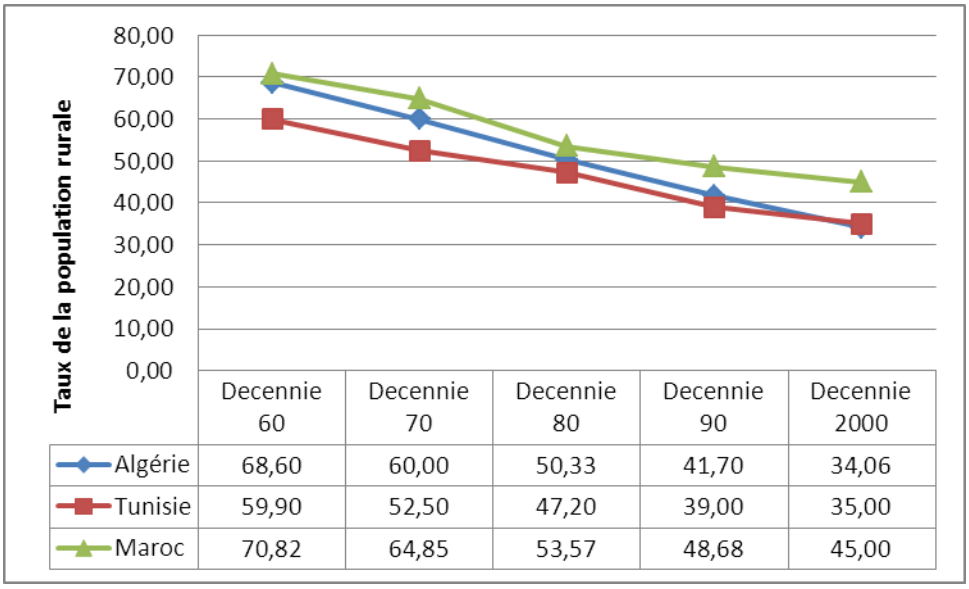

	Decennie 60	Decennie 70	Decennie 80	Decennie 90	Decennie 2000
Algérie	68,60	60,00	50,33	41,70	34,06
Tunisie	59,90	52,50	47,20	39,00	35,00
Maroc	70,82	64,85	53,57	48,68	45,00

Aujourd'hui, il n'y a que le Maroc qui présente un taux de population rurale assez conséquent (Figure n° 26). En Algérie et en Tunisie, celle-ci ne représente guère que le tiers de la population totale.

Cette baisse de la population rurale est évidemment hétérogène dans les zones rurales de chacun des pays. Seulement, ça reste à notre sens la principale mutation que connaissent les zones rurales qui, sans être en dépeuplement, comme c'est le cas des zones rurales de la rive nord de la méditerranée, connaissent un déplacement permanent d'une partie de leurs

populations. Cela incite évidemment à se poser des questions sur l'efficacité des programmes de développement rural dans ces pays et leur capacité à créer un environnement encourageant les populations, surtout les jeunes, à se maintenir sur place. Surtout que la situation dans les milieux urbains ne permet pas d'absorber ces flux continus de nouveaux arrivants, ce qui conduit à l'aggravation de la situation de pauvreté et de précarité que fuient les populations rurales.

Figure 26: Taux de la population rurale dans les trois pays du Maghreb durant la décennie 2000

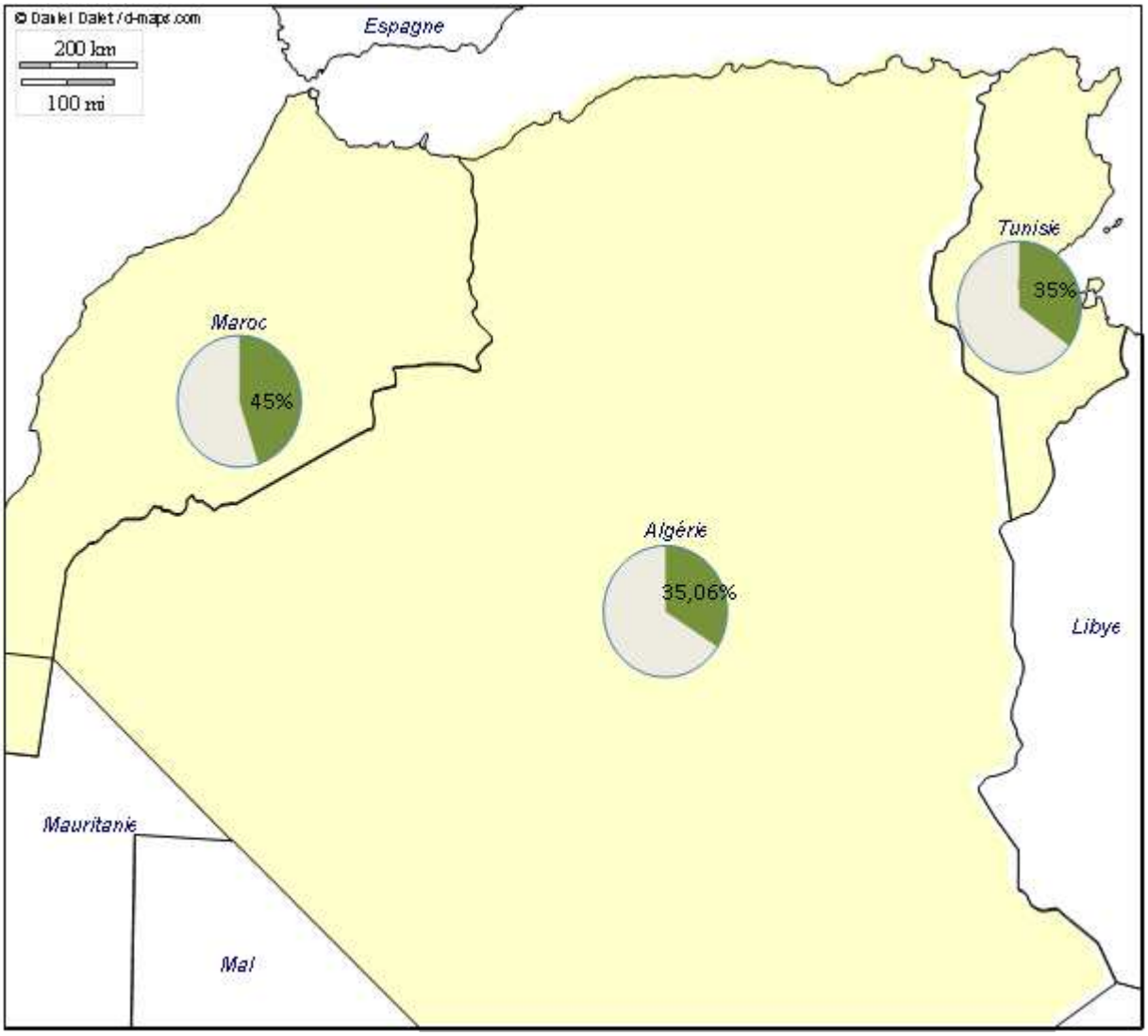

Légende

Taux de population rurale

Taux de population urbaine

Source : réalisé par nous-même

La population de moins de 15 ans, plus importante dans les zones rurales des trois pays, renseigne sur les disparités en matière de transition démographique. En Algérie, celle-ci est

de 33,2% dans le milieu rural et de 28,9% dans le milieu urbain (2002), tandis qu'au Maroc, en 2004, la population de moins de 15 ans est de 34,6% dans le milieu rural et de 28,1% dans le milieu urbain. Au Maroc, les moins de 30 ans représentaient 60,67% de la population totale en 2011, alors que dans le milieu urbain, à la même année, ils représentaient 52,11%. Toutefois, cette différence importante s'estompe lorsqu'on s'intéresse au taux des jeunes entre 20 et 29 ans et même entre 20 et 39 ans qui sont la cible des organisations d'insertion économique (ONG, AMC, organisations publiques etc.). En 2011, les jeunes entre 20 et 29 ans représentaient 18% dans la population rurale et 19,1% dans la population urbaine et ceux entre 20 et 39 ans représentaient 32,38% alors que dans le milieu urbain, ils représentaient 34,82%.

En Algérie, la part de la population rurale active dans la population active totale est évaluée en 2010 à 3,69 Millions de personnes soit 34,19% dont une très grande majorité d'hommes (88,20%). La participation de la femme à l'activité économique, dans le monde rural, reste très faible. Le taux de chômage féminin au milieu rural est de 20%, alors qu'il est de 10% chez les hommes. La population occupée, quant à elle, estimée en 2010 à plus de 9,7 millions de personnes, est constituée de 34,66% de ruraux. Le taux d'activité dans le milieu rural est de 41,3%, presque égal à celui de la population urbaine qui est de 43,9%. La population rurale qui représente le tiers de la population totale représente, également, le tiers de la population active et de la population occupée. Au Maroc, à la même année, 2010, la population active rurale est de 5,44 millions et représente 47,62% de la population active totale. Le taux de féminisation de la population active est de 32,5% donc, trois fois supérieur à celui de l'Algérie. Le taux d'activité dans le milieu rural est de 58,4% alors qu'il est de 43,6% dans le milieu urbain. Encore une fois, le Maroc se distingue par rapport à l'Algérie par un taux de population rurale plus élevé et un taux de population rurale active plus élevé[99].

Le taux de population rurale est donc en baisse dans les trois pays. Les ruraux ne représentent que le tiers de la population totale en Tunisie et en Algérie. La population de moins de 15 ans est plus importante dans le milieu rural au Maroc et en Algérie. Dans ces deux pays, le taux d'activité des populations rurales est plus faible que celui du milieu urbain et le taux de population entre 20 et 39 ans, public cible des organisations d'appui à la création d'entreprise, en général, est plus faible. Ce qui s'explique par le déplacement des jeunes actifs.

1.2.2) Disparités en réduction, mais toujours présentes

Comme nous l'avons vu plus haut, les zones rurales connaissent une baisse progressive du taux de la population par rapport à la population globale. Seulement, les populations rurales au Maghreb restent importantes 11,6 millions en Algérie, 13,4 millions au Maroc et 3,5 millions en Tunisie.

Ces zones et leurs habitants sont, depuis la fin des années 1970, l'objet de programmes spécifiques qui tentent d'atténuer les disparités entre les villes et les campagnes[100]. Ces politiques de développement ont connu un changement d'orientation important. En effet, si au départ, l'objectif était de combler les disparités en matière d'infrastructures avec des résultats appréciables, notamment en Algérie et en Tunisie. Aujourd'hui, ces politiques qui étaient homogènes pour les zones rurales de l'ensemble du pays, telle que la révolution agraire ou sur des zones agro-écologiques spécifiques tel que le programme de l'APFA[101], en Algérie,

[99] Les données par strates (rural/urbain) ne sont pas disponibles pour la Tunisie.
[100] Point 3.1.2 du chapitre 3 de la partie 1 de ce document.
[101] Accession à la Propriété Foncière Agricole : programme qui a ciblé les zones sahariennes

ciblent des « territoires » et sont censés être adaptées aux populations locales qui doivent être partie prenante de la programmation et de l'exécution des actions de développement. Celles-ci, concernent les infrastructures telles que les pistes agricoles, l'amélioration des conditions d'habitat à travers le programme de l'habitat rural, mais surtout, visent à améliorer les conditions économiques des populations vulnérables (les pauvres, les chômeurs, les jeunes, les femmes). Le même type de programmes existe au Maroc et en Tunisie ou les activités génératrices de revenus et les programmes de microcrédits ont les mêmes objectifs socio-économiques. Pourtant, plusieurs auteurs qu'ils soient occidentaux tels que Bertrand Hervieu, 2006 et J.F Troin ou autochtones tels que S. Bedrani (Algérie), A. Abaab, M. Elloumi et C. Mezghani (Tunisie), L. Firdawsy, A.Lomri et L. Zagdouni (Maroc) ou même des études telle que l'étude typologique des communes rurales du ministère de l'agriculture et du développement rural algérien soulignent la persistance de disparités entre le milieu rural et le milieu urbain dans les trois pays. C'est ainsi que pour B. Hervieu on pourrait assister à une paupérisation des espaces ruraux au Maghreb comme semble le souligner l'augmentation des indices de pauvreté au cours de la décennie 1990 (Hervieu B. et al, 2006). De même que Troin. J.F et al (2006) relèvent que le milieu rural dans les pays du Maghreb, connaît des inégalités et des pauvretés accentuées par la perte d'efficacité et d'influence des solidarités familiales, de proximité de métier et de résidence. Les auteurs soulignent, toutefois, que les familles les plus pauvres conservent des valeurs de soutien.

Ces disparités, sont soulignées, également, par les organisations internationales telle que la banque mondiale[102] qui note qu'en Tunisie, les chiffres sur l'indice numérique de pauvreté[103] sont les plus faibles. Ils sont en 2000 de 4,1% pour tous secteurs alors que la répartition par strate donne une grande disparité en défaveur des zones rurales avec 1,6% en zones urbaines et 8,3% en zones rurales. Cependant, la situation est plus difficile au Maroc avec un indice de pauvreté de 14,2% et ou la disparité entre le rural et l'urbain est encore plus significative : 7,9% en zones urbaines et 22% en zones rurales. Toutefois, les derniers chiffres du Haut-commissariat au plan marocain signalent une diminution des taux de pauvreté dans les deux milieux, en 2007, le taux de pauvreté global était estimé à 8,9% avec tout de même une disparité flagrante entre le milieu rural et le milieu urbain : 4,8% pour le milieu urbain et 14,4% pour le milieu rural. Les disparités sont également visibles selon les régions (Figure n° 27). La situation est différente en Algérie ou l'indice de pauvreté, à la même année, est de 12,1% et malgré un indice plus important dans le milieu rural, la différence entre l'urbain et le rural est moins évidente : 10,3% dans le milieu urbain et 14,2% dans le milieu rural. Donc des trois pays du Maghreb, ce sont les ruraux du Maroc qui souffrent le plus de pauvreté. Deux tiers des pauvres au Maroc vivent dans le milieu rural, c'est le cas également de l'Algérie où selon l'ONS, 70% des pauvres vivent dans le milieu rural.

Ces phénomènes de dégradation de la situation économique et sociale des populations maghrébines, touchent aussi bien les populations des villes que celles des zones rurales. J.F Troin et al (2002) précisent que la fracture sociétale majeure se situe entre les villes et les campagnes, entre le monde urbain métropolisé et le monde rural profond et périphérique.

[102] www.worldbank.org , Fiche-région sur la pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord Septembre 2008

[103] Mesure la proportion de la population située en dessous du seuil national de pauvreté

Figure 27 Taux de pauvreté par région dans le milieu rural au Maroc

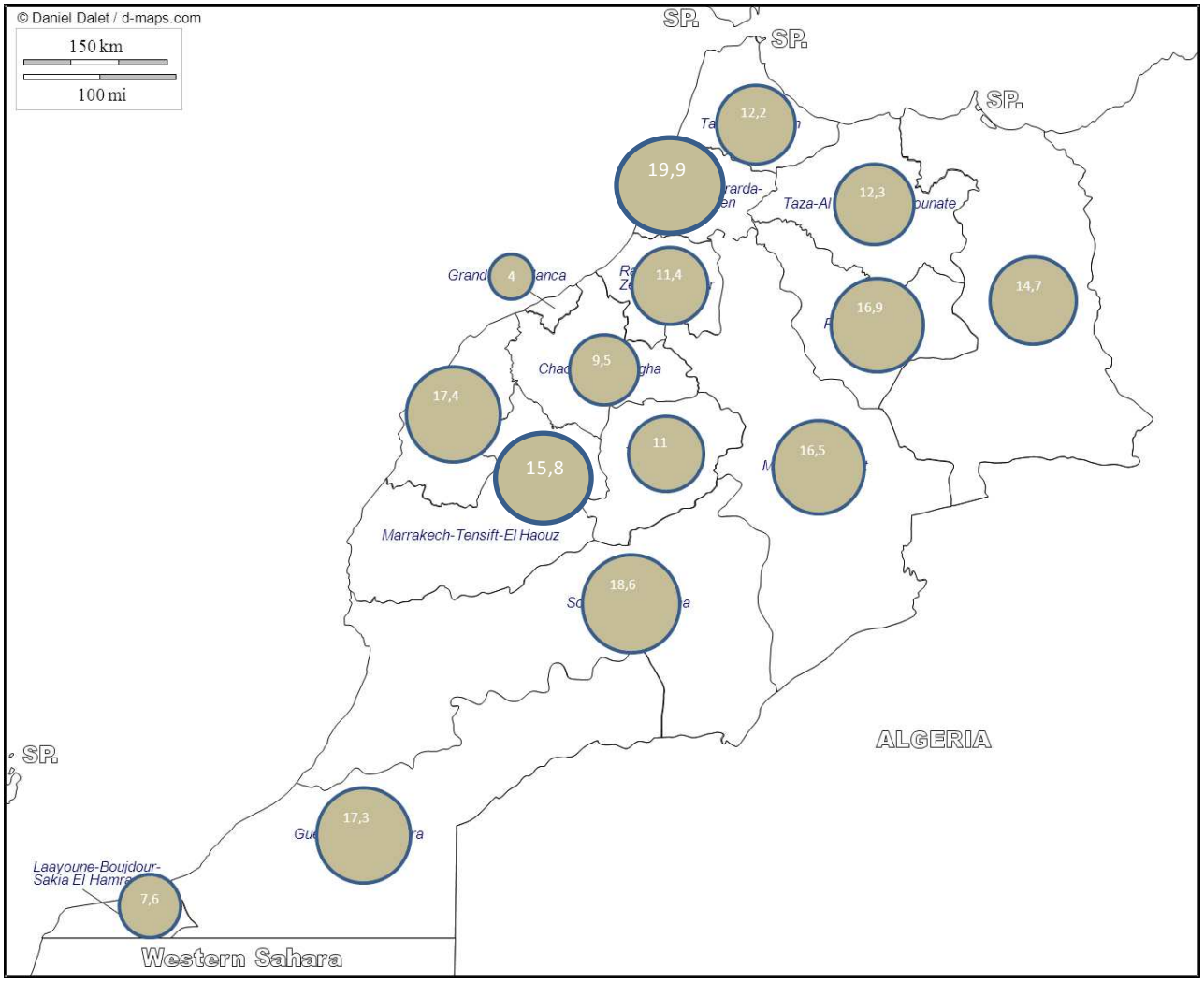

Légende : Taux de pauvreté par région au Maroc

Source : réalisé par nous-même d'après les données du Haut-commissariat au plan, Maroc
Données : Annexe 3 **:** Indicateurs régionaux de la pauvreté et de la vulnérabilité dans les zones rurales au Maroc

En Algérie, un rapport gouvernemental[104] précise, que la population défavorisée est constituée de ménages de grande taille avec un accès limité aux infrastructures sociales de base (réseau électrique, réseau d'assainissement et d'alimentation en eau potable). Le chef de ménage est peu instruit, chômeur ou saisonnier et de sexe masculin. Si la population pauvre est répartie de façon quasi-égale entre l'urbain et le rural, la pauvreté reste plus prononcée en milieu rural (en termes d'incidence, de profondeur et de sévérité), bien qu'une tendance à l'urbanisation de la pauvreté soit décelée.

[104] Gouvernement algérien, Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement Algérie, 2005

A la pauvreté s'ajoute le chômage, dont la mesure serait difficile selon J-F Troin et al, en raison de la confusion entre le sous-emploi, le travail au noir, l'informel et la pluriactivité. La plupart des enquêtes emploi lui reconnaissent des niveaux élevés et une augmentation constante. Le chômage frappe particulièrement les jeunes, les femmes et les diplômés.

En Algérie, dans le milieu rural, le chômage touche majoritairement la population jeune, notamment la tranche de population âgée entre 20 et 29 ans qui représente 58,11% du nombre de chômeurs total de la strate rurale (Office national des statistiques, 2007)[105]. Selon les données de l'ONS, le taux de chômage dans le milieu rural était de 28,71% dans la strate rurale entre 1997 et 2000. Celui de la strate urbaine était plus élevé et était de 30,49% (Figure n° 28). Toutefois, l'évolution du taux de chômage, entre 2000 et 2010, montre que le taux de chômage a été divisé par trois en 10 ans et que mise à part en 2005, le taux de chômage dans les zones rurales a toujours été légèrement moins important.

Figure 28: Evolution du taux de chômage dans les strates urbaines et rurales (1997-2000 à 2010) en Algérie

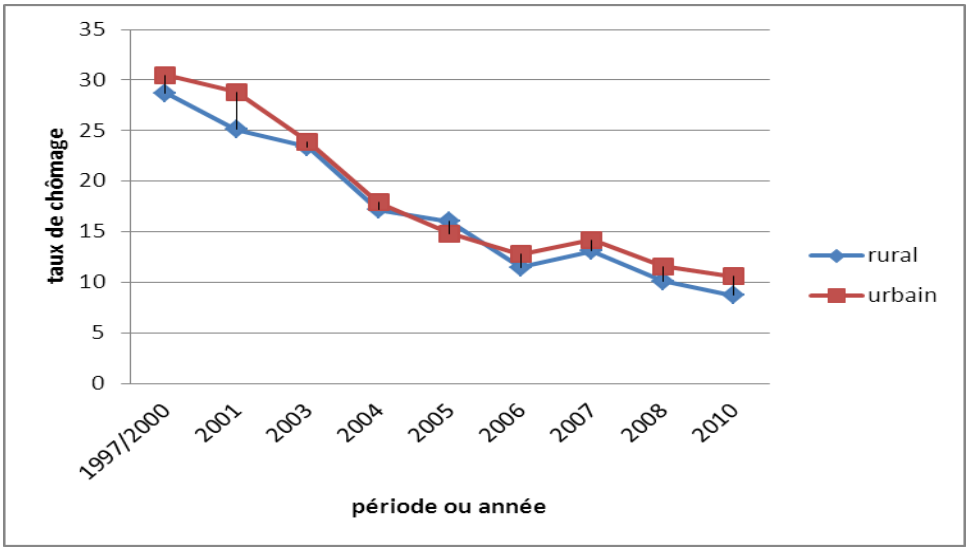

Les employeurs et indépendants représentaient 30,17% de la population active dans le milieu rural contre 28,57% dans le milieu urbain et cette petite avance du milieu rural ne s'est pas démentie ces 10 dernières années. L'entrepreneuriat est donc une réalité dans le milieu rural algérien. En 2008, la population rurale est confondue avec la population éparse, ce qui veut dire que seulement 41% de la population rurale, qui vit dans les zones éparses, a été compté. Celle qui vit dans les agglomérations semi-rurales et dans le rural aggloméré a été incluse dans la strate de « population agglomérée ». Ceci explique l'incohérence des chiffres pour cette année-là dans la figure n° 29.

[105] Les données disponibles de l'ONS pour les années suivantes ne contiennent pas une répartition des chômeurs de la strate rurale par âge.

Figure 29: Evolution des employeurs et d'indépendants dans la population occupée par strate (Rural/Urbain) en Algérie

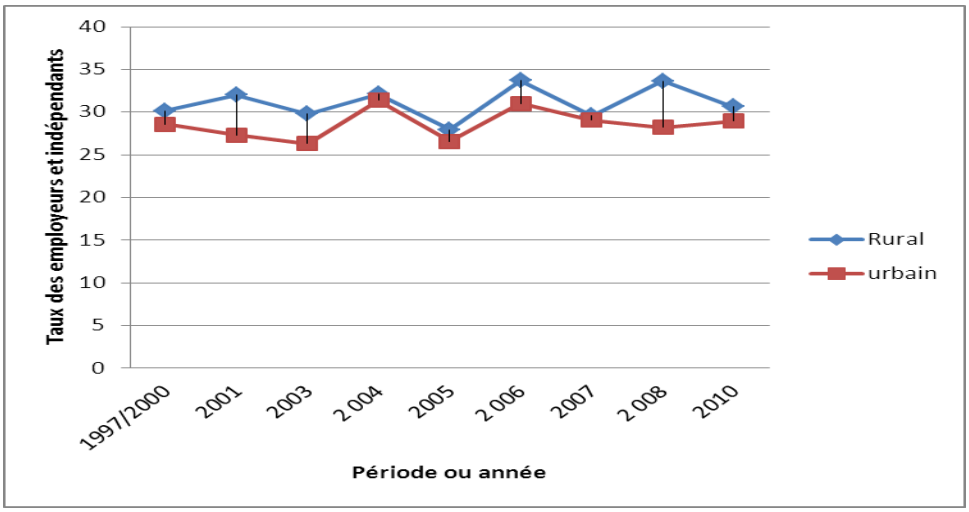

Toutefois, la figure n° 30 montre que la population occupée par l'activité agricole a diminué quasiment de moitié entre 2001 et 2010. Elle est passée de 39,53 à 21,8. De la première position au cours de la période 1997-2000, l'agriculture a été supplantée par les activités commerciales et les services.

Figure 30: Répartition de la population occupée rurale selon le secteur d'activité en Algérie

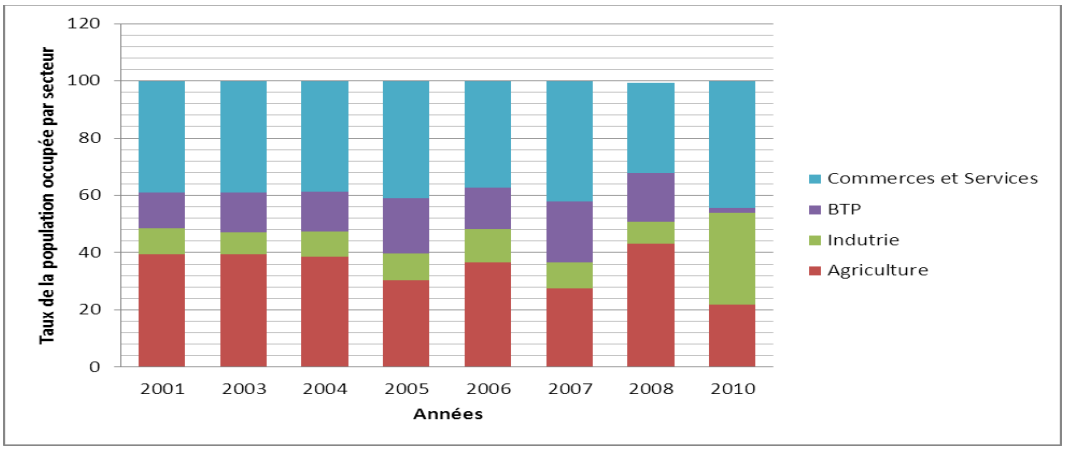

En Tunisie, le chômage est passé de 12,4 en Mai 2007 à 18,1 en Février 2012 (Figure n° 31). La catégorie des jeunes entre 15 et 29 ans connaît un taux de chômage de 35,6% en Février 2012. La conjoncture politique actuelle post révolutionnaire est sans doute la raison essentielle qui explique cet état de fait.

Figure 31: Evolution du chômage en Tunisie de 2007 à 2012

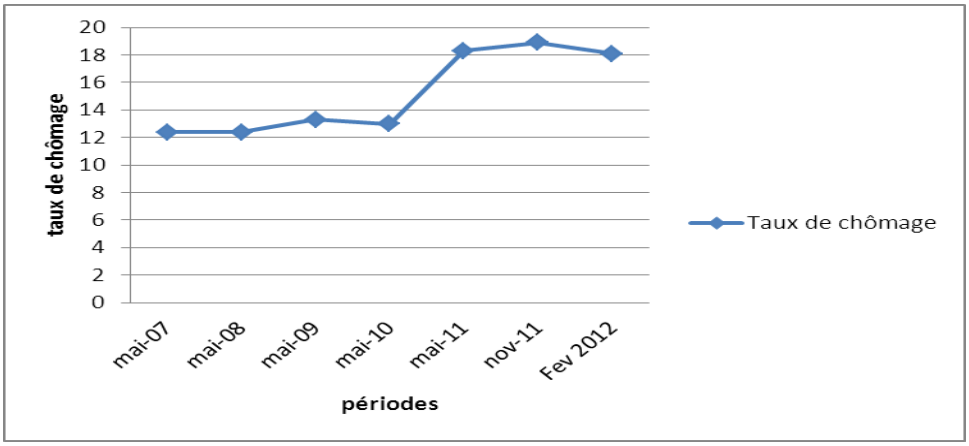

Les diplômés représentent la catégorie qui connaît le plus le chômage au premier trimestre 2012, 33,1% sont au chômage contre 30,5 au quatrième trimestre 2011. Les zones du sud du pays sont celles qui présentent les taux de chômage les plus forts entre 27,4 pour le Sud-Est et 28,4 pour le Sud-Ouest (Figure n° 32 et n° 33)[106].

Figure 33: Evolution du chômage au premier trimestre 2012 par gouvernorat en Tunisie

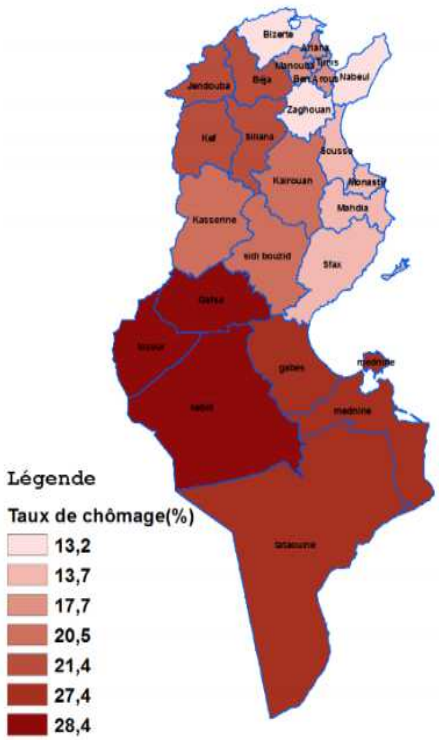

Source Institut des statistiques 2012

Figure 32: Taux de ruralité en Tunisie selon le recensement de 2004

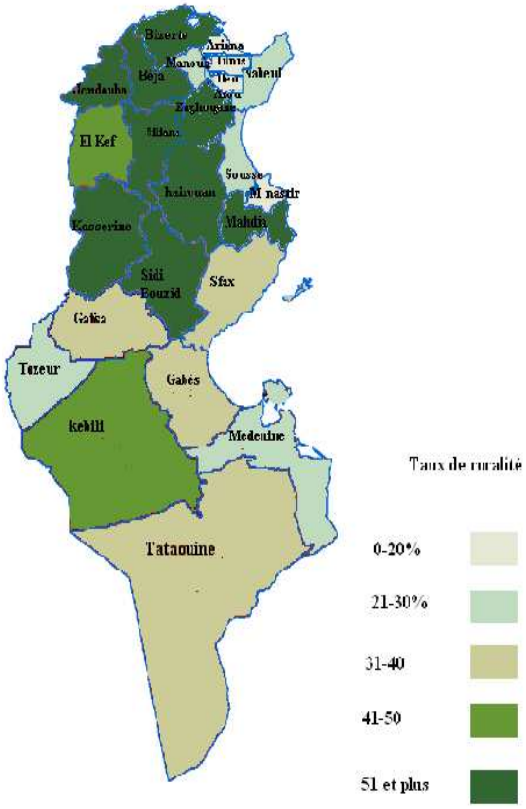

Source : réalisé par nous-même d'après les données de l'INS Tunisie

[106] Nous ne disposons pas pour la Tunisie des données du chômage par strate urbaine et rurale

Selon ces deux figures (n°32 et n°33), le taux de chômage au premier trimestre 2012 dépasse 20% dans les zones où le taux de ruralité est de plus de 30% (Annexe 3 : Tableaux des données**)**. Alors que dans les zones sahéliennes moins rurales, le taux de chômage est moindre. Ceci distingue la Tunisie de l'Algérie et du Maroc où le chômage est plus important dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales. Par contre, la Tunisie est celui des trois pays ou le secteur de l'agriculture, même associé à la pêche, permet d'occuper la plus faible proportion de la population active totale seulement 17% (Figure n° 34).

Figure 34: Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité en Tunisie (Février 2012)

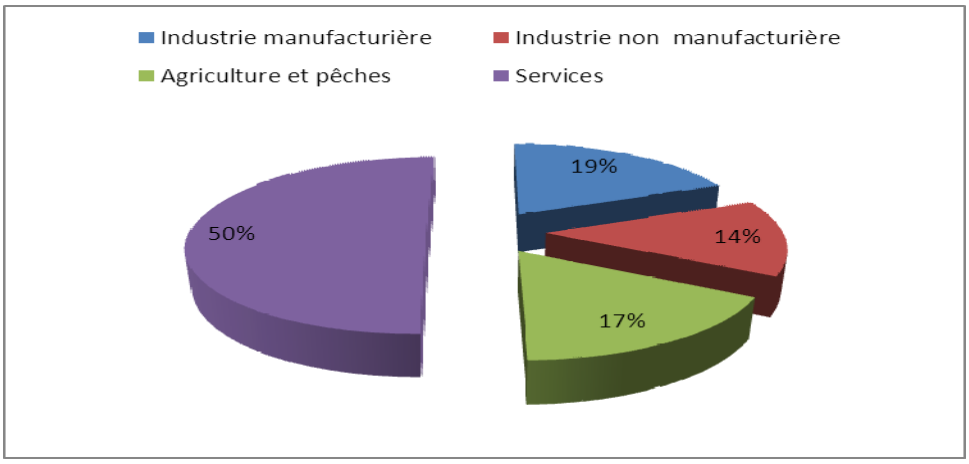

Pour ce qui est du Maroc, le chômage était quatre fois plus important dans le milieu urbain que dans le milieu rural en 1999, respectivement 5,4 et 22%. Une dizaine d'années plus tard en 2010, le chômage a diminué de moitié dans le milieu urbain : 13 ,7% mais seulement d'un tiers dans le milieu rural passant de 5,4% à 3,9% (Figure n° 35).

Figure 35: Evolution du taux de chômage selon le milieu au Maroc

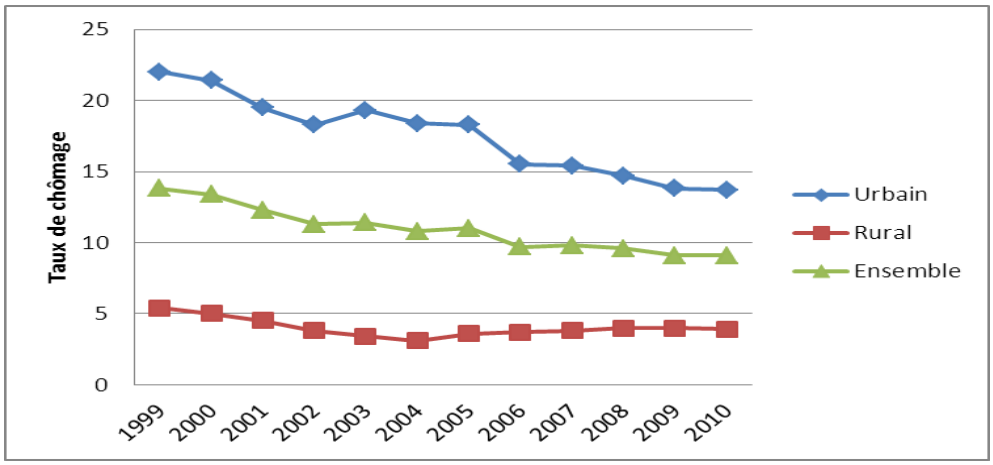

Contrairement à l'Algérie et la Tunisie, ou l'activité agricole a reculé dans le milieu rural, au Maroc, celle-ci domine de loin les autres branches d'activités. De 2006 à 2011, le pourcentage de la population occupée en agriculture, forêt et pêche est en moyenne de 75% (Figure n° 36).

Les branches des services et de l'industrie, y compris le bâtiment, ne représentent qu'autour de 10% chacun montrant bien que si la diversification de l'activité est une réalité au Maroc, il s'agit d'une réalité informelle que les statistiques ne comptent pas. Pourtant, les résultats d'une enquête nationale sur l'emploi informel réalisée en 2006-2007, montrent que la part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole représente 49,9% alors que pour le milieu urbain il est de 34%. La part de l'informel dans l'emploi non agricole représente 37,3%.

Figure 36: Evolution de la population active occupée par branche dans le milieu rural au Maroc

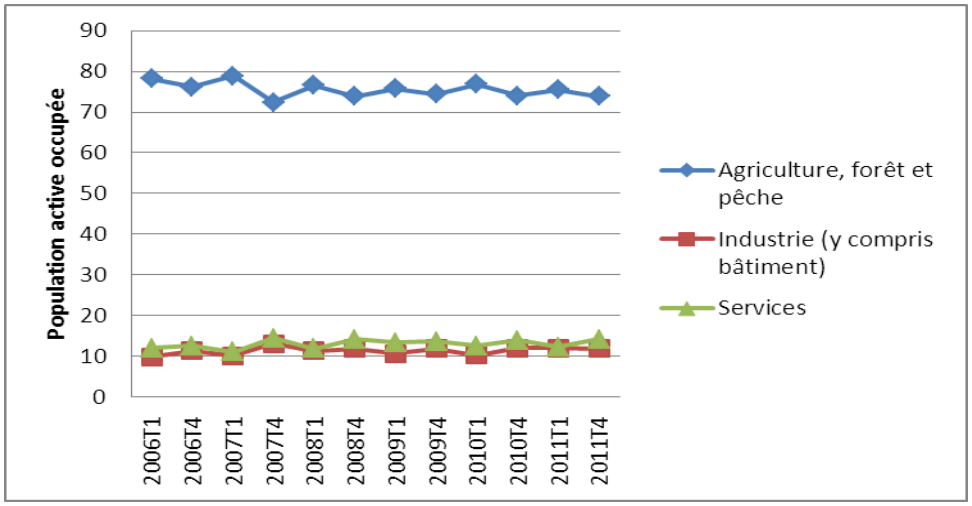

Dans le milieu rural au Maroc, l'emploi est quasi exclusivement privé. Au deuxième trimestre 2011, dernière statistique connue, 97,7% des populations occupées l'étaient dans le privé.

Les chiffres du chômage et de l'emploi sont disponibles de façon hétérogène, dans les trois pays du Maghreb, mais, il s'avère que, le chômage est plus faible, voire largement plus faible, dans le milieu rural. C'est notamment le cas en Algérie et au Maroc. Seulement, le chômage touche les populations jeunes et au Maroc où le taux de chômage est le plus faible, dans le milieu rural, c'est l'agriculture qui occupe la quasi-totalité de la population active. Les emplois hors agriculture sont surtout occupés dans un cadre informel. En Algérie et en Tunisie, ce sont respectivement le commerce et les services qui occupent la majorité des actifs dans le milieu rural. Le privé emploi la majorité de la population active dans ces deux pays. Les revenus sont donc souvent précaires et faibles. Ce qui explique la persistance de la pauvreté.

Les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain sont surtout visibles en ce qui concerne l'accès aux infrastructures et aux services. La situation est tout de même hétérogène entre les trois pays. Dans ce domaine, le Maroc est dans une situation plus difficile que l'Algérie et la Tunisie. Toutefois, dans les trois cas, des disparités existent entre régions.

En Algérie, l'étude de typologie réalisée en 2004 révèle qu'en matière d'équipement des zones rurales, le retard est difficile à rattraper. Ces manques concernent : l'assainissement, l'eau potable, les routes, l'habitat et à un degré moindre l'électrification. Par exemple dans certaines communes, le raccordement à l'assainissement est compris entre 11,6 et 25% et le taux de raccordement à l'eau potable est en moyenne de 53,4%, mais les taux les plus faibles, dans ce domaine, sont de 12% dans les communes les plus défavorisées. Pour ce qui est des

services, notamment, l'éducation et la santé, il s'avère que le taux d'occupation par classe est de l'ordre de 34,49 élèves par classe alors que les populations rurales ont droit à un médecin pour 1000 habitant et à deux ou trois agents paramédicaux pour 1000 habitants.

En Tunisie, les statistiques dont nous disposons en ce qui concerne l'équipement datent de 2010, si le branchement à l'eau potable est quasiment identique entre les milieux communal et non communal (urbain-rural), respectivement 98% pour le milieu communal et 95% pour le milieu non communal, les données ne sont tout simplement pas communiquées pour ce qui est du raccordement au réseau d'assainissement pour le milieu non communal.

Au Maroc, les données sont beaucoup plus significatives à l'échelle nationale. En effet, selon le haut-commissariat au plan, en 2004, le branchement à l'électricité, par exemple, est de 89,9% dans le milieu urbain, alors qu'il n'est que de 43,2% dans le milieu rural. En 2002, l'accès à l'eau potable ne concernait que 50% de la population rurale.

1.2.3) Le problème de la rareté des ressources naturelles : le foncier et l'eau

La rareté des ressources naturelles dans les zones rurales des pays du Maghreb explique l'Etat de précarité dans lequel se trouve la majorité des ruraux. La terre et l'eau ont, longtemps, été les ressources qui déterminent l'évolution ou la régression d'un territoire rural donné. L'agriculture étant la principale activité, sa soumission à des aléas climatiques (sécheresse, variabilité des précipitations) et à la problématique du foncier (faiblesse de la disponibilité de terres fertiles, la rareté des plaines, changement de vocation des terres agricoles), mais aussi, aux changements sociaux (pression démographique) conduisent à des mutations socio-économiques qui sont rendues indispensables pour la survie de la population et du territoire. Cet état de fait explique la concentration des politiques de développement rural dirigées vers le développement agricole et plus spécialement la mise en valeur des sols et la maîtrise de l'eau. Dans ce cadre, la production agricole irriguée par l'aménagement hydro-agricole est l'une des avancées les plus importantes des politiques agricoles dans les trois pays. Les périmètres irrigués en sont le résultat. Seulement, ces périmètres ne sont, dans ces trois pays, que l'arbre qui cache la forêt représentée par les zones où la production agricole se fait en sec et qui subissent, de plein fouet, toutes les contraintes citées précédemment.

Pour ce qui est du foncier, le manque de terre agricole, par rapport à l'évolution de la population d'agriculteurs, est l'une des raisons principales qui pousse les jeunes et les paysans sans terre à quitter leurs villages pour grossir la population des villes périphériques. Cette régression des terres agricoles est signalée dans l'ensemble des pays du Maghreb : (Bedrani. S et al., 2003) en Algérie, (N. Akesbi, 2001 et El Moudjahid.H et al, 2007) au Maroc et (M. Elloumi 2007) en Tunisie. Autre caractéristique du foncier au Maghreb, ce sont les contraintes liées au statut de la terre. Dans ce cadre, une observation qui est valable pour les trois pays, à savoir que l'hétérogénéité des territoires et des comportements dépend du statut de la terre, du moins pour l'Algérie et le Maroc a été émise (Marc Côte, 1996, El Moudjahid et El Mbarki, 2007). Il s'agit des terres de statuts différents : melk, arch ou public (terres anciennement coloniales) pour le Maroc et des terres de statut melk, collectif et habous pour l'Algérie. En effet, pour l'Algérie Marc Côte émet cette observation : « ici une région dynamique, à 15 km de là un espace atone ; là de fortes densités, ailleurs un vide d'habitat. L'on ne peut comprendre cette hétérogénéité qu'à travers les impacts de ces espaces agraires, qui perdurent jusqu'à aujourd'hui ». (Côte. M, 1996). L'attachement à la terre, notamment la terre de statut melk, explique certains comportements qui peuvent être jugés incohérents tels que la division de la terre en petites parcelles pour en faire bénéficier l'ensemble des héritiers

et les densités de populations élevées dans des zones montagneuses, comme en Kabylie, massif de Collo et les Aurès, en Algérie, alors que des plaines peuvent être peu peuplées. La rareté de la terre fertile n'empêche pas son changement de vocation tel que démontré par Messaoudi. K 2007, en Algérie à la wilaya de Skikda, ou les terres agricoles périurbaines sont destinées à la construction d'immeubles. Cet auteur dénonce même le programme d'habitat rural qui, selon elle, conduit à l'urbanisation des campagnes en soutenant la construction de maisons individuelles.

Pour ce qui est du Maroc, la taille moyenne des terres agricoles se situe entre 0,8 et 0,9 ha. Ceci montre qu'il existe une pression démographique sur la terre. Cela rend la disponibilité de la terre pour la pratique de l'activité agricole de plus en plus rare. Selon Najib Akesbi (2001), ceci s'explique par l'indivision des terres « Il apparaît en effet que souvent, pour éviter le démembrement de l'exploitation à l'occasion d'une succession, les héritiers s'appliquent à trouver des arrangements informels qui reviennent à créer et perpétuer entre eux une situation de propriété dans l'indivision. Si elle sauvegarde en apparence l'unité de l'exploitation, cette issue n'en maintient pas moins celle-ci dans une situation peu enviable, tant sur le plan juridique (absence de titre de propriété au nom de l'exploitant effectif), qu'économique (importance de la « rente » par rapport au surplus dégagé, absence des garanties nécessaires à l'obtention des crédits, etc.). Cette évolution est inquiétante parce qu'elle accentue la précarité des conditions d'exploitation des terres, même en régime de propriété privée (Melk), alors qu'on a généralement tendance à considérer que ce type de difficulté est surtout caractéristique des autres régimes juridiques des terres existants. » (Akesbi. N, 2001). L'exemple du Haouz central, territoire rural par excellence (J.F Troin, 2002) est édifiant. Les raisons et les conséquences de la diminution des terres agricoles conduit à leur concentration entre les mains de gros propriétaires et cela suite à la vente des petites propriétés par les agriculteurs qui souffrent de la sécheresse et des problèmes de reconduction de leur système de production par manque de productivité. Ceci a pour conséquence l'extension du chômage et de la précarité qui poussent à l'émigration et également, la pression de l'urbanisation que subissent les terrains agricoles qui sont transformés en terrain à lotir. Ce qui est observé, par exemple, autour de Marrakech. Donc, contrairement à l'Algérie, les terres agricoles au Maroc connaissent un remembrement, mais qui se fait au détriment des petits paysans. Toutefois, les zones montagneuses connaissent également l'émiettement des terres. J.F Troin (2002) donne l'exemple du cas de la région du prérif et explique que c'est une région surtout à vocation arboricole, seulement, les propriétés terriennes ont tendance à s'émietter du fait de la pression démographique et de plus en plus l'agriculture n'assure ni l'autosuffisance ni le maintien des jeunes dans le pays. Ce qui fait des pays prérifains le siège d'importants mouvements migratoires.

En Tunisie, selon M. Elloumi (2007), la terre est encore perçue comme un outil de production et le mode de faire valoir est direct. Le manque d'investissement dans l'agriculture fait que la terre reste entre les mains de familles qui se renferment de plus en plus sur elles-mêmes, pour ce qui est de la main d'œuvre.

Ces faits : les difficultés de reconduction des systèmes de production, démembrement des terres agricoles, le manque d'investissement qui touche surtout les zones rurales difficiles, telles que nous les avons identifiées dans le chapitre 2 de la première partie de ce document, diminuent de l'effet de l'activité agricole sur l'emploi et de son effet comme source de revenus. Au fait, la superficie cultivée connaît une certaine stabilité, mis à part pour le Maroc où on note une légère baisse (Figure n° 37) alors que la population rurale malgré une urbanisation des trois pays, est en augmentation permanente.

Figure 37: Evolution de la superficie cultivée dans les trois pays du Maghreb

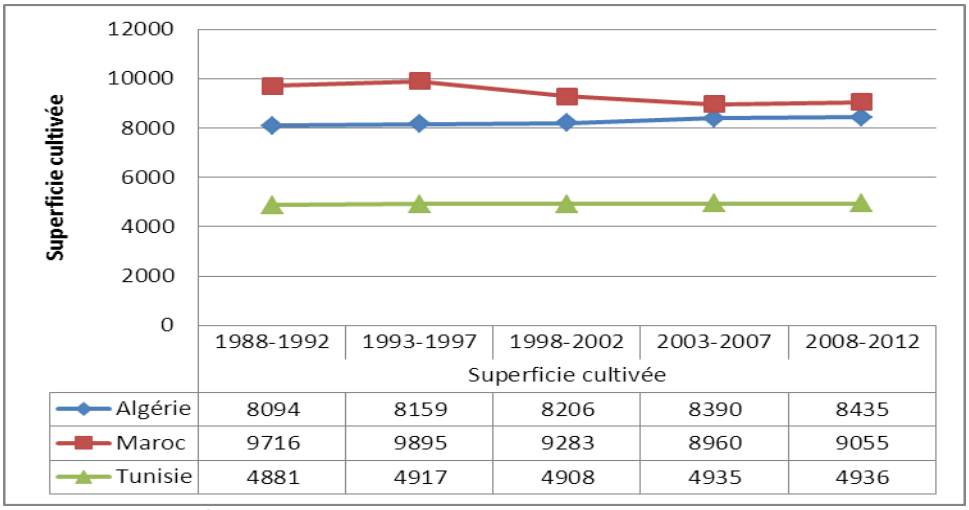

Source des données Aquastat, (FAO, 2012)

1.2.4) Modification des structures familiales

M. Mahdi et al (2007) décrivent les recompositions au niveau de la famille dans la région de l'oriental marocain. Loin de nous l'idée de généraliser sur l'ensemble du Maghreb ou même du Maroc, seulement le raisonnement qui part de l'idée que les représentations sont restées plus proches des influences culturelles que les nouvelles réalités vécues est intéressant et peut être considérée comme valable dans l'ensemble des pays du Maghreb notamment dans les zones rurales. En effet, les différents acteurs influencés par des institutions, au sens de Douglass. C. North, bien ancrées n'intègrent pas dans leurs attitudes les nouvelles réalités qui s'imposent à eux et expriment, de ce fait, des opinions qui sont en contradiction avec leur comportement même. La place des femmes et des jeunes dans la sphère socio-économique est l'une des mutations importantes des structures familiales des zones rurales au Maghreb. En effet, Mahdi et al, concluent que les changements de la structure sociale et notamment ceux qui touchent à la hiérarchie et les statuts des individus proviennent de ses maillons les plus faibles, les femmes et les jeunes. Ils montrent que les mécanismes de la domination masculine et de sa reproduction se sont relâchés, sans toutefois, complètement disparaître.

En Tunisie, M. Elloumi (2007) note qu'il y a un renforcement du caractère familial de l'agriculture dans les familles agricoles. La main d'œuvre familial a remplacé progressivement le salariat. En effet, celui-ci est en baisse permanente. Ce qui s'explique et devrait, en même temps, se traduire par la baisse de l'offre de l'emploi agricole et la baisse de l'offre de l'emploi en général ce qui pousse les membres d'une famille possédant une exploitation à faire profiter en priorité les siens pour l'emploi disponible. Ceci est vérifié par les statistiques que nous avons présentées précédemment.

Seulement, le plus souvent, l'amélioration du niveau d'instruction des jeunes dans les zones rurales des trois pays du Maghreb, en plus de l'insuffisance de l'offre de l'emploi agricole dans les exploitations familiales font qu'ils se retrouvent, de plus en plus, amenés à se faire une place par eux-mêmes et non à reproduire le système de production existant et même la structure familiale existante. M. Mahdi et al (2007) illustrent cela par l'exemple des nomades dans l'oriental marocain dont les membres sont, de plus en plus, réduits et contraints à la sédentarisation ce qui fait que les jeunes et même les femmes ne sont plus restreints aux mêmes taches. Plus globalement, les organisations publiques et associatives, dans les zones

rurales, qui proposent l'insertion économique à travers le micro-crédit, se voient, de plus en plus, porteuses des espoirs de jeunes et de femmes qui souhaitent concrétiser des projets individuels de création de micro-entreprises, même si l'aide familiale reste souvent un élément indispensable à la réussite. En effet, les représentations ont moins avancé que les actes. La scolarisation des filles par exemple est perçue par les hommes comme utile pour l'éducation des enfants, tandis que les femmes y voient plus un moyen de s'affranchir de la vie de nomade par l'accès à une activité lucrative. Le travail féminin reste, tout de même, faible dans les zones rurales des pays du Maghreb. En Algérie, une femme sur 10 seulement travaille dans le milieu rural. Ce qui est rendu possible parfois grâce au microcrédit, notamment au Maroc surtout pour les femmes en situation précaire ou sans mari (veuves ou divorcées). Seulement, là encore, la représentation du travail de la femme reste négative, notamment par les hommes. Quant aux jeunes, la limitation de leurs ambitions, dans les zones rurales, les poussent souvent à la migration, sinon, ils restent sur place et tentent des activités dans l'informel, souvent, en s'affranchissant de l'autorité parental.

1.2.5) La restriction de la migration interne et externe pour les jeunes ruraux

Si la migration était considérée, pendant longtemps, dans les zones rurales au Maghreb, notamment la migration vers les pays occidentaux, comme une source de revenus permanente et sûre, aujourd'hui, celle-ci a baissé, notamment en raison du durcissement des conditions d'accès en Europe, surtout pour les jeunes non diplômés. Cela n'empêche pas que l'exode rural se poursuit dans les trois pays (180000 personnes par an au Maroc[107]) même si une baisse notable a été constatée. La figure n° 38, qui concerne le Maroc, montre que le solde migratoire dans les zones urbaines a été presque divisé par deux entre 1982-1994 et 1994-2004. La pauvreté, le chômage, la faiblesse des opportunités d'emploi et conjoncturellement pour l'Algérie (durant la décennie 1990 et le début des années 2000), les problèmes sécuritaires, expliquent cela.

Figure 38: Evolution du solde migratoire urbain au Maroc

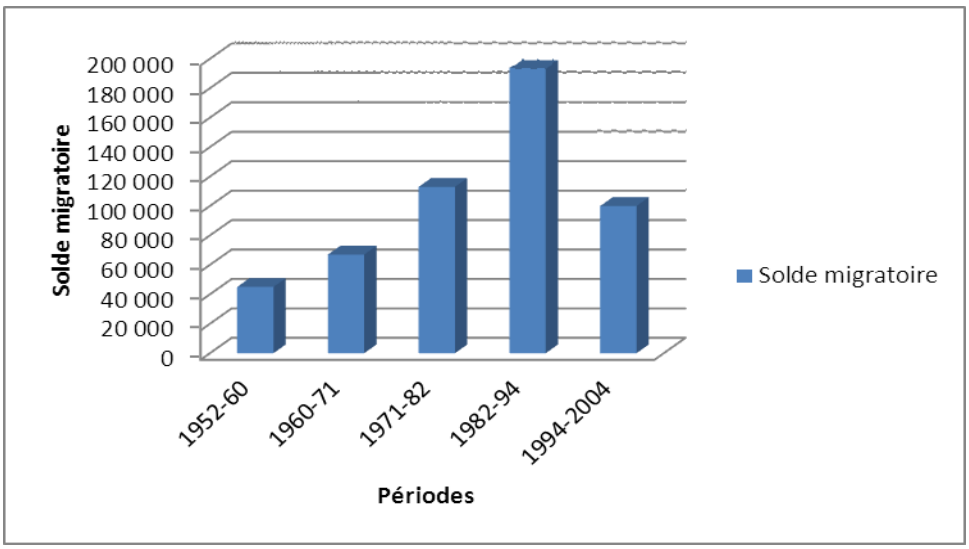

Source des données : Haut-commissariat au plan

[107] SEDJARI. A Enjeux et dynamique des réformes politiques et institutionnelles au Maroc. Un processus d'une gouvernance inachevée. http://www.lcps-lebanon.org/conf/00/mdf3/papers/sedjari.pdf

Les ruraux, notamment les jeunes, quittent leurs villages, aujourd'hui, pour d'autres raisons, en plus des raisons socio-économiques évoquées précédemment. L'attrait de la ville est aussi dû à la volonté de fuir le conservatisme des campagnes. J.F Troin, 2002, évoque la région de Doukkala au Maroc, par exemple, qui malgré ses potentialités agricoles est une zone d'immigration vers le reste du Maroc.

La nouveauté dans la migration interne se situe plutôt au niveau de l'installation de la majorité des ruraux dans les petites villes des zones rurales et les agglomérations qui leur sont périphériques. Selon Omar Bessaoud cette forme d'urbanisation, encore qualifiée de rurbanisation, est décrite comme permettant d'atténuer la pression migratoire sur les centres urbains (Bessaoud omar, 2006). C'est le cas également des zones rurales en Tunisie où les campagnes s'urbanisent du fait de leur proximité des villes, du développement des axes routiers et du transport rural. Compte tenu de la cherté du logement dans les grands centres urbains, les ruraux font quotidiennement la navette entre la ville et la campagne. Les concentrations d'habitat rural sont alors dépourvues des conditions d'hygiène minimum et remplissent essentiellement une fonction de dortoir (CIHEAM, 2008). De même que parfois, la même région peut s'avérer attractive et source d'émigration, également, comme le Tadla au Maroc ou selon J.F Troin et al, 2002, beaucoup de jeunes émigrent vers l'Italie et pratiquent des activités informelles de commerce vers l'Italie et le Maroc.

En Algérie, le ministère de l'agriculture et du développement rural, nous apprends que le phénomène des migrations en milieu rural s'est amplifié au cours de la décennie (1994-2004) en raison des mauvaises conditions de vie des populations, du chômage, de l'évolution de la pauvreté rurale, de la faiblesse et de l'inadéquation des activités économiques qui sont souvent dominées par une tendance à la régression, notamment celles qui sont dites classiques, telles que l'agriculture, l'élevage et accessoirement l'artisanat, et des questions sécuritaires. L'examen de l'évolution de ces flux migratoires au niveau des communes rurales, au cours de cette période, révèle que sur les 948 communes rurales, 294 parmi elles (31 %), sont attractives, 378 (39,9 %) présentent un solde migratoire équilibré et 276 soit (29,1 %) d'entre elles, s'annoncent répulsives et voient leurs populations migrer vers d'autres régions plus attractives.

Leur répartition selon les neuf zones de planification fait ressortir que sur les 276 communes affichant des soldes migratoires négatifs, 31% parmi elles se situent au Nord Centre, 20,3% dans les Hauts Plateaux Est et 9,1% au Sud-Ouest. Cela dit, il est à noter que cette répartition est fortement affectée par le poids des régions. En effet, si on examine le profil migratoire par région on s'aperçoit que les communes se situant au Sud-Ouest sont à 60 % répulsives. La région du nord centre avec 32 % de communes répulsives ne vient qu'en troisième position, après les Hauts Plateaux Est (35,4%). Quant aux communes du Nord-Ouest, ces dernières s'annoncent plutôt attractives. En ce qui concerne le grand Sud, sur un ensemble de 11 communes, seule une commune a enregistré un solde migratoire négatif.

Dans les trois pays l'exode rural a vu sa part baisser dans les facteurs de croissance de la population urbaine. En Algérie, de 18,16%, entre 1987 et 1998, elle est passée à 13,5% entre 1998 et 2008. Dans la figure n° 39 nous voyons bien que la contribution de l'exode rural a diminué dans presque tous les « Espaces de Programmation Territoriale » entre 1998 et 2008 sauf dans le Sud-ouest et le Nord-centre. Celui-ci est passé respectivement de 8,19 à 34,13% et de 4,53 à 9,95%. Il reste donc, malgré sa diminution, que la part de l'exode rural dans l'accroissement de la population, est surtout importante, dans la zone Nord-centre, c'est-à-dire, la capitale et les wilayas environnantes et le Sud-ouest.

Figure 39: Evolution de la contribution de l'exode rural à la croissance urbaine

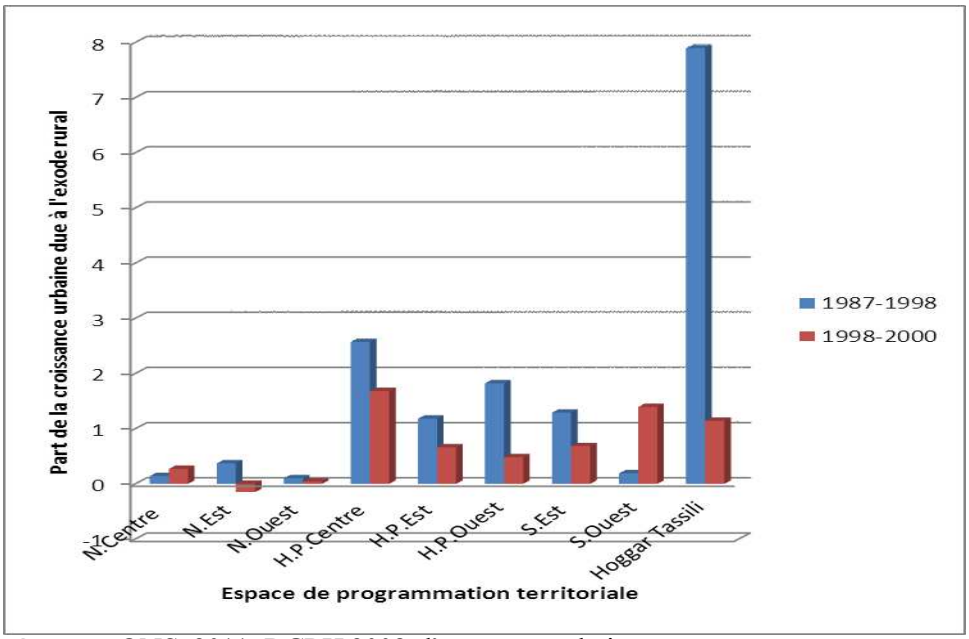

Source : ONS, 2011, RGPH 2008, l'armature urbaine

Selon le Haut-commissariat au plan marocain, avant de baisser sensiblement entre 1994 et 2004, la migration se répartit d'une façon inégale entre les 16 régions. Deux régions ont attiré le plus de ruraux (560.000), il s'agit de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer) et de la région de Souss-Massa-Draa. Ces migrants ont constitué 52% de l'accroissement urbain dans chacune des deux régions. Ensuite, viennent les régions qui ont enregistré, pour toute la période intercensitaire, des soldes migratoires qui se situent entre 120.000 et 190.000. Trois, parmi elles, couvrent la partie orientale du pays, il s'agit de l'Oriental, de Fès-Boulemane et de Meknès-Tafilalt. Font partie, également, de ce groupe les régions de Tanger-Tétouan et de Marrakech-Tensift-Al Haouz. Avec une moyenne annuelle du solde migratoire variant de plus de 10.000 à près de 17.000. La composante migratoire contribue à la croissance de ces régions dans des proportions allant de 37% à 48%. Ce sont des proportions qui demeurent plus importantes que celles afférentes au mouvement naturel, exception faite pour les régions de Meknès-Tafilalt et de l'Oriental pour lesquelles l'apport naturel s'avère relativement plus important, avec respectivement 44% et 46%.

En Tunisie, les données du RGPH de 2004 donnent des soldes migratoires internes négatifs pour les gouvernorats du sud comme Gafsa : -7783, Tataouine : -2455, Kebili : -1716, mais ce sont les gouvernorats du Nord-ouest et Nord-centre comme Sidi Bouzid : - 14058, Kasserine -16923, Kairouan – 22984 qui ont les soldes négatifs les plus importants. Alors que les zones qui présentent les soldes migratoires positifs sont, sans surprise, les gouvernorats sahéliens comme Sfax : 11392, Monastir 16954 et Ben Arous 36939. Toutefois, le gouvernorat de Tunis présente un solde migratoire négatif -27200, ce qui s'explique, certainement, par la saturation de la capitale en termes d'emploi et même de logement (Figure n° 40).

Figure 40: Solde migratoire de la période 1999-2004 en Tunisie

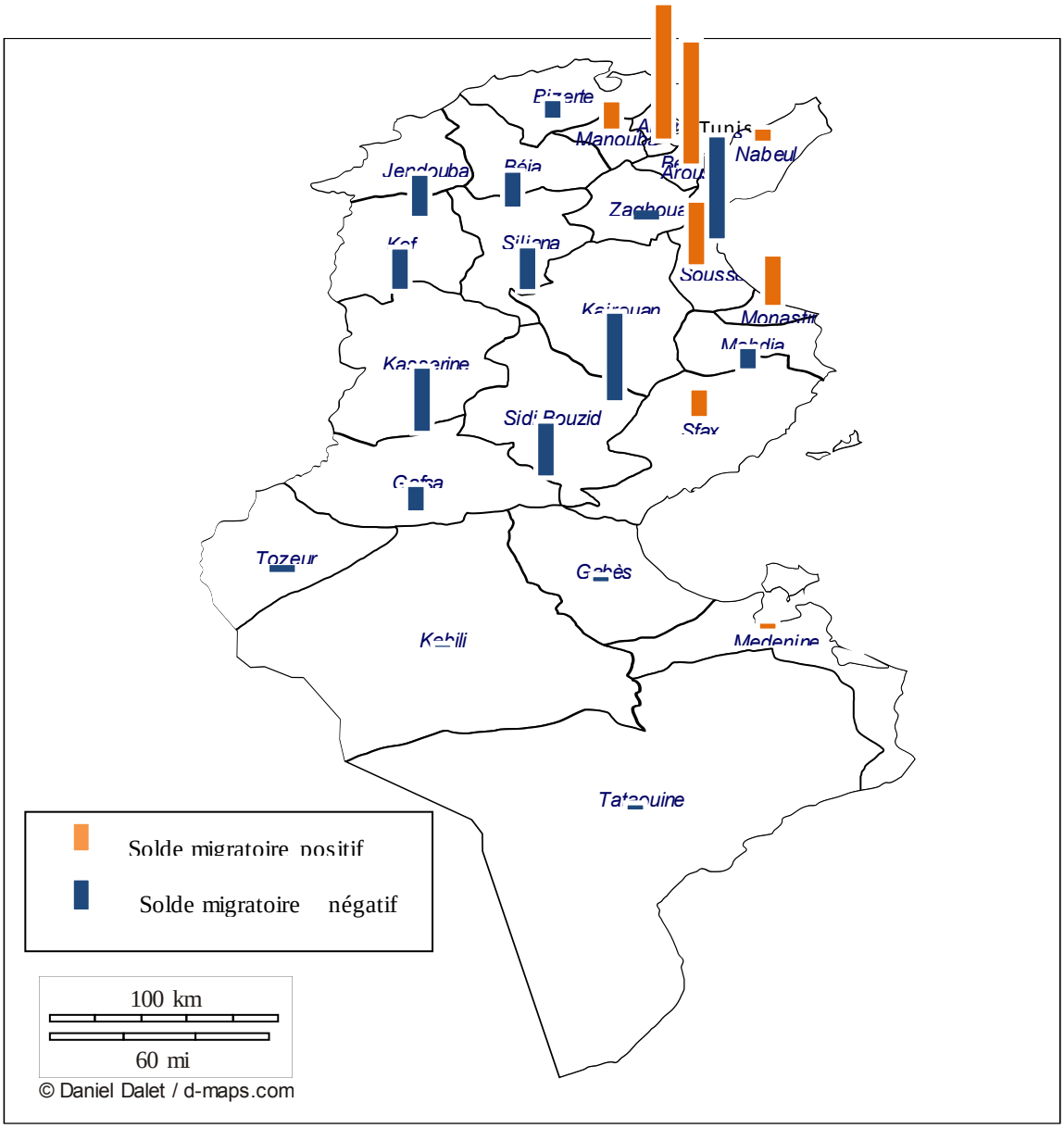

Source : réalisé par nous-même avec les données de l'INS Tunisie

1.2.6) La pluriactivité et la diversification de l'activité pour palier la déprise de l'agriculture

1.2.6.1) L'activité agricole au Maghreb et les jeunes : qui rejette l'autre ?

L'agriculture est en perte de poids économique dans les pays du Maghreb. Toutefois, les situations sont hétérogènes d'un pays à l'autre. Elle a une importance économique moindre pour l'Algérie par rapport au Maroc et à la Tunisie qui connaissent des situations également différentes. En Tunisie, l'agriculture présente des performances appréciables et réalise de bons résultats en matière d'exportation. La part de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans les exportations est de 12%, alors qu'au Maroc elle présenterait des signes inquiétants de ralentissement, une balance commerciale déficitaire et une très faible productivité (CIHEAM, 2008).

Dans tous le Maghreb, dans les zones montagneuses et les parcours steppiques, les terres gérées collectivement s'amenuisent, de sorte que la pratique agricole qui dépendait de ce mode de gestion des terres notamment l'élevage, devient de plus en plus difficile. Par ailleurs, nous avons abordé auparavant les difficultés posées par les statuts de la terre et son émiettement. De plus, les citadins propriétaires des terres rurales les vendent rarement, en raison de l'attachement à la terre. De ce fait, ceux qui restent sur place et qui n'ont pas accès à toutes les terres agricoles disponibles, se voient dans l'obligation de diminuer leur activité en raison de la faiblesse de la ressource foncière. Cela limite, donc, l'intégration des jeunes dans l'activité agricole, même ceux qui sont motivés. En effet, cette situation exclue, de faite, un grand nombre de jeunes qui souhaitent exercer le métier d'agriculteur. Il ne leur reste que le métier d'ouvrier que ce soit dans le cadre familial ou non. Ce qui les pousse à l'exode. En effet, l'âge moyen des exploitants agricoles au Maroc, par exemple, selon le recensement agricole de 1998, est de 52 ans. Les jeunes de moins de 35 ans sont de 12,4%. Najib Akesbi situe les principaux obstacles de développement de l'agriculture marocaine dans trois facteurs : l'exigüité et le morcellement des exploitations, le statut juridique des terres et le niveau de formation des exploitants. C'est le cas, par exemple, des pays prérifains marocains (J.F.Troin, 2002), qui vivent une déprise de l'agriculture en raison de l'émiettement du foncier. De toute façon, selon N. Akesbi 2001, 41% des exploitations ne sont pas viables économiquement et ne peuvent pas être compétitives. La moitié de la population rurale vit dans ces exploitations. Les petites et moyennes exploitations (entre 3 et 50 ha) ne semblent pas être dans une meilleure situation. Ainsi N. Akesbi considère que ces exploitations sont « plus un "cadre de vie" sinon, de "survie", que des unités économiques productives capables de s'engager dans une dynamique autonome d'accumulation et de progrès ». (Akesbi. N, 2001).

L'agriculture, au Maroc, concerne 80% de la population rurale ; ce qui fait que c'est un secteur important économiquement et le développement rural est encore pensé à travers l'agriculture, alors que les possibilités d'intégration économique des jeunes sont, de plus en plus, faibles. Il n'existe pas de programme spécifique qui tient compte des difficultés rencontrées par les jeunes et qui les intègre, économiquement, dans leur milieu. Les jeunes sont orientés vers les programmes qui s'appuient sur le micro-crédit qui sont plus destinés à maintenir une activité agricole de subsistance et qui peuvent conduire, parfois, à aggraver la situation économique difficile des ménages en raison des difficultés à rembourser le crédit, plus qu'à créer une dynamique économique rationnelle qui tient compte de la répartition juste et équitable des ressources pour permettre aux jeunes de projeter leur avenir dans les territoires ruraux défavorisés. L'exode rural semble être une fatalité pour eux. Sur ce point le plan Maroc vert reste évasif. Il y a bien une prise de conscience de la nécessité d'un rajeunissement des exploitants des zones défavorisées (Il est préconisé par exemple qu'il est nécessaire de : favoriser la transmission/ reprise des exploitations et l'installation des jeunes), pour une adhésion à la stratégie productiviste annoncée, mais aucune mesure ni action n'est citée pour y parvenir.

Dans certaines zones, l'intensification et la modernisation de l'agriculture, ainsi que son adaptation au marché a remplacé l'agriculture traditionnelle et sa fonction de subsistance et de source de revenu et cela grâce notamment à l'irrigation. C'est surtout le cas au niveau des plaines et des plateaux des trois pays. Ainsi, le déclin de l'activité agricole traditionnelle est décrit par plusieurs auteurs qui s'intéressent aux problématiques du développement rural au Maghreb : Marc Côte (1988, 1996, 1999) et Oulhadj Nait Djoudi, 1999 pour l'Algérie, L. Fardawsy, 2000, J.F. Troin, 2002, H. El Moudjahid et H. El Mbarki, 2007 pour le Maroc et M. Elloumi, 2007 pour la Tunisie. Cela s'explique pour certaines régions, comme les

montagnes kabyles, par des facteurs divers qui sont, selon Oulhadj Nait Djoudi, 1999, historiques : guerre d'indépendance (insécurité et zones interdites), indépendance (développement de l'emploi industriel, des services, administration, etc.) et leurs corollaires : l'exode rural, l'exode agricole, mais surtout sociaux et économiques. L'exode rural et l'émigration ont beaucoup contribué au délabrement de l'agriculture de montagne. De revenu principal, l'agriculture de montagne s'est transformée en activité marginale, si marginale qu'elle n'entre plus, ou à peine, dans la composition brute du revenu familial. Son apport se fait sous forme d'autoconsommation d'huile d'olive, de figues, de production des jardins familiaux, de cheptel rarissime. Les terres parcellaires envahies par le maquis ou le béton sont abandonnées à la friche.

S. E. Cherrad note également un déclin de l'agriculture dans les plaines limitrophes à Annaba et à Constantine. Pour Annaba, S.E Cherrad (1999) explique que « la plaine est devenue un espace résiduel pour les employés des secteurs secondaire et tertiaire qui comprennent deux actifs sur trois. Cela n'est point sans conséquence sur l'équilibre du milieu agricole et rural. L'agriculture se marginalise progressivement par rapport aux autres secteurs, et une destruction larvée, rampante, des assises du monde rural est engagée. » Les résultats sont selon S.E. Cherrad que « à l'injection de capitaux, à la mise en place d'équipements, à l'utilisation de techniques élaborées n'a répondu qu'une accumulation économique partielle ». (Cherrad. S.E, 1999). Contrairement aux zones de montagne, telles que les montagnes Kabyles ou les raisons du déclin de l'agriculture semblent objectives, pour les plaines de l'Est de l'Algérie, ce sont des contraintes qui auraient pu être évitées. En effet, l'agriculture dans les plaines fait face à l'urbanisation et à l'industrialisation ce qui est appelé par S.E. Cherrad « les prélèvements fonciers ». C'est le cas, par exemple, des plaines périurbaines de Constantine et d'Annaba en Algérie, ou selon S.E. Cherrad (1999), l'agriculture s'est modernisée et s'est adaptée au manque d'eau et au marché (exemple d'Annaba, cultures de la tomate industrielle et de maraichage). Par ailleurs, alors que pendant la colonisation les plaines n'étaient pas très habitées, elles deviennent de plus en plus peuplées et l'activité agricole a tendance à perdre de son importance.
Dans les plaines périurbaines de Constantine, des points positifs sont notés : c'est justement l'adaptation au marché et aux conditions climatiques de la part des agriculteurs et des éleveurs:

- L'adaptation de la production : production de semence et développement de l'élevage bovin laitier.
- La création et la dynamisation des organisations professionnelles et la chambre d'agriculture
- Le renforcement de l'encadrement qui se plaint toutefois du manque de moyens et des conditions socioprofessionnelles dégradées.

S.E. Cherrad (1999) note un regain de vitalité de l'agriculture dans les espaces périurbains qui est rendu possible, comme en Tunisie grâce à la transformation de la famille en unité de production. Toute la famille contribue à la production et certains de ses membres exercent dans d'autres secteurs pour assurer des revenus, autres qu'agricoles, à la famille.

En Tunisie, selon M. Elloumi (2007) l'activité agricole s'est modernisée et a évolué grâce aux différentes stratégies de développement agricole et rural, mais aussi grâce aux stratégies des agriculteurs qui ont permis l'intégration de leurs exploitations au marché à travers la pluriactivité, l'autofinancement et l'externalisation de certains segments du processus de production. La modernisation de l'agriculture s'explique surtout par l'accès aux ressources

notamment l'eau et le foncier, mais aussi par la reconversion des parcours en plantations arboricoles et en périmètres irrigués. Seulement, M. Elloumi (2007) identifie un dualisme entre les exploitations qui ont accès aux ressources naturelles notamment l'eau et celles qui ont des difficultés à y accéder. Cette différence serait due à l'environnement institutionnel y compris les organisations de producteurs et expliquerait la différence d'évolution entre les territoires ruraux.

1.2.6.2) La pluriactivité et la diversification de l'activité : facteurs de survie ou facteurs de création de dynamique économique?

Les dynamiques connues par beaucoup de territoires ruraux, qu'elles soient dues à des initiatives endogènes ou exogènes et même quand elles concernent l'intensification, la modernisation et/ou l'adaptation de l'agriculture au marché, passent le plus souvent, par la pluriactivité des membres des ménages ruraux et par la diversification des activités.

En Algérie, Marc côte, 1988, parle d'une diminution progressive de l'emploi agricole et l'émergence d'autres activités économiques, en plus des emplois administratifs, d'autres activités se sont développées telles que les petits commerces. L'auteur décrit la situation de la façon suivante « Le réseau commercial s'est étoffé, depuis la mini-épicerie présente dans tous les hameaux, jusqu'aux commerces de bon niveau qui occupent des rez-de-chaussée des constructions nouvelles des bourgs. Les services se sont multipliés : taxi, transports publics, stations-services, garagistes, restauration. Et des petites entreprises ont même été créées dans certains villages : fabrique de parpaings, menuiserie industrielle, carrière et concassage, limonaderie, aliment du bétail, tissage ou bonneterie. Unités-ateliers de 3, 5 ou 10 emplois, qui profitent d'un local familial, d'une grande souplesse de fonctionnement de bonnes liaisons routières » (Côte. M, 1988).

C'est ainsi que dans les montagnes kabyles qui, comme nous l'avons vu, connaissent un déclin de l'activité agricole qui ne s'est pas modernisée pour se faire une place au marché, les sources de revenus se sont diversifiées. Le salariat est très apprécié et les emplois prisés sont trouvés dans l'administration ou l'industrie, mais c'est, de plus en plus, l'activité commerciale qui constitue la source de revenu principale de beaucoup de kabyles. La création de micro-entreprises est devenue également un moyen de se créer une source de revenu. Le financement est souvent familial.

Au Maroc, selon J.F Troin et al (2002), le même phénomène de diversification des activités est observé dans plusieurs zones rurales. C'est le cas, par exemple, des plaines de Chaouia et Doukkala qui ont tendance à s'industrialiser. De même que le moyen Atlas qui connaît un dynamisme certain, grâce à l'arboriculture, comme nous l'avons vu, mais aussi grâce à l'exploitation de carrières de sable, le commerce et l'introduction de la petite et moyenne hydraulique. La région de Souss-Massa connaît un dynamisme endogène par le biais du développement du tourisme de masse ainsi que l'extraction minière.

La Tunisie ne fait pas exception dans ce domaine, la diversification des sources de revenus est également une nouvelle donne chez les agriculteurs tunisiens notamment ceux qui possèdent des petites et moyennes exploitations. Ceci a permis à ces exploitations d'introduire la mécanisation et de s'autofinancer ce qui a permis leur intégration dans le marché M. Elloumi, (2007). Ce même auteur atteste que la pluriactivité existe dans toutes les régions du pays et touche l'ensemble des membres du ménage. Par contre, la diversification de l'activité économique est hétérogène dans les zones rurales, c'est ainsi que la région de la Tunisie

centrale, notamment centre-ouest (gouvernorats de Kasserine, sidi Bouzid et Kairouan) est restée à dominante agricole et rurale. Le manque de diversification limite le développement de l'agriculture et en fait une activité refuge, à défaut d'autre choix. Mohamed Elloumi parle de territoires intégrés socialement et économiquement et de territoires désintégrés socialement et économiquement. Intégration que Mohamed Elloumi explique comme étant la modernisation de l'appareil de production et une modernisation des formes de gouvernance et de coordination entre les acteurs.

Conclusion

Le présent chapitre est axé sur la place des acteurs dans le développement territorial au Maghreb et nous a permis aussi de décrire une situation et d'emmètre des hypothèses contextuelles sur des aspects pour lesquels nous avons mobilisé des apports théoriques classiques. Nous avons, par exemple, une application, sans contexte, de la théorie du maintien d'institutions inefficaces énoncée par Douglass North, sans, toutefois, aller jusqu'à sa théorie de dépendance de sentier qui condamnerai les zones en développement à une inertie éternelle, en raison du maintien d'institutions inefficaces. Seulement, il est certain que dans les zones rurales au Maghreb, il existe de nombreux acteurs qui appartiennent à des catégories différentes, selon le territoire, et qui émettent des règles pour la préservation d'idéologies qui visent à maintenir leurs intérêts, que ce soit des notables regroupés dans des organisations traditionnelles ou des autorités locales (collectivités locales) ou bien des organisations publiques (que D. North appelle les acteurs gagnants). L'apparition de nouveaux acteurs (organisations civiles)[108], si elle se traduit par la lutte pour le positionnement et l'acquisition d'un rôle, n'est pas forcément l'expression d'un élargissement de la prise de décision à des acteurs plus représentatifs de la population (acteurs perdants). Leurs animateurs sont souvent des éléments issus des regroupements classiques qui souhaitent envahir un nouveau champ d'action pour, justement, maintenir les mêmes institutions qui leur sont favorables. Ceci est parfaitement illustré par les acteurs chargés de l'insertion économique des jeunes dont la plupart sont de nouvelles institutions qui ont émergé pour concrétiser le changement institutionnel voire l'approche territoriale, mais qui se retrouvent à reproduire des comportements contradictoires avec les objectifs d'autonomisation de leurs publics cibles.

Avant d'analyser, dans le prochain chapitre les représentations et les comportements de ces acteurs à travers trois études de cas : en Algérie, au Maroc et en Tunisie, nous nous devions de présenter l'état actuel des zones rurales dans les trois pays du Maghreb et de situer les jeunes sur les plans socio-économiques. C'est pour cela que nous avons abordé les mutations qu'ont connues et que connaissent encore ces zones. Il s'avère que les zones rurales au Maghreb en général, mais encore plus celles dites difficiles ou marginalisées présentent des points communs, résultats de mutations communes. Sur le plan démographique, l'accroissement des populations connaît une baisse notable dû principalement à la baisse de l'accroissement naturel (seulement 0,17% en Tunisie). Selon les derniers recensements dans les trois pays (2004 en Tunisie et au Maroc, 2008 en Algérie), les populations rurales sont devenues minoritaires (45% au Maroc, 35% en Tunisie et 34% en Algérie). Toutefois, les jeunes de moins de 30 ans restent majoritaires dans les trois populations rurales (plus de 60%

[108] Ces dernières sont presque imposées par les organisations internationales aux pays endettés qui ont connus des programmes d'ajustement structurels (cas des trois pays du Maghreb). « La logique de résolution de la dette et de la crise financière des Etats s'est accompagnée d'une prise en compte d'acteurs dits représentatifs, tels que l'Etat, la société civile, le secteur privé » source : Jean Jacques Gabas Mondes en Développement, Acteurs et politiques publiques. Jean Jacques Gabas Vol.31-2003/4-n°124

au Maroc). Cela explique l'importance de l'emploi et les difficultés de chômage que connaissent les jeunes. Cette situation est accentuée par plusieurs facteurs : les difficultés de l'agriculture à absorber les actifs en raison du désintérêt des jeunes pour l'activité agricole, mais aussi et surtout de la faiblesse des ressources naturelles (eau et terre) et de difficultés financières pour l'investissement dans le domaine agricole. De ce fait, l'agriculture est devenue secondaire dans la population active en Algérie : 21% et exige la pluriactivité au Maroc, même si 75% de la population active est occupée dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. La diversification de l'activité dans le milieu rural est devenue une réalité dans les trois pays. Celle-ci s'exprime surtout par le biais de l'activité informelle qui représente notamment au Maroc 49,9% de l'activité économique non agricole.

Chapitre 2 Trajectoires, représentations et pratiques dans trois territoires ruraux maghrébins marginalisés. Cas de l'insertion économique des jeunes.

Notre choix est de procéder à la présentation des études de cas selon une division en cinq séquences qui n'est pas sans rappeler les séquences du processus de changement institutionnel de Douglass North : « réalité »> croyances> institutions> politiques spécifiques > résultats > « réalité » modifiée. Même si le résultat espéré n'est pas celui prévu par D.C. North : le changement institutionnel, cela nous permet de cerner la problématique posée et qui consiste à déterminer l'impact des représentations des acteurs de développement sur la construction collective de territoire. Dans un premier temps, nous présenterons les trajectoires des territoires : trajectoire démographique et trajectoire économique, puis dans une deuxième séquence, nous nous intéresserons aux acteurs de développement en présence, en l'occurrence les acteurs de l'insertion économique. La séquence 3 abordera les représentations de ces acteurs du territoire, mais aussi leurs représentations par rapport aux autres acteurs. Nous aborderons dans le chapitre 3 la séquence 4 et la séquence 5, c'est-à-dire dans la séquence 4 les conséquences de ces représentations sur les comportements des acteurs et donc nous jugerons du changement institutionnel prôné et de l'approche territoriale. Enfin dans la séquence 5, qui représente la conclusion du chapitre 3, nous aborderons les résultats et l'analyse pour chaque territoire sur la construction collective de territoire et donc les résultats aussi bien des représentations que des comportements des acteurs par rapport au contexte local. Nous focaliserons surtout sur les acteurs impliqués dans l'insertion économique des jeunes.

Les trois territoires que nous avons choisis : la vallée d'Asni au Maroc, le massif forestier de Yakourene en Algérie et Tataouine en Tunisie[109] ont tous les trois connu des processus qui visent le changement institutionnel et la construction collective de territoire. Nous avons pu conduire un travail d'investigation approfondi surtout à Yakourene et à Tataouine et nous avons pu alors évaluer les changements programmés sur le plan, aussi bien, des représentations que des comportements de la part des acteurs et de leurs conséquences sur l'application de l'approche territoriale.

2.1) La vallée d'Asni au Maroc: un territoire ou foisonnent des « organisations civiles » et de petits projets de « développement local »

2.1.1) Séquence 1, la réalité : les trajectoires démographique et économique du territoire

2.1.1.1) L'enclavement : principale caractéristique géographique du territoire

Le cercle d'Asni est situé à la province d'Al-Haouz à la région de Marrakech-Tensift-El Haouz au Maroc (Figure n° 41).

[109] Pour des raisons que nous avons évoquées précédemment, nous n'avons pas pu mener le travail d'investigation dans de bonnes conditions pour ce qui concerne la vallée d'Asni au Maroc. Nous illustrerons donc nos propos, surtout par les cas de Yakourene et Tataouine, à partir de la séquence 3.

Figure 41 : Localisation du cercle d'Asni à la province d'El Haouz

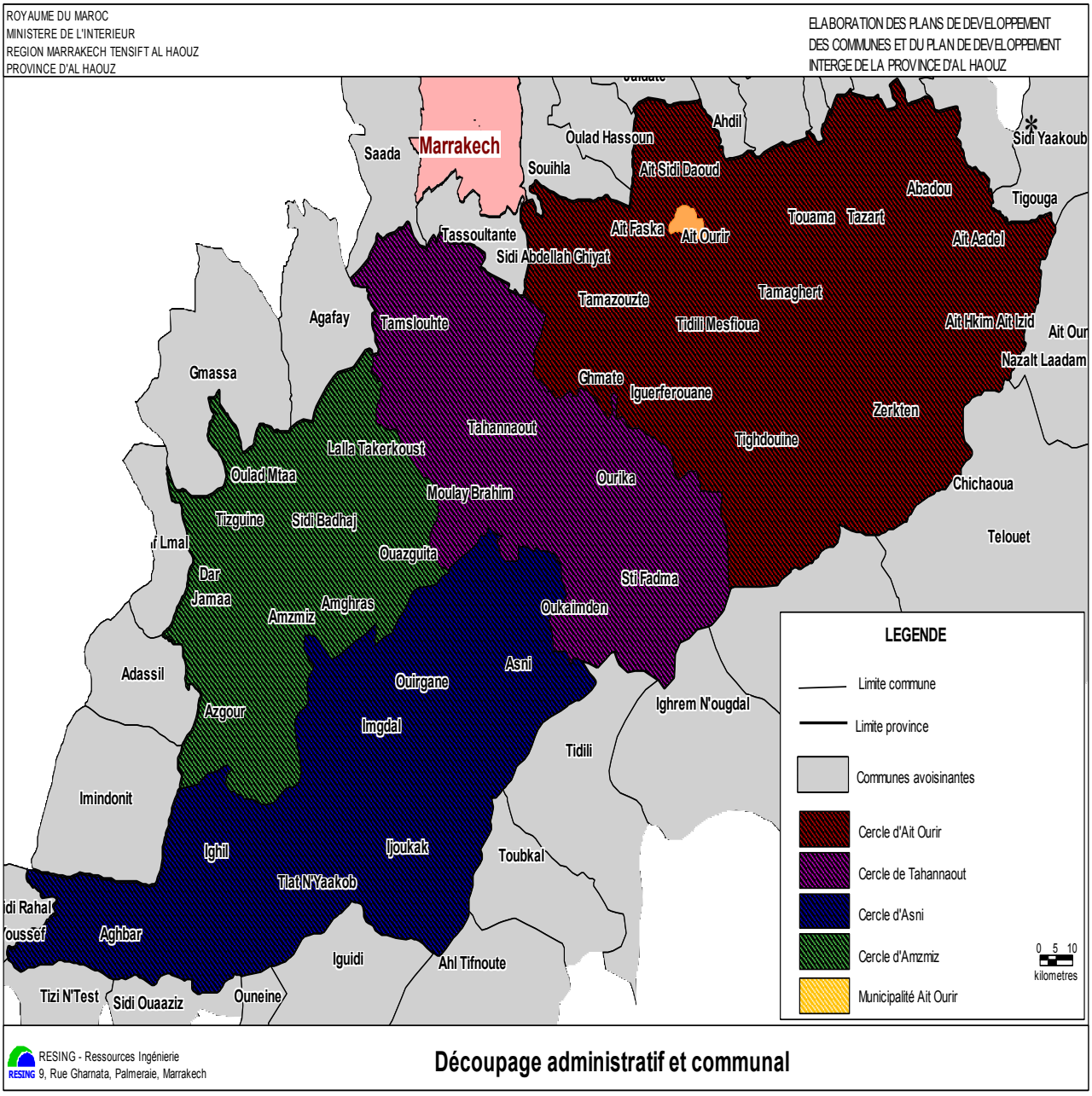

Source : Resing, 2008.

Ce territoire se situe dans le Haut Atlas et occupe, plus exactement, la moyenne vallée entre 800 et 1200 m d'altitude et la haute vallée à plus de 1200 m d'altitude notamment la vallée d'Imlil. (Figure n° 42).

Figure 42: Localisation physique du cercle d'Asni

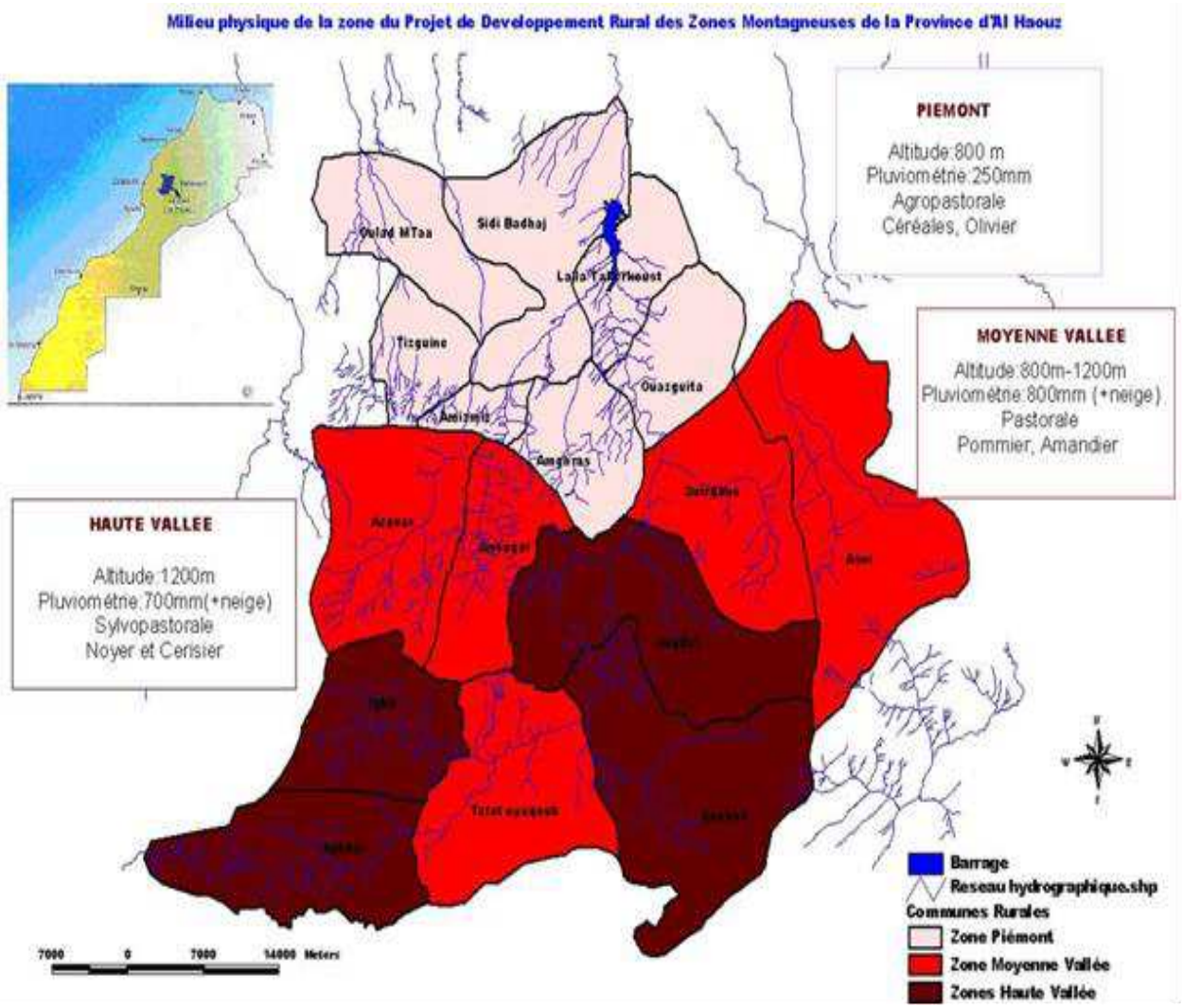

Source : Resing, 2008

La géomorphologie de la zone d'étude se caractérise par l'imposante barrière montagneuse du Haut Atlas qui s'élève brusquement au-dessus de la plaine bordière du Haouz central. La zone de piedmont appelée *Dir* et les zones montagneuses, elles-mêmes divisées en moyenne vallées et hautes vallées. Les zones montagneuses présentent un climat sub-humide et à hiver froid, contrairement aux zones de piedmont qui présentent un climat semi-aride. Les précipitations dans les zones de haute montagne peuvent atteindre les 700 mm. Les communes du cercle d'Asni sont réparties sur deux zones agro-écologiques : les hautes vallées et les moyennes vallées. Les hautes vallées (altitude supérieure à 1200 m), telle que la vallée d'Imlil, se caractérisent par l'alternance des vallées encaissées et des versants abrupts couverts de massifs forestiers plus ou moins dégradés. Les ressources en eau sont abondantes au contraire des terres cultivables qui sont très limitées et morcelées en de nombreuses terrasses étroites. La vocation de la zone est agro-sylvo-pastorale, avec les limitations dues au climat de type montagnard. Parmi les communes du cercle d'Asni, certaines sont situées dans

des zones très escarpées notamment celles situées à l'Ouest telles que, Imgdal, Ijoukak, Ighil et Aghbar (Figure n° 41). Cet enclavement a pour conséquence la migration et l'exode rural.

Les moyennes vallées se caractérisent par une végétation plus diversifiée en raison des températures moins froides en hiver et les vallées plus évasées notamment le long des berges du N'Fis. Les ressources en sol y sont un peu plus importantes, mais l'eau arrive à manquer durant les périodes d'étiage. Dans les zones de moyennes vallées se trouvent les communes d'Asni, Ouirgane et Talet N'yakoub.

Les formations forestières sont diverses et s'étalent sur une altitude entre 900 m à plus de 2 500 m. Les espèces présentes sont le chêne vert, le genévrier, le cyprès de l'Atlas, et les xérophytes épineux. Il s'agit d'atouts pour les populations (énergie, fourrages, espèces mellifères, éco-tourisme). Toutefois, ceci reste insuffisant pour permettre la survie des populations locales.

2.1.1.2) Trajectoire démographique du territoire

Le cercle d'Asni compte, selon le recensement de 2004, le nombre de 55697 habitants. Il compte ainsi 11% de la population de la province d'El Haouz qui est de 490 000 habitants. La densité du cercle d'Asni est parmi les plus faibles de la province. La majorité de ses sept communes[110] ont des densités très faibles (Figure n° 43).

Selon le recensement de 2004, la région de Marrakech-Tensift-El Haouz présente un des taux de pauvreté parmi les plus élevés au Maroc : 19,2%, alors que le taux national est de 14,2%. Cet écart est également noté même lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux zones rurales de la région. Le taux de pauvreté est alors de 26%, alors qu'il est de 22% au niveau national. En ce qui concerne le cercle d'Asni, précisément, selon le même recensement, les moins de 20 ans sont de 27010 soit 48,49% et les moins de 35 ans représentent 38795 soit 70%. Toutefois, le cercle d'Asni est considéré avec le cercle d'Amizmiz comme étant les plus répulsifs et connaissent l'exode le plus important de la province d'El Haouz. Ce qui fait que ces deux cercles : « n'ont comme perspectives d'accroissement démographique que 0,83 et 0,35%. Cette situation peut s'expliquer aisément par la faible attractivité de ces deux cercles. Etant les plus éloignés de Marrakech et ceux aux reliefs les plus contrastés (montagnes de l'Atlas), ils connaissent un taux d'enclavement important, ainsi qu'un exode des jeunes générations vers la plaine du Haouz et à fortiori vers Marrakech. » (RESING Maroc, 2008)

[110] Aghbar, Ighil, Tlat N'Yaakoub, Ijoukak, Imgdal, Ouirgane, Asni.

Figure 43: Densité de population au niveau du cercle d'Asni Province d'El Haouz

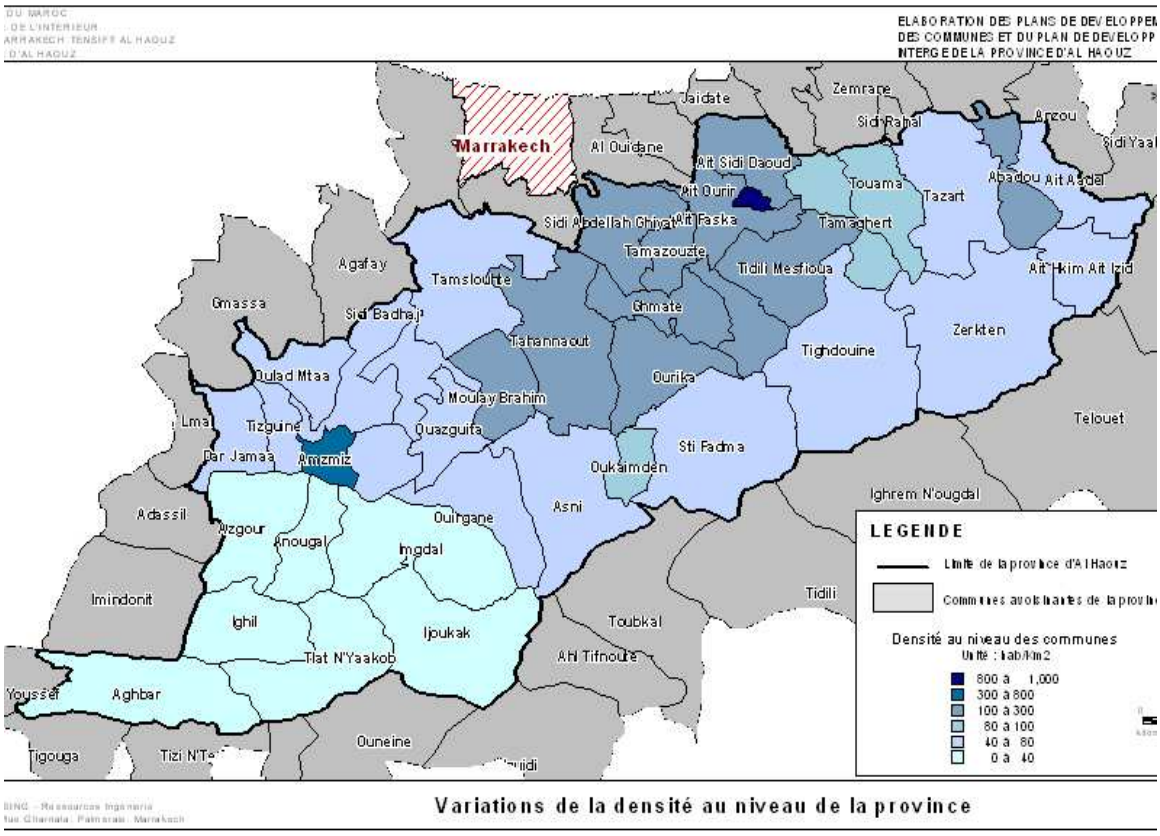

Source : Resing, 2008.

2.1.1.3) Trajectoire professionnelle et économique du territoire

L'agriculture de montagne est la principale activité économique pratiquée aux communes du cercle d'Asni. Toutefois, les conditions climatiques : saisons pluvieuses en retard et sécheresse et édaphiques : érosion, difficiles et la faiblesse de la SAU, ne permettent pas aux revenus de l'agriculture de couvrir les besoins des ménages. Ceci favorise la pluriactivité, notamment, dans le bâtiment, l'exode rural et la migration. Dans les hautes vallées, c'est surtout l'arboriculture irriguée qui est pratiquée : le noyer, le pommier et le cerisier. La céréaliculture et les cultures fourragères sont également présentes à moindre échelle. Dans les moyennes vallées, les cultures sont plus variées. Le maraîchage est également pratiqué. Toutefois, toutes ces cultures sont surtout vivrières. Les techniques agricoles sont archaïques, ce qui explique, en plus des conditions climatiques difficiles, les rendements très faibles obtenus. Le peu de production commercialisé, notamment, les produits de l'arboriculture : cerises, noix, amandes l'est soit aux souks soit par le biais d'intermédiaires. La rareté des terres fait que les revenus de l'élevage ont une part importante dans les vallées. De plus l'élevage permet d'atténuer les difficultés climatiques. Les espèces présentes sont les bovins, les ovins et les caprins. L'élevage est surtout intensif pour les bovins, mais est extensif pour les ovins et caprins. L'apiculture est également pratiquée, mais, les revenus tirés sont faibles et le potentiel de production, que peut expliquer une végétation abondante, n'est pas bien exploité. Les défrichements et le surpâturage en diminue l'apport. Par ailleurs, les jeunes de ces zones déshéritées sont souvent sans terre et n'ont donc pas la possibilité de pratiquer l'activité agricole, sauf, sous l'autorité du père.

De même que malgré des potentialités certaines de l'éco-tourisme et de l'artisanat, ces deux types d'activités ne sont pas valorisés. Toutefois, des actions sont, tout de même, menées telle que celle initiée par Richard Branson et qui a consisté en la création de refuges qui emploient des jeunes de la vallée d'Asni, après leur formation pour maîtriser l'anglais.

Cela montre que les jeunes ont très peu de choix et qu'ils sont obligés, au mieux, de travailler hors du territoire dans le bâtiment et, au pire, de quitter carrément le territoire soit pour la migration interne soit pour la migration externe. Toutefois, les choix dans les destinations migratoires sont en train de se réduire en raison de la cherté de la vie. Ainsi les villes attractives telles que Marrakech, Agadir et même Casablanca ne fournissent plus les conditions nécessaires pour permettre l'absorption de ce type de migration, même si la misère pousse toujours des jeunes à essayer d'y tenter leur chance. Les jeunes filles notamment, fournissent les femmes de ménage des familles aisées où même des familles à revenu moyen de ces villes. De ce fait, les jeunes sont attirés par les zones touristiques en devenir telles que le Toubkal ou les sports d'hiver sont pratiqués, notamment dans la station d'Oukaïmden.

2.1.2) Séquence 2 : détermination des acteurs qui influencent le développement local

2.1.2.1) Les acteurs de développement en présence

L'un des objectifs majeurs de la stratégie 2020 de développement rural au Maroc a été la convergence des actions des différents acteurs qu'ils soient publics ou civils, ceci a été confirmé dans le pilier II du plan Maroc vert. Toutefois, l'intervention des acteurs civils était pratiquement inexistante dans la province d'Al Haouz et plus exactement le cercle d'Asni qui nous intéresse. L'intervention des organisations civiles a connu une véritable inflation suite à la mise en œuvre du projet de coopération entre le royaume du Maroc et le FIDA : projet de développement rural des zones montagneuses dans la province d'Al-Haouz (PDRZMH)[111] qui a, non seulement, encouragé les organisations locales et nationales, mais aussi, les organisations internationales, à intervenir dans la zone du projet dont font partie les communes rurales du cercle d'Asni. Ce projet qui a commencé en 2000 et s'est achevé en 2010, et les stratégies de développement rural nationales ont permis, également, l'introduction de nouvelles méthodes d'intervention : les approches participatives et l'autonomisation des populations. C'est ainsi que l'insertion économique des jeunes est intégrée dans des projets de développement local et dans les actions des organisations civiles notamment les organisations de micro-crédit. L'action publique existe sous forme d'un appui technique et de supervision de ces organisations et des populations.

Globalement, les différents acteurs qui interviennent dans les actions de développement local sont classés en trois catégories : les acteurs publics, les acteurs civils (la particularité dans le cas que nous avons étudié au Maroc, c'est que l'intervention des organisations étrangères et internationales est très significative par rapport au cas algérien et au cas tunisien) et enfin les collectivités locales.

---

[111] Le groupe cible comprend 112 000 habitants de la zone du projet, y compris les agriculteurs de subsistance, les femmes et les jeunes et qui sont répartis en 18 550 ménages, ruraux pour la plupart. Il existe des disparités entre les communes de haute montagne et celles des plaines, ainsi qu'entre les hommes et les femmes, le quart de cette population se trouve dans les deux communes d'Amizmiz et d'Asni où se trouvent les chefs-lieux des cercles. Le reste se répartit entre les 15 autres communes. La zone compte environ 465 douars se répartissant de manière à peu près équivalente entre les deux cercles. Le nombre des douars varie entre 14 et 64 douars par commune, avec une moyenne de 27. Le nombre des familles par douar, varie entre 27 et 65. La taille moyenne des ménages est de 6 personnes dont trois à quatre sont actifs.

Dans le cadre du projet, les acteurs qui sont intervenus sont (Tableau n° 9) :

Tableau 9: Acteurs de développement intervenant dans la zone du projet

Territoire /pays	Le porteur du projet	Les acteurs civils impliqués	Les collectivités locales ou organisations publiques	Les acteurs exogènes	Les acteurs dont l'intervention est informelle
Cercle d'Asni et d'Amizmiz dans la province d'Al-Haouz	**- la direction provinciale de l'agriculture (DPA).**	**- Associations de Douars - Fondation ARDI**	**- Les maires des communes (les élus) DPA, ADS, INDH Entraide nationale INRA**	**FIDA CERAI Aide et action Rural-Med PNUD**	**- Les partis politiques**

L'objectif global du projet est d'améliorer la situation socio-économique de la population de la zone du projet. Toutefois, si les objectifs spécifiques sont surtout axés sur l'amélioration et la diversification des activités agricoles et la préservation et la valorisation des ressources naturelles, l'un des premiers sous objectifs est : de renforcer la capacité de participation effective des organisations de base à l'exécution du projet. C'est sur la base de ce principe que les acteurs locaux civils ont émergé et que des organisations internationales ont investi le terrain. A travers les actions réalisées dans le cadre du projet (Tableau n° 10) où dans le cadre des politiques sectorielles, nous nous sommes intéressés aux différents acteurs locaux du territoire.

Tableau 10: Actions réalisées dans le cadre du projet

Activité	Pourcentage
Infrastructure de base	20,5
L'élevage des bovins et caprins	15,3
Equipement des foyers féminins	15,3
Equipement des gîtes d'étape	7,6
L'eau potable	15,3
L'apiculture	15,3
La valorisation des produits de terroir	10,2

Ces actions identifiées lors de l'élaboration des plans de développement des douars avec les populations, organisées au préalable, ont fait par la suite l'objet d'une répartition sur les différents acteurs partenaires du projet, pour ce qui est de l'exécution. Si l'unité de coordination du projet est sous la tutelle de la direction provinciale de l'agriculture de Marrakech, sa mission a consisté en la coordination entre les acteurs et l'encadrement des bénéficiaires des actions du projet. Pour ce qui est de l'insertion économique à travers les activités génératrices de revenus (AGR), par exemple, plusieurs ONG ont été impliquées, ainsi que des associations nationales ou régionales. Les micro-crédits, par exemple, ont été accordés par la fondation ARDI[112].

[112] La fondation ARDI se définie comme étant une association de microcrédit à but non lucratif. Elle offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socioéconomique.

a) Les principaux acteurs publics de développement local : l'ADS, l'INDH et la DPA

Les principaux acteurs publics de développement local qui interviennent dans ces zones difficiles sont l'Agence de Développement Social (ADS) et l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH). Depuis 2005, ces deux organisations travaillent en coordination et ont adopté, selon les documents officiels, une approche de territorialisation. L'ADS s'est alors focalisée sur des missions de formation et de renforcement des capacités des acteurs locaux et la coordination entre les différents partenaires institutionnels pour la création de synergie. Toutefois, ses programmes sont élaborés et exécutés avec d'autres partenaires tels que les collectivités locales, les organisations publiques ainsi que les universités. La démarche se veut transversale et l'intervention financière directe est en baisse pour laisser place au financement des organisations locales, notamment les associations locales, qui à leur tour, sont chargées, par exemple, de superviser les activités génératrices de revenus.

Dans la zone du projet dont fait partie le cercle d'Asni, l'ADS est intervenue, pendant la période du projet (2000 à 2010) avec l'approche dite « de guichet » en finançant directement des AGR, non prises en charge par le FIDA et les ONG, mais aujourd'hui, c'est l'approche dite territoriale qui est adoptée et le financement des AGR n'est plus dans ses priorités. A l'échelle locale, l'ADS a comme partenaire principal la direction générale des collectivités locales (DGCL).

Selon le coordinateur de l'ADS à Marrakech dont dépend la zone d'étude, avec lequel nous avons réalisé un entretien :

« *Ce qui se faisait dans le cadre du projet avant l'adoption de l'approche territorialisée, c'est du saupoudrage. Aujourd'hui, l'ADS intervient suite à la demande à l'échelle de la province, plus exactement au bassin d'emploi Marrakech-chichaoua-El kalaa-El Haouz. Nous procédons au diagnostic avant l'élaboration des plans communaux de développement, suite à la demande des collectivités locales. De la mission de financement d'AGR, nous avons évolué vers la mission d'animation des territoires* ».

L'INDH est donc venu à partir de de sa création en 2005, prendre le relais de l'ADS dans la zone du projet dont font partie les communes d'Asni, sur le plan du financement des activités génératrices de revenus. L'INDH s'inscrit surtout dans le programme national de lutte contre la pauvreté. Une organisation à plusieurs niveaux qui va de l'échelle nationale à l'échelle locale, permet à l'INDH de faire remonter les initiatives de développement local et de leur apporter l'appui nécessaire. Au niveau local, l'organe de gouvernance est composé : des représentants des élus des communes ou arrondissements urbains, du président de la commission chargée du développement économique, social et culturel, du tissu associatif, des services techniques déconcentrés et de l'autorité locale.

Etant donné qu'il s'agit d'une zone à vocation agricole, le secteur agricole devrait être représenté et renforcé au niveau local. Seulement, il n'en est rien. La direction provinciale de l'agriculture n'a pas de représentation locale au niveau du cercle d'Asni. Toutefois, durant la période du projet, l'unité de coordination du projet, composée totalement d'employés de la direction provinciale de l'agriculture, mise à part deux sociologues recrutés spécialement dans le cadre du projet, la zone d'étude a été la cible privilégiée de la direction provinciale de l'agriculture de Marrakech. La zone a alors bénéficié d'un encadrement spécifique, surtout

que les principales activités génératrices de revenus retenues sont des activités agricoles et les actions du projet, en général, sont axées sur le développement agricole : aménagement d'ouvrages hydro-agricoles, conservation des sols etc.

Selon le chef de l'unité de coordination du projet (UCP):

« *Les services agricoles étaient quasiment absents dans la zone d'Asni. Le centre de travaux le plus proche, l'unité de base des services agricoles, se trouve à Amizmiz et est sous équipé, sous encadré et même dévalorisé depuis le désengagement de l'Etat et la stratégie 2020 de développement rural et ça s'est même aggravé depuis le plan Maroc vert. Toutefois, durant la période du projet, cette zone a connu un encadrement au plus près dans le domaine agricole. Maintenant que le projet se termine, ce sont les associations qui doivent prendre le relais, car rien n'a changé sur le plan de l'encadrement et de l'équipement du bureau de l'agriculture*».

b) Les organisations civiles : locales et internationales

Avant d'aborder les associations civiles, il est intéressant de noter que les douars de la zone du projet (cercle d'Asni et cercle d'Amizmiz) et donc celles de notre zone d'étude (la vallée d'Asni), avaient encore, pour la plupart, des organisations sociales traditionnelles. Les populations étaient, ainsi, déjà organisées grâce à une structuration traditionnelle que nous retrouvons également en Kabylie. En effet, la structure qui regroupe les populations et qui permet de gérer le fonctionnement collectif est prénommée, là également, comme en kabylie : la Djemaa. Les populations des douars de la zone d'étude sont organisées en pyramide inversée selon quatre entités Celles-ci sont constituées de quatre niveaux : le foyer (kanoun), le lignage (aâdam), le douar puis la fraction. Le foyer (kanoun), c'est la cellule familiale et le premier niveau pour ce qui est de la consommation et pour la production. S'il existe une exploitation agricole, celle-ci est cultivée sous l'autorité du chef de famille : le père. Un ensemble de foyers constitue le lignage (aâdam), c'est le niveau où sont régulés l'accès et l'entretien des ressources naturelles. Chaque aâdam est représenté à la Djemaa, assemblée traditionnelle du douar. Ce dernier est le troisième niveau d'organisation qui représente une agglomération ou un ensemble de hameaux dispersés et c'est à ce niveau que se prennent les décisions concernant la gestion des équipements et des ressources collectives. Enfin, le quatrième niveau est la fraction qui regroupe un ensemble de douars qui ont le même ancêtre, mais sans réel rôle fonctionnel. Le niveau le plus décisif reste, donc, le troisième c'est-à-dire le douar et son organe décisionnel la Djemaa (Figure n° 44).

Dans notre zone d'étude les *djemaa :* organisations traditionnelles, ont été remplacées pour les besoins du projet par des associations officielles et des contrats ont été passés entre l'unité de coordination du projet et ces associations. Elles ont eu pour mission de regrouper les populations pour participer à l'élaboration des projets de développement de leurs douars et à leur mise en œuvre. Les élites locales qui géraient les organisations traditionnelles se sont retrouvées à gérer les associations. La nouveauté a été la création d'associations de femmes rurales. L'unité du projet composé de cadres de la direction provincial de l'agriculture reste l'intermédiaire entre ces associations et tout autre acteur exogène notamment les ONG étrangères ou organisations internationales qui interviennent dans le territoire.

Dans le cadre du projet, ces associations ont bénéficié d'une formation qui a concerné le cadre juridique des associations, la gestion financière et administrative et le montage de projets ainsi que les approches participatives et le genre.

Figure 44: Schéma de l'organisation traditionnelle de la population dans les douars de la vallée d'Asni

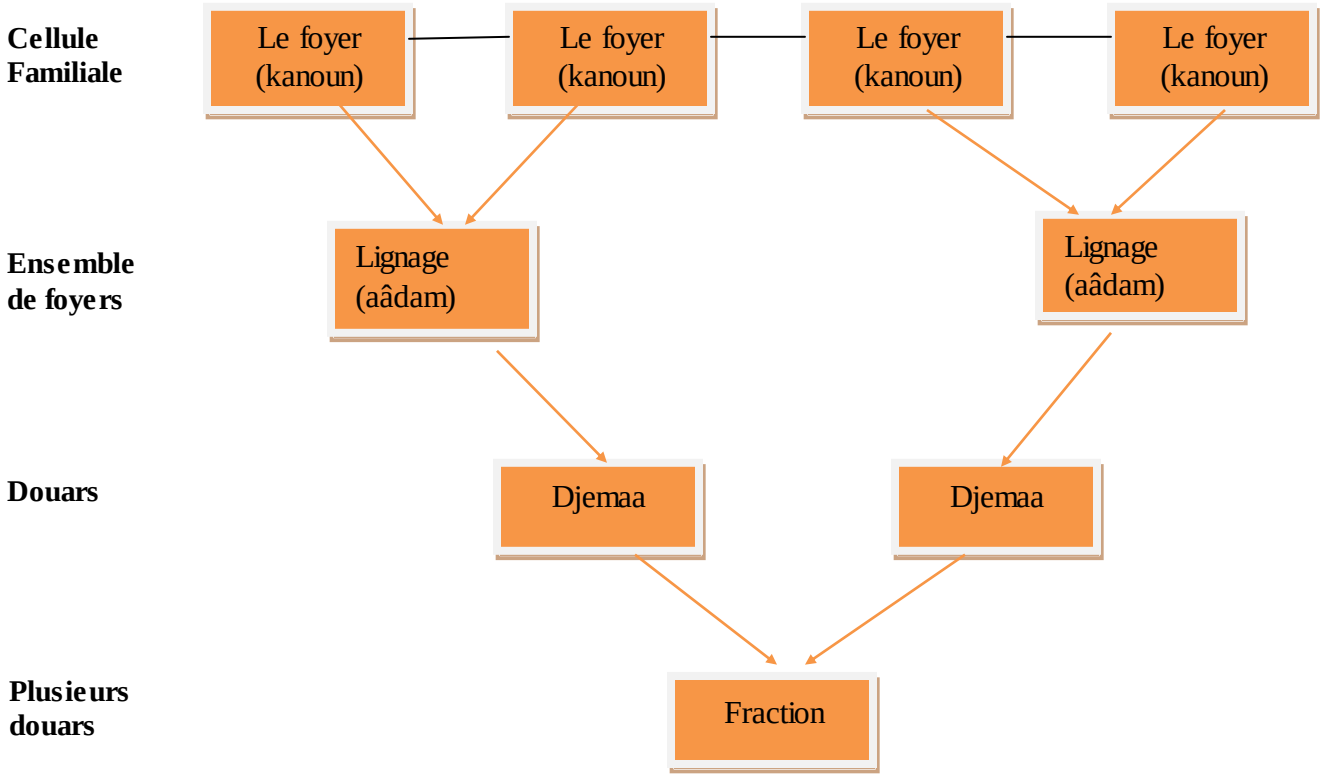

Source : réalisé par nous-mêmes

Le projet a permis l'implication de 210 associations au niveau des douars ciblés dans les deux cercles d'Amizmiz et d'Asni dont 150 ont été créées dans le cadre du projet et les autres sont les *djemaa* existantes des douars transformées en associations. Selon le coordinateur du projet pour le cercle d'Asni :

« *Comme le projet a pris comme unité territoriale d'intervention le douar, que ce soit pour l'élaboration des plans de développement que pour la mise en œuvre des actions, il fallait des interlocuteurs associatifs. La plupart des associations partenaires du projet sont issues des djemaa, mais certains douars n'avaient pas de djemaa, il a fallu créer des associations de douars. Par la suite, ces associations sont devenues tellement nombreuses et dynamiques que des conflits sont apparues entre elles et aujourd'hui, elles se débrouillent pour attirer les financements des ONG et autres organisations internationales* ».

Le projet a visé, par ailleurs, l'implication des jeunes et des femmes dans les associations des douars.

En plus de ces associations locales, le projet a introduit des associations nationales dans la zone du projet, notamment les associations de micro-crédit telles que : Amana et Zakoura. Seulement, c'est surtout la fondation ARDI, comme précisé précédemment, qui a géré la « composante microcrédit », introduite dans le projet et destinée aux femmes et aux jeunes

des zones du projet. Il s'agit du financement d'activités génératrices de revenus dans l'objectif de l'autonomisation des femmes et aussi de la limitation de l'exode des jeunes.

Le projet financé par le Fonds international du développement agricole (FIDA) a permis à un grand nombre d'organisations internationales tels que le PNUD ou à des ONG telles que l'association « Aide et action » d'intervenir dans la zone du projet. L'ingénieur, chef de projet dans la zone d'Asni, explique les objectifs de l'association dans la zone et sa démarche :

« Nous ciblons l'éducation des jeunes filles. Seulement, pour cela nous devons intéresser les familles. C'est pour cela que nous finançons, en même temps, des activités génératrices de revenus. Cela devrait leur permettre de participer au projet de scolarisation de leurs enfants. L'association cible les douars les plus enclavés et les plus pauvres d'Asni ».

Dans les documents de bilan du projet, il est mentionné que le tissu associatif a connu une extension importante de 40%. Le projet aurait également permis de développer les mécanismes de communication et de concertation chez les associations. La formation et le renforcement des capacités de l'encadrement de ces associations ont également été considérés comme un « objectif atteint ». Dans les faits, des associations ont effectivement foisonnées, même si les plus importantes d'entre elles sont celles qui représentent les douars. Celles-ci devaient se transformer en porteurs de projets, notamment, les projets de développement des douars qui ont été élaborés selon l'approche participative. Seulement, l'équipe du projet a beaucoup contribué dans l'élaboration de ces projets qui ont été orientés selon les axes arrêtés, au préalable, par des experts.

Selon la sociologue de l'unité du projet :

«*Les douars les plus dynamiques arrivent même à avoir des associations féminines qui participent dans la mise en œuvre des activités du projet, notamment les activités génératrices de revenus pour les femmes. Malheureusement, beaucoup de ces activités proposées par le projet, n'ont pas eu le succès escompté. Les bénéficiaires manquaient d'expérience pour l'élevage de lapin, par exemple, de sorte que les échecs étaient prévisibles. Les problèmes se posaient au niveau de la maîtrise des techniques d'élevage* »

Le chef de l'unité de coordination du projet émet un jugement nuancé par rapport à l'autonomie de ces associations :

« *Les associations formées dans le cadre du projet, sont surtout des associations qui cherchent à engranger des financements à travers les ONGS et les organisations internationales. Elles s'adaptent aux propositions qui leur sont faites et ne sont pas véritablement des porteurs de projets* ».
Ainsi, le tissu associatif s'est en effet densifié, mais, la marge de manœuvre de ces associations et leur manque d'expérience ne leur permet pas encore de se positionner en porteurs de projets de développement de leurs localités.

c) Les collectivités locales :

Les collectivités locales notamment les communes et la province d'El-Haouz ont été associées au projet PDRZMH depuis l'an 2000 et sont, depuis 2005, partie prenante dans les organes de gouvernance instaurés dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté supervisé par l'INDH. Le gouverneur de province est partie prenante de l'organe de gouvernance au niveau

régional et les élus locaux sont représentés dans l'organe de gouvernance locale. C'est à ce niveau que sont élaborées les initiatives locales de développement humain (ILDH).

Dans le cadre du projet, des contrats programme ont été élaborés avec les communes. Les différentes communes et la province d'El Haouz sont impliquées dans le financement de certaines activités : ouverture de pistes et réalisation de puits. Toutefois, les plans de développement sont élaborés à l'échelle des douars. Les comités de pilotages qui sont situés à trois niveaux : national, régional et local, n'associent pas les élus au niveau communal. Ce sont surtout les associations issues des Djemaa ou créées à l'occasion qui sont associées. Ce qui se veut être une concrétisation de l'approche participative. Toutefois, cette situation a créé une certaine concurrence entre les associations et les collectivités locales. Selon un des sociologues du projet pour le cercle d'Asni :

« *Nous nous sommes méfiés des présidents de communes car nous ne voulions pas que le projet prenne une dimension politique exagérée. Nous avions peur de la récupération. C'est pour cette raison que nous avons surtout travaillé avec les associations. Nous avons, toutefois, impliqué les autorités locales telles que les kaîds, les choyoukh et les mokadems, non pas en tant qu'agents de développement dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement des douars, mais, plutôt dans le domaine logistique et administratif qui est le leur*».

2.1.2.2) Une approche territoriale portée par des acteurs de développement externes

Dans la vallée d'Asni, le secteur agricole clame l'initiative comme clé du développement local, à travers le projet PDRZMH, dont l'un des objectifs principaux, clairement exprimé dans les documents du projet, est de « renforcer les capacités d'auto-développement des populations locales, en vue d'une augmentation et d'une diversification des sources de revenus, avec le souci d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles » (Direction provinciale de l'agriculture de Marrakech, 2010), et à travers la stratégie 2020 de développement rural, remplacée depuis 2009 par le piller II du plan Maroc vert, qui prônent, l'adoption des approches participatives et territoriales pour le développement local. C'est le cas également de l'ADS et de l'INDH qui font de l'approche dite de territorialisation, depuis 2005, une démarche de lutte contre la pauvreté et pour le développement humain dans les zones en difficulté.

L'approche adoptée dans le cadre du projet PDRZMH, par exemple, et qui peut être considérée comme la principale intervention dans la zone, a consisté à mobiliser de nombreux acteurs exogènes internationaux et des organisations publiques qui se sont rapprochées des populations, alors qu'auparavant, ce sont seulement les collectivités locales qui constituaient leurs principaux interlocuteurs. Les organisations locales de la population sont effectivement intégrées dans des processus participatifs et sont appelées à se comporter comme des partenaires à part entières voire à prendre le relais en qualité de porteuses de projets. Seulement, force est de constater que la place qui leur est accordée par les organisations publiques reste consultative, elles se retrouvent toujours sous tutelle de ces organisations ou des collectivités locales. En effet, les associations de douars, entités territoriales choisies dans le cadre du projet, ne semblent pas en mesure de jouer un rôle de porteuses de projets de développement. Elles se contentent de répondre favorablement aux propositions d'organisations externes qui viennent à la recherche de terrains pour des projets clés en main. L'objectif du projet de créer l'initiative et des nouveaux modes d'organisation et de gestion des affaires des douars et des ressources internes semble partiellement atteint seulement. Des

acteurs civils ont bien émergés, mais restent dépendant d'organisations externes. Par ailleurs, le douar en tant qu'unité territoriale a été remis en cause par l'unité de coordination du projet. En effet, les ressources se sont avérées insuffisantes pour permettre un développement économique et pour retenir les jeunes de ces douars. Ce qui s'est vérifié après dix ans de déroulement du projet. L'approche qui se voulait participative et territoriale s'est avérée être une simple introduction des acteurs publics, jusque-là absents, et des organisations internationales, dont des petites ONGS, qui soit adoptent les approches sectorielles pour les premiers, soit des approches par projets préétablis pour les dernières.

2.2.) Yakourene en Algérie, un territoire forestier : l'absence évidente d'un projet de développement local et pour l'insertion économique des jeunes.

2.2.1) Séquence 1, la réalité du territoire : les trajectoires démographique et économique de Yakourene

2.2.1.1) Une situation géographique quasi exceptionnelle en Algérie

Le massif forestier de Yakourene appelé également massif forestier de Béni Ghobri est l'un des plus importants en Algérie. La forêt de Béni Ghobri constitue 10% du total des terres forestières de la wilaya de Tizi-Ouzou (Bureau national d'études pour le développement rural, 2008). Sa situation sur l'axe routier menant de la capitale Alger, dont seulement 150 km le séparent, vers d'importantes villes de l'Est du pays l'a rendu assez connu dans le pays. Ce sont ses atouts naturels rares (forêt de chênes) qui en ont fait, pendant longtemps, jusqu'au début des années 1990[113], un lieu de villégiature pour les villes limitrophes notamment la capitale Alger.

La toponymie nous apprend que ce massif forestier est intimement lié au *arch*[114] le plus important de ce territoire : celui des *Béni Ghobri*. Avant la colonisation française, les populations avaient une relation de dépendance vis-à-vis de la forêt. Le système de production adopté était un système agro-forestier. L'arboriculture et l'élevage extensif sont les principales activités agricoles. La forêt fournissait l'alimentation des animaux et aussi le bois de chauffage. La chasse y était pratiquée librement. A partir de 1897, la forêt a été classée par arrêté gouvernemental[115]. Le colonisateur a introduit des règles d'exploitation que l'Etat algérien a reproduites après l'indépendance du pays en 1962. Par la suite, pendant longtemps, les études et les inventaires réalisés[116] par les services des forêts consistent en un recensement des facteurs de dégradation naturels ou humains sans tenir compte ni de la dimension économique, ni de la dimension sociale de la forêt. Depuis 2008, la politique de renouveau rural, destinée aux zones marginalisées vise à responsabiliser les forestiers par le biais de leur participation à des actions de développement local qui intègrent la dimension socio-économique[117]. Les forestiers se doivent, ainsi, d'introduire la dimension humaine dans leur approche de préservation de la forêt et de ne pas considérer la population, seulement, comme un facteur de dégradation sans tenir compte de ses conditions socio-économiques et du rôle que jouent les ressources forestières dans sa survie.

---

[113] Les conditions sécuritaires se sont progressivement dégradées dans la zone ce qui a provoqué une véritable désertion des lieux par les estivants notamment la fermeture des centres de colonies de vacances.
[114] Le Arch est équivalent à la tribu
[115] Conservation des forêts de Tizi-Ouzou, La place du secteur des forêts dans le développement local. Site internet : www.tiziouzou-dz.com/presentation-forets-to.pdf
[116] Nous avons pu avoir accès aux études d'aménagement des forêts. Wilaya de Tizi-Ouzou, 1984 et 1989 réalisées par le BEF et l'étude d'inventaire forestier. Wilaya de Tizi-Ouzou, 2008, réalisée par le BNEDER.
[117] Chapitre 3 de la partie 1

Le massif forestier de Béni Ghobri est également appelé massif forestier de Yakourene par rapport à sa principale commune. Ce massif est situé au centre nord de l'Algérie à la wilaya de Tizi-Ouzou[118]. Sa superficie est de 6939 ha. Le massif s'étend sur trois communes : Azazga, Ifigha et Yakourene. C'est cette dernière, située sur le bassin versant nord de cette forêt qui abrite la plus grande partie de sa superficie : 3730 ha**.** La forêt domaniale de Béni Ghobri est rattachée administrativement à la circonscription des forêts d'Azazga et à la conservation des forêts de Tizi-Ouzou. Elle est délimitée au nord par les forêts domaniales de Tamgout et Azouza, à l'Est par la forêt d'Akfadou et par la vallée de l'Oued Sibaou vers l'ouest et le sud. (Figure n°45). La forêt de Béni Ghobri, est une forêt de chêne dominée par le chêne liège, puis viens en deuxième position le chêne Zéen et enfin le chêne Afares. Toutefois, ces trois espèces se mélangent sur la plus grande partie des 6939 ha de la forêt[119]. Pour ce qui est de la faune, on retrouve le singe magot, le sanglier, l'hyène rayée, le chacal, le renard ainsi que les oiseaux migrateurs comme la perdrix Gambra, le pic vert et le pigeon ramier. (Concervation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou, 2010).

Figure 45: Situation géographique du massif forestier de Béni Ghobri

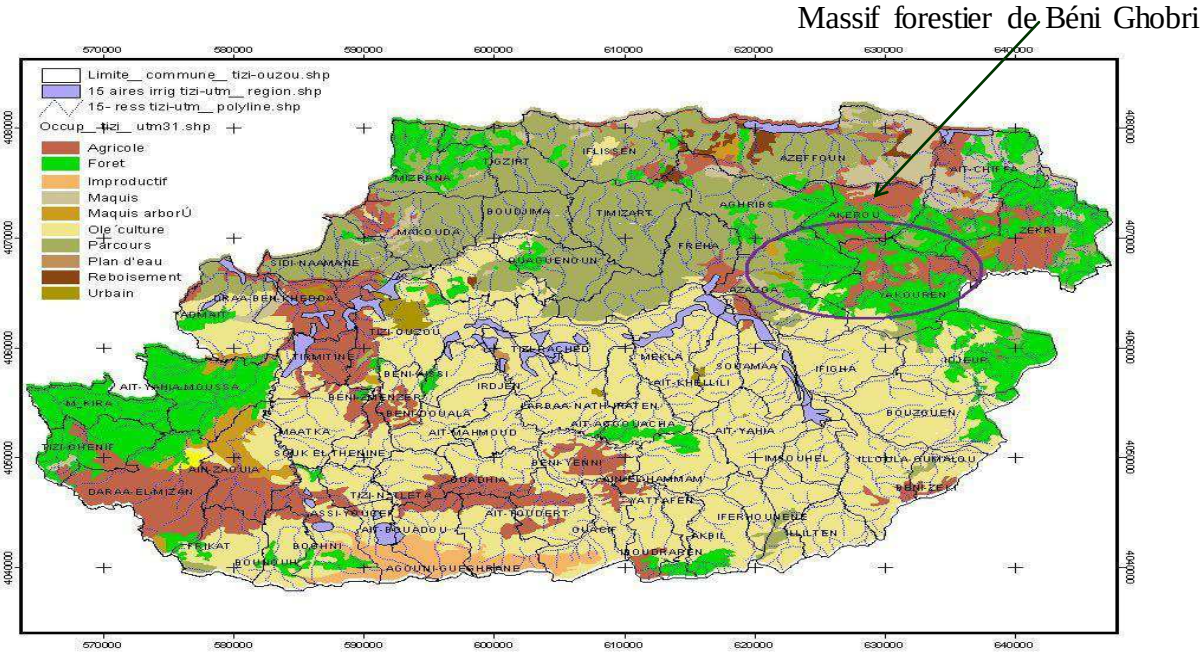

Source : Direction générale des forêts, Alger, Algérie

La forêt de Béni Ghobri a une double vocation : la production de bois et de liège (La production de liège entre 1995 et 2005 a été de 80328 qx. Les potentialités de production sont de 1387500 m3 pour le bois et 29737 qx pour le liège) (Messaoudene. M, 2005) et la récréation (Figure n° 46) . Toutefois, la production de bois et de liège n'est pas transformée

[118] Tizi-Ouzou : 64093 ha de terres forestières (forêts, maquis et reboisement), parmi lesquels 31103 ha de terres forestières des massifs forestiers « Tamgout, Béni Ghobri, Tigrine » qui se suivent. Soit presque 50% du total des terres forestières de la wilaya. Etude Bureau national d'études pour le développement rural. (2008). *Rapport sur le schéma directeur d'aménagement. wilaya de Tizi-Ouzou.* . Direction générale des forêts. .

[119] 6472 ha de vieux peuplements dont le chêne liège sur 1973 ha, de chêne Zéen sur 254 ha et un mélange de ces deux essences au chêne afares sur 4245 ha. 175 ha de maquis arborés clair de chêne liège soit près de 3% de la forêt. Les espèces de maquis sont : le calycotome, le lentisque et le diss.

sur place. Il n'existe pas de scierie[120], ni d'usine de transformation de liège dans aucune des trois communes du massif. Le bois de chêne de la forêt de Béni Ghobri a fait l'objet d'une étude conduite par la station INRF d'Azazga. Il s'avère que ce bois est réputé pour être de qualité médiocre. Toutefois, il semblerait que « Ce bois n'est pas aussi médiocre qu'on le pense; bien qu'il soit dense et se caractérise par un fort retrait axial, ce qui est un désavantage. Il peut fournir un bois de qualité destiné à l'ébénisterie, la parqueterie et l'artisanat » (Messaoudene. M, 2008). Par contre, selon (Boudy P, 1955), la forêt de Béni Ghobri demeure parmi celles réputées qui fournissent les meilleurs lièges d'Afrique du nord.

Figure 46: Photos prises à la forêt de Béni Ghobri

Source : Photos prises par nous-même 2010

Il est indéniable que la forêt est soumise à des pratiques néfastes attribuées systématiquement par les services des forêts à la population. Les plus dangereuses et les plus répandues sont les incendies de forêt. En effet, selon les résultats d'une étude du Bureau national des études forestières (BEF) qui date de 1989, la dégradation du domaine forestier est effective sous l'effet de diverses pratiques : incendies, élevage extensif, arrachage des espèces végétales ligneuses et même herbacées, défrichement et labour illicite en forêt, même sur les terrains en

[120] La commune disposait d'une scierie pendant la période coloniale, ainsi que d'une petite fabrique de pipes en bruyère.

pente et occupation illégale de terrains forestiers. Le piétinement par les animaux d'élevage est particulièrement dénoncé car cela détruit les jeunes pousses, durcit le sol et empêche la germination. Le constat du BEF est que cela a abouti à un processus de dégradation en chaine : érosion et déséquilibre au niveau de l'environnement. Aujourd'hui, les pratiques nuisibles ne se sont pas arrêtées, bien au contraire, la coupe illégale des arbres s'est beaucoup accentuée et les incendies de forêts également[121]. Si en 1989, ces pratiques ont été possibles en raison du sous équipement de la forêt en moyens de protection préventives : l'infrastructure en pistes, tranchées pare feu, maisons forestières, postes de vigies et moyens de liaison et de communication, aujourd'hui, un autre facteur est venu se rajouter : l'aspect sécuritaire est évoqué par les services des forêts pour justifier l'absence de l'application des règles de prévention et de préservation de l'espace forestier.

Dans l'ensemble, le relief est très accidenté présentant une variante de pente pouvant aller de 10% à 70%, les pentes dominantes sont de 20% à 30%. La superficie forestière de la commune de Yakourene (Figure n° 47), qui a fait l'objet de notre intérêt dans cette étude, est différente selon les sources. Pour les services agricoles (Tableau n°11) elle est de 6041 ha[122] et représente donc 76% de l'espace de la commune.

Figure 47: Carte de la commune de Yakourene

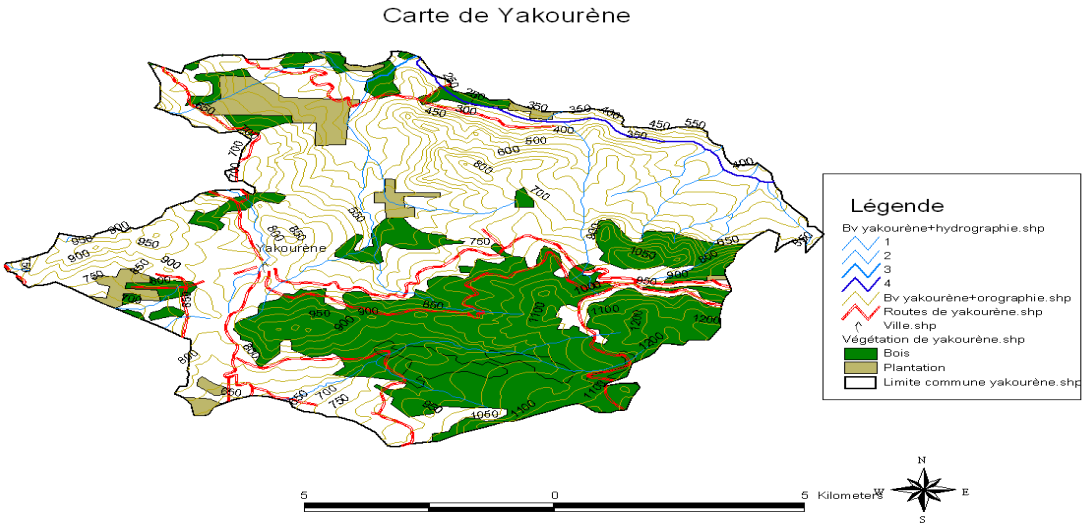

Source : Agence Nationale des Ressources Hydrauliques, Alger.

Pour les services forestiers, elle est de 3730 ha et représente donc presque 50% de la superficie de la commune. La superficie agricole cultivable ne représente que 12,78% aussi bien pour les services agricoles que pour les services forestiers (Tableau n° 11).

[121] Les incendies provoquent le plus de ravage, entre 1980 et 1988, la forêt de Béni Ghobri a vu 916,5 ha partir en fumée, entre 1990 et 1999, c'est 558,5 ha qui ont été brulés et entre l'an 2000 et 2007 se sont 2816,75 ha. (Etude du BEF, 1989 et BNEDER, 2008)

[122] Yakourene a connu une diminution de sa superficie suite à un découpage administratif qui a vu sa superficie diminuer et une partie rajoutée à la commune d'Azazga pour en faire une Daira. En 1989, la superficie de la commune était répartie comme suit **:** SAU : 1017 ha, terres improductives : 500 ha, parcours : 632 ha, domaine forestier : 9581 ha, total : 11730 ha.

Tableau 11: Occupation des terres à Yakourene

Type	Services agricoles (2010)	Services des forêts (2011)
	Superficie ha	
SAU en sec	869,00	-
SAU en irrigué	17,00	-
SAU	886	**864**
- Forêts naturelles	5929	-
- Forêts Maquis	112	-
Total Forêts	6041	**3730**
- Parcours	103	**1636**
- Terres incultes	150	-
- Terres improductives	750	**150**
- Aires des villages	-	**1550**
Total superficie communale	**7930**	**7930**

La commune de Yakourene n'est pas la principale commune de ce massif forestier en terme de nombre de population : la commune d'Azazga est plus peuplée (selon le RGPH de 2008 : 12203 habitants pour Yakourene et 34683 habitants pour Azazga). Par contre, la valeur économique des ressources forestières est certainement plus importante pour les habitants de Yakourene. En effet, la superficie de la commune de Yakourene est de 7930 ha et presque 50% de cette superficie est couverte par la forêt et 1636 ha sont couverts par les parcours et les pacages. La superficie agricole cultivable ne représente que 11% de la superficie totale. Les parcours et les pacages représentent 20,63%. Cette superficie forestière et celle des parcours et des pacages ont donné sa vocation agro-forestière à la commune notamment l'élevage qui s'est beaucoup appuyé, jusqu'il n'y a pas très longtemps et s'appuie encore, même si c'est de façon moindre, sur les ressources forestières. En effet, les pratiques de la population ont également changé. La forêt reste pourvoyeuse de ressources d'une valeur économique indispensable à la survie de la population, mais ce n'est plus la vocation agro-forestière du territoire qui en est le motif principal. La population, surtout les jeunes, exploitent autrement les ressources forestières (paysages, bois, roches), ce qui leur permet d'atténuer le chômage qui touche abondamment les jeunes, mais qui accentue, en même temps, la dégradation de la forêt.

2.2.1.2) Trajectoire démographique et de la structure sociale du territoire

Les mutations qui ont touché ce territoire ont trois dimensions essentielles : sociales, institutionnelles et économiques. Elles ont conduit progressivement le territoire à la marginalisation. En effet, la politique publique de développement n'a concerné que le désenclavement[123] et les domaines sociaux tels que l'éducation et la santé. L'investissement est quasi inexistant et les ressources naturelles ne font l'objet d'aucune exploitation publique ou privé qui conduirait à la création d'emploi. Bien au contraire, l'intervention des organisations publiques a contribué à la désintégration des organisations locales et des stratégies économiques de la population. Seulement, aussi inefficaces soient-elles, les interventions publiques ne sont pas responsables de certaines mutations sociales qui sont le

[123] Concernant l'accès aux infrastructures : le taux de raccordement au réseau AEP est de 90%, le taux de raccordement au réseau d'assainissement est de 71%, une route nationale traverse Yakourene sur 24,700 km. La commune dispose de 12 écoles primaires et annexes, de deux écoles d'enseignement moyen et d'un Lycée.

fait de l'adaptation à la rareté des ressources et à l'apparition de nouvelles aspirations chez les nouvelles générations. Ces mutations ont influencé la trajectoire économique et donc la trajectoire professionnelle actuelle des jeunes.

a) **Les aspects démographiques :**

La population a augmenté passant de 11724 à 12203 avec un taux d'accroissement de 0,4% (Figure n° 48). Sur les 67 communes de la wilaya de Tizi-Ouzou, seulement 30 ont un taux positif d'accroissement annuel moyen de la population. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population de la wilaya est de 0,2%.

Figure 48: Evolution de la population de la Daira et de ses communes dont Yakourene

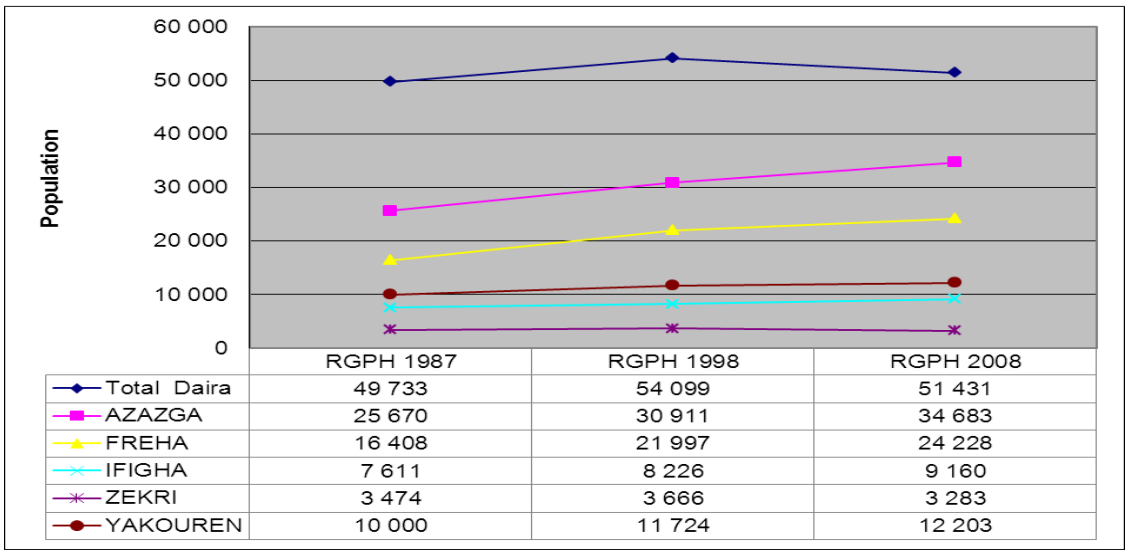

	RGPH 1987	RGPH 1998	RGPH 2008
Total Daira	49 733	54 099	51 431
AZAZGA	25 670	30 911	34 683
FREHA	16 408	21 997	24 228
IFIGHA	7 611	8 226	9 160
ZEKRI	3 474	3 666	3 283
YAKOUREN	10 000	11 724	12 203

RGPH : recensement général de la population
Source : (wilaya de Tizi-Ouzou, 2012)

Yakourene a connu, comme toutes les communes de la Daira d'Azazga, une forte augmentation de sa population, dans les années 1970, au cours desquelles son taux d'accroissement était de 3%. Il a progressivement diminué pour atteindre 0,4%, au dernier recensement, en 2008. Une majorité de la population vit dans les zones éparses (2516) ou agglomérations secondaires (6957) soit 77,6% de la population. Ce qui justifie la place de Yakourene dans les communes rurales. Par contre, la densité au km^2 est assez importante elle est de 324 hab/km$^{2.}$

La population de Yakourene est plutôt jeune : la population de moins de 30 ans représente 52,13%. Selon les données recueillies au ministère délégué au développement rural (2007), les actifs agricoles représentent 1038 sur 4114 soit 25%, mais c'est l'administration et les services qui permettent à la majorité de la population active de travailler. Le taux d'activité du dernier recensement est de 49,2% et le taux de chômage est de 17% et touche surtout la population jeune[124]. La tradition migratoire de la Kabylie ne fait pas exception à Yakourene.

[124] Données sur le chômage recueillies auprès de l'institut national de la recherche forestière (INRF), les services de l'APC et la direction de la planification de la wilaya de Tizi-Ouzou ne procédant pas à la diffusion de cette donnée : deux fonctionnaires nous ont déclaré que les données concernant l'emploi, le chômage et la migration sont sensibles et ont une portée politique et de ce fait ne sont pas communiquées. Il s'agit d'un cadre de la

Nombreux sont les ménages qui profitent, aujourd'hui, de la pension de retraite d'un ancien émigré. L'émigration vers l'Europe, notamment vers la France a commencé bien avant l'indépendance du pays. Elle a, toutefois, connue un ralentissement pour être supplantée par l'exode vers les villes à la fin de la colonisation. En effet, Yakourene a largement été touchée par l'exode rural que l'Algérie a connu durant les années 1970 et 1980, suite à l'option industrielle adoptée par le pays pour son développement. Les villes concernées sont surtout Alger, Oran et le sud pétrolier. Ce type de migration, décrit par Marc Côte pour la Kabylie (Côte Marc, 1996), a touché les jeunes seuls ou en couple, qui ont pris le relais pour ce qui est d'assurer des revenus au village. Aujourd'hui, ces jeunes ont atteint l'âge de la retraite et se sont leurs pensions de retraire qui permettent la survie de bon nombre de ménages. Seulement, cette migration continuelle et importante a contribué à la déprise agricole. Ce sont les femmes, souvent restées sur place qui ont maintenu un minimum d'activité agricole, notamment la cueillette des olives, le maraîchage et l'élevage. Aujourd'hui, les possibilités de migration vers l'Europe étant très faibles[125], les jeunes qui souhaitent tenter leur chance ailleurs, se dirigent vers les villes, plus particulièrement vers les villes pétrolières du sud. Toutefois, la résignation semble être de mise pour les jeunes de Yakourene qui, tout en exprimant la volonté de quitter le territoire, n'en pensent pas moins qu'ils préféreraient vivre sur place dès qu'ils ont une activité. Ceci est exprimé, par exemple, par Saïd, 30 ans, un gérant de cybercafé :

Si je pouvais quitter le pays, il existe quelques villes en Europe ou j'aimerais bien vivre, mais, en Algérie, aucun endroit n'est mieux que Yakourene pour moi.

Alors que Hamid 31 ans qui a fait de l'extraction de pierre son gagne-pain, mais qu'il sait être une activité précaire, déclare :

Si je pouvais trouver un travail ailleurs, je partirais sans hésiter. Je suis fatigué de ce travail, mais, je n'ai pas le choix, je dois nourrir ma famille.

La création d'une activité semble apporter une stabilité certaine aux jeunes elle leur permet surtout de sortir du chômage, mais également de subvenir à leurs besoins. Ce que prédisait Marc Côte pour les villages kabyles semble donc, se concrétiser à Yakourene. En effet, ce géographe spécialiste de l'Algérie s'est interrogé sur l'acceptation des jeunes des mouvements pendulaires qui consistent à vivre loin de leurs familles pendant toute leur vie active. Aujourd'hui, les jeunes sont plus enclins à préférer une vie stable proche de leur famille. Lors des focus groupe, la vie de famille est la première raison citée pour expliquer l'attachement des jeunes au territoire. Le travail pour une agence d'intérim qui fournit des travailleurs pour les sociétés pétrolières étrangères, est l'objectif de beaucoup de jeunes qui partent au sud du pays. Pourtant selon Sofiane 28 ans :

Je travaille au sud depuis 3 ans. Je suis très bien rémunéré, mais, mon objectif n'est pas de rester au sud toute ma vie. Dès que je réunirai assez d'argent pour m'acheter 5 vaches laitières, je quitterai ce travail. Je préfère vivre à Yakourene près de ma famille, même si je gagne moins d'argent.

---

direction de la planification de la wilaya de Tizi-Ouzou et d'un cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ).

[125] Les seuls moyens de migration possibles, aujourd'hui, sont la migration pour les études ou le regroupement familial. Cette dernière possibilité concerne surtout les jeunes filles.

Le changement le plus important que Yakourene ait connu concerne donc la migration. En effet, si sur le plan démographique la population a baissé et les jeunes de moins de 30 ans en constituent la majorité, la migration, aussi bien, externe qui a concerné la génération de leurs grands-parents, qu'interne qui a concerné celle de leurs parents, semble saturée. Lors des entretiens et des focus groups, il est apparu que les jeunes se sont résignés à rester à Yakourene, c'est même un souhait clairement exprimé par nombre d'entre eux. Ils développent ou espèrent développer des activités liées à l'exploitation des ressources offertes par le territoire.

2.2.1.3) Trajectoire professionnelle et économique du territoire

Pour ce qui est de l'activité économique, il n'a pas été possible, par exemple, de se procurer la répartition des activités selon leur importance économique. La commune ne dispose pas de ce type de statistiques. Selon l'adjoint au président de l'assemblée populaire communale (APC) « *Il n'existe pas d'activités économiques dans la commune qui justifierait de disposer de ce genre de statistiques* ». Le taux d'activité de 25% dans l'activité agricole montre, tout de même, que la vocation agro-forestière demeure importante à Yakourene. Toutefois, il est clair que le plus souvent l'activité agricole n'est pas la seule pratiquée dans le ménage et que toute seule, à part quelques rares exceptions, ne permettrait pas des revenus économiques suffisants. Pourtant, lorsqu'on examine les propositions d'actions de développement, il est souvent préconisé l'exploitation des ressources naturelles (Bois, liège) et le développement de l'activité agricole. Cependant, si on se réfère aux suggestions des services des forêts de 1989, par exemple, c'est la protection de la forêt qui semble être la préoccupation essentielle. Il est dit dans cette étude d'inventaire du BEF par exemple que : L'objectif du travail réalisé était d'élaborer un projet qui permettrai de diminuer le recours à la forêt et ce par l'amélioration des revenus et des conditions de vie par le biais d'une politique de développement équilibrée ayant comme support les richesses naturelles de la région : forêt, agriculture, élevage etc. L'exode rural est dénoncé, à ce moment-là, et constitue selon le BEF le principal facteur déterminant l'évolution démographique dans la région. Donc la fixation de la population sur place est un objectif primordial. Ces objectifs font pourtant échos à un diagnostic socio-économique fort négatif et qui nécessiterait bien plus que des projets adossés uniquement sur les ressources forestières et l'agriculture :

- Enclavement de l'armature villageoise ;
- Stagnation au niveau des structures socio-économiques;
- Exigüité des exploitations agricoles ;
- Exode rural et vieillissement de la main d'œuvre agricole ;
- « Urbanisation » des espaces agricoles (construction individuelles de la population émigrée).

L'étude identifie Azazga, comme le principal pôle économique pour les Yakouranais car de par son statut de Daira, cette commune a connu à la fin des années 1980 un développement économique assez conséquent. Ainsi, Azazga constitue un pôle attractif relativement important, vu la pauvreté des deux autres communes du massif forestier de Béni Ghobri (Yakourene et Ifigha) en source d'emploi. Le deuxième pôle socio-économique attractif est le chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou (Figure n° 49)

Figure 49: Pôles d'attraction pour Yakourene au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou

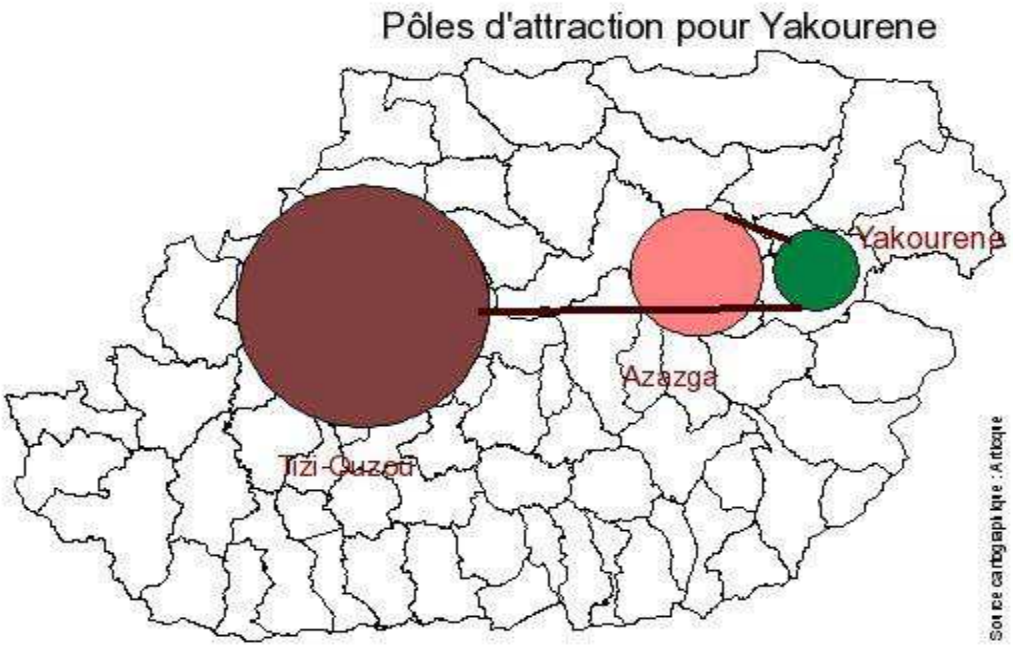

Le passage au 20 ème siècle s'est fait avec l'avènement de l'approche participative et décentralisée voire territoriale dans la sphère du développement rural. L'Algérie se distingue dans ce domaine par l'implication des services forestiers. A Yakourene, une zone dominée par la forêt, par excellence, les services forestiers sont impliqués dans la mise en œuvre de 4 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI). Ces derniers sont beaucoup plus centrés vers la réalisation des besoins des populations et pas seulement vers la protection de la forêt. Les activités programmées sont collectives et concernent les infrastructures : aménagement de pistes ou individuelles et d'ordre économique : subvention de matériel animal : bovins, ovins et apiculture. Toutefois, si les projets connaissent un bon état d'avancement, en ce qui concerne les infrastructures, la subvention de matériel animal qui a attiré beaucoup de jeunes, connaît des lenteurs importantes et ne concerne qu'un nombre très limité de jeunes.

Place does not have meanings that are natural and obvious but ones that are created by some people with more power than others to define what is and is not appropriate[126]. (Cresswell. T, 2004)

Cette citation illustre très bien le cas du massif forestier de Béni Ghobri qui est censé exploiter ses ressources naturelles : pâturages, bois, liège, paysages, pour son développement. De génération en génération, cette représentation du territoire est transmise, mais, elle n'a jamais réellement été concrétisée, en tout cas, ces ressources n'ont pas sorti Yakourene de son état de sous-développement. Pour les jeunes d'aujourd'hui, l'agriculture et le tourisme sont des créneaux négligés par les acteurs de développement, alors que ce sont les principaux secteurs qui peuvent conduire au développement. Même si les possibilités d'emploi sont faibles dans ces deux secteurs, cette représentation idéalisée du tourisme et de l'agriculture

[126] Les espaces n'ont pas de significations naturelles et évidentes, mais celles-ci sont créées par des personnes plus puissantes que d'autres pour définir ce qui est ou ce qui n'est pas approprié. (Notre traduction)

notamment l'élevage, est alimentée par une réalité passée que ce soit pour le tourisme (fréquentation touristique importante stimulée par les centres de colonies de vacances et par les émigrés durant la période estivale, visite et séjour du président Charles De Gaulle dans un hôtel de la commune etc.) que pour l'élevage (élevage extensif entièrement endogène : pâturage, prairies naturelles, feuillages). Les ressources naturelles, puisées essentiellement de la forêt, sont perçues par les jeunes comme étant sous exploitées. Il s'agit essentiellement du liège, du bois et des parcours pour le pâturage, ainsi que les paysages riches en flore et en faune. Les jeunes pensent même à une action délibérée des autorités de les priver de l'exploitation de ses ressources pour la création d'emploi, par exemple Nabil, 25 ans qui déclare pour ce qui est du liège :

*Je ne vois pas pourquoi le liège de Yakourene est transporté vers Jijel (*ndlr : une wilaya à l'Est de Yakourene*), alors qu'il est possible d'implanter une usine de traitement, ici, pour créer du travail pour les jeunes.*

De ce fait, les jeunes ont développé des pratiques sous forme de stratégies de survie pour l'exploitation des ressources forestières : vente de poterie et extraction de pierres, même si un peu moins d'un tiers des jeunes interrogés seraient prêts à quitter le territoire, mais, ça serait seulement pour des raisons économiques. Samir apiculteur 34 ans :

J'étais tenté par le départ quand j'étais dans les vingtaines, mais, j'ai très vite compris que c'était difficile de partir à l'étranger et ça ne m'intéressait pas d'aller ailleurs en Algérie. Aujourd'hui, je n'y songe plus. Je suis apiculteur et je ne vois plus pourquoi je partirai. Nous avons un beau village et mes attaches sont ici.

Cette représentation de Yakourene et du massif forestier en général comme étant riche en ressources, contraste avec celle des acteurs de développement notamment les collectivités locales. Celle-ci est résumée par le maire de la commune et son adjoint :

Que ce soit le bois ou le liège, leur extraction ne rapporte pas un centime de fiscalité à la commune. Au fait, les recettes fiscales de la commune sont quasi nulles. Les quelques commerces existants ne rapportent presque rien, la commune survie grâce aux subventions de l'État.

Pourtant, il existe bien une dynamique économique qui échappe souvent aux circuits formels et qui est basée le plus souvent sur l'exploitation des ressources locales. Nous nous sommes intéressés dans ce qui suit à ce qui fait cette dynamique.

a) L'activité agricole : la rupture du schéma de reproduction sociale depuis une génération

La vocation agro-forestière de la commune de Yakourene a été pendant longtemps, même après l'indépendance, la principale caractéristique du territoire. La forêt et les parcours permettaient à la population de pratiquer l'élevage bovin, ovin et caprin. Les fourrages sont la principale ressource tirée de la forêt. L'élevage qui était extensif était possible grâce à cette ressource. Si avant la colonisation et jusqu'aux années 1960, les hommes qui n'ont pas émigré en France, s'impliquaient dans les activités agricoles, durant les années de migration des hommes vers les villes, ce sont essentiellement les femmes et les enfants qui exerçaient l'activité agricole. Ils s'occupaient, notamment, de garder les animaux.

La forêt permettait, aussi bien, le pâturage des animaux que la cueillette de feuillages qui servaient également à l'alimentation.

Dans le rapport de la BEF de 1989, la vocation agro-forestière du territoire est expliquée par d'une part « Le microfundisme et la parcellisation extrême des terrains agricoles. Situation découlant directement de l'héritage historique et de la densité démographique ». Le recours à la forêt se justifie également par le fait que l'élevage est la principale activité agricole dans le territoire. En effet l'activité maraîchère par exemple est limitée par le caractère accidenté de la majorité des terrains. D'où le recours plutôt à l'arboriculture. Même si les principales cultures : l'oléiculture et les figuiers sont semble-t-il abandonnées et vieillies en raison (en 1986) de l'exode des jeunes et de l'émigration.

A la fin des années 1980, l'agriculture est donc, considérée comme une activité quasi abandonnée et les ouvriers agricoles sont obligés de travailler dans le BTP et autres travaux de la commune. L'activité agricole est surtout une activité de subsistance.

Progressivement même l'élevage principale activité est passé d'extensif à intensif. Trois facteurs ont produit des changements dans ce mode d'élevage. D'abord, le désintéressement des hommes à la pratique de l'élevage en raison de la migration vers les villes, la baisse de la rentabilité de l'élevage (bovin, ovin ou caprin) en raison de la cherté du matériel animal et de la diminution des espaces de pâturage, mais aussi, la dégradation de la situation sécuritaire qui a limité l'accès à la forêt notamment aux femmes et aux enfants, ce qui a complètement chamboulé le mode d'élevage qui, peu à peu, est devenu intensif. C'est le cas surtout de l'élevage bovin laitier qui semble connaître une renaissance sous forme intensive. Ce mode d'élevage est encouragé par les services agricoles (prime à la commercialisation du lait) et par la présence des entreprises agroalimentaires à Bejaïa (Danone, Soumam et Giplait) à 70 km de Yakourene. Ces entreprises ont encouragé l'installation de collecteurs de lait. L'intervention de ces différents acteurs, a introduit des normes d'élevage, de plus en plus, stricts[127]. Toutefois, beaucoup de jeunes sont très intéressés par cette activité, mais le montant de l'investissement pour une activité rentable est inaccessible pour la majorité d'entre eux. Ceux qui parviennent à avoir l'appui financier de leurs familles arrivent, tout de même, à se lancer dans cette activité ou à reprendre l'élevage familial existant pour le moderniser. La tranche d'âge à laquelle nous nous sommes intéressés, celle entre 20 et 39 ans, est celle qui tente de relancer l'activité d'élevage (Figure n° 50) et qui, de ce fait, permettrait de préserver la forêt dans la mesure où la stabulation entravée signifie moins de piétinement de la forêt et moins d'effeuillage des arbres. L'apiculture est la deuxième activité qui connaît un engouement de la part des jeunes de la commune[128]. L'intervention des services de développement agricole par des subventions intéressantes et la rentabilité de cette activité[129] expliquent cet intérêt. Toutefois, cette activité est ralentie par les maladies, mais aussi, par les incendies de forêt qui déciment souvent des colonies entières.

[127] Introduction de l'insémination artificielle, respect des normes d'hygiène et des normes sanitaires, respect des normes du bâtiment d'élevage, alimentation à base de foin et de concentré etc.
[128] L'un des jeunes menuisiers que nous avons interrogés fabrique même des ruches pour des apiculteurs locaux et a des clients de l'Est du pays.
[129] Le kilo de miel peut couter jusqu'à 45 euros.

Figure 50: Photos illustrant l'activité d'élevage bovin laitier exercé par les jeunes de Yakourene

Source : photos prises par nous-même

Les exploitations agricoles recensées ont pour la quasi-totalité une superficie dérisoire tout au plus 1 ha et en l'espace de 5 ans, les exploitations entre 1 et 3 ha ont baissé de plus de la moitié (Tableau n° 12). Il est difficile dans ces conditions de pratiquer, pour la commercialisation, le maraîchage, la production de fourrage et encore moins de céréales. Les productions arboricoles et maraîchères servent à l'autoconsommation. Le parcellement des terres agricoles va se poursuivre puisque beaucoup de ces terres sont dans l'indivision.

Tableau 12: Répartition des exploitations par rapport à la superficie

Superficie	2005	2010
1 ha	400	500
1 à 3 ha	150	60
3 à 5 ha	20	15
5 à 10 ha	10	05
10 à 15 ha	02	02
Total	**582**	**582**

Source : Vulgarisateur agricole de la commune de Yakourene

Donc, nous ne pouvons pas parler d'un schéma de reproduction sociale en ce qui concerne l'agriculture pour la génération actuelle des 20-39 ans puisqu'il y a bien eu rupture, mais celle-ci s'est passée dans les années 60-70 et a concerné la génération des parents de ces jeunes, ni en ce qui concerne la migration puisque, actuellement, celle-ci est rendue très difficile. L'activité d'élevage nécessitant des moyens inaccessibles pour la majorité des jeunes notamment l'élevage bovin, beaucoup d'entre eux, souvent des diplômés qui ont des parents titulaires de pensions d'anciens combattants ou de pensions de retraites, créent des activités dans divers domaines.

b) Le diplôme et les pensions des moyens de diversification de l'activité :

L'État algérien a déployé deux types de stratégies de création d'emplois pour les diplômés. D'abord, la création d'emplois temporaires dans les administrations par le biais des contrats de pré-emploi (CPE), qui aboutissent rarement, à Yakourene, à la titularisation dans le poste, puis, les agences d'appui à la création d'entreprises que nous avons présentées précédemment: l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) et la Caisse Nationale de l'Assurance Chômage (CNAC). En effet, l'absence de tout type d'investissement, comme nous l'avons vu précédemment, réduit les possibilités de création d'emplois. De ce fait, la majorité des jeunes doit créer sa propre activité, ce qui pousse les nouveaux diplômés à s'adresser à ces organisations. Beaucoup d'entre eux sont qualifiés et créent des micro-entreprises dans le domaine des services. En effet, sur l'ensemble des dossiers présentés par les jeunes aux organisations d'appui, la majorité concerne des prestations de services qui demandent des qualifications (menuiserie, électricité auto, pâtisserie, couture, coiffure, infographie, plomberie etc.). Farida, 35 ans nous a déclaré :

J'ai un diplôme en pâtisserie. Je préparais des gâteaux pour les fêtes de mariage à la maison, mais j'ai beaucoup de clients et je suis à l'étroit chez moi, alors, j'ai demandé un prêt à l'ANGEM, d'une part, pour me permettre d'acheter les fours nécessaires et d'autre part, pour bénéficier d'un local avec un loyer raisonnable de la part de la mairie.

Les activités commerciales ont également connues une évolution fulgurante ces dernières années. Les jeunes qui investissent dans le commerce de proximité (alimentation générale, fruits et légumes, librairies etc.) se disent obligés de recourir à cela en raison de l'absence d'autres possibilités. Djamel 25 ans:

J'ai fait des études en musicologie, aujourd'hui, je tiens une librairie que j'ai ouverte grâce à mon père. Je me demande pourquoi, j'ai fait des études.

Que ce soit à travers le financement personnel (familial) ou à travers les agences d'appui à la création d'activité, les créneaux investis ne sont souvent pas en rapport avec la vocation touristique et/ou agro forestière du territoire. Cependant, la saturation de ce type d'activités a montré les limites de ces dispositifs et de l'activité commerciale.

c) Les activités informelles : Une autre exploitation des ressources forestières et de la vocation touristique.

Les difficultés rencontrées par les jeunes pour s'insérer dans le monde du travail que ce soit la reproduction du schéma local basé sur l'agroforesterie ou la migration interne (exode rural) ou externe, les ont poussés, principalement, vers des activités informelles. L'économie informelle semble être le domaine principal d'innovation et de création de sources de revenus, mais aussi d'exploitation de la vocation touristique de la commune. Les jeunes de tout niveau se retrouvent à investir des domaines anciennement adoptés par la génération de leurs grands-parents tels que la coupe du bois et l'extraction et la taille de pierres ou de nouveaux domaines, tels que la vente de la poterie traditionnelle aux touristes ou aux passagers empruntant la route nationale qui traverse Yakourene (Figure n° 51). Des activités qui ne demandent pas de qualifications particulières et quasiment aucune contrainte financière.

Le degré de structuration[130] de ces activités est assez élevé. Petit à petit, elles sont devenues essentielles pour faire vivre beaucoup de ménages et fournir aux jeunes une activité qui leur permet d'accéder à un revenu et aussi de vivre, parfois, plus que décemment et par la même occasion, de ne pas chercher à quitter le territoire. Brahim 27 ans :

J'étais le premier à m'installer près de la « fontaine fraiche » où les passagers s'arrêtent systématiquement pour regarder les singes et se rafraichir à la fontaine. Je vendais des biscuits. Un jour un homme est passé pour me proposer de la poterie. Je lui ai dit qu'il pouvait la poser là et que si ça se vend, je ferai affaire avec lui. Ça a très vite marché surtout, en été, quand les émigrés et les algérois et autres habitants des villes sont de passage à Yakourene. Aujourd'hui, on est très nombreux et notre marchandise vient, aussi bien, de la commune voisine de Freha que de Nabeul en Tunisie.

Cette activité permet d'exploiter des ressources naturelles à savoir les paysages et la faune en installant les stands au niveau de l'un des plus beaux endroits de Yakourene « la fontaine fraîche ». Mustapha 32 ans l'un des vendeurs de poterie nous a déclaré:

Les responsables locaux veulent nous déloger sous prétexte que nous dégradons la forêt. Ce n'est pas vrai. C'est nous qui nettoyons les déchets que laissent les gens de passage qui s'arrêtent pour déjeuner dans la forêt. Nous maintenons l'endroit propre. Ils prétextent aussi que notre activité est informelle. Je suis d'accord, mais est ce qu'ils font quoi que ce soit pour nous ? Ces stands de vente, font vivre des centaines de personnes. Nous nous sommes organisés entre nous. S'il y a la moindre intervention des autorités, contre nous, nous agissons en groupe.

Figure 51: Photos illustrant l'activité de vente de poterie traditionnelle par les jeunes de Yakourene

Source : Photos prises par nous-même

D'autres jeunes exercent une autre activité jugée informelle voire illégale : l'extraction de pierres pour la construction. Hamid 27 ans, est l'un d'entre eux :

[130] Les vendeurs de poterie reçoivent l'essentiel de leur marchandise de Nabeul en Tunisie et les pierres extraites dans les forêts de Yakourene sont surtout destinées à des revendeurs de l'Est du pays. Cette dernière activité a permis le développement du métier de tailleur de pierre.

Nos grands-parents ont exercé ce métier et maintenant 80% des jeunes du village (l'un des douars de la commune de Yakourene) *ne font que ça. Ce n'est pas un choix, mais c'est tout ce que nous avons trouvé comme solution contre le chômage*.

Contrairement à l'extraction de pierres qui a abouti à la création d'une activité collatérale : la taille de la pierre exercée en toute légalité (Figure n° 52), la vente de poterie traditionnelle n'a pas conduit à la création d'ateliers d'artisanat. Cela reste presque exclusivement une activité commerciale. L'amont de la filière, la production, commence bien loin de Yakourene, c'est-à-dire dans beaucoup de localités en Algérie et en Tunisie. Pourtant, la poterie traditionnelle est une activité ancestrale à Yakourene, mais le savoir-faire semble avoir été perdu. Cependant, cela reste la seule activité qui profite du passage de touristes locaux par Yakourene.

Figure 52: Photos illustrant l'activité d'extraction et de taille de la pierre par les jeunes à Yakourene

Source : Photos prises par nous-même

Le tableau n° 13 suivant résume l'évolution socio-économique et organisationnelle de la commune et son impact sur la trajectoire économique :

Tableau 13: Mutations socioéconomiques et leurs impacts sur la trajectoire économique

Générations et périodes	État de l'organisation civile	Actions de l'État	Sources de revenus	Ressources exploitées
Génération 1 Période : 1950-1970	*Djemaa*	Infrastructures	Migration vers l'Europe et Agriculture	Pâturage et bois de chauffage, extraction de pierres
Génération 2 Période : 1980-1990	Déclin de la *Djemaa*	Infrastructures et tourisme (colonies de vacances).	Exode vers les villes. Tourisme saisonnier.	Pâturage et bois de chauffage Loisirs pour les vacanciers.
Génération 3 Période : 1990-2010	Reprise sous une autre forme: comités de villages. Problèmes de représentativité. Organisations revendicatives.	Infrastructures Subventions agricoles Organisations d'accompagnement à la création d'entreprise	Administrations Agriculture (élevage intensif et apiculture) Secteur informel pensions	Paysages pour les estivants et cadre naturel pour les vendeurs de poteries. Extraction de pierres.

Source : réalisé par nous-même

La logique de l'assistanat des années du socialisme a permis à Yakourene de bénéficier de l'investissement d'organisations publiques (colonies de vacances, hôtel) et du développement des infrastructures. Cela n'a pas suffi à garder la force active au niveau de la commune. Depuis plus d'une décennie, l'État s'est timidement engagé dans une logique de marché, suite au plan de l'ajustement structurel et au développement du chômage dans la génération actuelle des jeunes actifs. Cet engagement s'est traduit par l'encourageant de l'entrepreneuriat à travers l'octroi de crédits et de subventions pour les diplômés et pour les agriculteurs. Seulement, cette démarche est illustrée, dans le cas de Yakourene, par une application anarchique qui s'est traduite par l'absence d'un projet de développement cohérent qui aurait créé une synergie appuyée par ces outils. L'absence de transparence et d'une approche locale et territoriale a largement diminué de l'impact de ces dispositifs et a accentué un sentiment d'abandon chez les jeunes. Ceci a provoqué un repli sur soi (la famille, le territoire, ses ressources) qui s'est traduit par des représentations qui ont engendré des pratiques innovantes, mais plus assimilée à des stratégies de survie qu'à des démarches entrepreneuriales.

Le fait marquant, c'est que cette logique dite de marché n'a pas accentué la perte de mémoire historique (disparition des héritages socioculturel, socioéconomique et sociopolitique), bien au contraire. La situation qui prévaut c'est que la génération actuelle a dû puiser, pour sa survie, de l'héritage socioculturel : réactivation de l'organisation traditionnelle (remaniée) et de la solidarité (familial) et socioéconomique : réapparition, renforcement ou valorisation d'activités anciennes (élevage, apiculture, maçonnerie, extraction de pierres, valorisation de la poterie, cuisine traditionnelle etc.) Tableau n°14.

Tableau 14 : Principales activités libres* exercées par les jeunes de Yakourene

Domaine	Activités
Agriculture	Elevage bovin et Apiculture
Commerce	Librairie, alimentation etc.
Services	Infographie, cybercafés
Exploitation des ressources naturelles	Extraction de pierres, vente de poterie traditionnelle aux touristes
Artisanat	Pâtisserie, Boulangerie, Ébénisterie, taille de la pierre etc.

* Libres : ne concerne pas l'emploi dans l'administration et ne différencie pas entre l'activité formelle et informelle.

2.2.2) Séquence 2 : une diversification des acteurs de développement local mais des approches toujours sectorielles

A Yakourene nous sommes en plein dans une société qui a gardé, sur le plan de la structuration des relents de croyances et de valeurs qui déterminent la place de chacun et des groupes en son sein. L'histoire du Yakouranais n'est pas individuelle. Elle est imbriquée dans l'histoire collective. On appartient toujours au *Arch* des Béni Ghobri et à telle ou telle famille et le comportement et attitude des anciennes générations reste parfois déterminant pour son présent mais aussi pour son avenir[131]. Alors, il n'est pas faux de dire que l'habitus de

[131] Sans qu'il n'existe une forme de hiérarchisation des familles entre elles, il s'est formé une espèce de classes basées sur des facteurs économiques : les anciens combattants de la guerre de libération et leurs enfants se distinguent du reste de la société par un niveau de vie relativement élevé en raison des nombreux avantages dont ils bénéficient et dont ils font bénéficier leurs enfants. Les anciens combattants de la deuxième guerre mondiale et les anciens émigrés et leurs enfants également. A cela s'ajoute un certain prestige pour les premiers. Durant la

Bourdieu trouve largement sa place dans les comportements et les attitudes de l'ensemble des acteurs locaux. Que ce soit de simples citoyens, les jeunes, des agents de l'administration ou des élus, leur comportement est jugé à partir de leur appartenance au territoire et sa propre position et même celle de sa famille dans la société. Pendant longtemps, et c'est le cas encore aujourd'hui, les anciens combattants de la guerre de libération avaient une place privilégiée dans les décisions prises par l'ensemble des acteurs qu'ils soient civils, élus ou publics. De même que de par la structuration de l'organisation traditionnelle : *la Djemaa,* qui élit des représentants en se basant sur la sagesse, en l'occurrence synonyme de vieillesse, exclu presque de faite la participation des jeunes et même des femmes dans la décision. Les représentants des organisations publiques qui sont décentralisées à l'échelle locale sont également soumis aux institutions locales. Leurs actions et leurs décisions se prennent selon les valeurs et les croyances locales qu'ils ne peuvent pas enfreindre en qualité de membre de la communauté. L'appartenance à la communauté est plus déterminante que l'appartenance à l'organisation administrative. Cela ne veut pas dire, loin de là, que leurs pratiques et attitudes sont plus conciliantes envers leur communauté, bien au contraire. Les préjugés véhiculés par les croyances locales sur les différentes catégories sociales ou sur des individus influencent leurs décisions en dehors de toute considération objective. Percevoir les jeunes comme étant dépourvus de sagesse est une véritable institution au sens de Douglass North car elle a été véhiculée par la principale structure de la société, la Djemaa. Aujourd'hui cette vision reste la même chez les différents acteurs notamment les acteurs publics. Toutefois, les jeunes ont développé de leur côté une vision collective vis-à-vis des différents acteurs de développement et qui a tendance à devenir également une véritable institution c'est celle du rejet de ces acteurs qui les rejettent. Seulement, nous rejoignons Anthony Guiddens qui de son côté explique par sa théorie de la structuration et le concept de la réflexivité que le sujet a la possibilité de juger ses actions. C'est le cas aujourd'hui des acteurs publics et des collectivités locales qui ont une marge de manœuvre plus élargi mais qui gardent les mêmes réflexes autoritaires et/ou paternalistes vis-à-vis de la population et c'est également le cas de la Djemaa qui a conscience de la volonté des jeunes de participer à la prise de décision, mais qui garde les mêmes règles qui excluent les jeunes. Quant à la notion d'acteur territorialisé développée par Hervé Gumuchian, elle est bien sûr largement vérifiée par les différents acteurs de Yakourene car, comme nous l'avons expliqué auparavant, leurs influences restent locales et historiquement ancrées dans le territoire. Nous développerons ces aspects plus loin dans cette thèse.

2.2.2.1) Les acteurs de développement en présence

Les acteurs que nous avons pu observer sont ceux qui, théoriquement, ont un rôle dans l'insertion économique des jeunes dans cette commune rurale. Il s'agit de :

- L'Etat représenté par ses organisations publiques : le secteur agricole, le secteur forestier, l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, l'agence nationale de gestion du microcrédit, l'Agence nationale du développement de l'investissement.
- Les collectivités locales : l'Assemblée populaire communale
- Comités de village : organisations traditionnelles de la population
- Les rares associations civiles
- Entreprises de transformation du lait

---

période coloniale, les familles des *caids*, les représentants de la population locale auprès de l'administration coloniale, ont également hérité d'un certain prestige qui ne s'est pas estompé à l'indépendance, bien au contraire, puisqu'ils sont souvent relativement plus aisés, car ils ont bénéficié des terres que se sont appropriées leurs aïeux.

Nous avons, très vite, constaté que l'Etat a mis en place des programmes nationaux qui laissent peu de place aux initiatives locales. Seulement, si les procédures sont standardisées, pour apporter un appui pour la création d'entreprises ou d'activités génératrices de revenus, voire pour le secteur agricole, pour développer les activités déjà existantes, il est difficile d'identifier, dans les faits, une action collective de développement local avec comme objectif la lutte contre le chômage. Ainsi, les différentes catégories d'acteurs sont représentées, mais les acteurs publics, par exemple, à savoir les organisations d'insertion économique par l'entrepreneuriat n'ont pas de représentation décentralisée à Yakourene, ni au niveau Daira, sauf pour l'ANGEM (l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit). Le secteur agricole, par le biais du vulgarisateur agricole, est le seul secteur décentralisé. Les acteurs civils sont représentés par les comités de village et les associations locales et les acteurs privés par des entreprises de transformation du lait. A ceux-là s'ajoutent les populations, les jeunes en l'occurrence. Alors que les collectivités locales sont représentées par les élus communaux.

Yakourene a, toutefois, connu ce qu'on peut appeler « un changement institutionnel » suite à « l'ouverture démocratique » comme toutes les communes du pays et celui-ci a touché le domaine de l'insertion économique des jeunes, dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage qui a suivi le plan d'ajustement structurel.

Les acteurs qui interviennent dans la commune avant et après l'adoption de nouveaux modes de gouvernance sont présentés dans le tableau n° 15 suivant :

Tableau 15: Evolution des acteurs de développement dans le massif forestier de Yakourene

Organisations et institutions	Etat avant le plan d'ajustement structurel et libéralisation de l'Economie.	Situation actuelle
Acteurs publics	- Le vulgarisateur agricole - Les services des forêts à 11 km de Yakourene - Les services techniques de la mairie (hydraulique, environnement, etc.)	- Le vulgarisateur agricole et services des forêts : outil d'intervention : projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI) - Les services techniques de la mairie - Les organisations d'insertion économique : (ANSEJ, ANGEM, CNAC). L'ANGEM a créé une antenne à 11 km de Yakourene et l'ANSEJ se trouve à 50 km.
Acteurs civils	- Les comités de village de chaque douar de la commune.	- Les Djemaa - Les associations de développement (culturelles, sociales, environnementales, de développement).
Acteurs privés	- Pas d'acteurs privés notables	- Les entreprises de transformation du lait. - Les fournisseurs des articles de poterie traditionnelle - Les acquéreurs des pierres extraites

Source : réalisé par nous-même

Les changements apparus dans cette commune concernant les acteurs ont touché les différentes catégories. Ces changements sont sensés répondre à deux objectifs. D'abord créer une diversité des acteurs de développement en encourageant l'émergence d'acteurs civils et privés et puis répondre à la préoccupation principale de la population de la commune qui est le chômage. La question qui se pose est : ces changements permettent-il d'asseoir l'approche territoriale ? Celle-ci est instaurée, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3 de la première partie, depuis 2002 dans le cadre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR) et son outil la stratégie nationale de développement rural et s'est poursuivie dans le cadre de la politique de renouveau rural. A Yakourene ce n'est que depuis 2007 que des projets de proximité de développement rural et intégré (PPDRI) ont été élaborés pour 4 douars sur les 25[132] que compte la commune. Nous avons déjà décrit les éléments de l'approche territoriale préconisée dans ce cadre. La participation des populations et l'autonomisation de ses organisations est l'objectif principal. Pour cela, il aurait fallu aux collectivités locales et surtout aux organisations publiques impliquées dans les PPDRI œuvrer pour l'émergence d'organisations civiles représentatives qui s'impliquent dans le développement local. A Yakourene, cette démarche a été d'abord sous la responsabilité quasi exclusive du vulgarisateur agricole jusqu'à 2010. A partir de cette année, les services des forêts ont été impliqués.

2.2.2.2) Les acteurs civils : émergence ou résurgence

A partir des années 90, la « décentralisation » et « l'ouverture démocratique » ont ouvert le champ aux organisations civiles en Algérie. Selon les données de la direction de la planification de la wilaya de Tizi-Ouzou, le nombre d'associations à Yakourene est de 62 dont 31 associations de quartier, 11 associations culturelles, 03 associations sportives, 14 associations religieuses, 02 associations sociales et 01 association jeunesse et enfance. Ceci n'est absolument pas confirmé par nos enquêtes. En effet, mise à part les associations culturelles qui ont un caractère religieux lié à la gestion de la mosquée et des fêtes religieuses et autres événements sociaux notamment les enterrements, les associations actives que nous avons recensées sont : l'association écologique « Afares », deux associations de femmes : femmes berbères et l'association nationale femmes et développement rural (ANFEDR) qui est une association nationale qui compte quelques membres à Yakourene, une association de développement dans un des douars[133] de Yakourene : ADPAL et une association sportive celle du douar d'Aît Aissi. D'autre part, des associations environnementales apparaissent et disparaissent[134]. Pourtant, nous avons eu échos de plusieurs tentatives de la part des jeunes de créer des associations de développement ou d'ordre social. Ces tentatives sons découragées par les élus qui tout en déclarant « *qu'il n'existe pas d'associations à Yakourene car les gens, notamment, les jeunes manquent d'initiatives* »[135] découragent toutes les initiatives de création d'organisations civiles qui s'intéressent aux questions du développement[136]. Toutes sortes de raisons sont évoquées pour refuser d'accorder les agréments nécessaires. Pourtant, nous avons identifié différents groupes de jeunes qui auraient besoin de s'organiser pour faire

[132] Yakourene centre, Azrou, Oulmoutene, Chebel, Tiouidiouine, Tizi T'ghidhet, Ait Bouhini, Thamliht, Ait Aissi, Ahmil, Boumansour, Begoub, Ulmuten, Hadjadj, Tinsaouine, Tahgant, Tahnacht, Iguer Atman, Tighilt Bouksas , Aït Hamza, Ibelaïdene, Beni Ghobri, Aït Aouana, Tougana, Iza.

[133] Ce mot emprunté de l'arabe n'est pas réellement utilisé à Yakourene. Pour désigner ces localités c'est le mot « thadarth » qui est utilisé. Seulement douar est l'appellation officielle instituée par les administrateurs français du temps de la colonisation et qui a été gardé après l'indépendance.

[134] Ces dernières font des apparitions ponctuelles à l'occasion du nettoyage de la forêt des déchets ménagers de plus en plus importants.

[135] Entretien avec le maire et son adjoint

[136] Nous avons rencontré des jeunes et des femmes qui ont introduits des demandes à chaque fois refusées.

aboutir leurs projets ou améliorer leurs conditions de travail et de vie : les éleveurs laitier, les demandeurs de l'appui des organisations de développement, les apiculteurs, des porteurs d'un projet collectif de développement de l'élevage de chèvres, les extracteurs de pierres, les vendeurs de poterie traditionnelle, les bénéficiaires des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), les jeunes femmes rurales etc.

Alors, comment est représentée la population dans le cadre des projets de développement qui prônent l'approche territoriale et participative : les PPDRI? La réponse à cette question apporte des éclaircissements sur l'inertie supposée de la population pour se structurer en organisations civiles. En effet, les comités de villages sont les seuls organisations « tolérées » et désignés par les collectivités locales et les organisations publiques comme des interlocuteurs représentatifs de la population. Que sont ces comités de village et quel est leur véritable rôle et surtout leur véritable poids dans la prise de décision ?

La pression démographique et les changements fondamentaux dans le comportement des jeunes vis-à-vis de la migration ont conduit à des transformations dans la structuration globale de la société. Les organisations et les institutions qui permettaient de concrétiser la solidarité, mais aussi de gérer les conflits, qui concernent le plus souvent l'exploitation des ressources (terre, eau), ont également subis l'influence de ces mutations sociales. Les structures sociales à Yakourene répondaient et répondent toujours, du point de vu organisationnel, mais beaucoup moins du point de vue fonctionnel, à la description des structures sociales kabyles par différents auteurs (Hanoteau A et Letourneux A, 1999), (Bourdieu P, 1961). C'est ainsi que la plus petite cellule sociale est la famille étendue (*akham*, « la grande maison ») composée des grands parents, de leurs enfants et des petits enfants. Le deuxième niveau est l'ensemble des familles qui descendent du même ancêtre à la 4 e ou 5e génération (*thakharrubth*). Le premier représentant est désigné par les membres de *thakharrubth*, il s'agit du *taman*. L'ensemble des thakharrubth forme adhrum. L'ensemble des idharman forme le village (thadarth) qui est représenté par l'Amin désigné par les anciens du village (Figure n° 53). Il est à la tête de la Djemaa qui rassemble tous les membres du village qui ont atteint l'âge de pratiquer le jeûne du ramadhan. Si dans le passé et même quelques années après l'indépendance, idharman de Yakourene occupaient des quartiers entiers et pouvaient ainsi représenter en même temps les familles et le quartier, aujourd'hui, les familles sont dispersées dans le village et beaucoup d'entre elles ont rejoint le chef-lieu de la commune. Enfin, plusieurs villages composent la tribu appelé (*Arch)*, qui porte le nom d'un ancêtre mythique : *Thadarth Iakourene* (Yakourene) fait partie du *Arch de Béni Ghobri* (Annexe 4 : La structure **et la situation du Arch des Béni Ghobri en kabylie).**

Seulement, cette organisation sociale qui a traversé des siècles a toujours été un enjeu pour les autorités, depuis l'époque coloniale[137] pour maîtriser, voire, manipuler la population. Après l'indépendance, la Djemaa des Béni Ghobri a retrouvé son échelle tribale. Aujourd'hui, d'une structure démocratique et parfaitement organisée pour gérer l'ensemble de la population notamment sur le plan juridique, la djemaa s'est transformée en groupuscules (comités de village) à l'échelle des douars, très peu représentatifs et très peu efficaces. Les raisons qui ont conduit à cette situation sont multiples et surtout interprétées différement, selon le point de vue ou l'on se place. Elles sont d'abord sociales et ont commencé par la désaffection de la

[137] Durant la colonisation un décret de 1868 a été promulgué pour fixer la composante et les attributions de la nouvelle Djemaa. Celle-ci passant de l'échelle de la tribu regroupant plusieurs douars à celle de douar. Ainsi chaque douar se retrouve représenté par une djemaa. De plus la Djemaa est composée de notables nommés pour une durée de trois ans par le général commandant la province. L'objectif était de supprimer les attributions politiques et judiciaires des Djemaa. (Younes Adli, 2004)

génération qui a connu l'exode vers les villes dans les années 1960-1970 qui ne semble pas s'être impliquée pour préserver cette forme d'organisation, puis est venue la dispersion des familles et de leur concentration aux parents et aux enfants. Par ailleurs, les prérogatives juridiques de la Djemaa ont peu à peu été absorbées par la justice officielle. Alors que, suite à la période dite de la décennie noire, la Djemaa a perdu toute forme de fonction politique : elle a porté par le passé des revendications sociales et économiques. Il n'y a que les revendications identitaires[138] qui n'ont pas et qui ne sont pas abordées par la Djemaa.

Figure 53: Structure de la Djemaa de Yakourene

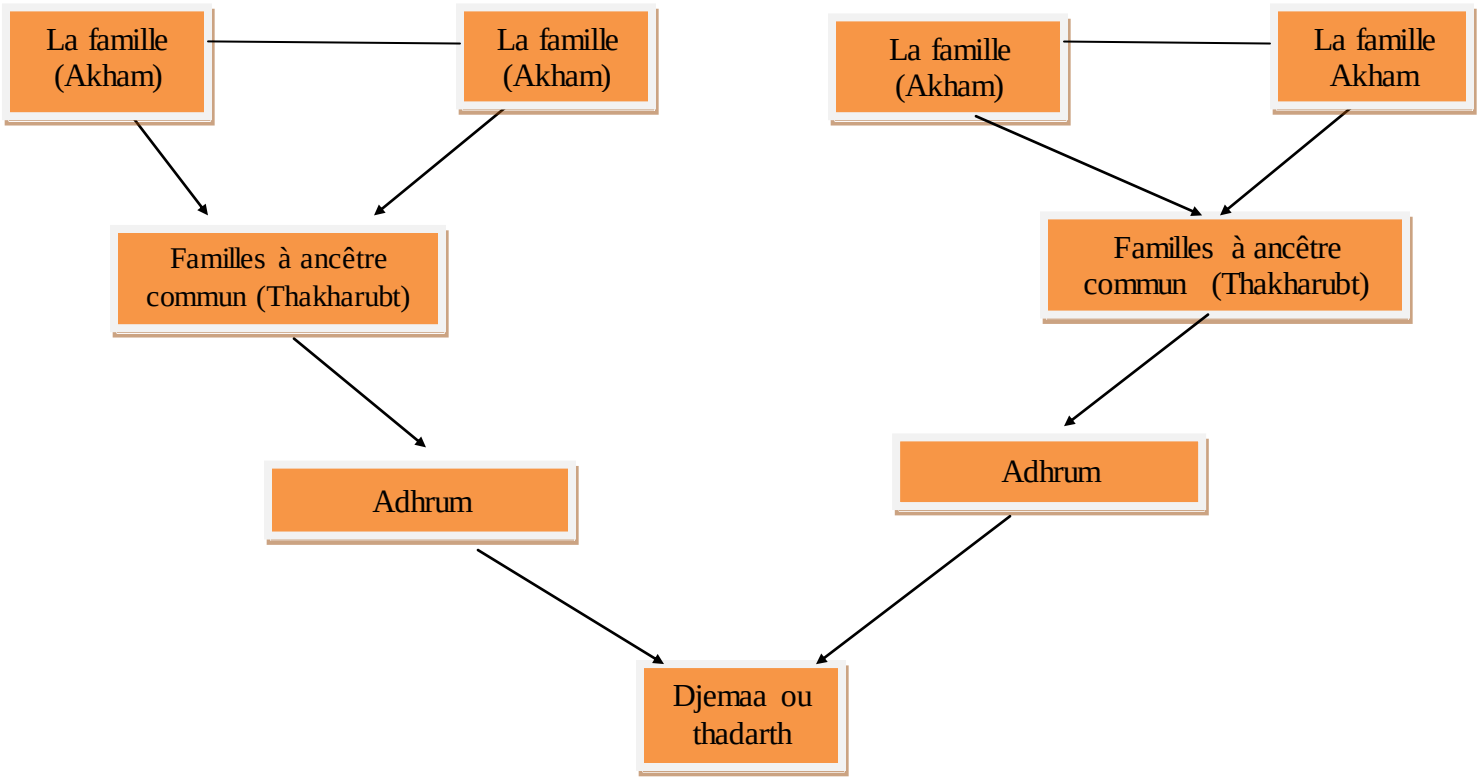

Source : réalisé par nous-même

Pour des raisons conjoncturelles[139] la Djemaa a retrouvé durant les années 2000, un certain dynamisme qui a vu l'implication des jeunes. Suite à ces événements, ce type d'organisation sociale a connu une démobilisation et une désintégration encore plus importante qu'auparavant. Pour le maire de la commune et son adjoint :

[138] Il s'agit de la dimension berbère notamment la langue amazighe. Celle-ci a toujours été portée par les lycéens et les universitaires.

[139] Émeutes de 2001 qui ont été suivis de revendications sociales, économiques et politiques portées par les *arch* de toute la Kabylie reformés et redynamisés pour l'occasion. La Djemaa de Yakourene s'est alors vue envahie par des membres dynamiques et jeunes qui représentaient la population lors des nombreuses réunions organisées à l'échelle du *arch* et même plus à l'échelle de l'assemblée des *arouch* dans toute la Kabylie. Les résultats mitigés obtenus par ce mouvement et la suspicion de corruption qui a touché les principaux négociateurs avec les représentants de l'Etat central ont décrédibilisé, à l'échelle locale, ceux qui y ont participé.

Ces événements ont été une vague qui a emporté la Djemaa. Ils ont concouru à l'émergence de « n'importe qui », ce qui fait que maintenant, les comités de village souffrent du manque de représentativité et de crédibilité.

C'est suite à ces événements que *la Djemaa*, s'est transformée en un ensemble de comités de villages représentatifs des douars et qu'a commencé la véritable déstructuration. En effet, l'implication par les collectivités locales, de ces comités, dans les décisions qui concernent les programmes de développement tels que ceux du secteur agricole et le désenclavement (pistes, écoles, centre de santé etc.) a, peu à peu, transformé *la Djemaa* en un ensemble de sous organisations revendicatives auprès des services publics. Toutefois, il demeure que ces comités[140], héritiers de la Djemaa, sont les uniques représentants de la population, tolérés par les organisations publics et les élus. Ce sont ces comités, qui représentent chacun un douar, qui sont regroupés et « participent » à la mise en œuvre des PPDRI et à tout autre projet, essentiellement des projets qui touchent aux infrastructures (pistes, introduction de l'eau potable, gaz etc.).

Aujourd'hui, les jeunes, ceux que nous avons questionnés, sont plus de 60% à citer ce qu'ils appellent « *la Djemaa* » comme la seule organisation civile qu'ils connaissent (Figure n° 54).

Figure 54: Les organisations civiles identifiées par les jeunes de Yakourene

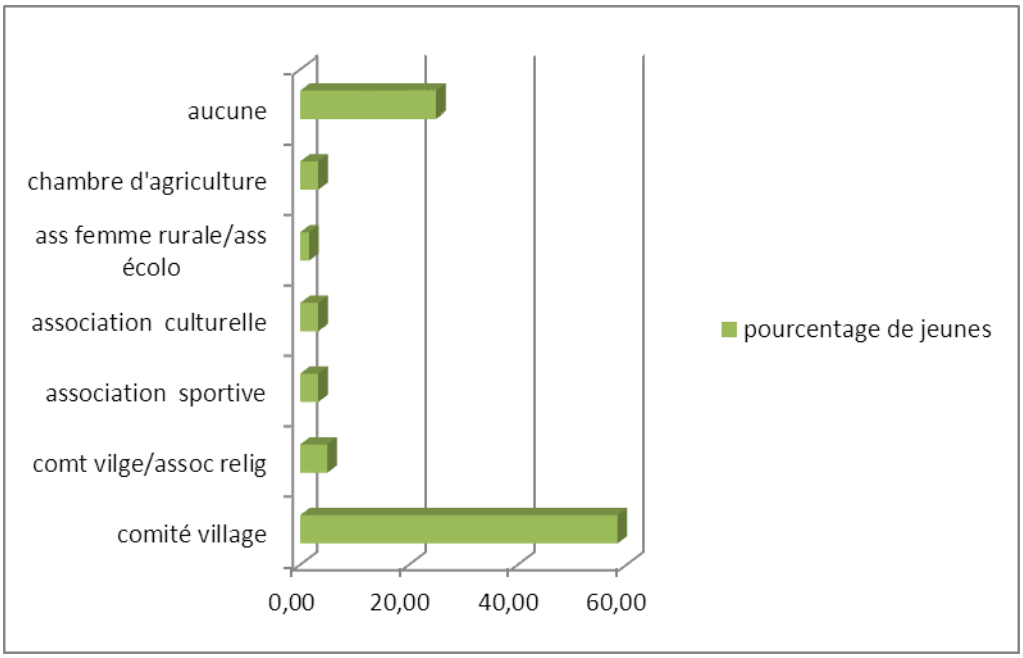

[140] Les responsables des comités que nous avons rencontrés se nomment eux même « thadarth » le terme kabyle qui désigne la Djemaa. Les jeunes également les désignent par ce vocable, mais dans les deux cas c'est bel et bien les comités qui sont désignés et non la Djemaa au sens large et représentative de la tribu. Par contre les représentants des organisations publiques et des collectivités locales que nous avons rencontrés utilisent, désormais, la dénomination de « comités de village ».

Seulement pour eux, *la Djemaa* est une instance qui a uniquement un rôle de médiateur pour régler les conflits entre les membres de la population. Samir 34 ans, éleveur :

Les comités de village ne se soucient pas du développement économique. Ce n'est pas leur rôle. D'ailleurs, ils n'arrivent même plus à résoudre les conflits entre villageois.

Tandis que les représentants des comités de village se voient comme des représentants de la population pour porter leurs revendications et non pour formuler des projets de développement territorial intégré. Mouloud Oukaci, chômeur, représentant du comité de village d'Aït Bouhouni, l'un des villages de Yakourene déclare:

Ce que j'ai compris, c'est que si nous ne nous battons pas et ne négocions pas, nous n'obtiendrons rien. Alors, nous sommes toujours là à essayer de rester organisés pour arracher le maximum de choses des autorités.

La désintégration de la *Djemaa* en comités de village a réduit leur territoire d'action et a provoqué un repli sur soi de la part des populations de ces villages ce qui limite la solidarité familiale et territoriale portée par la *Djemaa* dans le passé. Cela a provoqué également une déstructuration de la gestion collective des ressources forestières.

Pour les PPDRI, par exemple, le vulgarisateur agricole a évoqué le manque de représentativité des comités de village et surtout leur passivité pour justifier leur implication très légère durant l'élaboration des projets. Le vulgarisateur agricole a reconnu avoir pris des décisions en collaboration avec les élus, notamment le maire et son adjoint, en dehors de toute implication des comités de village concernés.

« *Les comités de village ne sont pas dynamiques et ont une vision archaïque de leur rôle, ils ne se voient pas participer dans des projets ou des activités pour le développement* ». Il justifie même sa démarche de n'impliquer les populations qu'après élaboration des projets : *« Si je décidais d'appliquer les textes concernant les PPDRI et attendre que les populations expriment leurs besoins, il ne se passera rien. D'ailleurs, j'aurai pu ne rien faire vu le salaire de misère qu'on m'attribue, mais, ma conscience ne me le permet pas* ».

Malgré leur caractère dispersé et revendicatif, ces comités sont les représentants officiels des populations des douars de Yakourene auprès des collectivités locales qui, en même temps, n'hésitent pas à leur dénier toute représentativité et crédibilité. Ce sont les jeunes qui ont réactivé cette organisation qui a été affaiblie par le manque d'implication de la génération de leurs parents. Elle reste donc, pour eux une organisation qui joue un rôle dans la structuration de la société. Toutefois, mis à part cet épisode ponctuel des événements de Kabylie où cette organisation a joué un rôle politique et représentatif de l'ensemble des villageois, les comités de villages sont considérés par la majorité des jeunes comme des instances de médiation qui règlent les conflits entre villageois et non comme des organisations représentatives de la population et porteuses de projets de développement. Ces organisations ont surtout perdu de leur aura dans la gestion et l'entretien des ressources collectives. De ce fait, les comités de village sont plus légitimés par les organisations de développement que par les populations.

Issadi Tahar maire de la commune déclare :

«*Il n'existe pas d'organisations locales en dehors des comités de village. Ceux-ci malgré leur manque de représentativité et leur manque de charisme sont les seules organisations que nous pouvons prendre comme partenaires* ».

Cette attitude d'ouverture envers la population n'est pas valable quand il s'agit d'autres organisations civiles. Ce qui peut nous faire dire que les comités de village servent d'alibi aux organisations de développement pour prétexter leur intégration de nouveaux modes de gouvernance basés sur l'approche participative. Les associations peu nombreuses ne sont jamais associées à la décision et ne se retrouvent impliquées dans aucun projet de développement.

Le changement institutionnel censé accompagner la décentralisation n'a pas eu lieu, bien au contraire, il y a eu comme une résurgence des organisations traditionnelles qui malgré une représentation positive chez la population et bien au contraire une représentation négative et dévalorisante chez les organisations publiques et les collectivités locales ont profité de la résurgence qu'elles ont connue, suite aux événements de Kabylie, pour s'imposer comme interlocuteurs. Seulement, l'absence d'un véritable « mandat » de la part de la population et le décalage entre le rôle dans le développement, que ces organisations sont censées jouer dans le cadre des nouveaux modes de gouvernance, et l'étroite marge dont elles bénéficient, en plus de leur enfermement dans une vision limitée de leur propre rôle, laisse à dire qu'une plus grande ouverture vers d'autres organisations civiles seraient plus à même de réaliser le changement institutionnel souhaité.

Enfin, des acteurs civils informels interviennent dans la prise de décision. Il s'agit selon les entretiens que nous avons réalisés des anciens combattants de la guerre de libération qui sont les notables de la commune et qui depuis l'indépendance ont une influence directe et indirecte sur les décisions prises au niveau de la commune et au niveau de la Djemaa puis des comités de village. Il est difficile d'évaluer cette influence dans la mesure où celle-ci est, bien sûr, informelle et inavouée et ressort difficilement dans les entretiens.

Il apparaît que l'application de l'approche territoriale et participative est mécanique. Il faut impliquer les organisations civiles alors on instrumentalise et on tolère les comités de village. Il faut des projets de développement territoriaux alors on élabore des projets pour quelques douars.

2.2.2.3) Analyse de l'intervention des acteurs de développement dans l'insertion économique des jeunes

L'insertion économique des jeunes par l'initiative suppose des mesures et des acteurs de développement local qui se soucient d'apporter un appui pour la création d'entreprise de type TPE ou PME. Ces acteurs doivent être capables de créer une véritable dynamique pour l'exploitation des ressources locales, mais aussi, et surtout pour encourager l'initiative et l'entrepreneuriat.

Les jeunes de Yakourene peuvent s'adresser aux organisations publiques telles que l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM pour bénéficier d'un appui pour la création d'entreprise. Si les procédures de ces organisations impliquent les présidents des Assemblées Populaires Communales (APC) dans la sélection des bénéficiaires, les dossiers des candidats se

retrouvent en dernier lieux au siège de wilaya ou est prise la décision finale d'octroi de crédit. Quand le montant du projet implique les banques et qu'il est jugé important, la décision finale revient aux bailleurs de fonds qui sont les banques partenaires. Dans ces conditions, il est difficile et même quasiment impossible de parler de projet de développement local pour le territoire qui implique ces organisations qui sont censées financer les initiatives individuelles de création d'une dynamique économique locale pour le territoire et qui est censée s'insérer dans un projet global de développement local. Ces organisations travaillent à l'échelle communale contrairement aux PPDRI du secteur agricole qui adopte comme échelle le douar. Seulement, il serait plus juste de dire qu'elles travaillent à l'échelle individuelle. Les ressources du territoire, ses atouts, ses potentialités ne sont pas prises en compte. Les créneaux à développer ne sont identifiés par aucune organisation publique et encore moins par les collectivités locales. De ce fait, la vocation touristique que les jeunes essaient d'exploiter de façon informelle, par exemple, ne fait pas l'objet d'un intérêt particulier. Tandis que l'agriculture est laissée au secteur agricole qui n'a pas de projet de développement proprement dit mais de rares actions individuelles portées par certains jeunes qui bénéficient de l'aide familiale. Il n'y a que le secteur tertiaire et quelques activités artisanales (Boulangerie, pâtisserie, menuiserie) qui sont encouragées. Ces organisations publiques d'insertion économique adoptent alors des démarches qui s'apparentent à l'intermédiation et à la microfinance telle que nous l'avons évoqué, plus haut, à l'échelle nationale. Pourtant à la question sur les organisations d'appui à l'insertion économique qu'ils connaissent 93% des jeunes interrogés sont capables d'en citer au moins une qu'elle soit civile ou publique (Figure n° 55).

Figure 55: Les organisations d'appui citées par les jeunes de Yakourene

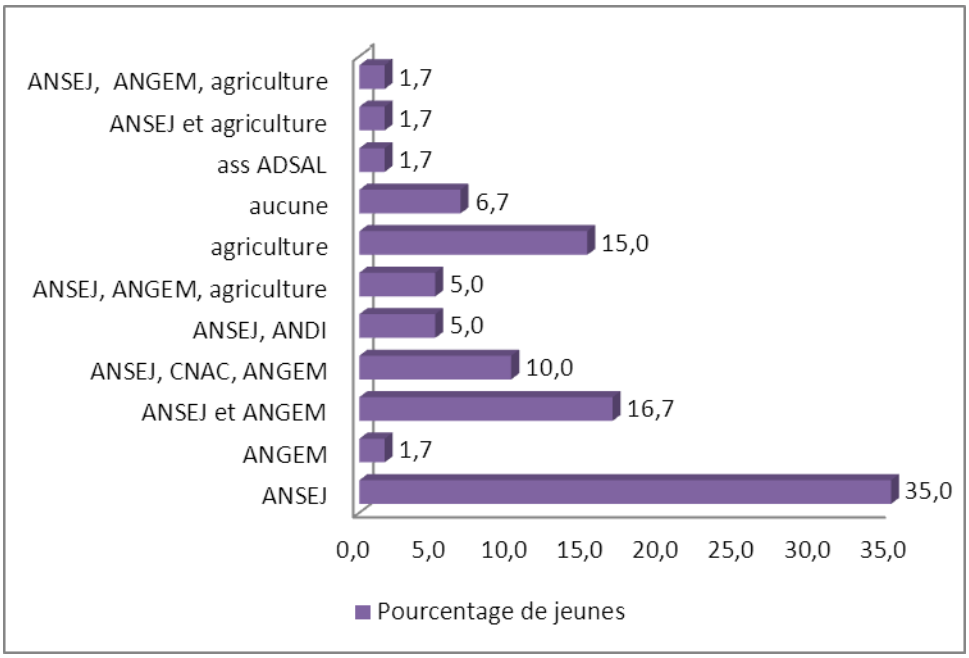

La médiatisation importante des dispositifs d'insertion économique semble avoir payé en ce qui concerne la connaissance de ces organisations par les jeunes de Yakourene. Si 35% d'entre eux connaissent l'ANSEJ, 39% peuvent en citer deux voire trois. Le secteur agricole et l'ANGEM sont en deuxième position des organisations les plus connues après l'ANSEJ. Par contre, les rares associations présentes ne sont pas citées par les jeunes, sauf l'association

ADPAL. De toute façon, rares sont les jeunes qui ne connaissent aucune organisation, ils sont seulement 7%.

Si nous reprenons la définition de nombreux auteurs qui considèrent que « l'acteur est celui qui agit », nous nous rendrons compte que mise à part les organisations publiques chargées de l'appui à la création d'entreprise, aucun autre acteur ne semble jouer un rôle dans le domaine, y compris les collectivités locales notamment la commune. Seulement, si comme le souligne Mérenne-Schoumaker B (2002) le rôle des acteurs dépend de leur degré de pouvoir, des moyens dont ils disposent, de leur degré d'information et de mobilité et de leurs stratégies, nous nous rendons compte qu'il est logique que les organisations étatiques soient les seules à pouvoir intervenir dans ce domaine. Selon ces critères et suite au travail d'enquête que nous avons effectué il s'avère que pour les différents acteurs, la situation se présente de la façon suivante:

a) Les acteurs civils : une intervention quasi absente

Le pouvoir des comités de village dans le domaine de l'insertion économique des jeunes est inexistant. Ajouter à cela le manque de motivation vu que les comités de village ne se placent pas en tant qu'acteur dans ce domaine tel que nous l'avons expliqué précédemment. De toute façon, les comités de village n'ont pas de moyens pour intervenir et ne sont pas systématiquement informés, alors qu'ils peuvent justement constituer un très bon relais d'information. Aucune stratégie dans le domaine également.

Les deuxièmes acteurs civils qui pourraient jouer un rôle dans le domaine de l'insertion économique des jeunes sont les associations. Les rares associations de développement qui existent sont conscientes du problème du chômage qui ronge les jeunes de la commune. Seulement, les rares tentatives d'agir ne serait-ce que par le biais de l'information des jeunes sur les possibilités d'appui à la création d'entreprise existantes, ne trouvent pas échos auprès des autorités locales dont l'appui est nécessaire et recommandé dans ce domaine. Les organisations civiles sont perçues comme des menaces, car elles pourraient constituer une force de mobilisation des jeunes. Ceci reste une question sensible dans cette zone qui a connu un passé revendicatif de la part des jeunes pour des raisons politiques et identitaires.

b) Les acteurs privés : une intervention indirecte et insuffisante

Les entreprises privés et autres acteurs privés sont de deux sortes : les entreprises de transformation du lait et les fournisseurs de poterie ainsi que les acquéreurs des pierres extraites par les jeunes. Les premières ont provoqué un réel engouement au développement de l'élevage bovin laitier. L'intérêt des jeunes à cette spéculation est réel et ils n'hésitent pas à s'y engager ou à reprendre l'exploitation familiale. En ce qui concerne les fournisseurs des jeunes engagés dans des activités informelles dont la plus importante est la vente de poterie traditionnelle, ce sont en général des intermédiaires qui font venir une grande partie de la marchandise de Tunisie. Ce sont essentiellement les jeunes du douar de Aït Bouhini qui pratiquent cette activité et elle a eu un impact certain sur le niveau de vie des habitants de ce douar. De même que pour les pierres. Celles-ci sont extraites illégalement dans la forêt et vendues à des intermédiaires qui les transportent jusqu'à l'Est du pays notamment à la wilaya de Batna. Certains douars comme Boumansour voient la quasi-totalité de leurs jeunes chômeurs pratiquer cette activité.

c) Les collectivités locales et les acteurs publics: une démarche purement administrative et institutionnelle

Le processus de décentralisation en cours ne permet pas encore à la commune de jouer un rôle dans le domaine de l'insertion économique des jeunes. La commune n'a aucune possibilité d'apporter un appui économique à la création d'entreprise. Le seul programme de création d'emploi qui existe consiste en une possibilité offerte à des jeunes diplômés de prétendre à un pré-emploi dans des entreprises publiques ou privés et qui sont rémunérées très modestement par la commune. La participation des communes est également possible à travers les commissions d'attribution de financement et de locaux par les différents organismes étatiques mais, il s'agit plus d'une formalité qu'autre chose. Concernant la stratégie, force est de constater qu'il n'en existe aucune dans le domaine. Au fait, l'appui aux entreprises et à la création d'entreprises n'étaient pas vraiment dans leurs prérogatives avant le nouveau code communal. Le constat de lacunes dans ce domaine a été établi et le nouveau code communal a connu une révision relative aux finances locales et renforce le rôle économique par le biais de la promotion de l'investissement. De même que ce nouveau code adopté par l'assemblée nationale populaire, en septembre 2010, compte renforcer la concertation entre l'assemblée populaire communale et les acteurs locaux de développement à savoir les PME à travers surtout un rôle de relais entre les PME et les organisations d'appui centralisées telles que l'ANSEJ, l'ANGEM, la CNAC et l'ANDI[141].

Donc, actuellement, l'APC ne joue aucun rôle dans ce domaine, même si, selon notre constat la participation du maire aux différentes commissions d'attribution du financement ou de locaux est encouragée par ces organisations, notamment l'ANGEM et l'ANSEJ. Toutefois, l'absence d'une stratégie de développement économique claire rend cette participation anecdotique voire inutile.

Pour ce qui est des organisations publiques, en dehors de l'ANGEM qui a un siège à Azazga, à 11 km de Yakourene, elles sont toutes situées à Tizi-Ouzou, le chef-lieu de wilaya. Quelques jeunes de Yakourene qui se comptent sur les bouts des doigts[142] ont bénéficié de l'appui de l'ANSEJ, l'ANGEM et l'ANDI, mais l'intervention de ces organisations est centralisée et standardisée. Si elles ont le pouvoir et la mission d'apporter un appui aux jeunes pour la création d'entreprise et l'accompagnement, leur manque de moyens notamment humain ne semble pas leur permettre de répondre aux sollicitations auxquelles elles font face. Il n'existe pas de stratégie, si ce n'est celle de répondre aux demandes. Les interventions ne sont pas territorialisées. Comme nous l'avons déjà signalé les démarches sont individuelles et les domaines de l'entrepreneuriat ne tiennent compte ni des ressources locales, ni du marché local.

Pour ce qui est des organisations dites administratives spécialement le secteur forestier et le secteur agricole, leur intervention est soit sectorielle soit intégrée dans le cadre des PPDRI et concerne 4 douars à Yakourene. Le secteur forestier déploie des moyens financiers, mais pas suffisamment de moyens humains. En effet, les forestiers manquent de motivation car ils considèrent, dans le cas de Yakourene, une zone forestière parmi les plus importantes du pays, que leur rôle est de préserver la forêt et non le développement rural. Donc, leur rôle dans l'insertion économique des jeunes est quasi inexistant. Pour ce qui est du secteur

[141] Nouveau code communal : les APC pourront recourir au prêt bancaire. http://www.algerie360.com/algerie/nouveau-code-communal-les-apc-pourront-recourir-au-pret-bancaire/

[142] Au moment où nous avons réalisé nos enquêtes. Par la suite il y a eu une inflation de dossiers acceptés, suite aux craintes suscités par les révolutions des pays arabes.

agricole, également impliqué dans les PPDRI, son action dans le domaine concerne l'aide individuelle dont peuvent théoriquement bénéficier les jeunes pour développer l'élevage bovin, ovin ou apicole, mais l'information a très peu circulé de sorte que la demande est quasi inexistante et de toute façon celles qui ont été émises n'ont pas encore abouti depuis 2007. Toutefois, le secteur agricole à travers le vulgarisateur agricole et la subdivision agricole de la Daira ont également à apporter leur appui dans le cadre sectoriel à travers des aides qui concernent l'aménagement des étables et des bergeries et la commercialisation du lait de vache, mais ces mesures concernent surtout les éleveurs déjà établis. L'apiculture est l'unique activité qui bénéficie d'un appui conséquent et qui touche des jeunes qui souhaitent développer cette activité.

La quasi absence de relais entre les organisations étatiques d'intermédiation économique (ANSEJ, ANGEM, CNAC, ANDI), en raison du rôle floue des collectivités locales et de la quasi absence des comités de village dans le domaine et des difficultés que rencontrent les rares associations de développement semble expliquer le peu d'impact de ces organisations dans la commune. Les explications fournies par les uns et les autres sont, toutefois, loin de ce point de vue, les conditions sécuritaires et le manque de motivation des jeunes sont les raisons évoquées.

Dans le cas que nous avons observé, il est clair que les élus communaux ne sont absolument pas désireux de s'impliquer dans le domaine. Le développement économique et par conséquent la création d'emploi est clairement, pour eux, l'affaire de l'Etat, sous-entendu, les organisations publiques d'insertion économique. De plus, le nouveau code communal qui devrait introduire un assouplissement, dans le domaine, pour les communes ne semble pas être suivi de réglementations claires.[143]

Les organisations publiques de soutien à la création d'entreprise qui existent n'ont aucune vision locale du développement. Dans ce cas, si le développement local doit émerger de la base y compris des organisations civiles, nous sommes loin de cette représentation du développement de la part des différents acteurs. En tout cas la dimension développement économique est encore considérée comme l'apanage de l'Etat. Pourtant, celui-ci a officiellement adopté la voie du développement local qui théoriquement devrait impliquer d'autres acteurs et surtout la population. Cependant, l'absence d'une démarche concertée dans le cadre d'un projet collectif semble donner lieu à une espèce d'anarchie qui fait que le désengagement de l'Etat, par l'intermédiaire de ses organisations, n'est pas remplacé par les collectivités locales et les organisations civiles. Ce qui fait que les populations, en l'occurrence les jeunes, se sentent abandonnés de toute part[144].

---

[143] Le cas des collectivités locales en France qui semble inspirer les législateurs algériens montre bien que les interventions économiques des collectivités locales et surtout des communes sont très réglementées pour éviter notamment que ces interventions soient assimilées à une interférence dans la liberté du commerce et de l'industrie. Une distinction est clairement définie entre des aides directes et des aides indirectes. Les communes ne peuvent prendre l'initiative que pour les aides indirectes. Pour les aides directes, elles doivent compléter les aides attribuées par la région. Dans le milieu rural, les communes peuvent apporter leur aide à l'installation d'un commerce qui apporte un service qui manque dans la commune dans le but d'éviter la dévitalisation de la commune. Ce sont toutefois les régions qui possèdent le plus de liberté et de possibilité d'apporter leur appui financier au secteur économique car elles sont responsables dans le cadre de la décentralisation du développement économique des régions. Source Micheline Falzon. Les interventions économiques des collectivités locales. 1998. Collection. Politiques locales. Ed Crédit local de France. LGDJ

[144] Un proverbe kabyle dit «Il veut voler comme la perdrix, alors il a perdu la démarche de la poule »

2.2.3) Séquence 3 : Des croyances et idéologies héritées et des croyances et idéologies absorbées déterminent les représentations et les pratiques des acteurs de développement. Cas de l'insertion économique des jeunes

Le secteur de l'insertion économique des jeunes qui nous intéresse nous a poussés à cibler deux catégories spécifiques : les jeunes entre 20 et 39 ans et les acteurs de développement de différentes catégories (collectivités locales, organisations publiques et organisations civiles). Nous avons donc émis l'hypothèse que ces deux catégories sont porteuses de représentations contradictoires et surtout, qu'intérieurement, elles peuvent être analysées en tant que catégories cibles de représentations spécifiques. Pour ce qui est des jeunes, notre intérêt sur leurs représentations sur les organisations et sur le territoire est motivé non pas en raison des changements qui les ont touchés, eu égard aux événements importants que le territoire a connus, ces dernières années[145], mais au contraire, en raison de la réapparition de ce que C. Flament, 1989 appelle le noyau central des représentations de ces deux « objets ». Certes des changements dans les représentations sont survenus, mais nous pensons qu'ils ont plus trait aux schèmes périphériques. Tandis que pour les « acteurs de développement », c'est l'impact de ces représentations sur la construction collective du territoire et sur l'insertion économique des jeunes qui nous intéresse.

Pour observer les représentations des jeunes, nous avons focalisé sur des éléments qui peuvent renseigner sur les acteurs de développement et leur rôle dans leur insertion économique et dans la construction collective de territoire, mais aussi leur propre attachement au territoire et les possibilités d'ancrage qu'ils arrivent à entrevoir ou pas : leur sentiment d'appartenance et leur mode d'appropriation. Les questionnements tournent autour des éléments suivants : l'apport des acteurs de développement dans leur insertion économique, leur apport dans la mise en œuvre d'une démarche collective de projet de développement, les vocations du territoire, les ressources du territoire, la vie au niveau du territoire, les stratégies de survie adoptées et la structuration de la société.

Pour ce qui est des acteurs de développement, les représentations qui nous intéressent sont relatives aux jeunes de Yakourene, mais aussi sur leur rôle dans l'insertion économique des jeunes et la construction collective du territoire. Le territoire et ses ressources est le deuxième volet qui nous intéresse.

Nous situerons ainsi les différents acteurs par rapport à l'approche territoriale collective et locale prônée et la distance entre les représentations (croyances, idéologies, valeurs etc.) et les pratiques observées. Sans vouloir absolument être dans l'interdisciplinarité et sans vouloir rester dans le vague, les représentations sont aussi bien des connaissances socialement élaborées telles que les définies la sociologue Jodelet D (1989) ou bien la création sociale ou individuelle d'un schéma pertinent du réel spatial telles que les définie le géographe Guérin J.P (1989) ou bien les croyances et valeurs qui se transforment en institutions telles que les définie l'économiste North D.C (2005). Elles sont également situées et contextualisées telles que le souligne Zaoual H (2005).

[145] Événements de Kabylie en 2001 : émeutes en kabylie, y compris à Yakourene, qui ont suivi le décès d'un jeune de Tizi-Ouzou dans les locaux d'une gendarmerie et la décennie noire en général : évènements sanglants qui ont résulté du conflit entre le gouvernement algérien et les islamistes armés et qui ont commencé en 1991. Des groupes islamistes armés se sont repliés dans la forêt de Béni Ghobri.

2.2.3.1) Représentations des jeunes :

- **Représentations des acteurs de développement par les jeunes : le pouvoir mais pas le vouloir.**

Aborder les représentations des jeunes porteurs de projets de Yakourene sur les organisations locales, revient à étudier les représentations de la catégorie sociale la moins influente du territoire. Il s'agit d'analyser leurs croyances, leurs idéologies et leurs valeurs forgées par leur expérience actuelle, particulièrement riche en évènements majeurs et déterminants, et par l'accès à une multitude de médias nationaux et internationaux, que leur niveau d'étude qui varie entre moyen et secondaire pour plus de 80% d'entre eux leur permet d'assimiler et également par les héritages de représentations transmises par les générations précédentes. En effet, la génération actuelle s'est retrouvée dans une situation inédite mais plus proche de celle de leur grands-parents qui n'avaient pas beaucoup de possibilités de sortir du territoire et qui, de ce fait, exploitaient les ressources locales. C'est ce qui a fait à notre sens resurgir des représentations anciennes chez les jeunes et qui montre que le noyau central des représentations tel que les nomme Claude Flament n'a pas cédé à la pression du temps qui passe.

Les représentations des jeunes des organisations que ce soit les organisations publiques, les collectivités locales ou les comités de village sont le résultat de plusieurs décennies de lutte identitaire qui fait des organisations publiques et même des collectivités locales des représentants de l'Etat duquel se méfie la population, en général, et les jeunes en particulier. Autre facteurs intervenant dans ces représentations. L'héritage d'une certaine forme du « compter sur soi » et sur les ressources locales qui distingue les zones de montagne kabyles et qui fait des organisations de simples représentants de l'Etat qui doivent, tout au plus, s'occuper des infrastructures et des équipements (routes, pistes, électricité, gaz etc.). La dimension développement et surtout insertion économique est loin d'être intégrée comme l'une des missions de l'Etat. Pour ce qui est des organisations civiles, en l'occurrence, les comités de village, leur rôle ancestral de gestion de structuration de la population (conflits, événements sociaux etc.) est également difficile à remettre en cause ou à améliorer dans l'imaginaire collectif malgré des épisodes tel que celui des événements de Kabylie ou ces organisations ont eu un rôle important dans les revendications de tout genre.

Les jeunes que nous avons interrogés sont des porteurs de projets. Nous avons éliminé de notre échantillon les jeunes qui ne prennent pas d'initiatives individuelles pour changer leur situation de chômeur, mais nous avons intégré ceux qui exercent des activités informelles ou qui sont demandeurs de financement de la part des organisations d'appui et dont l'étude des dossiers est en cours, ainsi que ceux qui sont engagés dans un processus de création d'activité même s'ils n'ont pas encore présenté leur demande de financement. C'est-à-dire, que notre échantillon est constitué de jeunes qui sont engagés dans un processus de création d'activité pour s'ancrer dans le territoire. Nous sommes tombés sur des jeunes qui ont bénéficié de l'appui d'organisations : 35% de l'échantillon, mais seulement 25% ont bénéficié de financement, alors que 28% ont dû recourir à un emprunt informel, en général familial, ou bien utilisent leur propres économies. La majorité de ceux qui n'ont pas bénéficié d'appui des organisations pour la création de leurs activités sont dans le secteur informel.

Nous avons pu dégager les croyances et les représentations des jeunes concernant les aspects suivants :

- Le rôle des acteurs de développement dans leur insertion économique;
- Les méthodes et les approches d'intervention des organisations d'appui;
- L'émergence de nouveaux acteurs civils.

- **Le rôle des acteurs de développement dans l'insertion économique :**

En général, ils sont 62% à juger le rôle de ces organisations inexistant dans l'insertion économique des jeunes. Il est important pour 30 % d'entre eux. Il s'agit des jeunes qui ont bénéficié du financement de l'ANSEJ ou bien des subventions du secteur agricole. Cela prouve que les jeunes, en général, ne sont pas contre le recours aux organisations d'appui et leur apport, mais qu'ils ne peuvent pas y recourir pour diverses raisons (Figure n° 56).

Figure 56: Représentations des jeunes de Yakourene sur le rôle des organisations d'appui dans leur insertion économique

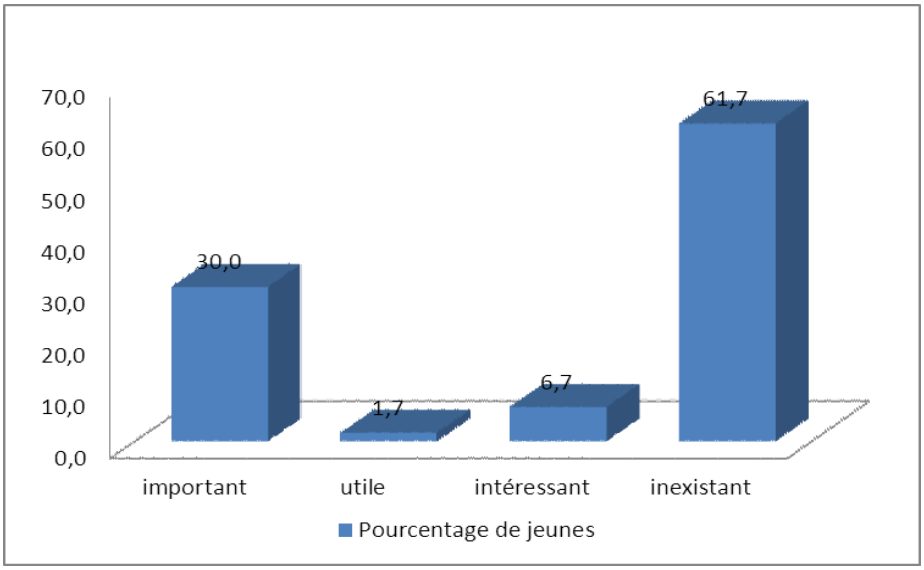

Toutefois, le financement reste l'appui essentiel réclamé et, souvent non obtenu, par les jeunes. Tandis que ceux qui sont dans les activités informelles souhaitent une reconnaissance officielle de leurs activités motivée par la possibilité de bénéficier de prestations sociales telles que la sécurité sociale.

La figure n° 57 montre bien que pour créer sa propre activité (il est souvent difficile de parler de création d'emploi ou même de création d'entreprise dans ces cas, les activités étant souvent informelles et précaires), le recours aux organisations d'appui publiques ou même civiles est minoritaire. Ils ne sont que 25% de l'échantillon, alors que 28% ont recours à l'emprunt informel. Le reste a recouru à l'autofinancement.

Figure 57: Source de financement des activités crées et pratiquées par les jeunes

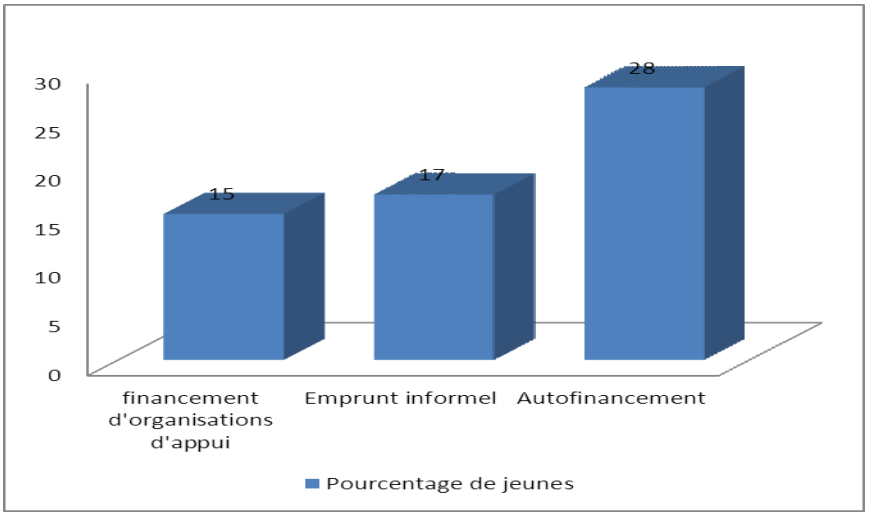

En effet, les organisations d'appui ne semblent pas répondre aux attentes des jeunes créateurs d'entreprises ou d'activité**.** Concernant les organisations publiques d'appui à la création d'entreprise telles que l'ANSEJ, l'ANGEM, l'ANDI et la CNAC, elles sont au mieux considérées comme étant synonyme de complications administratives et au pire comme étant inaccessibles et destinées à aider les nantis[146]. Said technicien en informatique qui a créé un cybercafé nous a déclaré :

J'ai déposé un dossier et je n'ai pas pu bénéficier d'un financement auprès de l'ANSEJ, la raison évoquée est que je dois être titulaire d'un diplôme de technicien supérieur et non de technicien. De ce fait, j'ai dû emprunter de l'argent auprès de mon père pour réaliser mon projet. Franchement, je ne comprends pas que l'ANSEJ impose une telle condition, alors que de toute façon, j'ai pu créer le cybercafé, donc, ce n'est pas un problème de qualification.

Alors que Redouane un photographe qui souhaitait développer son activité a déposé également un dossier à l'ANSEJ

Je souhaitais moderniser mon matériel et en acquérir de nouveaux, mais j'ai suivi la procédure qui a pris beaucoup de temps, pour à la fin recevoir un refus.

Pour Nabil 25 ans :

Je n'ai même pas déposé de dossier, je sais qu'il faut être pistonné pour bénéficier du financement et moi, je n'ai pas les relations qu'il faut pour ça. Il n'y a que les enfants ou petits-enfants des notables de la commune qui arrivent à bénéficier de financement. C'est facile à vérifier.

[146] Suite aux émeutes dues à l'augmentation des prix de certaines denrées alimentaires en Algérie en 2010 et aux révolutions tunisiennes et Egyptiennes, les organisations telles que l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC sont devenues plus souples. Nous n'avons pas souhaité introduire les données de cette période en raison de l'aspect conjoncturel et certainement politique de ces actions.

Les organisations d'appui qui ont contribué au financement des activités créées par les jeunes sont l'ANSEJ pour 11,7% et l'ANGEM pour seulement 1,7%. Pour ce qui est du secteur agricole, sa contribution financière qui rencontre le plus d'échos est celle qui touche les éleveurs bovins laitiers et les apiculteurs, 11,7% de l'échantillon. Ceux que nous avons interrogés, ne sont tout de même pas entièrement satisfaits, en raison des lenteurs administratives et aussi de la nature des aides. Alors que les éleveurs, soumis à des conditions stricts des services vétérinaires souhaitent bénéficier d'aide pour aménager voire construire des étables aux normes et aussi pour acquérir ou agrandir leur troupeau de vaches laitières, les aides apportées concernent surtout la subvention du lait à la commercialisation et du maintien du troupeau de vaches laitières. Nous avons toutefois noté que les apiculteurs sont satisfaits de l'aide qui leur est apportée. Celle-ci consiste en la subvention de l'acquisition de ruches pleines. Les jeunes apiculteurs de Yakourene qui se réunissent souvent entre eux sans être officiellement organisés ont relancé cette activité dans la zone alors qu'elle a connu une stagnation qui a duré plus d'une dizaine d'années. Samir Apiculteur :

J'ai demandé une carte d'agriculteur pour que sur mon passeport, il ne soit pas noté que je suis chômeur, pensant que j'aurai plus de chance d'obtenir un visa pour la France et quitter le pays. J'ai commencé l'activité apicole. Finalement, je me suis passionné pour l'apiculture et je gagne assez bien ma vie. Aujourd'hui, je ne veux plus partir. Je me sens très bien à Yakourene.

Lounes assure également :

Je suis arrivé d'Alger, il y a quelques années. J'étais au chômage et j'ai décidé de me lancer dans l'apiculture, sans l'aide de qui que ce soit, par mes propres moyens. Je ne voulais pas m'endetter auprès d'une organisation publique et je n'ai pas besoin ni de la formation ni du suivi qu'elles pourraient proposer. Je suis en train de créer des ruches spéciales. J'ai déjà des commandes et j'ai un ami menuisier qui va me les confectionner. Je me sens vraiment épanoui grâce à l'apiculture.

L'appui financier du secteur agricole semble accessible pour les éleveurs et apiculteurs à condition de se conformer aux exigences des services vétérinaires. Toutefois, l'élevage bovin laitier nécessite un financement important pour démarrer l'activité, comme nous l'avons signalé précédemment et les revenus de l'apiculture ne sont pas suffisants pour permettre à un ménage de vivre décemment. D'autant plus que les colonies d'abeilles subissent des maladies diverses et les aléas climatiques rendent la production aléatoire. De ce fait, les jeunes apiculteurs ont souvent une autre source de revenu, en général, la pension de retraite ou le salaire d'un autre membre du ménage.

En dehors de l'ANSEJ et du secteur agricole, l'ANGEM est la troisième organisation que les jeunes connaissent et citent comme étant une organisation d'appui. Les trois jeunes bénéficiaires sont des femmes et elles sont toutes les trois dans des activités féminines (cuisine traditionnelle, couture, coiffure). Pour Lynda :

L'idée de produire des pates traditionnelles vient de mon mari, au début j'étais associée à une amie et nous faisions cela de façon traditionnelle, comme nous l'ont appris nos mamans. Nous étions dans l'informel. Je voulais étendre l'activité et rentrer dans la légalité. C'est le prêt avantageux offert par l'ANGEM, ou j'ai été orientée par la chambre de l'artisanat, qui m'a décidée à effectuer cette démarche.

Les trois jeunes femmes bénéficiaires de l'ANGEM, sont satisfaites. Elles ont toutes les trois demandé à bénéficier d'un local dans le cadre du programme des cent locaux[147]. Seulement, le montant maximum[148] du prêt accordé par l'ANGEM est jugé insuffisant par la majorité des jeunes. La particularité de l'ANGEM est que cette agence a un bureau à la Daira d'Azazga à 11 km seulement de Yakourene, ce qui permet à son public cible principal : les jeunes femmes de s'y déplacer. Seulement, la lenteur de la procédure est tout autant dénoncée pour cette organisation.

Fadhéla:

J'ai déposé mon dossier à l'ANGEM il y a 2 ans et j'attends toujours. Normalement la réponse sera positive, mais je n'ai rien reçu d'officiel et tant que ce n'est pas le cas, je n'ai pas confiance. On verra bien.

Il est intéressant de noter que la CNAC n'est jamais citée par les jeunes, alors que son rôle est aussi d'accompagner les chômeurs de plus de 35 ans à créer leur entreprise. Son impact à Yakourene est quasi absent.

Figure 58: Raisons évoquées par les jeunes pour l'absence de financement de leurs activités par les organisations d'appui

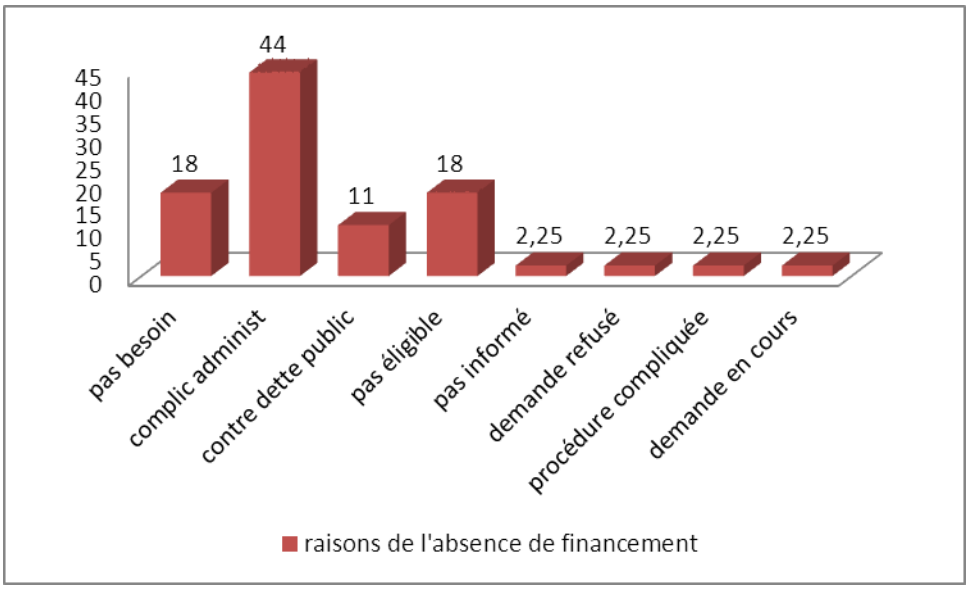

Cependant, ce qui est important à noter c'est que la grande majorité des jeunes qui ont créé leur activité à Yakourene et qui sont, le plus souvent, dans le secteur informel, n'ont bénéficié d'aucun type d'appui ni financier, ni accompagnement, ni suivi. Les complications administratives sont les principales raisons évoquées pour expliquer cette situation par 44% de jeunes (Figure n° 58), mais 38% d'entre eux préfèrent ne pas recourir aux organisations publiques dont 18% ne souhaitent pas s'endetter auprès de ces organisations et 18% pensent qu'ils n'en ont pas besoin. La quasi-totalité des jeunes considèrent que les informations fournies par les organisations sur l'appui à la création d'entreprise sont confuses ou

[147] Ce programme dit « présidentiel » est un programme de distribution de 100 locaux par commune pour la création d'activités pour les jeunes, en général, financé par les organisations d'appui.
[148] 400 000 DA soit l'équivalent de 4000 €

insuffisantes, pourtant presque aucun d'entre eux ne considère que ce soit un frein pour le recours à ces organisations. Seulement, si par le biais du financement 25% des jeunes sont concernés, la formation, le conseil et le suivi ne semblent pas être des priorités pour ces organisations, puisque il n'y a que 15% des jeunes qui disent avoir bénéficié d'une formation de la part des organisations et celles-là touchent en général à la gestion financière du prêt.

Le soutien financier est ce qui est le plus souhaité de la part des organisations d'appui pour 51% des jeunes, alors que la formation et l'accompagnent sont souhaitées par 17% d'entre eux. Tandis que 18 %, qui sont dans toutes les activités confondus estiment qu'ils n'ont pas besoin de ces organisations pour leur insertion économique. Les jeunes travaillant dans l'informel voire l'illégalité, pour les extracteurs de pierre, souhaitent la régularisation de leurs activités (Figure n° 59).

Figure 59: Type d'appui souhaité par les jeunes porteurs de projets

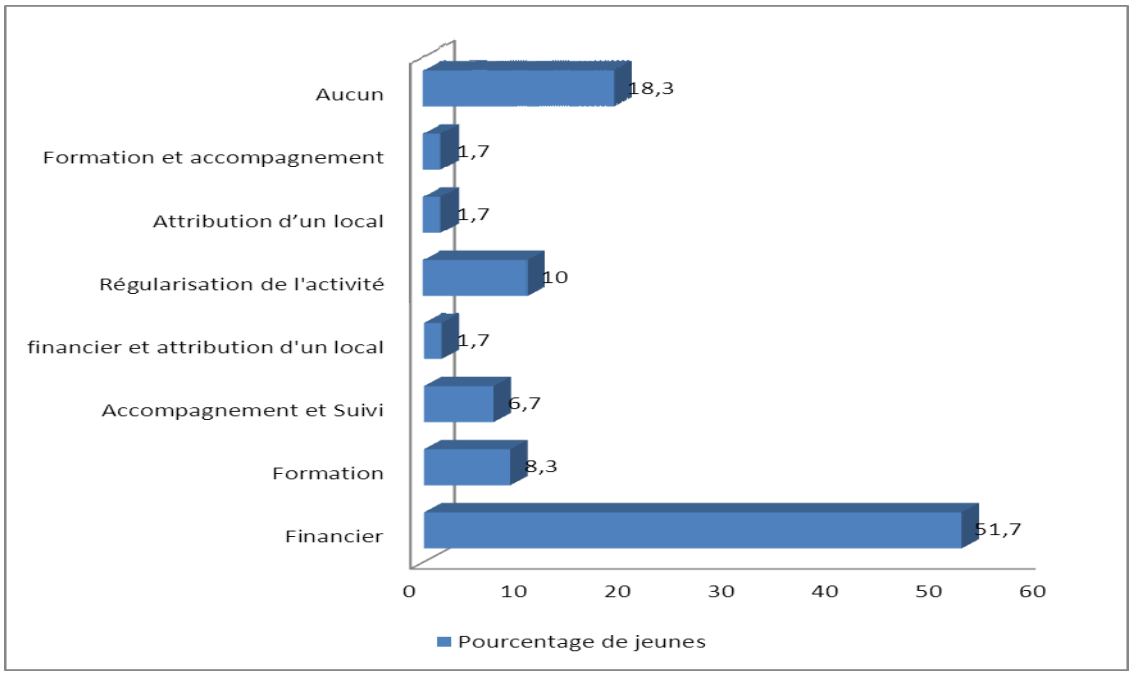

La représentation des autorités locales par les jeunes n'est pas meilleure que celle des organisations publiques. Pour eux les autorités locales ne déploient pas assez d'efforts pour favoriser l'investissement dans la commune et créer ainsi l'emploi aux jeunes. Pis les jeunes qui pratiquent des activités informelles pensent que les autorités locales ne font rien pour les aider mais se manifestent pour leur signifier qu'ils sont hors la loi. C'est le cas de Said: extracteur de pierres

Les autorités ne se sont jamais rapprochées de nous pour nous aider, ils viennent seulement pour nous demander d'arrêter notre activité, alors que c'est notre gagne-pain. Si j'avais trouvé un autre travail, je l'aurai fait, mais, je n'ai pas le choix.

- **Les méthodes et les approches d'intervention des organisations d'appui :**

Plus de 95% des jeunes pensent que les organisations d'appui à l'insertion économique des jeunes, notamment les organisations publiques de l'appui à l'initiative telles que l'ANSEJ, l'ANGEM, la CNAC l'ANDI etc. ne tiennent pas compte de la proximité. Ces organisations communiquent surtout à travers les collectivités locales pour des portes ouvertes ou des salons organisés souvent au niveau de la wilaya et les collectivités locales ne jouent pas leur rôle de relais. Il n'existe pas d'autres moyens de communication entre ces organisations et leur public cible, si ce n'est la communication de masse conduite par les organisations centrales d'Alger. Toutefois, cela ne semble pas être une préoccupation majeure pour ces organisations à l'échelle locale. Que ce soit pour les représentants locaux de l'ANSEJ ou pour les représentants locaux de l'ANGEM, le manque de communication est imputé aux collectivités locales et au manque d'organisation de la part des jeunes. D'autre part, ils considèrent qu'ils sont suffisamment débordés et que plus de communication ne servira qu'à les submerger de travail.

Le directeur adjoint de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou déclare :

Nous ne sommes pas obligés d'organiser des réunions de proximité au niveau communal. Nous n'avons pas l'effectif nécessaire pour le faire. Malgré cela, il nous arrive de répondre à des invitations qui émanent des maires ou d'associations locales. L'initiative doit venir des organisations locales. En ce qui nous concerne, ce n'est pas les dossiers qui nous manquent. Nous considérons qu'il n'y a pas de défaut d'information.

Les comités de village ne jouent pas ce rôle de relai, alors que leur efficacité en matière de transmission de l'information est avérée.

L'ensemble des organisations, qu'elles soient destinées à l'insertion économique comme : l'ANSEJ, l'ANGEM, la CNAC, l'ANDI etc. ou bien sectorielles comme le secteur agricole et forestier ou encore les collectivités locales, à travers la décentralisation, prônent la participation de la population dans leurs actions. Nous avons posé la question eux jeunes pour savoir si leur représentation par rapport à leur participation dans la destinée de leur territoire a évolué et s'ils ont effectivement pris part à une quelconque élaboration ou mise en œuvre de projets de développement collectifs. Si 87% d'entre eux considèrent qu'ils doivent être impliqués dans ce type d'action, 90% d'entre eux déclarent qu'ils n'ont jamais pris part à un processus de ce genre que ce soit dans le cadre des projets de développement agricole et rural ou autre. Pourtant, la commune a connu l'élaboration de projets de proximité de développement rural (PPDRI). Les rares personnes qui ont été associées à ces projets déclarent l'avoir été à titre individuel.

Seulement, la participation à un processus de projet signifie pour presque le tiers des jeunes interrogés que les responsables du projet doivent recenser leurs besoins. Pour l'autre tiers, il s'agirait d'informer la population sur le déroulement du projet. L'autre tiers par contre souhaite participer à l'élaboration du projet et à sa mise en œuvre (Figure n° 60).

Figure 60: Représentation de la participation à un processus d'élaboration et de mise en oeuvre d'un projet de développement à Yakourene

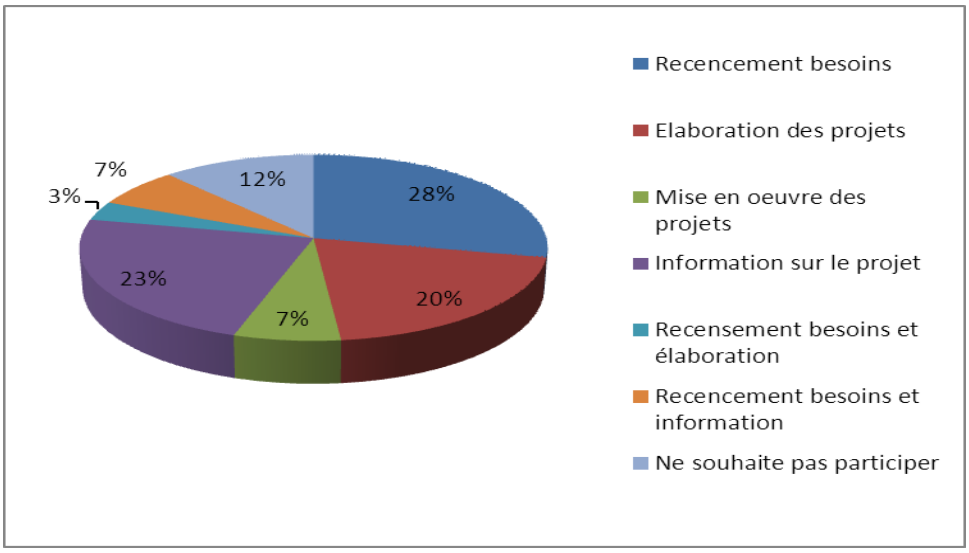

L'absence d'organisations civiles et la méfiance de ces jeunes envers ces organisations peuvent constituer des obstacles qui viennent de la part des jeunes. Seulement, l'ampleur du problème (taux de chômage important, déception engendrée par les procédures adoptées par ces différentes organisations) devrait les pousser à adopter des attitudes et des comportements plus enclins à rassurer leur public cible. Le travail de proximité devrait en être l'une des solutions. L'accompagnement et la coordination des efforts entre ces différentes organisations sont indispensables dans ces cas-là. La prise en compte du contexte et des expériences décevantes, jusque-là, en matière d'insertion économique des jeunes devrait constituer une base de travail pour ces organisations. Leurs rôle n'est pas seulement dans l'intermédiation, il est aussi dans l'accompagnement.

- **L'émergence de nouveaux acteurs civils**

Comme nous l'avons précisé précédemment, pour les jeunes de Yakourene, il n'est point d'émergence de nouvelles organisations civiles : 82% d'entre eux le pensent. Ils pensent que les comités de village sont les seules organisations civiles de la commune. Pour eux leur rôle se limite à la gestion des conflits et à l'organisation d'actions collectives et parfois de collectes pour venir en aide aux nécessiteux. Leurs rôle dans le développement est jugé inexistant. Pourtant le règlement intérieur du comité de village de Yakourene centre, par exemple stipule que « les objectifs de *Thadarth* [149], en plus de ceux traditionnellement admis, « doivent être réorientés de façon à donner plus de place aux problèmes et aux aspirations de la jeunesse seule véritable richesse de la communauté ». Si l'on sait que les aspirations de la jeunesse tournent autour de leur situation économique, cette affirmation reste creuse. D'ailleurs les jeunes le perçoivent de cette façon. Pour Kamel extracteur de pierre

Le comité de village, ne concerne pas les jeunes. Alors que Madjid infographe 32 ans affirme que : *Le comité de village souffre de conflit de génération.* Tandis que Samir éleveur 34 ans

[149] Nom kabyle du comité de village et qui signifie également douar.

est plus radical : *le comité de village ne s'occupe pas de développement économique du village.*

Enfin pour ce qui est des associations, les jeunes de Yakourene ne semblent pas se sentir impliqués dans la vie associative. Beaucoup déclarent qu'ils ne connaissent aucune association. Pour plus de 80% il n'y a pas émergence d'associations ou plus exactement d'acteurs civils dans la commune. L'action des associations est jugée soit inexistante pour plus de 58% soit insuffisante pour 30% (Figure n° 61). La volonté de s'organiser est pourtant déclarée par la majorité d'entre eux. Les rares exceptions que nous avons observées sont celles de jeunes qui font partie d'une association nationale « Association nationale femmes et développement rural » et l'association ADPAL qui tentent de développer l'élevage de chèvre et la production de fromage de chèvre. Il n'existe pas d'association s'intéressant particulièrement à l'insertion économique des jeunes. Mais selon Madjid, un jeune de Yakourene : « *Il existe une demande de la part des jeunes* ». Il souhaite, lui-même, créer une association sociale pour prendre en charge les problèmes socio-économiques des jeunes.

Figure 61: Représentation par les jeunes de l'action des associations civiles dans le développement local

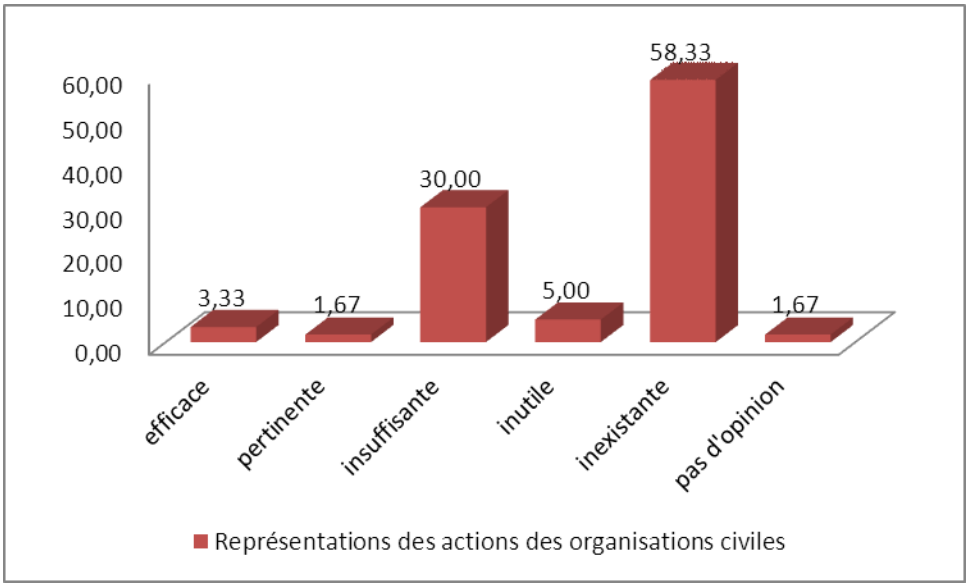

Conclusion :

Ce qui ressort de l'analyse des représentations des jeunes sur les acteurs de développement (Figure n° 62), c'est que la création d'emploi par le biais d'une approche territoriale et de projet privilégiant la participation et l'autonomie de la population est inexistante. En effet, dans le cas de leur insertion économique, les jeunes ont des croyances tranchées par rapport aux organisations d'appui telles que l'ANSEJ, l'ANGEM, la CNAC et l'ANDI : elles sont loin des préoccupations de l'accès à l'emploi par les jeunes. Leurs conditions d'éligibilité sont globalement jugées compliquées et profitent seulement aux jeunes qui bénéficient de l'appui familial, c'est-à-dire aux jeunes des familles relativement aisées. En ce qui concerne les collectivités locales, les jeunes les perçoivent comme des obstacles à leurs initiatives, notamment pour s'organiser ou pour pratiquer une activité informelle. Leur rôle dans le développement économique de la commune n'est même pas envisagé par les jeunes.

Pour ce qui est des comités de village, là également, les représentations sont celles héritées d'une longue histoire de cette organisation (*la Djemaa*) qui selon les conjonctures a pu jouer un rôle très important dans la gestion de la vie du village, sur différents plans, y compris, sur le plan économique à travers la gestion des ressources naturelles. Aujourd'hui, pour la majorité des jeunes, il s'agit d'organisations de gestion de conflits au niveau de la population et de revendication d'équipements et d'infrastructures vis-à-vis des collectivités locales et des organisations publiques.

En somme, les jeunes de Yakourene ne peuvent pas s'organiser et ne se sentent soutenus ou représentés par aucune organisation qu'elle soit civile ou publique.

Figure 62 : Représentation des acteurs de développement par les jeunes de Yakourene

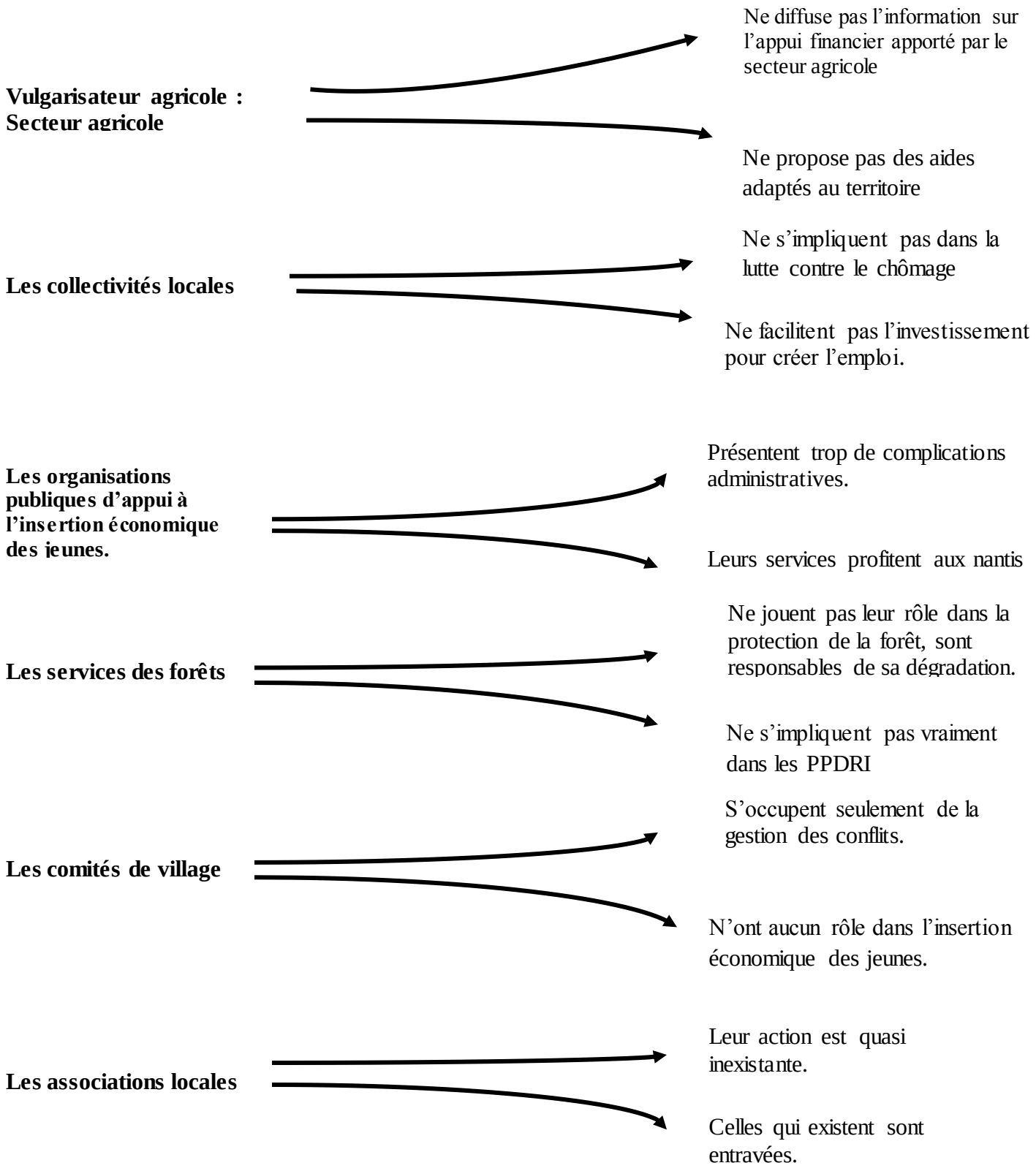

- **Les représentations du territoire :**

Les représentations du territoire par les jeunes sont un élément central de notre travail de recherche. Nous avons émis l'hypothèse que les représentations différentes en matière de perspectives de développement et de trajectoire du territoire ne pouvaient pas permettre de porter un projet de développement de ce territoire. Les jeunes de la commune sont porteurs de la vision d'avenir de ce territoire. Leurs initiatives et leurs espoirs renseignent sur les possibilités qui lui sont offertes. Ils raisonnent le territoire en termes de temps et d'espace. En ce qui concerne le temps, l'appartenance tribale a façonné les représentations et les alliances familiales font que les différents douars de la commune constituent une grande famille sur la base de laquelle est calquée l'organisation sociale représentative : la *Djemaa*. Le découpage administratif qui date de l'époque coloniale a tout de même tenu compte de ces aspects sociaux.

Yakourene possède une grande forêt. Tous ses douars sont situés dans une des parcelles de cette forêt de chêne liège, de chêne zéen et de chêne Afares. Le lien avec la forêt est présent dans l'ensemble des douars. Le territoire de Yakourene est assimilé à la forêt. C'est cette dernière qui a certainement constitué la ressource et le justificatif de l'installation initiale d'une population dans ce territoire. Cela reste un facteur d'identité, même si sa valeur économique diminue de plus en plus et ses usages changent également. D'indispensable pour l'élevage extensif, la forêt est devenu pourvoyeuse de bois de chauffage, mais surtout de pierres et de paysages.

Pour observer les représentations des jeunes nous avons focalisé sur des éléments qui peuvent renseigner sur l'attachement à ce territoire et les possibilités d'ancrage qu'entrevoient les jeunes ou qu'ils n'entrevoient pas. S'ils croient en l'existence d'atouts et de ressources pouvant les conduire à s'investir physiquement et émotionnellement dans ce territoire ou si leurs ambitions sont tournées vers d'autres territoires plus à même de leur permettre de réaliser leurs objectifs. Les questionnements et le raisonnement tournent autour des éléments suivants :

- Les spécificités du territoire c'est-à-dire ce qui, selon eux, distingue leur territoire par rapport aux autres territoires du pays ;
- Les mutations connues par le territoire au cours des 20 dernières années ;
- Leur ancrage territorial et de leur activités ;
- Leur perception sur la trajectoire de développement du territoire ;
- L'existence d'un projet de construction collective du territoire.

- **Les représentations des jeunes de Yakourene sur les spécificités du territoire**

L'image positive du territoire chez les jeunes est indiscutable. Ils sont plus de 80% à penser que le territoire a des atouts, voire des spécificités, qui peuvent être exploitées pour enfin mettre en œuvre un projet de développement. Sans surprise les atouts touristiques et les ressources naturelles sont les principales spécificités que les jeunes porteurs de projet ont identifiées (Figure n° 63). Cette représentation du territoire à travers ses ressources : bois, liège, pâturage et paysages confirme que pour les jeunes porteurs de projet et, sans doute, pour les jeunes de Yakourene en général, se sont ces atouts-là qui doivent constituer des leviers pour le développement économique du territoire. Pourtant, il faut remonter assez loin pour retrouver une exploitation économique des ressources naturelles (scierie et fabrique de pipes), en ce qui concerne le bois, alors que pour ce qui est du liège, il a toujours été soit

destiné à la métropole, durant la colonisation, soit exploité dans les territoires, d'autres wilayas pour ce qui est du liège.
Cela n'empêche pas les jeunes dont Nabil 25 ans de déclarer :

Je ne vois pas pourquoi le liège de Yakourene est transporté vers Jijel, alors qu'il est possible de créer une usine de traitement ici pour créer du travail pour les jeunes.

Pour ce qui est des pâturages, l'élevage extensif a connu une quasi-disparition dans les années 1990. Puis un regain d'intérêt a été noté suite à la collecte du lait par des entreprises privées. Cependant, l'avènement de problèmes sécuritaires, mais aussi l'intervention du secteur agricole qui a conditionné l'appui aux éleveurs bovins laitiers par l'aménagement d'étables dans les normes de sécurité et d'hygiène adéquate et la nature de l'alimentation[150], pour la production de lait, ont transformé le mode d'élevage en mode intensif. Les pâturages ont alors moins d'importance dans l'élevage bovin qui est le plus important à Yakourene. Les pâturages ont également connus une diminution en raison de la division des terres suite à l'héritage de parcelles de plus en plus petite.

Pour ce qui est des paysages et des atouts touristiques, en général, il est vrai que Yakourene a eu ses heures de gloire, dans ce domaine, également. Jusqu'aux débuts des années 1990, plusieurs centres de vacances, dont deux de la principale entreprise du pays : la Sonatrach, l'entreprise nationale pétrolière, accueillaient, chaque année, des centaines d'enfants et créaient une réelle animation à Yakourene, avec la disponibilité de plusieurs postes d'emploi saisonnier et le fonctionnement des différents commerces de la commune. Aujourd'hui, l'ensemble de ces centres est fermé. La fréquentation des émigrés et celles des « Yakouranais » des villes a également diminuée. La réputation de Yakourene en tant que région touristique est maintenue grâce à une route nationale qui passe par la commune et qui conduit les voyageurs vers l'Est du pays.

Ce qui précède montre que les représentations des spécificités et des atouts de Yakourene, même si 15% des jeunes que nous avons interrogés pensent qu'il n'y'en a pas, ont leurs origines de croyances très anciennes (pour le bois) à récentes (pour les pâturages). Ce sont là des croyances qui touchent au noyau des représentations puisque la génération précédente s'est tournée vers d'autres ressources alors que la génération actuelle essaie de faire quelque chose à partir de ces ressources existantes sur place. Cela est surtout vrai pour les atouts touristiques.

[150] La ration alimentaire est constitué du foin et du concentré tous deux « importés » de l'extérieur

Figure 63: Les principales spécificités du territoire

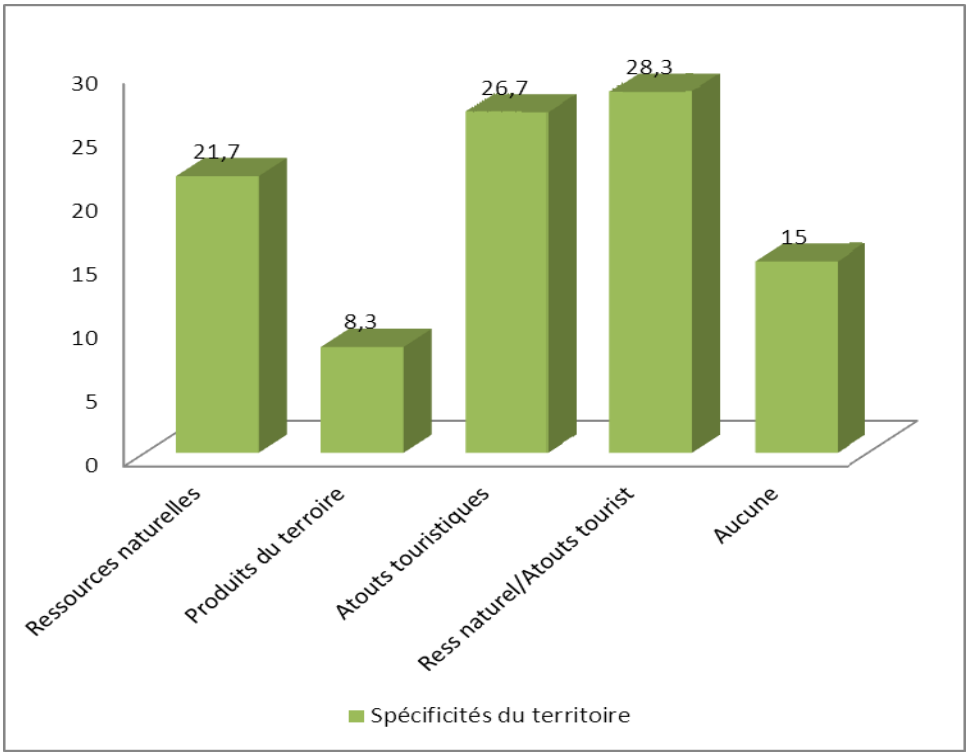

Une analyse factorielle de correspondance nous a permis d'observer le comportement de la variable : « spécificités du territoire » et de la variable : « nature de l'activité » exercée par les porteurs de projet. Elle nous apprend que, selon l'activité exercée, les jeunes ont une représentation des atouts du territoire. C'est ainsi que, sans surprise, la modalité éleveurs (élv : surtout bovins laitiers et les apiculteurs) est très proche de la modalité ressources naturelles (resnat). Il est clair que les éleveurs voient en Yakourene un territoire dont la vocation principale est l'agriculture. Alors que la modalité vendeur de poterie (ptri) est proche de la modalité « atouts touristiques » (touris). Toutefois, la modalité « ressources naturelles et atouts touristiques » (resnat/touris) est proche de plusieurs modalités de la variable « nature de l'activité ». Ceci montre bien que les deux vocations de la commune : tourisme et agriculture sont ancrées dans les représentations, même chez les jeunes dont l'activité est éloignée de ces secteurs telle que : le commerce, les services et même les extracteurs de pierre, même si on peut considérer que pour ces derniers les pierres extraites de façon informelle sont des ressources naturelles. Il est intéressant de noter que la modalité artisans (art) qui représente les boulangers, les pâtissiers, les couturières, les coiffeuses, les menuisiers et autres artisans est la modalité qui est proche de la modalité « aucune » et qui veut dire que le territoire n'a pas de spécificité. Ce qui peut s'expliquer par le fait que, pour ces jeunes, leurs activités ne sont pas influencées par leur situation dans le territoire, à partir du moment où ce sont des activités libérales qui peuvent être exercées n' importe où (Figure n° 64).

Figure 64: Représentation des spécificités du territoire par les jeunes porteurs de projets de différents types d'activités.

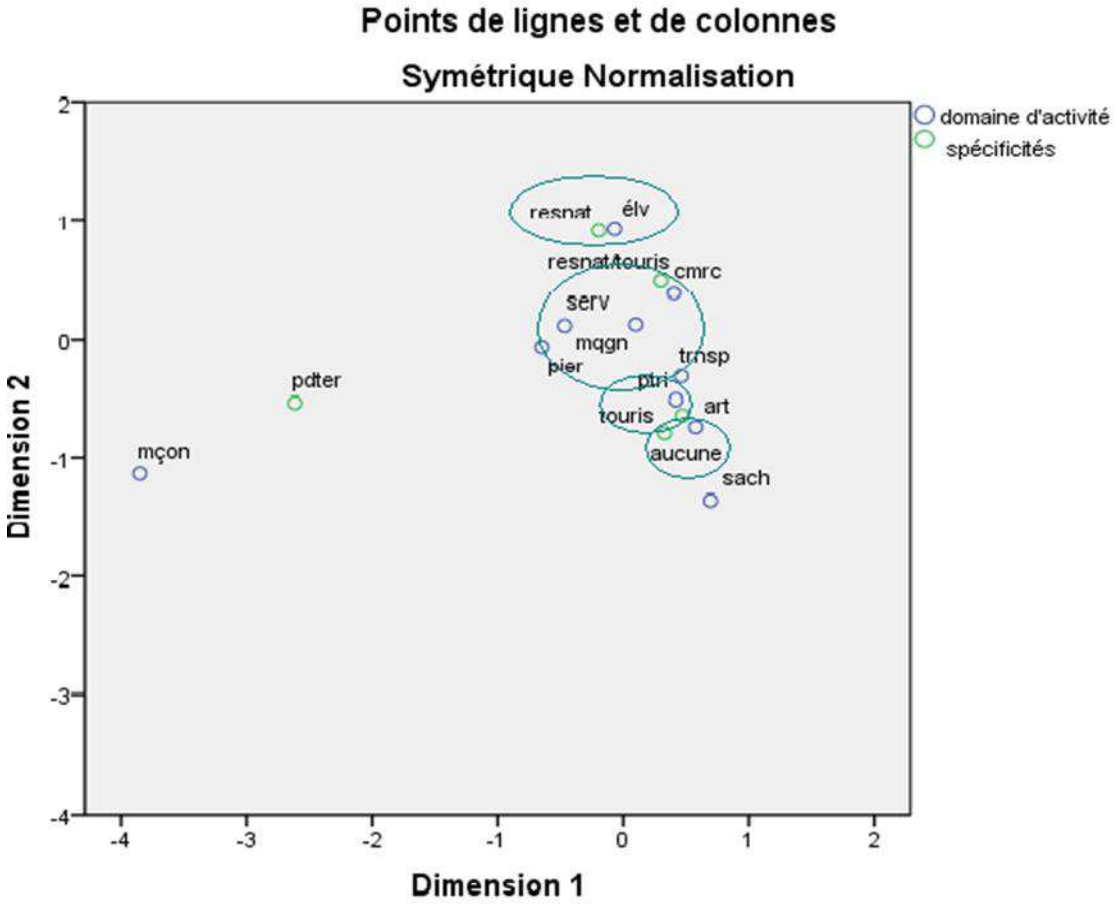

Toutefois, globalement Yakourene est pour ces jeunes un territoire très spécifique de par ses atouts naturels et non des avantages comparatifs tels que le coût du travail ou les infrastructures. Atouts naturels qui devaient développer la commune, mais qui n'ont jamais été exploités, sous-entendu par l'Etat, qui doit attirer de gros investisseurs pour permettre la création d'emploi.

Cette vision positive des atouts du territoire justifiée par des ressources naturelles et paysagères exceptionnelles et qui a permis des représentations collectives positives transmises de génération en génération, permet également malgré les problèmes de chômage et de difficultés économiques, vécues par les jeunes porteurs de projets, des représentations positives, pour la majorité d'entre eux, sur leur vie dans cette commune (Figure n° 65).

Figure 65 Représentation du territoire par les jeunes de Yakourene

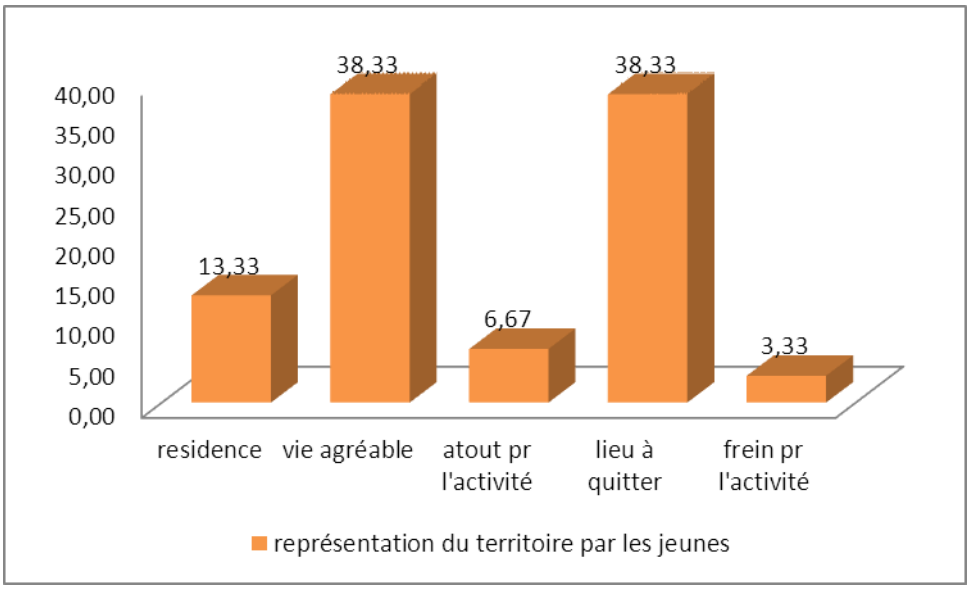

La vie est agréable à Yakourene pour 38% de jeunes, dans le sens où, ils ne souhaitent pas quitter le territoire. Pour 7% le territoire est même un atout pour leur activité. Cela n'empêche pas qu'un peu plus de 40% souhaitent quitter le territoire dont une petite minorité considère que le territoire est un frein au développement de leur activité. Pour 13%, il ne s'agit que de leur lieu de résidence, sans plus. Ils n'expriment ni attrait particulier, ni rejet du territoire.

Nous avons appliqué une AFC sur les variables « représentation du territoire » et « domaine d'activité », dans le but de déterminer si l'activité créée influence les représentations. (Figure n° 66).

Il s'avère qu'en effet, l'activité influence visiblement les représentations. C'est ainsi que la modalité « à quitter » (àquité) de la variable « représentation du territoire » est proche des modalités « vendeurs de poterie » (ptri) et « extracteurs de pierres » (extr pier). Ce sont les jeunes qui exercent des activités informelles voire illégales surtout pour les extracteurs de pierres dont l'activité est également pénible et dangereuse[151]. Ce sont donc essentiellement, ceux-là qui souhaitent quitter le territoire car ils jugent leur situation précaire et le fait qu'ils ne bénéficient pas des prestations de la sécurité sociale est considéré comme une contrainte majeure. En effet, les revenus de leurs activités sont, selon eux, suffisants pour faire vivre leurs familles, mais l'absence de couverture sociale et de cotisations pour la retraite les préoccupe particulièrement.

[151] Deux jeunes de Yakourene ont trouvé la mort à cause de la « silicose »

Figure 66: Représentation du territoire par les jeunes en fonction du domaine d'activité

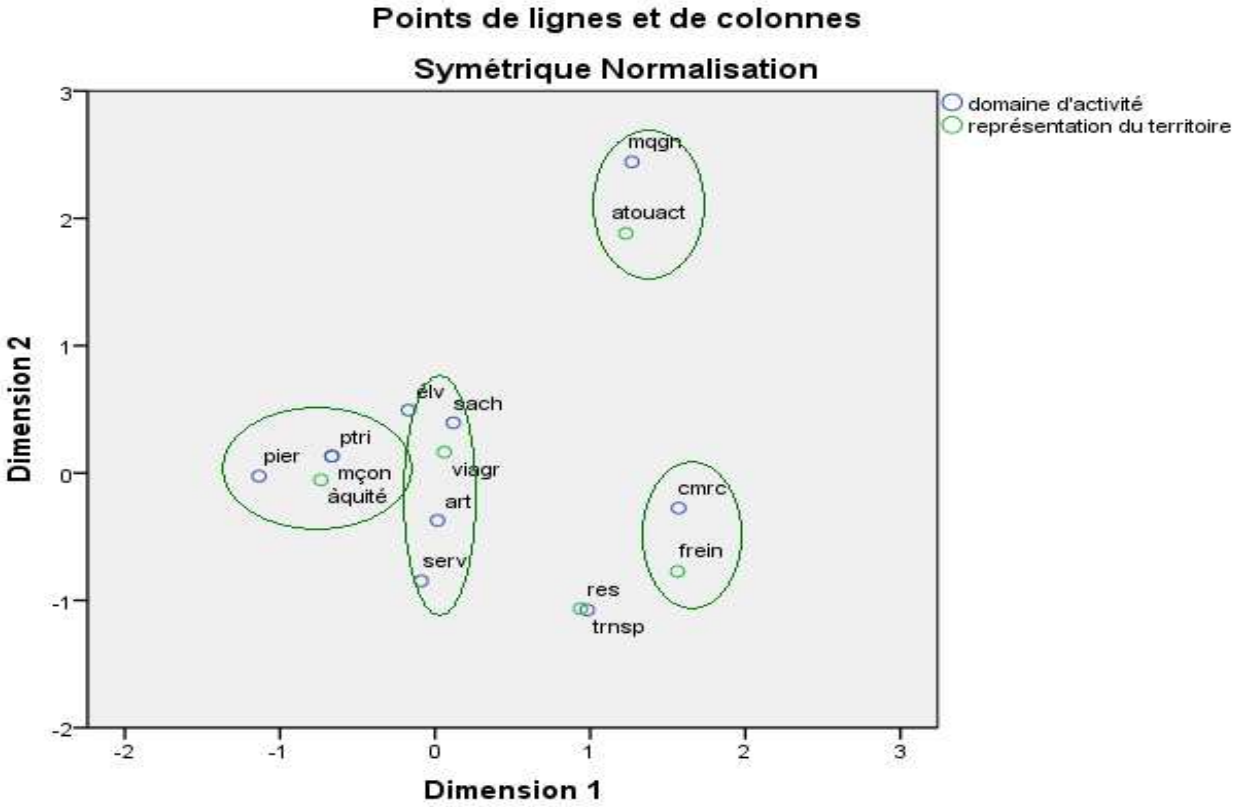

D'autre part, la modalité « vie agréable » de la variable représentation du territoire, regroupe autour d'elle plusieurs modalités de la variable « domaine d'activité » : « les éleveurs » (élev), « les artisans » (art), « les services » (serv), « fabricant de sachets » (sach), ce sont ceux qui sont établis ou qui ont des projets en attente de financement de la part d'une organisation d'appui telle que l'ANSEJ et l'ANGEM. La vie leur semble agréable à Yakourene et ils ne souhaitent pas la quitter. Nous voyons bien que les représentations sont surtout influencées par la stabilité économique et le type d'activité. Il apparaît dans ce graphique que la modalité « commerçants » (cmrce) est la plus proche de la modalité « frein pour l'activité » (frein). Cela peut s'expliquer par le fait que l'activité commerciale est saturée à Yakourene et que l'absence de fréquentation touristique aggrave la situation.

- **Les mutations connues par le territoire au cours des 20 dernières années :**

S'il a été difficile de se procurer les chiffres officiels de l'évolution du chômage, de l'exode et de la migration pour la commune de Yakourene, nous avons, toutefois, évalué l'impact de la perception et de la représentation de ces éléments sur les jeunes entre 20 et 39 ans. Le discours officiel des collectivités locales et des organisations publiques fait état des difficultés des jeunes à reproduire le schéma adopté par leurs parents et grands-parents et qui consiste à quitter le territoire pour les grandes villes du pays (cas de leurs parents) ou vers l'étranger, notamment la France (cas de leurs grands-parents). Seulement, lorsque nous avons posé la question aux jeunes, pourtant présents sur le territoire et qui exercent une activité localement, la migration et l'exode représentent pour eux un phénomène toujours important. La démographie toujours dynamique fait côtoyer, aujourd'hui, les deux types d'attitudes «la mobilité» et « l'installation au pays ». Dans une même famille, il est possible que l'un des

jeunes membres parte ailleurs, mais, trois ou quatre autres restent sur le territoire. Ceci donne à la mobilité une dimension minoritaire, même si elle est toujours présente (Figure n° 67).

Figure 67: Les mutations connues par Yakourene ces vingt dernières années selon les jeunes

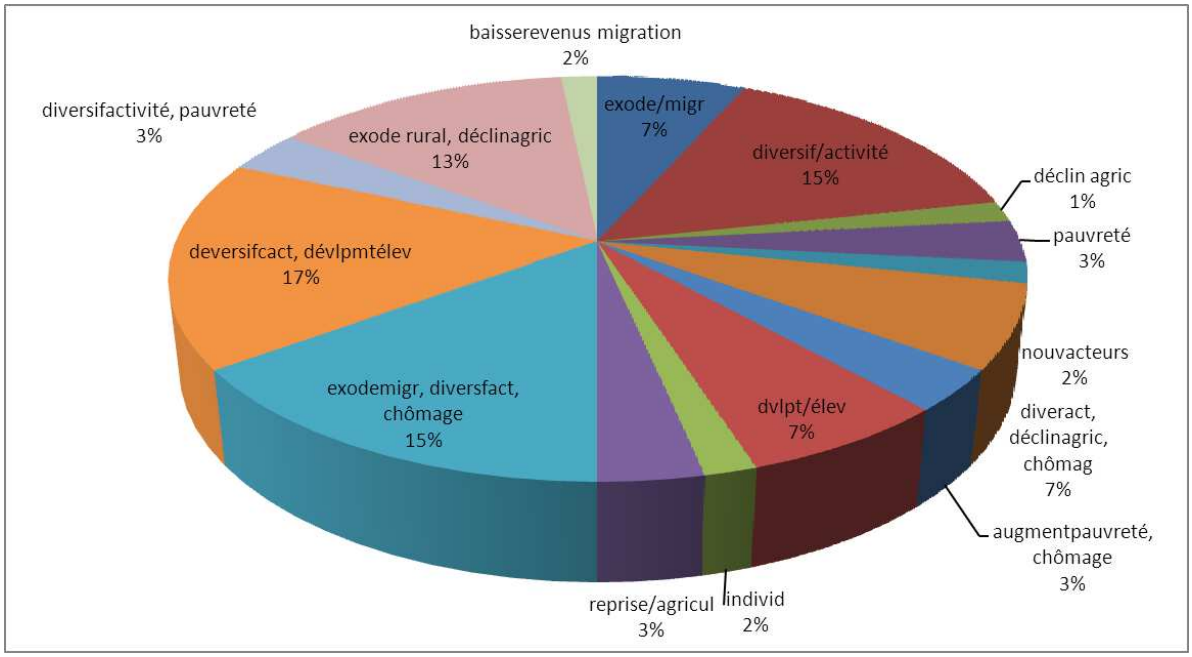

Parmi les mutations observées, la reprise de l'activité agricole notamment celle de l'élevage est associée à la diversification de l'activité notamment la multiplication de l'activité commerciale (17%), mais aussi les activités informelles telles que (l'extraction de pierre et la vente de poterie traditionnelle) qui sont les stratégies de survie adoptées par les jeunes pour se sortir de la situation de chômage et de pauvreté dans laquelle ils se trouvent. Cependant, pour la majorité, l'exode rural et la migration sont associés au déclin de l'agriculture (13%) et au chômage (15%). Les jeunes se positionnent en faveur de la pratique de l'activité agricole surtout l'élevage, mais, ils se retrouvent obligés de créer des activités autres : formelles ou informelles, de partir ou de se retrouver dans une situation de pauvreté en raison des difficultés rencontrées à exercer et développer une activité d'élevage. Le discours commun est : « Je souhaite faire de l'élevage bovin laitier, mais, je n'ai pas les moyens, ni les conditions nécessaires ». De toute façon, il apparaît que la principale mutation notée par les jeunes est d'ordre économique puisqu'il s'agit de la diversification de l'activité 57% d'entre eux. Seulement, ce changement est dû de leur point de vue à leurs propres initiatives et non à une quelconque action des institutions (organisations publiques et collectivités locales). Au fait, malgré le discours ambiant axé sur la participation et l'autonomie des populations à travers des organisations représentatives, les jeunes de Yakourene n'ont pas noté des actions dans ce sens, dans la mesure où, ils n'ont noté aucune apparition de nouveaux acteurs et ils n'attribuent à la Djemaa qu'un rôle de gestionnaires de conflits.

Le niveau scolaire est un facteur de différenciation dans le jugement des jeunes par rapport aux mutations survenues dans le territoire (Figure n° 68). Selon que le niveau soit élevé, la pauvreté et le chômage sont les facteurs de changement que connaît le plus le territoire. C'est surtout le cas des universitaires qui présentent une corrélation très proche et très nette par rapport à la pauvreté et le chômage : rapprochement entre la modalité « universitaire » et les modalités « pauvreté » et « chômage », qu'ils n'associent même pas à d'autres modalité plus positives, comme c'est le cas pour les jeunes de niveau secondaire : la modalité « pauvreté » associée à la modalité « reprise de l'agriculture » et la modalité « chômage » associée aux modalités « diversification de l'activité » et « migration ». Plus le niveau scolaire est élevé, plus le pessimisme semble s'être ancré dans la mesure où, les jeunes de niveau primaire notent plutôt une reprise de l'agriculture notamment l'élevage. Cela s'explique certainement, aussi, par l'absence de débouchés pour les jeunes diplômés universitaires qui sont visiblement moins enclins à développer des activités informelles telles que la vente de poterie et l'extraction de pierres ou bien l'élevage.

Figure 68: Mutations connues par le territoire selon les jeunes de Yakourene

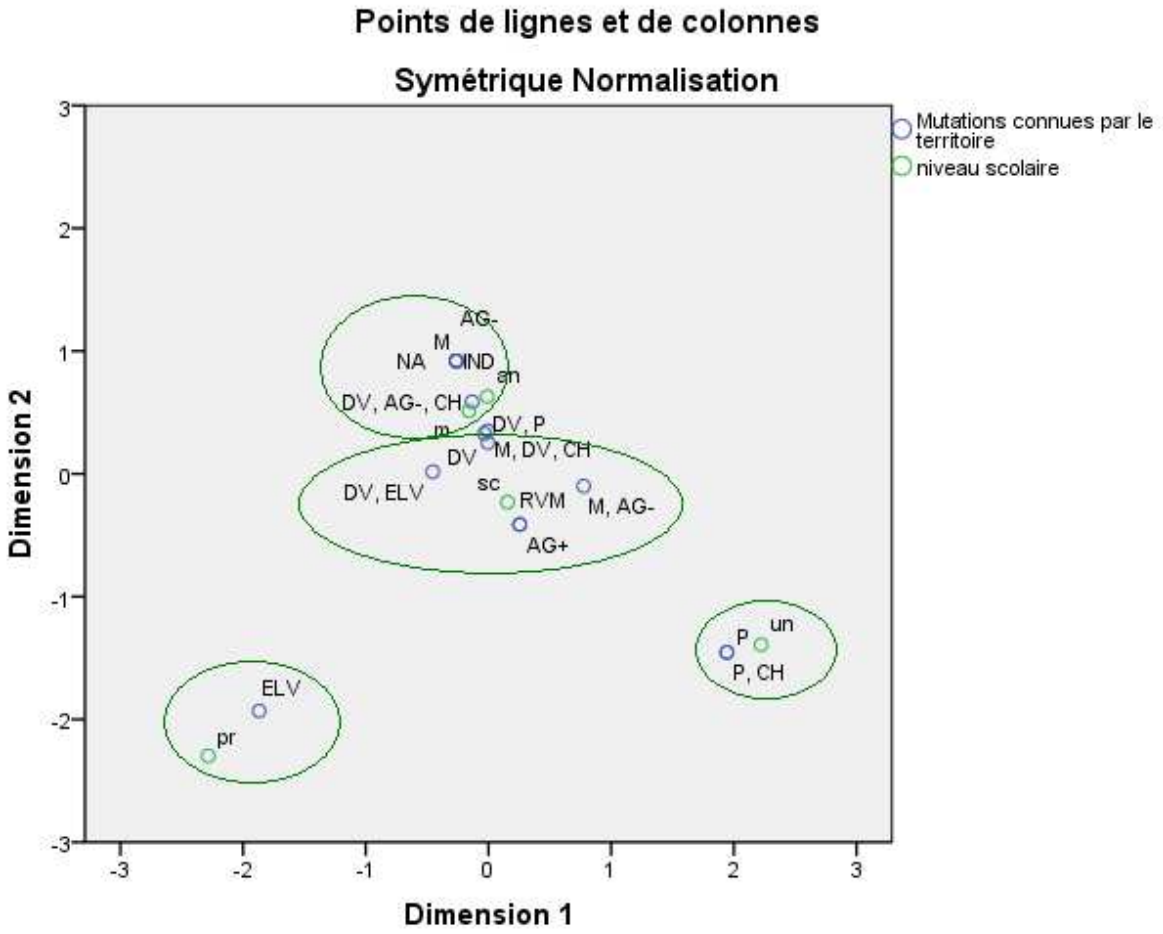

- **La perception des jeunes porteurs de projets sur la trajectoire de développement du territoire.**

Il est incontestable que Yakourene n'est pas un territoire pauvre et sans ressources. Cela n'a jamais été le cas en raison de l'initiative et de stratégies de survie qui ont changé, mais qui ont toujours permis aux Yakouranais de surmonter les difficultés économiques et sécuritaires que le territoire a traversé à travers l'histoire. Le travail de la terre et l'élevage ont toujours permis à la population de répondre aux besoins essentiels. Ceux-ci ont bien sûr changé avec le temps. Aujourd'hui, l'accès à la santé, l'accès aux équipements tels que l'électricité, l'eau courante et au gaz sont devenus indispensables.

La représentation du développement par les jeunes est encore influencée par la couverture de ces besoins. Il s'agit du rôle des organisations publiques et des collectivités locales. L'accès aux équipements est un indicateur très important. L'accès à l'emploi, qui dans un passé récent n'était pas considéré comme un droit ni n'était imputé à la mission des organisations, qu'elles soient administratives ou économiques a changé de représentation. Aujourd'hui, les jeunes considèrent que le chômage est le résultat d'une mauvaise politique économique et d'un manque d'investissement et d'exploitation des nombreuses ressources de la commune. C'est aussi dû, pour eux, à la faiblesse de l'appui aux initiatives économiques.

Il ressort de cela que pour plus de 68% des jeunes porteurs de projets le territoire est en déclin (30%) ou en stagnation (38,3%) (Figure n° 69). Le chômage des jeunes est surtout cité comme preuve du déclin. Pour le tiers des jeunes interrogés, le territoire est en progression, mais ils précisent que ce sont l'accès aux infrastructures qui a le plus progressé[152].

Figure 69: Représentation de la trajectoire de développement du territoire par les jeunes porteurs de projets à Yakourene

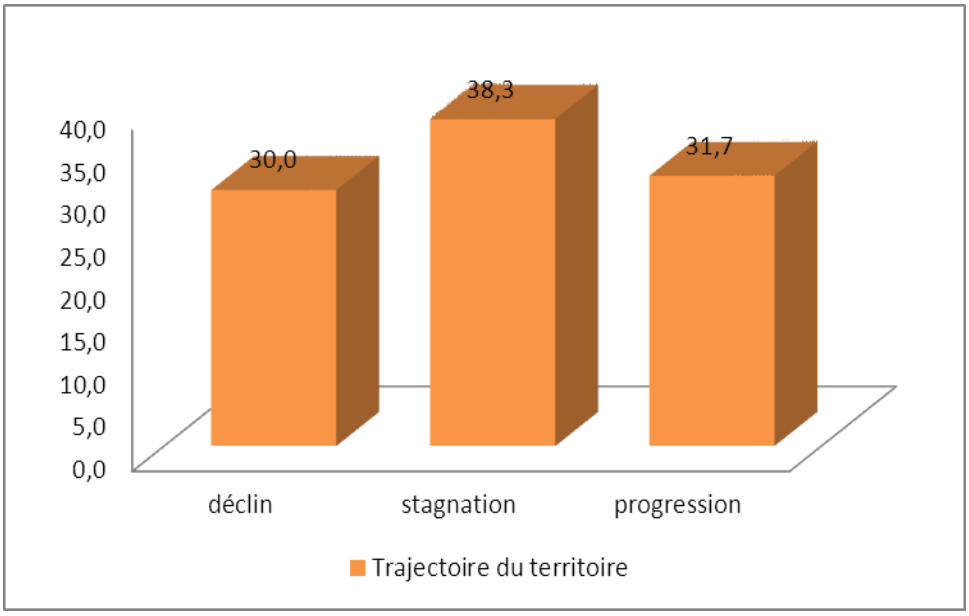

[152] Au moment où nous avons réalisé nos enquêtes, le chef-lieu de Yakourene et les douars limitrophes bénéficiait du raccordement au gaz de ville.

Le niveau d'étude est un facteur discriminant en ce qui concerne la trajectoire de développement du territoire (Figure n° 70). Les variables : « trajectoire du territoire » et « niveau d'étude » montrent que pour la trajectoire de développement comme pour les mutations et les spécificités du territoire, les universitaires sont les plus pessimistes. La modalité « universitaire » est proche de la modalité « déclin ». Toutefois, la modalité « secondaire » qui représente le tiers de l'échantillon est proche de la modalité « en progression ». Par contre la modalité « niveau moyen » et « primaire » est proche de la modalité « stagnation ». Cela veut dire que la progression est seulement du côté des jeunes qui ont bénéficié de l'appui d'organisations. En effet, c'est le cas de 100% des jeunes de niveau primaire et de 35% des jeunes de niveau secondaire.

Figure 70: Représentation du territoire par les jeunes en fonction de leur niveau scolaire

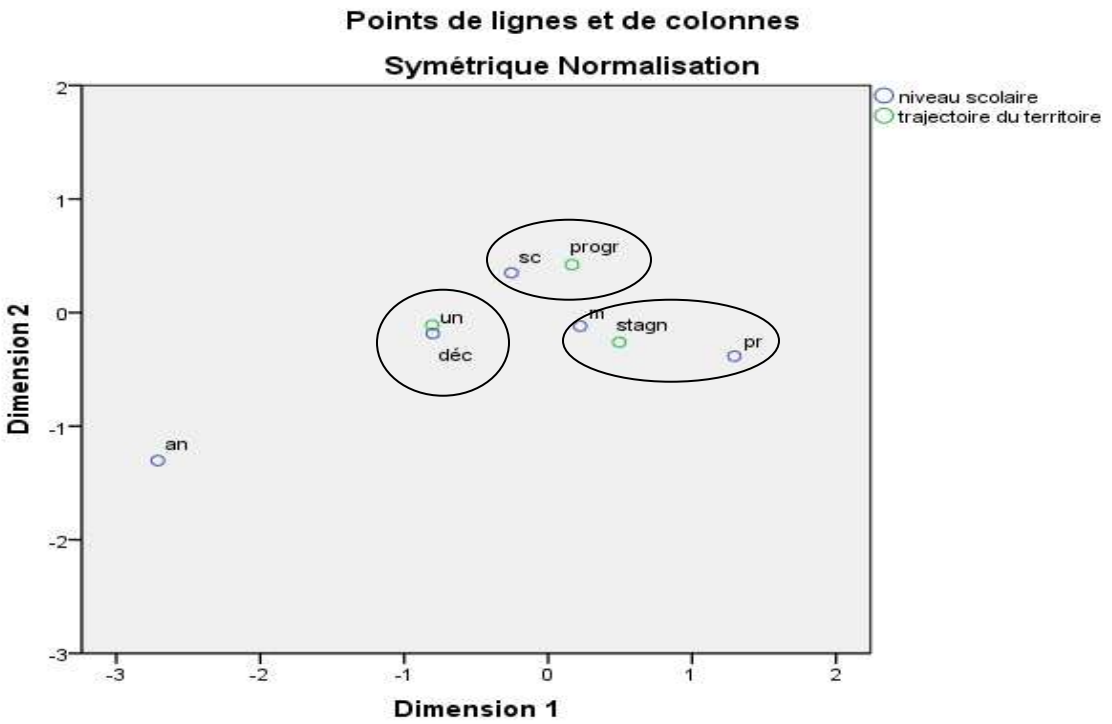

Le deuxième facteur discriminant qui nous intéresse est l'activité pratiquée par les jeunes porteurs de projets. Nous avons effectué une AFC avec les deux variables « trajectoire de développement » et « domaine d'activité » (Figure n° 71). Le plus important à noter c'est que la modalité « déclin » (déc) est proche de la modalité « extracteurs de pierre » (ext pier) qui décidément sont ceux qui ont les représentations les plus négatives du territoire. Alors que la modalité « éleveurs » (élev) est proche de la modalité « en progression » (progr). Les éleveurs expriment certainement là l'avènement des programmes de subventions à l'élevage bovin laitier et à l'apiculture dont certains ont bénéficié. Tandis que la modalité « vendeurs de poterie (potri) est proche de la modalité « en stagnation » ce qui fait ressortir que les jeunes qui pratiquent cette activité semblent également pessimiste par rapport au territoire puisque c'est également ceux qui souhaitent quitter le territoire.

Figure 71: Représentation de la trajectoire du territoire par les jeunes selon le domaine d'activité

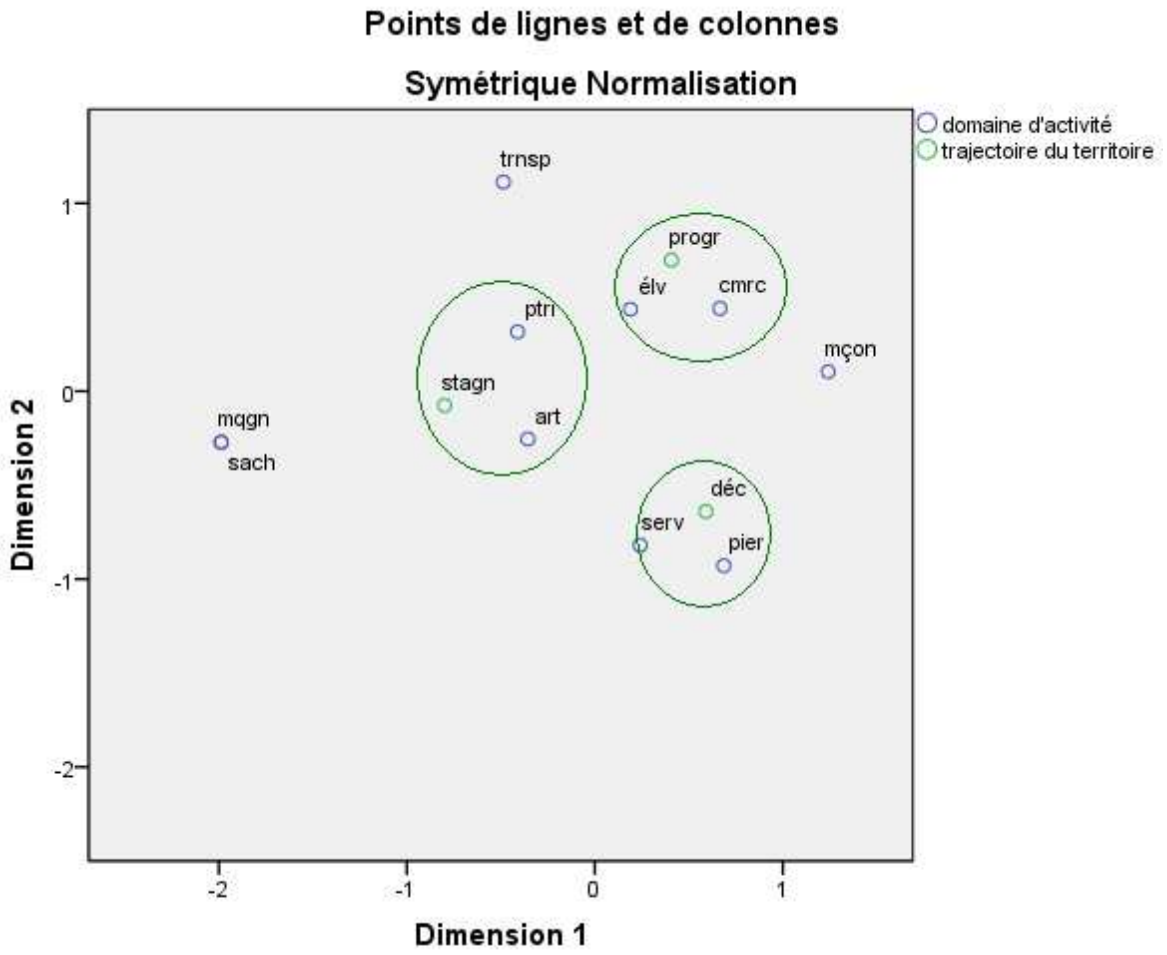

- **Représentations des jeunes sur leur ancrage territorial et celui de leurs activités :**

L'interconnaissance est un facteur important dans l'activité pour 88% des jeunes porteurs de projets. Cela est normal dans la mesure où pour 51% le marché visé est local voire local et régional pour 14%. Toutefois, l'attachement au territoire est la première motivation citée par 45% d'entre eux pour ce qui est de la raison du choix de la localisation de l'activité à Yakourene. Ils ne sont que 3% à considérer que, de toute façon, ils n'ont pas le choix, même si la disponibilité du local, pour les commerçants, les artisans et les prestataires de service semble importante, ainsi que les ressources naturelles pour les éleveurs, les extracteurs de pierres et les vendeurs de poterie. Les jeunes pensent à 95% que leur activité est liée au territoire. La valorisation des ressources locales est la principale raison évoquée (25%). La fourniture d'un produit ou d'un service aux consommateurs en est la deuxième. Ils ne semblent pas douter également de leur participation au développement local en répondant à un besoin local en produits et services (60%) ou en utilisant la matière première locale pour 25%.

- **L'existence d'un projet de construction collective du territoire ;**

La déception provoquée par l'ensemble des acteurs de développement fait que la quasi-totalité des jeunes de Yakourene porteurs de projets ne croient pas à une action collective de la part des organisations d'appui. Parmi les raisons évoquées, le manque de coordination entre les différents acteurs de développement est celle qui se distingue le plus : presque 70% des jeunes en parlent. D'autres raisons sont moins évoquées, mais sont tout autant importantes pour mesurer le degré de conscience et de maturité des jeunes sur la question telle que l'absence de leaders 15%, l'absence d'objectifs communs : 6,90%, l'absence d'honnêteté : 1,70% et certains ne le comprennent pas : 3,45%.

Cette absence de projet de développement commun qui adopte l'approche territoriale et qui exploite les ressources locales, pourtant abondantes, selon les jeunes, explique leur vision négative des acteurs de développement en matière de leur insertion économique. Pourtant, les jeunes souhaitent que les acteurs locaux soient plus dynamiques (Figure n° 72) : les organisations d'appui à travers l'octroi de crédits et l'appui en général à la création d'activité, les collectivités locales et les organisations civiles à travers un travail d'information plus efficace et surtout pour ce qui est des collectivités locales un meilleur accès à la formation professionnelle et aussi l'encouragement de l'investissement privé sur le territoire pour la création d'emplois. Nous notons la préoccupation particulière des jeunes qui travaillent dans le secteur informel et qui souhaitent la régularisation pure et simple de leurs activités.

Figure 72: Suggestions pour une meilleure insertion économique des jeunes

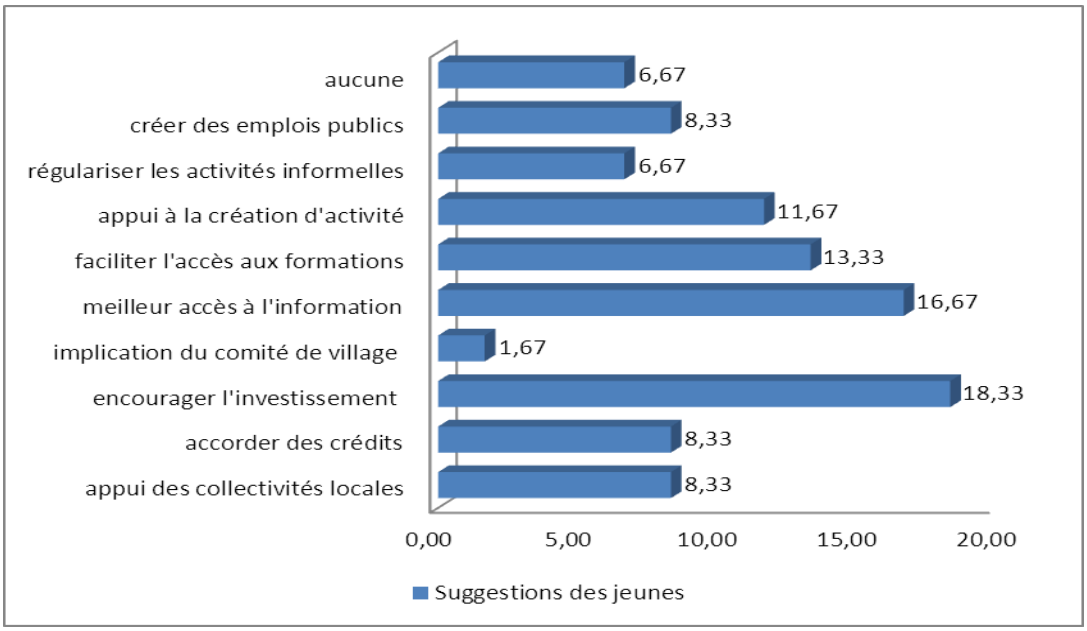

Les jeunes sont conscients que s'ils étaient mieux organisés, leur participation au développement de leur territoire serait plus pertinente, 68% d'entre eux le pensent. Les obstacles pour cela sont externes, ce que nous avons constatés par nous-même (difficultés à obtenir un agreement, difficultés à organiser des activités etc.). Un petit nombre d'entre eux : 8% suggère, même, plus de dynamisme de la part des jeunes, sous entendant ainsi que parfois les jeunes peuvent ne pas être assez exigeants d'eux même et en attendent trop des acteurs de développement.

Très peu sont ceux qui suggèrent leur adhésion aux comités de village 3% qui sont pourtant les rares organisations civiles qui peuvent se revendiquer d'une certaine légitimité aussi bien auprès des organisations publiques, qu'auprès des collectivités locales. Seulement, ce manque d'engouement pour les comités de village, s'explique aussi bien par les traditions organisationnelles locales qui associent la représentativité dans les comités de village avec la sagesse donc, surtout pas avec la jeunesse et leur implication lors des événements de Kabylie qui s'est soldée, selon l'avis général par un échec. A cela s'ajoute la représentation des comités de village qui n'est pas du tout associée au développement et encore moins à l'insertion économique.

- **Typologie synthétique des jeunes porteurs de projets à Yakourene par rapport à leurs représentations des acteurs de développement et du territoire:**

Nous avons réalisé cette typologie grâce à la méthode des k-means (méthode des centres mobiles). Puisque les données sont essentiellement sous forme de variables qualitatives, donc nous devons passer par une analyse factorielle de correspondance multiple (AFCM). Pour cela nous avons utilisé le logiciel Tanagra (version1.4). Le travail de statistiques descriptives et les AFC que nous avons réalisées, au préalable, nous ont permis de choisir les variables qui nous semblent être les plus significatives pour réaliser notre typologie.

L'analyse des correspondances multiples montre que les 20 premiers facteurs traduisent 78% de l'information disponible (pourcentage d'inertie).

Il ressort deux groupes différenciés grâce à la méthode des k Means (Figure n° 73).

Figure 73: Graphique représentant la répartition des jeunes de Yakourene en deux groupes

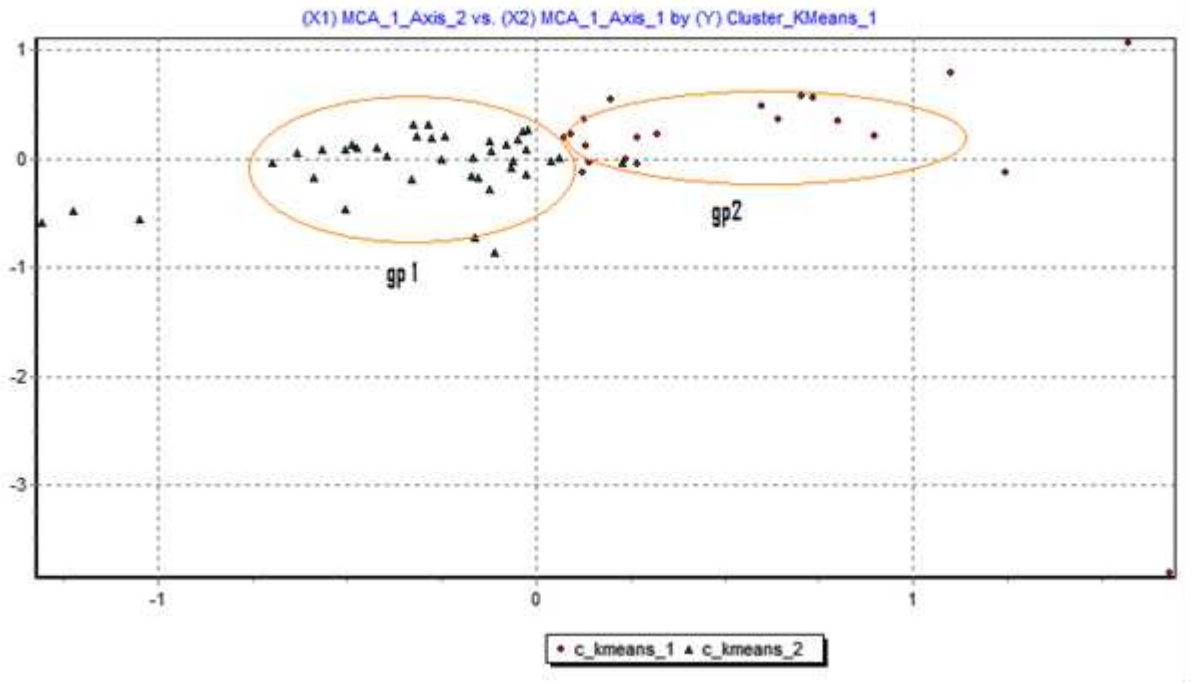

Le premier groupe est composé essentiellement de jeunes dont les projets ou les activités sont dans les domaines des services ou du commerce. Ce sont surtout des jeunes de niveau secondaire ou universitaire (moins nombreux dans l'échantillon et qui se retrouvent tous dans ce groupe) qui ne croient pas aux organisations d'appui dont ils estiment le rôle inexistant, ni aux associations dont l'action est jugée insuffisante. Cela s'explique certainement par le fait qu'ils n'ont pas reçu d'appui de la part ni des unes ni des autres (81% d'entre eux). L'activité commerciale étant exclue des activités soutenues par ce type d'organisations. Pour ces jeunes la principale mutation connue par le territoire est représentée par la diversification de l'activité. Ce qui peut se comprendre vu la nature des activités qu'ils exercent et qui ne sont pas en rapport avec les ressources naturelles locales telle que c'est le cas pour les éleveurs et les vendeurs de poterie par exemple qui se retrouvent dans le deuxième groupe. Ils pensent que le territoire est en déclin, mais qu'il possède des atouts qui pourraient constituer des leviers de développement essentiellement les ressources naturelles (pâturages, terres agricoles et eau) et le tourisme. Par contre la représentation du territoire n'est pas discriminante dans ce groupe puisque il y a autant de jeunes du groupe qui estiment qu'il est à quitter que ceux qui estiment que la vie y est agréable. L'absence de leaders et l'absence de coordination entre les acteurs est ce qui explique selon les jeunes de ce groupe l'absence d'un projet de développement collectif avec une approche territoriale.

Le deuxième groupe par contre se compose essentiellement des artisans et des éleveurs, même si nous retrouvons dans ce groupe l'essentiel des extracteurs de pierre (60%) et tous les vendeurs de poterie. C'est dans ce groupe que se concentrent ceux qui jugent l'intervention des organisations d'appui important ce qui s'explique par le fait que les artisans et les éleveurs sont les principaux bénéficiaires de ces appuis. Ce n'est évidemment pas le cas pour les extracteurs de pierre et les vendeurs de poterie. Par contre, le consensus dans ce groupe se retrouve pour ce qui est du niveau scolaire essentiellement moyen et leur jugement sur les organisations civiles qui sont selon eux carrément inexistantes. Le territoire est considéré comme étant en stagnation pour les jeunes de ce groupe, moins sévères que les jeunes du premier groupe, car plus sensibles aux progrès en matière d'infrastructures réalisés par le territoire. Alors que les jeunes du premier groupe, sans doute en raison de leur niveau d'éducation plus élevé, sont plus sensibles aux aspects économiques. La différence avec le premier groupe est également perçue sur la question des mutations que le territoire a connues. Ainsi le développement de l'élevage, la migration sont les principales mutations citées par ces jeunes. L'absence de coordination se distingue largement pour ce groupe comme l'explication de l'absence d'un projet commun de développement du territoire.

Les deux groupes se rejoignent au niveau des leviers de développement qui sont pour ce groupe également les ressources naturelles et le tourisme ainsi que sur la représentation du territoire où là également on retrouve deux groupes, celui représenté par ceux qui veulent quitter le territoire et celui représenté par ceux qui y trouvent la vie agréable sur le même pied d'égalité.

Conclusion :

Figure 74: Représentation du territoire par les jeunes de Yakourene

Les jeunes de Yakourene ont une représentation sur les acteurs publics qu'ils jugent globalement inefficaces que ce soit en matière d'adoption d'une approche territoriale de développement qu'en matière de leur insertion économique. Cette représentation n'englobe pas les comités de village, pourtant, censés avoir évolués en représentants légitimes et en acteurs de développement, car leur représentation est influencée par des siècles de présence en tant que structures sociales intervenant dans le fonctionnement de la communauté, mais pas dans les questions de développement économique.

Source : réalisé par nous-mêmes

Par contre, la représentation du territoire est positive (Figure n° 74) que ce soit en termes de ressources pour le développement qu'en termes de qualité de vie. L'élevage (bovin, ovin, caprin et même apicole) et le tourisme sont les activités qu'il serait possible de développer, alors qu'elles sont loin derrière l'administration et les services en matière de création d'emploi. Cette représentation est renforcée par un passé « glorieux », dans ces deux domaines, selon la représentation des jeunes, alors que la migration et l'exode vers les villes ont toujours été importants pour la survie des ménages. Aujourd'hui, la diversification de l'activité semble être le moyen principal de lutte contre le chômage pour les jeunes.

2.2.3.2) Représentations des acteurs de développement:

- **Représentations des jeunes par les acteurs de développement :**

Les entretiens que nous avons réalisés avec les acteurs de développement nous ont permis de comprendre le climat dans lequel évoluent les jeunes en quête d'insertion économique de la commune de Yakourene. Qu'ils soient dans le secteur informel ou qu'ils aient créé leur activité dans un cadre réglementaire, les jeunes sont perçus globalement négativement. Au mieux, ils manquent d'ambition et au pire ils ne font pas d'efforts.

Les stratégies de développement de l'ensemble de ces acteurs ont pourtant toutes tenu compte de la dimension « jeunes » en raison de l'importance de cette catégorie sociale dans la commune comme nous l'avons vu précédemment. Le chômage des jeunes est important. Le consensus sur ce point est certain. Seulement, ils sont tous d'accord, également, qu'il est caché par les activités informelles. Mise à part les extracteurs de pierres qui sont considérés comme étant hors la loi, le reste des activités informelles, quel que soit le domaine, sont considérées comme une solution inévitable au chômage, en l'absence de possibilités d'investissement entrepreneuriale suffisante pour juguler le chômage. Les jeunes sont pris entre trois possibilités : intégrer l'activité familiale en général l'élevage, la maçonnerie ou le petit commerce, reprendre ou créer une activité en général dans l'informel ou…partir de la commune. Les autres possibilités qui consistent en l'emploi dans le secteur public, l'emploi

dans des entreprises privés, l'emploi dans les communes avoisinantes notamment Azazga qui constitue le chef-lieu de Daira et qui a connu une extension fulgurante ces dernières années, sont minimes.

Seulement, il faut bien constater que mise à part le secteur agricole qui a tenté de cibler les quatre douars les plus défavorisés par des projets de développement comprenant une dimension économique à travers le développement de l'agriculture et de l'élevage, il n'existe aucune stratégie de lutte contre le chômage, ni d'intégration des activités informelles dans le secteur économique réglementaires. Le développement économique de la commune ne semble être la priorité d'aucune organisation dans la commune. Pas même les élus. Les programmes portés par les organisations publiques et qui sont censés encourager l'initiative économique ne semblent pas être mobilisés par les collectivités locales pour juguler le chômage et occuper les jeunes.

Nous avons émis l'hypothèse que la représentation que se font ces différents acteurs des jeunes est l'une des explications majeures des résultats mitigés obtenus par ces projets notamment en matière d'insertion économique des jeunes de Yakourene.

Pour le maire adjoint de la commune par exemple:

Les jeunes de Yakourene ne sont pas dynamiques. Ils ne font pas preuve d'initiatives. Il faut les pousser.

L'inertie de la commune pour jouer son rôle dans l'insertion économique des jeunes, ne serait-ce que dans la transmission de l'information concernant les différents programmes d'appui à la création d'entreprise, est justifiée par …l'absence d'une salle.

Ce n'est pas possible d'organiser des journées d'information pour les jeunes en raison de l'absence d'une salle d'exposition.

Enfin, pour les élus locaux, les jeunes ne sont pas motivés et ne prennent pas de risques. Il n'existe pas de volonté de se regrouper de n'importe quelle façon ce qui explique, pour eux, l'absence d'associations en dehors des comités de village.

Par contre le vulgarisateur agricole qui affirme qu'il remplit son rôle de conseiller et dans la diffusion de l'information, contrairement à ce qu'affirment les jeunes, pense que si les programmes agricoles ne sont pas satisfaisants c'est parce que :

Les jeunes sont intimidés par l'administration et manquent de confiance en eux-mêmes.

Pour les services des forêts notamment le chef de la circonscription d'Azazga, les jeunes s'en prennent à la forêt notamment en coupant les arbres pour utiliser le bois pour le chauffage et la construction.

Alors que les agents forestiers ont du mal à exercer leur travail de surveillance et de préservation de la forêt, les jeunes de leur côté n'ont aucun souci pour y pénétrer, malgré les problèmes de sécurité.

Cette attitude contraste avec le rôle de développeur attribué aux forestiers et qui doivent de ce fait tenir compte de la situation socio-économique de la population et trouver des solutions

aussi bien pour la préservation de l'environnement que pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

Ce manque de confiance en la population jeune de la commune par des acteurs endogènes n'est pas compensé par les représentants des organisations publiques en charge des programmes d'insertion. Le représentant de l'ANSEJ, par exemple, pense que la majorité des jeunes de la wilaya de Tizi-Ouzou, donc, ceux de Yakourene également :

« Recherchent l'assistanat et ne font pas assez d'efforts pour être de vrais entrepreneurs »

C'est ce même directeur adjoint qui a déclaré que : les *jeunes ne s'organisent pas pour constituer des interlocuteurs auprès de nos services.*

D'autre part, les représentants des comités de village tout en adoptant une position neutre entre les jeunes et les acteurs de développement cités précédemment affirment qu'ils diffusent les informations qui leur sont transmises aux concernés sans toutefois prendre des initiatives dans le domaine. La préoccupation des comités de village pour ce qui est des jeunes est plus centré sur les loisirs : organisation de tournois de football, la formation : revendications pour l'ouverture d'un centre de formation, que l'insertion économique qui est considérée comme étant la mission des organisations publiques voire des jeunes par leur propres initiatives.

Dans ce climat de méfiance et de dénigrement mutuel. Il est quasiment impossible de trouver un terrain d'entente et surtout de faire profiter les jeunes de ces programmes d'appui sectoriels à défaut d'un projet de développement adapté au territoire et à sa population.
Les rares associations existantes telles que l'association ADPAL et l'association femmes et développement rural sont conscientes de l'absence de communication entre les acteurs de développement et les jeunes, mais leurs rares tentatives de jouer la courroie de transmission, se sont soldées par des échecs en raison de l'absence de répondant de la part notamment des élus locaux, d'après les représentants de ces associations que nous avons interrogés.

Mourad représentant de l'association ADPAL :

Nous voulions organiser une formation sur la fabrication du fromage de chèvre, avec l'objectif de lancer l'élevage de chèvres dans la commune grâce à l'aide d'une association internationale. Les élus ont refusé de nous permettre d'organiser cette formation dans une école, en raison, selon eux, du manque de sécurité. Nous n'avons pas pu réaliser notre projet.

Cependant, il faut admettre qu'en majorité les jeunes ne se considèrent pas eux même comme une source de proposition (Figure n° 75) et ne sont pas porteurs d'initiatives pour le développement de la commune, ils se voient comme des victimes du système et ne pensent pas pouvoir bénéficier d'un cadre pour exprimer leurs initiatives. Par contre, ils font preuve d'initiative quand il s'agit de créer leur propre emploi, souvent dans le cadre informel.

Figure 75: Représentation des jeunes par les acteurs de développement

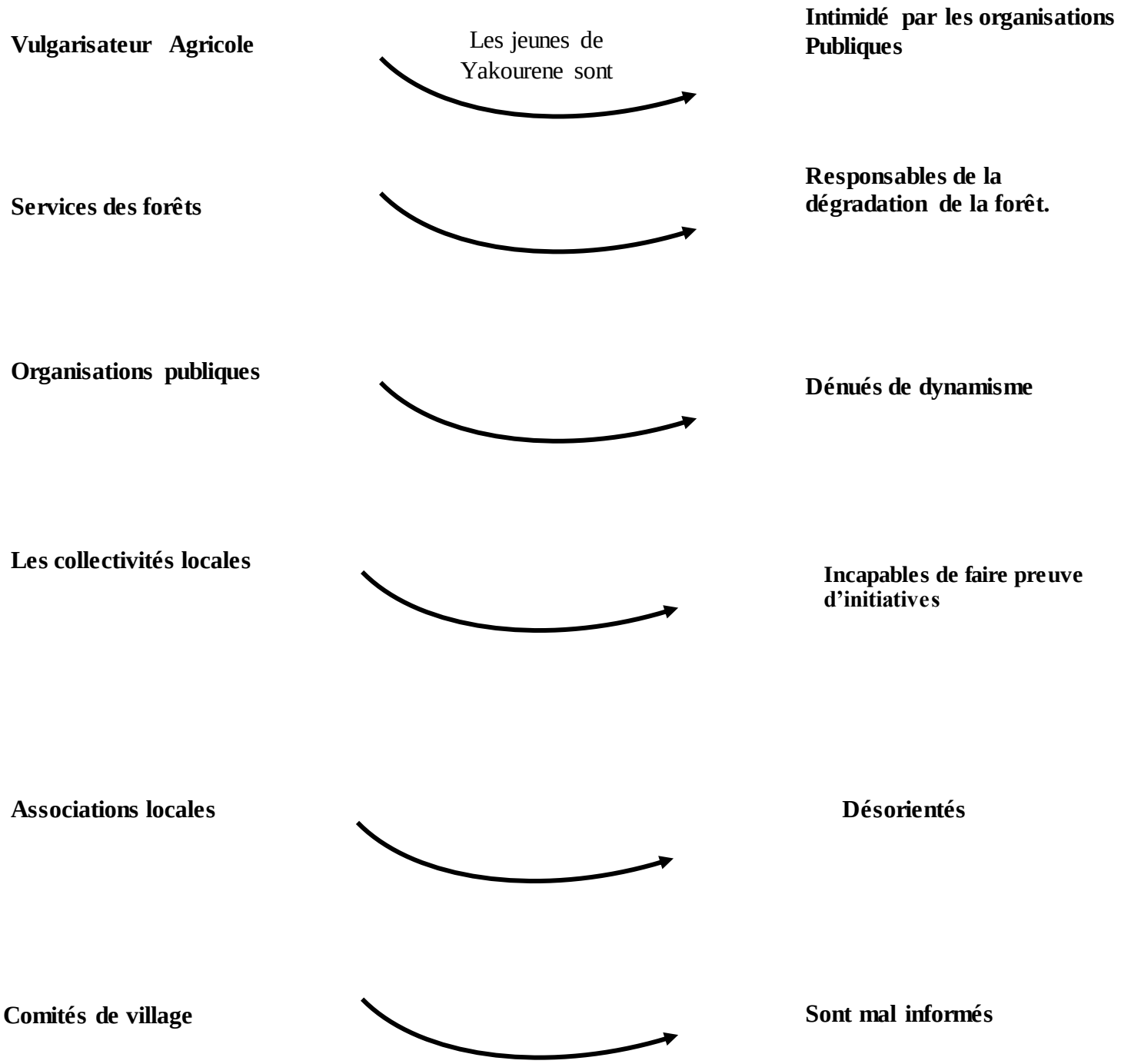

- **Représentation du territoire par les acteurs publics :**

Le recueil des informations auprès des acteurs de développement s'est fait sous forme d'entretiens semi structurés. Toutefois, les mêmes éléments ont guidé notre démarche à savoir les influences qui contribuent à former les croyances et même les idéologies des représentants de ces organisations locales et ces croyances et leurs aspects positifs ou négatifs vis-à-vis du territoire surtout leurs pratiques en tant qu'acteurs de développement. En effet, la possibilité de l'élaboration d'un projet de construction de territoire est certainement tributaire de ces éléments et l'intervention de plusieurs acteurs nécessite une convergence, non seulement, entre ces différents acteurs, mais aussi avec la population. Sur la question de l'insertion économique des jeunes, nous avons constaté, précédemment, que les croyances sont plutôt négatives qu'en est-il du territoire ?

Mis à part le représentant de l'ANSEJ dont le siège régional est à Tizi-Ouzou et qui n'est pas originaire de Yakourene, tous les autres représentants que nous avons interrogés sont nés et ont grandi à Yakourene. Les représentants des acteurs de développement font partie de toutes les catégories sociales: entrepreneurs privés, salariés, retraités, travailleur dans l'informel et même chômeurs, pour ces deux dernières catégories, il s'agit des représentants des comités de village. D'autre part, mis à part les représentants des rares associations de développement présentes à Yakourene, les représentants des organisations locales que nous avons rencontrés ont, en général, plus de 40 ans. Il est important de préciser ces données dans la mesure où elles influencent les représentations en dehors de l'appartenance de ces personnes aux organisations de développement.

Nous avons focalisé sur les mêmes indicateurs suivants :

- La vocation du territoire et ses perspectives de développement
- Leur appropriation du territoire et ancrage territorial
- L'existence ou non d'un projet collectif de construction du territoire

- **La représentation du territoire par les élus locaux :**

Les élus locaux ne nient pas l'Etat de sous-développement économique dans lequel se trouve le territoire communal ni ses répercussions sur le chômage. Toutefois, ils ne se sentent pas responsables de cette situation et perçoivent leur rôle en tant que gestionnaires des budgets qui leur sont attribués par l'Etat pour réaliser les infrastructures (routes, adduction à l'eau potable, Gaz etc.). Le sous-développement économique du territoire s'explique selon ces élus par :

L'absence de vision de développement globale dans laquelle s'incérerait Yakourene, par les autorités régionales et nationales. A cela s'ajoutent les problèmes sécuritaires qui touchent particulièrement notre commune.

En somme ces élus, ne sont pas convaincus par la possibilité de la mise en œuvre d'un projet de développement économique à l'échelle locale, c'est-à-dire, à l'échelle de la commune ou du massif forestier de Yakourene. Cela s'explique, selon eux, par le fait que la commune ne recèle pas de ressources à exploiter pour son développement. En effet, selon ces élus :

La forêt ne peut pas constituer une source de recettes pour la commune, ni le liège, ni le bois, ne lui permettent d'améliorer ses recettes, ni d'être source d'emploi. De même que la

commune manque de terrains agricole. Ce qui limite considérablement les possibilités du développement agricole.

Le tourisme serait l'unique activité susceptible de constituer une perspective de développement économique et de création d'emploi à la commune. Les élus citent le passage du général De Gaulle par la commune, ce qui constitue à leurs yeux une preuve de la valeur touristique certaine du territoire puisque cet illustre personnage, selon eux, a daigné s'y arrêter. La référence à cette visite est récurrente que ce soit chez les jeunes ou chez les représentants des organisations locales. Toutefois, les efforts des élus pour le développement touristique sont pour le moment dictés sous forme de projets (pistes touristiques, bungalows, parc d'attraction en plein forêt etc.). Selon les élus, les budgets nécessaires ont été alloués et ce n'est qu'une question de temps[153]. Ce projet est décidé au niveau de la wilaya, puisqu'il s'agit de l'extension de la zone touristique (ZET). Ce n'est pas du tout un projet inséré dans un cadre global de développement local. Les acteurs locaux sont plutôt chargés de l'exécution.

L'autre secteur ou la commune fait l'objet de projets publics par le biais d'organisations publiques est le secteur agricole à travers les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI). Selon les élus locaux :

Ces projets sont financés soit par le biais des plans de développement communal (PCD) soit par le biais du plan de développement sectoriel (PSD). Nous avons du mal à mobiliser la population pour ces projets, qui pourtant leur sont destinés.

Là encore, les projets sont de nature sectorielle et sont en quelque sorte « imposés » à la population. Pourtant les PPDRI sont par excellence les meilleurs arguments au niveau central pour justifier de l'adoption de l'approche participative et territoriale au niveau local.

Autre projet évoqué par les élus, les 100 locaux à attribuer à de jeunes porteurs de projets qui déposent des dossiers auprès des organisations d'appui, notamment l'ANSEJ et l'ANGEM. Là encore la réaction des élus est celle d'exécutant pas très convaincus :

Nous sommes en train de construire les cents locaux que nous finirons bientôt, mais figurez-vous que nous ne trouvons pas 100 jeunes pour proposer des projets. Nous en sommes à supplier des jeunes pour créer leur activité et bénéficier de ces locaux qui seront octroyés à des loyers symboliques.

Une attitude qui tranche, bien sûr, avec celle des jeunes que nous avons rencontrés et qui évoquent le mauvais accueil qui leur est réservé à la mairie de Yakourene et du manque d'informations sur ce sujet. Là également, il s'agit d'un projet national qui ne tient pas compte des spécificités locales. Ces locaux sont situés au centre de la commune et sont plus propices à l'activité commerciale, qui ne bénéficie pas d'appui financier de la part de ces organisations, aux services et à quelques activités artisanales, mais, la menuiserie, par exemple, y est exclu en raison du bruit généré par les machines utilisées dans le cadre de cette activité.
Comme nous pouvons le constater, pour les élus locaux, Yakourene est un territoire sans véritables ressources exploitables pour son développement. Le tourisme pourrait constituer un

[153] Le décret exécutif d'extension des zones touristiques N°10-131 du 29 Avril 2010, le dernier en date au moment où nous réalisions ce travail ne cite pas le massif forestier de Béni Ghobri comme zone d'expansion touristique. Nous n'avons donc pas pu vérifier les paroles des élus locaux de Yakourene.

levier de développement et un projet existe dans ce sens et pourrait être financé dans le cadre sectoriel. Les autres projets qui existent sont également sectoriels ou conjoncturels que ce soit pour le secteur agricole ou pour l'appui à la création d'activités par le biais de la mise à la disposition de locaux et de crédit à 100 jeunes de la commune. La commune n'est pas porteuse de ces projets et les élus ne semblent même pas croire en leur efficacité. Par contre, les projets portés par les élus concernent les infrastructures (Adduction à l'eau potable, branchement au gaz de ville du chef-lieu de commune et des villages limitrophes, ouverture de pistes, épuration des eaux usées etc.).

- **La représentation du territoire par les organisations publiques :**

- **Les organisations publiques administratives et de recherche : des représentations aux antipodes les unes des autres.**

Le constat est de prime abord que ces organisations sont de deux types. Celles qui sont situées sur le territoire (vulgarisateur agricole) ou dont l'activité est spécifique au territoire (services forestiers administratifs et l'institut de la recherche forestière) et celles qui ne sont pas situées au territoire et que nous avons ciblé en raison de leur intervention dans l'insertion économique des jeunes (l'ANSEJ et l'ANGEM). L'approche est bien sûr différente pour les unes et les autres. Toutefois, elle reste profondément sectorielle et réductrice. La différence entre ces deux types d'organisations est que pour les services agricoles et forestiers Yakourene est un territoire qu'ils ont pris la peine d'analyser et qui a ses spécificités. Par contre pour les organisations d'appui à la création d'entreprise les procédures standards sont appliquées sans aucune prise en compte du territoire.

Toutefois, la représentation négative que ces organisations partagent sur les jeunes et parfois sur la population en général et la représentation élitiste qu'ils ont de leur mission laisse croire que leurs influences pour la construction de ces représentations sont similaires. En effet, pour ces représentants des organisations publiques, ils sont l'Etat et exécutent des politiques de développement forcément adaptées pour une population « ingrate » et « revendicative » qui ne fait aucun effort pour se conformer aux procédures et qui souhaiterait au contraire que les procédures s'adaptent à sa situation. Ce qui est impossible. Si les mesures ne sont pas efficaces ce n'est pas qu'elles ne sont pas adaptées c'est que la population, en l'occurrence les jeunes, ne veulent pas s'impliquer davantage et faire plus d'efforts. Il s'agit d'organisations sectorielles et leurs représentants ne se voient pas du tout en porteurs de projets de développement local du territoire et encore moins en partenaires dans ce cadre.

Cela est surprenant pour le vulgarisateur agricole et pour les services forestiers qui sont censés incarner les nouvelles approches de développement rural au niveau des zones défavorisées. Les approches territoriales, participatives, décentralisées sont parfaitement maîtrisées théoriquement par ces cadres qui ont suivi des formations sur le sujet, parfois à l'étranger, comme c'est le cas du chef de la circonscription des forêts d'Azazga. Cela n'empêche pas un discours en total porte à faux avec ce type d'approches. Pour le vulgarisateur agricole :

Les jeunes et la population en général n'est pas prête pour ce type d'approche. J'ai beau leur demander d'élire des interlocuteurs (qui sont appelés animateurs dans le cadre des PPDRI), je dois à chaque fois les pousser et encore je n'ai pas vraiment de résultat. Je sais que

normalement pour les PPDRI, je dois les regrouper, au niveau des douars concernés, discuter avec eux, recenser les atouts et potentialités de la zone, discuter de leurs besoins et recueillir leurs opinions sur les solutions possibles et les activités à développer, mais, je ne l'ai pas fait. Je préfère aborder les gens, individuellement, comme je le fais habituellement et décider avec quelques représentants des comités de village de tout ce qui est activités collectives.

Ce même vulgarisateur estime pourtant que les potentialités du territoire en matière de développement agricole sont réelles. Selon cet agent des services agricoles, l'élevage qu'il soit bovin, ovin, caprin ou même apicole a des marges de développement certaines et les opportunités de financement sont intéressantes, même s'il reconnaît que parfois, elles ne sont pas adaptées aux situations locales. Ce qui renforce l'idée de l'approche sectorielle privilégiée au dépends d'une approche de développement territoriale et décentralisée. Mais pour le vulgarisateur agricole, c'est l'absence d'ambition et de volonté de la part des jeunes qui ne permet pas de concrétiser cette possibilité.

Quant aux services forestiers, récemment impliqués dans les PPDRI, leur position est plus tranchée. Selon le représentant de cette structure :

Je ne vois pas pourquoi nous avons été impliqués dans les PPDRI, personnellement, je pense que notre mission consiste à protéger la forêt et non pas à nous occuper de l'ouverture de pistes ou à apporter un appui au développement d'activités agricoles ou d'élevage. C'est au secteur agricole de s'occuper du développement rural.
Toutefois, ce même responsable estime que la reprise des PPDRI par ses services a permis d'améliorer la mise en œuvre des projets. Pour ce responsable également les approches participatives que l'ensemble des agents forestiers qui interviennent dans les PPDRI maîtrisent, ne sont pas adaptées aux populations locales ni à Yakourene ni ailleurs et encore moins les projets de développement territorial.

Les populations locales ne sont pas intéressées par le développement local et territorial. Ce qui les intéresse, ce sont les actions individuelles.

Le tourisme, est pour les forestiers, la principale activité qui pourrait permettre l'amélioration des conditions économiques locales, avec comme principal atout les paysages forestiers et les randonnées en forêt. Seulement le comportement des autochtones vis-à-vis de la forêt est jugé déplorable.

La position du représentant de l'institut national de la recherche forestière (INRF) contraste avec celle des représentants de l'administration.

Ce chercheur dont le massif forestier de Béni Ghobri est l'un des terrains de recherche croit en la vocation forestière de Yakourene. C'est le seul représentant d'une organisation publique qui pense qu'il est possible de mettre en valeur les ressources forestières. Pour le développement touristique, bien sûr, mais aussi pour l'exploitation de certaines d'entre elles dans d'autres secteurs économiques. Ainsi, pour ce chercheur, il est possible d'exploiter le bois de chêne Zéen par la création d'une scierie qui, d'ailleurs existait à Yakourene, à l'époque coloniale. Il est plus nuancé pour ce qui est du liège.

Il existe une mafia du liège dans l'Est du pays qui ne permettrait pas l'exploitation locale du liège de Yakourene. De toute façon, le secteur est saturé. Il existe également une mafia du

bois qui procède à la coupe des meilleurs arbres, alors que normalement les arbres à couper doivent faire l'objet d'un contrôle et d'une désignation par les services forestiers.

Ce même chercheur croit en un projet territorial de développement à élaborer avec l'ensemble des acteurs. Toutefois, ce projet doit être basé sur la vocation forestière de la commune et la vocation touristique.

J'ai proposé un projet dans ce sens à l'ancien maire de la commune. Il consistait en l'exploitation des produits et sous-produits de la forêt notamment pour attirer des investisseurs pour la création d'une scierie pour exploiter le bois, la valorisation des produits de la forêt : champignons et arbousier et la création de circuits de randonnées pour attirer des touristes. J'ai prévu la création d'une association de jeunes qui pourrait s'occuper d'organiser des randonnées pédestres et autres activités qui peuvent intéresser les touristes telles que des randonnées équestres et en VTT. J'ai également proposé la réhabilitation de la pépinière de Tagma, une pépinière à l'arrêt depuis plusieurs années pour créer des semences pour le reboisement.

Ce chercheur pense qu'il est possible, également, de réhabiliter l'activité d'élevage. L'autre vocation de la commune.

Le changement à la tête de la commune n'a pas permis de concrétiser ce projet. Ce chercheur, met en cause le manque de motivation non pas des jeunes et de la population, en général, cette fois-ci, mais des acteurs de développement, que ce soit les collectivités locales actuelles ou les organisations publiques.

La représentation du chercheur de l'INRF, si elle est plus optimiste et l'approche plus territoriale, reste sectorielle et assez élitiste. Toutefois, cette démarche montre qu'il existe des potentialités inexploitées pour la valorisation des ressources territoriales et pour la création d'emploi. .

- **Représentations des organisations d'appui à la création d'activité et d'entreprise:**

Les organisations publiques qui interviennent dans la commune sont également constituées par les organisations d'insertion économique. Il s'agit de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et de l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM). Ces dernières ne sont pas représentées dans la commune et n'ont jamais accompli un travail de proximité d'information ou de suivi au niveau de la commune, comme nous l'avons signalé précédemment. Si l'ANGEM a un siège à 11 km de Yakourene, l'ANSEJ spécialisée dans l'appui aux jeunes se trouve à 50 km. Les représentants de ces organisations se plaignent du manque de moyens et désignent également la population comme responsable de leurs résultats insuffisants obtenus dans la commune. L'absence d'organisations civiles qui joueraient le rôle de relai et d'interlocuteur justifierait l'absence de travail d'information envers la population de la commune, notamment les jeunes. Les élus locaux seraient également responsables de cette situation. Les collectivités locales ont un rôle à jouer quant à l'information de la population et pour faciliter le travail de proximité à ces organisations. Par ailleurs, ils font partie des commissions d'octroi de crédit et donc du choix des bénéficiaires.

L'approche territoriale n'est pas du tout envisagée par ces organisations Yakourene est un territoire comme un autre et la démarche adoptée pour travailler avec les jeunes est une démarche individuelle.

Figure 76: Représentation du territoire par les organisations publiques

A l'exception du représentant de l'INRF qui malgré une approche sectorielle prône une démarche territoriale qu'il souhaitait faire adopter par l'ensemble des acteurs de développement, ce qui fait que sa représentation du territoire est optimiste et constructive, les autres organisations publiques administratives semblent adopter une représentation négative pessimiste dû à une vision élitiste de leur mission et, malgré leur appartenance au territoire, à une sorte de détachement sur son sort. Ceci s'explique par une approche corporatiste par rapport à leur organisation d'appartenance et à leur manque d'initiative dû à la rigidité administrative qu'ils ont toujours connue.

Pour ce qui est des organisations d'appui (ANSEJ, ANGEM, CNAC etc.), l'approche ne peut pas être territoriale. Leurs interlocuteurs directs sont les jeunes porteurs de projets qui sont censés, tout au plus, être représentés voire encadrés par les élus locaux qui, eux, peuvent s'ils le souhaitent adopter une approche territoriale de développement local, mais, ne voient pas en quoi cela les concernent. (Figure n° 76)

- **Représentation du territoire par les organisations civiles de Yakourene :**

Les organisations civiles sont essentiellement représentées par les comités de villages. Toutefois, nous avons pu rencontrer les jeunes représentants de deux associations de développement : l'association nationale femmes et développement rural (ANFEDR) et l'association ADPAL.

Les représentants des comités de village que nous avons rencontrés, estiment que leur rôle consiste à gérer les conflits entre villageois et à représenter les populations auprès des différentes organisations publiques et des collectivités locales. Nous n'avons pas noté du tout une volonté de jouer un rôle de porteurs de projets faisant preuve d'initiatives de développement. Ce sont au mieux des instances consultatives et au pire des instances revendicatives pour l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures.

Malgré leur crise de représentativité expliquée précédemment, les représentants des comités de village restent imprégnés par des croyances, aussi bien, de leur mission que du territoire, influencées par des pratiques, aussi bien, anciennes que plus récentes de Thadarth. (la *Djemaa*). Le diagnostic de la situation du territoire et des leviers de développement à savoir l'agriculture et le tourisme est similaire à celle des jeunes porteurs de projet. Toutefois, le développement économique et la création d'emploi, ne semble pas être une priorité pour eux. La lutte contre la pauvreté par le biais de l'entraide et le règlement des conflits entre villageois sont leurs principales préoccupations.

Seulement, dans l'histoire récente de ces comités de village, héritiers de Thadarth, il y a eu des étapes successives distinctes telle que : une étape de complet arrêt des activités (1995-1996) et une étape d'activités intenses de (1999-2001), au cours de laquelle un règlement intérieur et un statut de thadarth et un fonctionnement selon (idherma : grandes familles) a été remis au gout du jour. Des commissions ont même été créés dont l'une était destinée à s'occuper des préoccupations des jeunes de Yakourene. En 2001, il y a eu les événements de Kabylie et les comités de village sont nés suite à l'éclatement de thadarth. Cela explique qu'il est difficile aujourd'hui pour ces comités de village de fonctionner à l'échelle de l'ensemble du territoire communal et de proposer des idées de développement à l'échelle de ce territoire.

Chaque comité raisonne à l'échelle du douar ou des douars qu'il représente et se contente de représenter les populations de ces douars lors de réunions ou de commissions et à porter les revendications des populations en matière d'infrastructure de toute sorte.

Figure 77: Représentation du territoire par les comités de village

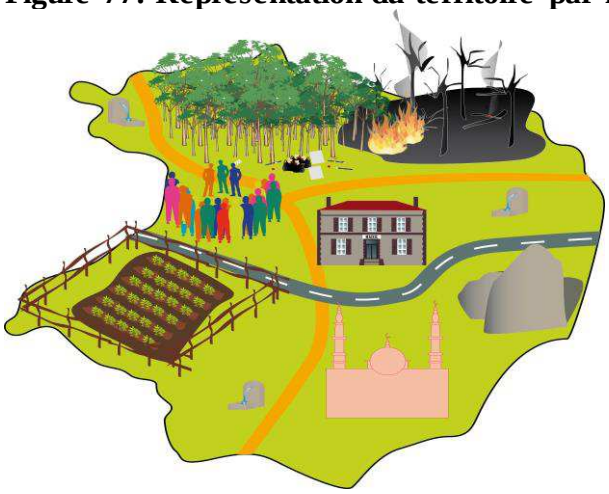

Les comités de village sont, sans doute, les organisations les plus influencées par les institutions (dans le sens de North) c'est-à-dire les croyances et les idéologies locales. Ceci les a empêchés d'évoluer sur beaucoup d'aspects : l'introduction des jeunes et de leurs préoccupations, la prise d'initiatives et la proposition, l'élargissement de leurs missions aux aspects de développement et d'amélioration des conditions de vie de la population sur le plan économique. (Figure n° 77)

Source : réalisé par nous-même

Pour les rares associations de développement qui ont des représentants à Yakourene, leurs représentations sont similaires à celles des jeunes porteurs de projets que nous avons rencontrés. Leur représentation des acteurs de développement, notamment les collectivités locales, est à l'image de celle des jeunes porteurs de projet, c'est-à-dire, qu'ils considèrent que c'est plus des porteurs d'obstacles qu'autre chose. Par contre, le territoire est porteur de potentialités de développement que la libre initiative laissée aux jeunes pourrait valoriser. L'action de ces associations se situe complètement en dehors des actions menée par les comités de village.

Les représentations de l'ensemble des acteurs de développement et des jeunes sont synthétisées dans la figure n° 78.

Figure 78: Représentations des composantes de la gouvernance locale et du territoire par les différents acteurs de développement et par les jeunes porteurs de projets

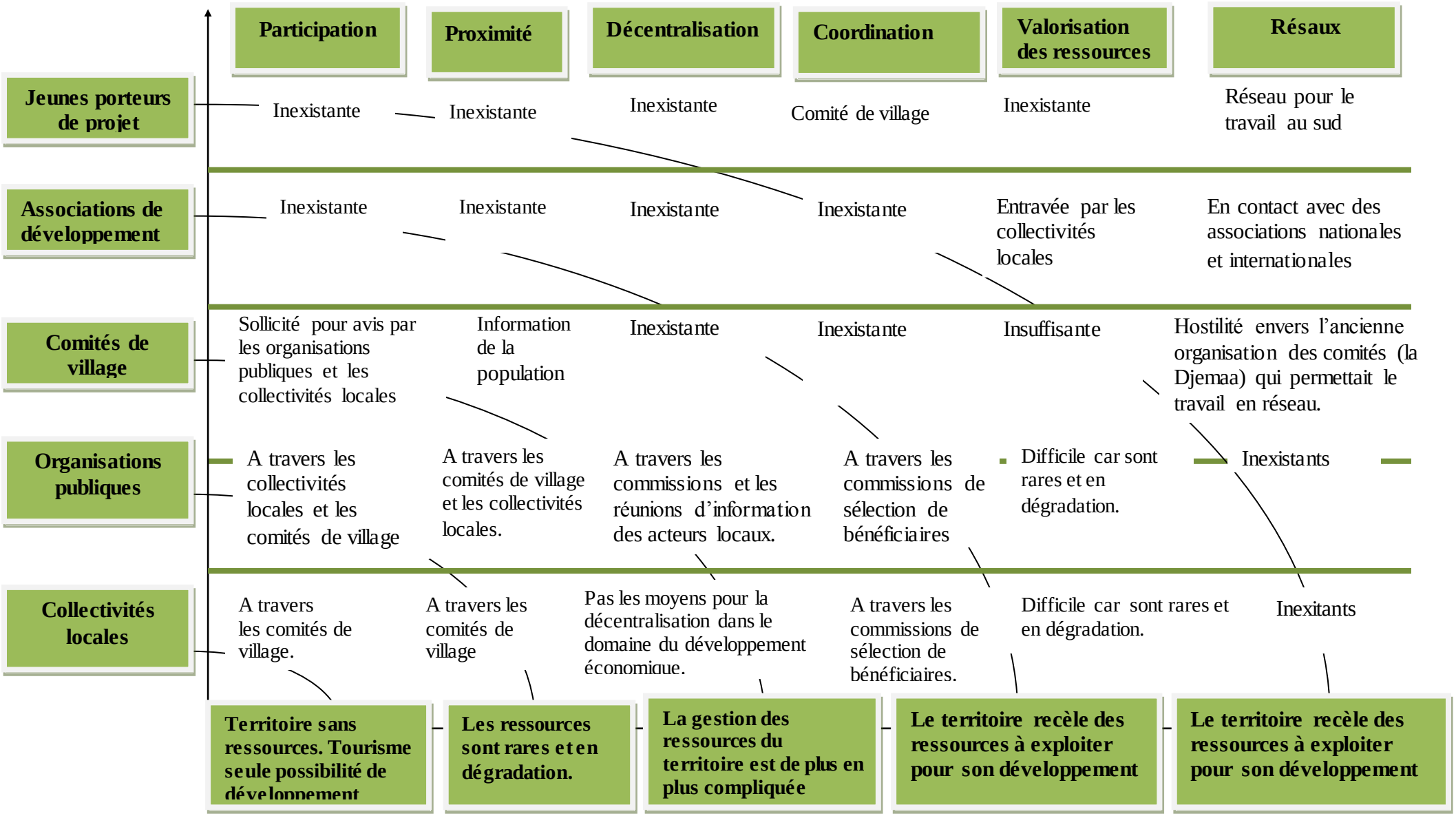

2.3) Tataouine en Tunisie : Un territoire de nomades sédentarisés où les jeunes sont poussés à l'émigration

2.3.1) Séquence 1, la réalité : trajectoires démographique et économique de Tataouine, un territoire aux multiples spécificités

Avant d'aborder la réalité ou plus exactement les réalités à Tataouine, nous nous interrogeons sur le concept de territoire appliqué à Tataouine. Est-ce que Tataouine est un territoire ?

Le contexte a une importance capitale notamment dans un cas très spécifique comme Tataouine qui est un espace dont les frontières administratives sont encore supplantées par les délimitations des parcours tracés du temps ou cette terre était peuplée de nomades. Ces parcours collectifs ont vu, au cours du temps, leur importance économique diminuer, mais leur exploitation est encore assujettie à des règles et des institutions d'inspiration tribale. Parmi les innombrables définitions du territoire, celle de Bernard Debarbieux, cité par Velasco-Graciet, H. (2009) nous semble être la plus proche du cas de Tataouine. Il considère que le territoire est une configuration spatiale et peut avoir plusieurs formes, il peut être entre autre « […] une entité fondée sur une sorte d'archipel dont chaque élément est relié par des réseaux (sociétés nomades). Debarbieux considère donc que les configurations du territoire sont multiples et que « le territoire peut être une aire archipélagique (c'est-à-dire regroupant un ensemble d'aires disjointes, reliées par des éléments de réseaux non-territorialisés) ou encore réticulaire (c'est-à-dire regroupant des lieux disjoints reliés par des éléments de réseaux territorialisés). Dans le cas de Tataouine, nous pensons qu'il s'agit d'une aire réticulaire, puisque les réseaux constitués par les différentes tribus ont un ancrage territorial indiscutable.

Dans le cadre de cette première séquence nous procèderons à la déclinaison de la situation actuelle à Tataouine. Nous nous sommes intéressés à trois dimensions qui pourront, objectivement, nous renseigner sur la trajectoire de développement de Tataouine, en focalisant, lorsque c'est possible, sur les deux délégations de Tataouine Nord et Tataouine sud et sur la catégorie sociale qui nous intéresse c'est-à-dire les jeunes. Les dimensions en question sont :

- La localisation, les ressources naturelles et les atouts et contraintes qu'offrent ces deux éléments
- La trajectoire démographique notamment celles des jeunes
- Les différents secteurs économiques formels et informels et la place des jeunes par rapport à chacun de ces secteurs.

2.3.1.1) la situation géographique à deux particularités déterminantes pour le territoire : les parcours et les frontières.

Le gouvernorat de Tataouine, situé à l'extrême sud de la Tunisie est bordé par l'Algérie à l'Ouest et la Lybie à l'Est. Il s'étend sur près de 39 000 km^2 soit environ 25% du territoire national et 43% de la Tunisie aride. Ce gouvernorat a été créé en 1981. Auparavant, ce territoire faisait partie du gouvernorat de Médenine. Tataouine compte actuellement 7 délégations (Tataouine Nord, Tataouine Sud, Ghomrassen, Smar, Bir lahmar, Remada, Déhiba), 64 imadas (15 à Tataouine Nord, 15 à Tataouine Sud, 10 à Ghomrassen, 8 à Smar, 7 à Bir Lahmar, 7 à Remada et 2 à Déhiba) et seulement 5 communes à Tataouine, Ghomrassen, Remada, Bir lahmar et Déhiba. Parmi les 64 imadas (secteurs), 44 sont dit ruraux et 20

communaux. Cependant, il n'existe que 5 conseils ruraux. Ces limites administratives sont critiquées par les chercheurs tels que Bensaad A al, 2009 qui affirment qu'elles « ne correspondent pas à des unités naturelles, ni sociales. De ce fait, les différentes entités administratives (gouvernorat, délégation, imada) regroupent dans la plupart des cas des zones très contrastées ou les populations locales s'identifient, toujours, par leur appartenance tribale ». En effet, ce découpage administratif est supplanté dans les travaux de recherche et même dans les évocations des Tataouinis[154] par le découpage naturel qui a déterminé et continue de déterminer la vie socio-économique, notamment l'activité d'élevage. Ainsi, quatre régions naturelles marquent l'espace physique du territoire de Tataouine. Il s'agit de l'Ouest à l'Est du Grand Erg oriental, du Dhahar, de la chaine de Matmata (jbel), d'El Ouara et de la Jeffara (Figure n° 79).

Le grand erg oriental, région désertique que la Tunisie partage avec l'Algérie, est bordé à l'Est par le Dhahar. Il s'agit d'un vaste plateau calcaire dont la surface descend en pente douce vers le Sahara et se perd sous les masses dunaires du grand Erg oriental. Un important nombre d'oueds conséquents partent de la crête turonienne, qui constitue la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée et le Sahara et descendent vers le grand Erg oriental. Le Dhahar est issu du massif montagneux des Matmata qui est orienté du nord au sud et son altitude varie entre 400 mètres et 682 mètres en son point culminant, le Jbel Emzemzam. C'est surtout la partie sud de ce massif montagneux, fortement soumis à l'érosion, qui est dénommé «Les Matmata». La partie Est également constituée de reliefs abrupts et fortement érodés, offre un paysage de canyons et de piémonts[155]. Entre le massif montagneux de Matmata et la côte de la mer Méditerranée se trouvent deux plaines : El Ouara et jeffara. El Ouara se trouve au sud de la Jeffara. C'est une vaste plaine qui dépasse les limites administratives du gouvernorat. Elle est comprise entre la frontière Tuniso-Lybienne et la dernière cuesta jurassique correspondant à la chaîne de Jbel Zemlet khchem-M'himed, ainsi que la chaine de Jbel R'hach et R'haich et Sidi-Toui. L'altitude moyenne de cette plaine est de 120 m. La plaine de la Jeffara forme une langue de terre de faible altitude : 100 mètres en moyenne. Elle est constituée d'épandages, de dépressions et de terrasses alluviales, caractérisées par des affleurements di trias, constituées de puissantes couches de grès.

Mise à part le grand erg oriental, les deux délégations de Tataouine qui constituent notre zone d'étude (Tataouine Nord et Tataouine Sud), s'étalent à elles deux sur une partie de chacun des ensembles naturels décrits ci-dessus. Alors que Tataouine sud s'étale sur le j'bel Matmata et le Dhahar, Tataouine nord s'étale sur Jebel Matmata, la Jeffara et ElOuara.

[154] Ce que nous avons largement constaté dans notre travail d'enquête auprès des jeunes.
[155] Source : Commissariat régional du développement agricole et Institut des régions arides, L'agriculture dans le gouvernorat de Tataouine : situation et perspectives de développement, 1994.

Figure 79: Ensembles géomorphologiques de Tataouine

Inexistants

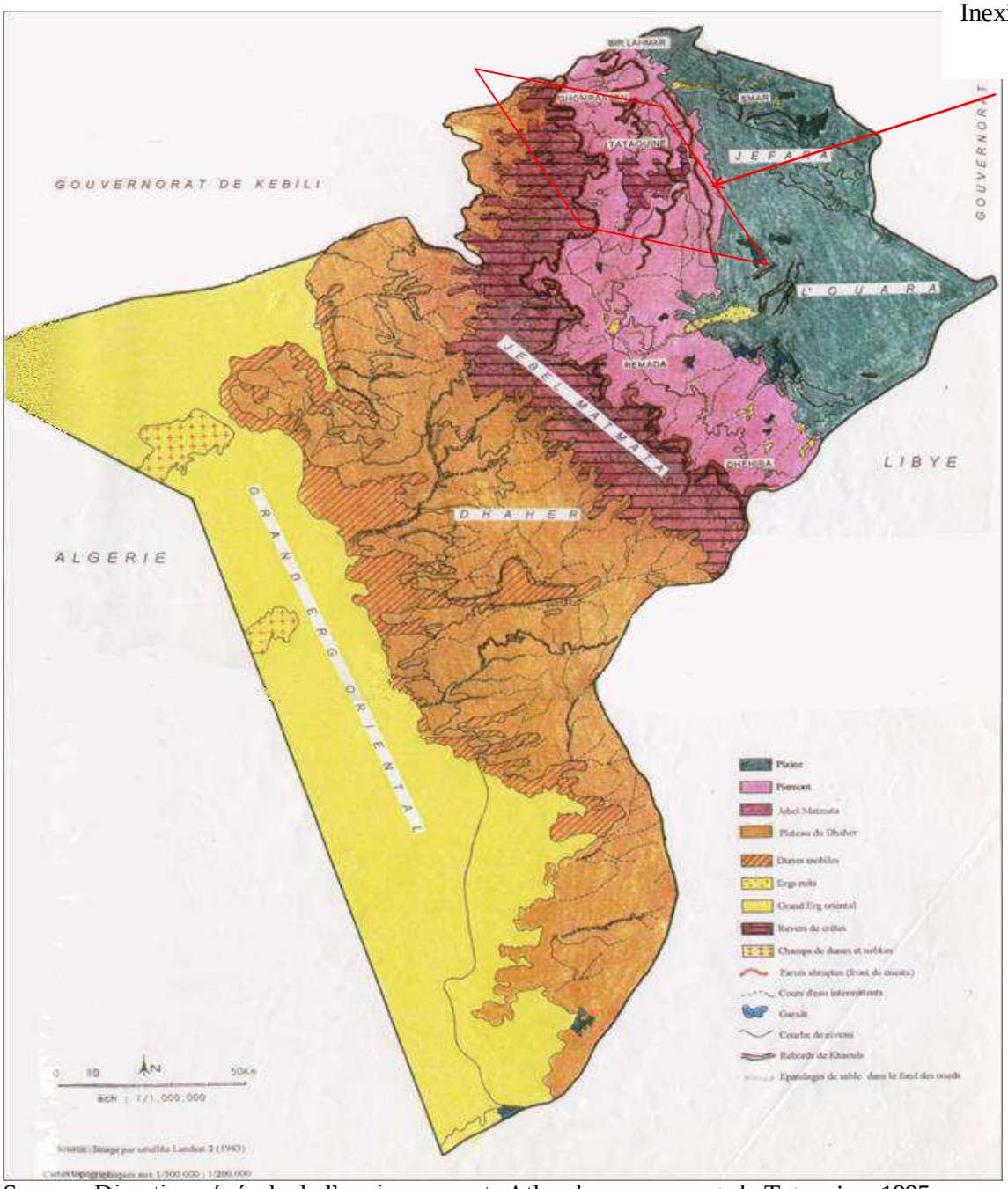

Source : Direction générale de l'environnement, Atlas du gouvernorat de Tataouine, 1995

Ce vaste territoire qui pendant longtemps permettait aux habitants de Tataouine de vivre grâce à l'élevage extensif, ne permet pas aujourd'hui d'occuper une grande masse de jeunes. En effet, la sécheresse et la surcharge des animaux a provoqué la dégradation des parcours (Figure n° 80).

Figure 80: Risques de dégradation des terres et de désertification

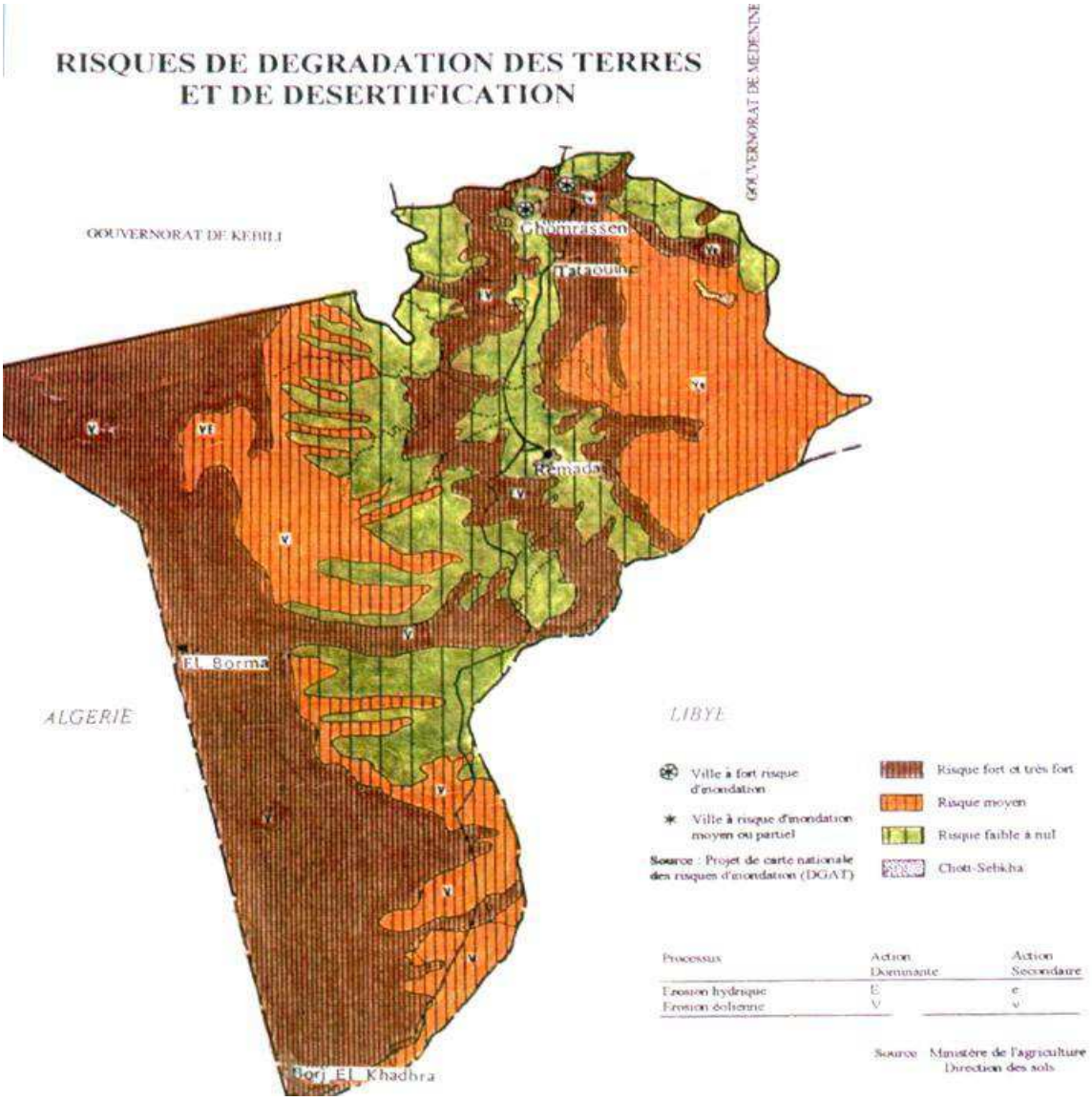

Source : Atlas du gouvernorat de Tataouine (Direction générale de l'environnement, 1995)

La sécheresse est devenue une donnée structurelle. Ces dernières années, les précipitations ont notablement baissées. Selon les données de l'Institut de météorologie, recueillies par l'INS,[156] les journées de pluie sont faibles. Sur 10 ans (1997-2007), la moyenne des précipitations est de 104 mm (Tableau n° 16) et (Figure n° 81) alors qu'en 1994 les données communiquées par le CRDA donnaient une moyenne de 124 mm en 60 ans (CRDA et IRA., 1994). Seulement, plus que la quantité de pluie, c'est sa répartition irrégulière qui préoccupe le plus les agriculteurs qui procèdent aux semailles, dès les premières pluies d'automne, sans être sûrs de récolter. Les températures connaissent une augmentation et le vent est particulièrement gênant, à Tataouine, pour l'activité agricole.

[156] http://www.ins.nat.tn/indexfr.php

Ces données confirment que Tataouine subit une sécheresse de plus en plus contraignante pour les agriculteurs et les éleveurs.

Tableau 16: Pluviométrie annuelle par principale station de la météorologie dans les gouvernorats du Sud-Est Tunisien

Années	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Gabès	200.2	134.4	183.8	104.1	86.5	107.2	232.1	126.9	150.8	418.4	354.0
Médenine	256.2	129.7	129.3	121.9	171.3	74.6	74.5	122.9	319.9	174.0	152.2
Tataouine	90.1	91.9	83.9	86.6	95.5	52.6	59.1	121.7	148.0	156.6	166.5
Remada	162.8	94.8	79.2	59.7	127.4	59.2	25.5	111.0	113.4	51.5	64.7
El Borma	-	6.3	1.7	29.8	54.0	72.3	8.1	26.6	47.6	50.4	28.3

Figure 81: Evolution de la pluviométrie annuelle dans les principales stations météo des gouvernorats du Sud-Est tunisien

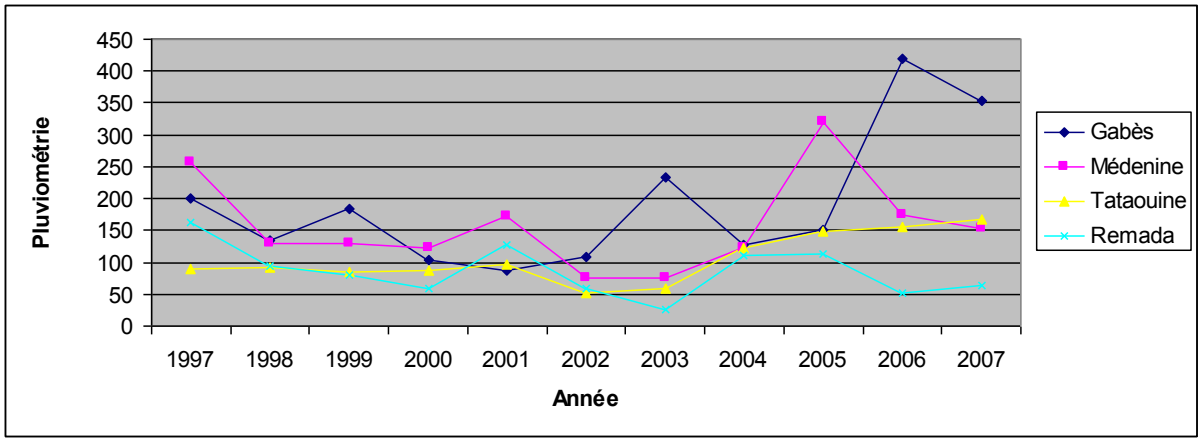

Des frontières internationales, un relief et des conditions climatiques difficiles. Le territoire connaît une désertification progressive et une dégradation des parcours inquiétante.

2.3.1.2) Une population jeune soumise aux traditions et poussée vers la migration

Le nomadisme et la transhumance ne sont pas très loin dans le temps à Tataouine. Si la population est aujourd'hui à 100% sédentaire, il reste que la tribu structure encore la société. Ainsi, l'appartenance à la tribu et ses institutions, dans le sens de North (normes et croyances) : « *laarouchia* », ont encore leur poids dans la gestion de la société qu'elle soit rurale ou communale. Ce sont les jeunes et les femmes qui font face le plus à cette pression sociale patriarcale. Nous avons observé dans le milieu rural des faits qui confirment l'influence de cet attachement aux institutions ancestrales sur ces deux catégories :

- Le père est le chef de famille : il est le seul propriétaire des biens de la famille et le principal décideur dans tous les domaines y compris les choix professionnels des jeunes. Ces derniers peuvent être retirés de l'école pour travailler comme aide familial ou pour rejoindre un membre de la famille à l'étranger.

- Les jeunes n'ont pas le droit de disposer des ressources (terre, eau, argent) sans l'approbation du père.
- Les jeunes femmes, dont le niveau scolaire est souvent faible, ne sont pas autorisées, dans la majorité des cas, par les chefs de famille à exercer une activité, même dans le cas où, la famille connaît l'extrême pauvreté.
- Les jeunes ne versent pas dans la délinquance malgré l'oisiveté engendrée par le chômage, car ils sont conscients que l'opprobre retomberait sur toute la famille et la tribu.

En plus de ces observations, les données statistiques nous ont permis de tracer la trajectoire des réalités socio-économiques de Tataouine en focalisant à chaque fois sur les jeunes et les deux délégations de Tataouine (Tataouine Nord et Tataouine Sud).

a) Évolution de la population : dynamique démographique importante.

Sur le plan démographique, la population de Tataouine est passée de moins de 100 300 en 1984, à 145 300 en 2009, soit une augmentation de presque 50 % en un quart de siècle. Pourtant le taux de croissance démographique a nettement baissé pendant cette période, passant de 2,3 %/an en 1984 à 1,01 %/an en 2007. Selon le dernier recensement de la population, celui de 2004, la population de moins de 30 ans représente plus de 62% de la population totale. La structure de la population par âge tend vers le renforcement des tranches d'âge actives (15-59 ans) contre un rétrécissement accéléré de la population infantile (moins de 15 ans). De même que la répartition par sexe en 2004 équilibrée pour les tranches d'âges (00-04 ans), (05-09 ans), (10-14 ans), (15-19 ans) commencent à se distinguer par un taux de masculinité plus faible à partir de (20-24 ans) jusqu'à (45-49 ans). Ce qui s'explique, sans doute, par l'émigration interne et externe des hommes[157].

Le recensement de 2004 montre aussi que la taille moyenne des ménages du gouvernorat de Tataouine qui est de 5,40 est la plus élevée de la Tunisie dont la taille moyenne par ménage est de 4,53. Les délégations de Tataouine Nord et de Tataouine Sud sont celles qui présentent les données les plus élevées, 5,96 pour Tataouine Nord et 5,56 pour Tataouine Sud. Il apparaît donc que la politique volontariste en matière de maîtrise de la démographie en Tunisie n'a pas eu les résultats escomptés à Tataouine.

Durant la période 1984-2008, la population active est passée de 24740 personnes en 1984 à 34055 personnes en 2004, soit une augmentation de 27%. Le taux d'activité est passé de 34,8% à 47,7% en l'espace de 4 ans entre 2004 et 2008. La population active se trouve à 62% dans les deux délégations de Tataouine en étude (Figure n° 82).

[157] Les données sont issues de l'INS : http://www.ins.nat.tn/

Figure 82: Répartition des actifs par délégation à Tataouine en 2004

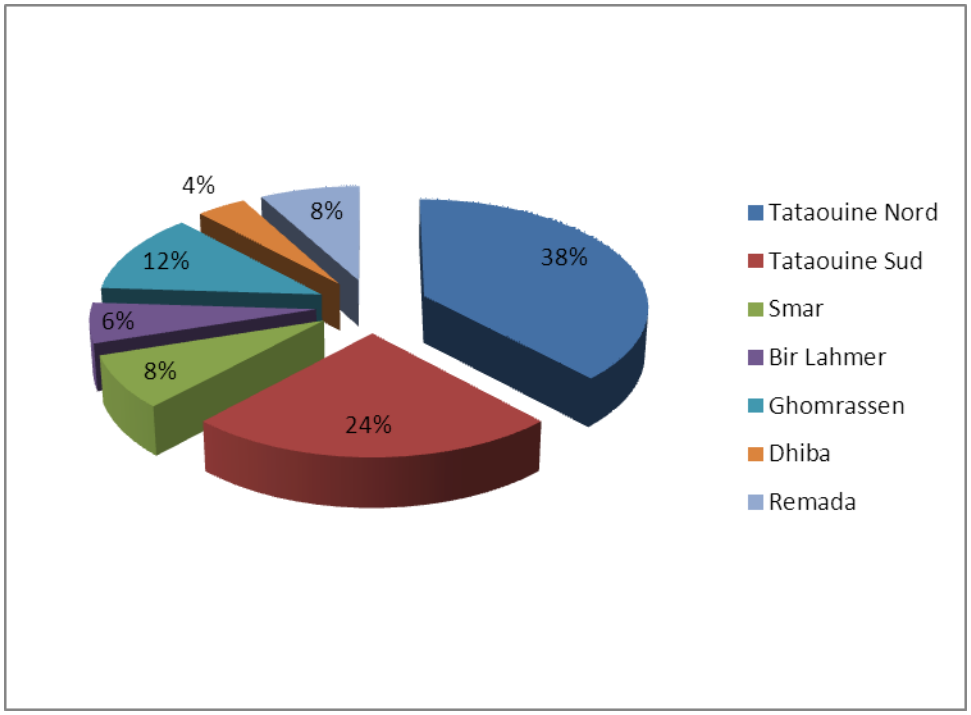

Par secteur d'activité, en 2004, il n'y avait que 11,60% seulement de la population active de Tataouine qui était occupée dans l'agriculture, alors qu'en 1989 ce secteur occupait la première place[158]. En 2004, c'est le secteur des services qui est le secteur économique qui concerne le plus de population active. Cependant, en 2008 le taux de la population active dans le domaine de l'agriculture a fait un véritable bond en avant et a atteint 30,25% en dépassant de loin le taux d'activité dans le secteur des services 18,04% et de l'administration 19,06% (Figure n° 83). Cette augmentation extraordinaire du taux d'activité dans le secteur agricole peut s'expliquer par la création de périmètres irrigués et par l'augmentation de l'investissement agricole par le biais de l'APIA (Agence de promotion de l'investissement agricole), de la BTS (Banque tunisienne de solidarité) et des associations de développement ce qui crée des emplois d'ouvriers agricoles et des emplois saisonniers.

[158] La population active représente 22 500 personnes soit 19,5% du total du gouvernorat. Le secteur agricole occupe la première place avec un taux de 26,9% du total des emplois (5500 employés). (Enquête population emploi de l'INS 1989). Le secteur du bâtiment occupe la deuxième place avec 23,4%.

Figure 83: Evolution de la répartition de la population active par secteur

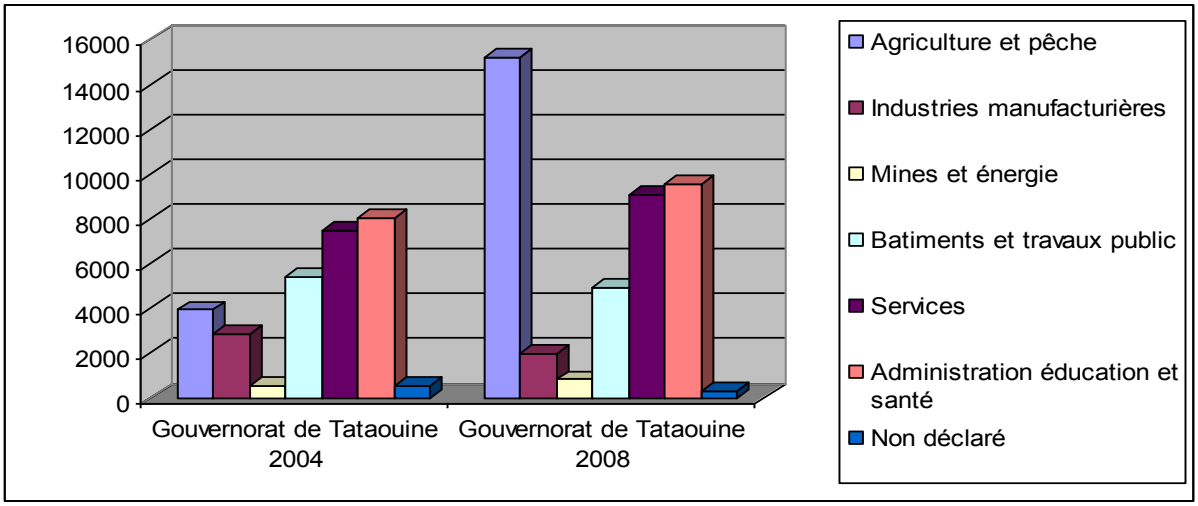

Dans les deux délégations de Tataouine, en 2004, le taux d'activité dans les services est de 24,51% alors que l'agriculture représente seulement 9,23%. (Figure n° 84). Nous ne disposons pas des données pour 2008.

Figure 84: Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité en 2004

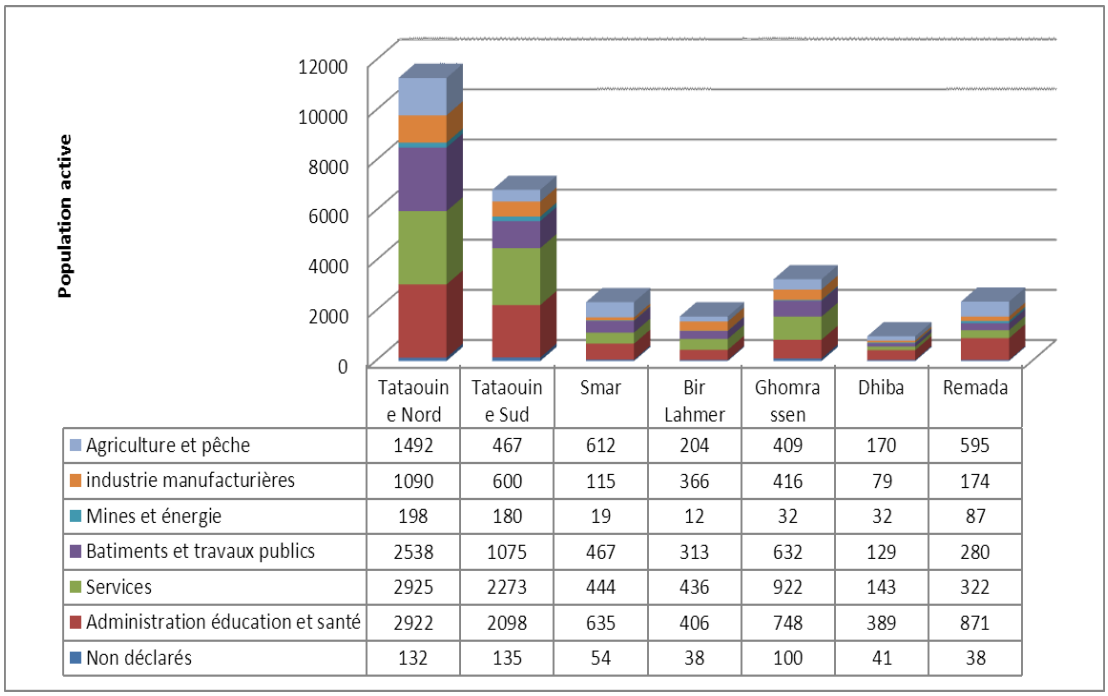

	Tataouine Nord	Tataouine Sud	Smar	Bir Lahmer	Ghomrassen	Dhiba	Remada
Agriculture et pêche	1492	467	612	204	409	170	595
industrie manufacturières	1090	600	115	366	416	79	174
Mines et énergie	198	180	19	12	32	32	87
Batiments et travaux publics	2538	1075	467	313	632	129	280
Services	2925	2273	444	436	922	143	322
Administration éducation et santé	2922	2098	635	406	748	389	871
Non déclarés	132	135	54	38	100	41	38

Selon le dernier recensement (2004), la population de Tataouine est concentrée dans le milieu communal 87700 habitants, alors que 55800 vivent dans le milieu non communal c'est-à-dire rural. Donc, 61,11% vivent dans le milieu communal. En 1984, 43200 personnes vivaient dans le milieu communal et 57100 personnes dans le milieu non communal soit 57%, donc la majorité vivait dans le milieu rural. Au niveau des deux délégations de Tataouine, c'est 28000

personnes qui vivent dans le milieu non communal soit 47,21%, alors que 59 300 vivent dans le milieu communal[159].

La densité de la population est de 3,6 habitants au km^2. C'est la plus faible densité du pays. La densité des autres gouvernorats du sud tel que Kebili est deux fois plus importante 6,5 habitants au km^2 et celle de Médenine, le gouvernorat le plus important du sud est de 50,9 habitants au km^2.Cependant, au niveau des délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud, la densité de la population est entre 11 et 25 habitants/km^2, la plus importante du gouvernorat.

Selon le RGPH de 2004, le taux de chômage à Tataouine est de 15,3%. Celui-ci serait, selon les données de l'office du développement du sud de 18% en 2010. Toutefois, ces chiffres seraient largement sous-estimés. Selon l'INS cité par Mohamed Elloumi, le véritable taux de chômage à Tataouine était de 51,7% en 2010[160].

Notre public cible est la population de jeunes entre 20 et 39 ans. En 2004, celle-ci est de 42900, soit près de 30% de la population totale du gouvernorat. Dans cette catégorie, spécifiquement, la population active est de 15022 soit 35% de la population active totale[161]. Il n'existe pas de données statistiques sur la répartition de la population active occupée par tranches d'âge, ni celles de la répartition de la population au chômage par tranche d'âge, que ce soit au niveau gouvernorat ou au niveau délégation. Nous ne disposons que de la répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction (Tableau n° 17).

Tableau 17: Répartition des chômeurs de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction en 2004

Territoire	Nombre d'actifs	Répartition des chômeurs de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction					Chômeurs	
		Anal-phabètes	primaire	second	sup	Non Déclarés	Nbre	Taux en %
Tataouine (Nord et Sud)	21205	159	1275	1300	339	07	3080	14,52
Gouvernorat Tataouine	34055	317	2312	2047	514	10	5200	15,3%
Pourcentage Délégations/gouvernorat	62,26%	50,15%	55,14%	63,50%	65,95%	70%	59,23%	-

Source : office du développement du sud

Pour retrouver la population des jeunes entre 20 et 39 ans au chômage, nous avons appliqué le taux moyen de chômage, en 2004, au niveau gouvernorat sur cette population. Sachant que le nombre d'actifs entre 20 et 39 ans est de 15022 et si on applique le taux de chômage de 15,3%, le nombre de chômeurs entre 20 et 39 ans serait de 2298. Par délégation, la répartition de la population active par âge n'est pas disponible, il est donc impossible de procéder à ce calcul pour les délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud. Les 20-39 ans représentent plus de 44,20% des chômeurs du gouvernorat de Tataouine. Ces chiffres sont discutables, si

[159] Nous avons abordé dans la première partie la définition du rural en opposition au communal en Tunisie.
[160] Il s'agit des premiers résultats de l'Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2010 et des statistiques de l'emploi exposés lors de deux conférences de presse le 13 et le 20 septembre 2012 à Tunis par les responsables de l'ONS (Elloumi M, 2012).
[161] Ces chiffres ne sont pas disponibles par délégation.

on considère que les jeunes qui ont obtenu des crédits sont considérés comme actifs, alors que le taux de survie des micros entreprises n'est pas connu et souvent, elles ne sont même pas créées[162]. Le taux de chômage est donc certainement sous-estimé tel que l'affirme Mohamed Elloumi.

b) Évolution de la migration :

Le taux de croissance du gouvernorat de Tataouine entre 1984 et 2004 est passé de 2,7% à 3%. La population a donc augmenté malgré un taux de croissance naturel plus faible comme nous l'avons vu précédemment. Ceci s'explique, en grande partie, selon A.Bensaad et al par le retour définitif depuis la fin des années 1990, des travailleurs émigrés, qui ont atteint l'âge de la retraite. En effet, le gouvernorat de Tataouine connaît une tradition migratoire très ancienne comme pour le reste du Sud-est tunisien. Les deux délégations de Tataouine, sont parmi les zones qui connaissent les taux de migration les plus intenses et dont les transferts financiers sont les plus importants du gouvernorat (Tableau n° 18)

Selon Bensaad A (2009) la région connaît une dynamique d'émigration active vers d'autres régions du pays mais aussi vers l'étranger et en particulier les pays limitrophes et la France.

Tableau 18: Solde migratoire du gouvernorat de Tataouine

Période	**1989-1994**	**1994-1999**	**1999-2004**
Solde migratoire	- 1071	- 888	- 3412

Institut national des statistiques, Tunisie

Le tableau n° 15 montre que le solde migratoire négatif du gouvernorat de Tataouine a plus que triplé entre la période de 1989-1994 à la période 1999-2004. Pour ce qui est des deux délégations qui nous intéressent Tataouine Nord et Tataouine Sud, leur solde migratoire regroupé, durant la période 1999-2004, est de -1592. La délégation de Tataouine Sud ayant le solde migratoire négatif le plus important du gouvernorat. Hassen Boubakri apporte une explication basée sur deux facteurs à ce solde migratoire négatif : d'abord l'essoufflement de l'investissement privé depuis le début des années 1990 qui fait suite à la timide industrialisation entreprise principalement par des hommes d'affaires émigrés dans les branches des industries de construction, en particulier durant les années 1980 (Boubakri H, 2006), le deuxième facteur revient à l'intensification de l'exode des populations aussi bien à l'étranger qu'en direction des autres régions du pays et en particulier Tunis et le Sahel. Selon Hassen Boubakri (2006) à Tataouine, deux zones se partagent 80% des migrants : la ville de Tataouine (41,4%) et la zone de Ghomrassen (38%), alors qu'une troisième zone secondaire, Bir lahmar n'en compte que 10,8%. Toutefois, c'est le gouvernorat de Médenine qui se place au premier rang des zones pourvoyeuses en émigrés dans le sud-est tunisien.

Si la migration est depuis longtemps une réalité à Tataouine, les caractéristiques de la population qui migre ont progressivement changé pour s'adapter au contexte local, national et international. En effet, si dans les années 1960, 1970 et 1980, les émigrés sont des hommes seuls, souvent mariés qui laissent femmes et enfants à Tataouine et qui reviennent, le plus souvent, définitivement à l'âge de la retraire. Aujourd'hui, les jeunes émigrés sont des hommes seuls mais qui sont souvent célibataires et qui n'hésitent pas à se marier dans le pays

[162] Nous avons constaté par nous même que les crédits, notamment ceux des associations de développement, sont transformés en crédits sociaux.

d'accueil. Ceci est confirmé par (Picouet. M et Sghaier M., 2006) qui abordent la migration dans la région du Sud-Est tunisien en général « l'émigration des hommes en âge de mariage (entre 25 et 39 ans) entraîne des perturbations dans les comportements matrimoniaux : tout d'abord, par un retard dans le calendrier des mariages, ensuite par un changement de comportement des émigrants qui tendent de plus en plus à trouver leur conjoint dans la région où ils se sont installés (le plus souvent dans les familles émigrées de leur région).».

Le regroupement familial est l'une des formes de migration les plus importantes dans le Sud-Est tunisien (Médenine, Tataouine, Gabès). En effet, les données recueillies auprès de l'Office des migrations internationales (OMI) montrent que les trois gouvernorats du Sud-Est ont participé pour plus du quart du total (28,2%), soit 426 familles, sur un total de 1512 familles « rejoignantes », ce qui place cette région au premier rang, suivi par le centre-Est (22,1%) puis par l'agglomération tunisoise (19,5%) (Tableau n° 19).

Tableau 19 la migration familiale dans le Sud-Est tunisien

Gouvernorat	total	Dont délégation de	Nombre	%
Médenine	252	Ile de Jerba	132	52,4
		Zarzis	93	36,9
		Médenine	15	5,9
		Autres	12	4,8
Tataouine	122	Ghomrassen	73	59,8
		Tataouine	33	27
		Bir lahmar	12	9,8
		Autres	4	3,3
Gabès	52	Grand gabès	35	67,3
		El Hamma	10	19,2
		Autres	7	13,5

Source : Office des migrations internationales (OMI), dépouillement des dossiers de demande de regroupement familial en 1999-2000. Tunis, 2002, Hassen Boubakri, 2006

L'implication prononcée des gouvernorats de Médenine et Tataouine dans l'émigration familiale s'explique par la forte participation des principaux foyers migratoires « classiques » des deux régions : Ghomrassen d'un côté et la zone littorale de Jerba-Zarzis de l'autre. En effet, dans le gouvernorat de Tataouine, Ghomrassen envoie six familles migrantes sur dix, alors que Tataouine (Nord et Sud) en envoie trois sur dix. Dans le gouvernorat de Médenine, l'île de Jerba se détache nettement avec plus de la moitié des familles rejoignantes (Boubakri. H, 2006).

Les émigrés de Tataouine diversifient les destinations que ce soit pour la migration interne ou la migration externe. Toutefois, selon un rapport du CRDA et IRA, pour la migration nationale, des dizaines de milliers de ressortissants de la région travaillent à Tunis (marché de gros, vente de journaux, pâtisserie, vente de fruits secs, etc.). Pour ce qui est de la migration externe, les destinations sont surtout la France, l'Algérie et la Lybie[163]. Le nombre des émigrés à l'étranger recensé par l'OTE (office des tunisiens à l'étranger) en mars 1990[164] est de 9562 dont 7512 en France et 1643 en Algérie pour la plupart d'entre eux originaires de

[163] Selon ce rapport du CRDA et IRA qui date de 1994.
[164] Dernier recensement réalisé.

Ghomrassen et Tataouine nord et Tataouine sud. En effet, 8617 sont originaires du nord du gouvernorat dont 1594 de Tataouine nord et 1190 de Tataouine sud. Soit 38% des migrants sont originaires de notre territoire d'étude. Les émigrés externes de Tataouine exercent souvent l'activité de pâtissier (pâtisserie traditionnelle) dans les pays d'accueil. En Algérie, ils sont appelés « *khfafdji* »[165].

Durant la période 1999-2004, il a été recensé 2710 sorties dont 1550 de Tataouine Nord et Tataouine Sud. La migration serait en baisse en raison des restrictions européennes. Selon, l'INS (RGPH, 2004), 2294 jeunes entre 20 et 39 ans ont quitté le gouvernorat soit 15,2% de la population active de cette tranche d'âge. Pour ce qui est des destinations, ces dernières années, la proximité avec la Lybie en fait toujours une destination privilégiée alors que pour l'Algérie, les événements politiques et sécuritaires ainsi que la dévaluation de la monnaie algérienne en ont baissé l'attrait. L'Italie serait une nouvelle destination privilégiée et cela en raison de la possibilité de l'atteindre clandestinement par bateau.

Au cours de nos entretiens avec les jeunes, nous avons recensés trois sortes de voies d'émigration : l'obtention d'un contrat de travail[166], le mariage avec des ressortissants de nationalité étrangère, notamment européenne et l'émigration clandestine soit par le biais d'embarcations, soit par le biais de l'obtention de visa touristique notamment pour la Turquie et du passage clandestin vers la Grèce. Seulement, nous avons relevé que beaucoup de jeunes ont échoué dans leur tentative de quitter le pays ou bien ont été refoulés de Lybie et de Turquie.

La population de moins de 30 ans représente plus de 62% de la population totale de Tataouine et les jeunes entre 20 et 39 ans représentent 30%. Ils sont 35% de la population active totale à quitter le territoire que ce soit dans le cadre de la migration interne ou la migration externe. L'agriculture occupe de plus en plus la population active. En 2008, 30,25% de la population active l'était dans l'agriculture.

2.3.1.3) Des politiques devant aboutir progressivement au changement institutionnel et à la construction de territoire.

Nous avons dû nous intéresser aux stratégies et politiques de développement rural pour comprendre les objectifs tracés pour le gouvernorat de Tataouine en matière de développement et situer les approches méthodologiques adoptées et la place accordée à l'approche territoriale et aux différents acteurs. Le passage d'approches centralisées à des approches locales et participatives est-il intégré par les différents acteurs ? Quelle est la place de l'insertion économique des jeunes dans ces stratégies et les approches préconisées ? et surtout ces stratégies sont-elles porteuses de réelles mesures pour le changement institutionnel?

Comme signalé dans la première partie, après l'indépendance, la Tunisie a opté pour une politique d'insertion dans la division internationale du travail par les bas salaires et dans lequel l'agriculture jouait principalement un rôle de fournisseur de produits agricoles à bas prix et, accessoirement pour l'exportation. Les objectifs pour les zones rurales étaient la lutte contre la pauvreté et leur modernisation. Cette politique a cependant été très vite revue au

[165] Vendeur de beignets.
[166] Ce sont souvent des contrats de travail fictifs que les jeunes arrivent à obtenir à travers leurs proches en déboursant des sommes très importantes au minimum 12000 euros.

début des années 80 par la mise en place d'une politique de développement rural qui a adopté une démarche intégrée pour revenir par la suite à une politique sectorielle.

Au sud tunisien et plus exactement à Tataouine, ces politiques sont menées en parallèle avec celle de la privatisation des terres collectives qui, mise à part une courte période de répit après l'indépendance, a repris de plus belle durant les années 1970. Toutefois, il semblerait que le sud n'a été concerné par les projets de développement ruraux ou agricoles qu'à partir des années 1970, avec notamment la création du PDR en 1972 (Programme d'animation rurale et promotion de l'emploi), relayé par le PRD (Programme régional de développement) en 1979, puis finalement le PDRI (Programme de développement rural intégré) en 1984. Selon M. Elloumi (2009) ces projets avaient pour objectif de corriger les distorsions créées par une politique tournée vers l'investissement dans les zones et les secteurs les plus rentables, sans toutefois atteindre cet objectif notamment l'atténuation de l'exode rural (Elloumi M, 2009). Les PDRI ont connus deux phases de 1984 à 1994 et de 1994 à 2004 et cette seconde phase se différencie de la première par l'instauration d'approches participatives. Mais c'est surtout le projet PRODESUD, que nous avons abordé précédemment, qui est spécifiquement destiné à s'occuper des problématiques de développement de ce territoire.

Tataouine a donc, connu trois phases dans les stratégies de développement qui y ont été appliquées : une phase de marginalisation, une phase de préservation des parcours et dans un troisième temps une phase d'autonomisation des populations.

- **Dans un premier temps, un territoire marginalisé**

Avant l'indépendance, le territoire de Tataouine avait la particularité d'avoir une indépendance économique qu'il tirait du système d'élevage extensif. La surexploitation des parcours était évitée grâce à la transhumance pratiquée par les pasteurs. Après l'indépendance, l'Etat s'est intéressé à ce territoire pour sédentariser la population ce qui a eu un impact certain sur la dégradation des parcours de plus en plus surexploités. Cependant, durant deux décennies après l'indépendance, aucune politique n'est destinée à la préservation des parcours, ni à la diversification de l'activité. La population complétant le manque à gagner dû à la dégradation des parcours, par les revenus de l'émigration. Cette perception de Tataouine comme étant indépendant économiquement des stratégies de développement nationales a progressivement créé un sentiment de marginalisation. En effet, la démographie galopante a provoqué une augmentation de la population qui s'est progressivement sédentarisée, ce qui a généré de nouveaux besoins et de nouvelles aspirations. L'activité d'élevage extensif connaît donc, deux contraintes : une naturelle, la dégradation des parcours et une sociale, sa désertion par les jeunes de plus en plus attirés par d'autres activités. Cependant, l'Etat qui, au départ, avait une politique de valorisation des activités agricoles les plus rentables dans les territoires les plus favorables, comme les plaines et les périmètres irrigués, a dû proposer à partir de 1972 une stratégie intégrant les zones rurales moins riches pour, justement, atténuer les inégalités et cela à travers des projets régionaux de développement qui ont évolué vers des projets de développement rural intégré.

De cette période de rattrapage qui a continué jusqu'aux années 1990, ont résulté les éléments suivants :

- Les projets de développement intégrés ont obtenu des résultats notables seulement sur le plan des infrastructures et des équipements sociaux ;

- Sur le plan économique, il y a eu une amorce de l'intensification des productions agricoles et de la diversification de l'activité;
- L'approche up-down est appliquée sans laisser la moindre place à la participation de la population;
- Les parcours n'ont pas fait l'objet de stratégies spécifiques pour arrêter leur dégradation.

➢ **Dans un deuxième temps, la préservation des parcours**

Ce n'est que durant les années 1990, qu'il y a prise de conscience de l'importance des ressources pastorales et de l'influence négative de leur dégradation sur l'activité d'élevage dans les territoires du sud tunisien. Les potentialités de production de fourrage étant faibles et le transfert de l'alimentation des zones du nord vers le sud fort couteux, l'État a entrepris diverses mesures de restauration et de réhabilitation des parcours, dans le cadre d'une stratégie pastorale nationale de reboisement, de lutte contre l'ensablement et de conservation des eaux et du sol (Nefzaoui. A et al, 2006).

Pour ce qui est de Tataouine, il s'est posé un problème dans la mesure où les parcours collectifs n'ont pas été concernés par les activités de cette stratégie de préservation des parcours (resemis et mise en défens). Cela n'a concerné que les parcours sous tutelle de l'Etat. Les organisations qui ont mené ces programmes sont essentiellement publiques : office de l'élevage et des pâturages (OEP) et la direction générale des forêts (DGF). Ceci a posé le problème de l'implication des usagers par le biais de leurs institutions, notamment les conseils de gestion, qui ne se sont pas approprié ces actions. Les populations, notamment les éleveurs, ont été traités comme des bénéficiaires a qui l'Etat a accordé des subventions pour assurer la disponibilité de l'alimentation des animaux afin d'éviter la décapitalisation. La conséquence principale a été l'aggravation de la dégradation des parcours par le surpâturage. Afin de remédier à cette absence d'organisations représentatives qui participerai à l'élaboration d'une stratégie qui assurerai aussi bien la préservation des parcours que le maintien et le développement de l'activité d'élevage, le projet PRODESUD cofinancé par le FIDA et l'Etat tunisien en a fait l'un de ses principaux objectifs.

➢ **Dans un troisième temps, l'autonomisation des populations**

Le projet PRODESUD est sans doute le plus important projet jamais réalisé à Tataouine[167]. L'approche adoptée et son ambition de toucher l'ensemble du territoire de Tataouine spécifiquement les différentes fractions et tribus qui gèrent les parcours collectifs ainsi que des catégories marginalisées (les jeunes et les femmes), en font une exception dans le Sud-Est tunisien[168]. Le projet devait s'appuyer sur deux leviers, d'une part, le levier des politiques et programmes publics de développement et d'autre part le levier des initiatives du secteur privé et associatif. Le projet qui a commencé en 1998 et s'est achevé en 2010[169] a notamment adopté une approche basée sur trois principes : l'intégration qui est défini dans le document du projet comme se traduisant par la mise en évidence de l'exigence de la prise en compte des interactions entre les différentes activités qui interviennent dans un milieu agro-écologique

[167] Le projet concerne également la délégation du Douz au gouvernorat de Kebili.
[168] Mis à part le cas du projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) financé par la banque mondiale et qui a été mis en œuvre entre 1999 et 2005. Toutefois, ce projet n'a concerné que la gestion des ressources naturelles sans intégrer la dimension économique.
[169] Une deuxième phase est en négociation

donné, la territorialité qui est défini comme étant la nécessité d'adapter les solutions aux différents contextes et le principe de partenariat qui, selon le document du projet, va au-delà de la notion de participation et intègre dans la compréhension de cette notion, la légitimation et la reconnaissance des acteurs locaux notamment les acteurs civils dans la gestion des ressources naturelles et leur intervention dans le développement. Les principales activités du projet tournent autour de l'aménagement pastoral : la mise en repos, le resemis d'espèces pastorales, de réalisations en matière d'hydraulique pastorale : Forages, réservoirs etc., d'infrastructures routières et bâtiments communautaires, de développement agricole : plantation fruitières, et périmètres irrigués, d'actions zootechniques mais aussi d'actions de développement communautaire : élaboration de plans de développement communautaires, constitution et renforcement des capacités des groupements de développement agricole, de la promotion des micro entreprises et des initiatives économiques en milieu rural : formation de jeunes et de femmes, création de micro entreprises, aménagement d'un souk de produits artisanaux locaux, aménagement de 8 ksours et la recherche-développement : expérimentations concernant surtout les plantations pastorales.

Ce que nous avons relevé de notre lecture des documents du projet et de nos entretiens avec l'équipe du projet, avec d'autres acteurs impliqués et avec les jeunes du territoire du projet, que nous avons exploités dans la séquence suivante, c'est que malgré un diagnostic exhaustif et participatif : l'élaboration de plans de développement communautaires avec la population après avoir suscité sa structuration en unités socio-territoriales (UST) et la mobilisation importante de fonds et contrairement à ce qui est rapporté dans le rapport d'achèvement du projet et aux déclarations du chef de projet, ce dernier n'a pas atteint ses objectifs en matière d'insertion économique et sociale des jeunes et des femmes. Nous avons discuté ces résultats dans les séquences suivantes. En effet, si le diagnostic pour le démarrage du projet a tenu compte de la complexité de la situation à tous les niveaux : les mécanismes de gestion des ressources naturelles, les approches centralisées et disparates d'intervention de la part des différents acteurs, la marginalisation des jeunes et des femmes, la nécessité d'une diversification économique pour pallier à la saturation et aux difficultés de l'activité agro-pastorale et a proposé des solutions théoriquement adaptées, le projet n'a pas réussi à provoquer le changement institutionnel durable nécessaire et surtout pas une meilleure intégration des jeunes et des femmes et cela pour plusieurs raisons traitées dans la séquence suivante.

2.3.1.4) Trajectoires professionnelles possibles pour les jeunes

Il ne s'agit pas de faire une simple présentation des activités économiques essentielles à Tataouine. Notre approche vise à établir le lien entre les activités les plus importantes développées à Tataouine et les trajectoires professionnelles des jeunes. Quelle place occupent les jeunes dans l'activité agricole notamment l'élevage, activité ancestrale dans la région ? Est-ce qu'ils trouvent des opportunités d'emploi dans le secteur industriel ? Ou bien est ce qu'ils se dirigent plutôt vers la création autonome de l'emploi à travers les différents dispositifs ? Ou encore trouvent-ils plutôt refuge dans l'activité informelle ? Et enfin quelle est la place des transferts des émigrés dans le développement économique du territoire et plus précisément dans l'insertion économique des jeunes ? Ce sont là les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans ce qui suit.

Les Tataouinis tirent leurs revenus selon l'ensemble des documents que nous avons consultés qu'ils soient scientifiques ou administratifs et selon les acteurs de développement que nous avons rencontrés de deux sources principales : l'activité agricole, notamment l'élevage et la

migration. Seulement, dans les faits, les choses ne sont pas aussi simples. Si l'élevage [170] semble être en pleine mutation voire transformation, la migration à travers les transferts et les pensions de retraite ne permet pas seulement de couvrir les besoins des populations. Les principaux investisseurs à Tataouine sont les émigrés et les retraités de l'émigration, notamment dans le domaine agricole. Dans ces conditions est ce que les jeunes qui ne peuvent plus reproduire le schéma de leurs ainés, élevage extensif, se sont adaptés aux nouvelles conditions dans la pratique de l'élevage ? De même que, l'activité informelle est également une source de revenu non négligeable pour les populations de Tataouine. Nous aborderons le sujet, surtout en ce qui concerne l'implication des jeunes qui sont les principaux acteurs dans ce domaine. La migration, le marché informel et l'activité agricole sont donc les principales voies offertes aux jeunes de Tataouine, quand ils n'arrivent pas, ce qui est souvent le cas, à décrocher un poste dans la fonction publique ou le bâtiment.

a) Les transferts de la migration à Tataouine: la création d'une dynamique économique ou le maintien du territoire sous perfusion?

Tataouine fait partie des gouvernorats qui connaissent des transferts importants des migrants. Ces transferts ont atteint 5,8 millions de DT en 2005. (Tableau n° 20)

Tableau 20: Les mandats et transferts des migrants vers Tataouine entre 2000 et 2005

Unité : 1000 DT

Année	Délégations et gouvernorat / Apport des migrants	Tataouine Nord et Sud	Total Gouvernorat	Taux délégation/ gouvernorat
2000	Nombre d'actifs	2784	7637	**36,45%**
	Nombre de mandats	6567	11085	**59,24%**
	Opérations financières (1000 DT)	2238,16	3900,62	**57,37%**
2001	Nombre d'actifs	2784	7637	**36,45%**
	Nombre de Mandats	7158	12164	**58,85%**
	Opérations financières (1000 DT)	2757,07	4773,15	**57,76%**
2002	Nombre d'actifs	2784	7637	**36,45%**
	Nombre de Mandats	12205	24798	**49,21%**
	Opérations financières (1000 DT)	3172,90	5609,3	**56,55%**
2003	Nombre d'actifs	2784	7637	**36,45%**
	Nombre de Mandats	7811	13152	**59,39%**
	Opérations financières (1000 DT)	3047,60	5569,30	**54,72%**
2004	Nombre d'actifs	2784	7637	**36,45%**
	Nombre de Mandats	8397	13823	**60,74%**
	Opérations financières (1000 DT)	3663,64	6101,69	**60,04%**
2005	Nombre d'actifs	2784	7637	**36,45%**
	Nombre de Mandats	9588	15300	**62,66%**
	Opérations financières (1000 DT)	3505,01	5858,99	**59,82%**

Source : Office de développement du sud (ODS)

Les transferts et les pensions de retraite des émigrés sont investis dans divers domaines. Selon l'Atlas 1995, les investissements concernaient surtout les petits métiers et la petite

[170] La dégradation des parcours et leur privatisation limite l'élevage extensif et encourage le départ des jeunes hommes des exploitations pratiquant l'élevage intensif qui s'appuie surtout sur l'apport externe de fourrage à partir du nord du pays. (Cialdella. N, 2005, Najari S et al, 2009)

industrie (Direction générale de l'environnement, 1995), à l'exception de la zone de Ghomrassen ou selon (Nasr. N et al., 1988), l'investissement agricole prend le dessus. Seulement, ces dernières années, il a été constaté un intéressement des émigrés, les anciens et les actuels, à l'activité agricole notamment les périmètres irrigués et la culture de l'olivier. Celle-ci est considérée comme une culture de rente notamment la production d'huile qui en découle. Il n'existe pas de données officielles récentes sur la question, mais, nous avons pu faire ce constat grâce à nos enquêtes auprès des organisations, notamment l'agence de promotion et de l'investissement agricole (APIA).

Comme signalé précédemment, la migration concerne, aujourd'hui, surtout de jeunes célibataires qui essaient par tous les moyens de suivre l'exemple de leurs ainés considérés comme des modèles de réussite sociale. L'émigration a un autre impact sur les jeunes, c'est la possibilité pour les fils d'émigrés de gérer l'investissement parental que ce soit dans l'agriculture, le transport, les petits métiers ou autre.

Durant les années 1990, la main d'œuvre agricole était exportée en Lybie, notamment les bergers et les ouvriers qui s'occupent des oliveraies. La situation a changé depuis puisque nous avons rencontré des bergers qui ont tenté leur chance en Lybie et qui ont dû revenir en Tunisie en raison de l'absence de travail dans le domaine ou du mauvais traitement que leur ont fait subir leurs employeurs. Par ailleurs, les jeunes désertent ces activités pour d'autres raisons, entre autre la possibilité de travailler dans le commerce informel et la préférence de l'Europe comme destination d'émigration[171].

b) L'activité informelle : principal refuge des jeunes chômeurs

Il est de notoriété que le secteur informel est favorisé, à Tataouine, par l'activité de contrebande pratiquée à la frontière Tuniso-Libyenne. La quantification de ces échanges n'est pas l'objet de ce travail et rares sont les travaux sur la question[172]. Les échanges informels se font dans les deux sens, mais, il semblerait que le flux soit plus important dans le sens Lybie-Tunisie. Qu'est ce qui est concerné par la contrebande ? Quelles sont les conséquences économiques ? Quelle est la place des jeunes de Tataouine, spécialement ceux de Tataouine Nord et Tataouine sud dans ce secteur?

La marchandise rentre soit sous le couvert de la consommation familiale (Laroussi. Kamel, 1991) soit par le biais de la contrebande. Cette dernière est de plus en plus importante et concerne, aujourd'hui, d'une part, les marchandises domestiques telles que les vêtements, les ustensiles de cuisines et le petit électroménager, d'autre part, le gasoil et les animaux d'élevage. Durant la décennie quatre-vingt et le début de la décennie quatre-vingt-dix, l'essentiel des produits « importés » pour le secteur informel était destiné à toutes les composantes du secteur agricole (des tracteurs, des moissonneuses batteuses, des huileries, des semences, des produits phytosanitaires etc.). D'un autre côté, les longues années de sécheresse connues par Tataouine, ces derniers temps, ont favorisé le transfert du cheptel dans le sens Tunisie-Lybie. Seulement, selon des éleveurs rencontrés à Tataouine, ce mouvement

[171] Nos enquêtes ont précédé de peu les soulèvements tunisiens et libyens.

[172] Nous avons pu consulter un seul travail sur la question. Il s'agit de celui de Larroussi Kamel chercheur à l'IRA de Médenine qui date de 1991 et qui a mis en lumière la nature et l'importance des échanges avec la Lybie dans un cadre informel. Larroussi a procédé à une analyse intéressante des enjeux socio-économiques, pas toujours négatifs pour la Tunisie. Cependant, ce travail n'a pas abordé la contrebande qui touche les cheptels notamment les ovins.

du cheptel a toujours existé dans les deux sens et cela fait partie du mode de conduite du cheptel notamment ovin dans les années de sécheresse (décapitalisation).

Si le secteur informel a certes des répercussions micro et macro-économique sur l'Economie de la région, l'absence d'investissement et l'Etat de marasme dans lequel se retrouve l'activité d'élevage, permet au secteur informel de jouer un rôle primordial pour la société et cela de deux façons : d'abord par la création d'emploi et puis en permettant à la population d'acquérir des produits qui, autrement, auraient été inaccessibles. Le secteur informel occupe en réalité un vide laissé par les institutions formelles et les jeunes s'y engouffrent dans toutes ses composantes. Ils se retrouvent dans la contrebande, avec tous les risques que cela comporte, dans la distribution à travers des échoppes (Souk Lybia ou autre) et dans toutes sortes d'activités intermédiaires (transport, change parallèle de monnaie etc.). Il s'agit de véritables filières bien organisées dont l'analyse n'est pas l'objet de ce travail. Cette activité frontalière intense et tolérée, par moments, tel que c'était le cas durant le début des années 1990 (Laroussi. K, 1991) ou inquiétée, tel que c'est le cas ces dernières années[173] se poursuit tout de même et les contrebandiers, en général des jeunes, prennent les risques de se faire arrêter, blesser ou même tuer[174].

Toutefois, une fois passé les frontières, à Tataouine le commerce informel des produits issus de la contrebande se fait au vu et au su de tout le monde. Les magasins de carburant en provenance de Lybie sont parfaitement reconnaissables grâce à l'entreposage de bidons d'essence à l'extérieur et à l'illumination d'un bidon grâce à une lampe pour indiquer le magasin, une fois la nuit tombée. (Figure n° 85).

Figure 85 : Photo d'un magasin de vente de carburant issu de la contrebande reconnaissable grâce aux bidons et aux fûts exposés

Source : Photo prise par nous-même

D'autre part, les vêtements et autres produits de cuisine et électroménagers issus du trafic entre la Tunisie et la Lybie sont vendus essentiellement dans un souk dénommé « Souk

[173] En 2009 une réunion a regroupé des représentants des douanes des deux pays pour mettre en place des mesures qui prévoient des échanges d'informations sur les trafics en tous genres et un renforcement de la coopération pour lutter contre le commerce illicite.

[174] Nous avons eu des témoignages de jeunes de Tataouine qui ont été arrêtés et emprisonnés et celui d'un jeune qui a même été blessé.

Lybia »[175]. Ce dernier a connu un incendie au cours du mois d'Août 2010 et les autorités locales ont répondu aux revendications des 81 commerçants qui exerçaient au niveau de ce souk et leur ont accordé un lieu provisoire pour continuer leur activité, pourtant informelle. Il s'agit d'un hangar de l'office des céréales (Figure n° 86). Les commerçants réclament maintenant la rénovation de l'ancien souk jugé mieux situé et plus attractif pour la clientèle. Les associations de développement leur ont même proposé des microcrédits. Les entretiens que nous avons effectués à « Souk Lybia » auprès d'une dizaine de jeunes sur les 81 commerçants du souk (nous avons éliminé ceux qui ont plus de 39 ans et ceux qui rentrent dans le critère d'âge mais qui tiennent les boutiques pour une tiers personne), nous ont permis de constater que pour la majorité de ces jeunes, le recours au commerce informel est un choix imposé à défaut d'autre chose. Beaucoup d'entre eux ont suivi la trace d'un membre de la famille ou ont bénéficié de l'appui familial pour démarrer. Cela s'explique par la nature des transactions commerciales entre les fournisseurs de la marchandise et les revendeurs. L'activité est basée sur la confiance (les fournisseurs se font payer après la vente de la marchandise).

Figure 86: Photos illustrant l'activité au "souk Lybia" à Tataouine

Source : photos prises par nous-même

Aujourd'hui, le marché semble saturé et les jeunes se plaignent de la conjoncture qui a provoqué une baisse des gains. La sécheresse et les difficultés d'approvisionnement expliquent cet état de fait. La sécheresse limite, selon eux, la clientèle en raison de la faiblesse de l'activité économique. Les difficultés d'approvisionnement seraient dues à des mesures plus sévères pour ce qui est du contrôle aux frontières. Toutefois, les jeunes commerçants ne se voient pas faire autre chose et mis à part l'émigration qui serait une solution à leurs problèmes économiques, ils n'envisagent pas de changer d'activité et ne cherchent pas d'appui particulier des différentes organisations, si ce n'est de régler le problème du local décrit ci-dessus. Les crédits accordés ne sont pas adaptés à leurs besoins. En effet, mis à part les associations de développement qui n'accordent que de petits crédits, ces jeunes n'ont pas droit au crédit, de la Banque tunisienne de solidarité (BTS), par exemple, qui accorde des crédits plus conséquents.

Dans un contexte caractérisé par la sécheresse et l'absence de l'investissement et de perspectives réelles de création d'emploi ou d'activité. La contrebande et le commerce

[175] Ce souk se trouve dans la délégation de Tataouine Sud. Nous avons effectué des entretiens avec les jeunes ayant des échoppes dans ce Souk.

informel semblent être des solutions privilégiés par beaucoup de jeunes de Tataouine et tolérés par les autorités locales à défaut de proposer autre chose à ces jeunes[176].

b) L'activité agricole : quelle place pour les jeunes ?

Au cours des années 1960 la politique de développement dans le Sud-Est tunisien visait à fixer la population nomade. Le développement agricole, contrairement, à la politique adoptée dans les autres territoires ruraux, notamment au début des années 1960 n'était pas prioritaire dans le sud. L'objectif de cette politique de sédentarisation, selon (Romagny B et Hajji A, 2006), est de moderniser la population et de contrôler les habitants de cette région frontalière avec la Lybie. Pour l'Etat, à cette période, « Le Sud-Est tunisien était alors une région défavorisée par rapport au reste du pays ».

Romagny et Hajji ont cité les principaux impacts de la politique de développement rural dans le sud et qui se résument en une sédentarisation de la population, des migrations massives et par conséquent une baisse de la population active agricole, une extension des terres mises en culture surtout par l'arboriculture et une tendance à l'accroissement du cheptel et à un rétrécissement des aires de parcours.

Au cours de la période du PDR et des PDRI (1970, 1986), la zone a connu une extension de l'arboriculture. Durant cette période, a été créé l'office de développement du sud. Le sud a connu, comme le reste du pays, des interventions sectorielles de développement agricole qui ont conduit à l'encouragement de l'arboriculture qui a connu une extension remarquable. De même que le cheptel a connu une augmentation suite à une meilleure couverture sanitaire, les aides de l'Etat et les apports financiers issus de l'émigration. Conjugués à la privatisation des terres, cette situation a provoqué la surcharge des parcours. De même que pendant cette période, les effets des revenus de l'émigration ont commencé à se faire sentir sur le niveau de vie de la population qui a connu une augmentation ainsi que les revenus issus de l'activité informelle particulièrement forte dans le sud tunisien, comme nous l'avons décrit précédemment. A partir de 1986, l'Etat qui devait répondre aux impératifs du plan d'ajustement structurel, s'est engagé dans une politique de décentralisation qui s'est surtout traduite en Tunisie par la déconcentration des services techniques tels que le CRDA et qui s'est traduite au Sud-Est tunisien dans les zones rurales, notamment à Tataouine par le renforcement voire la création de groupements de développement agricoles (GDA). Sur le plan de l'impact des politiques adoptées, l'agriculture est restée le secteur stratégique sur lequel s'appuie l'Etat pour le développement de Tataouine, seulement la sécheresse qui a sévit depuis la fin des années 1990 a considérablement remis en cause ce choix. Cependant, il y a eu extension de la superficie arboricole, tandis que le cheptel ovin a connu une fluctuation jusqu'à la fin des quatre-vingt-dix ou la baisse a été significative.

- **Influence des mutations de l'activité agricole sur l'avenir professionnel des jeunes.**

Pour la majorité des acteurs interrogés et à travers les travaux de recherche que nous avons consultés, il ressort que l'activité d'élevage est en déclin. En effet, beaucoup de travaux de recherche ont été menés dans les différentes zones géomorphologiques de Tataouine : El Ouara, El dhaher et Jeffara et ils soulignent tous les difficultés dans lesquelles se trouve cette activité, notamment en raison du changement de mode de conduite : le passage de la

[176] Ce qui explique sans doute la participation active remarquée des jeunes de Tataouine à la révolution de Jasmin : ils sont montés jusqu'à Tunis.

transhumance à la sédentarisation, la privatisation des terres collectives et la dégradation des parcours. Pour le Dhaher nous pouvons citer l'étude de développement des parcours des Dhahars, rapport de première phase réalisé par Sghaier M et al, (2001). Pour El Ouara le travail de Najari S et al (2009) qui signale le vieillissement et la baisse de la qualité des bergers et pour la Jeffara le travail de Cialdella N (2005) qui signale les changements socioéconomiques que connaissent les éleveurs en raison de la perte, par l'élevage, de sa place de première activité économique du territoire, ainsi que son intégration dans un système de reproduction sociale qui a introduit la migration et l'activité extra agricole. Les travaux de Bensaad A (1996) et de Nasr N (1997) ont expliqué l'impact de la privatisation des parcours, devenue inévitable, à partir du moment où la sédentarisation a été décidée et appliquée depuis la période coloniale et poursuivie voire accélérée durant les années soixante-dix et quatre-vingt.

Cependant, les données recueillies montrent que l'activité d'élevage garde un rôle important en tout cas, pour ce qui est de l'occupation de la population active. En effet, l'élevage reste l'une des principales activités sur le territoire et l'organisation sociale est encore structurée par cette activité, notamment pour l'exploitation des parcours collectifs. Selon Bensaad A et al, 2009, sur les 6000 exploitations existantes 4686 pratiquent l'élevage et l'agriculture en général, occupe 25% de la population active. Selon les statistiques de l'ODS, ce taux a même atteint 30,25% en 2008.

L'évolution des données les plus récentes sur dix ans[177] (Figure n° 87) concernant les cheptels et les productions d'élevage notamment la viande rouge montre que le cheptel a connu une stabilité surprenante de la période allant de 1999 à 2009.

Figure 87: Evolution du cheptel du gouvernorat de Tataouine (1999-2009)

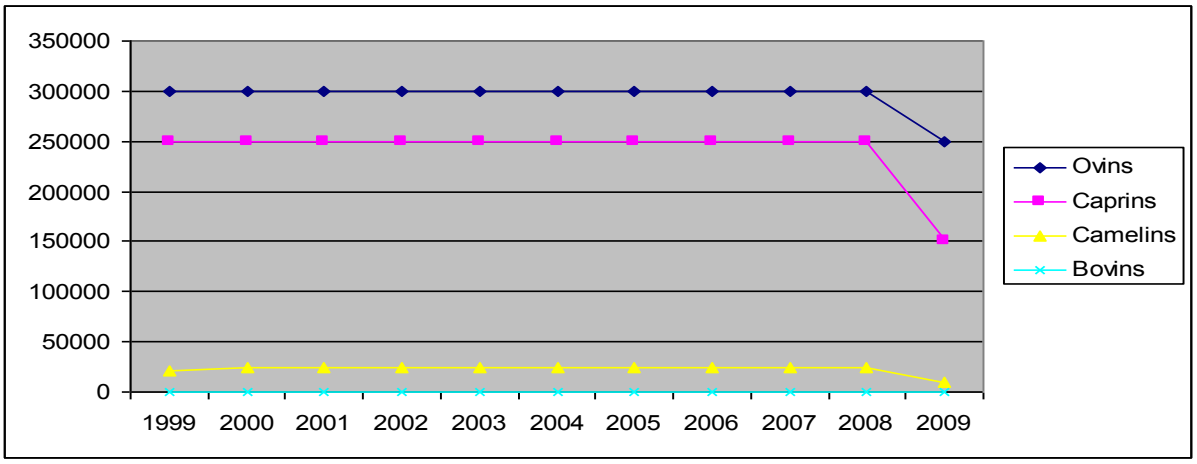

Le maintien, pendant longtemps, du cheptel malgré la sécheresse s'explique selon M. Elloumi 2006, par le fait que les éleveurs des zones arides « ont adopté de longue date un ensemble de mesures et de pratiques qui leur permettent d'atténuer les effets de la sécheresse ». Il s'agit essentiellement « du choix des espèces résistantes tant au niveau du système d'élevage que du système cultural, la diversification des sources de revenu en dehors de l'agriculture, les traditions de constitution de stocks et la mobilité, qui permettent d'assurer une souplesse et une complémentarité temporelle et spatiale aux productions agricoles » (Elloumi. M et al., 2006). Toutefois, M. Elloumi reconnaît que même ces mesures ne sont plus suffisantes en

[177] Les données sont issues du CRDA et diffusées par l'ODS qui procède à une synthèse annuelle des données.

raison, d'une part, de la privatisation des parcours, ce qui a limité les possibilités de mobilité et d'autre part de la dégradation des parcours collectifs. Ceci suppose que le cheptel a été maintenu, essentiellement, grâce au fourrage « importé » des autres gouvernorats et qu'il n'y a pas eu décapitalisation, d'autant plus que c'est une période qui a connu une sécheresse particulièrement sévère[178].

Ce n'est qu'en 2009 qu'a été exprimée dans les chiffres une diminution du cheptel ovin qui est passé de 300000 têtes à 250 000 têtes soit une perte de 50000 têtes. Le cheptel caprin est passé de 250000 à 150000 têtes soit une perte de 100000 têtes et le cheptel camelin est passé de 25000 à 9000 têtes soit une perte de 16 000 têtes. Dans notre zone d'étude cette diminution du cheptel est assez marquée, le cheptel ovin est passé à Tataouine Nord et sud de 118000 têtes à 83000 têtes. Soit une diminution de 30%. De même que pour le cheptel caprin qui est passé de 80000 à 45000 soit une diminution de 43,75%.

Les données pour la production de viande rouge sont également très stables pendant la période allant de 1999 à 2008. Pour se dégrader d'un seul coup en 2009. Selon l'ODS, cette dernière est passée de plus de 4508 tonnes en 1999 à seulement un peu plus de 1000 tonnes en 2009 (Tableau n° 21).

Tableau 21: Evolution de la production de viande rouge

Unités : tonnes

Années **Tonnes**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Ovin	2000	2400	2143	2400	2400	2503	2705	2503	2705	2705	1120
Total viande rouge	**4508**	**5314**	**3504**	**5113,9**	**5113,9**	**5357**	**5747**	**5398**	**5747**	**5739**	**1958**

La viande ovine constitue l'essentiel de la production de viande rouge à Tataouine (Figure n° 88).

Figure 88: Evolution de la production de viande ovine (Tonnes)

[178] Une deuxième hypothèse serait que les chiffres rapportés par l'ODS ne sont pas exacts, mais, nous n'avons aucun moyen de vérifier cette affirmation.

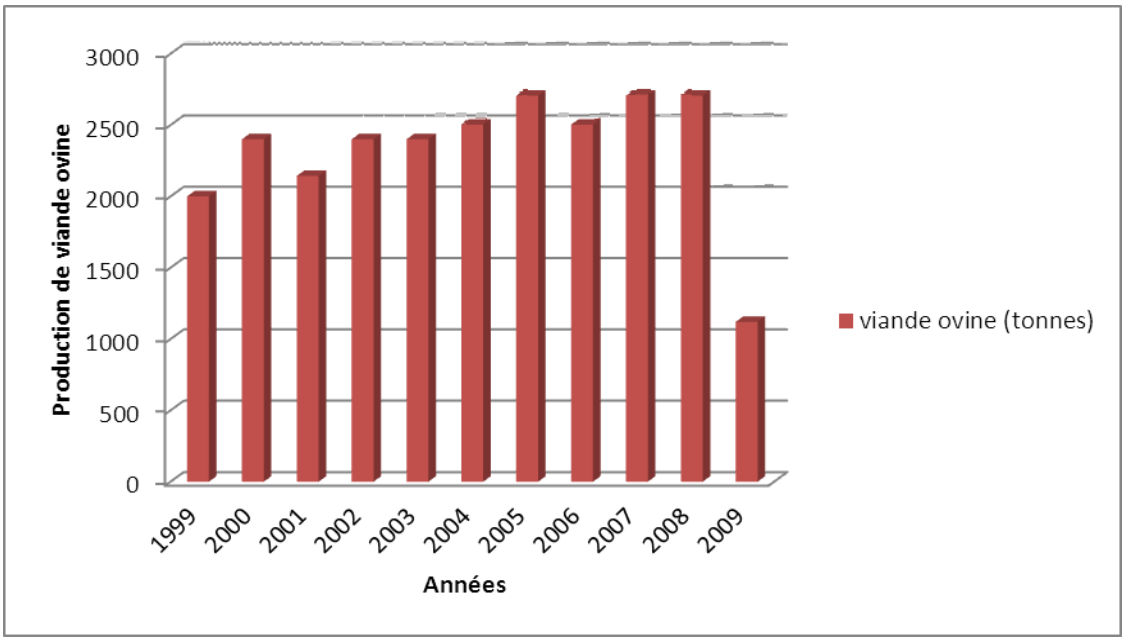

La chute du cheptel et de la production de viande, est due aux différentes contraintes que connaît l'activité d'élevage. Les contraintes sont de trois sortes : naturelles, sociales et financières. Pour ce qui est des contraintes naturelles, il s'agit surtout des conséquences de la privatisation des parcours et leur réorientation progressive vers l'agriculture intensive associée à la dégradation des parcours et la sécheresse. Pour ce qui est des mutations sociologiques, il s'agit de l'orientation des jeunes vers d'autres possibilités d'emploi au détriment de l'agriculture. Pour ce qui est du financement, il s'agit de l'insuffisance des offres de financement permettant la création ou le maintiens d'une activité d'élevage avec un nombre de têtes assurant une rentabilité optimum.

- **La privatisation des terres et des parcours : le bouleversement du mode de conduite de l'élevage.**

La répartition des terres à Tataouine est différente selon les sources (Tableau n° 22). Les parcours, par exemple, sont passés de 840000 en 1992 à 1000000 en 1994 pour finir à 1500000 au cours des années 2000. Les principaux parcours sont ceux du Dahar (600000 ha) et ceux d'El Ouara (400000 ha).

La politique de privatisation des terres a commencé dès l'indépendance du pays afin de sédentariser la population et, de ce fait, mettre fin à un système d'élevage basé sur la transhumance et le nomadisme. Elle a connu une parenthèse entre 1960 et 1970 ou la seule privatisation possible se faisait dans le cadre de coopératives (Nasr N, 1997). Cette politique a été renforcée en 1973 par une circulaire gouvernementale[179] dont l'objectif était d'instaurer une procédure accélérée d'attribution privative des terres collectives.

Tableau 22: Répartition des terres à Tataouine

[179]La privatisation des terres collectives va progresser surtout grâce à la formule d'attribution dite accélérée, par opposition à l'ancienne formule dite normale, basée sur des levés parcellaires, longs et coûteux. L'attribution selon la formule dite accélérée avait fait l'objet d'une circulaire du Ministre de l'agriculture le 02/05/1973. Pratiquement, cette nouvelle formule d'attribution se base sur de simples enquêtes possessoires menées rapidement en collaboration avec les conseils de gestion. (Nasr et al, 1997)

Sources	Atlas 1995 (rapport d'activité CRDA, 1992)	CRDA 1994	ODS 2009
Superficie totale du gouvernorat	4.088.900	3.888.900	3.888.900
Superficie agricole utile	1.200.000	1.200.000	1.707.247
Superficie agricole plantable	180.000	180.000	200.000
Superficie irrigable	20.000	20.000	-
Forêts	-	-	7247
Parcours	840.000	1.000.000	1.500.000
Terres incultes	2.848.900	2.688.900	2.181.653

Le gros de l'opération de privatisation a eu lieu entre 1973 et 1988 et a surtout concerné les terres jugées cultivables. Cette pratique qui fait suite à la politique coloniale,[180] engendre des difficultés notamment le sentiment d'injustice[181]. En effet en fonction des tribus, la terre est attribuée à tout jeune qui est en âge de faire le carême (syam) durant le ramadhan ou bien à celui qui la met en valeur (Ihya). L'Ihya est plus répandue et cette méthode a surtout profité aux familles des notables qui pouvaient se permettre de mettre en valeur le plus de terre possible. Donc, il est facile d'imaginer que beaucoup de jeunes ruraux qui souhaitent exercer l'activité agricole se retrouvent en marge en raison de l'indisponibilité de la terre. Selon A. Bensaad, 1996, « Le partage du collectif signifie donc le plus souvent la régularisation des abus passés perpétrés sur les terres collectives par ceux qui avaient les moyens (financiers, matériels, humains etc.) de le faire. On a ainsi récompensé les plus forts, les plus entreprenants mais aussi les plus malins » (Bensaad. A, 1996). Aussi N. Nasr rapporte cette complexité de la situation et signale que « De nombreux auteurs font référence à l'appropriation communautaire de l'espace en relation avec la structure sociale et politique. On parle de territoires de tribus […] mais l'on constate aussi les limites fluctuantes de ces entités territoriales, la complexité et la diversité des modalités d'accès aux ressources» (Nasr N, 1997). La privatisation des terres est toujours un sujet complexe. En 1997, Nasr et al jugeaient qu'un travail d'aménagement participatif devait être fait, car les parcours non soumis au régime forestier font l'objet d'une gestion anarchique qui accélère leur dégradation. Ce sont ces recommandations dont a tenu compte le projet PRODESUD ce qui a donné lieu à des actions du projet dont l'objectif principal est de préserver les parcours collectifs. Si l'on se réfère aux documents de ce projet[182] qui a concerné l'ensemble du gouvernorat, les formes anciennes de gestion des parcours persistent encore. Ce qui a d'ailleurs poussé les élaborateurs du projet à identifier des terroirs constitués par les différentes fractions tribales et les espaces qu'elles occupent et dont elles disposent. Il s'agit des unités socio-territoriales (UST).

En 1994, les terres collectives étaient de 715 000 ha soit 18% du territoire et les terres privatisées représentaient une superficie de 333 200 ha situées dans des terres anciennement sédentarisées ou dans les Oasis d'Oued (Tataouine, Tlalet et Ghomrassen etc.) (CRDA et

[180] A. Bensaad (1996) parle de continuité et cite les opérations qui se sont déroulées pendant la période coloniale en 1890, 1901 et 1935.
[181] Les modalités du partage ont différé d'une collectivité à l'autre et ont rarement été égalitaires puisqu'elles ont le plus souvent appliqué le droit « Ihya » qui fixe les inégalités ou les aggrave.
[182] Projet qui sera détaillé plus loin dans ce document

IRA, 1994). Alors qu'en 2008[183], les terres privatisées ont atteint 347 877 ha soit 9% de la superficie totale des terres de Tataouine. Les terres collectives représentent 691 356 ha soit 17,8% de la superficie totale dont 454 386 ha de terres sont représentées par des parcours collectifs non soumis au régime forestier. La figure n° 89 montre que la privatisation a surtout touché le nord du gouvernorat. Ainsi, notre zone d'étude (délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud) est bien couverte par la privatisation.

Figure 89: Répartition des terres selon leur statut juridique à Tataouine

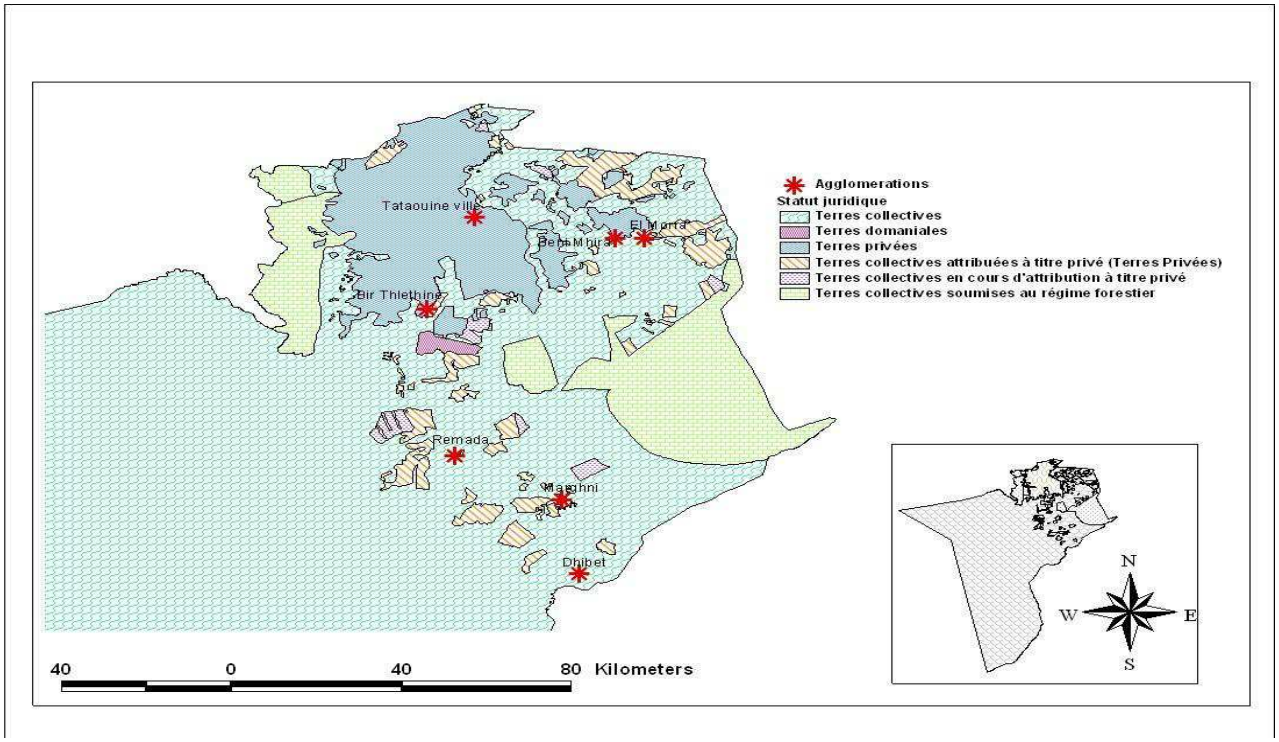

Source : Ayadi N, IRA de Tataouine, 2010

Actuellement la privatisation des terres marque une stagnation et la priorité est à la préservation des parcours à Tataouine. De plus, les terres « mises en sommeil[184] » c'est-à-dire qui ne sont pas privatisées et ne sont pas soumises au régime forestier semblent faire l'objet de conflits entre éleveurs et agriculteurs. Ceci montre que l'orientation de développement de Tataouine n'est pas clairement définie et que la situation est complexe. Dans ces conditions, il est clair que les jeunes[185] ont du mal à se situer et à identifier des perspectives d'avenir dans l'activité agricole et d'élevage qui semblent, pourtant, être des choix presque inévitables dans ce territoire.

De toute façon, les différentes stratégies qui se sont succédées à Tataouine et dans l'ensemble du Sud-est tunisien avaient deux principes : d'abord la privatisation des terres collectives et puis, l'encouragement de l'arboriculture notamment l'oléiculture. Par ailleurs, une

[183] Source : direction des affaires foncières, 2008 citée par Bensoltane Imen. (2009). Accès au foncier et mode de sécurisation des terres dans les zones arides, cas de Tataouine, . DELZOD. Djerba, Tunisie. Avril 22-24, 2009. .

[184] Bensaad. A, et al 2009, la privatisation des terres collectives dans les régions arides tunisiennes : contraintes socio-économiques et impact sur l'environnement. Cas de la région de Tataouine, sud Tunisien. IRA de Médenine.

[185] Les terres collectives non divisés sont gérés par les conseils de gestion qui n'intègrent pas les jeunes dans leur composante, les GDA qui ambitionnent de les remplacer non plus.

préoccupation majeure a été la gestion de l'eau. Selon B. Romagny, et C.Cudennec (2010) qui citent le ministère de l'agriculture « Dans le gouvernorat de Tataouine, sur un total de 15,22 millions de mètres cubes pompés en 2002, 20,5 % ont été attribués à l'AEP, 34,1 % aux usages agricoles et 45,4 % aux activités industrielles (essentiellement pétrolières). L'exploitation globale des neuf aquifères profonds de ce gouvernorat a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+ 5 %). Cette hausse masque cependant des évolutions différenciées selon les usages sectoriels : maintien de la prépondérance des usages industriels ; hausse de 16 % des usages agricoles liée aux encouragements octroyés aux nouveaux irrigants de la région pour la création de forages profonds ; accroissement de 43 % de la demande en eau potable » (Romagny. B et al., 2010). Ceci montre que l'agriculture irrigué est essentielle dans les orientations de développement de Tataouine, tel que nous l'avons constaté précédemment. Selon M. Elloumi 2009, cette politique s'est faite au détriment des parcours et cela grâce à l'extension de la zone cultivable en arboriculture des zones montagneuses vers les plaines.

Les parcours sont la composante la plus importante des terres de Tataouine. Leur dégradation et leur changement progressif d'usage est l'enjeu principal de l'orientation agricole du gouvernorat et cela depuis le début des années 1990. C'est ainsi que dans le rapport élaboré conjointement par le CRDA et l'IRA en 1994, il est conclu que « Le passage brutal, rapide et exogène du système nomade au système sédentaire des populations s'est accompagné d'un régime prépondérant d'usage collectif des moyens de production pastoral à un régime nécessitant de plus en plus l'appropriation de ces moyens individuellement. L'eau, la végétation et le feu autrefois un droit collectif deviennent dans le mode actuel un droit privé. Dès lors, l'élevage extensif basé sur une faible charge animale en harmonie avec l'écosystème global du fait de la transhumance saisonnière et cyclique entre le centre et le sud se confronte aujourd'hui avec un régime de propriété tendant vers la privatisation accélérée des terres de parcours qui sont mis en valeur par l'arboriculture. Ainsi les bons parcours laissent de plus en plus la place à d'autres vocations (arboriculture en sec, périmètre irrigué, etc.). » La privatisation des terres profite donc à l'arboriculture et aux périmètres irrigués au détriment de l'élevage. Ce qui accentue le sentiment d'abandon de cette activité. Dans ce même rapport les parcours de Tataouine sont répartis en trois catégories : les parcours individuels, les parcours privés en indivision familiale et les parcours collectifs. Les conditions climatiques et la surcharge animale notamment en année pluvieuse sont les principales raisons qui expliquent la dégradation des parcours, mais, ce n'est pas la seule. L'extension céréalière en année pluvieuse et de l'arboriculture notamment l'olivier est de plus en plus influente sur l'État des parcours.

Aujourd'hui, le système de production encouragé par l'Etat est l'intensification de l'élevage par le biais de la production de fourrages notamment la luzerne[186]. Seulement, Les dispositifs existants pour encourager cette démarche (encouragement financiers à travers l'APIA, les banques (BNA et BTS), les associations de développement) ne semblent pas en mesure d'accompagner suffisamment cette démarche en raison de la faiblesse des apports financiers proposés[187].
Alors, qu'en est-il de ces activités agricoles autres que l'élevage ont-elles réussi à créer une dynamique agricole et surtout ont-elles réussi à remplir le vide économique et social laissé par l'activité d'élevage ?

[186] En parallèle avec une politique d'amélioration de l'offre pastorale à travers les plantations pastorales et des pratiques de préservation des parcours par exemple à travers le projet PRODESUD.
[187] Une analyse plus approfondie des pratiques des associations de développement et des banques notamment la banque tunisienne de solidarité a été réalisée plus loin dans ce document.

- **L'activité agricole intensive : Le financement frein pour l'intégration des jeunes**

La dégradation des parcours et la sécheresse sont les principales raisons qui expliquent les recommandations actuelles des chercheurs et des praticiens pour l'adoption de nouveaux modes de conduite de l'élevage et de nouveaux systèmes de production agricole, avec une reconversion vers l'arboriculture et l'agriculture irriguée. Cette dernière a commencé, pourtant, du temps de la colonisation, le développement de l'oléiculture est prôné par le pouvoir français dès le début du 20ème siècle dans le sud tunisien. Selon N. Cialdella (2005) qui cite Guillaune et B. Romagny (2003) « L'olivier, jusque-là situé en montagne et sur l'île de Djerba, gagne la plaine, en commençant par la zone littorale – qui avait constitué une expérience de bornage à des fins de privatisation – et en piémont ».

Dans l'atlas du gouvernorat de Tataouine réalisé en 1994, le recul de l'importance économique de l'activité d'élevage est décrit en ces termes : « D'activité économique dominante associée à un mode de vie nomade ou semi-nomade, l'élevage devient une activité secondaire et même marginale parfois, avec la fin de la transhumance et la disparition des grands éleveurs ». C'est à cette même époque qu'a été commandé un rapport d'expertise à l'IRA et au CRDA par le ministère de l'agriculture pour proposer des voies de reconversion. Les conclusions de ce rapport sont de constater les difficultés dans lesquelles se trouvent le secteur de l'élevage même en intensif et de proposer le recours à l'agriculture intensive (arboriculture notamment l'olivier et le maraichage en irrigué). En soulignant, toutefois, que les rendements restent faibles et que des investissements importants sont nécessaires, notamment pour la mobilisation de l'eau, que les subventions accordées par l'Etat n'arrivent pas à couvrir. Donc, depuis le début des années 1990, l'option de l'agriculture et de l'élevage en intensif est clairement exprimée dans les perspectives de développement agricole du territoire (CRDA et IRA 1994, projet de développement du Dhahar 1996/1997).

Les statistiques concernant la répartition des terres agricoles montrent que la superficie agricole cultivable est de 200000 ha dont 20000 ha sont irrigables. Aux délégations de Tataouine (Nord et sud), les terres cultivables sont estimées à 105000 ha, soit plus de 50% des terres du gouvernorat. Ces terres cultivables ont connu une évolution en matière de spéculations cultivées. En l'espace de dix ans, c'est l'avancée de la superficie de l'arboriculture qui est la plus constante que ce soit dans le gouvernorat de Tataouine ou dans les deux délégations en étude (Tableau n° 23).

Tableau 23: Evolution des superficies agricoles par spéculations en 10 ans au gouvernorat de Tataouine et aux deux délégations étudiées

Territoire	Céréales		Légumes		Légumineuses		Arboriculture	
Années	**1999**	**2009**	**1999**	**2009**	**1999**	**2009**	**1999**	**2009**
Gouvernorat de Tataouine	26950	1011,1	581	801,0	166	27,0	43600	**51710,0**
Délégation de Tataouine Nord	9500	260,6	132	165,0	104	2,0	6235	**8243,0**
Délégation de Tataouine Sud	**10100**	**251,0**	**119**	**91,0**	**21**	**0,0**	**6972**	**8876,0**

Par contre la superficie globale cultivée est très variable. Cela s'explique par la variation de la superficie des cultures céréalières. Étant bien entendu que ce sont des cultures en sec et que

la sécheresse qui s'est installée dans la région durant cette période explique cette fluctuation importante. Les surfaces sont emblavées uniquement s'il y a des pluies d'automne. De ce fait, entre 2002 par exemple, qui se trouve être l'année la plus sec de la décennie, et 2003, la surface emblavée en céréales est passée de 760 à 62750 ha (Figure n° 90).

Figure 90: Evolution de la superficie de l'arboriculture et de la céréaliculture de 1999 à 2009 dans le gouvernorat de Tataouine

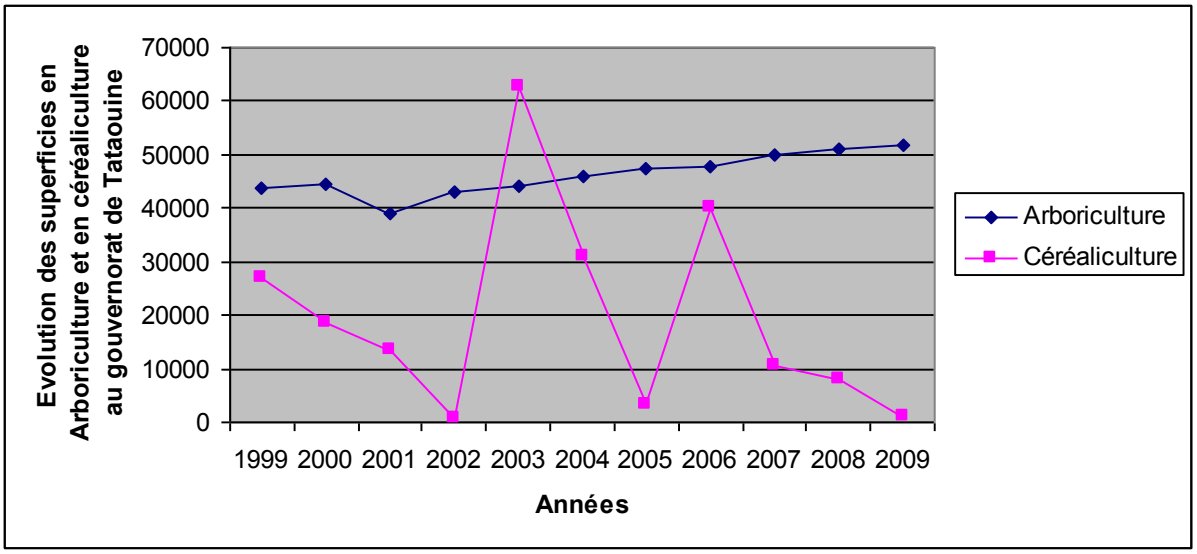

La surface emblavée en arboriculture a connu une augmentation de 15,68% entre 1999 et 2009, essentiellement de l'olivier qui constitue en 2009 presque 88% de la surface arboricole du gouvernorat dont 32% au niveau des deux délégations de Tataouine (Tableau n° 24).

Tableau 24: Evolution de la superficie cultivée en olivier de 1999 à 2009 au gouvernorat de Tataouine

Année / Superficie	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Gouvernorat de Tataouine	35735	36473	33684	37680	38746	40419	40645	42093	43736	44064	45406
Tataouine Nord et Tataouine Sud	**10155**	**10413**	**10638**	**11784**	**12100**	**12335**	**12650**	**13201**	**13750**	**13846**	**14512**

L'examen de l'évolution des superficies agricoles que ce soit dans le gouvernorat de Tataouine ou dans les deux délégations montre une augmentation remarquable de la superficie de l'olivier en une décennie. Elle a connu une augmentation de 21,3% au gouvernorat et de 30% aux délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud. Ceci montre que la culture de l'olivier est la principale trajectoire vers laquelle s'oriente l'activité agricole à Tataouine.

Par ailleurs, le commissariat régional de développement agricole a créé des périmètres irrigués qui ont atteint le nombre de 29 en juillet 2010, dont seulement deux à Tataouine Nord (Besseyouf et Draina) et 1 seul à Tataouine Sud (Cheneni). Les périmètres irrigués concernent

surtout les délégations de Bir Lahmer (10 périmètres irrigués) et Remada (07 périmètres irrigués), cela s'explique par la disponibilité en eau souterraines et profondes. Les périmètres irrigués ont donc également connu une progression au cours des dernières années. La superficie occupée par les périmètres irrigués fluctue entre 4165 en 2001 et au maximum 7115 en 2008 (Tableau n° 25).

Tableau 25: Evolution des superficies irriguées dans le gouvernorat de Tataouine

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Superficies irriguées (ha)	4165	4835	4835	4843	6269	6803	6889,4	7115	5919

Cependant, le rapport élaboré par le CRDA en 1994 pointe du doigt les raisons qui empêchent l'arboriculture et les périmètres irrigués, dont la création publique a commencé dans le cadre du projet de développement intégré (PDRI) de connaître une évolution importante: une profession non organisée en coopératives de service, l'absentéisme, le problème de l'encadrement, les aléas climatiques, etc. A ces facteurs peuvent s'ajouter d'autres que nous avons observés et qui limitent l'accès des jeunes à ces programmes, il s'agit de l'absence d'une tradition de la pratique des cultures annuelles notamment maraîchères et de la défaillance des organismes d'appui financier pour ce qui est de l'arboriculture, notamment la culture de l'olivier, qui demande des fonds importants pour le démarrage. Celle-ci ne commençant à produire et à être rentable qu'au bout de 5 années au minimum. En effet, les organismes potentiels de financement tels que l'APIA, la BTS et la BNA sont jugés réticents pour financer l'activité agricole en raison justement des aléas climatiques et surtout des fonds parfois lourds nécessaires pour la mobilisation de l'eau. A cela se greffe la problématique de l'accès à la terre pour les jeunes ce qui n'est pas le moindre des problèmes.

La privatisation des terres a donc, contribué au recul de l'activité d'élevage sans pour autant créer une dynamique agricole intensive tel que préconisé par les différents programmes et plans de développement de Tataouine.

d) Le tourisme et l'artisanat : des secteurs qui peinent à s'imposer auprès des jeunes comme des opportunités d'insertion économique.

Les capacités d'accueil touristiques de Tataouine sont faibles par rapport aux autres gouvernorats du Sud-Est comme par exemple Médenine ou l'offre de lits est de 49 445 alors qu'à Tataouine elle n'est que de 414 soit plus de 100 fois moins. En effet, si à Médenine le tourisme a créé 15 469 emplois directs, ils ne sont que 185 emplois à Tataouine. Ces indicateurs montrent que le tourisme est loin de constituer, pour le moment, une source d'emploi à Tataouine. Cela s'explique par le fait que Tataouine est juste un lieu de passage. Les touristes ne s'y installent pas. C'est en général ceux qui séjournent dans les régions côtières qui font des excursions vers Tataouine sans s'établir sur place. Il est donc clair que pour le moment le tourisme ne constitue pas une alternative pour l'emploi des jeunes.

Le projet PRODESUD a procédé à la rénovation de ksours (Figure n° 91), mais son action se situe surtout dans la promotion de l'artisanat. En effet, en collaboration avec l'ONA et les associations de développement, le projet a permis l'organisation de sessions de formation et a

apporté son appui à la création d'activités dans le domaine de l'artisanat. Cela s'est particulièrement vérifié à Tataouine Sud qui est plus portée pour ses activités artisanales notamment le tissage (*El ghrara* et *El Margoum*) et la maroquinerie (Figure n° 92**).** Toutefois, les résultats mitigés réalisés par l'activité touristique, malgré des atouts remarquables (paysages, k'sours, grottes troglodytes, oasis etc.), a entamé l'engouement suscité par le projet pour l'activité artisanale notamment auprès des jeunes filles. Celles que nous avons rencontrées, ont été formées et poussées par les animateurs du projet à créer des activités dans ce domaine. Elles ont difficilement remboursé les prêts qui leur ont été accordés et continuent à travailler dans un cadre informel. Pour ce qui est des jeunes hommes un petit nombre se retrouve dans la confection de mules (*Bligha*) en cuir qui est une activité traditionnelle à Tataouine, comme dans le reste du sud tunisien (Figure n° 93). Un nombre limité de jeunes s'est spécialisé dans la commercialisation des produits de l'artisanat. Seulement, en règle générale, l'artisanat à Tataouine est une activité féminine qui a encore du mal à émerger et cela en raison du manque de perspectives touristiques et du niveau scolaire souvent bas des jeunes filles qui exercent dans l'artisanat et qui, de ce fait, n'ont pas les compétences nécessaires pour la promotion et la commercialisation de leurs produits.

Figure 91: Photos du ksar rénové de Ouled Soltane

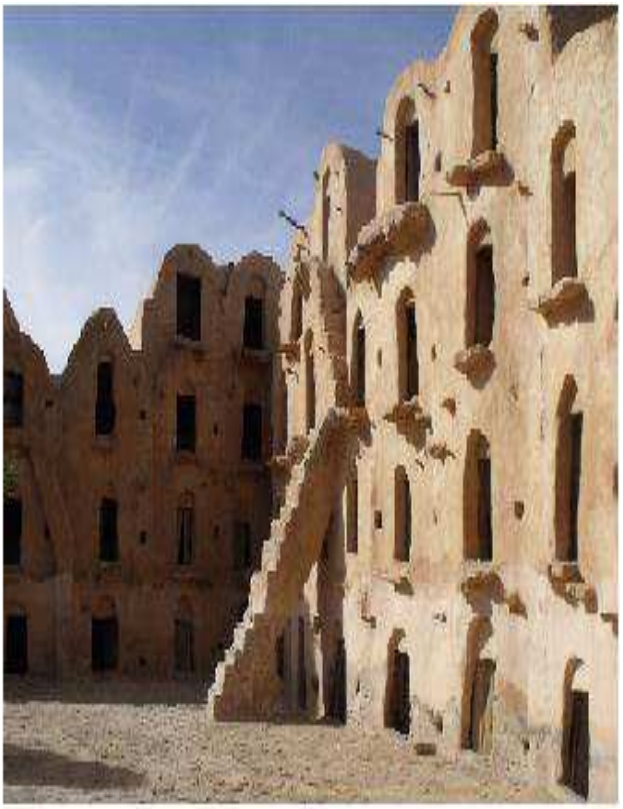

Source : photos prises par nous-même

Figure 92: Photos illustrant l'activité artisanale à Tataouine

Source : photos prises par nous-même

Figure 93: Photo illustrant l'activité artisanale exercée par les jeunes hommes

Source : photo prise par nous-même

Ce travail auprès des jeunes filles semble, toutefois, avoir eu un réel impact en ce qui concerne leur prise de conscience de leur capacité à se prendre en charge et à la possibilité d'exercer une activité, ce qui est, selon nos observations, culturellement encore mal accepté à Tataouine notamment dans les zones rurales. Concernant l'activité touristique celle-ci semble constituer un attrait pour les jeunes hommes, mais surtout dans les zones côtières de Médenine (Zarzis, Djerba etc.) qui attirent les jeunes de Tataouine.

e) L'industrie : un secteur sous exploité ou surestimé ?

Mis à part l'exploitation pétrolière à l'extrême sud. Le secteur industriel n'est pas vraiment important à Tataouine. Les 247 entreprises industrielles existantes ne contribuent à l'emploi que de 1574 personnes dont 64,10% sont à Tataouine Nord et Tataouine Sud. Pourtant Tataouine recèle des ressources minières : le gypse, le marbre, l'argile, les dolomies, sable et les saumures. Un projet de création d'une zone industrielle a même été proposé. Toutefois, pour le moment cela ne semble pas être un tremplin pour l'emploi des jeunes.

f) Les petits métiers une des rares alternatives contre le chômage pour les jeunes.

Ce sont là les métiers qui offrent les rares possibilités d'emploi et surtout de création d'entreprise qui s'offrent aux jeunes hommes. Seulement, les jeunes ruraux ont moins de possibilités d'exercer ces métiers dans leurs zones ce qui les pousse soit à installer leur activité au centre-ville de Tataouine tout en habitant le milieu rural, soit carrément à quitter les zones rurales pour être près de leur lieu d'habitation. Les petits métiers sont les activités les plus financées par les organisations d'appui telles que les associations de développement et la BTS[188]. Cela s'explique par le moindre risque que présentent ces emprunteurs par rapport à ceux qui souhaitent exercer une activité agricole ou artisanale qui demandent plus de financement pour des possibilités de réussite mitigés et cela pour des raisons naturelles pour l'agriculture ou de commercialisation pour l'artisanat.

Ceci est confirmé par Michel Picouet en ce qui concerne la Jeffara « Les petits ateliers (ferronnerie, ébénisterie, etc.), le bâtiment, les activités tertiaires (commerce, transports, services hôteliers et de restauration), l'administration sont parmi les principales sources de revenus des ménages » (Picouet M et Sghaier M, 2006).

En conclusion, le dysfonctionnement de l'activité d'élevage qui s'est amorcé depuis l'époque coloniale a provoqué un véritable bouleversement socio-économique au territoire sans pour autant résoudre la problématique du remplacement de cette source de vie et d'emploi. Plusieurs facteurs se sont conjugués, pour faire de l'oléiculture en particulier et de l'arboriculture en général, une alternative sérieuse. Cependant, l'accès limité des jeunes aux différentes ressources : la terre, l'eau, les parcours, le financement etc. et les conditions climatiques très difficiles, expliquent, sans doute, leur faible engouement pour l'activité agricole.

Si ce n'est l'Etat, à travers la fonction publique qui est bien sûr saturé au point ou les jeunes diplômés sont recrutés dans le cadre de programmes tel que le programme 21/21 pour une période allant de 1 à 3 ans puis repartent souvent vers le chômage, le taux de chômage serait beaucoup plus important que le taux actuel. L'industrie, l'artisanat et le tourisme restent des secteurs marginaux malgré des tentatives de valorisation notamment de l'artisanat et du tourisme dans le cadre du projet PRODESUD.

De ce fait, les jeunes sont poussés à créer leurs propres activités notamment les petits métiers pour les jeunes hommes et l'artisanat pour les jeunes filles. Toutefois, les prêts accordés officiellement pour la création d'activités agricoles, sont soit transformés en crédits sociaux, soit l'activité est abandonné en raison de l'insuffisance des crédits accordés pour démarrer et maintenir une activité rentable.

2.3.2) Séquence 2 : Les acteurs de développement: une diversité de façade

[188] Pour la BTS par exemple dont nous avons les chiffres concernant les jeunes de 18 à 39 ans, 155 jeunes ont bénéficié de crédit, alors qu'ils ne sont que 63 pour l'agriculture et 39 pour l'artisanat.

La définition des institutions de Douglass. C. North que nous avons rappelé précédemment englobe, aussi bien, les croyances et idéologies que les organisations. Comme pour le cas de Yakourene, dans la séquence 2 nous présenterons les différentes organisations en tant qu'acteurs de développement et dans la séquence 3 nous nous intéresserons à leurs représentations et pratiques.

Pour Tataouine, nous avons classé les acteurs selon la méthode de (Campagne. P et Pecqueur B al., 2009) qui se base sur la position politico-administrative des acteurs : les acteurs publics, les acteurs civils les collectivités locales et les acteurs privés. En effet, cette classification s'adapte à la situation que nous avons rencontrée à Tataouine sauf que le secteur privé ne semble pas représenter un acteur de développement de même dimension que l'Etat à travers ses organisations et les organisations civiles. Ces organisations sont-elles toutes réellement des acteurs de développement ?

Les organisations qui nous intéressent sont celles qui interviennent ou qui devraient, normalement, intervenir d'une façon ou d'une autre dans l'insertion économique des jeunes. Ce sont celles auprès desquelles nous avons effectué nos enquêtes, celles pour lesquelles nous nous sommes intéressées aux représentations par rapport aux jeunes et par rapport au territoire.

2.3.2.1) Les acteurs civils sous contrôle étroit de l'Etat.

Les organisations civiles ont toujours existé à Tataouine pour la gestion de la vie tribale. Du temps de la colonisation il y' avait surtout les *Myaad*[189]. Après l'indépendance, l'Etat a toujours cherché à faire rentrer les formes d'organisations informelles dans la légalité. Parallèlement, la promotion de ce type d'organisations a été encouragée par les bailleurs de fonds et les organisations internationales d'appui au développement. Ce type d'acteurs est représenté à Tataouine par : la section locale de l'union tunisienne des agriculteurs et des pêcheurs (UTAP), les conseils de gestion et les trois associations de développement (l'association du gouvernorat et celles des deux délégations et les groupements de développement agricole[190]).

- L'Union tunisienne des agriculteurs et pêcheurs: est le syndicat des agriculteurs. Cette organisation est représentée au niveau régional par les (URAP) et au niveau local par les (ULAP). A ce niveau, les unions regroupent des syndicats spécialisés qui fonctionnent dans les imadats et les localités (Bensaad.A, 2009). L'UTAP de Tataouine a une section « jeunes agriculteurs ». Les jeunes sont normalement appuyés lors de la présentation de leurs dossiers pour l'obtention de subventions à travers le CRDA (projets de catégorie A) ou à travers l'APIA (projets de catégorie B et C).

[189] *Myaad* : Il s'agit d'une organisation informelle et traditionnelle au niveau de la communauté. Le *Myaad* permet la résolution des conflits entre les membres de la communauté au niveau de la gestion des ressources en eau, du foncier ainsi que des problèmes au sein des ménages ou des familles. Elloumi Mohamed, al. (2006). Développement local, institutions et gestion des ressources naturelles (Tunisie). Le cas de la communauté de Ouled H'lel dans la délégation de Ain Draham *Options Méditerranéenne*, vol. Sér. A n. 71,

[190] Ces organisations sont celles qui sont citées par les acteurs que nous avons rencontrés et par les jeunes comme ayant un rôle dans l'insertion économique des jeunes. Les conseils de gestion et les élus locaux n'ont jamais été cités.

- Les associations de développement : Ces associations ont été créées suite à un décret présidentiel[191]. Leur rôle est d'octroyer des crédits aux personnes défavorisées qui n'offrent pas de garanties afin de leur permettre de créer ou de renforcer une petite activité économique. Elles n'ont pas de programme spécifique vis-à-vis des jeunes. Ils ne représentent pas un public cible spécifique et n'ont pas droit à un appui particulier. Les crédits octroyés sont au maximum de 5000 DT, le taux d'intérêt est de 5% et la période de grâce est de 2 mois quel que soit le projet. Le financement de ces associations provient pour une grande part de la BTS, des recouvrements des crédits, des intérêts et de 2% du montant de chaque crédit accordé. Pour ce qui est des associations professionnelles, il n'existe qu'une association d'éleveurs camelins. Donc, les principales associations de développement ont été créées par l'Etat.

- Les conseils de gestion : Les 35 conseils de gestion de Tataouine représentent 39 fractions. Les conseils de gestion assurent surtout la gestion des terres collectives, notamment les parcours. Ils ont eu et ont toujours un très grand rôle dans la privatisation des terres. Seulement, selon Bensaad et al (2009), ce type d'organisation se voit manquer d'efficacité pour des raisons inhérentes à leurs membres : faible niveau scolaire et donc des difficultés à comprendre et à appliquer les missions des conseils de gestion, âge avancé, faible motivation), à l'administration : marginalisation de la part des organisations publiques, décisions finales revenant à l'administration, manque de moyens financiers, à la représentativité : faible participation de la base aux décisions, contestation de leurs décisions par les populations. Les terres à privatiser étant faibles (reste 56000 ha), les conseils de gestion se limitent aujourd'hui à jouer un rôle relais entre l'administration et la population. Concernant les jeunes, en plus de la faiblesse de leur représentativité dans les conseils, il y a une véritable rupture entre ce type d'organisation et les populations jeunes. De toute façon, ces organisations ne jouent aucun rôle dans l'insertion économique des jeunes.

  Selon Bensaad A et al (2009) et Sghaier M (2009), l'administration vise à remplacer les conseils de gestion par les groupements de développement agricole et cela pour élargir leurs prérogatives et contourner la faiblesse du niveau de leurs membres.

- Les groupements de développement agricole (GDA) : créés en majorité dans le cadre du projet PRODESUD pour susciter et incarner l'initiative locale en matière de développement. Leur mission est plus large que celle des conseils de gestion. L'objectif de la création de ces GDA est d'en faire des organisations civiles représentatives porteuses de projets de développement de leur territoire. Les GDA sont régis depuis 1999 par la loi n°99-43 du 10 Mai 1999. Ces groupements ont été créé pour, d'une part, remplacer les associations d'intérêt collectif et pour qu'ils assument plus de prérogatives par rapport aux besoins de leurs futurs adhérents. Car en plus des missions liées à l'activité agricole quel qu'en soit le domaine (technique, économique, social etc.) les GDA peuvent accomplir des missions visant le renforcement de l'intérêt collectif et de ses adhérents. C'est cette dernière compétence qui a permis aux GDA créés à Tataouine dans le cadre du projet PRODESUD d'intervenir dans la promotion d'activités tel que l'artisanat comme c'est le cas à Maztouria. Les GDA auraient donc été créés pour remplacer les conseils de gestion dont les membres sont en général âgés et d'un niveau intellectuel faible. De plus, la différence entre les

[191] La première association créée est l'association de développement de Tataouine (2001), puis ont suivi l'association de développement de Tataouine nord (2005) et l'association de développement de Tataouine sud (2007)

conseils de gestion et les GDA c'est que ces derniers ont une approche territoriale (un territoire délimité) et non exclusivement tribale ce qui offre la possibilité pour les personnes morales d'y adhérer. Ceci est sensé faciliter l'adhésion des jeunes et des femmes qui sont un public cible privilégié dans le cadre du projet PRODESUD. Seulement, même dans ces nouvelles organisations, Abdellah Bensaad et al (2009) signalent que le manque de démocratie et d'une culture associative empêche les jeunes d'y adhérer et l'intervention de l'administration et des instances politiques (délégué, omda et parti du doustour) lors de la désignation des candidats qui seront « élus » dans ces groupements, n'augurent pas d'un fonctionnement plus efficace que celui des conseils de gestion. Les quelques réussites obtenues sont liées à l'appui technique et financier de l'équipe du projet PRODESUD.

Même si l'influence des organisations héritières des organisations tribales (conseils de gestion, groupements de développement agricoles) est faible, elle reste tributaire de la gestion des ressources notamment les parcours et l'eau. La difficulté est de les transformer en organisations représentatives et porteuses de projets. Toutefois, la volonté politique semble manquer de part et d'autre pour cela et puis, comme le souligne Bensalem M (1999)[192] : « […] la famille dans sa forme nouvelle reste, surtout en milieu rural un pivot de l'organisation sociale, économique et de la réalisation culturelle des groupes ». C'est à ce niveau-là que sont prises les décisions importantes qui influencent la vie socio-économique avec ses répercussions sur les différentes trajectoires du territoire. En effet, les décisions qui concernent la migration et les différentes activités informelles, par exemple, échappent à toutes formes d'organisation.

2.3.2.2) Les acteurs publics

Les organisations publiques qui interviennent dans l'insertion économiques des jeunes sont de trois sortes. Celles qui apportent exclusivement un appui financier (BTS). Celles qui apportent un appui financier et technique (APIA et ONA) et celles qui apportent exclusivement un appui technique (CRDA et ODS).

- La banque tunisienne de solidarité (BTS)[193] : existe depuis 1998, cette banque a pour objectif d'octroyer des crédits aux personnes porteuses de projet, mais qui ne peuvent pas présenter des garanties. Le crédit maximum est de 100 000 DT et le taux d'intérêt de 5%. L'objectif de cette banque est clairement d'apporter un appui financier aux jeunes pour la création de leur propre emploi. Il s'agit de l'une des opérations de lutte contre le chômage les plus importantes de Tunisie. En plus de l'octroi de crédits dont le montant dépasse 5000 DT et qui ne dépassent pas 100 000 DT, la BTS assure le financement des associations de développement (ce que nous avons abordé précédemment).

- L'agence de promotion de l'investissement agricole (APIA) : cette agence a pour objectif d'accompagner et d'appuyer les investisseurs dans le domaine agricole et agro-alimentaire. Les projets subventionnés sont intégrés et sont de deux catégories. La catégorie B (L'investissement se situe entre 40 000 et 150 000 DT) et la catégorie C (l'investissement dépasse les 150 000 DT). Tataouine est considérée comme une

[192] Mokhtar Bensalem, 1999, ruptures des espaces pastoraux. Nouveaux enjeux et nouveaux acteurs : cas d'El-Ouara Tataouine, Sud-Est Tunisien

[193] Nous avons assimilé la BTS aux organisations publiques car c'est une banque publique sa mission est clairement ancrée dans la lutte contre la pauvreté

zone à conditions climatiques difficiles. Des dispositions spécifiques concernent les jeunes investisseurs. Trois catégories de jeunes sont concernées : Les fils d'agriculteurs de moins de 40 ans, les jeunes de moins de 40 ans qui exercent l'activité agricole et les jeunes diplômés en agriculture. L'APIA est la seule organisation publique qui dispose d'un programme spécifiquement dirigé vers les jeunes. Programme appelé « programme des jeunes promoteurs ». L'APIA applique le programme national de développement agricole qui a divisé les projets d'investissement dans le domaine en trois catégories (A, B et C). Si le CRDA est chargé de l'appui et du suivi des projets de catégories A qui consistent en général en de petits investissements liés à la mobilisation de l'eau (inférieur à 40 000 DT), l'APIA se charge des projets de catégories B et C[194] et c'est dans ces deux catégories que se retrouvent les jeunes porteurs de projets agricoles, qui pour l'APIA doivent être âgés entre 20 et 39 ans. Ces derniers bénéficient de mesures supplémentaires d'appui qui consistent en une subvention supplémentaire de 6% du montant de l'investissement en plus des 25% accordés habituellement et un crédit bonifié couvrant 70% des 10% d'apport personnel du montant global du projet. A cela s'ajoute des facilités fiscales qui concernent notamment les taxes douanières, la TVA et les impôts sur les revenus.

- Le commissariat régional du développement agricole (CRDA) : S'occupe de l'étude et du suivi des projets de catégorie A. Il s'agit souvent d'actions ponctuelles qui sont rarement présentés par des jeunes. Le CRDA s'occupe également du suivi technique des projets de catégorie B et C avec l'APIA. La vulgarisation agricole est l'une des missions principales du CRDA également.
- L'office national de l'artisanat de Tataouine (ONA) : Plusieurs dispositifs existent pour le financement des projets des jeunes artisans : dispositif 21/21, dispositif BTS/ONA, dispositif du fonds national de la promotion des activités artisanales et des petits métiers. Seulement, aucun de ces dispositifs ne cible les jeunes en particulier.
- L'office de développement du sud (ODS) : les attributions principales de l'ODS sont d'apporter assistance et encadrement aux promoteurs y compris les jeunes et aux autorités régionales pour l'élaboration et l'exécution de projets de développement des régions du sud. Il s'agit sans doute de l'unique organisme de coordination entre les différents acteurs de développement, à Tataouine, pour l'élaboration de projets de développement intégrés. C'est le cas, par exemple, en 2010 pour les projets présidentiels de lutte contre le chômage au niveau des délégations de Tataouine Nord, Tataouine sud et Ghomrassen identifiées comme étant les délégations les plus touchées par le chômage.

2.3.2.3) Les acteurs de l'administration locale

Les organisations administratives locales de Tataouine, sensées incarner la politique de décentralisation engagée par la Tunisie depuis l'application du programme d'ajustement structurel, ne sont en réalité que des représentations administratives de l'Etat central sans réelle détention de compétences ni de pouvoir de décision en ce qui concerne la promotion de l'emploi par l'entreprenariat. Nous avons approché les organisations suivantes :

[194] Pour les projets de catégorie B, les dossiers sont étudiés au niveau de l'APIA de Tataouine, mais, pour les projets de catégorie C, les projets sont étudiés à Tunis au niveau de l'organisation mère. D'après notre enquête, si le jeune promoteur demande un crédit auprès des banques notamment (BTS et BNA : banque nationale agricole), les décisions sont prises en concertation entre les banques et l'APIA au niveau central quel que soit la catégorie du projet.

- Les délégations : Ce sont les représentants administratifs de l'Etat à l'échelle intermédiaire entre le gouvernorat et les imadas. Les délégations interviennent dans l'insertion économique des jeunes à travers les dispositifs 21/21. Par contre, en dehors de l'information et la sensibilisation, les délégations n'ont pas d'influence sur les autres dispositifs d'appui technique et financier qui interviennent auprès des jeunes porteurs de projets.
- Le Omda : représente l'institution locale la plus importante dans le secteur (imada) et la plus petite unité administrative. Il s'agit de l'acteur local sur lequel s'appuient l'ensemble des autres acteurs de développement. Sans être élu, il est désigné par le parti au pouvoir (le doustour, jusqu'à 2010). Il représente le relais entre la population et l'administration. Les autres acteurs de développement le sollicitent pour toute action de développement locale dans leur territoire en qualité, aussi bien, de représentant de l'Etat que de représentant des populations. Dans le cas de l'insertion économique des jeunes par le biais de l'entrepreneuriat, les associations de développement, par exemple, le sollicitent pour cautionner les demandeurs de crédit et pour faire pression sur les emprunteurs qui présentent des retards de remboursement. Par rapport aux délégués, qui sont le plus souvent issus d'autres gouvernorats, le omda est issu du secteur où il exerce ce qui fait que, selon Laroussi A « C'est lui (le omda) qui familiarise chaque nouveau délégué qui arrive dans une région avec les problèmes de la région, chaque omda dans son secteur. C'est lui qui facilite aux délégués régionaux d'assurer le suivi avec le prédécesseur. C'est par conséquent lui la mémoire de la localité mise au service de l'administration. C'est à lui que l'administration doit beaucoup pour qu'elle jouisse d'un statut d'appareil aux yeux des populations ». (Larroussi. A, 2007)
- Le gouverneur, délégués et omdas doivent normalement s'appuyer sur des instances consultatives : le conseil local de développement au niveau délégation et des conseils ruraux dont les membres sont nommés par le gouverneur au niveau des zones non communales. Toutefois, ces organisations n'ont pas de rôle dans l'insertion économique des jeunes.

Ce sont ces acteurs et institutions que nous avons soumis à l'interrogation des jeunes porteurs de projet de Tataouine. Nous les avons elles-mêmes soumises à une interrogation sur leur mission vis-à-vis de ces jeunes et sur leur mission en matière de développement du territoire.

Du faite des mutations socio-économiques survenues dans la société par rapport à la migration et aux activités informelles, les organisations locales qu'elles soient civiles, publiques ou administratives ne semblent pas avoir opéré les changements qui s'imposent pour accompagner ces mutations, de sorte que le repli sur le noyau que constitue la famille est indéniable. C'est à ce niveau que sont prises les décisions qui aboutissent aux bouleversements que connaît le territoire. Les acteurs de développement qui jouent un rôle aussi minime soit-il dans l'insertion économique des jeunes sont de trois types : les acteurs publics, les acteurs civils et les acteurs administratifs. Le constat est établi, dès à présent, que même si dans le discours, les jeunes sont prioritaires pour ces organisations, dans les faits, rares sont celles qui ont des programmes spécifiques et les compétences nécessaires pour un accompagnement efficace envers les jeunes porteurs de projets.

2.3.3) Séquence 3 : Les représentations sociales et territoriales des acteurs de développement impliqués dans l'insertion économique des jeunes à Tataouine : les pratiques qui en découlent.

Evidemment, nous avons adopté la même démarche pour Tataouine que pour Yakourene notre public cible, les jeunes entre 20 et 39 ans, est constitué de jeunes porteurs de projets ou de créateurs de leurs propre activité. Le deuxième public cible est constitué par les acteurs de développement, avec pour différence avec Yakourene, que les acteurs « civils » ne sont pratiquement pas existants. Les organisations civiles sont toutes créées et dirigées par des cadres d'organisations publiques et sont des prolongements de celles-ci. Nous avons, là également, ciblé les représentations de ces deux types de publics cibles des missions des acteurs de développement et de leurs rapport au territoire.

Nous avons défini précédemment pour le cas de Yakourene notre perception théorique des représentations et l'interdisciplinarité avec laquelle nous avons traité la question et aussi l'utilisation concrète que nous en avons faite. Nous rappelons, toutefois, les aspects que nous avons recherchés à éclairer. Pour ce qui est des jeunes, il s'agit comme pour ceux de Yakourene de s'intéresser à leur ancrage territorial et leur territorialité que ce soit sur les aspects identitaires ou sur leur participation à la construction du territoire : appartenance et appropriation. Pour ce qui est des acteurs de développement, nous nous intéressons également à la définition qu'ils se font de leur territorialité et à leur véritable insertion dans un projet collectif associant aussi bien les acteurs de développement de différentes catégories que les populations en l'occurrence les jeunes. L'objectif tel que nous l'avons défini est de confronter ces différentes représentations et de déterminer l'impact sur la construction collective de territoire. Nous nous sommes intéressés à leur degré de convergence ou de divergence et des possibilités laissées à une construction collective de territoire pour le développement.

2.3.3.1) Représentations et croyances des jeunes

Les jeunes de Tataouine sont soumis à ce que D.C. North appelle des idéologies diverses qu'ils ont hérité de leurs ancêtres. La société de Tataouine est relativement homogène. Il s'agit d'un territoire qui n'est pas considéré comme attractif (solde migratoire négatif) et qui de ce fait n'a pas connu un brassage important de sa population. Le poids des anciens et des traditions reste encore très présent. Les idéologies que « subissent » les jeunes sont liées à des traditions telles que : le respect des aînés notamment le père, la solidarité familiale, une conduite exemplaire pour ne pas affecter l'honneur familial etc. Seulement, pour leurs représentations des organisations de développement qui sont censées leur apporter leur appui, d'autres facteurs interviennent tels que leur niveau d'instruction et leur degré de maîtrise des nouveaux moyens de communication qui leur permettent de se comparer aux jeunes du reste du pays et du monde. Tout ceci fait d'eux une catégorie à part qui, tout en s'insérant dans une société encore traditionnelle, n'en a pas moins des aspirations d'une vie plus confortable et plus moderne.

a) Représentations et croyances des jeunes en ce qui concerne les institutions et les organisations : deux mondes parallèles.

Nous avons pu dégager les croyances et les représentations des jeunes concernant les aspects suivants :

- L'appui proposé par les organisations de développement;
- Les méthodes d'intervention des organisations d'appui : participation des jeunes;
- L'émergence de nouveaux acteurs civils

➢ **L'appui financier proposé par les organisations de développement**

La panoplie des organisations d'appui auxquels les jeunes ont eu affaire ou pas (20% d'entre eux n'ont eu l'appui d'aucune de ces organisations) est variée (Figure n° 94). La nature de l'appui est également variée. Il s'agit du financement pour 57% de ceux qui ont obtenu un appui, financement et accompagnement pour 10% et de la location pour 26%.

Figure 94: Représentations des jeunes concernant l'appui financier proposé par les organisations d'appui

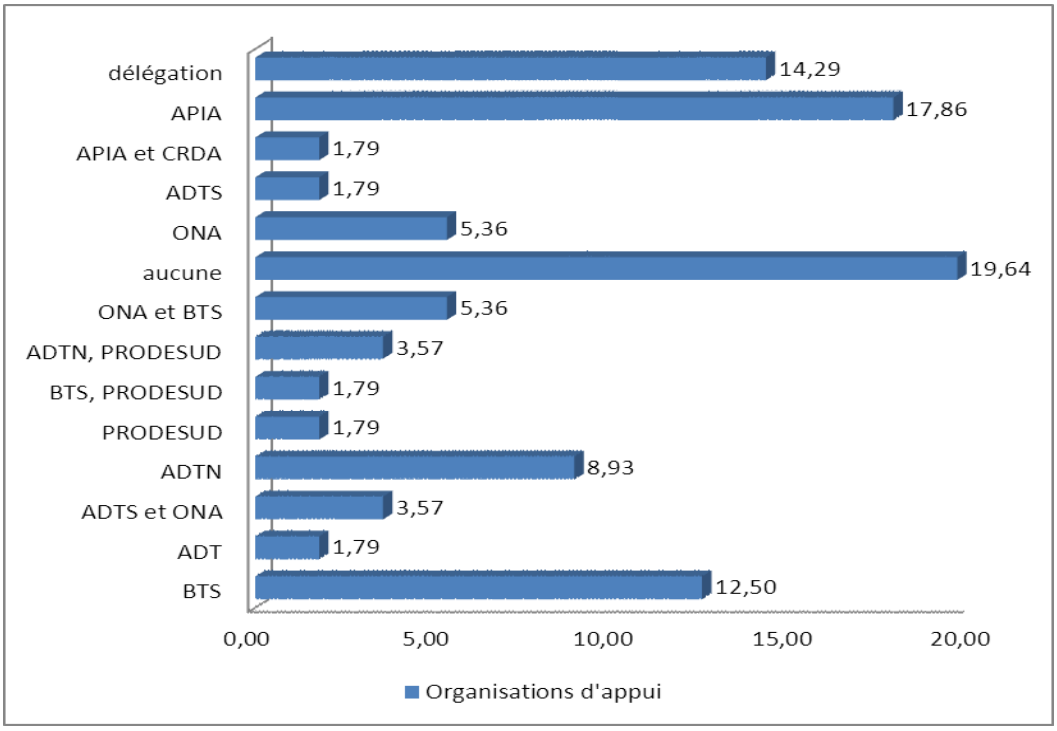

Dans notre échantillon, nous retrouvons les bénéficiaires de la BTS, de l'APIA et des associations presque à égalité. Nous constatons que les femmes ont surtout recours aux petits prêts des associations de développement (Au maximum 5000 DT, jamais atteints) alors que les hommes sont surtout intéressés par les prêts de la BTS et de l'APIA, beaucoup plus consistants. Il s'avère que pour la majorité des jeunes les crédits et/ ou subventions proposés par les banques, les organisations publiques et les associations de développement ne permettent pas, le plus souvent, la création de microprojets quel que soit le domaine. Pour les jeunes hommes ces crédits sont jugés insuffisants et même dérisoires et ne sont certainement pas destinés à la création de micro-entreprises. Même ceux qui arrivent à obtenir des prêts (33 jeunes sur les 56 interrogés) n'ont pas, en majorité, obtenu les sommes demandées. Pourtant des études technico-économiques ont été réalisées au préalable. Sur les 33 jeunes qui ont réussi à obtenir des crédits ou des subventions, 21 soit 63,63% n'ont pas obtenu les sommes

demandées. Les raisons évoquées (Figure n° 95) sont souvent liées à la révision de la taille de l'activité.

Figure 95: Raisons de la révision des montants des crédits par les organisations

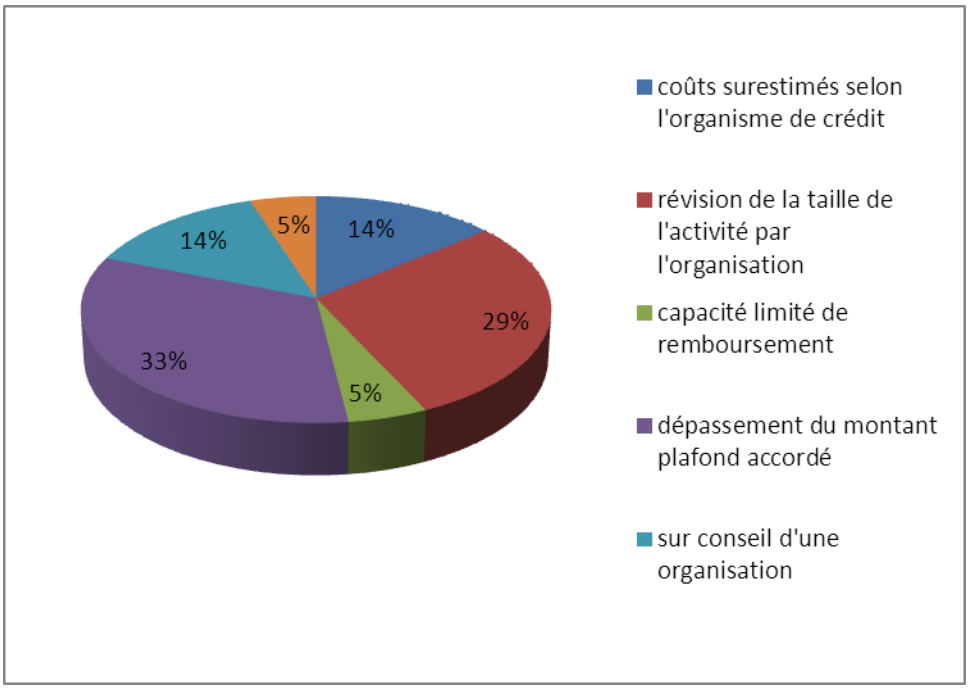

Hamza de Tlalet:

Je voulais créer une couveuse sur les conseils de l'équipe du projet PRODESUD. Je trouvais que c'était une bonne idée. Alors, j'ai demandé un prêt de 5000 DT à l'association de développement de Tataouine Nord. Au début, j'ai obtenu l'accord, puis on m'a dit que je n'étais pas prêt à mener ce genre de projet et on m'a conseillé de commencer par élever des poules en plein air. On m'a juste donné 2000 DT. Franchement ça ne mène à rien et ça n'a pas amélioré mes revenus. De plus, maintenant, je suis endetté ».

Alors que Mohamed ingénieur agronome a vécu la même situation mais a préféré renoncer au crédit qu'il a demandé à la BTS plutôt que de diminuer de la taille de son activité.

Au moment de lancer mon activité, j'ai rencontré le directeur de la BTS, il m'a dit que j'aurai tout l'appui que je désirai. Au fait, non seulement, je suis agronome, en plus, j'ai une expérience appréciable en tant que gérant d'une pépinière. Je voulais lancer ma propre affaire et travailler avec mon frère. Au moment de l'étude du projet, la BTS m'a suggéré de diminuer le nombre d'hectare à emblaver. J'avais très bien étudié mon projet pour qu'il soit rentable et je me sentais parfaitement capable de le gérer et de le réussir. Seulement, ce n'était pas l'avis de la BTS. Alors, j'ai préféré faire un emprunt informel auprès d'amis que de me soumettre au dictat de la BTS et maintenant, mon projet est en cours de réalisation et je ne regrette pas de ne pas avoir cédé ».

De même que l'échéancier de remboursement qui est en moyenne de deux mois ne satisfait pas les jeunes car, il n'est pas tenu compte de la nature du projet. Ces conditions font que le crédit est soit orienté vers la consommation soit est, quand même, investi dans l'activité qui

s'avère non rentable et qui oblige les familles à rembourser les prêts à la place de leurs enfants à partir de leur revenus souvent modestes.

Ali de Ouled Soltane:

« Le crédit qu'offrent les associations ne permet même pas de payer le trajet mensuel de Ouled Soltane à Tataouine centre. J'aurai accepté de travailler chez un jeune du douar s'il arrive à créer sa propre entreprise avec un prêt conséquent, mais, là, ils ne nous proposent que des miettes pour faire semblant de penser au chômage. Je ne veux même pas entendre parler de leurs propositions, elles sont indécentes ».

Idriss de Ouled Soltane

« L'équipe du projet m'a proposé de m'octroyer un prêt à condition de faire de l'élevage ovin, puis ça a été la sécheresse. Mon père a dû rembourser le crédit de sa propre poche. Je ne renouvellerai jamais l'expérience ».

Toutefois, la majorité des jeunes, surtout les jeunes filles, voient en la création de leur activité une raison de l'amélioration de leur statut au sein de leur famille et de la société en général et, pour les jeunes filles surtout, une raison de l'amélioration de leur confiance en elles. Donc, la dimension « empowerment »[195] est un impact important chez les jeunes filles.

Sonia artisane maroquinerie:

*« Je n'ai pas réussi dans les études, mais, grâce au prêt que j'ai obtenu de l'association de développement de Tataouine Sud et à l'appui du GDA, j'ai pu améliorer mon niveau grâce à la formation qui m'a été dispensée et à commercialiser mes produits. En tout cas, j'ai pu me prendre en charge et aider ma famille. J'ai participé à des expositions dans d'autres gouvernorats en Tunisie et même dans d'autres pays. Mon travail (*la maroquinerie*) est reconnu et grâce à moi, mes frères et sœurs ont pu poursuivre leurs études. Je suis fière de ce qui j'ai accompli ».*

Concernant ceux qui n'ont pas obtenu de financement, 41,07% de l'échantillon, les explications apportées sont différentes selon l'organisme auquel ils se sont adressés (Figure n° 99). La raison principale évoquée concerne les complications administratives auxquelles ils ont fait face, suivis de la méfiance du crédit ou de l'insatisfaction sur les conditions d'octroi. Certains évoquent la faiblesse des montants plafonds, d'autres l'application de taux d'intérêt sur les crédits ce qui ne s'accorde pas avec leurs croyances religieuses. Il existe, cependant, le cas particulier des jeunes qui ont obtenus des subventions, non remboursables, de l'APIA et qui ne souhaitent pas, en majorité, demander un crédit car ils préfèrent les emprunts, voire les dons informels de la part de leurs parents, soit pour des raisons religieuses (contre le taux d'intérêt) ou bien pour la méfiance vis-à-vis du crédit. La majorité d'entre eux, sont aussi, financés par leurs parents souvent émigrés ou retraités de l'émigration.

Figure 96: Raisons évoquées par les jeunes pour la non obtention d'un appui financier

[195] Empowerment : « Le processus d'augmentation de la capacité des individus ou d'un groupe à faire des choix et à transformer ces choix en actions ». [195] Site de la banque mondiale : http://www.go.worldbank.org/VEN7OUW280

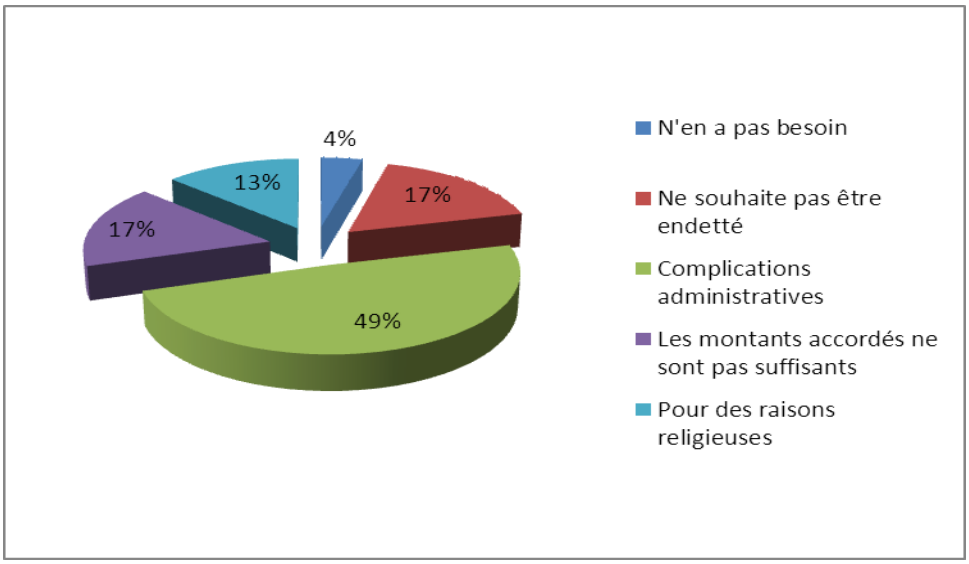

Au fait, si pour l'APIA et la BTS les complications administratives et les refus sont assez nombreux et découragent les jeunes, pour les associations de développement dont l'obtention du financement est plus facile, c'est les montants accordés qui découragent les jeunes. Concernant les raisons religieuses, il s'agit essentiellement du taux d'intérêt pratiqué par ces organisations et qui est jugé illicite, selon certains jeunes.

Farouk commerçant à Souk Lybia :

« Après l'incendie qui a ravagé l'ancien « Souk Lybia », les autorités nous ont proposé de nous octroyer des crédits à travers les associations de développement. Je n'étais pas intéressé. Ce n'est pas licite, alors, j'ai préféré recourir au crédit fournisseur qui est sans intérêt et plus avantageux pour moi ».

En somme les jeunes que nous avons interrogés jugent l'action des organisations d'appui inexistante à insuffisante pour la majorité alors que 25%, seulement, jugent leur intervention intéressante et 7% utile. (Figure n° 97).

Figure 97: Représentations du rôle des organisations d'appui

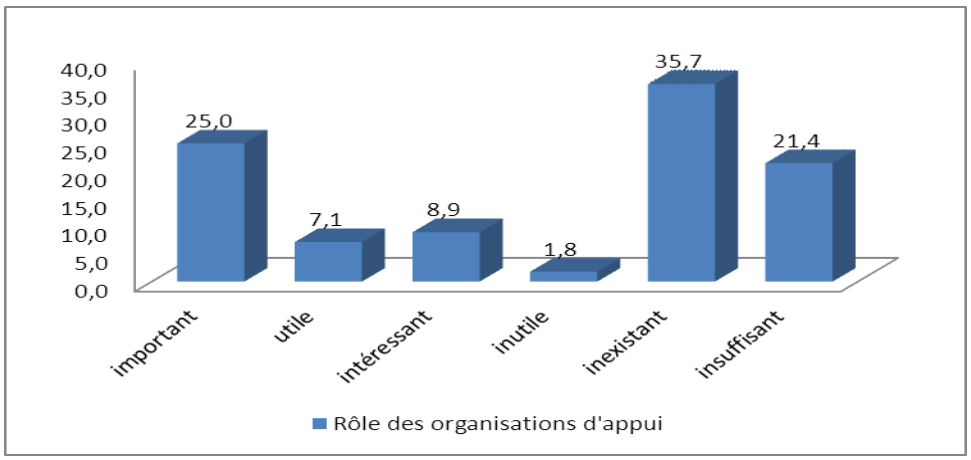

Les propositions apportées par les organisations d'appui ne sont pas adaptés aux besoins des jeunes. Ceux-là réclament la possibilité d'accéder à des crédits consistants pour pouvoir lancer des projets dans le domaine agricole, par exemple, notamment la culture de l'olivier et

parfois même l'élevage extensif. Ils réclament également la possibilité de bénéficier de locaux pour ce qui est des commerçants de souk Lybia. Alors que les jeunes filles qui pratiquent les activités artisanales souhaitent pouvoir bénéficier de l'accès au marché et à la commercialisation de leurs produits. Les organisations d'appui n'accordent pas de crédits suffisamment conséquents pour créer des activités rentables. Elles jouent un rôle politique. Leur objectif n'est pas de permettre aux jeunes de créer leur propre emploi, mais, d'accorder le maximum de prêts pour montrer un semblant d'efficacité. D'autre part, les jeunes pensent que ces organisations ne sont pas objectives dans leur sélection des dossiers (notamment la BTS). Alors que les prêts auxquels ils accèdent facilement sont ceux des associations de développement dont les montants accordés sont dérisoires. Les jeunes filles particulièrement ne pensent pas, en majorité, reconduire l'expérience du crédit. Le remboursement a été une expérience jugée « pénible ». Une partie des jeunes pensent que le taux d'intérêt est contre les préceptes islamiques et souhaitent la généralisation des crédits islamiques. Ils préfèrent quand c'est possible recourir à l'aide familiale ou aux emprunts informels.

- **Les méthodes d'intervention des organisations d'appui : participation des jeunes.**

Le travail de proximité et la participation de la population au développement sont des aspects très présents dans les différentes stratégies de développement local. C'est le cas à Tataouine surtout dans le cadre du projet PRODESUD[196], mais aussi, dans le cadre de la politique de décentralisation. Pourtant, le travail de proximité, l'accompagnement et le suivi n'ont été signalés que par 17 soit 30% des jeunes porteurs de projets. Il s'agit en général des bénéficiaires du projet PRODESUD ou de l'ONA[197]. Par contre la BTS et les associations n'ont pour seul motif de contact avec les jeunes porteurs de projet, le remboursement des crédits.

Le chef de l'unité du projet PRODESUD semble pourtant convaincu que l'apport du projet est justement l'approche participative :

Nous avons suscité la création des groupements de développement agricole (GDA) après avoir découpé le territoire en unité sociales territoriales, par la suite ces GDA ont participé à l'élaboration des projets de développement de ces territoires. Des regroupements de jeunes ont été organisés dans ces territoires pour assurer leur participation aux projets de développement.

Par contre le discours est différent pour les représentants de la BTS et des associations de développement :

Pour la responsable de l'association de développement de Tataouine :

Notre relation avec les jeunes consiste à leur accorder les prêts et à veiller au remboursement pour que nous puissions accorder d'autres prêts à d'autres jeunes. Le suivi et l'accompagnement ne sont pas prévus dans notre programme. De plus, nous n'avons ni les

[196] Le projet PRODESUD tel que nous le verrons plus loin se base sur trois principes : l'intégration, la territorialité et le partenariat. Selon le chef de l'unité du projet : « La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets par la population a été l'approche originale du projet ».

[197] L'ONA semble apporter plus de satisfaction en matière d'encadrement aux jeunes filles puisqu'elles peuvent bénéficier des différents dispositifs existants (21/21, BTS, Associations etc.) sous son égide.

moyens, ni les compétences pour un travail de proximité ou pour un diagnostic des besoins. Nous procédons par une approche individuelle vis-à-vis des jeunes.

Nous avons demandé aux jeunes que nous avons enquêtés s'ils ont déjà été associés à un processus de développement local, pour l'élaboration des plans de développement participatifs. L'écrasante majorité, soit, 80% d'entre eux ont répondu par la négative. Alors que 71% d'entre eux auraient souhaités être associés (Tableau n° 26). Sur les 40 qui souhaitent participer au processus de développement, ceux qui souhaitent être impliqués à l'élaboration de projets de développement et à leur mise en œuvre représentent 65% de l'échantillon. Les 35% restants sont ceux qui souhaitent juste soumettre leurs besoins ou être informés sur le déroulement des projets.

Tableau 26: Etat de la participation des jeunes au processus de développement local

	Jeunes qui ont déjà participé à un processus de développement local		**Jeunes qui souhaitent participer à un processus de développement local**	
	Fréquence	**Pourcentage**	**Fréquence**	**Pourcentage**
Oui	11	19,6	40	**71,4**
Non	45	**80,4**	16	**28,6**
Total	**56**	**100,0**	**56**	**100,0**

Les témoignages que nous avons reçus sont explicites sur la question :

Selon Omar qui a participé aux actions du projet PRODESUD :

J'ai été approché par le GDA et j'ai même participé à une formation sur l'élevage ovin, en réalité, je n'en avais pas besoin, je suis issu d'une famille d'éleveurs, ce n'est pas des techniciens de l'agriculture qui vont m'apprendre à pratiquer l'élevage, mais, l'équipe du projet avait promis que les jeunes qui ont participé à la formation bénéficieraient d'un certain nombre de têtes ovines et je pensais que je pourrai me lancer dans ce domaine. J'attends depuis plus de deux ans maintenant et il n'y a rien. Aucun des participants à la formation n'a bénéficié de quoi que ce soit. C'est une arnaque ».

Kaïs est encore plus déçu par l'absence d'un travail de proximité et de l'absence de participation :

Je n'ai jamais été approché. Je ne connais personne. Le projet n'a pas vraiment cherché à résoudre nos problèmes de chômage et de pauvreté. C'est tout juste si quelques pistes ont été aménagées.

Les jeunes ne sont pas associés aux processus de développement (recensement de leurs besoins, participation à l'élaboration des projets, participation à la mise en œuvre etc.). Leur exclusion est due, selon eux, au fait que les organisations publiques et civiles ne les considèrent pas comme porteurs d'initiatives. Les traditions locales également considèrent que ce sont les ainés qui peuvent participer à la prise de décision.
L'absence d'accompagnement et de suivi de la part des organisations qu'elles soient publiques ou civiles semble également les décourager.

- **L'émergence de nouveaux acteurs de développement**

Le « *omda* » et la cellule du parti au pouvoir au moment où nous avons réalisé nos enquêtes[198], le rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), sont les acteurs locaux cités par les jeunes comme étant représentants de l'Etat. Concernant les acteurs civils, les Groupements de développement agricole (GDA), pourtant principaux représentants de la population dans le cadre du projet PRODESUD, ne sont connus que par les jeunes qui ont été de près ou de loin impliqués dans les activités du projet soit par la formation et/ou par la création d'une activité génératrice de revenus dans le cadre du projet. Ils sont 21 sur 56 à être dans cette situation. Alors que pour la majorité (35), il n'y a pas eu d'émergence d'acteurs civils dans le territoire. Cependant, sur l'ensemble des jeunes interrogés, ils ne sont que 16% à juger que le travail de ces organisations civiles est efficace ou pertinent. Pour la majorité, il est insuffisant ou inexistant (Figure n° 98).

Figure 98: Représentations des jeunes sur les organisations civiles

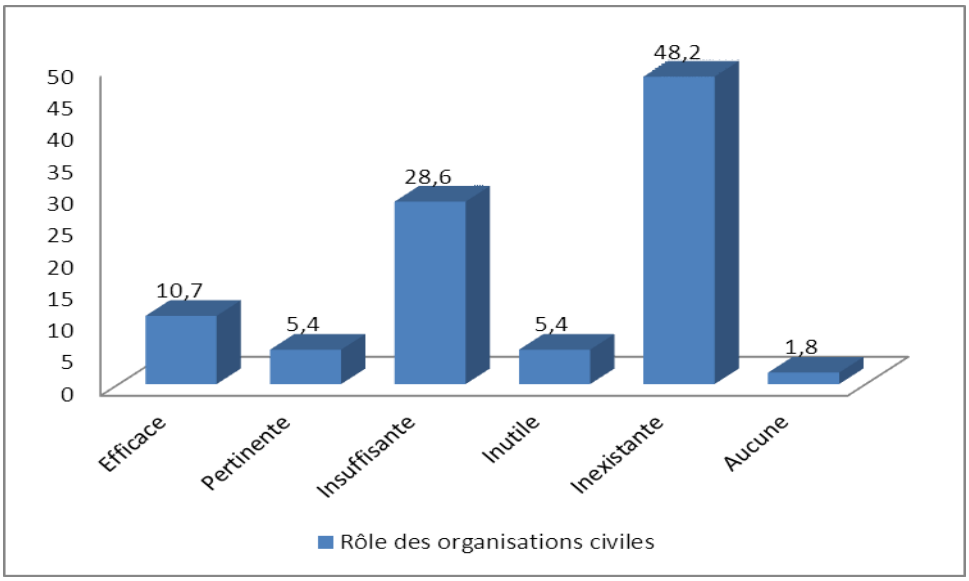

Les groupements de développement agricole et les associations de développement sont les acteurs « civils » officiels de Tataouine. Pour les deux types d'organisations, la réaction des jeunes est plutôt négative.

Ali un jeune de Ouled Soltane :

Les représentants des GDA ne nous connaissent pas. Nous ne pouvons même pas nous adresser à eux, ils ne nous écoutent pas. Pour eux nous n'existons pas. De toute façon, ce sont tous des cadres qui habitent à Tataouine centre, ils ne connaissent pas la situation dans laquelle nous vivons.

Alors que pour les associations de développement, le souci des jeunes est dans les montants des crédits jugés inadéquats. Ils ne s'attendent pas du tout à d'autres types d'actions de leur part.

[198] *Al choeba* en arabe

Que ce soit les GDA ou les associations de développement, les seules voix de satisfaction que nous avons entendues viennent des jeunes filles :

Sonia, Maztouria Tataouine Sud :

Grâce au GDA de Maztouria, j'ai été formée et j'ai obtenu un prêt de l'association de développement de Tataouine Sud. Je suis satisfaire de mon travail actuellement, je sens que je me suis prise en charge.

Toutefois, la satisfaction de ces jeunes filles est souvent liée à l'amélioration de leur statut au sein de leur famille et de leur sentiment de liberté avec la possibilité qui leur est offerte, à travers les formations et le crédit, de sortir de chez elle et de sentir qu'elle accomplissent quelque chose, qu'à leur réussite dans les projets qu'elles ont entrepris. La plupart d'entre elles ne font que poursuivre l'activité qu'elles exerçaient auparavant chez elles en améliorant un peu les conditions de travail, alors que pour d'autres le crédit a engendré une situation difficile liée à son remboursement.

Hayet une jeune fille de Maztouria:

J'ai fait un crédit de 2000 DT, mais, je n'ai pas pu commercialiser les produits que j'ai réalisés. Le tourisme est faible à Tataouine, alors qu'avant, je travaillais sur commande, donc, j'étais sûre d'écouler mes produits. Là, je me suis endettée et me suis retrouvée avec de la marchandise invendue. Maintenant, je dois rembourser le crédit et dans ces cas-là, ni le GDA, ni l'association de développement, ne nous viennent en aide.

En général, les jeunes sont très sévères envers les organisations locales de développement et ne pensent pas qu'il y a émergence de nouvelles organisations civiles représentatives et autonomes. (Figure n° 99)

Figure 99: Représentation des acteurs de développement par les jeunes de Tataouine

Association de développement ADTN, ADTS, ADT → Les crédits accordés ne sont pas intéressants pour démarrer une activité.

Les groupements de développement agricole → Leurs représentants sont des cadres loin de la réalité du territoire.

Délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud et Omdas → Ne sont pas impliqués dans la problématique de l'insertion économique des jeunes.

Office National de l'Artisanat → L'accès aux crédits accordés par ces organisations est très difficile voire impossible.

Réseaux → Les programmes sont adaptés pour les jeunes filles, mais, se pose le problème de commercialisation des produits.

Commissariat régional du développement agricole → L'appui apporté par le CRDA vise les petits agriculteurs déjà installé et ne concerne pas les jeunes.

Projet PRODESUD → Beaucoup de promesse mais très peu de concrétisation.

b) Les représentations du territoire et de ses perspectives de développement par les jeunes.

Pour les jeunes de Tataouine que nous avons rencontrés, leur projection au territoire ne tient pas compte du découpage administratif. Qu'ils soient de Tataouine Nord ou de Tataouine Sud. Leur territoire est pour eux constitué par l'ensemble du gouvernorat. En effet, pour les jeunes des deux principales délégations de Tataouine, leur représentation et leur appropriation du territoire ne s'arrête pas aux seules délégations et secteurs (imada) auxquels ils appartiennent. Cet état de fait peut s'expliquer par trois raisons :

- L'usage des parcours qui s'étendent sur une grande partie du territoire. Découpage effectué selon les tribus.
- La situation frontalière de Tataouine avec deux pays voisins, notamment la Lybie. Cette frontière connaît, comme nous l'avons décrit précédemment, des échanges intenses de marchandises et une activité de contrebande, notamment de carburant, très importante et les jeunes qui sont impliqués dans ces activités sont originaires de l'ensemble du gouvernorat sans distinction.
- L'existence de ressources naturelles que ce soit les ressources en eau, les ressources minières ou les ressources pétrolières dont l'exploitation devrait, selon les jeunes, créer des emplois pour tous les jeunes de Tataouine.

Toutefois, alors que la délégation de Tataouine Nord semble miser sur l'agriculture notamment l'oléiculture et l'agriculture irriguée, pour son développement, la délégation de Tataouine Sud semble diversifier son activité en s'appuyant en plus de l'agriculture sur le tourisme et l'artisanat.

Nous avons voulu connaître la représentation des jeunes en ce qui concerne :

- Les spécificités du territoire c'est-à-dire ce qui selon eux distingue leur territoire par rapport aux autres territoires du pays ;
- Les mutations connues par le territoire au cours des 20 dernières années ;
- Leur ancrage territorial et de leur activités ;
- Leur degré d'attachement au territoire et leur perception de la migration ;
- L'existence d'un projet de construction collective du territoire ;
- Leur perception sur la trajectoire de développement du territoire.

➢ **Les spécificités du territoire : territoire riche et inexploité**

Plus de 80% des jeunes que nous avons interrogés pensent que Tataouine a des spécificités à faire valoir pour son développement. La vocation agricole de Tataouine est sa principale spécificité pour 55% des jeunes (Figure n° 100). Pour certains, il s'agit de l'élevage, pour d'autre l'agriculture et les produits du terroir notamment l'olivier. Certains d'entre eux associent l'agriculture et l'élevage aux atouts touristiques. Ces derniers sont la deuxième spécificité du territoire. L'artisanat est surtout cité par les jeunes filles, alors que la solidarité entre les habitants est une particularité du territoire pour 16% des jeunes. Enfin, Les ressources minières sont une spécificité locale pour 4 jeunes alors que ces dernières sont considérées comme un atout non exploité pour le développement de Tataouine pour les jeunes que ce soit les garçons ou les filles que nous avons rencontrés dans le cadre des focus groupes. Par contre pour 5% des jeunes de l'échantillon, Tataouine n'a aucun atout pour son développement. La seule solution serait la migration

Figure 100: Spécificités du territoire de Tataouine

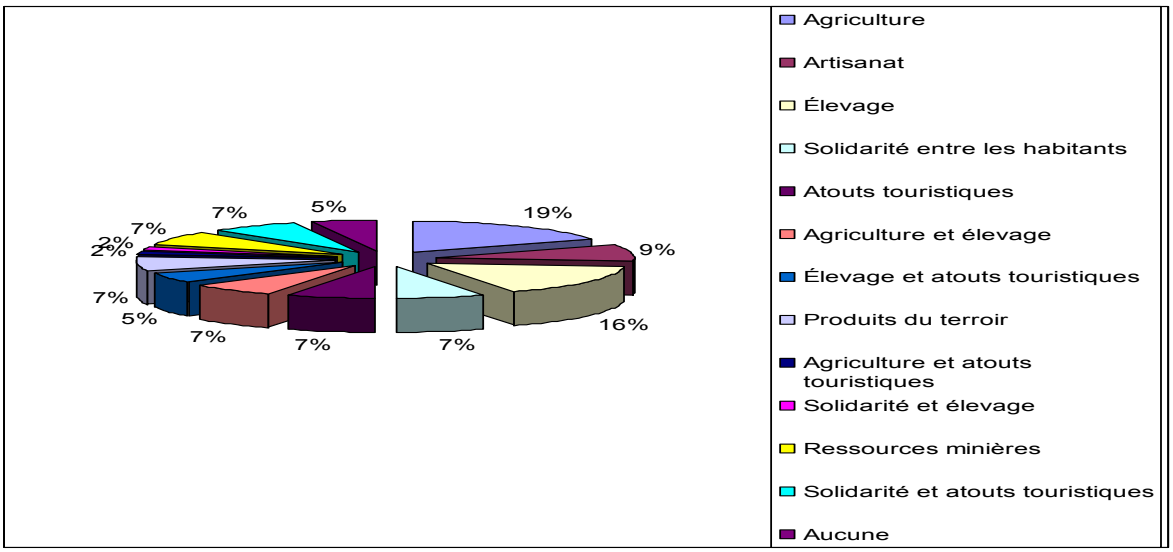

Pour connaître la représentation des spécificités du territoire par les jeunes selon l'activité qu'ils exercent, nous avons réalisé une AFC associant ces deux variables. Il s'avère que la modalité (agr) qui représente les agriculteurs est proche de la modalité (ressnat) et (ressminièr) qui représentent les ressources naturelles et les ressources minières. De même que les éleveurs (élev) mettent en avant la modalité (elev) ce qui veut dire que pour ces jeunes l'élevage est une spécificité à valoriser à Tataouine. La modalité tourisme (tourism) attire naturellement les artisans et les jeunes qui veulent développer des projets touristiques (touris) (Figure n° 101).

Figure 101: Représentations des spécificités par les jeunes selon leur domaine d'activité.

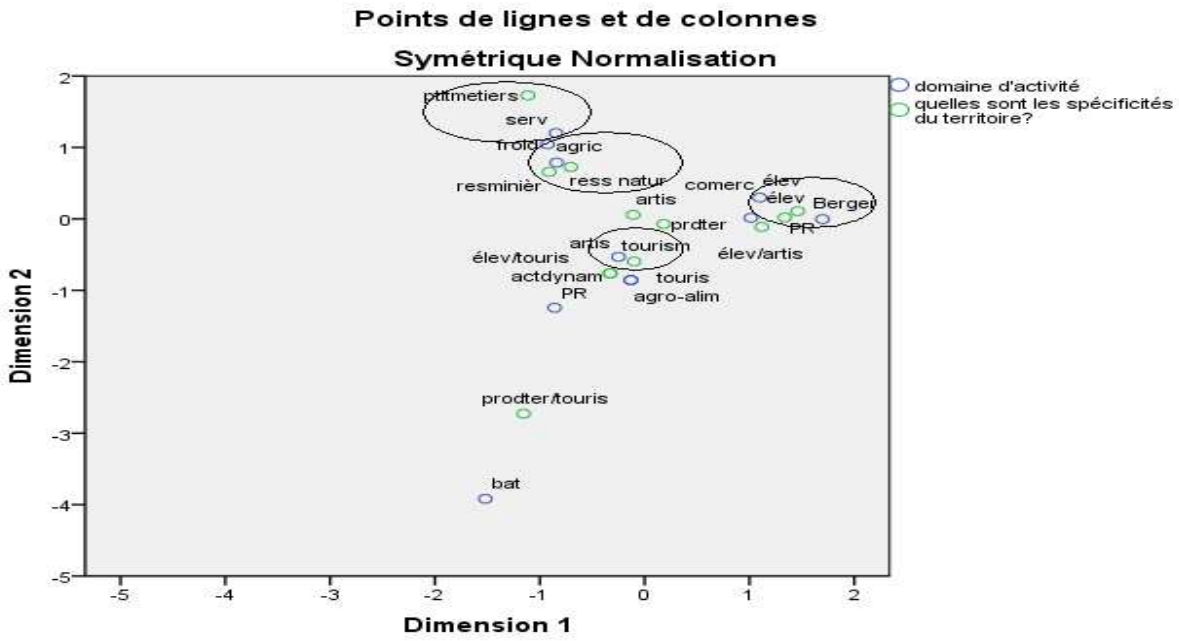

Pourtant, ils sont plus nombreux à avoir une représentation négative du territoire : 36% des jeunes dont 6 jeunes filles (Figure n° 102) et qui souhaitent quitter le territoire, si l'occasion se présente. Si pour plus de 40%, c'est juste leur lieu de résidence, ce qui peut être interprété comme une position neutre envers le territoire, ils sont seulement 5% à évoquer un attachement au territoire pour raisons familiales 14% à le considérer comme un cadre de vie agréable.

Figure 102: Représentation du territoire par les jeunes interrogés

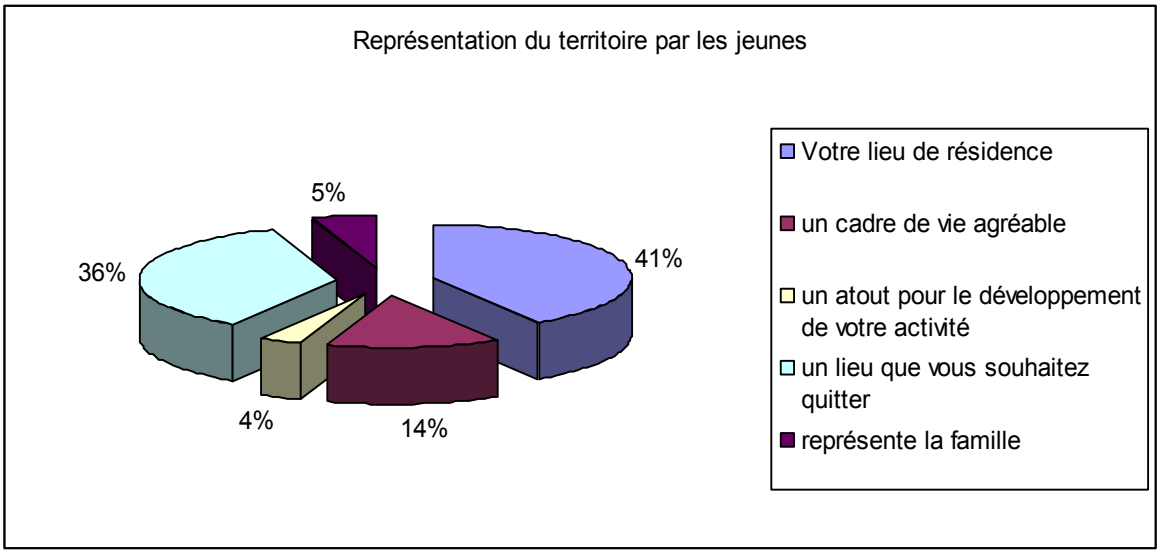

Les jeunes qui ont créé une activité informelle notamment ceux de « Souk Lybia » et ceux qui ont monté des projets qui sont en attente de financement sont ceux qui souhaitent le plus quitter le territoire. Alors que ceux qui ont obtenu un financement et ont démarré des activités ne sont que 21% à souhaiter quitter le territoire. Ceci est illustré par la figure n° 103 qui montre bien que la modalité à quitter (àquitté) est proche des modalités (Berger, froid, agro-alim) qui sont des modalités qui représentent les jeunes qui ont monté des projets mais qui n'ont pas pu les concrétiser faute de financement. Alors que la modalité (viagréabl) qui signifie que ces jeunes ont une représentation positive du territoire et qu'ils y trouvent la vie agréable est proche de la modalité (art) ce qui veut dire que ce sont surtout les artisans notamment les artisanes, puisque se sont, en majorité des jeunes filles, qui se satisfont des conditions de vie à Tataouine. La modalité (résid) qui illustre la représentation du territoire, comme lieu de résidence simplement, attire surtout les jeunes qui ont bénéficié d'un financement quelconque ou qui ont bénéficié de l'appui familial pour démarrer leur activité.

Figure 103: Représentation du territoire par les jeunes en fonction de leur domaine d'activité

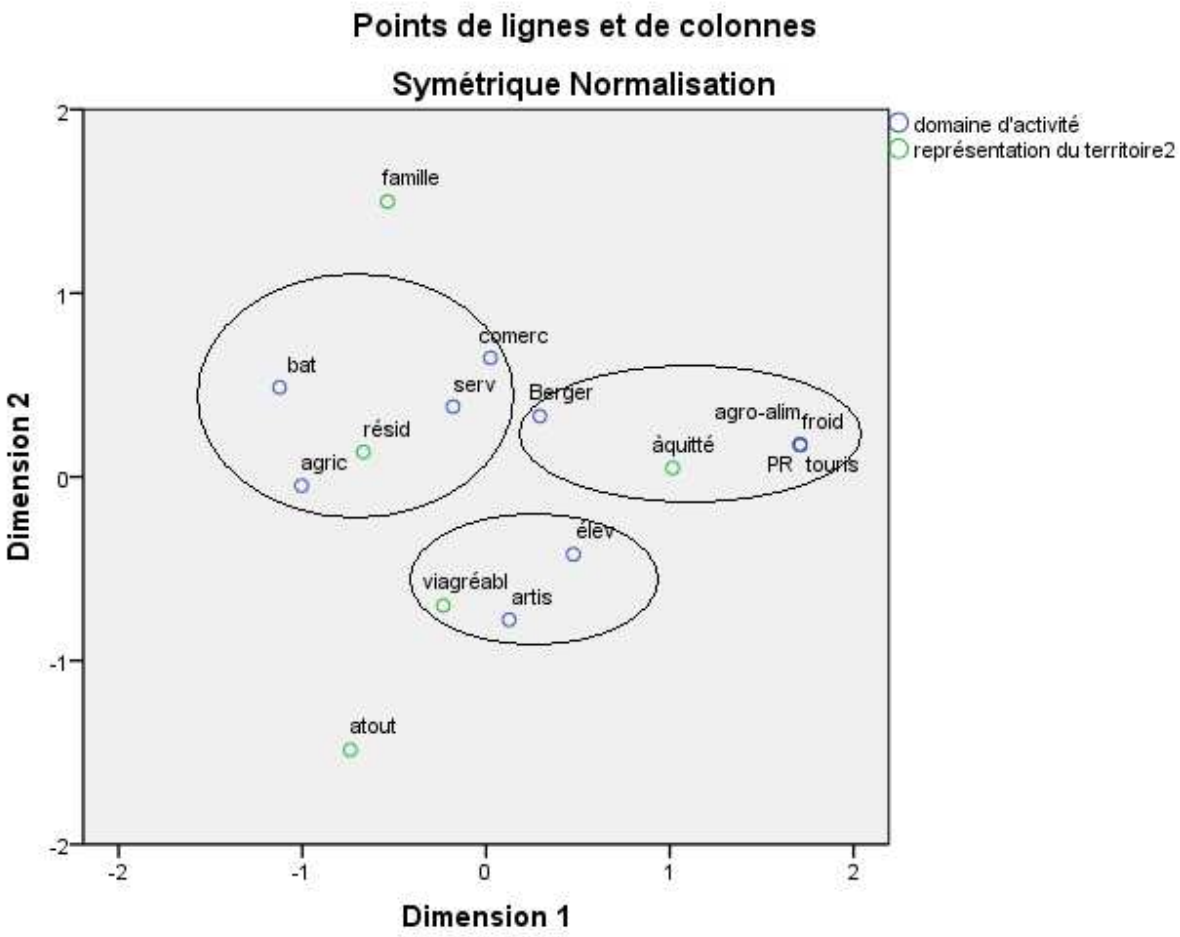

- **Mutations connues par le territoire :**

Le chômage et la migration des jeunes, en augmentation, sont les faits marquants des 20 dernières années pour plus de 82% des jeunes. Il ne s'agit, bien évidemment, que d'un sentiment général. Même ceux qui ont créé leur activité que ce soit dans le formel ou l'informel estiment que le territoire n'incite pas les jeunes à y demeurer en raison de l'absence d'une dynamique économique qui leur permettrai de développer leur propre activité. Alors que ceux qui n'ont pas réussi à faire aboutir leur projet, parlent de l'absence de possibilité d'emploi en raison de l'insuffisance de l'investissement économique et d'un appui suffisant à la création d'entreprise. Ce qui pousse les jeunes qui se retrouvent au chômage à quitter le territoire.

- **Ancrage territorial :**

- **Ancrage territorial de l'activité pratiquée ou en projet :**

Les jeunes agriculteurs et les artisanes constituent la majorité des 55,4% qui trouvent un lien évident avec le territoire. La valorisation des ressources locales et la création d'une dynamique économique sont les principales explications à ce lien. Alors que pour ceux qui

exercent dans le commerce informel et les petits métiers, le lien n'est pas évident. C'est en majorité ces derniers qui pensent que le territoire est un obstacle au développement de leur activité en raison de la limitation de la clientèle. Alors que les conditions climatiques et édaphiques sont évoquées par le tiers des jeunes qui exercent l'activité agricole ou d'élevage. De toute façon, les jeunes pensent, en majorité, que leur activité participe au développement de leur territoire 77% (Tableau n° 27), essentiellement parce qu'ils fournissent un produit ou un service au sein du territoire, mais aussi pour 10% d'entre eux, parce qu'ils ont créé des emplois. Certains évoquent la dynamisation d'une activité comme l'artisanat.

Tableau 27: Participation au développement du territoire

	Fréquence	Pourcentage
Ceux qui n'ont pas fait aboutir leurs projets	10	17,9
Utilisation de la matière première locale	4	7,1
Ecoulement local des produits	26	46,4
Création d'emploi	6	10,7
Préservation d'une activité locale	3	5,4
Création d'une dynamique artisanale	4	7,1
Service local	3	5,4
Total	**56**	**100,0**

- **Attachement au territoire : territoire et migration**

Cette représentation négative et l'absence d'espoir a poussé 59% des jeunes à songer à le quitter (Tableau n° 28). Il existe une corrélation entre l'obtention d'un financement et le désir de quitter le territoire. En effet, si 40% des jeunes qui ont obtenu un financement souhaitent, quand même, quitter le territoire, ils sont 87% de ceux qui n'ont pas obtenu de financement. Ces chiffres sont confirmés par les résultats des focus group que nous avons eu avec les jeunes de Souk Lybia qui exercent dans le commerce informel et les jeunes de Ouled soltane qui n'ont pas été bénéficiaires de financement de leurs projets.

Tableau 28: Relation entre migration et obtention d'un financement

		Désir de quitter le territoire		Total
Obtention d'un financement (crédit ou subvention)		Oui	Non	
	Oui	13	20	**33**
		39 ,4%	60,6%	**100%**
	Non	20	3	**23**
		87,0%	13%	**100%**
Total		33	23	**56**
		100%	**100%**	**100%**

Les jeunes sont attirés par la migration externe (Figure n° 104) notamment vers la France ou beaucoup ont des attaches familiales. En effet, pour les jeunes de Tataouine, le marché local du travail est saturé dans tout le pays et de toute façon, les emplois qu'ils pourraient exercer dans une autre ville que Tataouine, les villes littorales, par exemple, offrent des salaires, selon eux, dérisoires. Les exemples de réussite qu'ils ont au sein de leurs familles et dans leur entourage sont ceux des migrants vers l'Europe, notamment vers la France.

Figure 104: Types de migrations préférées par les jeunes

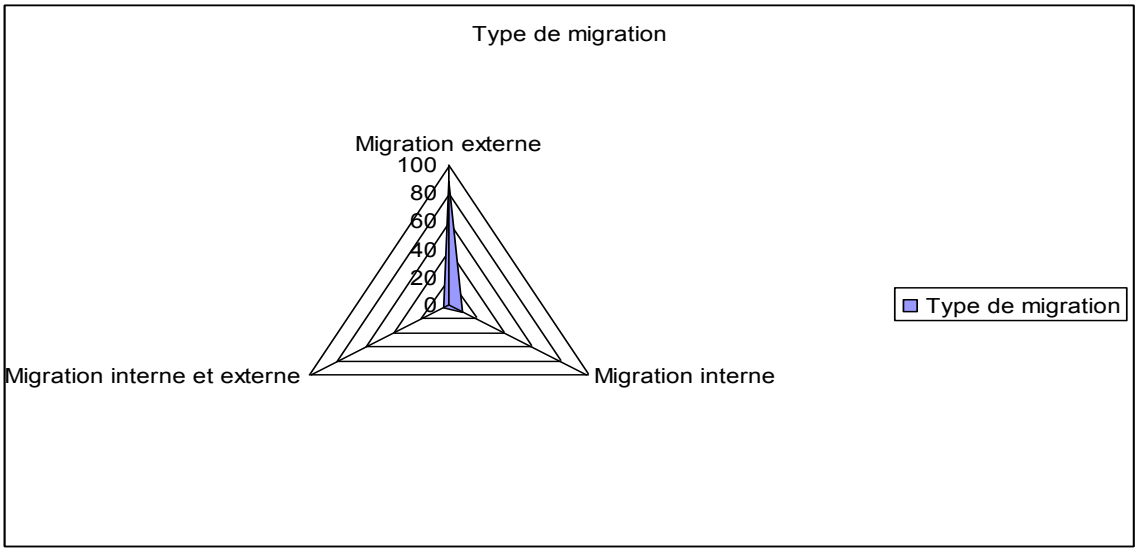

L'amélioration des conditions de vie est la motivation principale des jeunes. 23% d'entre eux, tous des hommes, ont déjà quitté le territoire, mais sont revenus pour des raisons diverses. Trois ont été refoulés et deux d'entre eux n'ont pas réussi à trouver du travail. Les autres évoquent des raisons personnelles (attachement au territoire, attachement à la famille) ou d'adaptation[199]. Ces jeunes seraient des nomades dans l'esprit, seulement nous ne pouvons pas les traiter de « néo-nomades » qui sont décrits comme des nomades individualistes (Velasco-Graciet H, 2009). Ils ne renient pas leur appartenance aux différents groupes sociaux dont ils font partie : tribu, fraction et famille. D'un autre côté, ils ne s'approprient pas le territoire dans la mesure où ils ne s'y insèrent pas dans la durée. Cela peut s'expliquer en grande partie par le faite que la migration en elle-même peut être considérée comme une « institution » héritée par les jeunes de Tataouine et cela la rend encore plus importante dans la mesure où les possibilités de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux localement sont presque inexistantes. De sorte que, même s'ils font face à des difficultés pour réussir à quitter le pays, leurs représentations et croyances ne peuvent être que positives concernant l'émigration dans la mesure où cela reste le seul espoir auquel ils s'accrochent.

- **Perception sur la trajectoire du territoire**

L'évolution obtenue sur le plan des infrastructures est considérée par les jeunes comme une réelle progression dans le territoire. C'est pour cela que 59% d'entre eux (Figure n° 105) trouvent que le territoire est en plein expansion. Par contre, ils sont bien conscients du retard accusé sur le plan du développement économique et expriment un sentiment d'absence de perspectives.

[199] Des jeunes nous ont déclaré avoir été victimes de comportements humiliants à leur égard notamment en Lybie

Figure 105: Représentations par les jeunes de la trajectoire de développement de Tataouine

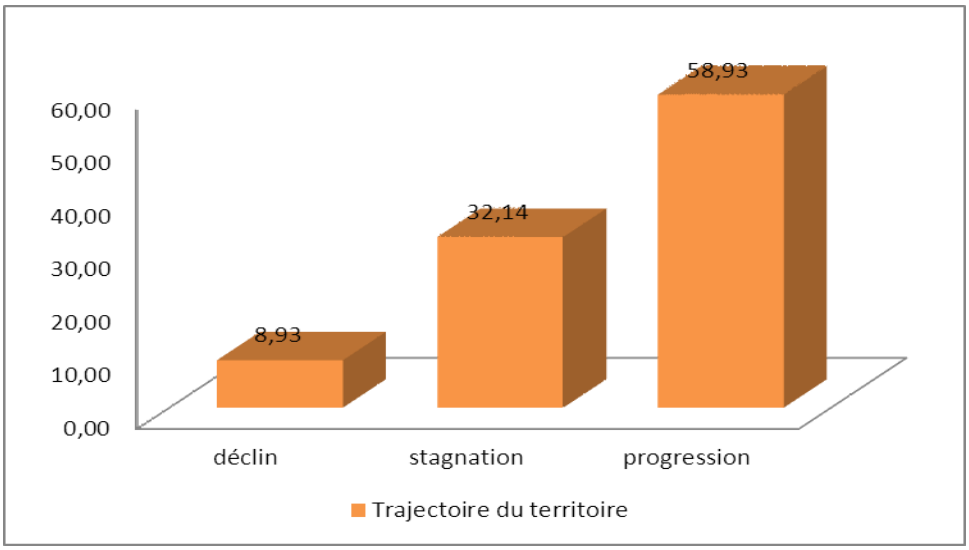

L'AFC que nous avons réalisé avec la variable trajectoire du territoire et les variables niveau d'étude et activités des jeunes montrent que contrairement à Yakourene où les jeunes universitaires sont les plus sévères pour leur représentation de la trajectoire du territoire, qu'ils jugent en déclin, les universitaires et même ceux qui ont le niveau secondaire sont plus proche de la modalité progression (prog) alors que ce sont ceux qui ont le niveau moyen qui sont plus proche de la modalité (stag) qui signifie : stagnation du territoire (Figure n° 106).

Figure 106: Représentation de la trajectoire de développement par les jeunes en fonction de leur niveau d'étude

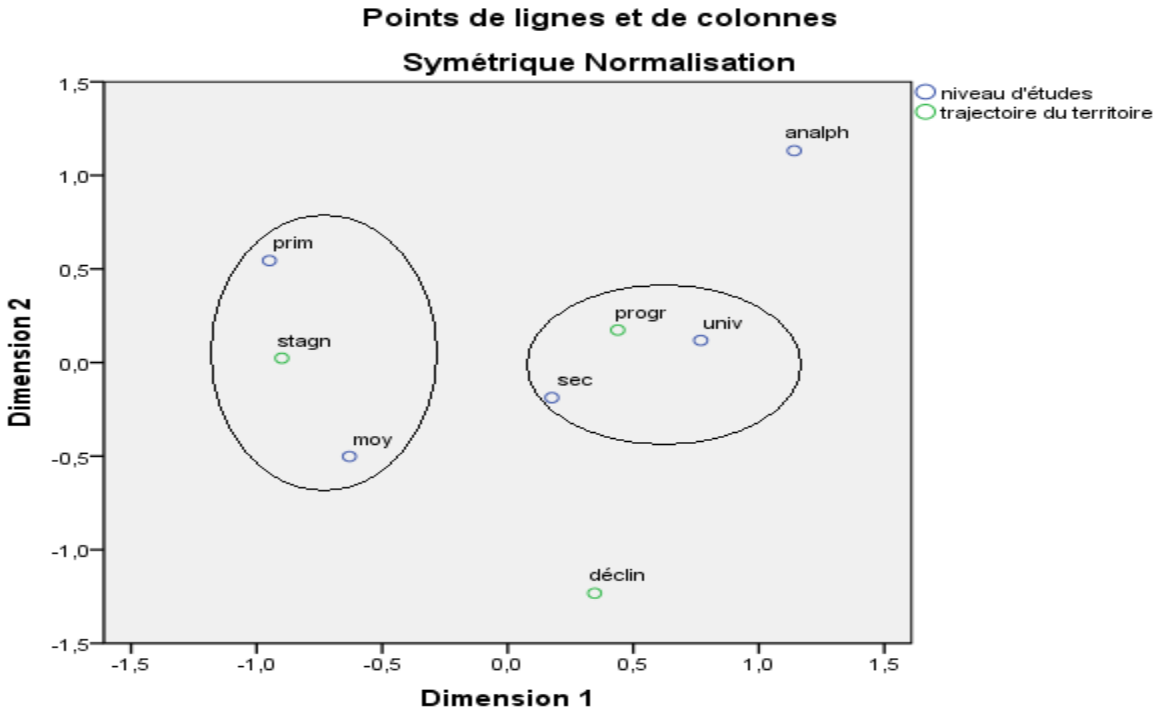

Par domaine d'activité l'AFC montre que ce sont les jeunes qui sont exclus des dispositifs d'appui et qui ont des difficultés à concrétiser leurs projets dans les domaines de l'élevage, le froid et le tourisme représenté par les modalités suivantes : (berger), (froid), (touris) qui sont les plus sévères dans leur jugement de la trajectoire de développement et qui jugent que le territoire est en stagnation (stag). Par contre ceux qui ont bénéficié de l'appui financier des organisations se représentent le territoire en progression : éleveurs, agriculteurs, artisans : (élev), (agr), artis (Figure n° 107).

Figure 107: Représentation de la trajectoire du territoire par les jeunes selon leur domaine d'activité.

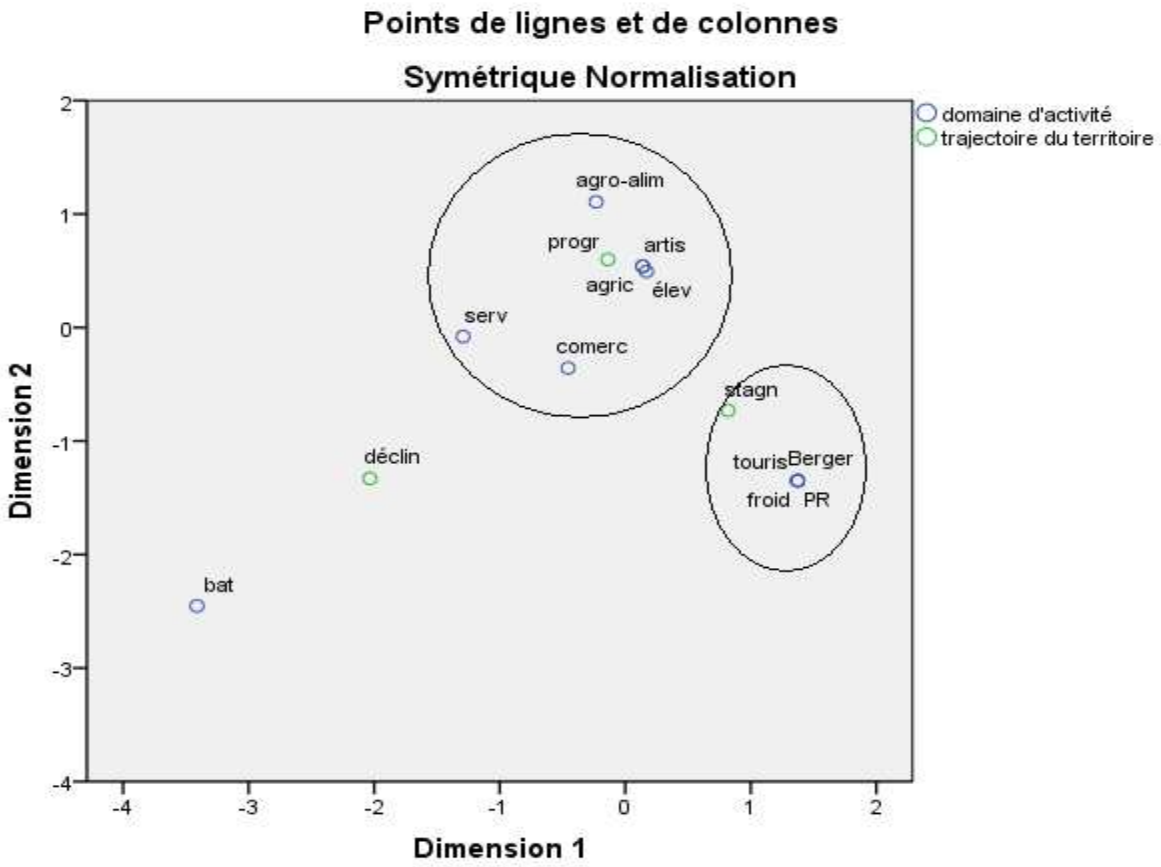

- **Existence d'un projet de construction collective du territoire**

S'ils sont 23% à croire en l'existence de projets collectifs de développement, pour plus de 77% des jeunes interrogés, il n'existe aucun projet dans ce sens. Cela peut s'expliquer, selon eux, par l'absence d'un projet commun pour 55% ou du manque de coordination (Figure n° 108). Ceci montre bien que même le projet PRODESUD, dont la participation et le partenariat sont des principes essentiels ne semble pas convaincre les jeunes de la prise en charge du retard de développement que connaît Tataouine. Pourtant, les jeunes présents lors des focus group, notamment les porteurs de projet non financés que nous avons rencontré dans une zone phare du projet (UST) Ouled Chhida à Ouled Soltane, sont parfaitement au courant des niveaux des fonds alloués au projet et certains d'entre eux ont participé à des formations dispensées dans le cadre du projet. Seulement, ils ont par la suite été déçus du peu d'intérêt qui leur a été accordé. Ils n'ont pas bénéficié de l'appui promis.

Figure 108: Raisons de l'absence d'un projet collectif selon les jeunes

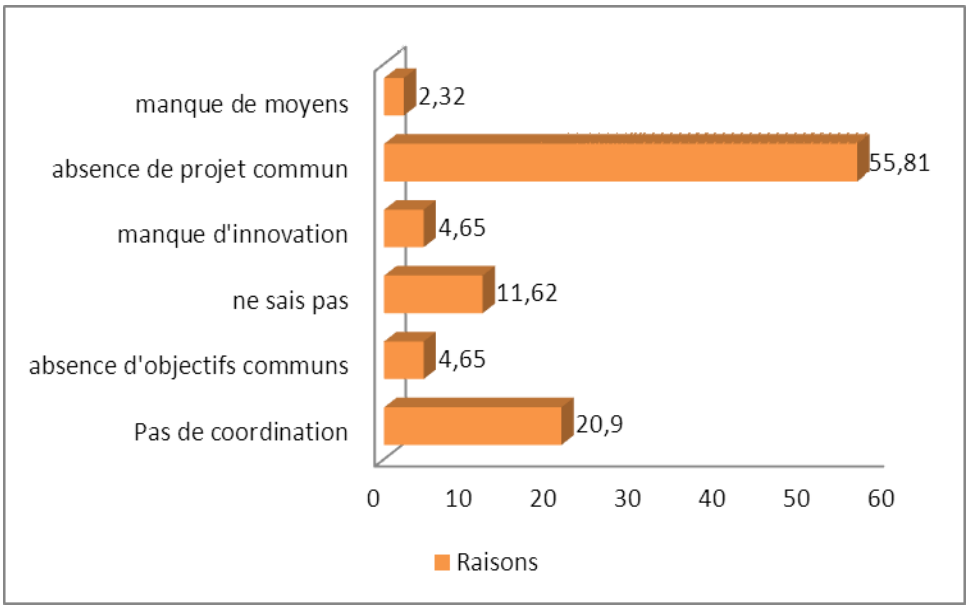

Les suggestions des jeunes de Tataouine pour améliorer leur situation économique sont variées mais, il ressort que l'adaptation du financement est une préoccupation majeure (12,5%), la formation également a été citée pour améliorer le niveau des jeunes (12,5%). Alors que 10% pensent que la solution est dans le développement de l'agriculture et du tourisme pour la création d'emploi. Toutefois, pour certains d'entre eux (12,5%), la migration reste la seule et unique solution.

Typologie des jeunes porteurs de projets à Tataouine par rapport à leurs représentations des acteurs de développement et du territoire.

Comme pour Yakourene, nous avons adopté la méthode des k-Means avec l'AFCM sur Tanagra. Nous nous sommes là également appuyés sur le travail de statistiques descriptives et les AFC que nous avons réalisés. C'est sur cette base que nous avons choisi les variables (10) qui nous ont permis de réaliser une typologie : le niveau d'étude, le domaine d'activité, la nature de l'appui apporté par les organisations, la représentation par les jeunes du rôle des organisations d'appui, la représentation des jeunes du rôle des organisations publiques, la nature de l'appui apporté par ces organisations, le type de migration qui intéresse les jeunes, la représentation des jeunes de leur territoire, leur représentation de sa trajectoire, leur représentation des spécificités du territoire et leur représentation des mutations que le territoire a connues.

L'analyse des correspondances multiples (AFCM) montre que les 20 premiers facteurs traduisent 80% de l'information disponible.

Il ressort trois groupes différenciés (Figure n°109) :

Figure 109: Répartition des jeunes de Tataouine en trois groupes selon leurs représentations territoriales

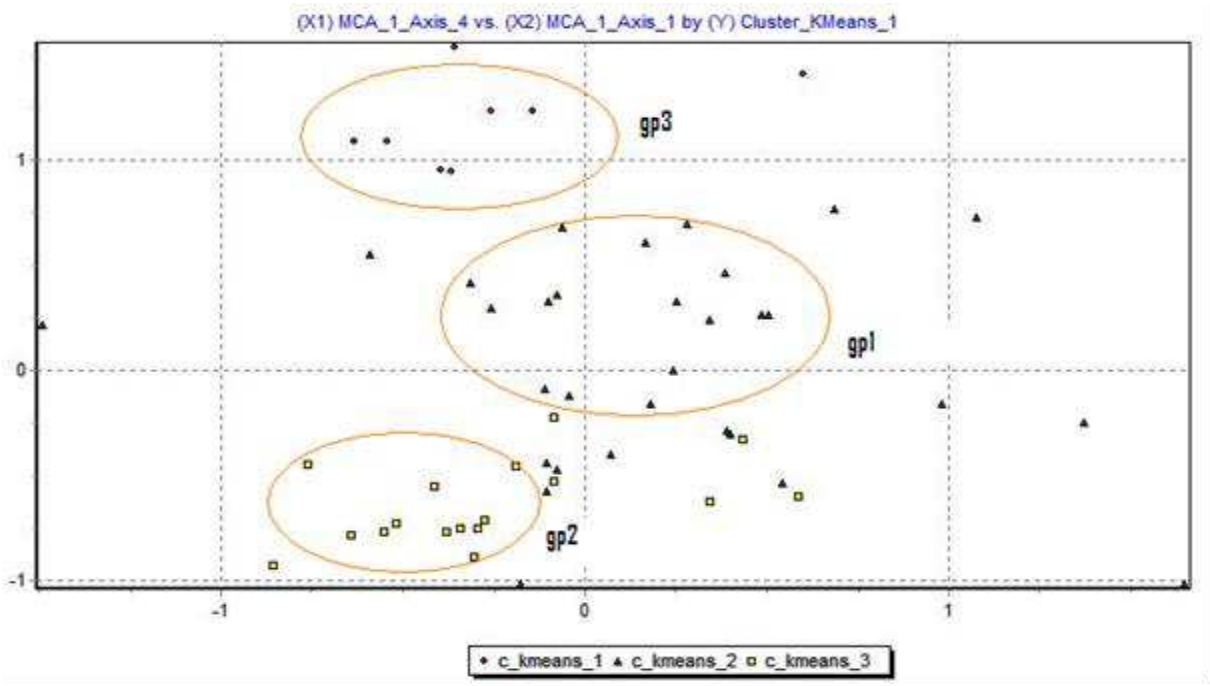

Le premier groupe, le plus faible en nombre et qui regroupe 14% de l'échantillon, est composé de jeunes de niveau secondaire. Ce sont essentiellement ceux dont les projets ont été présentés mais qui n'ont pas été acceptés. L'écrasante majorité d'entre eux n'ont donc pas pu accéder à aucun appui de la part des organisations d'appui. C'est pour cela qu'ils jugent l'action de ces organisations inexistante ainsi que celle des organisations civiles. Pour ces jeunes, le territoire est en stagnation. Les ressources naturelles notamment les parcours sont une spécificité qui aurait pu être exploitée pour le développement du territoire. A défaut, la migration vers l'occident est l'unique solution pour l'ensemble des jeunes de ce groupe et le territoire est à quitter car le chômage semble s'y être installé définitivement (Figure n° 110)

Figure 110: Représentations des jeunes porteurs de projets non financés par les organisations d'appui

Source : réalisé par nous-même

Le deuxième groupe, le plus important (55% de l'échantillon), est composé de jeunes dont le niveau est en majorité secondaire, mais qui exercent des activités de commerçants et d'artisans. Ils sont moins sévères envers les organisations d'appui. Cependant, près 40% trouvent l'action des organisations d'appui et des associations inexistantes. Toutefois, le principal appui qu'ils ont reçu est l'accès à un local. En effet, que ce soit pour les commerçants, essentiellement ceux de souk Lybia, que pour les artisans, les délégations de Tataouine Nord et de Tataouine Sud ont permis à ces jeunes de s'installer dans des locaux avec les loyers symboliques. En ce qui concerne le territoire, celui-ci est en progression pour ces jeunes malgré le fait que, comme pour le groupe précédent, le chômage et la migration sont les principales mutations que connaît le territoire. Cette dernière est pour eux également une solution envisagée, même si c'est pour un pourcentage plus faible, notamment la migration vers l'occident. En effet, ce groupe semble plus résigné que le précédent et même si le tiers considère que le territoire est à quitter, un autre tiers le considère comme son lieu de résidence. (Figure n° 111)

Figure 111: Représentations des jeunes commerçants et artisans.

Le troisième groupe qui représente 30% de l'échantillon est composé essentiellement des universitaires, se sont essentiellement des jeunes agriculteurs qui ont bénéficié de l'appui de l'APIA ou de la BTS. Pour ces jeunes également, les ressources naturelles sont une spécificité de Tataouine, notamment l'eau souterraine qui permet d'exercer l'activité agricole. Si ces jeunes considèrent le rôle des organisations civiles inexistant, celui des organisations d'appui à l'insertion économique est jugé insuffisant et non inexistant comme pour les deux premiers groupes. Ces jeunes agriculteurs qui sont pour la plupart issus de familles relativement aisées, ne souhaitent pas quitter le territoire, ils ne sont intéressés par aucun type de migration et considèrent pour la majorité le territoire comme leur lieu de résidence. Même si la migration et le chômage sont les principales mutations identifiées, pour ce groupe également. Pour ces jeunes, le territoire est en progression (Figure n° 112).

Figure 112: Représentations des jeunes porteurs de projets financés par les organisations d'appui

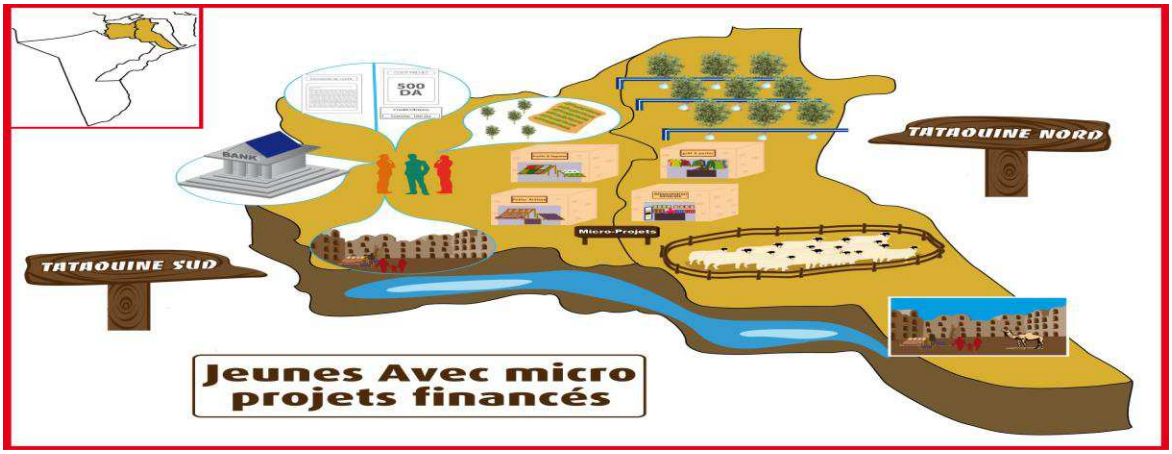

Source : réalisé par nous-mêmes

Les trois groupes se rejoignent sur les mutations connues par le territoire. Le chômage et la migration semblent être les phénomènes qui se sont le plus accentuées ces dernières années pour la majorité des jeunes des trois groupes. Seulement, si pour le premier groupe composé des refusés des organisations d'appui et le deuxième groupe composé de jeunes qui exercent des activités informelles (commerce) ou précaires (artisanat), la migration semble faire encore rêver, pour le troisième groupe, composé de jeunes qui ont bénéficié d'un appui financier pour leurs projets agricoles, l'avenir peut être à Tataouine. Les jeunes des trois groupes partagent, également, leur déception par rapport aux organisations d'appui qu'elles soient publiques ou civiles.

Pour une analyse par variable nous avons procédé au croisement des classes et des variables par le biais du composant Contingency chi-Square de Tanagra. Il s'avère que la nature de l'appui, et le domaine d'activité sont les variables les plus discriminantes. Ceci peut se comprendre, dans la mesure où nous avons noté plus d'optimisme chez les jeunes qui exercent l'activité agricole, qui ont bénéficié de l'appui d'une organisation d'insertion économique qui a un programme destiné aux jeunes et qui sont souvent issus de familles aisées. D'ailleurs, ce dernier groupe se distingue par d'autres variables comme le type de migration et leur représentation du territoire. Ils ne semblent pas souhaiter quitter le territoire. Alors que c'est clairement ce que souhaitent les jeunes du premier groupe qui sont plus pessimistes par rapport à la trajectoire du territoire qu'ils trouvent stagnante et par rapport à l'accès à l'appui des organisations publiques et civiles. Alors que le deuxième groupe se distingue par son appréciation des spécificités du territoire pour son développement. La quasi-totalité des jeunes qui trouvent que le territoire n'a pas de spécificité se trouve dans ce groupe.

2.3.3.2) Représentations et croyances des acteurs de développement

Comme pour les jeunes nous tentons de déterminer les croyances sur lesquelles s'appuient ces organisations par rapport aux jeunes et par rapport au territoire. Nous nous situons dans un contexte de déroulement d'un projet : Le programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives du Sud-Est (PRODESUD) qui normalement a pour objectif

l'autonomisation des populations à travers des organisations représentatives et l'instauration de méthodes participatives que l'ensemble des acteurs de développement doivent adopter.

a) Représentations et croyances des acteurs de développement sur les jeunes :

La représentation que se font les acteurs de développement à propos des jeunes porteurs de projet renseigne sur l'orientation donnée à leurs actions. Celles-ci semblent avoir pour objectif la réalisation de bons résultats chiffrés, c'est-à-dire la présentation d'un bilan annuel qui fait ressortir une activité intense. Les responsables des organisations que nous avons rencontrés ont une perception consensuelle sur les jeunes de Tataouine et cela quelle que soit la catégorie des organisations à laquelle ils appartiennent (publiques, civiles ou administratives) et quelle que soit son échelle d'intervention (gouvernorat, délégation, secteur). Nous avons interrogé les acteurs de développement sur la situation de chômage des jeunes, leur attitude et leur comportement par rapport aux dispositifs d'appui à la création d'entreprise et par rapport à la migration. Nous avons eu les résultats suivants :

- **Concernant le chômage des jeunes**

Globalement les responsables des organisations que nous avons interrogés expliquent le chômage important des jeunes de Tataouine par le fait que les jeunes sont pris en charge par leurs familles, ce qui ne les oblige pas à accepter n'importe quel travail. Les jeunes refusent d'exercer certaines activités qui leur offrent des emplois tels que le métier d'ouvrier en bâtiment ou le travail aux mines.

Le Directeur de l'office de développement du Sud nous a déclaré que :

Des offres d'emploi existent bel et bien dans le secteur du bâtiment et des mines, mais, les jeunes ne s'y intéressent pas. Les revenus de la migration et la solidarité familiale leur permet d'être pris en charge.

De même que pour l'activité agricole, la croyance consensuelle est que les jeunes cherchent à investir dans la culture de l'olivier uniquement parce que c'est une culture de rente qui ne demande pas beaucoup de travail. L'élevage intensif et l'agriculture irriguée ne les intéressent pas pour la charge de travail que ces activités demandent.

C'est ce qu'affirme le directeur de la BTS par exemple :

Pratiquement toutes les demandes de financement de projets agricoles par les jeunes, concernent la culture de l'olivier. Les jeunes savent qu'une fois plantés, c'est une culture qui ne demande pas beaucoup de travail et qui peut s'avérer très rentable, une fois rentrée en production.

La responsable de projets à l'APIA, renforce cette croyance. Pour elle :

Les jeunes ne montrent pas d'engouement pour l'agriculture en raison de l'émigration. Pourtant en cas de non possession de terrain, l'Etat achète le terrain sous forme de crédit foncier avec un taux d'intérêt de 5% et 5 années de grâce et 25 ans de délai de remboursement. Des jeunes viennent des autres villes pour investir à Tataouine.

En somme, la croyance partagée est que les jeunes ruraux à Tataouine sont réfractaires au travail pénible pourtant disponible.

Les acteurs de développement au niveau des imadas (GDA et Omda) ont une représentation plus nuancée et évoquent les contraintes climatiques pour ce qui est du déclin des possibilités de l'investissement agricole et des difficultés rencontrées auprès des organisations d'appui par les jeunes qui souhaitent créer leur propre activité pour expliquer le taux de chômage important.

- **Concernant la création de micros entreprises par les jeunes**

A ce propos, l'idée générale qui se dégage de la part des responsables que nous avons rencontrés est que les jeunes ne font pas preuve d'initiative, ni d'innovation. Les projets qu'ils proposent tournent autour de quelques idées récurrentes, ce qui créé une saturation dans plusieurs domaines.

Le président de l'association de développement de Tataouine Nord avance une explication :

L'esprit d'initiative n'existe pas chez les jeunes, même les diplômés. C'est dû au système éducatif.

Le président de l'association de Tataouine Sud pense la même chose :

Les jeunes manquent d'innovation. Souvent, c'est nous qui leur suggérons les créneaux qu'ils peuvent investir.

Alors que pour le président du GDA de Ouled Soltane :

Les jeunes manquent d'initiatives car ils manquent de confiance en eux même.

Toutefois, certains reconnaissent leur manque de confiance en les jeunes. Pour la représentante de l'association de développement de Tataouine :

Nous évitons d'accorder les prêts aux jeunes de moins de 25 ans, nous craignons qu'ils ne réalisent pas les projets et qu'ils ne remboursent pas les crédits.

De même qu'il est souvent reproché aux jeunes de vouloir encore s'engager dans l'élevage extensif des ovins (ce que nous avons effectivement abordé avec les jeunes). Selon les responsables interrogés, ils ne sont pas conscients des difficultés que rencontre cette activité depuis plusieurs années. Ils n'y voient qu'une source d'argent. En général, les jeunes sont stigmatisés pour leur volonté de gagner de l'argent facile ce qui explique, selon les responsables que nous avons rencontrés, l'explosion du commerce informel.

- **Concernant la migration interne et externe**

Même si le sentiment général des responsables que nous avons rencontrés est que les possibilités de migration sont de plus en plus faibles, il n'en demeure pas moins que la croyance partagée est que cette dernière reste l'objectif de la quasi-totalité des jeunes de Tataouine.

Le GDA de Maztouria :

Les jeunes de Tataouine ne restent pas, ils préfèrent partir vers l'Europe et à défaut, ils partent travailler dans les zones touristiques comme Djerba ou Zarzis. C'est pour cela que dans le cadre du projet PRODESUD, nous avons proposé de créer un centre de formation dans les métiers de l'artisanat pour les jeunes filles. Nous leur apportons par la suite un appui à travers l'ONA et les associations de développement pour créer des activités. Les jeunes filles n'ont pas le choix, elles sont obligées de rester.

C'est ce qui expliquerait l'absence de réel engagement de la part des jeunes pour les dispositifs d'appui à l'insertion économique. Cet engouement serait dû principalement à deux raisons : la tradition migratoire du territoire et l'existence, encore aujourd'hui, de jeunes qui réussissent à atteindre l'autre rive de la Méditerranée soit par le biais de contrats de travail, soit clandestinement.

Selon le directeur de l'ODS :

La tradition migratoire est ancrée dans les esprits. C'est une source de revenus que les jeunes ont toujours connus et émigrer est un projet comme un autre pour les jeunes.

Selon une coordinatrice du projet PRODESUD :

La migration n'est pas seulement l'objectif des jeunes, même les familles préparent leurs enfants à la migration, surtout celles où celle-ci est une tradition. C'est pour cela, d'ailleurs, qu'il y a une forte déperdition scolaire chez les garçons.

En somme, les responsables du développement à Tataouine croient que le chômage serait beaucoup moins important si les jeunes acceptaient d'exercer les activités disponibles dans le bâtiment et l'agriculture et que les dispositifs d'appui financier font face à une jeunesse sans initiative et qui ne fait pas preuve d'innovation. Ils sont obnubilés par la migration externe.

b) Représentations et croyances des acteurs de développement sur le territoire

Si les représentations des acteurs de développement sont quasi consensuelles sur les jeunes, quelques distinctions sont notées dans le cas du territoire. Pour cerner ces représentations, nous avons focalisé sur les mêmes aspects que pour les acteurs de développement de Yakourene :

- La vocation du territoire et ses perspectives de développement
- Leur appropriation du territoire et ancrage territorial
- L'existence ou non d'un projet collectif de construction du territoire

Sur cette question nous avons abordé les acteurs de développement selon leur appartenance officielle à une catégorie d'acteurs : publique, « civile » et administrative. (Nous ne pouvons pas parler de collectivité locale, puisque les délégués ne sont pas élus).

- **La représentation du territoire par les organisations publiques (ODS, CRDA et projet PRODESUD, BTS, APIA, ONA)**

- **La vocation du territoire et ses perspectives de développement**

Pour les représentants des organisations publiques que nous avons rencontrés, le territoire est à vocation agricole. Les perspectives sont à situer au niveau de l'activité agricole intensive que ce soit pour l'élevage ovin ou pour l'agriculture en irrigué. Seulement, les conditions climatiques difficiles et des problèmes fonciers (terres collectives ou en indivision) accentués par le manque d'initiative de la population, notamment chez les jeunes limitent la création d'une dynamique économique malgré des encouragements et des incitations très importantes de la part de l'État.

Selon le directeur de l'APIA :

Les conditions climatiques à Tataouine sont très difficiles. Beaucoup de jeunes diplômés venus d'autres régions ont essayé de se lancer dans l'agriculture, notamment la culture de la pomme de terre. Seulement, la chaleur et surtout le vent détruisent tout et les découragent.

Alors que pour le directeur de la BTS :

Nous refusons beaucoup de projets agricoles des jeunes car, lors de l'étude technique, on se rend compte que, souvent, l'eau disponible n'est pas suffisante pour mener à bien l'activité. Les jeunes veulent également faire de l'élevage extensif alors que les parcours sont dans un état qui ne le permet pas. Par contre, ils ne sont pas emballés par l'élevage intensif et la production de luzerne.

Un consensus existe sur les raisons qui expliquent cette situation. Il s'agit surtout de l'existence de ressources financières issues de l'émigration que ce soit par le biais des transferts des émigrés actuels ou des pensions de retraites. L'artisanat et le tourisme peuvent être développés également. Dans ce cadre, l'ensemble du gouvernorat de Tataouine souffre de sa situation géographique à l'extrémité du pays ce qui ne favorise pas le passage des touristes étrangers.

Le directeur de l'ODS :

Le tourisme à Tataouine est un tourisme de passage qui ne permet pas de grands revenus pour les citoyens. Même si Tataouine accueille 700000 touristes par an, les infrastructures d'accueil sont insuffisantes et puis les touristes préfèrent passer visiter les endroits intéressants au cours d'excursions d'une journée et ils repartent vers les zones plus avantageuses telles que Djerba ou Zarzis.

Pour ce qui est de l'artisanat le directeur de l'ONA explique sa faiblesse par le niveau des artisans :

Les artisans à Tataouine sont soit analphabètes soit ont un niveau d'étude très bas. Depuis quelques années a été ouvert, à Tataouine, un institut des beaux-arts, ses diplômés vont, sans doute, améliorer la qualité des produits artisanaux et les moderniser pour les rendre plus attractifs.

Pour les acteurs publics de développement, même si Tataouine dispose de ressources minières, l'importance des fonds à mobiliser pour les exploiter n'encourage pas les investisseurs. Les revenus de l'émigration sont investis surtout dans la construction immobilière ou dans des petits projets commerciaux ou de service et plus rarement dans l'agriculture. Les capitaux étrangers ou d'investisseurs nationaux ne sont pas attirés par cette localité même pas dans le secteur touristique beaucoup plus dynamique dans les territoires tout proches comme Zarzis et Djerba.

- **Appropriation du territoire et ancrage territorial**

Les responsables que nous avons interrogés sont, pour la plupart (à l'exception du directeur de l'APIA), originaires de Tataouine. Toutefois, ils appliquent des démarches standardisées tracées par leurs organisations centrales. Aucune forme de territorialisation n'est initiée par ces organisations qui sont plus des antennes que des acteurs locaux. Ce sont de simples outils d'exécution de programmes nationaux. Cette attitude « sectorielle » de la part des organisations publiques renforce l'inefficacité générale des acteurs de développement. Aucune de ces organisations n'adopte une approche territoriale.

Le directeur de la BTS remet même en cause l'existence de sa structure à Tataouine :

Nous sommes vraiment les derniers des BTS en Tunisie. Ce type de procédure marche au Nord et dans d'autres gouvernorats, mais ici à Tataouine, le manque d'initiative et les sources de revenus parallèles (migration et l'activité informelle) limitent notre action.

Ce même directeur reconnaît que les décisions sont prises au niveau central :

Pour ce qui est des projets agricoles présentés par les jeunes, nous les préparons à Tataouine avec l'APIA, mais au bout du compte les décisions finales sont prises au siège central à Tunis, même si nous émettons notre avis.

Les instruments et outils dont elles disposent sont mobilisés pour réaliser leurs objectifs par rapport à ce qu'attendent les responsables centraux et non par rapport aux objectifs de développement des localités de Tataouine. Toutefois, la limitation de leurs compétences ne permet pas à ces organisations de faire preuve d'initiatives. De ce fait, l'expérience accumulée n'est pas capitalisée ce qui ne permet pas de développer une connaissance territoriale qui permettrait de s'adapter aux mutations que vit la société.

Le directeur de l'ODS donne un exemple des habitudes de travail avec les organisations centrales. En l'occurrence la présidence:

Actuellement nous sommes en train d'élaborer des projets de développement pour trois délégations les plus touchées par le chômage. C'est un projet présidentiel. Nous avons reçu les instructions pour désigner les délégations les plus touchées par le chômage et élaborer les projets.

Même l'unité du projet PRODESUD a adopté une démarche dictée par le FIDA :

Le responsable de l'unité le reconnaît :

La démarche participative que nous avons adopté et qui émane du FIDA est unique en Tunisie. L'objectif est d'intéresser les populations au développement.

- **L'existence d'un projet collectif de construction du territoire**

Selon Velasco-Graciet H (2009) « Le territoire possède une nature conventionnelle » C'est-à-dire qu'il doit être le résultat d'un « accord » des différents acteurs de développement. Le territoire doit faire l'objet d'une représentation collective commune et « dessiné » collectivement. Or, dans le cas de Tataouine, les organisations publiques ont chacune ses objectifs qui comme nous l'avons précisé précédemment sont centrées sur leur propre destin et non sur celui du territoire.

Le projet PRODESUD[200] axé théoriquement sur le partenariat entre organisations de toutes les catégories et l'émergence de nouvelles organisations civiles n'a pas réussi à faire approprier les objectifs du projet par l'ensemble des acteurs. C'est tout juste s'ils apportent leur appui à la réalisation d'actions ponctuelles qui rentrent dans leurs prérogatives et qu'ils identifient clairement comme étant des actions réalisées dans le cadre du projet, pour l'unité du projet, et non pour le territoire. C'est le cas, par exemple, du CRDA qui apporte son appui à l'instauration de périmètres irrigués publics (04 à Tataouine nord et 02 à Tataouine Sud).

Selon le responsable de l'investissement au CRDA :

Nous avons réalisé des actions avec l'équipe du projet, mais nous n'avons pas adopté l'approche participative qu'ils ont introduite. Il s'agit de l'approche du projet. Ce que nous avons accompli ce sont les missions du CDRA. Nous travaillons avec les agriculteurs individuellement.

L'ONA également a participé au projet PRODESUD en permettant aux artisans de bénéficier d'avantages fiscaux pour l'acquisition de la matière première et du matériel, en plus des aides pour la location d'ateliers ou de points de vente dans le marché de l'artisanat instauré dans le cadre du projet.

Le directeur déclare :

Nous avons intégré des jeunes du projet dans nos activités, nous les avons aidés à acquérir des locaux dans le souk de l'artisanat et certaines jeunes filles ont été appuyés pour acquérir un crédit auprès des associations de développement et ont bénéficié de l'apport d'apprentis artisanes pour lancer leurs activités.

Dans le bilan de l'ONA, les activités réalisées pour le projet PRODESUD sont clairement identifiées.

L'absence d'un projet intégré de développement du territoire porté par un dispositif de proximité regroupant les différentes catégories d'acteurs peut même générer des situations

[200] Que nous détaillerons plus loin

paradoxales ou les organisations de financement comme la BTS est le principal obstacle au financement des projets présentés par les jeunes à l'APIA[201].

La responsable des projets à APIA déclare :

Chaque année nous présentons une quarantaine de projets à la BTS pour financement. Malheureusement il n'y a que trois à quatre projets qui sont acceptés. Je trouve cela dommage.

Alors que, comme nous l'avons vu précédemment, le directeur de la BTS est réticent à financer les projets agricoles en raison argue-t-il de la faiblesse de leur rentabilité.

Finalement, que ce soit à l'échelle du gouvernorat ou à l'échelle de la délégation, il n'existe pas de réel projet de développement du territoire, du point de vue des acteurs publics. Il n'existe même pas de projet ou de vision sectorielle territorialisée. Les organisations réalisent des objectifs sectoriels tracés, réalisés et mesurés au niveau central.

- **La représentation du territoire par l'administration locale (délégués, omdas)**

- **La vocation du territoire et ses perspectives de développement**

Pour les omdas que nous avons rencontrés, le territoire est à vocation élevage ovin extensif. Seulement, la sécheresse et la privatisation des terres collectives et l'indivision des terres limitent le développement de cette activité.

Pour le omda de Ouled soltane :

Nous sommes des anciens nomades, la sédentarisation a commencé après l'indépendance. Nous vivions de la transhumance en été. Les parcours permettaient ce mode de vie à l'époque. Aujourd'hui, le problème essentiel de Tataouine c'est la sécheresse. Quand il pleut, tout va bien, les moutons ont de quoi se nourrir, mais dès qu'une saison sèche se présente, les problèmes d'alimentation des animaux surgissent.

Pour ce représentant local de l'Etat, le territoire connaît des progrès énormes en matière d'infrastructures (les routes, les écoles, les dispensaires etc.), mais la priorité, aujourd'hui, est de créer une dynamique économique pour la lutte contre le chômage des jeunes. De ce fait, selon lui, les habitants de Tataouine vivent des ressources financières des émigrés notamment celles des retraités et des transferts des émigrés actuels que ce soit de pays étrangers ou d'autres villes tunisiennes.

- **Appropriation du territoire et ancrage territorial**

Les omdas et les délégués qui sont respectivement les représentants de l'administration locale à l'échelle du secteur et de la délégation n'ont pas la même identification par rapport au territoire ni la même représentation. Les omdas, sont originaires des localités ou ils exercent

[201] Les projets de catégorie B et C présentés par les jeunes sont subventionnés pour 30% du montant du projet, le reste, y compris l'apport personnel (à hauteur de 70%) peuvent faire l'objet d'un crédit auprès des banques, principalement auprès de la BTS.

l'autorité administrative et sont souvent des notables locaux. Leur ancrage territorial n'est pas mis en doute, notamment, en termes d'appartenance au territoire. Il s'agit plus d'une identification culturelle et non d'une volonté de s'inscrire dans un projet de construction collective de territoire quelle que soit l'échelle. Par contre, la situation est différente pour les délégués. Ceux-là ne sont pas, le plus souvent, originaires de Tataouine et peuvent être réaffectés, à tout moment, dans une autre délégation, dans un autre gouvernorat. Il en est de même pour le gouverneur. Dans ce cas, nous n'avons noté ni appartenance, ni appropriation du territoire de la part de ce type d'acteurs. Ils ne se projettent pas à long terme dans ce territoire et leurs compétences ne leurs permettent pas de se positionner en porteurs de projets. Ce sont de simples exécutants et non des porteurs de projets.

Le délégué de Tataouine Sud originaire de Sfax porte même un jugement mitigé sur l'ensemble des citoyens de Tataouine:

Les Tataouinis sont habitués à la migration, c'est le seul projet que les jeunes portent. Ils refusent de travailler dans le bâtiment, dans les mines ou même dans l'agriculture. Personnellement, je pense que le problème du chômage à Tataouine est un faux problème. La population n'est pas nombreuse, il serait possible d'embaucher tous les chômeurs au gouvernorat de Sfax ou les habitants sont très dynamiques et où il existe une réelle activité économique.

- **L'existence d'un projet collectif de développement du territoire**

Les omdas qui raisonnent à l'échelle du secteur (imada) évoquent le projet PRODESUD comme projet de développement. Celui-ci a effectivement réalisé des infrastructures de proximité et des actions visant à dynamiser l'activité touristique et artisanale. Seulement, ils ne sont pas satisfaits des actions du projet concernant la création d'une réelle dynamique économique qui absorbe le taux, de plus en plus élevé, de jeunes chômeurs. Pourtant, ils ont été associés en tant que représentants locaux de l'administration, mais aussi, en tant que notables reconnus par la population.

Omda de Ouled Soltane :

Le projet a certes permis de réaliser des infrastructures telles que les pistes et à mettre en œuvre des actions de préservation des parcours, mais, par contre l'impact sur le chômage des jeunes est nul.

Pour ce qui est des délégués, ils se contentent de gérer les dispositifs sous leur contrôle : dispositif 21-21 et 26-26, ils n'ont, presque pas, de lien avec les autres dispositifs (BTS, APIA, ONA) et avec les organisations civiles (GDA, associations de développement). Toutefois, les principales délégations de Tataouine (Tataouine Nord et Tataouine sud), ont fait l'objet en 2010 de l'élaboration de projets intégrés de développement « projets présidentiels de lutte contre le chômage » et dont la coordination a été confiée à l'ODS. Les projets sont axés sur l'agriculture irriguée, le tourisme et l'artisanat. L'ODS a assuré la coordination entre les organisations administratives locales. Par contre, les organisations « civiles » n'ont pas été associées. Cette intervention de type up-down n'est pas une exception, c'est même le seul mode de fonctionnement pour les administrations locales.

Le délégué de Tataouine Sud le confirme :

L'ODS nous avait sollicités pour identifier des actions pour le projet présidentiel qui a touché les délégations à fort taux de chômage. Nous avons réunis les administrations avec l'ODS et des actions ont été identifiées.

- **Représentation du territoire par les acteurs civils (Associations de développement, UTAP, GDA)**

- **La vocation du territoire et ses perspectives de développement**

Pour les GDA et l'UTAP également, l'activité agricole est la principale activité de la zone, seulement elle est limitée par le problème des terres collectives et de l'indivision des terres.

Ainsi pour le président de l'UTAP de Tataouine :

Tout type de spéculation peut être pratiqué à Tataouine même l'élevage bovin, le maraîchage et l'arboriculture fruitière. L'élevage ovin extensif souffre de la sécheresse et de la dégradation des parcours. La préservation des parcours est une priorité si on veut continuer l'activité ancestrale de l'élevage ovin sur le territoire. Des initiatives sont prises par des Tataouinis et elles sont souvent couronnées de succès. L'élevage bovin par exemple commence à s'installer et avec de bons résultats et le pêcher également. Un arboriculteur qui s'est spécialisé dans le pêcher va même exporter sa production vers l'Europe.

Pour ces organisations, l'artisanat est également un secteur porteur. Il suffit de trouver une solution au problème de la commercialisation qui est certainement lié au tourisme.

GDA de Maztouria :

Nous avons créé dans le cadre du projet PRODESUD un centre de formation pour les jeunes filles, nous avons même une designer. Nos produits sont compétitifs, mais, la faiblesse de la fréquentation touristique ne permet pas de les commercialiser.

Par contre, les associations de développement accordent les microcrédits sans réelle réflexion sur leur inscription dans un projet de développement territorial. Aucune réflexion n'est menée sur les potentialités et les contraintes du territoire.

- **Leur appropriation du territoire et ancrage territorial**

Là également, il existe deux types d'acteurs. L'UTAP et les associations de développement dont l'échelle d'intervention est soit le gouvernorat (l'UTAP et l'association de développement de Tataouine), soit les délégations c'est le cas de l'association de développement de Tataouine Nord et de l'Association de développement de Tataouine sud et ceux dont le territoire d'intervention est plus localisé : les groupements de développement agricole (GDA) qui interviennent dans les imadas.

Pour l'ensemble de ces organisations les responsables sont originaires de Tataouine, mais exercent conjointement des responsabilités dans des organisations publiques ce qui fait de leurs responsabilités dans les organisations civiles des interventions secondaires.

Le président de l'association de développement de Tataouine Sud nous a déclaré :

Je suis directeur d'école, je suis fatigué de cette responsabilité au sein de l'association, franchement ce sont les jeunes (des jeunes du dispositif 21-21) qui s'occupent de tout. Je ne fais que signer.
Il en est de même du président de l'association de Tataouine Nord qui est cadre dans le secteur agricole :

J'ai souhaité démissionner de ce poste à plusieurs reprises, mais, le bureau de l'association refuse ma démission à chaque fois. C'est vrai que j'ai réalisé d'excellents résultats. Mes taux de remboursement avoisinent les 90%, mais franchement, je suis saturé et je souhaite me retirer.

Ces organisations n'ont aucun ancrage territorial. C'est surtout vrai pour les associations de développement et les groupements de développement agricoles. Elles ont été créées uniquement pour donner l'illusion de l'existence d'organisations civiles représentatives et autonomes vis-à-vis des organisations internationales notamment suite au plan d'ajustement structurel auquel la Tunisie a dû se conformer.

C'est par exemple vrai pour les associations de développement, mais aussi pour les GDA. Le chef de l'unité du projet PRODESUD le confirme :

La création d'associations civiles est une culture occidentale. Nous avons dû nous y résoudre pour bénéficier de l'appui des organisations internationales. Les associations de développement par exemple ont été créées par décret présidentiel. Il fallait les maîtriser. Quant aux GDA c'est également une obligation du FIDA. Il fallait travailler avec la population, donc, nous avons créé ou réactivé les GDA.

- **L'existence d'un projet collectif de développement du territoire**

La majorité des groupements de développement agricole (GDA) ont été créé, donc, dans le cadre du projet PRODESUD et leurs responsables ont participé à l'élaboration des plans de développement participatifs. Ils sont les représentants des unités socio-territoriales (UST) auprès des organisations publiques et des autorités. Ce qui fait qu'ils considèrent que le projet PRODESUD est un projet de construction du territoire, en tout cas, c'est un projet de développement local participatif. Par contre, pour l'UTAP et les associations, leurs démarches sont celles de prestataires de service. Ces organisations n'ont pas d'approche territoriale et n'interviennent dans le projet PRODESUD que par sollicitation de la part de l'unité du projet. Elles ne s'intègrent pas dans les objectifs de développement territorial du projet. Elles continuent à adopter une approche sectorielle et individuelle et de fonctionner de manière mécanique selon le schéma, déjà tracé, et qui a bien montré son inefficacité surtout pour les associations.

Le président de L'ADTN :

Nous avons des bénéficiaires de crédit qui nous sont envoyés par l'unité du projet, mais, il n'y a aucune différence entre eux et nos bénéficiaires. De toute façon nous sollicitons le omda pour savoir si nous pouvons leur faire confiance.

Donc aucune de ces organisations civiles n'est porteuse de projet. C'est tout juste si les GDA tentent de jouer un rôle de relais entre la population et les administrations locales et que l'UTAP joue le même rôle avec les agriculteurs. Quant aux associations de développement, elles n'ont pas du tout pour vocation de représenter qui que ce soit et surtout pas les bénéficiaires de crédits qu'elles se contentent, en gage de suivi, de harceler pour le remboursement des prêts.

Les représentations des organisations publiques et celles des administrations locales sont convergentes, mise à part quelques nuances de la part des institutions situées au niveau le plus bas (Omda et GDA) dont le pouvoir de décision est de toute façon très faible. De plus aucune de ces organisations n'est vraiment représentative dans la mesure où les omdas sont désignés par les représentants locaux du parti au pouvoir et recrutés par la fonction publique et les membres des conseils d'administration des GDA sont « élus » par les populations après leur désignation, également, par les responsables locaux du rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir avant la révolution tunisienne. Par contre, elles sont divergentes avec celles des jeunes qui ne se reconnaissent dans aucune organisation. Cette divergence peut se résumer dans le tableau suivant (Tableau n° 29):

Tableau 29: Eléments de divergence entre les représentations des jeunes et celles des organisations de développement impliquées dans l'insertion économique des jeunes

Objet de la représentation	Pour les acteurs de développement	Pour les jeunes
Les financements	L'offre est multiple et diversifiée, adaptée aux besoins des jeunes.	L'offre est limitée et ne réponds pas aux besoins de financement. Absence d'accompagnement.
Les approches et méthodes	Autonomisation et participation de la population à travers les organisations civiles	Approches centralisées et sectorielles, non adaptées aux différents contextes et catégories sociales. Méthodes technicistes.
Territoire	Appartenance et appropriation. Territoire soumis à des contraintes diverses qui retardent son développement.	Appartenance mais pas appropriation. Pas de construction collective du territoire
La trajectoire du territoire	En progression dans tous les domaines	En progression seulement sur le plan des infrastructures
Créneaux de développement du territoire	Agriculture intensive, artisanat et tourisme.	Agriculture y compris l'élevage extensif, industrie d'exploitation des ressources minières.
La migration	Source de revenus pour la population. Investissement limités de ces revenus.	Opportunité pour quitter le territoire afin d'améliorer les conditions de vie de la famille.

Pour les pouvoirs publics Tataouine n'est pas considérée comme une zone défavorisée au même titre que le nord-ouest et le Nord-centre tunisien. Les revenus de la migration et du secteur informel auraient amélioré le niveau de vie de la population. Cela s'est répercuté sur les politiques de développement qui se contentent de tenter de réduire les déficits en matière d'infrastructures et de créer des emplois dans l'administration, ainsi que de créer des dispositifs de lutte contre le chômage qui se contentent d'offrir aux jeunes un emploi précaire pour une période limitée dans le temps.

Conclusion

Les trois territoires qui ont constitué nos études de cas ont fait l'objet de l'approche territoriale et locale de développement. Dans les trois cas, l'enjeu de l'insertion économique des jeunes pour pallier au tarissement des possibilités de l'exode vers les villes ou de la migration est primordial. Pratiquement, les actions ont été engagées dans ce sens que ce soit à travers une démarche sectorielle comme c'est le cas des organisations d'insertion économique ou du secteur agricole en Algérie ou par le biais de projets de développement comme c'est le cas de la vallée d'Asni au Maroc et de Tataouine en Tunisie. L'objectif est toujours de créer une dynamique économique locale qui absorbe les jeunes qui connaissent un taux de chômage important. Seulement, face aux résultats mitigés obtenus, nous nous sommes intéressés aux représentations sociales et territoriales aussi bien des jeunes que des différents acteurs de développement, notre hypothèse étant qu'elles ont un impact sur les pratiques qui empêchent la mise en œuvre d'approches de développement territoriales et une véritable autonomisation des populations locales .

Les représentations des jeunes de Yakourene et celles des jeunes de Tataouine sont très proches. Cependant, nous avons noté une vision plus positive à Yakourene par rapport à Tataouine. Cela peut s'expliquer par le fait que les jeunes de Yakourene sont dans un processus de résignation suite aux événements de Kabylie qui ont engendré beaucoup de déception chez ces jeunes qui y ont participé et porté des revendications socioéconomiques et identitaires. Par contre pour Tataouine, nous avons réalisé les enquêtes au moment où le désespoir avait atteint son paroxysme (décembre 2010) pour aboutir à la révolte tant connue dans l'ensemble du territoire tunisien. Peut-être qu'après cela y aura-t-il un recentrage vers le territoire et ses ressources. Toutefois, dans les deux cas, une identification et un ancrage identitaire clair et fort sont perceptibles. La dimension berbère à Yakourene et la dimension tribale et nomade à Tataouine participent dans le processus d'identification et expliquent le maintien de valeurs qui permettent à ces jeunes de s'accrocher à leur identité territoriale malgré les difficultés vécues. Ces éléments identitaires renforcent l'appartenance aux territoires. Que ce soit pour les jeunes de Yakourene ou pour ceux de Tataouine, leurs représentations sont centrées sur le fait que le territoire rempli les conditions pour porter leurs aspirations et cela par ses atouts et ses ressources spécifiques qui pourraient permettre de développer des activités localement et leur permettre ainsi de vivre correctement sur place. De plus, la reconnaissance des organisations locales traditionnelles à Yakourene et la conformation à l'autorité parentale à Tataouine montrent une acceptation de l'organisation sociale locale. Celles-ci ne sont pas remises en cause. La différence entre les jeunes des deux territoires est notée au niveau de l'appropriation. Si à Yakourene les jeunes se sont approprié le territoire et développent des activités surtout informelles (extraction de pierres, vente de poterie traditionnelle aux touristes etc.) à Tataouine la migration semble être l'objectif ultime et l'activité informelle est surtout commerciale et n'est pas ancrée au territoire (contrebande de carburant et acquisition et commercialisation de vêtements en provenance de Lybie).

Si les jeunes des deux territoires ont gardé les représentations sociales et territoriales du noyau central qui leur ont permis au moins d'affirmer leur identification et leur appartenance à leurs territoires et également de croire à un possible retournement de situation en ce qui concerne le développement du territoire et une possible insertion économique, leurs représentations périphériques ont subi un changement notable par rapport aux générations précédentes, ils ne croient plus aux schémas de reproduction socio-économiques locaux : agroforesterie à Yakourene, pastoralisme à Tataouine et cela en raison d'obstacles qu'ils imputent dans les deux cas à des stratégies de développement inefficaces. De ce fait, ils

développent de nouvelles pratiques qui leur permettent de s'approprier le territoire à Yakourene et de patienter avant un éventuel départ notamment pour les jeunes de Tataouine.

Par contre pour les acteurs de développement, une grande convergence existe en ce qui concerne leurs représentations sur les jeunes et sur le territoire dans les deux cas (Yakourene et Tataouine). Il existe, là également, des représentations du noyau central qui sont ancrées. Elles concernent la position des jeunes dans la société qui est celle de mineurs qui doivent être encadrés, qui manquent d'initiatives et de responsabilité. A cela s'ajoute leur vision sur eux-mêmes et leur apport notamment pour les organisations publiques et les collectivités locales qui se considèrent comme les seuls développeurs et donc les difficultés à admettre le changement institutionnel et l'émergence d'acteurs de développement civils. Cette convergence concerne également les représentations sur les territoires. Dans les deux cas, les acteurs publics et les collectivités locales privilégient la mise en avant des contraintes naturelles (dégradation et raréfaction des ressources naturelles, faiblesse de la fréquentation touristique, démographie importante etc.) pour expliquer les difficultés des territoires à amorcer un véritable projet de développement.

Ces représentations divergentes entre les jeunes et les acteurs de développement locaux ont conduit à des pratiques qui expliquent, sans doute, l'absence d'un projet collectif de construction territoriale dans les deux cas.

Chapitre 3 : La construction collective de territoire face à des représentations et des rapports au territoire divergents entre catégories sociales.

Introduction

Les trois territoires ruraux que nous avons étudiés présentent les indicateurs de territoires en déclin : le chômage en hausse, des ressources rares et/ou inexploitées, l'activité agricole en déclin, l'environnement naturel en dégradation, absence totale d'investissement économique etc. Le chômage est la préoccupation majeure des jeunes, notre principal public cible. Cette situation a un impact sociopolitique considérable. De ce point de vue, les trois territoires sont représentatifs des territoires ruraux maghrébins marginalisés quelle que soit leur situation géographique dans les trois pays. Toutefois, les stratégies de développement local, destinées au milieu rural que nous avons eu l'occasion d'analyser dans ce travail, notamment les stratégies des secteurs agricoles : la stratégie du renouveau rural du ministère de l'agriculture à travers les PPDRI en Algérie, la stratégie 2020 puis le pilier II du plan Maroc vert au Maroc et le programme de développement intégré en Tunisie, mais aussi les programmes des organisations d'appui à la création d'entreprise qui sont appliqués par les organisations d'insertion économique (ANSEJ, CNAC, ANGEM etc.) en Algérie, les associations de développement et la BTS en Tunisie et l'INDH, les associations de microcrédit et les ONGs au Maroc ont pour objectifs de remédier à ce type de situation. Pour cela, ce sont les modes d'intervention et de gouvernance qui doivent provoquer un changement institutionnel, aussi bien, dans les pratiques que dans les représentations. Le travail d'investigation que nous avons réalisé nous a permis de constater que des changements existent effectivement, mais ces changements sont loin de permettre de réaliser les objectifs annoncés sur les plans institutionnel et organisationnel. Les représentations que nous avons abordées dans le chapitre précédent retentissent, souvent négativement, sur les pratiques des différents acteurs et donc sur le devenir du territoire. Nous nous sommes interrogés sur une possible construction collective de territoire dans ces conditions.
Dans ce chapitre nous aborderons l'impact de ces représentations sur des éléments dont l'assemblage, dans le cadre d'un processus de construction territoriale, devrait permettre l'avènement d'une ère de développement dans ces trois territoires. Le retentissement positif sur l'insertion économique des jeunes est considéré comme une conséquence évidente. Nous avons ciblé principalement les acteurs de développement qui interviennent dans l'insertion économique des jeunes et avons examiné leur intégration de ces nouvelles valeurs et de ces nouveaux modes de gouvernance qui doivent asseoir une approche territoriale et de développement local à travers le changement institutionnel et l'exploitation rationnelle des ressources locales. Nous avons interrogé et observé ces acteurs par rapport aux aspects suivants :

- Le changement institutionnel et l'initiative locale
  - La décentralisation ou « la démocratie » locale active
  - La coordination entre les acteurs ou l'action collective
  - Les réseaux ou « le capital social » valorisé
  - La diversification de l'activité
- L'ancrage territorial des acteurs de développement
  - La participation ou « l'autonomisation » des populations
  - La proximité ou l'appui adapté aux besoins

- La valorisation des ressources locales ou la recherche d'une vocation pour le territoire

➢ L'insertion économique des jeunes

- Sur le plan de l'autonomisation et de l'encouragement de l'initiative.
- Sur le plan économique : lutte contre le chômage et pour la création de l'emploi.

3.1) Le changement institutionnel et l'initiative locale

Ce qui est ressorti de nos enquêtes et observations c'est qu'en donnant plus de prérogatives aux organisations locales : la Djemaa à Yakourene et à Asni et les GDA à Tataouine, des changements sur la composante des membres de ces organisations sont constatés, comme par exemple, l'amélioration du niveau intellectuel des responsables des GDA à Tataouine et des associations issues des Djemaa à Asni, seulement, même lorsque les membres de ces organisations font preuve de bonne volonté le manque de moyens et, comme nous l'avons signalé précédemment, la rigidité des organisations publiques et des collectivités locales censés accompagner les initiatives locales, ne leur permettent pas de se transformer en porteurs de projets. A Tataouine, même le découpage en unités socio-économiques basées sur les tribus et leur contrôle des parcours, est critiqué par des jeunes notamment ceux qui ont des diplômes supérieurs et qui y voient un retour à une gestion de type colonial du territoire.

L'objectif est de rendre l'appareil administratif plus réceptif aux besoins exprimés par les populations à travers leurs représentants que ce soit les organisations professionnelles ou les organisations civiles. Seulement, ce que nous avons constaté et déduit de notre travail de recherche c'est que les approches adoptées par les différents acteurs ne permettent pas de considérer les organisations civiles comme des interlocuteurs partenaires porteurs de projets et d'initiatives. Dans les trois cas, l'approche territoriale qui prône le changement institutionnel est le fait du secteur agricole : les PPDRI en Algérie, le projet PRODESUD en Tunisie et le projet PDRZMH au Maroc sont le fait des organisations administratives sous tutelle du secteur agricole : les services agricoles et forestiers en Algérie et des unités de projet issus des services agricoles en Tunisie et au Maroc. Les secteurs agricoles se considèrent donc comme les porteurs des projets et comme les responsables de leurs réussites. Leurs représentations des acteurs civils n'ont pas changés. Dans les trois cas, les organisations civiles sont remaniées (cas du Maroc et de l'Algérie) ou créées (cas de la Tunisie, lorsque les GDA n'existent pas dans un certain nombre d'unités socio-territoriales choisies), seulement, les représentations vis-à-vis de leur rôle et de leur apport n'ont pas changé. Pratiquement, les organisations publiques adoptent le même type de comportement. Les acteurs dits civils sont associés au moment du recensement des besoins (Yakourene, Asni et Tataouine) et pour le cas de Tataouine les GDA sont carrément dirigés par des cadres issus d'organisations publiques, souvent complètement en porte-à-faux par rapport aux populations rurales qu'ils sont censés représenter. Dans le cas de Yakourene, les comités de village issus de la Djemaa ont été promus au rôle des uniques représentants de la population rurale. Les autres associations de développement sont marginalisées voire tuées dans l'œuf. A Tataouine, les GDA ont été créés ou dynamisés pour concrétiser, dans les faits, l'émergence d'acteurs civils qui se devaient d'être surtout représentatifs de la population. En effet, jusque-là, aucune institution n'était mandatée par la population rurale pour la représenter et porter ses initiatives. Cependant, cette montée en puissance des GDA est une initiative de l'unité du projet, c'est-à-dire, de l'État, qui n'a pas apporté de solutions au problème du manque de ressources dont souffrent les organisations « civiles ». En effet, « L'administration s'implique fortement dans la création et le fonctionnement des organisations locales, dont la viabilité

dépend largement du degré de son soutien. Ces structures manquent souvent de ressources financières, matérielles et humaines et souffrent donc d'un manque d'autonomie » (Nefzaoui. A et al, 2006). Alors qu'à Asni, les djemaa sont transformées en associations et sont poussées à engranger les financements de la part des organisations et des ONG internationales.

Il est vraiment difficile dans ces cas de parler de changement institutionnel et d'une réelle représentation des populations. Les objectifs assignés aux organisations civiles sont plutôt d'être des alibis de l'instauration du changement institutionnel et non d'une véritable mise en place de ce changement.

Nous avons procédé à l'analyse de certains éléments qui doivent traduire la concrétisation du changement institutionnel : la décentralisation ou « la démocratie » locale active, la coordination entre les acteurs, les réseaux ou « le capital social » valorisé ainsi que la diversification de l'activité. Nous avons focalisé sur le volet insertion économique des jeunes.

3.1.1) La décentralisation ou « la démocratie » locale active

Une prise de conscience existe sur la nécessité de la participation des acteurs locaux à la prise de décision notamment en ce qui concerne la création d'une dynamique économique. De ce fait, les prérogatives des collectivités locales à Yakourene, par exemple, ont été renforcées par le nouveau code communal promulgué le 22 juin 2011[202], mais leurs compétences en matière d'appui à l'entrepreneuriat restent limitées. Leur rôle est souvent consultatif. Les élus sont membres de plusieurs commissions sectorielles telles que les commissions d'appui économique aux jeunes. De plus l'émergence d'associations de développement est clairement entravée. La Djemaa dont l'échelle d'intervention était toute la commune a été divisé en comités de village. Le véritable rôle de ces organisations est de servir d'alibi en matière, justement, de concrétisation de la décentralisation et de la démocratie dans la prise de décision. Seulement, ces comités sont souvent dénigrés par les collectivités locales et par les organisations publiques pour leur manque de représentativité. Il en est de même pour Asni et Tataouine où les associations, issues des Djemaa, à Asni et les GDA à Tataouine ne sont pas vraiment associés à la prise de décision, même, dans le cadre des projets de développement qui ont concerné leurs localités et où ces deux types d'organisations ont justifié l'appellation d'approche participative accolée au projets, auprès du FIDA, qui a été le principal bailleur de fonds dans les deux cas.

A Tataouine l'équivalent des collectivités locales à Yakourene et à Asni sont les administrations locales représentées par les délégués et les omdas qui ne semblent pas du tout concernés par le mouvement de changement institutionnel prôné dans le cadre du projet PRODESUD et par les différentes stratégies de développement local. La décentralisation, qui est appelée à aboutir à une recomposition institutionnelle n'est absolument pas amorcée à Tataouine. La preuve en est que les projets de développement destinés aux délégations où le chômage est le plus important, sont proposés et coordonnés par l'Office de Développement du Sud. Les délégations sont consultées au même titre que les autres organisations publiques.

La décentralisation est encore moins présente dans la prise de décision des organisations publiques. La relation avec les organisations centrales est très prégnante. Ces organisations sont plus des exécutants de programmes sectoriels nationaux à l'échelle locale sans aucune

[202] Code communal : moi n°11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune. Ce code stipule dans son article 2 que la commune est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu de l'exercice de la citoyenneté. Elle constitue le cadre de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques.

adaptation aux spécificités locales que des acteurs de développement local. Par exemple pour les organisations d'appui à Yakourene comme en Tunisie, les décisions finales sont prises à l'échelle de la wilaya aussi bien pour l'ANSEJ que pour l'ANGEM à Yakourene qu'à l'échelle du gouvernorat, et même au niveau central, pour ce qui est de la BTS et de l'APIA à Tataouine. Les sièges décentralisés comme dans le cas de l'ANGEM à Yakourene ou de la BTS et l'APIA à Tataouine se transforment en simple bureaux d'information.

3.1.2) La coordination entre les acteurs ou l'action collective

En plus de la représentation négative des jeunes de la part des collectivités locales et des organisations publiques, la situation n'est pas meilleure quand il s'agit de la représentation des acteurs de développement entre eux. Les organisations publiques notamment ont une vision négative des organisations représentatives des populations que ce soit les associations ou les collectivités locales :

Pour le vulgarisateur agricole de Yakourene par exemple :

Les comités de village ne sont pas représentatifs et ne sont pas suffisamment informés. Du fait que leurs membres soient bénévoles, ils ont tendance à limiter leurs actions. Ils ne jouent pas leur rôle dans le développement.

De même que pour les collectivités locales, plus exactement l'assemblée communale populaire (APC), le rôle des organisations civiles est négligeable :

L'APC est le seul acteur qui représente l'exécutif technique qui fournit les informations et apporte l'appui administratif et accepte les propositions des acteurs publics.

Les collectivités locales de Yakourene sont également attaquées par les organisations publiques. Pour le représentant de l'ANSEJ :

L'APC ne nous aide pas alors que c'est aux collectivités locales de faire le travail de proximité auprès des jeunes mais, ils ne le font pas.

Nous avons retrouvé le même discours de la part des représentants de l'unité de projet PDRZMH à Asni en ce qui concerne les présidents des communes concernées par le projet. Pour le coordinateur de la zone d'Asni :

Les présidents de communes n'ont pas été associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement des douars. Nous ne voulions pas de récupération politique du projet.

Tandis qu'à Tataouine l'ensemble des acteurs que nous avons interrogés ne se considèrent pas comme partie prenante du projet PRODESUD, mais, considèrent qu'ils ont apporté leur appui en tant que secteur. C'est le cas pour le secteur de l'artisanat à travers l'ONA, pour la BTS et les associations de développement et aussi pour le secteur agricole à travers le CRDA qui pourtant héberge dans son siège l'unité du projet, mais dont les cadres non impliqués dans le projet, considèrent que celui-ci a ses propres moyens et a une durée limitée dans le temps et a surtout ses propres approches.

Selon le responsable de l'investissement au CRDA :
L'approche participative et territoriale est l'approche du projet. Nous avons notre propre méthode de travail qui n'a rien avoir avec celle du projet. Nous travaillons directement avec les agriculteurs et les GDA nous aident dans les périmètres irrigués, comme ça a toujours été le cas, sans plus.

Les organisations publiques ne s'épargnent pas entre elles également. Les services agricoles qui ont géré les PPDRI, à travers le vulgarisateur agricole de Yakourene et la subdivision agricole d'Azazga, avant que ceux-ci ne soient confiés aux services forestiers, n'ont pas échappés à un jugement de la part du représentant des services forestiers :

Les enquêtes ménage ont été très mal effectuées par les services agricoles. C'est pour cette raison que les PPDRI n'ont pas eu de bons résultats.

De même qu'à Tataouine, le conflit entre la BTS et l'APIA en ce qui concerne l'appui aux jeunes agriculteurs est notable. Les dossiers sélectionnés par l'APIA pour bénéficier de crédits de la part de la BTS aboutissent rarement et sont souvent rejetés par la BTS au niveau central.

Devant toutes ces dissonances, la coordination pour un projet collectif de développement semble encore loin. L'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés impliqués ou censés être impliqués dans l'insertion économique des jeunes conçoivent leur mission selon les objectifs tracés dans le cadre de leur organisation, parfois même et c'est les cas des organisations publiques, ces objectifs sont tracés à une échelle centralisé en dehors de toute considération locale.

3.1.3) Les réseaux ou « le capital social » valorisé

Le fonctionnement en réseau et même la valorisation du capital social ont été une réalité dans ces territoires difficiles du temps ou les organisations locales fonctionnaient correctement. A Yakourene jusqu'aux années 60-70, la *djemaa* étendait sa représentation, qui était réelle à ce moment-là, jusqu'aux membres de la communauté établis dans les villes du pays et à l'étranger. C'était un véritable réseau communautaire. Cela permettait aux « expatriés » au territoire de participer dans des actions décidées par la *Djemaa* et qui permettait d'améliorer la vie au territoire telles que l'adduction d'eau, l'entretien des cimetières, l'organisation de fête, mais aussi l'aide aux nécessiteux. Aujourd'hui, les comités des 25 villages de Yakourene ne travaillent plus en coordination. Les sous-comités gèrent les problématiques qui se posent à l'échelle de chaque douar. L'organisation à l'échelle communale ne fonctionne presque plus. Le président du comité de village d'Aït Bouhouni l'a bien exprimé :

Aujourd'hui, nous agissons à l'échelle du douar. Nous avons compris qu'il fallait agir pour améliorer nos conditions de vie dans notre douar en dehors de toute autre considération.

A Asni également la Djemaa fonctionnait de la même façon et beaucoup de projets d'adductions d'eau ou d'aménagement de pistes sont le fait des émmigrés originaires de la zone.

A Tataouine c'est l'investissement dans l'agriculture et dans de petits projets qui permet de maintenir une certaine dynamique dans ce secteur. De plus la migration des jeunes est toujours possible, malgré toutes les restrictions survenues, à travers le réseau familial.

La solidarité reste une valeur qui s'exprime spontanément et s'explique par l'interconnaissance et les liens familiaux entre les habitants de ces territoires. C'est ce type de solidarité qui a permis à beaucoup de jeunes de Yakourene, par exemple, de travailler dans les sociétés pétrolières au sud grâce à un originaire de Yakourene qui a ouvert une entreprise de sous-traitance et qui fournit des ouvriers aux sociétés pétrolières. Ce type de solidarité a également permis au secteur informel de s'installer et de palier à la problématique du chômage. Les jeunes de Souk Lybia à Tataouine ou les jeunes vendeurs de poterie à Yakourene sont organisés et sont solidaires entre eux et cela en faisant intervenir les liens familiaux et l'appartenance commune au territoire.

Par contre, il n'existe pas d'actions menées par les collectivités locales avec les communes voisines pour l'exploitation des ressources communes ou bien pour la diminution des dépenses telle que pour le ramassage des déchets ménagers qui posent un réel problème de pollution à Yakourene, puisque des décharges sauvages apparaissent, de plus en plus, aux bords des routes et à l'intérieur des forêts.

3.1.4) La diversification de l'activité

Le rapport d'achèvement du projet PRODESUD accorde un satisfécit aux actions destinées aux jeunes. Une enquête réalisée pour l'évaluation de ces actions par l'équipe du projet, auprès d'un échantillon de jeunes bénéficiaires de financement pour la création d'activités, fait part d'un taux de réussite qui dépasse les 50%. Pourtant, même si nous n'avons pas ciblé spécifiquement les bénéficiaires du projet, ceux que nous avons rencontrés se plaignent de l'incohérence de l'appui qu'ils ont reçu. Le projet PRODESUD qui visait une diversification de l'activité économique s'est appuyé sur les dispositifs existants (BTS, ONA, CRDA, APIA, Associations de développement etc.). L'apport du projet (formation et accompagnement) n'était pas suffisant pour créer une réelle dynamique. Les jeunes et les femmes ciblées et qui ont suivi des formations organisées pour eux par le projet, ont par la suite été « livrés » aux dispositifs existants et ont été soumis, de ce fait, aux faiblesses de ces dispositifs ce qui s'est traduit par : la révision des montants des crédits demandés, l'insuffisance de l'accompagnement et du suivi, le refus de financement et la rigueur des conditions d'éligibilité.

Par ailleurs, l'objectif de reconvertir l'élevage extensif en élevage intensif, prôné par le projet s'est appuyé sur la création de périmètres irrigués. Cependant, les cultures fourragères, notamment, la luzerne dont l'expansion est encouragée par les différents acteurs de développement[203], n'ont pas rencontré un franc succès auprès des éleveurs. D'autre part, les jeunes, n'ont pas vraiment eu accès à ces périmètres irrigués ou la moyenne d'âge des agriculteurs est assez élevée. Les bénéficiaires de ces périmètres irrigués, créés dans le cadre du projet, préfèrent s'engager dans l'oléiculture et les cultures maraîchères, jugées plus rentables, que d'investir dans l'élevage intensif. Ceci s'explique par la faiblesse des productions fourragères en intensif et, également, selon des jeunes agronomes rencontrés, de l'inadaptabilité de la luzerne au territoire.

A Yakourene et à Asni, les projets mis en œuvre : les PPDRI à Yakourene et le projet PDRZMH à Asni ont surtout réalisé des infrastructures (petits ouvrages hydrauliques à Asni, pistes à Yakourene). Quelques activités agricoles ont été financées, mais il s'agit surtout d'un appui pour la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes, notamment dans

[203] Par les organisations publiques telles que le CRDA et l'APIA ainsi que par les organisations de financement telles que les banques (BTS). Source entretiens réalisés avec des représentants de ces structures.

l'aviculture et l'apiculture, donc, pas dans la diversification de l'activité ou dans l'élevage bovin et ovin. De plus très peu d'individus sont ciblés et les temps de réalisation sont très longs à Yakourene. Comme à Tataouine, les équipes des projets poussent les jeunes vers les organisations d'insertion économique existantes, c'est-à-dire, les associations de micro-crédit à Asni et les organisations d'appui telles que l'ANSEJ et l'ANGEM à Yakourene, de sorte que les projets ne jouent pas de véritables rôles ni dans la création, ni dans la diversification de l'activité.

3.2) L'ancrage territorial des acteurs de développement

3.2.1) La participation ou « l'autonomisation » des populations rurales

Dans les trois territoires, l'approche participative est clairement prônée comme la nouveauté dans les modes d'intervention des organisations publiques et des collectivités locales. Que ce soit dans les projets, sous l'égide du FIDA, à Asni et à Tataouine ou dans le cadre de la stratégie du développement rural à Yakourene, la participation de la population à la prise de décision est présentée comme une innovation au moment du démarrage des projets. D'où, comme nous l'avons vu précédemment, la nécessité de l'émergence de nouveaux acteurs civils pour représenter les populations.

Nous rappelons que le projet PRODESUD a adopté une approche et des modes d'intervention basés sur trois principes qui sont l'intégration, la territorialité et le partenariat. Selon nos investigations, en dehors de quelques exceptions comme l'APIA, par exemple, le projet a impliqué l'ensemble des acteurs de développement dans la réalisation de ses activités.
L'approche territoriale, basée sur les unités sociales territoriales (UST) à Tataouine et qui a opté pour le découpage tribal existant, est considérée comme étant l'approche du « projet FIDA » par l'ensemble des acteurs rencontrés[204]. L'ODS est la seule organisation qui adopte une approche territoriale à l'échelle du gouvernorat ou des délégations. Ces prérogatives lui permettent de solliciter et de mobiliser l'ensemble des acteurs de développement. L'approche est intégrée et participative mais à l'échelle des organisations publiques et des délégations seulement. Les organisations civiles telles que les associations de développement, et encore moins les groupements de développement agricole (GDA), ne sont pas impliquées dans les projets gérés par l'ODS, mise à part la consultation de l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP). Par ailleurs, que ce soit à la BTS ou à l'APIA pour les projets de catégorie C, les décisions de financement sont prises au niveau des organisations centrales à Tunis, comme nous l'avons précisé précédemment. Ces deux organisations ont une approche par projet individuel. Pour la BTS, la priorité est la rentabilité financière du projet. Tandis que pour l'APIA, il s'agit d'attirer des investisseurs disposant de l'autofinancement suffisant pour la promotion de projets agricoles.

Les trois territoires ont connu l'élaboration de projets de développement qui ont concerné des unités territoriales soit préexistantes : les douars à Yakourene pour les projets de proximité de développement rural (PPDRI) et les projets de développement des douars (PPD) à Asni ou faisant suite à une création dans le cadre du projet : les unités socio-territoriales (UST) pour Tataouine. Dans le cas d'Asni et Tataouine, des regroupements des différentes catégories de la population (jeunes, femmes, agriculteurs etc.) ont été menés pour concrétiser l'approche participative.

[204] BTS, APIA, ONA, ODS, CRDA

Toutefois, la participation des populations de Yakourene et d'Asni à la prise de décision pour ce qui est du développement local n'a pas attendu l'avènement de la politique de décentralisation ou encore les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) à Yakourene ou les PPD à Asni. Pour autant que cela soit nécessaire, les services décentralisés de l'Etat se chargeaient des infrastructures qui nécessitaient de gros travaux ou des décisions administratives centralisées tels que l'électricité et les routes et la population se chargeait du raccordement aux sources d'eau que ce soit pour l'eau potable ou pour l'eau d'irrigation. L'accès à l'emploi n'a jamais été, selon les populations une mission des organisations locales. De ce fait, pour tout ce qui est des infrastructures et des services, les djemaa des deux territoires ont toujours joué leur rôle de représentantes des populations en organisant la participation des populations aux travaux.

Aujourd'hui, à Yakourene, la participation reste symbolique et se limite à la convocation des comités de village à des réunions pour des décisions concernant la sélection de bénéficiaires de transferts ou de services quelconques ou de tracés des pistes ou autre programme concernant les infrastructures. Les comités de villages eux même se contentent de ce type de participation et portent parfois les revendications des populations de leurs douars en dehors des convocations dont ils font l'objet. La participation telle que décrite dans les documents de programmes sectoriels, comme par exemple dans les documents de la stratégie de développement rural élaborés en 2004 ne semble pas encore avoir trouvé d'échos à Yakourene.

Par contre, à Asni les associations issues des Djemaa sont dans des démarches qui sont censées en faire des porteurs de projets dans la mesure où elles sont sollicitées par différents bailleurs de fond, notamment les ONG internationales pour participer à la mise en œuvre de projets, mais, elles ne sont en aucun cas les porteurs des projets et sont en général les exécutantes de ces projets.

A Tataouine, les GDA ont participé à l'élaboration des projets de développement des UST dans le cadre du projet PRODESUD mais aujourd'hui, elles sont sollicitées par les organisations publiques pour des activités ponctuelles qui concernent l'irrigation, c'est-à-dire que les GDA sont confinés dans leurs rôles traditionnels.

3.2.2) La proximité ou l'appui adapté aux besoins

Pour l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés, dans les trois territoires, la notion de territoire est définie différemment, d'une part en fonction du champ de leur mission et en second lieu, pour ceux qui sont originaires du territoire, de leur appartenance au territoire ou non. Les représentations du territoire sont restreintes, aussi bien, dans l'espace que dans le temps. Le déclic de l'adoption d'une approche de développement locale et intégrée à l'échelle du territoire ne s'est pas produit du point de vue de la mise en place d'une démarche portée par l'ancrage territorial des acteurs. Pour ce qui est de la dimension du chômage des jeunes par exemple et de son intégration dans une démarche globale de projet de développement, cela semble être loin des visions des différents acteurs.

A Yakourene pour les représentants des comités de village que nous avons rencontrés, le territoire se limite aux villages qu'ils représentent et le travail de proximité qu'ils accomplissent dans le cadre des programmes d'insertion économique des jeunes, selon leurs déclarations, se limite à l'information des jeunes. Ce que les jeunes que nous avons rencontrés

contestent. Au fait, pour les comités de village. Cela ne rentre pas véritablement dans leurs missions.

A Tataouine quel que soit l'échelle où l'on se situe, gouvernorat, délégation ou imada, les organisations civiles jouent un rôle de relais de l'administration auprès de la population et ne sont ni représentatives ni porteuses d'initiatives et encore moins de revendications des populations. En effet, les approches d'intervention sont sectorielles pour l'UTAP qui développe des relations de partenariat avec différentes organisations intervenant dans le secteur agricole, mais qui ne s'implique pas dans la stratégie globale de développement du territoire. Aucune forme de partenariat n'existe, par exemple, avec les GDA qui sont censés représenter les agriculteurs au niveau le plus bas du territoire. Donc pas d'approche territoriale, ni de travail de proximité. Pour les associations de développement, le vocable « développement » qui se trouve dans leur nom est pour le moins surprenant. Ces associations ont pour seule activité de « développement » l'octroi de deux types de microcrédits (microcrédit économique et microcrédit social). En raison du manque de moyens financiers et humains, qui ne leur permet pas d'accomplir un travail de proximité, ces organisations ne peuvent pas adopter une approche territoriale, ni une approche participative. Cela les prive également de la valeur ajoutée des organisations de microfinance de par le monde, c'est-à-dire, l'accompagnement et le suivi de proximité. Concernant les Groupements de développement agricole (GDA) créés dans le cadre du projet PRODESUD, leur situation décentralisée au niveau local (imadas) leur permet d'accomplir un travail de proximité surtout pour relayer l'information. Seulement, là encore, le manque de moyens financiers et humains est évoqué pour expliquer les difficultés pour ces organisations de s'imposer comme des porteurs de projets de développement territorial et de l'initiative locale sur la base d'approches participatives. De plus, les GDA n'émanent pas de la population et ils ne sont pas constitués par des représentants choisis par la population.

A Asni, les associations de développement locales jouent également un rôle de relais des administrations, mais parviennent tout de même à participer à l'exécution de projets avec des organisations externes.

Pour les collectivités locales à Yakourene qui sont censés agir à l'échelle de la commune et des 25 douars, tout travail de proximité qui se limite là également à l'information, passe par les comités de village. Il s'agit là des relais privilégiés des collectivités locales, y compris dans le domaine de l'insertion économique des jeunes. Selon le président de l'APC et son adjoint :

Nous n'avons pas de salle d'exposition ce qui rends le travail d'information envers les jeunes, impossible. Nous passons par les comités de village.

En réalité, la représentation négative des collectivités locales envers les jeunes et leur représentation de leur propre mission dans le développement local ne les pousse pas à se rapprocher des jeunes et à s'intéresser à la problématique du chômage.

A Tataouine l'absence de transfert de compétences et de la responsabilisation économique et fiscale au niveau local, limite considérablement l'action des administrations (omda, délégations) qui ne sont pas élus et donc, non représentatives de la population et surtout pas porteuses de projets.

Quant aux organisations publiques à Yakourene c'est par le biais des collectivités locales qu'elles assurent la diffusion de leurs programmes. Les collectivités locales ont, normalement un rôle important dans l'information des jeunes et dans la sélection des dossiers. Cela permet à ces organisations de se dédouaner elles-mêmes du travail de proximité. Leur territoire d'action est soit la wilaya (cas de l'ANSEJ) soit la Daira (cas de l'ANGEM). Selon le sous-directeur de l'ANSEJ :

Nous faisons un travail au niveau wilaya nous ne travaillons pas à l'échelle de la Daira ou de la commune. Le travail de proximité est à la charge des collectivités locales. Ça ne sert à rien de créer des sièges au niveau des daira, par exemple, alors que nous n'avons pas les moyens de les faire fonctionner. Lorsque nous gelons un type d'activité par exemple, nous le faisons à l'échelle de la wilaya et non au niveau de la commune.

La démarche adoptée par l'ANGEM n'est pas différente malgré la présence de sièges à un niveau plus décentralisé, au niveau de chaque Daira. La responsabilité de l'information des jeunes est là également rejetée sur les collectivités locales.

Les organisations d'appui à la création d'activités et d'entreprises se plaignent du peu de moyens dont elles disposent. Ces organisations sont le dernier maillon de la chaine chargée de l'exécution de programmes locaux de développement décidés dans le cadre de stratégies nationales. Il s'agit d'une pyramide inversée, commençant par de grandes stratégies et de moyens financiers, mais se terminant à l'échelle locale par un manque criant de moyens humains et matériels.

Le secteur agricole et forestier accompli bien, notamment le vulgarisateur agricole, un travail d'information, mais là également, ce sont les comités de village qui sont plus ou moins impliqués, mais si un intérêt a été noté pour les subventions accordées par le secteur agricole à l'activité d'élevage, les PPDRI sont eux considérés comme étant un véritable échec en raison, justement, de la démarche qui a très peu impliqué la population aussi bien à l'élaboration des projets qu'en matière d'information sur leur déroulement.

Le travail de proximité notamment en matière d'information est rejeté par les organisations publiques sur les collectivités locales qui de leur côté le rejettent sur les comités de village qui de leur côté considèrent que ce n'est pas de leurs prérogatives.

Dans le cas de Tataouine, selon nos investigations auprès des responsables de ces organisations et auprès des jeunes, il s'avère que, mise à part le CRDA qui est décentralisé au niveau local grâce aux cellules de vulgarisation, les autres organisations sont établies au niveau du chef-lieu du gouvernorat. Aucun travail de proximité n'est accompli.

Concernant le projet, en lui-même, exécuté par une unité de projet affiliée au CRDA et qui est censé asseoir l'approche territoriale à travers ces trois principes préconisés : intégration, territorialité et partenariat, l'application a été pour le moins mitigée. En effet si le diagnostic a été réalisé avec la population y compris les jeunes et les femmes, au moment de la mise en œuvre des activités du projet, des catégories de la population ont été exclues en raison du retour des réflexes dominants des représentants de l'administration, auxquels s'ajoutent les habitudes et les coutumes locales. Pour ce qui est de l'intégration, la préservation des parcours qui devait se faire en même temps que l'amélioration de l'activité d'élevage n'a pas atteint la

dimension escomptée[205]. De même que la territorialité, comprise par les cadres de l'unité du projet comme se résumant à la contextualisation des interventions, ne semble pas avoir marquée les approches d'intervention. L'ambition de créer une nouvelle dynamique économique par le biais de secteurs diversifiés (agriculture, artisanat, tourisme) reste louable. Cependant, la méconnaissance des habitudes locales et le déficit en matière d'accompagnement (les besoins dans ce domaine ayant été sous-estimés) remet en cause cette volonté de contextualisation. Le projet est resté, tout au moins, pour les jeunes, un élément extérieur qui ne sert qu'à renforcer la position de ceux qui avaient déjà le pouvoir sur le territoire (les notables, le omda, la cellule du parti du doustour ex parti au pouvoir etc.).

3.2.3) La valorisation des ressources locales ou la recherche d'une vocation pour le territoire

Comme dans tous les territoires ruraux où l'agriculture et la migration connaissent des difficultés pour permettre la reproduction du schéma socioéconomique, les solutions proposées sont souvent similaires. Elles sont inspirées des programmes en cours dans les zones difficiles dans les pays occidentaux notamment en Europe. Ainsi, l'intensification de l'activité agricole en réponse à la dégradation des ressources est présente dans les programmes et les discours à Tataouine et à Yakourene et ce pour palier à la dégradation et à la rareté des parcours pour Tataouine et des ressources forestières pour Yakourene, mais ce qui semble être la véritable solution et, celle qui semble la plus réalisable pour les différents acteurs des trois territoires, c'est la valorisation des ressources touristiques. En effet, si les atouts à valoriser et le public cible sont différents, les aspirations et les objectifs attendus sont identiques pour les acteurs de développement des trois pays, sauf peut-être, pour quelques acteurs civils qui ne sont pas convaincus par l'apport espéré de l'activité touristique.

A Yakourene, les ressources forestières telles que le bois ou le liège sont définitivement considérées par les acteurs publics comme étant d'un apport nul pour le développement d'activités économiques, même si cet avis n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs : les chercheurs forestiers croient en une exploitation du bois pour l'ébénisterie, il sera tout de même difficile de mobiliser les autres acteurs autour de projets pour la valorisation de ces ressources. Suite à l'évolution politique du pays, c'est le tourisme local qui est envisagé et non le tourisme international. Sans disposer de chiffres sur la fréquentation touristique, nous pouvons avancer, aujourd'hui, que Yakourene dispose d'une renommée nationale et que le territoire de Béni Ghobri, en général, dispose de ressources qui peuvent attirer une clientèle touristique importante que ce soit pour des randonnées équestres ou pédestres ou pour la découverte des différentes ressources en faune et flore dont dispose le territoire. La seule ressource qui semble donc faire l'unanimité est apparemment la ressource paysagère : la faune et la flore. Cependant, même dans ce cas, même si un projet[206] existe selon les représentants de l'APC, il n'existe aucune échéance, ni des objectifs clairs à sa réalisation. L'offre touristique de Yakourene, se limite, pour le moment, à un seul hôtel et à la vente de poterie traditionnelle, activité considérée comme informelle et normalement interdite par les autorités locales. Il n'existe ni des maisons d'hôtes ni des auberges pour accueillir d'éventuels touristes. Les atouts touristiques de Yakourene ne sont donc pas valorisés ni par les organisations publiques, ni par les organisations privées et encore moins par les organisations civiles. Par contre, leur valorisation par les populations notamment les jeunes, ne fait aucun doute. Les initiatives ne viennent pas du système administratif et économique classique. En

[205] Seulement 44500 ha ont été mis en repos sur 120 000 ha prévus sur les parcours collectifs et 9750 ha sur 10000 ha sur les parcours privés. Source : rapport d'achèvement du projet

[206] L'aménagement d'un parc d'attraction et des bungalows pour attirer les touristes.

effet, la vente de poterie traditionnelle est la seule activité qui permet de valoriser les paysages et le climat attractifs de Yakourene. Il s'agit donc d'une valorisation des ressources locales, mais pas dans le cadre d'un projet de développement. Ce n'est certainement pas un processus de développement local avec participation des institutions et des organisations locales. Il s'agit de stratégies de survie qui ont réussi, non seulement, à occuper une partie des jeunes, mais aussi, à améliorer sérieusement le niveau de vie des ménages.

Concernant Tataouine, le constat est quasi identique que pour Yakourene, la pratique de l'élevage extensif qui exploitait les ressources fourragères des parcours est devenu quasi impossible, il faut donc valoriser d'autres ressources et comme pour Yakourene, le tourisme semble être, là également, la planche de salut. Pourtant, la fréquentation touristique, dans le cas de Tataouine, ce sont les touristes étrangers qui sont ciblés, ne justifie pas cet enthousiasme. Même si des attractions touristiques existent bien : les ksours, les maisons troglodytes, les paysages ainsi qu'une offre artisanale, Tataouine peine à se distinguer par rapport aux territoires situés aux gouvernorats voisins tel que celui de Médenine qui, en plus de ces mêmes atouts, offrent des atouts plus classiques et plus récréatifs car situés en bord de mer comme Djerba et Zarzis. De ce fait, contrairement à Yakourene, même les jeunes ne peuvent pas exploiter les atouts existants pour créer des activités informelles.

La situation est quasi identique dans le territoire que nous avons ciblé à Asni : des douars pauvres et où la migration et l'exode sont quasi inévitables. Dans ce cas, le tourisme rural est également la solution préconisée et il existe bien des infrastructures d'accueil tel que les auberges et les maisons d'hôtes, mais la fréquentation touristique et les retombées sur les revenus des populations sont assez faibles, dans la mesure où, cette activité est contrôlée par un groupe réduit de personnes qui ont constitué un réseau étroit qui profite de toutes les retombées de cette activité : transporter les touristes, les guider, les héberger etc. De ce fait, les populations locales ne sont pas du tout concernées par le développement du tourisme rural.

La valorisation des ressources spécifiques au territoire dans le cadre de projets de développement territorial qui visent la construction de territoires n'est observée dans aucun des trois territoires étudiés.

3.3) L'insertion socioéconomique des jeunes

Dans les territoires ruraux maghrébins l'insertion socioéconomique des jeunes est un enjeu prioritaire. Le taux d'accroissement naturel s'est affaibli progressivement, mais, il reste relativement important comme nous l'avons vu dans le chapitre 1 de la deuxième partie. Les trois territoires que nous avons étudiés ont des taux importants de jeunes de moins de 30 ans et encore plus à moins de 39 ans. Dans les trois territoires notamment à Yakourene et Tataouine c'est cette catégorie dont les représentations et les pratiques façonnent les territoires et déterminent leur avenir socioéconomique dans des démarches souvent déterminantes mais parallèles aux démarches officielles. Quelles sont ces pratiques, résultats des représentations des différents acteurs de développement et quelles sont leurs conséquences sur l'autonomisation et la création d'emploi largement prônées dans le cadre des « approches territoriales » conduites ?

3.3.1) Sur le plan de l'autonomisation et de l'encouragement de l'initiative

L'ensemble des projets qui sont exécutés dans les trois territoires font de l'insertion économique des jeunes voire de leur implication dans la prise de décision, une priorité.

Toutefois, cela reste souvent dans l'état de diagnostic. Les actions qui suivent se heurtent aux représentations tenaces des différents acteurs de développement sur les jeunes.

A Tataouine, l'apport du projet PRODESUD concernant l'amélioration du rôle des jeunes et des femmes dans les instances représentatives locales notamment les GDA est quasi nul selon le travail d'enquête et d'observation que nous avons mené. En effet, les jeunes que nous avons rencontrés constatent que mis à part le relèvement du niveau intellectuel des responsables des Groupements de développement agricole (GDA) qui leur importe peu, ils n'ont ressenti aucune volonté de la part de ces responsables de les impliquer davantage dans ces organisations. Bien au contraire, les jeunes rencontrés se plaignent de l'absence de représentativité des responsables des GDA et surtout de leur inaccessibilité[207]. Pourtant, leurs tentatives de s'organiser existent. Les jeunes de Ouled Soltane, de l'UST Ouled Chhida, notamment les diplômés, ont tenté de créer une association culturelle pour pouvoir organiser des activités d'animation pour attirer les touristes dans leur zone. Le refus des autorités de permettre la création de cette association a conduit à une situation de découragement auprès de ces jeunes et a renforcé leur sentiment de marginalisation et d'exclusion.

A Yakourene, la situation dans ce domaine est quasi identique à celle de Tataouine. Les jeunes sont conscient de leur marginalisation et que celle-ci est le fait des représentations des différents acteurs de développement. Là également les tentatives de regroupement en associations, plus nombreuses qu'à Tataouine, aboutissent rarement. Les associations culturelles et sportives, voire de protection de l'environnement sont tolérées, mais celles qui visent à représenter un groupe social précis et qui portent des revendications sociales ou économiques ne sont pas encouragées.

De plus, les activités informelles, sans être complètement interdites, ne font pas l'objet d'un examen rationnel, malgré leur impact certain sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Que ces activités soient porteuses de possibilités de développement dans la légalité telle que celles qui concernent la vente de poterie traditionnelles qui pourraient aboutir au développement de l'activité artisanale et touristiques ou celles qui sont néfastes pour l'environnement telles que l'extraction de pierres et la coupe du bois, l'indifférence des collectivités locales et des organisations publiques concernées est indéniable.

3.3.2) Sur le plan de la lutte contre le chômage et pour la création d'emplois

L'ensemble des acteurs étudiés sont impliqués dans la lutte contre le chômage, particulièrement important, que connaissent les jeunes des trois territoires. Il serait de 18%, à Tataouine, l'un des plus importants en Tunisie [208]et de 17% à Yakourene.

Que ce soit à Yakourene ou à Tataouine, il existe, bien sûr, des dispositifs qui emploient les jeunes diplômés par le biais de contrats à durée déterminée, contrat de pré-emploi d'une durée d'une année à Yakourene et le dispositif 21-21 qui propose des contrats de 3 ans au

[207] C'est le cas notamment du GDA de Ouled Chhida dont les responsables sont des cadres habitant et travaillant à la ville de Tataouine. La situation est plus nuancée à Maztouria, par exemple, ou la gestion du GDA est laissée par le président à la responsabilité de jeunes recrutés dans le cadre du dispositif 21/21.

[208] Le taux de chômage était de 15,3% en 2004, de 18,6% en 2007 et de 16,6% en 2008. Le chiffre de 18% pour 2010 nous a été communiqué par le directeur de l'ODS. Les chiffres communiqués par l'ONS tunisien après la révolution sont beaucoup plus alarmants : le taux de chômage serait de 51% Elloumi Mohamed. (2012). Développement territorial et ressources patrimoniales: le Sud-Est tunisien comme exemple. . Colloque international. Développement territorial, patrimoine et tourisme en zones fragiles et menacées : entre dynamiques économiques, démocratie participative et communication. Djerba, Tunisie. 14-16 Novembre 2012.

maximum non renouvelables, mais la principale solution proposée aux jeunes consiste à les encourager à demander des crédits pour créer leurs propres emplois. Ce sont les résultats de ces dispositifs qui proposent ces crédits qui nous intéressent. Nous nous proposons, dans ce qui suit, d'analyser les résultats de ces organisations et surtout leurs attitudes et comportements envers les jeunes. En font-ils réellement leur priorité ? Quels sont les résultats obtenus quantitativement, mais aussi, qualitativement? Et quel est le degré d'insertion de ces dispositifs dans un projet de construction territoriale ?

- **Pour ce qui est des acteurs publics :**

Nous rappelons qu'en Algérie, et donc à Yakourene, les jeunes de moins de 35 ans et même de moins de 40 ans, dans certains cas, peuvent s'adresser à l'agence nationale de l'emploi des jeunes (ANSEJ) créée spécialement pour eux. Alors que pour Tataouine et Asni, ce type de structure n'existe pas. Toutefois, si à Asni ce sont surtout les associations et ONG qui interviennent dans le territoire que nous avons étudié, à Tataouine, il existe des organisations où les jeunes peuvent s'adresser pour bénéficier, du moins théoriquement, soit du financement (BTS et APIA) soit de l'accompagnement (ONA, ODS, CRDA, etc.)[209] et cela pour la création de micro entreprises ou d'activités notamment ceux qui n'ont pas les moyens de s'autofinancer, ce qui est le cas de la majorité des jeunes à Tataouine. Ces derniers sont censés être considérés comme étant des cibles prioritaires par toutes ces organisations. La Banque tunisienne de solidarité est présente dans l'ensemble des gouvernorats du pays depuis 1998. Elle est sous tutelle du ministère des finances et de la banque centrale de Tunisie. Sa mission consiste à répondre aux besoins de financement des populations vulnérables qui souhaitent créer leur propre source de revenus. Le projet est dénommé par la banque « microprojet » quand le prêt est accordé directement par la banque et le montant du crédit dépasse les 5000 DT et « microcrédit » lorsque le crédit est accordé par les associations de développement partenaires de la banque.

A Tataouine, le siège de la BTS est situé au centre-ville. Elle ne fonctionne ni à travers les antennes décentralisées, ni à travers des agents de microcrédit tel que c'est le cas, habituellement, des institutions de microfinance. C'est la même situation pour l'APIA dont le siège est situé au centre-ville de Tataouine, à quelques mètres de la BTS. Même dans ce cas, il n'existe pas d'agents de proximité. Selon les jeunes que nous avons approchés, la BTS qui ne demande pas de garantie pour accorder des crédits, tiens compte tout de même de la situation financière des familles des jeunes promoteurs. Ce qui revient à dire « qu'elle ne prête qu'aux riches ». De même que, la révision des montants demandés est presque systématique selon les jeunes. Par ailleurs, le fait que la BTS s'occupe, elle-même, de l'acquisition des actifs crée un climat de suspicion en raison de leur qualité parfois douteuse alors qu'ils ne peuvent ni les refuser ni les échanger. Pour ce qui est de l'ODS, sa mission par rapport aux jeunes se limite à l'orientation sur le choix du créneau d'investissement. Alors que le CRDA apporte un appui technique pour les jeunes qui présentent des projets agricoles et procèdent en collaboration avec le seul ingénieur (une femme) de l'APIA au contrôle des activités réalisées par les jeunes bénéficiaires des subventions de l'APIA. Cette dernière dispose d'un programme spécifiquement dirigé vers les jeunes. Programme appelé « programme des jeunes promoteurs ». Il s'agit de projets à financement mixte (subventions APIA et prêts bancaires). Chaque année une quarantaine de projets sont présentés par de jeunes promoteurs dont une dizaine seulement demande des prêts bancaires. Le reste se contente de l'autofinancement et des subventions de l'APIA. Si cette dernière accorde sans grande difficulté les 25 + 6% de

[209] Cf chapitre 2 de la partie 2

subvention, il est quasiment impossible pour les jeunes d'obtenir un prêt bancaire que ce soit en tant que crédit d'investissement ou en tant que crédit pour couvrir l'apport personnel. Selon le directeur de l'APIA de Tataouine, sur 10 projets présentés par les jeunes avec l'appui de l'APIA et qui demandent des crédits à la BTS, deux ou trois seulement sont financés par an. Notre enquête auprès des jeunes[210] et des responsables de la BTS nous a permis de constater qu'effectivement, la BTS est très exigeante sur la rentabilité prévisionnelle des projets agricoles. Ces derniers sont systématiquement réévalués par la BTS. Cette dernière procède pourtant à une étude technico-économique des projets. La majorité des crédits sont rejetés et ceux qui sont financés sont réévalués à la baisse. Ce qui est intéressant à signaler c'est que les difficultés à l'obtention de crédits fait que les jeunes qui ont la possibilité de promouvoir un projet agricole sont ceux qui disposent de l'appui parental notamment les enfants d'anciens ou d'actuels émigrés.

Pourtant, selon les données que nous avons recueillies nous-même de la BTS, de 1998, année de démarrage de la banque, jusqu'à décembre 2010, le nombre de projets agricoles financés est de 182 soit 15 projets par an. Cela s'explique par le fait que les projets agricoles financés par la BTS ne proviennent pas seulement de l'APIA et que les montants demandés, dans ces cas-là, sont beaucoup plus faibles que ceux qui sont subventionnés par l'APIA. Seulement, l'agriculture, reste l'un des secteurs dont les projets bénéficient des plus faibles chances de financement de la part de la BTS. En effet, sur les 3100 projets qui ont été financés par cette banque durant cette période, dont 1555, soit plus de 50%, sont initiés par les jeunes entre 18 et 39 ans, les projets agricoles représentent 11,70%. Les délégations de Tataouine Nord et Tataouine sud regroupent 1034 jeunes bénéficiaires de crédits soit 76,30% du total des jeunes bénéficiaires du gouvernorat. Parmi les 1555 jeunes bénéficiaires, 381, soit presque le tiers sont des femmes. Les services et les petits métiers sont les secteurs les plus financés 1048, suivis par l'agriculture et enfin par l'artisanat. La Banque tunisienne de solidarité serait donc réticente à financer des projets agricoles en général. En 2009, par exemple, sur 208 projets financés, 27 seulement concernent le secteur agricole (Tableau n° 30). Pour les délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud, sur 147 projets financés, seulement 9 concernent le secteur agricole. Le secteur des services et celui des petits métiers sont ceux qui sont le plus représentés que ce soit à l'échelle du gouvernorat ou à l'échelle des délégations de Tataouine. Le secteur de l'artisanat n'est pas mieux loti, 24 projets seulement ont été financés dont 17 à Tataouine nord et sud, soit 70,83%.

Tableau 30: Crédits accordés par la BTS pour les jeunes entre 18 et 39 ans par secteur de 1998 à décembre 2010

Secteur / Territoire	Agriculture	Services	Petits métiers	Artisanat	Total
Tataouine Nord	24	143	203	33	**403**
Tataouine sud	35	291	235	70	**631**
Gouvernorat de Tataouine	**182**	**629**	**619**	**125**	**1555**

[210] La majorité des personnes que nous avons contactés sur les listes de la BTS s'avèrent souvent âgées de plus de 40 ans et ont contracté le prêt depuis plus de 5 ans.

Concernant l'ONA qui encourage l'investissement dans le domaine de l'artisanat, ces programmes ont connu une dynamique certaine avec son association au projet PRODESUD notamment dans le domaine de la formation de jeunes artisanes (80 jeunes filles ont été formées). Certaines de ces jeunes filles ont obtenu des crédits pour créer des micro-entreprises. Seulement, le manque d'expérience de ses jeunes filles, dont beaucoup ont un niveau scolaire faible, et leur manque d'assurance n'ont pas permis de créer une réelle dynamique dans ce domaine. L'aspiration de ses jeunes filles à plus d'accompagnement et la saturation du marché en produits artisanaux locaux (*elmargoum* et *el ghrara*) a créé un sentiment de découragement chez les jeunes filles. Ce programme a toutefois permis aux plus dynamiques d'entre elles d'améliorer leur situation et de se faire une place plus remarquée dans la société.

A Yakourene, les organisations publiques qui interviennent ont également été présentées dans le chapitre 2 de la partie 2. Les bénéficiaires de ces organisations sont très peu nombreux mais ceux qui ont pu obtenir des crédits notamment de l'ANSEJ sont surtout dans des activités artisanales telles que la menuiserie, la boulangerie et la maintenance auto ou bien pour les jeunes filles la coiffure, la couture et la pâtisserie. Toutefois, les données que nous avons recueillies auprès de la Daira d'Azazga et qui concernent les dossiers présentés par les jeunes pour bénéficier d'un local à Yakourene, dans le cadre du projet présidentiel des 100 locaux par commune[211], et de l'appui financier de l'une des organisations d'insertion économique montrent que les lenteurs administratives sont réelles (Tableau n° 31). Il s'agit d'une location pendant 10 ans, puis de la location-vente par la suite. Les jeunes que nous avons interrogés sur le sujet, soit ne pensent pas remplir les conditions pour en bénéficier, soit sont persuadés que les locaux seront attribués par des passe droits et ne seront jamais attribués à ceux qui les méritent, alors que le président d'APC affirme que les jeunes qui ont été suffisamment informés, ne se sont pas bousculés pour bénéficier de cette opportunité qui leur est offerte.

Tableau 31: Situation des projets présentés pour financement par les jeunes de Yakourene dans le cadre du projet des 100 locaux

Organisation	Reçus	Examinés	Non examinés
ANGEM	31	03	28
ANSEJ	26	19	07
CNAC	03	02	01
Total	**60**	**24**	**36**

Source : Daira d'Azazga, 2010

La nature des activités pour les demandes de locaux est diversifiée, mais se concentre surtout dans les services : agence de publicité, entreprise bâtiment/électricité, kiosque multiservice, informatique (prestation de services), pressing, bureau d'avocat, cabinet médical, bureau d'études, réparation électronique, les activités de restauration : restaurant, cafétéria, les activités artisanales : couture, pâtisserie, coiffure et quelques activités de production : confection de chaussettes et de pâtes alimentaires. Des activités jugées nuisibles notamment par les nuisances sonores telles que les menuiseries sont refusées.

[211] Les locaux en construction ne sont pas encore attribués (Février 2012).

Toutefois, si les dossiers sont réceptionnés au niveau des Daira et les présidents d'APC font partie de la commission de Daira, celle-ci ne prends aucune décision. Les dossiers sont envoyés tels quels à la wilaya où un comité statue sur l'attribution ou non du local. Les décisions sont donc prises au niveau régional et non au niveau local.

A travers les PPDRI, qui n'ont concerné que quatre douars, et le programme sectoriel de développement agricole, des jeunes ont pu bénéficier de l'appui du secteur agricole. Cependant, la démarche participative prônée dans le cadre de la stratégie de développement rural dont les PPDRI sont le principal outil n'a pas été appliquée. En effet, l'information a très peu circulé au sein de la population jeune. Les quelques bénéficiaires que nous avons rencontrés ont été approchés par le vulgarisateur agricole en dehors de toute démarche participative et collective et en dehors de tout projet de développement territorial. Par contre l'action du secteur agricole en tant que tel a touché un nombre de jeunes plus important en raison de l'accès à l'information à travers plusieurs canaux, notamment les médias puis la communication interpersonnelle au sein même de la population. Seulement, la nature de l'appui apporté par le secteur agricole n'est pas, là également, territorialisé et surtout pas adapté aux jeunes car, dans une zone où l'élevage bovin laitier est relancé par la collecte de lait par les entreprises agroalimentaires, les subventions apportées ne concernent pas l'accès au matériel animal ce qui limite largement la portée de ces programmes, notamment chez les jeunes qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour lancer ce genre d'activités. Toutefois, nous avons noté le cas exceptionnel de l'apiculture que beaucoup de jeunes ont investi en raison de la conséquence de l'appui apporté : subvention de ruches pleines.

- **Pour ce qui est des associations de développement :**

La participation des acteurs civils à l'insertion économique des jeunes est pour le moins inexistante à Yakourene et largement instrumentalisée à Tataouine. Par contre à Asni, les associations locales régionales nationales et les ONG internationales ont intégré cette dimension dans leurs actions. Toutefois, leur intervention n'a pas vraiment atteint l'objectif de maintien des jeunes sur place et la nature des activités proposées et l'appui financier apporté n'est pas de nature à générer des revenus suffisants pour encourager les jeunes à s'y investir. Il s'agit souvent de petites activités agricoles et artisanales qui rencontrent les mêmes types d'obstacles que celles développées auparavant sans l'appui de ces organisations : les limites liées aux conditions climatiques et édaphiques, la faiblesse des techniques employées et les difficultés de commercialisation surtout pour les produits de l'artisanat.

Le fonctionnement des organisations civiles à Tataouine est semblable à celui des organisations publiques notamment pour ce qui est de l'UTAP et des associations de développement. Nous nous sommes intéressés surtout à ces associations qui sont censés contribuer à l'effort de lutte contre le chômage des jeunes. Cependant, le fait qu'elles ont des budgets annuels fixes de 250 000 DT octroyés par la BTS sous forme de trois tranches, fait qu'elles sont soumises à des procédures très strictes qui ne leur laissent aucune initiative. Le financement de ces associations dépend en partie des intérêts sur les crédits et des 2% prélevés sur chaque crédit octroyé. Ceci, les poussent à multiplier les petits prêts qui ne dépassent presque jamais 2000 DT (le montant maximum de 5000 DT n'est quasiment jamais atteint). Il s'agit de payer les salaires et les charges (location, électricité, eau, téléphone etc.). La survie de ces associations, dépend du taux de recouvrement. A moins de 80%, l'association est dissoute. Ces facteurs poussent leurs personnels, très réduit, à passer la majeure partie de leurs temps à harceler les bénéficiaires des crédits pour le recouvrement. De même que pour la BTS, ces associations ne procèdent à aucun suivi de leurs bénéficiaires. Les

moyens dont elles disposent leur permettent à peine de fonctionner et elles n'ont aucune marge de manœuvre pour diversifier leurs moyens de financement. Pratiquement, les jeunes ne sont pas prioritaires et il n'existe pas de capitalisation de l'information par âge. Même si logiquement, les jeunes représentent selon les présidents interrogés l'essentiel des demandeurs de crédits. Il n'est pas procédé à un travail d'information de proximité. Le dispositif (BTS, Associations de développement) est standard et existe dans tous les gouvernorats en Tunisie. La BTS et les associations de développement sont les organisations les plus connues par les jeunes que nous avons interrogés à Tataouine.

Selon les données que nous avons collectées des trois associations et contrairement à la BTS, l'agriculture et l'artisanat sont les activités les plus financées. Cela est valable pour les trois associations. De même que, contrairement à la BTS, les associations financent même l'activité commerciale, souvent informelle (Tableau n° 32). En 2009, les associations de développement ont accordé, selon l'ODS, 1442 crédits sur l'ensemble du gouvernorat, dont 650 soit 45% au niveau des délégations de Tataouine. C'est la délégation de Tataouine sud qui se trouve avec le nombre le plus élevé soit 360 par rapport à 290 pour Tataouine Nord.

Tableau 32: Nombre de bénéficiaires de microcrédit octroyés par les associations de développement depuis leur création jusqu'à décembre 2010

Associations **Données**	**Association de développement de Tataouine**		**Association de développement de Tataouine Nord**		**Associations de développement de Tataouine Sud**	
Année de début d'activité	2001		2005		2007	
Nombre de crédits octroyés	1816		1060		577	
Moyenne par an	227		212		192	
Montant max accordé	5000		5000		5000	
Activités concernées	Agriculture	749	Agriculture	478	Agriculture	231
	Artisanat	430	Artisanat	133	Artisanat	61
	Petits métiers	263	Petits métiers	90	Petits métiers	48
	Commerce	261	Commerce	201	Commerce	121
	Services	29	Services	79	Services	27
	Crédit social	84	Crédit social	79	Crédits social	89

Cependant, au cours de notre tentative d'approcher des bénéficiaires identifiés dans les listes des trois associations, nous nous sommes rendus compte qu'une bonne partie des crédits destinés à la création d'une activité économique agricole notamment l'élevage ovin, surtout les crédits accordés à des femmes, sont en réalité des crédits sociaux qui ont été utilisés pour couvrir des dépenses familiales.

A Yakourene, il n'existe aucune association dont la priorité est l'insertion économique, ni association de crédit, ni association d'appui par l'information et le conseil. Pour ce qui est des comités de village les jeunes ne s'attendent pas à ce que ces organisations civiles jouent le moindre rôle dans ce domaine. Nous avons, toutefois, identifié deux associations : une

régionale et une nationale qui ont des représentants à Yakourene et qui ont tenté de faire aboutir un projet d'élevage de chèvres pour la production de fromage, sans toutefois réussir, en raison des obstacles rencontrés, dès le début du projet.

Les organisations civiles sont donc pour le moment inadaptées à Asni, instrumentalisées à Tataouine, inefficaces à Yakourene. Leur action est sans aucun impact sur l'insertion économique des jeunes.

- **Pour l'administration locale ou collectivités locales**

Mise à part l'information, aucune administration locale (cas des délégations de Tataouine) ou collectivité locale (cas de la mairie de Yakourene) ne déploie d'autres efforts pour régler la question du chômage et de l'insertion économique des jeunes à travers des initiatives locales. Ces deux organisations se contentent d'exécuter les programmes centraux de lutte contre le chômage à travers les emplois aidés tel que le programme du préemploi en Algérie et le dispositif 21-21 en Tunisie. Ces emplois provisoires et précaires sont surtout destinés aux diplômés et ne concernent donc pas une partie importante des jeunes non diplômés.

Par ailleurs, l'absence de stratégies pour attirer des investisseurs ou pour la valorisation des atouts tels que les atouts touristiques rendent les actions de ces organisations quasi inutiles dans le domaine. C'est tout juste si elles jouent un rôle de relais d'information pour les organisations d'appui à l'insertion économique à travers des tableaux d'affichage.

Pour ce qui est des délégations de Tataouine (Nord et Sud), leur rôle dans la problématique de l'emploi des jeunes consiste, comme nous l'avons signalé, en la gestion du dispositif 21/21 dirigé vers les jeunes diplômés. Dispositif dénoncé par les jeunes comme étant du saupoudrage. Par contre, les omdas sont très sollicités par les différentes organisations pour cautionner les demandeurs de prêts ou pour faire pression sur eux pour le remboursement des crédits. La mission déjà, assez vaste et floue, des omdas, n'est pas facile à évaluer concernant l'insertion économique des jeunes. Elle n'est pas formalisée donc, elle dépend de l'initiative propre de chaque omda. Par contre, les délégués organiseraient, selon ceux que nous avons rencontrés, des journées d'information.

A Asni, les collectivités locales (mairies) ne sont pas véritablement associées par les organisations civiles dans leurs projets de crainte d'une récupération politique de leurs activités. Les partenaires privilégiés des associations régionales, nationales et internationales sont les associations locales. Par contre les organisations publiques telles que l'INDH leur accordent une place dans leur action.

Au fait, les collectivités et les administrations locales se contentent d'accomplir les missions de gestion des affaires administratives et n'ont pas intégré la dimension économique dans leurs interventions sachant que sur le plan juridique, et dans les trois cas, leurs marges de manœuvre sont limitées.

Conclusion

L'approche territoriale suggérée et déclinée selon des pratiques quasi-identiques, dans les trois pays du Maghreb, pour le développement des zones rurales difficiles ne semble pas donner les résultats attendus dans les trois cas que nous avons étudiés. Que ce soit à Yakourene en Algérie, à Asni au Maroc ou à Tataouine en Tunisie, les changements que devaient provoquer les actions engagés pour assoir une démarche locale de développement se sont heurtés d'une part à l'insuffisance de moyens et d'outils: juridiques, humains, financiers et naturels et d'autre part à la persistance au niveau local des anciennes pratiques profondément ancrées car faisant échos à des représentations difficiles à ébranler.

Dans les trois territoires, les représentants des organisations qui interviennent dans l'insertion économique des jeunes, plus spécialement ceux qui sont censés ou qui interviennent par le biais de l'entrepreneuriat en tant qu'acteurs locaux, devaient intégrer dans leurs démarches de nouvelles approches d'intervention ce qui aurait conduit en premier lieu au changement institutionnel qui aurait permis d'introduire les initiatives locales et la prise de décision locale. Cependant, force est de constater que dans les trois cas, l'absence d'organisations diverses et représentatives des populations, notamment des jeunes et cela en raison, aussi bien, des obstacles rencontrés par ces jeunes vis-à-vis des organisations publiques et des collectivités locales pour s'organiser que pour s'exprimer et les vieux réflexes qui empêchent les responsables locaux d'assumer la prise de décision au niveau local, rendent tous les discours sur le changement institutionnel caduque et inadapté. Même à Asni ou les associations locales ont émergé dans le cadre du projet PDRZMH, les décisions sont souvent prises au niveau des ONG ou du secteur agricole et les associations locales sont réduites, comme dans le cas des comités de village à Yakourene et des GDA à Tataouine, en simple alibi du changement institutionnel. D'autre part, la décentralisation qui est largement prônée dans les trois pays se traduit au niveau local en ce qui concerne les collectivités par l'association des organisations civiles à quelques réunions d'information, mais pas par une véritable implication dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets. De plus, la majorité des organisations publiques dans les trois territoires sont situés au niveau de la wilaya ou gouvernorat ce qui limite leur connaissance des territoires.

Si les acteurs sont frileux pour la prise de décision localement et préfèrent s'en remettre aux échelons plus hauts, la territorialité de leurs actions dans le sens de la prise en compte des véritables besoins des populations et d'une véritable immersion dans les territoires pour son appropriation afin de mettre en œuvre des actions adaptées, n'est pas possible.

La participation des populations, en l'occurrence les jeunes à la mise en œuvre de ces projets est inexistante. En réalité, même si dans le cadre des projets locaux ciblant les douars et les imadas par le biais des PPDRI, dans le cadre de la stratégie de développement rural à Yakourene, des PDD à Asni et à Tataouine dans le cadre des projets FIDA, sont porteurs de cet objectif, dans les faits, la participation reste au niveau du symbole et les actions se transforment en un recensement des besoins qui sont d'ailleurs toujours déçus. Ni les populations, ni les organisations impliquées : le secteur agricole dans les trois cas, ne s'approprient ces démarches, de sorte qu'après leur passage, les jeunes ciblés continuent leurs actions dans le monde de l'informel et les organisations révisent leurs ambitions et se contentent de réaliser quelques infrastructures et, sur le plan de l'insertion économique, font véritablement du saupoudrage : quelques AGR destinés souvent aux femmes rurales à Asni et quelques actions destinées à développer l'artisanat féminin à Tataouine et quelques jeunes soutenus pour l'acquisition de ruches à Yakourene. Les véritables atouts des territoires et les

véritables initiatives qui s'expriment, le plus souvent, dans le secteur informel restent alors en marge de ces démarches dites territoriales et participatives, mais qui s'avèrent standards et répétitives car, il s'agit d'approches importées d'ailleurs et qui n'ont jamais donné satisfaction.

Reste donc, la problématique de l'insertion économique des jeunes des territoires ruraux maghrébins dont la majorité des populations, dans les trois cas, à moins de 30 ans. La problématique du chômage est vitale aussi bien du point de vue social que du point de vue économique, politique et également environnemental. Les actions engagées à travers différents acteurs surtout publics en Algérie, surtout civils au Maroc et difficile à qualifier en Tunisie ne sont pas suffisamment efficaces pour créer de l'emploi et surtout pas une dynamique économique locale mais, elles sont efficaces pour justifier les politiques de lutte contre la pauvreté et le chômage. Elles ne servent que d'argument politique. Ceci pousse les jeunes à se réfugier dans des actions informelles parallèles. Certaines sont condamnables car participent à la dégradation de l'environnement, mais d'autres sont de véritables initiatives économiques que l'encadrement et l'appui pertinents auraient pu transformer en leviers de développement recherchés pour un véritable développement territorial commençant par le bas, mais pour cela, il faut une convergence des représentations au niveau local. Même s'il ne s'agit pas du seul facteur déterminant, il s'agit là du facteur le plus difficile à changer mais dont l'avènement lancerait un processus de construction territoriale immuable.

Conclusion deuxième partie

Nous défendons l'hypothèse que les trois pays du Maghreb central : Algérie, Maroc et Tunisie ont adopté les mêmes approches envers les territoires ruraux qui ne présentent pas un « intérêt » économique ou ne sont pas la source d'une rente économique pour le pays. De ce fait, ces territoires ruraux particulièrement riches sur le plan culturel, identitaire et même souvent naturel, se sont transformés en territoires répulsifs (exode rural, migration) mais dont le croit naturel compense largement les soldes négatifs. De ce fait, le monde rural est aujourd'hui pauvre et peuplé en majorité de jeunes dans les trois pays. Ces jeunes, sont plus diplômés mais ne sont pas absorbés par les offres d'emploi administratifs et les différents programmes d'emploi temporaires. Ils sont alors encouragés à créer leur propre emploi à travers des organisations de différentes catégories et théoriquement sont encadrés et appuyés techniquement et financièrement.

Le contexte actuel appelle à la diversification des acteurs, à la coordination des efforts et à la territorialisation des actions. Les acteurs locaux sont appelés à valoriser les ressources locales, mais surtout à intervenir dans le cadre de projets territoriaux. Dans les trois pays, l'approche territoriale fait l'objet de stratégies et se retrouve plus ou moins bien exposée dans les documents de stratégies de développement rural, notamment dans les zones jusque-là marginalisées. De ce fait, en plus des processus de décentralisation en cours appliqués dans toutes les unités territoriales des trois pays, ces zones rurales sont appelées à adopter ces démarches territoriales spécifiques qui doivent aboutir à la construction de territoire.

Si ces territoires ont souvent été caractérisés et décrits en mettant en avant leurs difficultés : la dégradation progressive des ressources, la rareté de plus en plus de ces même ressources, l'absence de regroupements de la population porteurs d'initiatives locales, l'absence d'approches adaptées et qui prennent compte des spécificités locales, l'enclavement et souvent les difficultés d'accès aux services de base : éducation et santé, on s'est dirigé progressivement vers un discours plus optimiste qui est fait d'objectifs pour l'avenir à travers

la valorisation de ressources aussi faibles soient-elles et aussi difficiles à exploiter soient-elles. Les moyens pour y parvenir sont évidemment divers et les méthodes adoptées également par le biais de projets sectoriels nationaux ou par le biais de projets initiés par des organisations internationales, mais dans tous les cas, le préalable a été de susciter la mobilisation des acteurs notamment des acteurs civils représentatifs car l'initiative doit être locale et surtout portée par les différentes catégories de la population. Les documents de projets de développement des douars ou des imadas, la plus petite échelle territoriale sont ainsi tous clairs dans ce domaine. Les projets sont élaborés par le biais des focus groups avec les différentes catégories de la population : les représentants de la population par le biais des organisations traditionnelles si elles existent, les femmes, les jeunes, les agriculteurs etc. Ces procédés qui visent à changer les façons d'approcher les territoires ruraux et à transformer les organisations locales de différentes catégories (publiques, civiles, privées) en participant à parts égales dans des démarches collectives de développement de leurs territoires se heurtent également à des obstacles dont certains sont intrinsèques à ces démarches. Les meneurs de ces projets sont les mêmes acteurs souvent publics qui ont toujours été les exécutants de politiques jusque-là tracées de façon centralisée. C'est le cas notamment en Algérie et en Tunisie. Au Maroc, la situation n'est guère différente dans la mesure ou les organisations internationales ou les ONGs passent également par les organisations publiques souvent le secteur agricole avant de travailler avec les associations locales. D'autre part, les organisations dites civiles, soit ne le sont pas vraiment, comme c'est le cas en Tunisie pour ce qui est des associations de développement et des groupements de développement agricoles, soit, comme c'est le cas des associations au Maroc, sont dirigées par des notables locaux et qui orientent, de ce fait, les interventions des acteurs externes.

Le diagnostic de ces territoires nous apprends que les populations y survivent grâce à des systèmes complexes qui intègrent des dimensions diverses : l'emploi administratif, le petit commerce, l'exploitation des ressources naturelles : pâturage, bois, pierres, etc. mais aussi des spécificités géographiques : frontières, passage de routes, paysages etc. Les jeunes sont ceux qui essaient par tous les moyens, souvent lorsqu'ils se résignent à rester sur le territoire après des tentatives d'exode ou de migration à trouver des solutions pour leur survie économique.
La fracture est alors évidente entre les acteurs dits « gagnants » constitués par les organisations publiques, les notables locaux et même parfois les élus locaux et les acteurs dits « perdants », selon la classification de Douglass C. North, qui restent toujours en marge des actions engagées, même celles qui visent à les « intégrer », à les « associer » et même plus à les rendre « autonomes ». Les jeunes sont les premières victimes de cette fracture car ils ne sont jamais véritablement considérés comme partie prenante de la décision que ce soit par les acteurs dits « gagnants » que par les acteurs dits « perdants » car dans le milieu rural, ils ont beau être majoritaires, ils ont rarement un pouvoir décisionnel important.

Pour ce qui est des réalités constatées, le fait que l'équivalent de 15% des jeunes entre 20 et 39 ans a quitté le territoire, soit vers l'étranger soit vers les villes côtières tunisiennes à Tataouine et que Tataouine connaît le taux de chômage le plus important du pays (18% voire 51%) ne semble pas avoir fait l'objet d'une politique spécifique. A Yakourene le taux de chômage est de 17%, mais surtout la part du travail informel, difficile à mesurer, mais visiblement très important ne semble pas également être une source d'une politique spécifique. A Asni, les jeunes se tournent vers les villes limitrophes et abandonnent le territoire à son triste sort. Les programmes standards existants dans les trois pays et qui apportent l'appui aux jeunes pour la création d'entreprises ne semblent pas répondre à la forte demande d'emploi exprimée par les jeunes. Les dispositifs d'aide à la création d'entreprise semblent trop rigides et non adaptés ni pour les contraintes territoriales ni pour les habitudes

locales qui accordent peu d'accès aux ressources aux jeunes. Les principaux leviers de développement dans les trois territoires que ce soit pour la population que pour les acteurs de développement sont l'activité agricole et le tourisme. Seulement, le dysfonctionnement que connaît l'activité d'élevage pour plusieurs raisons à Yakourene et à Tataouine, les résultats mitigés de l'agriculture intensive et irriguée à Tataouine et les faibles résultats de l'agriculture de montagne à Asni pousse les organisations d'appui à la création d'entreprises et les banques à orienter les jeunes vers les petits métiers et les services. En ce qui concerne le tourisme, malgré toutes les vertus qui lui sont prêtés, la fréquentation faible et l'absence criante de véritables stratégies volontaires, dans les trois territoires, limitent pour le moment son impact. De ce fait, en dehors des administrations, les populations, notamment les jeunes tirent leurs revenus de l'émigration et de l'activité informelle, favorisée par le laxisme des autorités. Nous pouvons, de ce fait, qualifier les réalités de situations difficiles et même intenables pour les jeunes.

Les trois études de cas que nous avons réalisées dans trois territoires, un par pays, nous ont permis de travailler sur les représentations sociales et territoriales des acteurs de développement et de ces jeunes. Il s'agit de jeunes porteurs de projets qu'ils ont pu réaliser ou non et qu'ils aient pu réaliser leurs projets dans un cadre formel ou informel.

Selon Zaoual H (2005) « L'observation des faits du développement apprend qu'en dernière instance les échecs pratiques des projets du développement renvoient à des conflits de sens entre les développeurs et les acteurs » (Zaoual. H, 2005).

Notre analyse des acteurs, spécialement ceux qui s'occupent de l'insertion économique des jeunes et de leurs croyances et représentations nous a permis d'illustrer le cheminement.

Dans les trois cas que nous avons étudiés, il est clair que les conflits de sens sont multiples et dans les différentes composantes de ce qu'on peut appeler la gouvernance locale, nous voyons bien que le sens donné à ces différents éléments : participation, proximité, décentralisation, coordination, ressources, réseaux, territoire, acteurs etc. est différent selon les acteurs et qu'en fonction des représentations et des objectifs de chaque acteur, le sens est éloigné de celui voulu par les stratégies officielles qui les définissent souvent en fonction de ce qui se fait ailleurs. Nous avons constaté, ainsi, qu'à l'échelle locale, tous ces éléments sont vides de sens. Aucun des acteurs ne tient compte de la position ou du comportement des autres acteurs, si ce n'est pour la critiquer. En effet, que ce soit dans le cas d'Asni, de Tataouine ou de Yakourene, les organisations locales, n'adoptent point d'approche territoriale, elles fonctionnent comme une roue autonome avec un chemin tracé à l'avance sans aucun effort pour s'adapter aux aspérités locales. Les organisations locales recherchent leur propre reproduction en tant qu'organisation.

L'intervention des acteurs de développement qu'ils soient publics ou élus qu'ils adoptent une approche sectorielle ou par projet et qui sont censés faire émerger des acteurs civils et favoriser leur autonomisation est non seulement inefficace, mais peut être aussi insidieuse. En effet, les tentatives d'appliquer des valeurs telles que la participation et le travail de proximité sont pratiquées de sorte à déstructurer les vestiges des organisations locales et les mécanismes de solidarité existants. Les *djemaa* à Yakourene et à Asni sont transformées en comités de village ou en associations locales et les groupements de développement agricoles sont complètement contrôlés par les administrations de sorte que dans les trois cas, ces organisations sont coupées de leurs bases. En effet, les organisations publiques prônent que le travail de proximité et la participation sont rendus impossible en raison du manque de

représentativité et d'efficacité des organisations civiles locales, alors que celles-ci subissent une pression de la part de ces organisations qui leur a fait perdre leur autonomie ou qui les empêche de s'imposer sur la scène locale.

Les acteurs de développement à l'échelle régionale ou locale toutes catégories confondus jugent sévèrement les jeunes. Ils seraient sans initiatives et trop exigeants par rapport à l'emploi. L'émigration est une tradition locale et n'est pas forcément liée aux conditions difficiles dans lesquelles vivent les jeunes. Les élus locaux évoquent l'absence d'investissement et les difficultés de l'activité agricole liée à la dégradation des ressources et leur rareté pour des raisons surtout naturelles et démographiques pour expliquer le chômage des jeunes. Mis à part les tentatives à travers les projets, la participation de la population notamment celle des jeunes à l'élaboration de projets de développement n'est pas d'actualité. C'est tout juste si certains d'entre eux évoquent « l'approche des projets » ou des secteurs agricoles. De plus, nous avons constaté également que le territoire d'action n'est pas le même pour les différents acteurs. Le local ne signifie pas la même chose pour les différents acteurs. Cela peut se comprendre par la perception différente que les acteurs peuvent se faire du territoire en fonction de leur vécu et de leur appartenance ou non au territoire. Le raisonnement du développement à des échelles différentes est un obstacle de plus à la réflexion sur un projet commun de développement.

Les trois catégories d'acteurs : acteurs publics, acteurs civils et administrations locales sont tous porteurs de croyances et de représentations sur les éléments du développement que sont les acteurs de développement et le territoire. Pour que le processus aboutisse au changement souhaité ces représentations doivent être convergentes, mais, il s'est avéré que, les jeunes voient en les organisations d'appui, toutes catégories confondues, des organisations inefficaces et un moyen d'occulter les vrais problèmes dans lesquels ils se débattent. Les jeunes ne se sentent pas du tout associés à un quelconque processus de développement. Pourtant, ils s'identifient au territoire et à l'appartenance tribale dans les deux cas où nous avons pu enquêter auprès d'eux: Yakourene et Tataouine. Ce fait accentue le sentiment de rejet par les jeunes qui se sentent entravés pour une véritable appropriation du territoire ou qui se l'approprient en provoquant sa dégradation. Ce qui facilite leur projection en dehors du territoire et leur rêve d'émigration. Pour les jeunes, le territoire est un réservoir de ressources inexploitées abandonné à son sort et dont la population est obligée soit d'émigrer, soit de pratiquer une activité informelle. En somme, les croyances et les représentations sont divergentes entre les organisations et les populations notamment les jeunes.

Nous nous retrouvons en fin de compte avec trois types de démarches dites de développement local dans les trois territoires. Celle théorique qui se retrouve dans les documents des hautes sphères telles que les ministères de l'agriculture avec les bilans des PPDRI à Yakourene et des projets PRODESUD à Tataouine et PDRZMH à Asni. Celle des organisations locales : organisations publiques, administrations et collectivités locales qui consiste en une exécution locale d'actions décidées au niveau central et qui se heurte à des obstacles dus à la non prise en compte des spécificités locales et une démarche informelle par la population, en l'occurrence les jeunes, qui leur permet de valoriser des ressources locales tout en contribuant, le plus souvent, à cause de l'absence d'une démarche rationnelle, à leur dégradation, mais cela donne des résultats en matière de lutte contre le chômage et de l'amélioration du niveau de vie des ménages.

Le changement institutionnel pour l'introduction de l'autonomisation de la population et les projets basés sur l'approche territoriale par le biais de la prise en compte des ressources spécifiques a été l'aboutissement de plusieurs décennies de stratégies étatiques qui au départ avaient marginalisés les territoires ruraux difficiles. Cependant, ces stratégies s'appuient, pour ce qui est de l'insertion économique des jeunes, sur des outils standards et surtout qui ne visent pas réellement le changement institutionnel. Les résultats de notre travail d'enquête et des données que nous avons recueillies montrent que les représentations n'ont pas changé malgré ces nouvelles stratégies et que les mêmes institutions sont maintenues et ont gardé les mêmes réflexes. Chaque organisation se focalise sur ses propres objectifs visant son maintien. Les organisations civiles censés représenter ce changement se comportent comme des organisations publiques et sont perçues comme telles par les populations, comme en Tunisie, ou adoptent des positions revendicatives, comme en Algérie ou des positions opportunistes comme à Asni. Les croyances et les représentations n'ont abouti qu'à un renforcement des institutions existantes. De nouvelles organisations ont bien été créées ou remaniées : les GDA en Tunisie, les comités de village à Yakourene, les associations locales à Asni, mais, elles reproduisent les mêmes pratiques qui ont conduit à l'inefficacité des organisations et institutions existantes. Ce qui nous fait revenir à la réalité de départ et au maintien des institutions. La liberté de s'organiser, de participer au choix de ses représentants, de faire des propositions, d'exposer ses besoins et de participer à la mise en œuvre de projets n'est pas du tout évidente pour les jeunes qui n'ont pas d'autres choix que de se retrouver en marge de toute organisation formelle de la société ou de devoir carrément quitter le pays.

Nous avons émis deux hypothèses de départ la première est que le changement économique dépend du changement institutionnel. Nous avons analysé le changement institutionnel à travers trois aspects : l'émergence de nouveaux acteurs, leurs méthodes d'intervention et surtout les représentations et croyances des acteurs de développement. La deuxième hypothèse est que ces nouvelles institutions doivent être portées par des acteurs de développement et doivent permettre la construction collective du territoire. Les représentations divergentes entre les jeunes et les acteurs de développement locaux ont conduit à des pratiques qui expliquent, sans doute, l'absence d'un projet collectif de construction territoriale dans les trois cas. En effet, nos conclusions après vérification de ces hypothèses sur le territoire de Yakourene, de Tataouine et d'Asni c'est qu'il y a bien eu un processus qui devait aboutir au changement institutionnel, mais que l'analyse de la situation au point de départ et à l'arrivée ne permet pas de conclure à l'efficacité du processus, ni qu'il a permis d'aboutir à une situation inédite sur le plan du changement institutionnel et de la construction collective de territoire.

Conclusion générale

Cette thèse s'inscrit principalement dans la discipline de la géographie sociale et avait pour principal questionnement l'impact des représentations sociales et territoriales des acteurs de développement sur l'application de l'approche territoriale qui vise la construction collective de territoire. Cette question est fortement imprégnée du contexte dans lequel nous nous sommes situés : les territoires ruraux maghrébins. Deux éléments essentiels en font la particularité : les mutations, toujours en cours dans ces territoires et une jeunesse de plus en plus confrontée à des difficultés de la reproduction des schémas socio-économiques locaux quasi en panne. Nous assistons alors à plusieurs types de réactions de toutes parts qu'elles soient formelles et structurées ou informelles, avec comme objectif commun déclaré, la lutte contre la pauvreté et le chômage dont souffrent particulièrement ces zones.

Pour comprendre ce qui se passe au niveau local, il nous a paru indispensable de situer les territoires ruraux difficiles par rapport aux différentes options suivies par les trois pays pour leur développement, depuis leurs indépendances respectives, car les politiques adoptées qu'elles soient globales : politiques de développement et choix stratégiques ou sectorielles notamment développement agricole et rural, ont toujours influencé les territoires difficiles soit directement, soit indirectement. En l'occurrence, il s'avère que la marginalisation que ces territoires ont subie a encouragé la migration et l'exode rural.

Les choix stratégiques adoptés : industrialisation en Algérie, petite industrie pour la Tunisie et agriculture de rente au Maroc ont accentué l'exode vers les parties de ces pays où ces politiques sont concentrées : les villes industrielles en Algérie, le Maroc utile et les zones côtières en Tunisie, et a créé des zones, de plus en plus, sinistrées : zones montagneuses, steppiques et oasiennes en Algérie, Haut Atlas, zones montagneuses rifaines et périphérie de l'Est au Maroc, et les zones Nord-Ouest, Nord-centre et sud en Tunisie. L'agriculture est souvent l'une des dimensions structurantes de ces territoires fragiles et marginalisés. Elle est passée d'une vocation vivrière à une vocation marchande, mais dans les deux cas, après les indépendances respectives des trois pays, la migration et l'exode rural sont devenus des éléments indispensables pour la survie dans ces territoires. Ce schéma de reproduction socio-économique qui se basait sur ces trois éléments (agriculture, migration et exode) a commencé à connaître ses limites à partir des années 70-80 qui ont vu l'emploi administratif, les services et le commerce faire leur apparition. De plus, la migration et l'exode ont commencé à connaître leurs limites, d'une part en raison des restrictions pour l'accès aux pays européens, en ce qui concerne la migration, et d'autre part par les crises économiques suivies des plans d'ajustement structurel, qui ont diminué les offres d'emploi dans le secteur industriel dans les trois pays, dans les années 90-2000, et qui ont, de ce fait, influencé l'exode rural.

Le croît naturel, en baisse, a toutefois continué à être assez important pour que les jeunes : les moins de 30 ans, restent toujours majoritaires dans la plupart de ces zones marginalisées. S'est développé, alors, le secteur informel qui a fait son apparition en force dans le schéma socio-économique. En effet, les jeunes qui ne peuvent plus, pour des raisons diverses, ni œuvrer dans le secteur agricole, ni émigrer ou quitter le territoire se tournent surtout vers l'exploitation des ressources locales dans le secteur informel. Ceci en s'appropriant les territoires et leurs ressources. Il s'agit là du résultat de la marginalisation des territoires qui a conduit à une absence totale de l'anticipation des effets des mutations démographiques, sociales et économiques que les trois pays ont connues en général et ces territoires en

particulier. Ceci a donc abouti progressivement à l'impossibilité de la reconduite des schémas de reproduction socio-économiques et par leur remplacement par de nouveaux schémas introduisant le secteur informel et basés sur l'exploitation des ressources et des spécificités des territoires localement. Ce qui nous ramène à la validation de notre première hypothèse qui prône que les initiatives locales ou territoriales qu'elles soient formelles ou informelles sont le résultat d'un processus de marginalisation de ces territoires ruraux depuis leurs indépendances respectives. Il s'agit, pour les acteurs locaux et pour les populations, surtout, d'une forme de résignation et de repli sur les ressources locales et non pas de projets ambitieux de développement.

Résultat 1 : Les territoires ruraux marginalisés connaissent aujourd'hui une animation dite de développement local basée sur l'approche territoriale, mais leurs populations ont adopté une forme de repli sur soi en tentant de trouver des solutions de survie et non de développement en dehors de toute stratégie officielle ce qui s'apparente à de la résignation locale et non à des initiatives locales.

Notre deuxième hypothèse fait état de l'engagement des acteurs publics et des groupes sociaux dominants dans les territoires marginalisés dans un processus dont l'objectif est de maintenir les positionnements existants. Le processus de changement institutionnel est une directive externe qui ne semble pas avoir bénéficié au niveau local des bonnes conditions pour sa réussite. Dans les trois territoires que nous avons étudiés, cela a clairement été démontré. Nous avons analysé le cas précis des acteurs concernés par l'insertion économique des jeunes. Il s'avère que dans les trois territoires, il existe quatre types d'organisations qui s'occupent de l'insertion économique des jeunes par la promotion de l'entrepreneuriat :

- Des acteurs publics qui, selon leur degré de décentralisation, peuvent être endogènes ou exogènes. Ils s'appuient essentiellement sur des démarches sectorielles, particulièrement celles des ministères de l'agriculture des trois pays qui interviennent dans le cadre des stratégies de développement rural, ou alors se sont des organisations créées spécialement pour atténuer le problème du chômage, notamment celui des jeunes, en leur suggérant des solutions au problème de l'accès au financement, pour la création de leurs propres micro-entreprises quel que soit le domaine d'activité. Ces organisations existent, depuis une quinzaine d'années, dans les trois pays, Elles ont des partenaires locaux dans chaque territoire. Ce type de démarche est surtout observé en Algérie à travers l'Agence Nationale du Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM). C'est le cas également de la BTS (Banque Tunisienne de Solidarité) qui octroie des microcrédits pour la création d'entreprises surtout aux jeunes et l'Agence de Promotion de l'Investissement Agricole (APIA) qui a des programmes spécifiques pour les jeunes en Tunisie.

- Le deuxième type d'acteurs est représenté par des organisations civiles qui peuvent également être endogènes ou exogènes et dont l'existence est clairement postérieure aux plans d'ajustement structurel et aux « processus de démocratisation ». C'est surtout le cas du Maroc ou il existe 12 associations nationales de microcrédit qui sont représentées dans les zones rurales et plusieurs autres associations régionales. Parmi elles la fondation ARDI qui est spécialisée dans l'octroi de microcrédit dans le milieu rural. En Tunisie, des associations de microcrédit dites associations de développement ont été créées suite à un décret présidentiel encourageant leur création en 1999 dans chaque délégation. Les organisations de microcrédit ou qui ont « une composante » microcrédit dans leurs activités existent à un degré moindre en Algérie, seulement leur rôle est secondaire par rapport aux organisations publiques ou alors travaillent en partenariat avec celles-ci.

- Le troisième type d'acteurs est représenté par les organisations exogènes qu'on ne peut classer dans la catégorie des acteurs civils ni dans celle des acteurs publics. Il s'agit des organisations internationales que ce soit les ONG ou les organisations onusiennes (FIDA, FAO, Banque Mondiale etc.) qui exécutent des programmes dans le milieu rural. Celles-là agissent dans le cadre de projets par le biais de la composante « création d'activités génératrices de revenus ou de micro-entreprises ». Cette composante a pour cible essentiellement les femmes et les jeunes. Ces acteurs se retrouvent dans l'ensemble des zones rurales en difficulté, que ce soit au nord ou au sud des trois pays, surtout au Maroc et en Tunisie.

- Le quatrième type d'acteurs est représenté par un groupe hétéroclite d'acteurs endogènes. Il s'agit essentiellement des élus des collectivités locales ou de représentants administratifs de proximité comme les omdas en Tunisie. Il s'agit aussi des organisations traditionnelles représentatives des populations qui sont également un élément important dans la prise de décision. Ce sont ces organisations qui font l'objet d'une attention particulière de la part des différents acteurs de développement, parfois même au détriment des élus locaux. Par ailleurs, nous retrouvons des acteurs qui n'apparaissent pas officiellement, mais dont le rôle est déterminant, il s'agit de notables de tous genres qui influencent la prise de décision sans la moindre représentation officielle à l'exemple des anciens combattants pour l'indépendance du pays en Algérie ou des représentants locaux du l'ancien parti Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), avant sa dissolution, en Tunisie.

L'ensemble de ces acteurs se retrouvent dans les trois territoires, mais à des degrés différents dans chacun des trois territoires. Ce qui est résumé dans le tableau n° 33 suivant :

Tableau 33: Degré d'influence des acteurs de développement dans les territoires ruraux marginalisés étudiés

Type d'acteurs	Yakourene	Tataouine	Asni
1er Type d'acteurs : acteurs publics	+++	+++	+++
2ème Type d'acteurs : Acteurs civils	++	++	+++
3ème Type d'acteurs : Acteurs exogènes	0	+++	+++
4ème type d'acteurs : Acteurs endogènes	++	++	++

+++ : très important
++ : important
+ : moyen
0 : inexistant

Ces divers acteurs interviennent soit dans le cadre de projets de développement qui adoptent officiellement l'approche participative et territoriale : les projets FIDA à Asni et Tataouine, les PPDRI en Algérie, ou bien comme c'est le cas des acteurs publics et administratifs dans le

cadre de leurs missions de représentants de l'Etat. Dans les trois cas, les porteurs de projets sont les organisations publiques, dont les pratiques n'ont pas comme objectif fondamental de susciter l'initiative locale, mais plutôt d'exécuter les actions des projets ou les missions de leurs organisations. Le territoire n'est jamais considéré comme une composante principale spécifique et l'ancrage territorial indispensable : l'appartenance, l'appropriation et l'identification au territoire, n'est pas repérable chez la plupart de ces organisations sauf peut-être chez les organisations locales traditionnelles qui, quant à elles, n'ont pas suffisamment d'atouts pour se renouveler et permettre aux jeunes de s'exprimer et d'en faire de véritables représentants de la frange dynamique de la population. L'enjeu du maintien du statu quo est là également présent.

Sur le plan socio-culturel chacun des trois territoires pourrait être situé dans n'importe lequel des trois pays (Algérie-Maroc-Tunisie). Cependant, les stratégies et approches de développement adoptées depuis les indépendances respectives des trois pays, ont eu une influence sur leurs trajectoires économiques. En effet, même si ces trois territoires ont subi les différentes approches pratiquées au cours de toutes ces années, il ressort globalement que ce sont des territoires qui, après avoir été marginalisés, pendant très longtemps, et que leurs populations ont développé des stratégies de survie basées sur l'exploitation des ressources naturelles et la migration, le développement local et ses corollaires les approches participatives et décentralisées ne semblent pas être assez efficaces pour améliorer la situation de pauvreté et de chômage qui touche surtout les jeunes. Sur le plan pratique, les interprétations des mêmes concepts sont différentes et leurs applications également. Le contexte local et surtout les représentations des acteurs et du territoire par les différents acteurs donnent des résultats pour le moment mitigés.

Donc, entre les institutions qui, selon North D.C, régissent la société et qui sont souvent instrumentalisées par une catégorie d'acteurs pour servir ses intérêts, et le déficit en liberté et en capabilités, qui selon Amartya Sen ne peuvent exister que dans un système démocratique, la marge de manœuvre dont jouissent les acteurs de développement dans les trois territoires pour asseoir un véritable changement institutionnel qu'ils soient publics, privés ou civils est très faible. De ce fait le deuxième résultat de notre travail est :

Résultat 2 : La création de nouveaux acteurs locaux et/ou le remaniement des acteurs locaux, notamment civils existants n'a pas conduit à l'instauration de mécanismes de gouvernance territoriale qui permettent une prise de décision partagée dans le cadre de projets de construction collective de territoires.

La troisième hypothèse que nous avons suggérée est que ce sont les représentations sociales et territoriales divergentes qui sont à l'origine des comportements et attitudes des différents acteurs de développement, ce qui ne conduit pas au changement institutionnel nécessaire pour asseoir de nouvelles pratiques convergentes pour le développement des territoires. Ces représentations sont soit le résultat de croyances héritées pour les représentations du noyau central, soit de pratiques actuelles uniformisées pour les représentations de types périphériques[212]. Les représentations sont divergentes, mais très proches par catégories d'acteurs entre les trois territoires.

[212] Une représentation sociale possède un noyau central : théorie du noyau central de S. Moscovici, 1961 et des schèmes périphériques ou système périphérique de Claude Flament, 1989 Mannoni Pierre. (2010). *Les représentations sociales.* paris: Presses Universitaires de France. 127 p. (Que sais-je?).

Alors que les représentations des jeunes de Yakourene et de Tataouine, où nous avons pu enquêter, sont également très proches. Les différences notées sont surtout liées à la position géographique des territoires et non aux actions de développement que ces territoires ont connues. Les principaux critères communs aux trois territoires et qui déterminent les représentations des acteurs de développement et des jeunes sont :

- Les trois territoires subissent encore l'influence tribale patriarcale de sorte que les jeunes sont toujours considérés comme une catégorie non impliquée dans la prise de décision.
- Depuis les indépendances respectives des trois pays, le développement est considéré comme étant la mission de l'Etat et consiste surtout en l'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services en vue du désenclavement des territoires.
- Ce sont des territoires qui ont un long passé de marginalisation sur le plan économique.
- Les populations ont, toujours, même du temps de la colonisation, développé des stratégies de survie pour la gestion commune des ressources et pour l'instauration d'institutions de gestion du fonctionnement des sociétés. Ce qui limitait leurs attentes des structures de l'Etat.

Pour les acteurs de développement : publics, étatiques (administrations et « élus locaux»)

Les représentations du noyau central sont:

- Les jeunes sont sans initiatives et manquent de confiance en eux-mêmes.
- Le territoire ne dispose pas de ressources qui pourraient permettre de constituer des leviers de développement. Celles-ci sont rares ou/et dégradées.

Les représentations du système périphérique sont:

- Une intervention forte de l'Etat est nécessaire au niveau central, le développement local et l'approche territoriale ne sont pas applicables au niveau de ces territoires.
- Les organisations locales traditionnelles ne sont pas en mesure de porter des projets et ont besoin d'encadrement

- Représentations du noyau central : le territoire est doté de suffisamment de ressources pour un projet de développement territorial.

- Représentations du système périphérique : les acteurs locaux de développement procèdent à la marginalisation des jeunes et ne travaillent pas en coordination pour mettre en œuvre des projets qui permettraient l'exploitation des ressources locales pour le développement du territoire. Tandis que l'Etat central a toujours marginalisé le territoire depuis l'indépendance du pays.

Que ce soit pour les acteurs locaux ou pour les jeunes, les représentations du noyau central sont celles qui sont difficiles à changer car elles sont le résultat de croyances liées au rapport au territoire. Les acteurs de développement notamment les acteurs publics s'étant peu à peu imprégnés des différentes pratiques liées à leurs organisations et ont une vision réduite de leurs missions respectives alors que les populations, notamment les jeunes se retrouvent

ancrés au territoire et sont les héritiers de centaines d'années de stratégies de survie sur ces territoires. Chacun restant donc fidèle à l'entité qui assure sa survie. Cette situation est surtout valable pour les acteurs publics. Dans le cas des acteurs civils, notamment le cas des organisations traditionnelles, souvent remaniées, ce qui est le cas dans les trois situations que nous avons étudiées dans les trois pays, leurs représentations sont également très imprégnées de croyances anciennes sur leurs missions, ce qui les poussent à se maintenir dans des positions revendicatives vis-à-vis des acteurs publics qui sont, pour eux, les représentants de l'autorité. Ils ne souhaitent pas vraiment évoluer et se transformer en porteurs de projets, mais plutôt se maintenir dans des missions de représentations des intérêts des populations face à ces acteurs et aussi dans le règlement des affaires internes sur le plan social notamment à Yakourene et à Asni.

Pour ce qui est des organisations externes notamment le FIDA et des ONG diverses qui interviennent surtout au Maroc. La frénésie notée à Asni et l'analyse du projet PRODESUD, à Tataouine en Tunisie, montrent que leurs représentations sur ces territoires sont l'otage de leurs méthodes de travail qui passent par les acteurs publics, à chaque fois, ce qui ne leur permet pas de connaître les situations réelles. A cela s'ajoute les travers de la représentation de la part des organisations locales qui, comme nous l'avons expliqué précédemment, s'adaptent à leurs offres pour profiter des financements éventuels apportés par ces organisations.

La conclusion que nous en tirons et qui constituera notre troisième résultat :

Le résultat 3 : les représentations sociales et territoriales des acteurs locaux et des populations, notamment les jeunes, sont divergentes et sont dues soit à des croyances liées à l'histoire de ces territoires, dans le cas des jeunes et des organisations traditionnelles locales, soit à la fidélité aux missions et aux pratiques de ces organisations en ce qui concerne les acteurs publics et les acteurs exogènes.

Suite à ces résultats, quelle réponse pouvons-nous apporter à notre questionnement de départ ? La construction de territoire par le biais d'un projet commun n'est-elle pas biaisée dans des situations aussi complexes et des environnements aussi porteurs de divergences de représentations ?

Les espaces que nous avons étudiés ont tous les trois des dimensions identitaires fortes. Yakourene se trouve en Kabylie avec comme éléments identitaires la langue, le arch, mais aussi le système agroforestier. Pour ce qui est d'Asni, situé dans le haut Atlas, là également la dimension berbère a participé à façonner l'identité des populations et les montagnes et vallées sur le plan du relief sont des éléments importants dans l'identification au territoire. Il en est de même pour Tataouine qui, là également, peut être caractérisée par l'identité berbère, même si elle n'est pas aussi entière que dans les deux autres territoires. Le passé nomade et l'agropastoralisme, complètement imbriqué dans la structuration tribale des populations de Tataouine, est l'élément identitaire le plus marquant.

Ces trois territoires sont occupés par des populations qui ont des histoires communes. Si on se réfère à la définition Guy Diméo, 1998, selon qui « […] le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité », nous nous rendons compte que pour ce qui est des territoires que nous avons étudiés, il s'agit, déjà, de véritables territoires. Les valeurs rurales de solidarité, d'entraide, de

la famille et de la vie communautaire, sont là pour le prouver. L'appartenance au territoire est clairement définie. Elle est basée sur l'appartenance à l'une des familles originaire des territoires qui appartiennent à des tribus clairement identifiées. Les spécificités naturelles sont également un facteur important déterminant l'appartenance au territoire: la forêt à Yakourene, les parcours à Tataouine et la montagne et les vallées à Asni. A Yakourene, il existe une identité forestière, comme il existe une identité pastorale à Tataouine et une identité montagnarde à Asni et les liens avec la forêt, les parcours, la montagne et leurs ressources ont toujours rythmé la vie socio-économique sur ces territoires. Ces éléments naturels ont empêché les invasions, ont permis la résistance et surtout ont permis la vie grâce à leurs ressources, mais aussi ont créé un climat d'insécurité ces dernières années et sont victimes de dégradations notamment par le biais des incendies de forêts à Yakourene et de la sécheresse pour les parcours à Tataouine. En tout cas, ces éléments naturels ont toujours porté et continuent de porter l'espoir d'une vie meilleure. Ce sont également ces éléments qui ont permis une continuité des représentations des territoires entre les différentes générations. Ces représentations influencent à leur tour les processus d'appropriation qui influencent la reproduction sociale.

Toutefois, des différences en matière des échelles d'appartenance sont notées en raison du passé de société nomade de Tataouine. L'appartenance tribale est liée à l'exploitation des parcours qui sont répartis sur l'ensemble du gouvernorat. Tataouine est un véritable territoire réticulaire dont la représentation chez la population et même chez les acteurs de développement est déterminée par l'appartenance tribale qui est, elle-même, déterminée par le pouvoir que possède chaque tribu sur l'exploitation des parcours. Ces derniers n'ont plus la même valeur économique et sociale que par le passé, mais sur le plan de la détermination de l'identité et de la territorialité leur influence est encore forte. C'est d'une valeur identitaire dont il s'agit. Cette représentation du territoire liée aux parcours, mais aussi aux frontières, rends sa délimitation abstraite et complexe. Si le territoire est représenté de cette façon, son appropriation économique est rendue difficile puisque l'élevage extensif qui donnait un sens à cette appropriation ne peut plus jouer ce rôle suite à plusieurs facteurs. De ce fait, les représentations ne peuvent pas être suivies des pratiques correspondantes. Ce qui a justifié la présence de ces populations dans ce territoire n'est plus valable aujourd'hui, mais les représentations, elles, sont toujours d'actualité. En effet, le territoire qui était adapté au nomadisme et au pastoralisme ne l'est plus. Aujourd'hui, ni le nomadisme n'est possible pour des raisons de changements sociétaux et en raison de la privatisation progressive des parcours, ni les solutions proposées : l'intensification de l'élevage, l'agriculture irriguée ou le salariat de toute sorte, ne constituent des solutions de substitution. Les habitants de Tataouine voient les solutions pour leur survie en dehors du territoire. En dehors du fait de quitter le territoire pour l'étranger ou pour un autre gouvernorat en Tunisie, le commerce en relation avec la Lybie est la seule source de revenus possible sur le territoire. Les ressources territoriales locales ne sont pas suffisantes. Les stratégies adoptées par les populations sont des stratégies de survie et non de « développement ». Les mutations qu'a subi Tataouine sont d'ordre socio-spatiales et provoquées par, aussi bien, la population : la privatisation des terres collectives est largement approuvé par la population, le métier de berger est délaissé par les jeunes, le défrichement est provoqué par la population, que par l'Etat : encouragement de la privatisation et encouragement de l'agriculture et l'intensification de l'élevage. A cela s'ajoute la sécheresse qui diminue de la valeur de la ressource que peuvent constituer les parcours pour la population. De ce fait, Tataouine est passé d'un territoire au lien fort et quasi fusionnel avec la société, dans un passé pas très éloigné, à un territoire où la jeune génération d'aujourd'hui ne lui reconnaît qu'une fonction résidentielle, par défaut, sans une fonction économique quelconque.

A Yakourene et Asni la situation est peut être différente en matière de délimitation des espaces d'appartenance : le douar, la commune, l'espace tribal. Seulement, les problèmes d'exploitation des ressources que permettaient, dans le passé, ces espaces d'appartenance sont également posés.

De ce fait, dans les trois cas étudiés, l'appropriation économique du territoire semble être l'élément le plus difficile dans la construction territoriale. Les trois territoires étudiés ne partent pas de rien. C'était des territoires qui remplissaient les conditions d'identification, d'appartenance et d'appropriation historique, sociale, et économique, mais les changements et mutations de tous bords survenus : démographiques, sociaux, naturels et économiques ont rendu l'appropriation économique difficile telle qu'elle se faisait, voire, impossible. En effet, en plus de la problématique de la rareté des ressources par rapport aux réalités démographiques, il est clair que si pour l'appropriation idéologique et sociale une certaine cohésion existe, entre les différents acteurs locaux, sur le plan de l'appropriation économique et politique, les divergences sont importantes et conduisent à l'impossibilité d'un projet commun de construction de territoire. Bien au contraire, les pratiques adoptées visent parfois à déstructurer des éléments qui pouvaient permettre de renforcer l'avènement d'une gouvernance locale centrée sur la participation et la décentralisation.

Dans la réalité, dans le cas de Tataouine, par exemple, l'intervention de l'Etat à travers ses programmes de développement standards ou même à travers le projet PRODESUD qui était censé adopter l'approche territoriale, n'a fait que déstructurer les fondements de ce territoire complexe que ce soit dans le domaine organisationnel : blocage des initiatives spontanées et contrôle de toutes les formes d'organisation de la population, dans le domaine de l'exploitation des ressources : foncier et parcours que dans le domaine des orientations de développement : arboriculture et élevage. Tout se passe comme si conscients de la complexité de la situation et « désespéré » par la limitation et l'état de dégradation des ressources du territoire, l'Etat a décidé de se limiter à « superviser » les stratégies de survie développées par la population, surtout les jeune, à savoir la contrebande, le commerce informel, la migration, y compris la migration clandestine etc.

Au Maroc, à Asni, la situation est presque identique à travers le projet PDRZMH et les ONG qui incarnent plus le désengagement de l'Etat, après plusieurs décennies de marginalisation du territoire, qu'une solution pour l'appropriation économique et la construction territoriale puisque les actions proposées sont suggérées ou imposées par les porteurs de projet externes et il ne s'agit pas de véritables projets territoriaux, mais d'actions ponctuelles et à portée économique limitée voire inexistante.

En Algérie, à Yakourene, les PPDRI, ne sont pas vraiment le levier de développement espéré, trop éloigné des réalités et pas assez consistants pour proposer des solutions viables. Ils sont même parfois vécus par les populations comme une menace pour l'ordre établi. Les jeunes ne sont quasiment pas impliqués dans ces projets. Quant aux organisations d'insertion économique telles que l'ANSEJ et l'ANGEM, l'absence de travail de proximité de leur part est flagrant et la récurrence des projets validés aboutissent inévitablement à la saturation du marché. Ceci conduit les jeunes à se retourner vers les ressources locales, et le laxisme de l'Etat aidant, ces ressources naturelles sont dégradées et surexploitées. Toutefois, des initiatives permettent à ces jeunes de survivre et de faire vivre leurs familles telles que celles des vendeurs de poterie qui exploitent les ressources paysagères pour exercer leur activité. Ceci dénote de deux mondes parallèles où les jeunes se représentent le territoire comme

territoire de projet et où les organisations publiques et les collectivités locales n'ont pas cette représentation positive.

Pourtant, dans les trois cas, l'appropriation idéologique et historique est évidente reste l'appropriation économique qui est entravée par des contraintes démographiques, naturelles, sociales et même économiques objectives, mais aussi par des représentations divergentes des acteurs locaux et des différentes catégories de la population notamment les jeunes. L'enjeu de leur insertion économique n'est plus à démontrer que ce soit pour des raisons sociales, politiques ou même sécuritaires.

Bibliographie

Abaab A, Elloumi M, et al. 2000. Tunisie. *Agricultures familiales et développement en Méditerranée*. Paris : KARTHALA-CIHEAM. pp 449-500.

Abaab A et al. (2006). *Dynamique des populations, disponibilités des terres et adaptation des régimes fonciers*. CICRED. 107 p. [En ligne] http://www.cicred.org/Eng/Publications/pdf/MonogTunisie.pdf file://C%3A%2FDocuments%20and%20Settings%2Fboudedja%2FMes%20documents%2Fdoctorat%2Fcontexte%20Maghreb%2FTunisie%2FTypologie%2FMonogTunisie.pdf.

Abric J.C. 1999. *Les représentations sociales.* Ed : L'Harmattan. 107 p.

Abric J.C. 2003. La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales. in *Méthodes d'étude des représentations sociales*. Erès. pp 59-80.

Adli Younes. 2004. *La kabylie à l'épreuve des invasions: des phéniciens à 1900.* Ed : Zyriab. 272 p.

Aït Kadi, M. 2003. Stratégies 2020 du développement rural au Maroc. *Actes du séminaire International Méditerranéen du CIHEAM sur les Nouvelles Stratégies pour un Développement Rural Durable dans les Pays Méditerranéens*, 2000/04/10-12, Marrakech (Maroc). pp17-21.

Akesbi N. 2001. L'agriculture familiale au Maroc face à la perspective de libéralisation des échanges. in *Milieu rural, agriculture familiale: itinéraires méditerranéen*. Montpellier : CIHEAM-IAMM.

Akesbi N. 2011. "La nouvelle stratégie agricole du Maroc annonce-elle l'insécurité alimentaire du pays?" *Confluences Méditerranée*. (78). pp 93-105.

Aldhuy J. 2008. "Au-delà du territoire, la territorialité?" *Géodoc* (55). pp 35-42.

Alphandéry P et Bergues M. 2004. "Territoires en questions. Pratiques des lieux, usages d'un mot. ." *Ethnologie française*. 34(1). pp 5-12.

Alphandéry P et Billaud J.P. 2009. "Retour sur la sociologie rurale." *Etudes rurales*. (183). pp 9-22.

Ansay P. 2010. "Amartya Sen: l'économie est une science morale." *Politique, revue de débats* (63). http://politique.eu.org/spip.php?article1063

Assidon E. 2002. Les théories économiques du développement. Paris : La découverte. 128 p.

Ayadi Nabil. 2010. *Carte de la répartition des terres selon leur statut juridique à Tataouine*. IRA de Médenine.

Azoulay G. 2002. *Les théories du développement*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. p 332.

Badie B. 1995. *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris: Fayard. p 276

Badjeddi M. 2007. "La décentralisation et la mise en oeuvre de stratégies participatives de développement rural au Maroc. " *Les notes d'analyse du CIHEAM*. 27 p.

Bailly A, Ferras R, et al. 1992. Encyclopédie de géographie. *Encyclopédie de Géographie*. Paris : Economica. 1132 p.

Bedrani S, Bensouiah R, et al. 2000. Algérie. in *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Paris : Karthala et Ciheam**:** 69-125.

Bedrani. S et et Bouaita. A. 2003. Le foncier agricole périurbain en Algérie. in *Bouleversements fonciers en Méditerranée des agriculteurs sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*. Mohamed Elloumi (dr) et Anne-Marie Jouve (dr), Paris : KHARTALA- CIHEAM.

Bellaoui A. 2009. L'organisation régionale au Maroc: vers une plus grande artificialisation de l'espace géographique. in *Les territoires à l'épreuve des normes: référents et innovations: contributions croisées sud-africaines et marocaines*. LERMA et Montagnes Méditerranéennes. pp 79-92.

Belhedi A. 1992. *L'organisation de l'espace en Tunisie : production et reproduction de l'espace*. Tunis : Université de Tunis. 270 p.

Belhedi A. 1996. « Développement régional, rural, local ». Tunis. *Cahiers du CERES Série géographie*. CERES (17).

Belhedi A. 2004. Le découpage administratif en Tunisie. in *Aménageurs et aménagés en Algérie: héritages des années Boumedienne et Chadli*. Ed : l'Harmattan. 254 p.

Bendjelid A. 2004. Le contexte méthodologique et politique du remodelage administratif des wilayas de 1975. in *Aménageurs et aménagés en Algérie: héritages des années Boumedienne et Chadli*. Ed : l'Harmattan. 420 p.

Bensaad. A. 1996. *Pratiques foncières et dynamique rurale après le partage du collectif : cas de la délégation de Gafsa-Nord*. Mémoire de diplôme d'Études approfondies. Faculté de Droit d'Economie et des Sciences sociales. Formation doctorale Espaces, sociétés et villes dans le monde arabe. Université François Rabelais de Tours.

Bensaad.A. 2009. *La privatisation des terres collectives dans les régions arides tunisiennes: contraintes socio-économiques et impact sur l'environnement. Cas de la région de Tataouine, sud Tunisien*. Medenine : IRA de Médenine. 152 p.

Bensalem M. 1999. *Ruptures des espaces pastoraux. Nouveaux enjeux et nouveaux acteurs : cas d'El-Ouara Tataouine, Sud-Est Tunisien*. Mémoire d'études approfondies. Université François Rabelais de Tours. 78 p.

Bensoltane I. 2009. Accès au foncier et mode de sécurisation des terres dans les zones arides, cas de Tataouine. *Actes du DELZOD. Djerba, Tunisie, Institut des Régions Arides-Médenine. Colloque 22-24 Avril 2009. Djerba Tunisie*.

Bessaoud O (2006). "La Stratégie de développement rural en Algérie." *Options méditerranéennes série* A(71).

Bessaoud O. 2008. "Les organisations rurales au Maghreb. Leur rôle dans le développement : un essai d'évaluation ". *Economie rurale*. pp303-305.

Blanc M. 1997. "La ruralité : diversité des approches." *Economies rurales*. 242(242). pp 5-12.

Bonardi C et Roussiau N. 2001. *Les représentations sociales: Etat des lieux et perspectives*. Ed : Mardaga. 250 p.

Bouachik A et Saint-Prot C, et al. 2010. *Vers un modèle marocain de régionalisation*. Ed : CNRS Editions. 170 p.

Boubakri H. 2006. L'autre face de la Jeffara: mobilité transfrontalière, migration internationale et dynamiques territoriales. Entre désertification et développement. La jeffara tunisienne. Ed : IRD, CERES, IRA. pp 197-213.

Boudy P. 1955. *Economie forestière nord-africaine. Description forestière de l'Algérie et de la Tunisie*. Paris : Larose.

Boujrouf S et Hassani E. 2008. "Toponymie et recomposition territoriale au Maroc: figures, sens et logiques." *Revue en ligne l'espace politique* (5). http://espacepolitique.revues.org/index228.html

Bourdieu P. 1961. *Sociologie de l'Algérie*. Que sais-je ? Paris : Presses Universitaires de France. 140 p.

Bourdieu P. 1980. *Le sens pratique*. Paris : Les éditions de Minuit. 474 p.

Bourdieu P et Sayad A (1964). *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Ed : Les éditions de minuit. 224 p.

Boyé. S et al. 2006. *Le guide de la microfinance. Microcrédit et épargne pour le développement*. Ed : d'organisation. 304 p.

Brûlé J-C. 2004. Une carte des espaces vécus: vers une cartographie d'espaces de référence identitaire. in *Aménageurs et aménagés en Algérie: héritages des années Boumediene et Chadli*. Ed : L'Harmattan. p 298-307.

Bureau national d'études pour le développement rural. 2008. *Rapport sur le schéma directeur d'aménagement. Wilaya de Tizi-Ouzou*. Direction générale des forêts.

Bureau national des études forestières. 1989. Etude d'aménagement des forêts de Mizrana-Béni-Ghobri-Tamgout-Béni Djenad-Taksebt-Azzouza-Tigrine. Wilaya de Tizi-Ouzou. in *Etudes de milieu*. Bureau national des études forestières.

Cabot j. 1983. "Délimitation de l'espace et développement: Réflexion sur les découpages administratifs successifs de l'Algérie. " *Annuaire de l'Afrique du Nord*. pp 137-147.

Campagne P et al. 2009. A propos du projet « Jessour et Ksour de Béni Khédache : quelques réflexions sur la gouvernance du développement territorial dans les zones difficiles ». *Actes du DELZOD. Colloque 22-24 Avril 2009. Djerba Tunisie*.

Campagne P. 2007. Mondialisation et développement des zones intermédiaires du Maghreb. Quelques questions économiques et sociologiques. in *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale*. IAV Hassan II. pp 121-135.

Campagne P. 2012. *Processus d'émergence des ruraux dans les pays méditerranéens: analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens*. Ed : CJEAM : (69). 252 p.

Campagne P et Pecqueur B. 2009. Zones difficiles, territoires de développement? *Actes du DELZOD. Djerba, Tunisie, Institut des Régions Arides-Médenine. Colloque 22-24 Avril 2009.*

Chabeau D et al. 2005. "Evolution de l'analyse northienne des institutions." *Revue économique*. 56(3). pp 691-704.

Champagne P. 2002. *L'héritage refusé: la crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2002. Reproduction sociale dans le milieu rural*. Paris : du Seuil. 336 p.

Chapuis R .2005. La géographie agraire et la géographie rurale. *in Les concepts de la géographie humaine*. Antoine Bailly (dr) Ed : Armand Colin. pp199-211.

Cherrad. S. E. 1999. "La dynamique rurale des espaces péri-urbains de l'Est algérien". Marc Côte (dr). Dynamique des zones rurales au Maghreb. *Revue Mutation des territoires* 4.

Cherradi A. 2006. *Ibn Khaldûn: l'homme et le théoricien de la civilisation*. Ed : Gaillimard. 523 p.

Cialdella N. 2005. *Stratégies d'élevage dans les projets familiaux en milieu aride. Usages des ressources locales pour gérer l'incertain, cas de la Jeffara (sud-est tunisien)*. Thèse de doctorat. Institut National Agronomique Paris-Grignon.

CIHEAM. 2008. *Mediterra, Les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée*. Ed : Presses de Science Po. 356 p.

Concervation des forêts de la wilaya de Tizi-Ouzou. 2010. *La place du secteur des forêts dans le développement local*. Consulté le 03 Mars 2011. http://www.tiziouzou-dz.com/presentation-forets-to.pdf.

Conseil National Economique et Social. 1999. *Problématique de développement agricole. Eléments pour un débat national*. Alger : CNES. 58 p.

Consultative group to assist the poor (CGAP). 2006. *Bancarisation de masse en Algérie Opportunités et défis. Rapport final*. Consulté en Décembre 2011. www.cgap.org/.../Documents/MF_in_Algeria_fr.pdf

Côte M. 1988. *L'Algérie ou l'espace retourné*. Ed : Flammarion. 362 p.

Côte M. 1996. *Pays, paysages, paysans d'Algérie*. Paris : CNRS. 282 p.

Côte M. 1999. *Dynamiques rurales dans le Maghreb profond*. Montpellier : Service des publications de l'université paul valery. 202 p.

CRDA et IRA. 1994. *L'agriculture dans le gouvernorat de Tataouine : situation et perspectives de développement*. Rapport. CRDA et IRA.

Cresswell T. 2004. *Place: a short introduction*. Ed: Blackwell Publishing. 79 p.

Crevoisier O. 2010. "La pertinence de l'approche territoriale." *Revue d'Economie régionale et urbaine*. p 969-985.

Crozier M et Friedberg E. 1981. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Ed : du Seuil. 500 p.

Debarbieux B. 2004. Représentation. Consulté le 2 Avril 2009. http://www.hypergeo.eu/spip.php?article141#.

Delhoum C et al. 2002. *Contre-pouvoirs et démocratisation : une étude comparative des syndicats et des associations dans quatre pays (Algérie, Bosnie-Herzégovine, Mexique, Roumanie)*. Paris : IEDES.

Desmet H, Lahaye W, et al. 2012. *Les points charnières de la recherche scientifique*. Campus Numérique FORSE. 2012, consulté le 16 Mai 2012. http://www.renforse.net/mardif/Methodo/Methodologie_M2r.pdf.

Di Méo Guy. 1991. *L'homme, la société, l'espace*. Paris: Anthropos/Economica. 319 p.

Di Méo Guy. 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan Université. 317 p.

Di Méo Guy. 2008. "Une géographie sociale entre représentations et action". *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, vol. 23, géographie sociale, territoire.

Dionne. S et Jean. B. 2009. *La ruralité entre les appréciations statistiques et les représentations sociales : comprendre la reconfiguration socio-spatiale des territoires ruraux québécois*. Consulté le 12 Juin 2009 http://norois.revues.org/1599.

Direction générale de l'environnement. 1995. *Atlas du gouvernorat de Tataouine, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire*.

Direction provinciale de l'agriculture de Marrakech. 2010. *Projet de développement rural des zones montagneuses de la province d'Al-Haouz. Réalisations de l'année 2009 et programmes de travail de l'année 2010*. Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime du Maroc.

Dormois R. 2007. Pour une analyse dynamique des ressources dans la conduite de l'action publique. In *La ressource territoriale*. Hervé Gumuchain (dr), Bernard Pecqueur (dr). Paris: A. Economica. pp 49-65.

El Moudjahid. H et El Mbarki. H. 2007. Les transformations socio-économiques et spatiales du Haouz de Marrakech. M. Akesbi (dr), D. Benatya (dr), L. Zagdouni (dr), A. Zouggari (dr). In : *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale*. IAV Hassan II. pp 79-89.

Elloumi M. 1997. Politiques agricoles, programmes de développement rural et zones défavorisées: le cas de la Tunisie. B. Roux (dr), D. Guerraoui (dr). In : *Les zones défavorisées méditerranéennes*. Ed : L'Harmattan-Toubkal. pp 71-91.

Elloumi, M. 2006. "Les politiques de développement rural en Tunisie : Acquis et perspectives." *Options Méditerranéennes*. Ed : CIHEAM. pp 71: 65.

Elloumi M. 2007. Agriculture et développement rural en Tunisie. Les nouvelles formes d'organisation de l'agriculture familiale. M. Akesbi (dr), D. Benatya (dr), L. Zagdouni (dr), A. Zouggari (dr). In : *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale*. IAV Hassan II. pp 359-376.

Elloumi M. 2009. Développement rural, participation et nouvelle gouvernance. P. Bonte (dr), M. Elloumi (dr), H. Guillaume (dr), M. Mahdi (dr). *In : Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés oriental marocain et Sud-est tunisien*. Tunis : Cerès Ed. pp 185-197.

Elloumi M. 2012. Développement territorial et ressources patrimoniales: le Sud-Est tunisien comme exemple. *Actes du colloque international. Développement territorial, patrimoine et tourisme en zones fragiles et menacées : entre dynamiques économiques, démocratie participative et communication*. Vincent Meyer, Mongi Sghaïer and Nozha Smati. Djerba, Tunisie. IRA de Medenine.

Elloumi M et al. 2006. "Développement local, institutions et gestion des ressources naturelles (Tunisie). Le cas de la communauté de Ouled H'lel dans la délégation de Ain Draham" *Options Méditerranéenne* Sér. A (71). Ed : CIHEAM.

FAO. 2012. *Système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture*. Consulté en Décembre 2012. http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/indexfra.stm.

Falzon. M. 1998. *Les interventions économiques des collectivités locales.* Ed : Crédit Local de France. L.G.D.J. 498 p.

Ferdawcy L et Lomri A. 2000. Maroc. *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Paris : KARTHALA-CIHEAM. pp 397-448.

Ferrah A. 2003. *La dynamique associative en Algérie : quelques repères historiques*. Consulté en février 2010. http://www.gredaal.com/associations/associations_documents/Acteurs/historique_association_algerie.htm.

Flament C. 1989. Structure et dynamique des représentations sociales. *in Les représentations sociales*. D. Jodelet (dr). Paris : P.U.F. pp 204-219,

Gabas J.J. 2003. "Acteurs et politiques publiques." *Mondes en développement*. 31 (124).

Gagnon Y.C. 2012. *L'étude de cas comme méthode de recherche.* Ed : Presses de l'université du Québec. 146 p.

Gebrati F. 2004. *La mobilisation territoriale des acteurs du développement local dans le Haut-Atlas occidental*. Thèse de doctorat. Institut de Géographie Alpine. Grenoble : Université Joseph Fourier. 330 p.

Giddens A. 2005. *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration.* Ed : Quadrige/PUF. 474 p.

Gouvernement algérien. 2005. Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement. Algérie. Gouvernement Algérien. Consulté en Mars 2010 http://www.dz.undp.org/publications/national/RNODM_2005.pdf

Guerin I et al. 2011. *Analyse des déterminants de la demande de services financiers dans le monde rural.* Ed : Ex post. 104 p.

Guermond Y. 2008. *L'identité territoriale*. Consulté le 13 Novembre 2011, http://www.hypergeo.eu/spip.php?article425.

Guigou J-L. 1995. *Une ambition pour le territoire. Aménager l'espace et le temps*. Ed : L'aube datar. 136 p.

Guillaume, H. et Romagny B. 2003. *Sociétés, dynamiques d'occupation du milieu et compétitions sur les ressources naturelles dans la Jeffara tunisienne*. 248 p. Médenine : IRA.

Guillermo Y. 1999. "Villes et campagnes d'Algérie." *Autrepart* (11). p 47-60.

Gumuchian H. 1991. *Représentations et Aménagement du Territoire*. Paris : Anthropos. p 143.

Gumuchian H et al. 2003. *Les acteurs ces oubliés du territoire*. Paris : Anthropos, Economica. 186 p.

Hajouj A, Kerbout M. 2009. Le processus de territorialisation au Maroc, facteurs et déterminants. In: *Les territoires à l'épreuve des normes: référents et innovations: contributions croisées sud-africaines, françaises et marocaines.* . Ed : LERMA et Revue Montagnes Méditerranéennes. pp. 49-62.

Hamel J. 1997. *Etude de cas et sciences sociales*. Ed : l'Harmattan. 123 p.

Hanoteau A, Letourneux A. 1999. *La kabylie et les coutumes kabyles.* Ed : Berti Editions. 272 p.

Hassani E. 2009. Les processus de décomposition et de recomposition territoriales dans la région Doukkala-Abda et après l'instauration du protectorat français. In : *Les territoires à l'épreuve des normes: référents et innovations: contributions croisées sud-africaines et marocaines*. Ed : LERMA et Montagnes Méditerranéennes. pp. 213-226.

Hervieu B. et al. 2006. "Mutations et défis pour l'agriculture au Maghreb. " *Les notes d'analyse du CIHEAM* (16).

Hervieu B. 2008. *Les orphelins de l'exode rural*. Ed: l'aube.121 p.

Huberman M. et Miles M. 2003. *Analyse des données qualitatives*. Ed : De Boeck.

Institut National des Statistiques. 2010. *Enquête population emploi de 1989*. Consulté en décembre 2010. http://www.ins.nat.tn/

Institut National de la Recherche Hydraulique. 2011. *Carte de la commune de Yakourene*, ANRH, Alger.

Jean Y et Périgord M. 2009. *Géographie rurale*. Ed : Armand Colin. 127 p.

Jodelet D. 1989. *Les représentations sociales*. Ed : Presses universitaires de France. 424 p.

Joumady O. 1999. "Libéralisation financière, rationnement du crédit et investissement des entreprises marocaines.". *Régions et développement* (9). pp 106-132.

Kayser B. 1990. *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*. Ed : Armand Colin. 316 p.

Kayser B et al. 1994. *Pour une ruralité choisie*. Ed : datar/éditions de l'aube. 139 p.

Koop K et Pecqeur B et al. 2010. "Pourquoi croire au modèle du développement territorial au Maghreb? Une approche critique. ." *Echo/Géo*. Consulté le 29 Décembre, 2011, http://echogeo.revues.org/12065.

Lajarge R et Roux E. 2007. Ressource, projet: le travail continu des intentionnalités. . La ressource territoriale. Ed : Economica/Anthropos. pp 133-146.

Landy F. 2002. *Changements de focale. Les échelles du développement rural et de la sécurité alimentaire. De la mondialisation au développement local en Inde. Questions d'échelles*. Ed : CNRS Editions. 254 p.

Laroussi H. 2009. "Femme et micro-crédit en Tunisie: le micro-crédit, outil de valorisation de la femme au sein de la famille?" *Tiers Monde* 3(199). pp 501-516.

Laroussi. K. 1991. *L'impact du secteur informel sur le milieu rural au Maghreb. Approches socio-économiques. 1 er cas d'étude : la région du sud-est tunisien*. IRA de Médenine.

Larroussi A. 2007. Le omda aujourd'hui ou le notable modélisé développement et changement social. *Actes colloque : Les changements sociaux en Tunisie 1950-2000*. Ed : L'Harmattan. 332 p.

Lasarev G. 2009. Promouvoir le développement des territoires ruraux. *In MediTerra, repenser le développement rural en Méditerranée*. Ed : Science Po Les presses, plan bleu.

Le Berre M. 1992. "Le territoire selon Maryvonne le Berre." Consulté le 20 Février 2012 http://www.hypergeo.eu/spip.php?article335#.

Louizi K. 1998. Projets et logiques d'acteurs : Les dilemmes de l'évaluation de l'action collective. *In : La socio-économie des territoires. Expériences et théories*. Ed : l'Harmattan. pp 115-127.

Mahdi M et al. 2007. Nouvelles recompositions de la famille dans le Maroc oriental. Réalité et représentations sociales. M. Akesbi (dr), D. Benatya (dr), L. Zagdouni (dr), A. Zouggari (dr). In : *Devenir de la société rurale, développement économique et mobilisation sociale*. IAV Hassan II. pp 69-78.

Mannoni P. 2010. *Les représentations sociales*. Que sais-je ? Ed : Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.

Maric M. 2001. "A propos de liberté et d'égalité en économie: deux traductions d'Amartya Sen." *Mouvements* (15/16). pp 193-195.

Measson L. 2004. Hiérarchisation des discours sur les effets du programme LEADER. Le défi de la production d'une appréciation partagée. Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen. Les politiques régionales à l'épreuve des faits. *Actes Conférence. Bruxelles 1, 2 et 3 Septembre 2004.*

Mélé P. 2004. *Conflits et territoires.* Maison des sciences de l'homme "Villes et territoires". Ed : Presses universitaires François Rabelais. 224 p.

Mérenne-Schoumaker. B. 2002. *Analyser les territoires. Savoirs et outils*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. 166 p.

Messaoudene M. 2005. *Proposition d'un projet d'intégration de la forêt pour un développement durable*. Rapport. Institut national de la recherche forestière. INRF.

Messaoudene M. 2008. "Propriétés physiques du bois de chêne zéen de la forêt des Aït Ghobri (Algérie)." *Bois et forêt des tropiques* (298). pp 37-48.

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. 2009. *Atlas de l'agriculture marocaine*. Consulté le 20 Avril 2010. http://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/atlaspartie1.pdf.

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime. 2009. *Pilier II du plan Maroc vert. De la stratégie à l'action. Pour un développement solidaire et durable de la petite agriculture prenant en compte les spécificités des montagnes et des oasis*. Rapport. Rabat, Conseil général du développement agricole. 105 p.

Ministère délégué chargé du développement rural. 2004. *Conception et mise en œuvre d'un projet de proximité de développement rural: Guide des procédures*. Ed : MADR. 89 p.

Ministère délégué chargé du développement rural. 2004. *Stratégie national de développement durable*. Ed : MADR. 44 p.

Ministère de l'agriculture et développement rural. 2009. Le renouveau rural : un nouvel élan au monde rural s'impose par le renouvellement. *Colloque : l'ingénierie territoriale au service de l'attractivité, de la compétitivité et du développement durable des territoires. Alger, 4 mars 2009*.

Miossec J-M. 1985. "Urbanisation des campagnes et ruralisation des villes en Tunisie." *Annales de Géographie* 94 (521). Pp 38-62.

Moine A. 2006. "Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie." *L'espace géographique* (35). pp115-132.

Moliner Pascal. 2005. La fonction génératrice de sens du noyau des représentations sociales: une remise en cause? *Peer Reviewed Online Journal*. 3.1-3.12. Consulté juin 2011. http://www.psych.lse.ac.uk/psr/PSR2005/14_03Mol.pdf

Mormont M. 2009. "Globalisation et écologisation des campagnes." *Etudes rurales* 183(248).

Moulaert F et Nussbaumer J. 2008. *La logique sociale du développement territorial*. Ed : Presses de l'Université du Québec. 153 p.

Naciri M. 1997. Les montagnes marocaines: de la centralité à la marginalisation. Réflexions pour une réinsertion des massifs montagneux dans l'espace national. *In : Les zones défavorisées méditerranéennes*. pp 51-69.

Nadif M. 2005. Migration et développement au Maghreb: quelles perspectives? *Actes colloque Migration, integration and development: towards an European policy. Bruxelles 14 et 15 Mars 2005*.

Naît Djoudi O. 1999. "Kabylie : un espace agraire en recomposition. " *Revue Territoires en mutation*. Université Paul Valery. Montpellier III (4).

Najari. S et al (2009). Gestion des ressources animales et pastorales des régions arides: état actuel et futur du métier du berger et leurs impacts sur l'élevage des petits ruminants. *Actes DELZOD, Djerba, Institut des régions arides. Colloque 22-24 Avril 2009.*

Nasr N. 1997. Dynamique juridique, technique et institutionnelle du partage des terres en Tunisie. *In : Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides.* A. Bourbouze (dr), B. Msika (dr) N. Nasr (dr). Montpellier: CIHEAM-IAMM.

Nasr. N et Tuccio R. 1988. *Analyse de l'agriculture familiale autour des puits de surface et analyse du phénomène migratoire à l'El ferch (Gouvernorat de* Tataouine). Médenine : IRA. 89 p.

Nefzaoui. A et al. 2006. *Projet d'autonomisation des ruraux pauvres et volatilité des politiques de développement en Tunisie*. FIDA. Consulté en Novembre 2010. http://www.ifad.org/events/nrp/case/tunisia.pdf

North D.C. 2005. *Le processus du développement économique*. Ed : Editions d'organisation. 237 p.

Office de Développement du Sud. 1999-2009. *Le gouvernorat de Tataouine en chiffres*. ODS. Tunisie.

Office National des Statistiques. 2000. *Armature urbaine. Statistiques sociales*. Alger : ONS.

Office National des Statistiques. 2007. *Taux de chômage dans les strates urbaines et rurales*. Consulté en Février 2012. www.ons.dz.

Office National des Statistiques. 2011. *Armature urbaine. Statistiques sociales*. ONS. Alger, ONS. Consulté en janvier 2012. www.ons.dz

Paulet J.P. 2002. *Les représentations mentales en Géographie*. Ed : Anthropos. 152 p.

Pecqueur B. 2000. *Le développement local. Pour une économie des territoires*. Ed : La découverte. Syros. 132 p.

Pecqueur B. 2006. "Le tournant territorial de l'économie globale." *Espaces et sociétés* (1-2): p 17-32.

Pecqueur B et Peyrache-Gadeau V. 2010. "Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale introduction." *Revue d'Economie régionale et urbaine* (4). pp 613-623.

Pecqueur B et Zimmermann J.B. 2004. *Economie de proximités*. Ed : Paris Hermes Sciences Publications, Lavoisier. 264 p.

Perrier-Cornet P. 2005. La politique de développement rural face aux mutations et perspectives des espaces ruraux; le cas de la France. *XI° EAAE congress. Copenhague, DK*.

Perroux F. 1961. *L'économie du XXe siècle.* Ed : Presses Universitaires de France. 598 p.

Picouet M et Sghaier M. 2006. Les modes et structures de peuplement au niveau régional. Picouet Michel (dr). *In : Dynamiques des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers. Le cas de la Tunisie*. Ed : CICRED, FAO. pp 15-27.

Prager J.C et Thisse J.F. 2009. *Les enjeux géographiques du développement économique*. Ed : Agence Française de Développement. 142 p.

Raffestin C. 1986. Ecogénèse territoriale et territorialité. Auriac F (dr) et Brunet R (dr). *In : Espaces, jeux et enjeux*. Paris : Fayard. pp173-185.

Réal J et Ouellet P. 2002. Globalisation, économie du savoir et compétitivité: propositions d'orientations pour les intermédiaires du développement. *6ème congrès international francophone sur la PME. HEC-Montréal.*

Redjimi M. 2001. "Logique économique et spatiales des réseaux sociaux locaux face aux stratégies étatiques: le cas de la 'aïla en Algérie " *Networks and communication studies* 15(12). pp 155-163.

RESING Maroc. 2008. *Etude prospective: Elaboration des plans de développement des communes et du plan de développement intégré de la province. Province d'El Haouz.* Rapport. 194 p.

Romagny B et Cudennec C. 2010. "Gestion de l'eau en milieu aride : considérations physiques et sociales pour l'identification des territoires pertinents dans le Sud-Est tunisien " *Développement durable et territoires en ligne*. Consulté Avril 2011. http://developpementdurable.revues.org/1805

Romagny B et Hajji A. 2006. Principales orientations et évolutions des politiques de développement rural de 1960 à nos jours. *In : Entre désertification et développement. La jeffara tunisienne*. Rapport. pp 115-136.

Sà P.C. 1994. "Sur les relations entre représentations sociales, pratiques socio-culturelles et comportement. " *Textes sur les représentations sociales* 3 (1).

Sahli Z. 2001. Développement rural, développement durable et gestion locale des ressources durable et gestion locale des ressources et des activités: Cas des zones rurales défavorisées de Montagne en Algérie. *In : Milieu rural, agriculture familiale: itinéraires méditerranéens*. France : CIHEAM-IAMM. pp 137-173.

Sen A. 2000. *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*. Ed : O. Jacob. 356 p.

Sénécal G. 1992. "Aspects de l'imaginaire spatial: identité ou fin des territoires?" *Annales de Géographie* 101(563). p 28-42.

Sedjari. A. 2006. *Enjeux et dynamique des réformes politiques et institutionnelles au Maroc. Un processus d'une gouvernance inachevée*. Consulté en Novembre 2011. http://www.lcps-lebanon.org/conf/00/mdf3/papers/sedjari.pdf

Sghaier. M et al. 2001. *Etude de développement des parcours des Dhahars*. Rapport de la deuxième phase. Projet de développement. Tataouine, Bureau d'étude des régions arides. Tunisie.

Sghaier M et al. 2009. Outils d'aide à la planification et à la gestion durable des ressources naturelles en zones arides et semi-arides : le cas de la Jeffara tunisienne. P. Bonte (dr), M. Elloumi (dr), H. Guillaume (dr), M. Mahdi (dr). *In : Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés oriental marocain et Sud-est tunisien*. Tunis : Cerès Ed. pp163-186.

Taghbaloute A. 1994. *Le fellah marocain: l'exemple d'une tribu berbère les Beni M'tir. Du XIX e siècle jusqu'à nos jours*. Université Saint-Etienne. Ed : Centre interdisciplinaire et de recherche sur les structures régionales. 369 p.

Taiclet A.F. 2007. Le développement économique territorial au regard des hypothèses de la gouvernance territoriale. *In : La Gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. Paris : L.G.D.J. pp 109-127.

Tourjansky-Cabart L. 1996. *Le développement économique local*. Que sais-je ? Ed : Presses universitaires de France. 127 p.

Troin J.F et al. 2002. *Maroc: régions, pays, territoires*. Ed : Maisonneuve et Larose. 502 p.

Troin J.F et al. 2006. *Le grand Maghreb : Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie, Tunisie : Mondialisation et construction des territoires*. Ed : Armand Colin. 383 p.

Unité du programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives du Sud-Est. 1998. *Rapport de pré-évaluation, rapport principaldu prohet PRODESUD*. FIDA-CRDA.

Unité du programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives du Sud-Est. 2010. *Rapport d'achèvement du projet PRODESUD*. FIDA-CRDA.

Valensi L. 1969. *Le Maghreb avant la prise d'Alger 1790-1830*. Ed : Flammarion. 140 p.

Van Bavel R et Licata L. 2002. Une approche théorique des représentations sociales de l'économie. Au-delà de la science et du sens commun. *In : Les représentations sociales. Balisage du domaine d'études*. Garnier Catherine (dr), Doise Willem (dr) Ed : Nouvelles. Montréal. pp 80-105.

Velasco-Graciet, H. 2009. *Territoires, mobilités et sociétés: contradictions géographiques et enjeux pour la géographie*. Ed : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. 348 p.

Verdeil E. 2010. Révolution et décentralisation en Tunisie: les nouveaux chantiers des géographes. Consulté Mai 2011. http://rumor.hypotheses.org/1921#comments.

Woodside A.G et Wilson E.J. 2003. "case study research methods for theory building." *journal of Business and Industrial Marketing* 18(6/7). pp 493-508.

Yin R.K. 2009. *Case Study Research. Design and Methods*. Ed: Sage publications, INC. 219 p.

Zaïr T. 2007. *La gestion décentralisée du développement économique au Maroc*. Ed : L'Harmattan. 419 p.

Zaoual H. 2005. *Socioéconomie de la proximité : du global au local*. Ed : L'Harmattan. 189 p.

Sites web consultés :

- Banque Mondiale : http://www.go.worldbank.org/VEN7OUW280
- Fonds international du développement agricole (FIDA) : http://www.ifad.org/
- Gouvernement du royaume du Maroc, Portail national du Maroc : http://www.maroc.ma/PortailInst/Fr/Actualites/L+%C3%A9laboration+du+projet+d+ad%C3%A9quation+du+d%C3%A9coupage+communal+se+fait+sur+la+base+d+un+diagnostic+de+la.htm
- Haut-commissariat au plan, Maroc : http://www.hcp.ma/
- Institut National des Statistiques (INS) Tunisie: http://www.ins.nat.tn/
- Office de Développement du Sud (ODS) : http://www.ods.nat.tn/
- Office National des Statistiques, Algérie : www.ons.dz
- Wilaya de Tizi-Ouzou, Algérie : http://www.tiziouzou-dz.com/

Liste des figures

Figure 1: Schéma socioéconomique durant la colonisation et les deux premières décennies après l'indépendance dans les territoires ruraux difficiles. 10
Figure 2: Schéma socioéconomique actuel dans les territoires ruraux difficiles 11
Figure 3 : Schéma du cadre conceptuel et cadre d'analyse de la thèse 17
Figure 4: Schéma des étapes de déroulement des études de cas 21
Figure 5: La première zone d'étude : la vallée d'Asni 25
Figure 6: Schéma global de l'intervention des acteurs dans l'insertion économique des jeunes: vallée d'Asni 26
Figure 7: la deuxième zone d'étude: le massif forestier de Béni Ghobri (Yakourene) 27
Figure 8: Schéma global de l'intervention des acteurs dans l'insertion économique des jeunes à Yakourene 29
Figure 9: Troisième zone d'étude: délégations de Tataouine Nord et Tataouine Sud 30
Figure 10: Schéma global des acteurs intervenant dans l'insertion économique des jeunes : Tataouine 31
Figure 11: les acteurs comme élément central de la problématique du développement territorial 66
Figure 12: Transformation des représentations 73
Figure 13: Evolution du taux d'urbanisation au cours des trois dernières décennies 86
Figure 14: Taux de ruralité en Tunisie selon le recensement de 2004 89
Figure 15: La répartition croisée des Régions et des UTA 92
Figure 16: Les espaces de référence identitaire dans l'Algérie Saharienne 99
Figure 17: Les espaces de référence identitaire dans l'Algérie du Nord 99
Figure 18: Typologie des wilayas en fonction du degré de ruralité 101

Figure 19: Répartition de la part de la superficie irriguée dans la SAU par régions au Maroc 108
Figure 20: Découpage du Maroc en 20 régions selon Jean François Troin 110
Figure 21: La répartition des unités territoriales de l'agriculture dans les zones agro-écologiques 116
Figure 22: Typologie des gouvernorats en fonction du degré de ruralité 118
Figure 23: Niveau de développement socio-économique en Tunisie 130
Figure 24: Répartition des populations selon le milieu Urbain/Rural au Maghreb 160
Figure 25: Evolution du taux de la population rurale dans les trois pays depuis les indépendances respectives 160
Figure 26: Taux de la population rurale dans les trois pays du Maghreb durant la décennie 2000 161
Figure 27 Taux de pauvreté par région dans le milieu rural au Maroc 164
Figure 28: Evolution du taux de chômage dans les strates urbaines et rurales (1997-2000 à 2010) en Algérie 165
Figure 29: Evolution des employeurs et d'indépendants dans la population occupée par strate (Rural/Urbain) en Algérie 166
Figure 30: Répartition de la population occupée rurale selon le secteur d'activité en Algérie 166
Figure 31: Evolution du chômage en Tunisie de 2007 à 2012 167
Figure 32: Taux de ruralité en Tunisie selon le recensement de 2004 167
Figure 33: Evolution du chômage au premier trimestre 2012 par gouvernorat en Tunisie ... 167
Figure 34: Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité en Tunisie (Février 2012) 168
Figure 35: Evolution du taux de chômage selon le milieu au Maroc 168
Figure 36: Evolution de la population active occupée par branche dans le milieu rural au Maroc 169
Figure 37: Evolution de la superficie cultivée dans les trois pays du Maghreb 172
Figure 38: Evolution du solde migratoire urbain au Maroc 173
Figure 39: Evolution de la contribution de l'exode rural à la croissance urbaine 175
Figure 40: Solde migratoire de la période 1999-2004 en Tunisie 176
Figure 41 : Localisation du cercle d'Asni à la province d'El Haouz 183
Figure 42: Localisation physique du cercle d'Asni 184
Figure 43: Densité de population au niveau du cercle d'Asni Province d'El Haouz 186
Figure 44: Schéma de l'organisation traditionnelle de la population dans les douars de la vallée d'Asni 191
Figure 45: Situation géographique du massif forestier de Béni Ghobri 195
Figure 46: Photos prises à la forêt de Béni Ghobri 196
Figure 47: Carte de la commune de Yakourene 197
Figure 48: Evolution de la population de la Daira et de ses communes dont Yakourene 199
Figure 49: Pôles d'attraction pour Yakourene au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou 202
Figure 50: Photos illustrant l'activité d'élevage bovin laitier exercé par les jeunes de Yakourene 205
Figure 51: Photos illustrant l'activité de vente de poterie traditionnelle par les jeunes de Yakourene 207
Figure 52: Photos illustrant l'activité d'extraction et de taille de la pierre par les jeunes à Yakourene 208
Figure 53: Structure de la Djemaa de Yakourene 214
Figure 54: Les organisations civiles identifiées par les jeunes de Yakourene 215
Figure 55: Les organisations d'appui citées par les jeunes de Yakourene 218

Figure 56: Représentations des jeunes de Yakourene sur le rôle des organisations d'appui dans leur insertion économique 224
Figure 57: Source de financement des activités crées et pratiquées par les jeunes 225
Figure 58: Raisons évoquées par les jeunes pour l'absence de financement de leurs activités par les organisations d'appui 227
Figure 59: Type d'appui souhaité par les jeunes porteurs de projets 228
Figure 60: Représentation de la participation à un processus d'élaboration et de mise en oeuvre d'un projet de développement à Yakourene 230
Figure 61: Représentation par les jeunes de l'action des associations civiles dans le développement local 231
Figure 62 : Représentation des acteurs de développement par les jeunes de Yakourene 233
Figure 63: Les principales spécificités du territoire 236
Figure 64: Représentation des spécificités du territoire par les jeunes porteurs de projets de différents types d'activités. 237
Figure 65 Représentation du territoire par les jeunes de Yakourene 238
Figure 66: Représentation du territoire par les jeunes en fonction du domaine d'activité 239
Figure 67: Les mutations connues par Yakourene ces vingt dernières années selon les jeunes 240
Figure 68: Mutations connues par le territoire selon les jeunes de Yakourene 241
Figure 69: Représentation de la trajectoire de développement du territoire par les jeunes porteurs de projets à Yakourene 242
Figure 70: Représentation du territoire par les jeunes en fonction de leur niveau scolaire ... 243
Figure 71: Représentation de la trajectoire du territoire par les jeunes selon le domaine d'activité 244
Figure 72: Suggestions pour une meilleure insertion économique des jeunes 245
Figure 73: Graphique représentant la répartition des jeunes de Yakourene en deux groupes 246
Figure 74: Représentation du territoire par les jeunes de Yakourene 248
Figure 75: Représentation des jeunes par les acteurs de développement 251
Figure 76: Représentation du territoire par les organisations publiques 257
Figure 77: Représentation du territoire par les comités de village 258
Figure 78: Représentations des composantes de la gouvernance locale et du territoire par les différents acteurs de développement et par les jeunes porteurs de projets 259
Figure 79: Ensembles géomorphologiques de Tataouine 262
Figure 80: Risques de dégradation des terres et de désertification 263
Figure 81: Evolution de la pluviométrie annuelle dans les principales stations météo des gouvernorats du Sud-Est tunisien 264
Figure 82: Répartition des actifs par délégation à Tataouine en 2004 266
Figure 83: Evolution de la répartition de la population active par secteur 267
Figure 84: Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activité en 2004 .. 267
Figure 85 : Photo d'un magasin de vente de carburant issu de la contrebande reconnaissable grâce aux bidons et aux fûts exposés 277
Figure 86: Photos illustrant l'activité au "souk Lybia" à Tataouine 278
Figure 87: Evolution du cheptel du gouvernorat de Tataouine (1999-2009) 280
Figure 88: Evolution de la production de viande ovine (Tonnes) 281
Figure 89: Répartition des terres selon leur statut juridique à Tataouine 284
Figure 90: Evolution de la superficie de l'arboriculture et de la céréaliculture de 1999 à 2009 dans le gouvernorat de Tataouine 287
Figure 91: Photos du ksar rénové de Ouled Soltane 289
Figure 92: Photos illustrant l'activité artisanale à Tataouine 289
Figure 93: Photo illustrant l'activité artisanale exercée par les jeunes hommes 290

Figure 94: Représentations des jeunes concernant l'appui financier proposé par les organisations d'appui 298
Figure 95: Raisons de la révision des montants des crédits par les organisations 299
Figure 96: Raisons évoquées par les jeunes pour la non obtention d'un appui financier 300
Figure 97: Représentations du rôle des organisations d'appui 301
Figure 98: Représentations des jeunes sur les organisations civiles 304
Figure 99: Représentation des acteurs de développement par les jeunes de Tataouine 306
Figure 100: Spécificités du territoire de Tataouine 308
Figure 101: Représentations des spécificités par les jeunes selon leur domaine d'activité. ... 308
Figure 102: Représentation du territoire par les jeunes interrogés 309
Figure 103: Représentation du territoire par les jeunes en fonction de leur domaine d'activité 310
Figure 104: Types de migrations préférées par les jeunes 312
Figure 105: Représentations par les jeunes de la trajectoire de développement de Tataouine 313
Figure 106: Représentation de la trajectoire de développement par les jeunes en fonction de leur niveau d'étude 313
Figure 107: Représentation de la trajectoire du territoire par les jeunes selon leur domaine d'activité. 314
Figure 108: Raisons de l'absence d'un projet collectif selon les jeunes 315
Figure 109: Répartition des jeunes de Tataouine en trois groupes selon leurs représentations territoriales 316
Figure 110: Représentations des jeunes porteurs de projets non financés par les organisations d'appui 316
Figure 111: Représentations des jeunes commerçants et artisans. 317
Figure 112: Représentations des jeunes porteurs de projets financés par les organisations d'appui 318

Liste des tableaux

Tableau 1: Méthodologie adoptée 34
Tableau 2: Approches de développement adoptées dans les trois pays du Maghreb en général 49
Tableau 3: Parallèle entre les concepts théoriques mobilisés en géographie sociale et en économie institutionnelle northienne 70
Tableau 4: Une typologie des territoires ruraux 106
Tableau 5: position et caractérisation des territoires d'étude selon les différentes typologies 123
Tableau 6: Score des gouvernorats sur le facteur développement socio-économique 129
Tableau 7: Différentes phases traversées par les zones rurales défavorisées en Algérie, Maroc et Tunisie 140
Tableau 8 : Les différents acteurs intervenant dans l'insertion économique des jeunes 154
Tableau 9: Acteurs de développement intervenant dans la zone du projet 188
Tableau 10: Actions réalisées dans le cadre du projet 188
Tableau 11: Occupation des terres à Yakourene 198
Tableau 12: Répartition des exploitations par rapport à la superficie 205
Tableau 13: Mutations socioéconomiques et leurs impacts sur la trajectoire économique ... 208
Tableau 14 : Principales activités libres* exercées par les jeunes de Yakourene 209
Tableau 15: Evolution des acteurs de développement dans le massif forestier de Yakourene 211

Tableau 16: Pluviométrie annuelle par principale station de la météorologie dans les gouvernorats du Sud-Est Tunisien 264
Tableau 17: Répartition des chômeurs de 15 ans et plus selon le niveau d'instruction en 2004 268
Tableau 18: Solde migratoire du gouvernorat de Tataouine 269
Tableau 19 la migration familiale dans le Sud-Est tunisien..... 270
Tableau 20: Les mandats et transferts des migrants vers Tataouine entre 2000 et 2005 275
Tableau 21: Evolution de la production de viande rouge..... 281
Tableau 22: Répartition des terres à Tataouine 282
Tableau 23: Evolution des superficies agricoles par spéculations en 10 ans au gouvernorat de Tataouine et aux deux délégations étudiées 286
Tableau 24: Evolution de la superficie cultivée en olivier de 1999 à 2009 au gouvernorat de Tataouine 287
Tableau 25: Evolution des superficies irriguées dans le gouvernorat de Tataouine 288
Tableau 26: Etat de la participation des jeunes au processus de développement local..... 303
Tableau 27: Participation au développement du territoire 311
Tableau 28: Relation entre migration et obtention d'un financement 311
Tableau 29: Eléments de divergence entre les représentations des jeunes et celles des organisations de développement impliquées dans l'insertion économique des jeunes 329
Tableau 30: Crédits accordés par la BTS pour les jeunes entre 18 et 39 ans par secteur de 1998 à décembre 2010..... 346
Tableau 31: Situation des projets présentés pour financement par les jeunes de Yakourene dans le cadre du projet des 100 locaux..... 347
Tableau 32: Nombre de bénéficiaires de microcrédit octroyés par les associations de développement depuis leur création jusqu'à décembre 2010 349
Tableau 33: Degré d'influence des acteurs de développement dans les territoires ruraux marginalisés étudiés 359

Glossaire

ADPAL : Association Pour le Développement Local
ADS : Agence nationale de Solidarité
AGR : Activité Génératrice de Revenus
ANGEM : Agence Nationale de gestion du Microcrédit
ANSEJ : Agence Nationale du Soutien à l'Emploi des Jeunes
APC : Assemblée Populaire Communale
APFA : L'Accession à la Propriété Foncière Agricole
APIA : Agence de Promotion de l'Investissement Agricole
BIT: Bureau international du Travail
BNA : Banque Nationale Agricole
BTS : Banque Tunisienne de Solidarité
CG : conseil de Gestion
CGDR : Commissariat Général au Développement Régional
CIHEAM: Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéen
CNAC : Caisse Nationale de l'Allocation Chômage
CPE : Contrats de Pré-Emploi
CRDA : Commissariat Régional au Développement Agricole
CTE: Contrat Territorial d'Exploitation

DATAR: Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales
DGF : Direction Générale des Forêts
DIATC: Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Comptabilité
DIT : Division Internationale du Travail
FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA : Fonds International de Développement Agricole
FMI: Fonds Monétaire International
FNRDA : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole en Algérie
FNUAP : Le Fonds des Nations Unies pour la Population
GDA : Groupement de développement agricole
HCDS: Haut-Commissariat au Développement de la Steppe
IAMM : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
INDH : Initiative Nationale du Développement Humain
INRAT : Institut National de Recherche Agronomique de Tunis
INRF : Institut National de la Recherche Forestière
INS : Institut National des Statistiques
IRA : Institut des Régions Arides
OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODCO : Office de Développement du Centre-Ouest
ODNO : Office de Développement du Nord-Ouest
ODS : Office de Développement du Sud
OEP : Office de l'élevage et des pâturages
ONA : Office National de l'Artisanat
ONS : Office National des Statistiques
OTE : Office des tunisiens à l'étranger
PDD: Plan de Développement du Douar
PDI : Projet de Développement Intégré
PDRI : Projet de Développement Rural Intégré
PDRZM : Projet de Développement Rural des Zones Montagneuses de la province d'Al-Haouz
PNDA : Plan National de Développement Agricole
PNDAR : Plan National de Développement Agricole et Rural
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPDR : Projet de Proximité de Développement Rural
PPDRI : Projet de Proximité de Développement Rural Intégré
PPLCD : Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification
PRA : Petite Région Agricole
PRD : Programme Régional de Développement Rural
PRODESUD : Programme de Développement Agropastoral et Promotion des Initiatives Locales du Sud-Est
RAFAC : Réseau Agricultures Familiales Comparées
RDR: Règlement de Développement Rural
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SFDA : Société de Financement du Développement Agricole
UCP : Unité de Coordination du Projet
UTA : Unités Territoriales de l'Agriculture
UTAP : Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Table des matières

Introduction 9
1) Problématique et hypothèses 14
2) Méthodologie 18
2.1) Une recherche qui s'inscrit dans les méthodes qualitatives 18
2.2) Méthodes adoptées 18
2.2.2) La méthode de l'étude de cas 20
2.2.3) Appui sur les typologies 21
2.2.4) Le travail de terrain dans les trois territoires 21
3) Les éléments d'analyse 32
3.1) La trajectoire des territoires des études de cas 32
3.2) La représentation des jeunes et des acteurs de développement 32
4) Les limites de cette recherche 32
Première partie : Acquisition par le Maghreb du pack « développement rural » : de la nécessité de l'invention du mode d'emploi. 38
Introduction 38
Chapitre 1. Evolution des approches de développement rural au Maghreb : les inspirations théoriques et leur mise en pratique. 39
1.1) Différentes approches de la notion de développement : du développement pour la croissance au développement pour l'homme et la nature. 39
1.2) Les adaptations des théories et des approches de développement venues d'ailleurs aux contextes Maghrébins. 40
1.2.1) Le développement : maîtrise des modes de production et des forces productives. 41
1.2.2) Le développement processus d'industrialisation 42
1.2.3) Le développement processus d'amélioration des forces productives 42
1.2.4) Le développement processus de modernisation : l'approche libérale 42
1.2.5) Le développement processus de couverture des besoins essentiels et d'expansion des libertés. 43
1.2.6) Le local et le territorial pour un meilleur développement ? 45
1.2.6.1) Le développement local simple changement d'échelle ? 45
1.2.6.2) Des spécificités maghrébines pour le développement local 46
1.3) Territoire, acteurs de développement et représentations : des concepts transférés de de France vers le Maghreb. 49
1.3.1) Le territoire : un concept passe partout ? 50
1.3.1.1) Le territoire : un concept avantageux et adaptable. 50
1.3.1.2) Pourquoi l'adoption du concept Territoire par les différentes disciplines ? Qu'en est-il au Maghreb ? 51
1.3.1.3) L'approche territoriale prônée par les agroéconomistes pour le milieu rural 53
1.3.1.4) L'approche territoriale adaptée aux zones rurales marginalisées ? 57
1.3.1.5) Pourtant tout espace n'est pas territoire 58
1.3.2) Les acteurs de développement territorial : de la théorie au cas pratique du Maghreb rural 60
1.3.2.1) Les institutions et les capabilités des acteurs: de nouvelles préoccupations pour le développement ou de simples réflexions des économistes du développement? 60
1.3.2.2) L'influence des systèmes sociaux sur les acteurs entre structuralisme et structuration. 62
1.3.2.3) Le lien entre les acteurs et le territoire 63
1.3.2.4) Les acteurs et les valeurs nouvelles : la gouvernance, la décentralisation, la proximité, la participation, les réseaux, etc. 67

1.4) Les représentations sociales et territoriales appliquées au territoire et aux acteurs de développement rural 68
1.4.1) Qu'est-ce que la représentation sociale et territoriale ? 68
1.4.2) Comment se construisent les représentations sociales ? 70
1.4.3) Qu'est ce qui est représenté et par qui ? 71
1.4.4) Qu'est ce qui influence les représentations et provoque leur changement? 72
Conclusion 75
Chapitre 2 : Les Facteurs locaux qui influencent les approches actuelles de développement rural au Maghreb 76
2.1) Les représentations de la ruralité : facteur déterminant des approches de développement rural adoptées au Maghreb 76
2.1.1) Rural et ruralité : L'origine des concepts, leurs définitions. 76
2.1.2) Rural et ruralité des concepts très contextualisés : Evolution en France et impact sur l'évolution au Maghreb. 78
2.1.3) Rural et ruralité des constructions sociales : rural et ruralité représentés. 80
2.1.4) Les approches officielles du rural : reflet des représentations administratives 82
2.1.4.1) La définition du rural en Algérie : la désignation officieuse et vague d'entités rurales par l'ONS. 82
2.1.4.2) L'approche du rural en Tunisie : tout ce qui n'est pas communal est rural 87
2.1.4.3) L'approche du rural au Maroc : apparition timide d'une définition administrative fonctionnelle 89
2.2) Les facteurs « pragmatiques » déterminant le découpage territorial rural 93
2.2.1) L'héritage précolonial et colonial 94
2.2.2) Les facteurs politiques : le contrôle du territoire national 95
2.2.3) Les facteurs sociaux : territoires identitaires 96
2.2.4) Les facteurs économiques : des inégalités accentuées par le découpage territorial 96
2.3) Les typologies des territoires ruraux au Maghreb 97
2.3.1) En Algérie, des typologies des zones rurales aux typologies des territoires ruraux : l'influence des approches de développement rural. 99
2.3.1.1) Une typologie analytique : le « degré de ruralité » comme indicateur de classification. 100
2.3.1.2) Une typologie opérationnelle : des indices multiples et une échelle communale comme préalable à la mise en place d'une approche de développement locale et intégrée 102
2.3.1.3) L'existence d'une typologie des territoires ruraux dans le cadre de la politique de renouveau rural une adaptation théorique ou une évolution pragmatique? 105
2.3.2) Au Maroc : des typologies agrariennes aux typologies territoriales. 106
2.3.2.1) Une typologie agrarienne classique 107
2.3.2.2) Une typologie du territoire marocain centrée sur les spécificités socio-économiques et l'appartenance territoriale 108
2.3.2.3) Une typologie territoriale à visées opérationnelles 115
2.3.3) En Tunisie : Une typologie par délégation selon le degré de développement économique. 117
Conclusion 122
Chapitre 3 : De la centralisation globale à la centralisation localisée 124
3.1) Les stratégies de développement rural : des enjeux communs pour les territoires ruraux longtemps marginalisés au Maghreb 124
3.1.1) D'abord la marginalisation 124
3.1.2.) Le rattrapage des inégalités 127
3.1.3) L'autonomisation et la participation 132

3.1.4) Le local et le territoire : nouvelles échelles de planification et d'action 135
Conclusion..... 139
Conclusion de la première partie :..... 140
Deuxième partie 142
Les zones rurales difficiles au Maghreb, de la marginalisation aux tentatives de rattrapage : Cas de l'insertion économique des jeunes 142
Introduction :..... 142
Chapitre 1 Les nouvelles attributions des acteurs et du territoire dans les territoires ruraux maghrébins. 143
1.1) Les acteurs et les stratégies de développement local dans les territoires ruraux au Maghreb. 143
1.1.1) Les acteurs de développement local : leurs références théoriques et inspirations empiriques occidentales face aux réalités maghrébines 143
1.1.2) Classification et catégorisation des acteurs..... 144
1.1.3) Les acteurs face aux projets de territoire 146
1.1.3.1) Les acteurs publics et les collectivités locales face à la décentralisation : la multitude des interprétations. 146
1.1.3.2) Les acteurs dit civils et indépendants: l'autonomisation en question..... 148
1.1.4) L'insertion économique des jeunes au Maghreb : acteurs et approches 150
1.1.4.1) Les acteurs qui interviennent dans l'insertion économique des jeunes ruraux. 150
1.1.4.2) Les approches adoptées..... 155
1.2) Les zones rurales au Maghreb des espaces en mutation : l'insertion économique des jeunes face à la baisse constante des ressources. 158
1.2.1) Mutations démographiques : des populations encore jeunes et plus qualifiées... 159
1.2.2) Disparités en réduction, mais toujours présentes 162
1.2.3) Le problème de la rareté des ressources naturelles : le foncier et l'eau..... 170
1.2.4) Modification des structures familiales 172
1.2.5) La restriction de la migration interne et externe pour les jeunes ruraux..... 173
1.2.6) La pluriactivité et la diversification de l'activité pour palier la déprise de l'agriculture 176
1.2.6.1) L'activité agricole au Maghreb et les jeunes : qui rejette l'autre ?..... 176
1.2.6.2) La pluriactivité et la diversification de l'activité : facteurs de survie ou facteurs de création de dynamique économique? 179
Conclusion..... 180
Chapitre 2 Trajectoires, représentations et pratiques dans trois territoires ruraux maghrébins marginalisés. Cas de l'insertion économique des jeunes. 182
2.1) La vallée d'Asni au Maroc: un territoire ou foisonnent des « organisations civiles » et de petits projets de « développement local » 182
2.1.1) Séquence 1, la réalité : les trajectoires démographique et économique du territoire 182
2.1.1.1) L'enclavement : principale caractéristique géographique du territoire 182
2.1.1.2) Trajectoire démographique du territoire 185
2.1.1.3) Trajectoire professionnelle et économique du territoire 186
2.1.2) Séquence 2 : détermination des acteurs qui influencent le développement local 187
2.1.2.1) Les acteurs de développement en présence 187
2.1.2.2) Une approche territoriale portée par des acteurs de développement externes .. 193
2.2.) Yakourene en Algérie, un territoire forestier : l'absence évidente d'un projet de développement local et pour l'insertion économique des jeunes. 194
2.2.1) Séquence 1, la réalité du territoire : les trajectoires démographique et économique de Yakourene..... 194

2.2.1.1) Une situation géographique quasi exceptionnelle en Algérie 194
2.2.1.2) Trajectoire démographique et de la structure sociale du territoire 198
2.2.1.3) Trajectoire professionnelle et économique du territoire 201
2.2.2) Séquence 2 : une diversification des acteurs de développement local mais des approches toujours sectorielles 209
2.2.2.1) Les acteurs de développement en présence 210
2.2.2.2) Les acteurs civils : émergence ou résurgence 212
2.2.2.3) Analyse de l'intervention des acteurs de développement dans l'insertion économique des jeunes 217
2.2.3) Séquence 3 : Des croyances et idéologies héritées et des croyances et idéologies absorbées déterminent les représentations et les pratiques des acteurs de développement. Cas de l'insertion économique des jeunes 222
2.2.3.1) Représentations des jeunes : 223
2.2.3.2) Représentations des acteurs de développement: 248
2.3) Tataouine en Tunisie : Un territoire de nomades sédentarisés où les jeunes sont poussés à l'émigration 260
2.3.1) Séquence 1, la réalité : trajectoires démographique et économique de Tataouine, un territoire aux multiples spécificités 260
2.3.1.1) la situation géographique à deux particularités déterminantes pour le territoire : les parcours et les frontières. 260
2.3.1.2) Une population jeune soumise aux traditions et poussée vers la migration 264
2.3.1.3) Des politiques devant aboutir progressivement au changement institutionnel et à la construction de territoire. 271
2.3.1.4) Trajectoires professionnelles possibles pour les jeunes 274
2.3.2) Séquence 2 : Les acteurs de développement: une diversité de façade 291
2.3.2.1) Les acteurs civils sous contrôle étroit de l'Etat. 292
2.3.2.2) Les acteurs publics 294
2.3.2.3) Les acteurs de l'administration locale 295
2.3.3) Séquence 3 : Les représentations sociales et territoriales des acteurs de développement impliqués dans l'insertion économique des jeunes à Tataouine : les pratiques qui en découlent. 297
2.3.3.1) Représentations et croyances des jeunes 297
2.3.3.2) Représentations et croyances des acteurs de développement 318
Conclusion 330
Chapitre 3 : La construction collective de territoire face à des représentations et des rapports au territoire divergents entre catégories sociales. 332
Introduction 332
3.1) Le changement institutionnel et l'initiative locale 333
3.1.1) La décentralisation ou « la démocratie » locale active 334
3.1.2) La coordination entre les acteurs ou l'action collective 335
3.1.3) Les réseaux ou « le capital social » valorisé 336
3.1.4) La diversification de l'activité 337
3.2) L'ancrage territorial des acteurs de développement 338
3.2.1) La participation ou « l'autonomisation » des populations rurales 338
3.2.3) La valorisation des ressources locales ou la recherche d'une vocation pour le territoire 342
3.3) L'insertion socioéconomique des jeunes 343
3.3.1) Sur le plan de l'autonomisation et de l'encouragement de l'initiative 343
3.3.2) Sur le plan de la lutte contre le chômage et pour la création d'emplois 344
Conclusion 351

Conclusion deuxième partie 352
Conclusion générale 357
Bibliographie 365
Liste des tableaux 381
Glossaire 382
Table des matières 384